POZNAŃSKIE TOWARZYSTWO PRZYJACIÓŁ NAUK
WYDAWNICTWA ŹRÓDŁOWE KOMISJI HISTORYCZNEJ
T. V.

KORESPONDENCYA
KSIĘCIA JÓZEFA PONIATOWSKIEGO
Z FRANCYĄ

V

1813

POZNAŃ
CZCIONKAMI DRUKARNI UNIWERSYTETU JAGIELL. W KRAKOWIE
POD ZARZĄDEM JÓZEFA FILIPOWSKIEGO
1929

SOCIÉTÉ DES AMIS DES SCIENCES DE POZNAŃ
COMMISSION HISTORIQUE: PUBLICATIONS DE DOCUMENTS
T. V.

CORRESPONDANCE
DU PRINCE JOSEPH PONIATOWSKI
AVEC LA FRANCE

V
1813

POZNAŃ
IMPRIMERIE DE L'UNIVERSITÉ DE CRACOVIE
1929

POZNAŃSKIE TOWARZYSTWO PRZYJACIÓŁ NAUK
WYDAWNICTWA ŹRÓDŁOWE KOMISJI HISTORYCZNEJ
T. V.

KORESPONDENCYA
KSIĘCIA JÓZEFA PONIATOWSKIEGO
Z FRANCYĄ

V
1813

POZNAŃ
CZCIONKAMI DRUKARNI UNIWERSYTETU JAGIELL. W KRAKOWIE
POD ZARZĄDEM JÓZEFA FILIPOWSKIEGO
1929

K-74/81

BIBLIOTEKA UNIWERSYTECKA
im. Jerzego Giedroycia w Białymstoku
FUW0415059

126089

Korespondencja księcia Józefa z roku 1813, zawarta w tomie niniejszym, zaczyna się w Warszawie a kończy się na polach Lipska. Jej treścią sprawy wojska polskiego. Najpierw to starania o odtworzenie armji ze szczętów wracających z wyprawy na Moskwę. Tym zabiegom zrazu przyświeca nadzieja zatrzymania kontrofenzywy rosyjskiej u granic Księstwa Warszawskiego czy chociaż na linji Wisły. Rychło jednak okazuje się, że nietylko Prusacy przechodzą do obozu przeciwnego ale i na pomocy Austrjaków nie można budować. Stracone zostają zasoby kraju i stolicy. Trzeba ustępować na krańce, w kąt między Galicją a Śląskiem. Tam w najbliższej okolicy Krakowa Poniatowski usiłuje utrzymać się aż do chwili, gdy Cesarz będzie gotów do podjęcia działań wojennych. Uzupełnia i ćwiczy szczupły korpus wciąż zagrożony zdradą rakuską, w niepewności jutra, walcząc nietylko z losem wrogim ale i słabością rodaków. Z tego czasu jest jego korespondencja z posłem francuskim we Wiedniu Narbonnem, pokrewnym mu z ducha Następuje przemarsz poprzez dzierżawy austrjackie, po bolesnej decyzji opuszczenia ostatniego skrawka ziemi ojczystej konieczność częściowego rozbrojenia. Zachwianie się Fryderyka Augusta wytworzyło sytuację nad wyraz trudną i drażliwą. Wyjaśniają ją zwycięstwa pod Lützen i Budziszynem ale tylko częściowo. Na wiadomość o nich książę Józef zatrzymuje się w pochodzie. Wreszcie łączy się z Wielką Armją. W czasie zawieszenia broni dokonuje reorganizacji korpusu. Po wznowieniu kroków nieprzyjacielskich uciera się na pograniczu Czech i Saksonji głównie z partyzantami i prowadzi wywiady. Stacza bitwę pod Löbau i osłania ruchy głównych sił. Gdy nikną widoki powodzenia, tem czujniej strzeże sławy imienia polskiego.

Ostatni raport jest z pierwszego dnia rozstrzygających walk pod Lipskiem.

Dokumenty zaczerpnięte zostały z następujących źródeł:

A(rchives) h(istoriques de la) G(uerre),
A(rchives) N(ationales),
A(rchives du Ministère des Affaires) É(trangères),
A(rchiwum) Gł(ówne w Warszawie),
Czart(oryskich Muzeum w Krakowie),
D(resdener St(aatsarchiv),
S(askie) A(rchiwum) W(ojenne),
W(iener) H(aus) H(of und) St(aats) A(rchiv),
W(iener) K(riegsarchiv),
W(ien.) H(of) B(ibliotek).

Ostatnią korektę przeglądał prof. Z. Lisowski, sekretarz gen. T. P. N.

W tomie VI znajdą się uzupełnienia, oraz indeks ogólny,

Poznań, w sierpniu 1929.

A. M. Skałkowski.

732. Do Napoleona. (Styczeń 1813).

Zapewnia o przywiązaniu niezmiennem narodu a przedewszystkiem wojska. Lecz potrzeba rychłej pomocy, bo niedostatek unicestwi najlepszą wolę. Trzeba dosłaniem pieniędzy ożywić wszystkie odnogi zarządu wojskowego, inaczej i dotychczasowe ofiary pójdą na marne[1]).

Sire, fort de mon devoir et de ma conscience, c'est à ces titres que j'ose adresser directement cette lettre à Votre Majesté. L'esprit de la Nation Polonaise, et surtout de l'armée, est toujours le même; elles voient toujours dans Votre Majesté leur Dieu, leur Protecteur. Mais la pénurie, l'extrême misère, le dénuement absolu, sont des ennemis bien difficiles à combattre; d'autant plus qu'il ne manque pas d'intrigants et de mauvais esprits qui cherchent à profiter de cette situation pour faire naître le découragement dans l'esprit des citoyens.

Jusqu'à présent tous les efforts de la malveillance ont été impuissants, et tout cède à l'ascendant de Votre Majesté et à l'attachement qu'on Lui porte personnellement; mais l'on gémit de l'impossibilité où l'on est, de faire ce qu'on désirerait, par l'insuffisance des moyens qu'on peut employer, et la difficulté, de jour en jour croissante, des circonstances.

Daignez, Sire, au milieu de Vos vastes conceptions, Vous arrêter une seconde sur ce malheureux pays, accordez lui les secours prompts, tels que Votre grande âme les conçoit; c'est leur promptitude qui en augmentera le prix. Songez, Sire, que chaque instant perdu peut être non seulement une perte irréparable pour les ressources que peuvent encore offrir les restes de ce pays, mais même anéantir l'effet de Vos premiers bienfaits. — Il faut de l'argent promptement disponible pour donner de la vie et de l'activité à tou-

[1]) A. N. AF^{IV} 1652 (dossier du V corps); *Bibljoteka Warszawska,* 1902, IV 368—9; prawdopodobnie jest to list z 17 stycznia wysłany równocześnie z pismem do Maret'a.

tes les branches de l'administration militaire, et quelques moyens pour venir au secours des officiers qui, ruinés dans leur fortune, sans paye, ayant perdu tous leurs équipages, se voient réduits à la dernière misère et dans l'impuissance absolue de servir de la manière dont leur dévouement leur fait une loi.

Daignez, Sire, me pardonner cette démarche; elle part du principe le plus pur, du dévouement le plus entier, n'ayant pour but et pour ambition que de servir Votre Majesté le mieux possible.

Agréez, Sire, l'hommage de mon profond respect. Le général commandant en chef le 5e corps

Joseph Prince Poniatowski.

733. Stan wojska polskiego 1 sfycznia 1813 [1]).

Situation générale de l'armée polonaise du Duché de Varsovie à l'époque du 1er janvier.

Désignation des armes	Désignation des corps	Présents sous les armes				A l'hôpital		Effectif	
		Hommes		Chevaux					
		Officiers	Troupes	d'officiers	de troupes	Officiers	Troupes	Hommes	Chevaux
Infanterie	1er régimt	15	683	4			40	738	4
	2e	28	404	1			58	490	1
	3e	26	336	4			49	411	4
	6e	15	319	4	3	1	71	406	7
	8e	22	604	3			2	628	3
	12e	23	805	1			12	840	1
	13e	54	2,249	24	89	5	243	2,551	113
	14e	25	558	1			78	661	1
	15e	32	496	4			67	595	4
	16e	30	440	4			71	541	4
	17e	36	644	2	5		119	799	7
	Total	306	7,538	52	97	6	810	8,660	149

[1]) A. h. G. Ten wykaz przesłany został dopiero w dziesięć dni potem, por. Handelsman d. 556 i list Wielhorskiego do Lajard'a z 11 stycznia 1813: „J'ai l'honneur de Vous communiquer l'état de situation de notre armée, ainsi que celui des marchés qui ont été conclus pour différents effets d'habillement et d'équipement militaire. D'après les rapports que je reçois des différents départements, la levée des 25,000 conscrits est en pleine activité: la levée des troupes légères par feux est

Désignation des armes	Désignation des corps	Présents sous les armes				A l'hôpital		Effectif	
		Hommes		Chevaux					
		Officiers	Troupes	d'officiers	de troupes	Officiers	Troupes	Hommes	Chevaux
Cavalerie	1er régimt	14	236	39	180	2	14	266	219
	2e	16	465	20	451		3	484	471
	3e	20	719	50	544		22	761	594
	4e	11	239	23	214		11	261	237
	5e	12	422	28	307		20	454	335
	6e	13	413	25	344		10	436	369
	7e	23	377	58	257		16	416	315
	8e	15	295	31	225		4	314	256
	10e	9	159	29	48		18	186	77
	11e	12	436	27	339		20	468	366
	12e	25	427	50	390	1	18	481	440
	13e	38	592	102	346	2	37	669	448
	14e	5	76	7	24		4	84	31
	15e	10	171	23	67		20	201	90
	16e	32	447	48	358		7	516	406
	Total	255	5,513	560	4,094	5	224	5,997	4,654

presque achevée dans quelques départements et très avancée dans d'autres, de manière que le tout sera, j'espère, achevé avant la fin du mois: le linge a déjà été distribué aux corps à raison de 2,000 chemises par régiment d'infanterie et 700 par régiment de cavalerie, ce qui servira pour le moment à couvrir les conscrits. J'ai en même temps donné à chaque corps des fonds suffisants pour la chaussure, en enjoignant aux conseils d'administration de mettre la plus grande activité à la confection des bottes et souliers. Comme plusieurs conseils d'administration avaient des effets non confectionnés dans leurs magasins, je leur ai donné des fonds suffisants pour faire toutes ces confections. — Les travaux de Modlin avancent, les fonds sont faits pour charrier le bois et construire les blindages pour loger la troupe. J'ai donné de même des fonds à l'artillerie pour pouvoir dans le plus bref délai mettre sur pied une division, et j'espère que vers le 20 janvier, cette division sera en état de paraître. En général, je puis vous assurer, Mr le Chevalier, que, pourvu que les fonds nous suffisent, l'organisation de l'armée sera exécutée avec toute la promptitude possible. Je ne saurais Vous dissimuler cependant que je rencontre partout des obstacles: les trois départements de Łomża, Siedlce, et Lublin ne peuvent être pour nous que de faibles ressources, tant parce qu'ils sont en partie envahis par l'ennemi, que parce que les troupes alliées qui les occupent, entravent nécessairement par leur séjour seul les opérations du gouvernement; les autres départements même, notamment ceux de Varsovie, Płock et Bromberg, éprouvent de grandes difficultés, par ce que le service des

Désignation des armes	Désignation des corps	Présents sous les armes				A l'hôpital		Effectif	
		Hommes		Chevaux					
		Officiers	Troupes	d'officiers	de troupes	Officiers	Troupes	Hommes	Chevaux
Artillerie	Régt d'art. à pied	45	342	107	155	1	13	401	262
	Régt d'art. à cheval	18	60	30	15			78	45
	Bat. suppl. d'art.	20	95	39	32		5	120	71
	Compie de pontonniers	5	27	10				32	10
	Bon des sap.	10	231	20	56		9	251	76
	Total	98	755	206	258	1	27	882	464
Garnison de Zamość composée des gardes nationales, la levée en masse, l'artillerie à pied et dépôt du 13e régt d'inf.		87	2,505		223	4	675	3,271	223
Bataillon des équipages militaires		13	112	17	91		40	165	108
Total général de l'armée[1])		759	16,423	835	4,763	16	1,776	18,974	5,598

troupes alliées occupe si fort les autorités locales, emploie tant de moyens de transport, que nous ne pouvons jamais compter sur rien; une chose très essentielle encore c'est l'armement; j'attendais des fusils de Custrin, au lieu des 19,000 fusils que j'aurais dû recevoir, il ne m'en arrive que 7,000, le reste ayant été distribué à Custrin même, j'ignore d'après quels ordres. De ces 7,000 fusils, sur lesquels j'avais droit de compter, parce qu'ils étaient en route, Son Excellence mr (le) maréchal prince d'Eckmühl en a fait prendre 2000 pour armer le 1er cors. Je suis loin de vouloir contrarier ou me plaindre des ordres que donnent les commandants en chef Français; mais Vous jugerez sûrement comme moi, Monsieur le Chevalier, qu'il est presque impossible d'activer une chose aussi essentielle que l'est la nouvelle organisation de l'armée, si au lieu de secours on ne rencontre partout que des entraves et des obstacles. Je Vous prie de croire cependant que tout cela ne nous décourage pas; mais que je sens dans toute sa force le désagrement de ne pas pouvoir répondre, comme je le désirerais, aux vues de Sa Majesté l'Empereur et aux voeux de notre gouvernement. Je ne manquerai pas de Vous communiquer à de certaines époques les progrès de mon travail".

[1]) Por. próbne obliczenia u Reboul'a (I 139) z początku stycznia i z połowy (II 209).

734. Do Reynier'a. Warszawa, 2 stycznia 1813.

Korpus V dla przyspieszenia reorganizacji ma być rozłożony w okolicach Warszawy. Musi się dowiedzieć, jakie wojska saskie tam się znajdują. Potrzebna mu także wiadomość o stanowiskach korpusu VII-go i nieprzyjaciela. Nawzajem będzie donosić, coby go doszło[1]).

Le 5e corps devant, pour accélérer autant que possible sa réorganisation, être placé à Varsovie, Prague et dans les environs, et cette mesure, conforme aux intentions de S. A. S. le prince major général, ne souffrant aucun délai, il devient indispensable, pour faire les dispositions qu'elle exige, que je sois instruit de la force des troupes saxonnes qui peuvent occuper la même contrée. — En Vous priant en conséquence, Monsieur le Comte, de vouloir bien me communiquer au plus tôt ces détails, je m'empresserai, si cela devenait nécessaire, de me concerter avec Vous à l'effet de concilier l'exigence de l'organisation des troupes polonaises avec celle de la position du corps sous Vos ordres[2]).

Les mesures qui seront prises à l'égard des premières, devant nécessairement, sous beaucoup de rapports, être subordonnées aux mouvements tant des troupes russes, que de celles qui couvrent Varsovie, je ne puis me dispenser, Monsieur le Comte, de Vous prier également de vouloir bien me faire connaître les points que le 7e corps occupe actuellement, ainsi que les notions que Vous avez sur la force et la position de l'ennemi. — En Vous adressant cette demande, ainsi que celle de me tenir au courant des changements qui auront lieu à cet égard, je ne manquerai pas de mon côté de Vous transmettre les renseignements que j'aurai pu recueillir.

735. Do Berthier'a. Warszawa, 3 stycznia 1813.

Doszły go wskazówki z 29-go grudnia o reorganizacji Legji Nadwiślańskiej. Gorliwość władz Księstwa w staraniach o wojska polskie zahamowaną została przez cofnięcie się korpusu austrjackiego i saskiego nad Bug. Ich dowódcy w razie najmniejszego naporu nieprzyjaciela zamierzają przejść na lewy brzeg Wisły. Ten ruch wsteczny pozbawia go zasobów połowy kraju. Jazda rosyjska łatwo przeprawi się i w krakow-

[1]) A. h. G.

[2]) Reboul I 349—52.

skie i w sandomierskie, wtedy nie będzie można liczyć na jakiekolwiek wyniki podjętych robót organizacyjnych. Załącza wyjaśnienia Reynier'a. Stanowiska trzech dywizyj Schwarzenberga, który zdaje się nie mieć wiadomości o ruchu Rosjan. Niema ich może nad 2500 koni. Pragnąłby jazdę nowego zaciągu rzucić przed korpus saski, ale nie jest to możliwe po stracie poborowych na prawym brzegu Wisły. Doniesienia o wojskach moskiewskich ciągnących od południa. Łupieskie zagony kozaków w hrubieszowskiem. Załącza zeznania dwu żołnierzy zbiegłych z niewoli rosyjskiej. Obiecuje wykaz siły zbrojnej [1]).

Monseigneur, je m'empresse d'accuser à Votre Altesse Sérénissime la réception de la lettre qu'Elle m'a fait l'honneur de m'adresser le 29 décembre, pour me donner connaissance des mesures qu'Elle a jugé convenable d'ordonner pour la réorganisation de la Légion de la Vistule.

Je ne cesse point d'activer par tous les moyens possibles celle des troupes polonaises, et le zèle avec lequel toutes les autorités, tant militaires que civiles, avaient commencé à agir dans cette vue, paraissait devoir en garantir le succès. La brusque retraite des troupes autrichiennes et saxonnes qui a dû naturellement être suivie de celle du peu de cavalerie polonaise qui couvrait encore une certaine étendue de pays, a tout d'un coup renversé la plus grande partie de nos espérances [2]).

J'ai déjà eu l'honneur d'informer Votre Altesse Sérénissime que le prince de Schwartzenberg et le général Reynier, après avoir rétrogradé jusque sur le Bug, nous ont privés des ressources en hommes, chevaux etc. de la presque totalité des départements situés sur la rive droite de la Vistule. Ayant voulu savoir quels étaient les points, où définitivement ils croyaient devoir tenir, pour couvrir Varsovie, ces deux officiers généraux m'ont témoigné que, pour peu qu'ils seraient pressés par l'ennemi, ils ne voyaient d'autres moyens pour conserver les troupes sous leurs ordres, que de passer sur la rive gauche de la Vistule, et de se borner à la défense de cette rivière. J'ignore si cette mesure remplira les vues de Votre Altesse Sérénissime relati-

[1]) A. N. AF^{IV} 1652 (5^{e} corps, le p^{ce} Poniatowski), kopja.

[2]) Por. Handelsman d. 542, Ussel: *L'interv. de l'Autr.* 147, Reboul I 352.

vement à la défense de la Vistule, et en combien elle peut être préjudiciable à la position que l'armée française occupe en Prusse; ce qu'il y a de bien positif, c'est qu'elle produira dans nos organisations un déficit de près de la moitié, auquel les autres départements ne peuvent en aucune manière suppléer; qu'elle rendra l'ennemi maître de Zamość et de toute la rive droite, et que rien ne l'empêchera, en portant de la cavalerie, de pénétrer jusque dans les départements de Cracovie et de Sandomir [1]). Votre Altesse Sérénissime jugera Elle même si alors au milieu des inquiétudes et de la désobeissance, que cela ferait naître dans tout le reste du pays, on pourrait compter sur aucune des organisations entamées.

Au reste, la réponse ci-jointe de m^{r} le général Reynier [2]) fera connaître à Votre Altesse Sérénissime la posi-

[1]) Por. Handelsman d. 530.

[2]) Reynier, jako dowodzący korpusem posiłkowym saskim, odpowiadał mu z Warszawy 3 I: „Le 7^{e} corps prend actuellement le cantonnement suivant: la 21^{e} division, commandée par le général Lecoq, entre Wezczowka, Minsk et Kałuszyn; la 22^{e}, commandée par le g^{al} Junk, entre Gremkow, Suchow et Siedlce: la 32^{e} div. commandée par le g^{al} Durutte, aura une brigade cantonnée entre Okuniew et Stanisławów, une autre brigade entre Stanisławów et Dobre, et la 3^{e} entre Makowiec et Liw. L'avant-garde de cette division, avec un détachement de cavalerie polonaise, occupe Węgrów et Sokołów et observe les bords du Bug vers Drohiczyn, qui sont aussi observés par la cavalerie que j'ai à Paprotina et Mordy et qui se lie avec la colonne commandée par le major Rzodkiewicz, mais ma cavalerie est trop faible et trop fatiguée pour continuer à garder mes lignes aussi étendues, lorsque les ennemis peuvent arriver inopinément au milieu de nos postes avec beaucoup de cavalerie, et je devrais me borner pour lui faire respecter les bords de la Liwiec, afin d'être assez éloigné de Drohiczyn et d'autres points sur le Bug, si l'ennemi puit rassembler ses troupes et qu'on ait toujours le temps d'être prévenu de ses marches. Si les détachements de cavalerie et d'infanterie polonaise qui sont en colonne mobile dans le département de Siedlce, joints aux levées qui se font, peuvent placer beaucoup des postes d'avertissement et occuper une partie de la frontière, je les retiendrai par mes troupes et nous pouvons conserver pendant les cantonnements une fort grande étendue du pays dans le département de Siedlce. Mes batteries de réserve viendront à Praga et les chevaux cantonnent dans les environs. Je compte de faire venir à Varsovie, s'il est possible, ou dans les villages voisins un de mes faibles régiments de

tion qu'il occupe, et les forces ennemies qu'il a devant lui. Le prince de Schwartzenberg, dont le quartr gal est actuellement à Pułtusk, a une don à Rożan, 1 division à Ostrów et 1 division à Wyszków avec une avant-garde à Brok.

Le commandant en chef autrichien ne paraît point avoir de notions détaillées sur les troupes russes qu'il a devant lui. Il m'a dit seulement que son arrière-garde avait vu deux régiments de Cosaques à Łomża; que trois autres étaient arrivés à Łomżyca et qu'un régiment de dragons s'était dirigé sur Zambrow. La division de Czaplitz avait dû s'avancer jusqu'à Raygrod; mais on n'avait vu nulle part de l'infanterie [1]).

En évaluant à 400 hommes chacun des 5 régiments de Cosaques qui étaient à portée du corps autrichien, et en portant à 500 celui de dragons, on n'a encore qu'une force de 2500 chevaux.

Je ne demanderais pas mieux, comme le désire mr le général Reynier, que de jeter des levées à cheval en devant de son corps; mais ne pouvant plus compter sur celles de la rive droite, cette mesure n'est guère possible.

D'après les renseignements qui me parviennent de Zamość, le général Moussin-Pouchkin se trouve avec sa division à Wlodimir, Piontydynie et Uściług. Cette division est de 5,000 hommes.

cavalerie pour qu'il puisse faire réparer ses équipages. Mon quartier général s'établit aujourd'hui à Okuniew et je Vous instruirai avec plaisir de toutes les nouvelles que je recevrai sur les mouvements de l'ennemi, ainsi que de ceux que je pourrai faire. Dans ce moment, nous avons devant nous le corps de Sacken, qui est arrivé à Brześć et environs, et peut avoir 8 à 10,000 hommes d'infanterie et 5000 hommes de cavalerie, il a laissé vers Luboml un colonel de dragons avec 2000 hommes qui garde le haut Bug avec le petit corps du général Moussin Pouchkin. Quelques Cosaques sont arrivés à Drohiczyn, mais j'ignore les troupes qui peuvent venir du côté de Grodno et de Białystok. Je tâcherai de me procurer des nouvelles des troupes qui pourraient marcher dans cette direction, parce que les principales forces de l'ennemi ayant marché dans le Nord, c'est par là que viendront les renforts qui peuvent mettre les ennemis en état d'agir contre nous". Por. Reboul I 350, II 228.

[1]) Por. Handelsman d. 541.

D'après les mêmes renseignements, il a dû arriver de Valachie en Volhynie des troupes dont quelques-uns portent la force à 6 et d'autres à 18 mille hommes; mais on ne sait rien de positif à cet égard.

P. S. J'ai l'honneur de faire parvenir ci-joint à Votre Altesse Sérénissime la déposition de deux soldats polonais rentrés des prisons de l'ennemi [1]). Je ne manquerai pas de Lui soumettre, à la première occasion, la situation des troupes polonaises, aussi détaillée que le permettent les circonstances.

736. Do Davout'a. Warszawa, 4 stycznia 1813.

Za troskliwość o jego zdrowie dziękuje. Zajmuje się organizacją wojsk linjowych i nieregularnych bez wytchnienia, ale cofnięcie się korpusu austrjackiego, a za nim saskiego, powoduje nie tylko utratę 30 mil kraju, lecz oraz ogólny niepokój i niepewność, które unicestwiają skuteczne działania. Większe siły rosyjskie nie zbliżyły się jeszcze, tylko kozacy łupią południowo-wschodnią część Księstwa i z Wołoszczyzny

[1]) Le canonnier Przykaski et le pontonnier Pieczarski..., faits prisonniers par les Russes à deux milles au delà de Vilna, ont déposé qu'après avoir été pris, ils ont été conduits 3 ou 4 milles en arrière et enfermés dans une auberge isolée, où on avait rassemblé environ 300 prisonniers, tant Français que Polonais. Ayant réussi ensuite à s'évader, ils ont rencontré plusieurs fois en route des Cosaques qui, après leur avoir demandé de l'argent et s'ils étaient Français, après en avoir reçu la réponse qu'ils étaient Polonais, les ont laissé passer sans les inquiéter davantage. Ils se sont enhardis alors à se diriger directement sur Wilna. Arrivés là, ils ont trouvé des Cosaques qui pillaient. Comme il faisait nuit, ils voulaient entrer dans une maison pour y coucher, mais partout ils trouvaient des Cosaques qui ne voulaient pas les recevoir, disant qu'ils n'avaient qu'à s'en aller où ils voulaient. Ils ont traversé toute la ville sans être arrêtés. Après avoir passé les portes, ils se sont rendus pour la nuit dans un faubourg. Le lendemain matin, ils ont rencontré des soldats russes qui prenaient du biscuit dans un magasin. Ceux-ci les ont engagés à en prendre aussi et leur ont dit de s'en retourner dans leur pays. Après avoir quitté Wilna, ils ont marché pendant six milles avec des Cosaques qui les ont nourris, leur disant de s'en retourner chez eux. Les mêmes soldats disent qu'ils n'ont vu que des Cosaques sur le chemin au delà de Wilna, ils avaient vu une cinquantaine de canons et un régiment de chasseurs à pied.

podobno przyciągnęły wojska na Wołyń. Stanowiska nieprzyjaciela i sprzymierzeńców [1]).

Monseigneur, j'ai reçu la lettre que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'adresser le 26 décembre [2]), et je m'empresse de La remercier bien sincèrement de l'intérêt qu'Elle veut bien me témoigner relativement à ma santé [3]).

Je m'occupe sans relâche, depuis mon retour à Varsovie, de l'organisation, tant des régiments de ligne que de celle des troupes irrégulières [4]) qu'on se propose de faire concourir à la défense du pays. Malheureusement nous ne pouvons manquer d'éprouver de très grandes difficultés sous les deux rapports, par la marche rétrograde du corps autrichien, qui a abandonné subitement près de 30 milles de pays, pour prendre des cantonnements à Rożan, Ostrów et Wyszków, et qui a été suivi par le 7e corps, qui a établi ses cantonnements sur la Liwiec. Par cette opération, nous perdons non seulement les ressources en hommes, chevaux, subsistances, moyens de transport et autres, de la plus grande partie des départements situés sur la rive droite de la Vistule, mais encore par l'inquiétude qu'elle fait naître, on peut d'avance s'attendre à voir échouer beaucoup de mesures essentielles dans les circonstances actuelles [5]).

Les notions que le commandant en chef autrichien m'a communiquées sur l'ennemi, se bornent à 4 régiments de Cosaques et 1 de dragons qu'on a vus à Łomża, et dans les environs [6]). La division Czaplitz était encore, il y a peu

[1]) A. h. G., don. Davout, wyciąg w A. N. AF^{IV} 1652 (1er corps, le m^{al} p^{ce} d'Eckmühl) z uwagą: „envoyé le 6 janvier au major-général, le 7 au Grand Maréchal".

[2]) Brak w *Corr. de Davout.*

[3]) Co do stanu zdrowia księcia por. A. Potocka: *Mém.* 338—40 (chociaż opowiadanie jej pełne błędów), Skałkowski: *Ks. Józef* 444.

[4]) *Dziennik Żółtowskiego* 291, Reboul II 206—10.

[5]) Por. Kołaczkowski I 168.

[6]) Spółcześnie Schwarzenberg donosił cesarzowi Franciszkowi II szczegóły następujące (z Warszawy 3 stycznia, W. K., F. A. 1813 $^1/_{227}$): „...Bisher behandelten die russischen Vorpostenscommandanten unsere Truppen mit dem bestimmten Verlangen alle Feindseligkeiten zu vermeiden; wenn sie einen Ort zu besetzen wünschen, der von uns behauptet wird, so lassen sie sich zuweilen wiederholtermalen ganz abweisen, zuweilen auch umgehen sie ihn, dann mit einer drei und vierfach überlegenen Stärke, und lassen dem Commandanten bedeuten, er sehe wohl, dass er gefangen sei, wenn er sich nicht zurückziehe. ...Bei dieser Art von schonender Behandlung erreichen sie einen doppelten Zweck, einmal die Ruhe ihrer Truppen, ohne in der Vorrückung wesentlich gehindert zu sein, obwohl sie im Ganzen dermalen noch nicht stark genug sind, um uns mit Ernst anzugreifen, und dann die Hoffnung, Misstrauen zu erregen zwischen uns und den Verbündeten. Die Mannszucht, die sie halten, und die bestimmte Sprache in Hinsicht der Errichtung des polnischen Reiches macht im Herzogtum grosse Sensation und mancher echte Pole fängt an zu wanken". — *Woj. Sbornik* 1904, I 24, Reynier do Murat'a, 16 stycznia 1813: „Les Russes agissent avec beaucoup de politique envers le corps autrichien".

de jours à Raygrod, mais on n'avait vu nulle part de l'infanterie.

Le général Reynier a devant lui le corps de Sacken, qui peut être évalué à 8 ou 9 mille hommes très éparpillés.

D'après les renseignements qui me parviennent de Zamość, il y a à Włodzimir et Uściług la division du général Moussin Pouchkin, forte de 5,000 hommes. On dit que des troupes venant de la Valachie sont arrivées en Wolhynie.

Des bandes de Cosaques continuent à piller les villages entre Hrubieszów et Kryłów. Je tâcherai de faire diriger contre eux quelques troupes.

737. Do Fryderyka Augusta. Warszawa, 4 stycznia 1813.

Otrzymał list z 27-go grudnia. Dziękuje za słowa uznania. Prace organizacyjne zostały w części przerwane a w części zahamowane przez cofnięcie się Austrjaków. Zastosuje się do rozkazów dotyczących rozdziału nagród honorowych. Nie mógł dotąd przedłożyć wniosków co do odznaczeń dawniej przyznanych z powodu okoliczności towarzyszących końcowi wojny. Rożnieckiego powołał tymczasowo na szefa sztabu, bo główną czynnością będzie formowanie jazdy. Prosi o upoważnienie do nominacji ostatecznej. Kamienieckiego wyznaczył na inspektora piechoty, jako już mniej sposobnego do czynnej służby. Potrzeba przyznania mu władzy tymczasowego mianowania oficerów wyższych stopni [1]).

Sire, j'ai reçu la lettre que Votre Majesté m'a fait la grâce de m'adresser le 27 décembre. Pénétré de la recon-

[1]) D. St. 3583, bruljon w A. Gł.

naissance la plus vive et la plus sincère pour les bontés qu'Elle daigne m'y témoigner, je La supplie de croire, que Sa satisfaction est pour moi la récompense la plus désirée et la plus flatteuse de mes faibles services, et que je n'ai rien tant à coeur que de continuer à la mériter.

Je n'ai cessé, depuis mon arrivée à Varsovie, de m'occuper des moyens d'activer tant l'organisation des troupes, que celle des mesures de défense, qui viennent récemment d'être arrêtées. Mais sous les deux rapports nous ne pouvons manquer d'éprouver de très grandes difficultés à la suite des dernières opérations du corps autrichien [1]), qui a rétrogradé subitement de près de 30 meiles, pour venir prendre des cantonnements à Rożan, Ostrów et Wyszków, et a nécessité par là la retraite du 7e corps jusque sur le Liwiec. Par cette opération, nous avons non seulement perdu les ressources de toute espèce d'une grande étendue de pays; mais, vu l'inquiétude et la désobeissance qui en résulteront nécessairement dans les autres départements de la rive droite, qui se trouvent par là entièrement découverts, on peut s'attendre dès aujourd'hui à n'y voir effectuer aucune des mesures dont la prompte exécution devient tous les jours plus urgente, dans les circonstances présentes, et auxquelles le reste des départements ne pourra en aucune manière suppléer. — Je ne manquerai pas de me conformer aux ordres que Votre Majesté me fait l'honneur de me donner, relativement aux récompenses d'honneur qu'Elle daigne accorder au dévouement que Son armée polonaise a montré dans cette campagne [2]). Je La supplie de m'excuser si, malgré tous mes soins, je ne suis point encore en état de Lui soumettre le travail général sur celles qu'Elle a eu la bonté de décréter antérieurement. Ce retard est occasionné par des circonstances qu'il serait difficile de détailler et qui tiennent à celles de la fin de la campagne. — La grande quantité d'objets d'organisation, surtout pour les troupes à cheval, tant régulières qu'irrégulières, dont je suis dans le cas de m'occuper dans ce moment, m'ayant fait désirer de s'approcher de moi mr le général de division Rożniecki, qui peut, plus que personne, m'être utile sous ce rapport, j'ai cru ne pouvoir mieux faire qu'en le désignant pour remplir provisoirement les fonctions de chef de l'état-major général. Cette mesure temporaire m'a paru d'autant plus conforme aux circonstances qu'elle me conserve la possibilité de donner, si elles l'exigeaient, à cet officier général le commandement soit d'une division, soit d'un corps de cavalerie. Je supplie Votre Majesté de vouloir bien me permettre de l'assurer de sa nomination définitive, si elle pouvait s'accorder avec le bien du service. J'ai désigné de même le général de division Kamieniecki pour remplir provisoirement les fonctions d'inspecteur général de l'infanterie; cet officier général a les qualités et connaissances nécessaires pour ce poste, qui s'accorde mieux avec sa santé qu'un commandement actif. Je pense au reste que sa nomination définitive peut encore être remise. Les nominations des officiers supérieurs à faire dans les régiments de ligne étant quelque fois de la plus grande urgence, je supplie Votre Majesté de vouloir bien, dans ces circonstances, m'autoriser à les désigner provisoirement dans l'organisation, sauf Son approbation. Ils ne seront regardés comme nommés définitivement que quand ils l'auront obtenue [1]).

[1]) Por. Ussel: *L'intervention de l'Autriche* 139, 143—4.

[2]) Rozdanie nagród nastąpiło dopiero w marcu t. r., por. Skałkowski: *Książę Józef* 449—50.

738. Do Hieronima-Napoleona, króla westfalskiego.

Warszawa, 5 stycznia 1813.

Grzeczności [2]).

Le départ de mr. le capitaine Szymaniecki [3]) me fournissant l'occasion bien désirée de me rappeler au souvenir de V. M., Elle me permettra d'en profiter pour Lui offrir en même temps l'hommage de ma reconnaissance pour toutes les bontés qu'Elle a bien voulu me témoigner dans le temps où j'avais le bonheur de servir sous Ses ordres. Daignez, Sire, être persuadé qu'elles ne cesseront jamais d'être pré-

[1]) Nadzwyczajne pełnomocnictwo przyznane zostało ks. Józefowi w myśl poleceń Napoleona z 7 stycznia 1813 (*Corr.* 19426).

[2]) A. Gł., bruljon.

[3]) Jan, b. adjutant g. b. Biegańskiego.

sentes à ma mémoire, et agréez avec bonté l'expression du plus profond respect.

739. Do Murat'a. Warszawa, 7 stycznia 1813.

Otrzymał list z 4. Powiadamia o ruchach nieprzyjaciela. Robi, co może, dla obrony kraju [1]).

J'ai reçu la lettre que V. M. m'a fait la grâce de m'adresser le 4 de ce mois. Je ne manquerai pas, ainsi qu'Elle me l'ordonne, de Lui faire parvenir des rapports le plus fréquemment qu'il sera possible. Ayant mis sous les yeux de S. A. S. le prince major général, en date du 3 de ce mois, les renseignements que j'avais sur les mouvements des troupes alliées et russes, j'ai rempli d'avance à cet égard les ordres de V. M. Il ne paraît pas que depuis il y ait eu des changements conséquents dans les positions de l'ennemi, ni même qu'il se trouve renforcé de beaucoup. D'après les derniers rapports du major Rzodkiewicz, qui commande un parti dont les mouvements se règlent sur ceux des troupes alliées, et qui a surpris dans la nuit du 4 au 5 un détachement ennemi à Mordy, ce point a été occupé le 5 par environ 2000 hommes de cavalerie ayant 4 pièces de canon. Il y a apparence qu'il se trouve à Łasice des forces plus considérables. Le corps du général Sacken occupe Siemiatycze, Drohiczyn et Zakluki. L'ennemi paraît avoir l'intention de réunir à Granne des troupes sur la force des quelles je n'ai point de renseignements certains. Je ne cesse d'activer, autant qu'il dépend de moi, l'effet des mesures prises pour la défense du pays, et V. M. peut compter que je ne négligerai rien de ce qui dépendra de moi, pour justifier la confiance qu'Elle veut bien mettre en moi sous ce rapport.

740. Do Murat'a. Warszawa, 9 stycznia 1813.

Wojska rosyjskie obróciły drogę na Prusy. Szczegółowo o tem donosi gen. Reynier. Zajęty jest organizacją siły zbrojnej. Chaos w zarządzeniach z powodu obecności różnych wojsk, nie podlegających jednej komendzie [2]).

[1]) A. Gł., bruljon.
[2]) A. Gł., bruljon.

Remplissant les ordres de V. M., je m'empresse de profiter du départ d'un officier qui va à Thorn, pour Lui rendre compte que, d'après les derniers renseignements qui me sont parvenus, les troupes russes qui paraissaient jusqu'ici se porter sur nous, ont pris une direction différente qui les rapproche de la Prusse. N'ayant cependant point à cet égard de notions détaillées, je dois d'autant plus me borner à ce que je viens d'avoir l'honneur de dire à V. M., que mr. le général comte Reynier Lui adressant(?) un rapport détaillé sur les mouvements qui ont lieu de ce côté et dont par sa position actuelle il est bien plus à même de juger.

Je continue à suivre les détails des différentes réorganisations qui ont lieu dans les troupes du Duché, ainsi qu'à mettre en état les levées irrégulières décrétées par la Confédération Générale de Pologne. Je dois cependant avouer à V. M. que la réunion dans un espace très circonscrit de troupes françaises, autrichiennes, saxonnes et polonaises, qui (n')appartiennent point à un même commandement, produit souvent un conflit de mesures bien préjudiciable au progrès de celles qu'on est dans le cas de prendre relativement aux dernières.

741. Do Davout'a. Warszawa, 9 stycznia 1813.

Otrzymał list z 6-go. Dziękuje za troskliwość o jego zdrowie. Jest już znośne, tylko jeszcze nie dosłyszy. Zdrada Yorck'a może mieć nieszczęsne następstwa mimo całej dobrej woli króla pruskiego. Nagromadzenie wojsk francuskich, austrjackich, saskich i polskich na szczupłej przestrzeni bez komendy wspólnej powoduje wiele szkody. Nie opuszcza przecież rąk. Siły rosyjskie nie zdają się powiększać, a raczej kierować ku Prusom. Niema poszlak, jakoby Moskale zamierzali posunąć jeden korpus między Warszawę a Toruń. Doniesie szczegóły. — Podziękowania pani Vauban i Tyszkiewiczowej za pamięć. Załącza listy dla Murat'a i Berthier'a [1]).

Monseigneur, j'ai reçu hier au soir la lettre que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'adresser le 6 de ce mois [2]). Je La prie d'agréer mes vifs remercîments de l'intérêt qu'Elle veut bien prendre à ma santé. Elle est dans ce moment au

[1]) A. h. G., don. Davout.
[2]) *Corr. de Davout* 1152.

moins supportable, à un accès de surdité près dont je ne suis pas encore entièrement quitte[1]).

La trahison du général York[2]) est un événement d'autant plus fâcheux, dans les circonstances présentes, que cet exemple peut donner l'essor à une malveillance que toute la bonne volonté du roi de Prusse peut ne pas parvenir à réprimer entièrement, et qui aura tous les moyens de nuire sourdement sous beaucoup de rapports[3]).

Votre Altesse a bien raison de dire que les détails dont je Lui ai fait part dans ma dernière lettre, font autant de contre-temps. Ils se font sentir d'autant plus vivement que le rassemblement dans un espace très circonscrit de troupes françaises, autrichiennes, saxonnes et polonaises, qui ne forment point d'ensemble par la réunion sous un seul commandement[4]), occasionne souvent un conflit de mesures bien contraire aux progrès de toutes les réorganisations partielles dont nous sommes occupés. Je ne perds cependant pas courage, et si je ne parviens pas à tous les résultats qu'on aurait pu se promettre, au moins je ne négligerai rien pour faire tout ce que les circonstances pourront permettre.

La position de l'ennemi dans ces contrées n'a éprouvé depuis quelques jours aucun changement remarquable. On ne s'aperçoit point qu'il ait été considérablement renforcé, et il paraît au contraire qu'il porte ses principales forces sur la Prusse[5]). Ce mouvement ne peut au reste manquer de se prononcer sous peu de jours, et je m'empresserai de communiquer à Votre Altesse tous les renseignements que j'aurai pu recueillir à cet égard.

---

[1]) Odnośny ustęp w liście Davout'a opuścił Mazade.

[2]) Por. J. d'Ussel: *La défection de la Prusse* 97—118. Handelsman d. 554, Fain: *Manuscrit de 1813*, 198—223, Reboul I 161—270.

[3]) Ussel *l. c.* 130—1, *Wojennyj Sbornik* 1904, I 21—2.

[4]) *Corr. de Davout* 1160 (do cesarza z Torunia 13 stycznia): Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que depuis que nous sommes sur la Vistule, nous sommes absolument sans directions et sans instructions... Co do roli Murata, który miał komendę naczelną, por. Ussel 124—5, 133—4, 142—4. Handelsman d. 552, Reboul II 201.

[5]) Ussel: *La défection de la Prusse* 131.

Je n'ai jusqu'ici point d'indices sur le projet attribué aux Russes de porter un corps entre Varsovie et Thorn. Je ne négligerai cependant aucun moyen pour avoir des notions certaines sur cet objet et je les ferai parvenir de suite à Votre Altesse.

Veuillez bien, Monseigneur, agréer l'expression bien sincère de tout le dévouement qu'Elle me connaît envers Elle.

P. S. M^me^ de Vauban et ma Sœur, infiniment sensibles au souvenir de Votre Altesse, me chargent de Lui en témoigner leur reconnaissance. Votre Altesse aurait-Elle la bonté de faire parvenir les dépêches ci-jointes à S. M. le Roi de Naples et au Major général?

742. Do Berthier'a. Warszawa, 9 stycznia 1813.

Podaje obraz rozmieszczenia wojsk polskich i litewskich. Musiał dostosować się nie tylko do warunków dostarczenia żywności ale i uwzględnić rozłożenie się oddziałów austrjackich i saskich na lewym brzegu Wisły[1]).

Venant de régler les emplacements des troupes polonaises et lithuaniennes dans le Duché de Varsovie[2]), je m'empresse de les mettre sous les yeux de Votre Altesse Sérénissime dans le tableau ci-joint. J'eusse désiré pouvoir les

---

[1]) A. h. G.

[2]) Emplacement des troupes polonaises et lithuaniennes dans le Duché de Varsovie.

Infanterie.

Le	1^er^	régiment	à Varsovie
„	2^e^	„	à Kalisz
„	3^e^	„	à Varsovie
„	6^e^	„	à Sandomierz
„	8^e^	„	à Częstochowa
„	12^e^	„	à Cracovie
„	13^e^	„	à Zamość
„	14^e^	„	à Petricau
„	15^e^	„	à Jędrzejów
„	16^e^	„	à Radom
„	17^e^	„	à Łowicz
Pour former la garnison de Modlin et de Prague.	18^e^	„	à Kazuń, Małocice et Łomna
	20^e^	„	à Modlin, Czerwińsket Wyszogród
	21^e^	„	à Nowodwór et Prague.

Uniwersytet Warszawski BIBLIOTEKA Wydz. Hum. Filia w Białymstoku
126089

concentrer davantage; mais, dans le choix des endroits, j'ai dû avoir égard non seulement à la possibilité d'y réunir des vivres et fourrages, mais encore combiner ces emplacements avec ceux des détachements assez nombreux, que les corps aux ordres du prince Schwartzenberg et de mr le général Reynier ont portés sur la rive gauche pour s'y refaire.

743. Do Berthier'a. Warszawa, 9 stycznia 1813.

Potrzeby obwarowań Torunia. Prosi o wskazówki w tej mierze. Skarb Księstwa nie może tych wydatków pokryć [1]).

Mr le colonel Mallet vient d'adresser au ministère de la guerre du Duché la lettre [2]) ci-jointe, pour lui donner connaissance des mesures que mr le général Poitevin, à son arrivée à Thorn, a annoncé devoir être prises relativement aux travaux de cette place [3]). N'ayant point été prévenu des dispositions mentionnées dans cette lettre, je me fais un devoir de prier Votre Altesse Sérénissime de vouloir bien me

Cavalerie.

Le 1er régiment à Końskie
„ 2e „ à Warta
„ 3e „ à Sieradz
„ 4e „ à Radomsk
„ 5e „ à Rawa
„ 6e „ à Nowe Miasto sur la Pilica
„ 7e „ à Płock
„ 8e „ à Łęczyca
„ 10e „ à Koziennice
„ 11e „ à Solec
„ 12e „ à Staszów
„ 13e „ à Opatów
„ 14e „ à Nowe Miasto, Korczyn
„ 15e „ à Varsovie
„ 16e „ à Kielce
„ 18e „ à Piaseczno
„ 20e „ à Grojec.

W rozłożeniu wojsk w dniach następnych, 12 i 13 stycznia, nie zaszły zmiany. Por. Reboul II 215.

[1]) A. h. G.

[2]) Z 3 stycznia 1813.

[3]) Por. *Davout: Corr.* 1144.

faire part de Ses intentions à cet égard. Je dois cependant Lui observer que, si ces travaux doivent être repris, le trésor du Duché, qui dans ce moment peut à peine fournir une très petite partie des fonds nécessaires pour les dépenses urgentes et nombreuses qu'exige la réorganisation des troupes, est encore bien moins en état de faire face à celles qu'entraîneraient ces travaux.

744. Do Berthier'a. Warszawa, 9 stycznia 1813.

Żądanie pułk. Mallet'a ściągnięcia do Warszawy kompanij saperów polskich [1]).

Venant de recevoir de la part de mr le colonel Mallet, directeur du génie dans le Duché de Varsovie, la demande ci-jointe, relative aux compagnies de sapeurs polonais employés dans d'autres corps, je m'empresse de la mettre de suite sous les yeux de Votre Altesse Sérénissime [2]). La mesure proposée par mr le colonel Mallet pouvant en effet être utile pour la réorganisation de ces compagnies, je prie Votre Altesse Sérénissime de vouloir bien me faire connaître, si Elle ne trouve pas d'inconvénient à ce qu'elle soit mise à exécuter.

745. Do Berthier'a. Warszawa, 11 stycznia 1813.

Pułki litewskie okazały się zbyt słabe, aby je sformować inaczej jak w dwu bataljonach. Prosi o odpowiedź co do ostatecznej organizacji tych wojsk [3]).

Monseigneur, j'ai l'honneur de prévenir Votre Altesse Sérénissime qu'ayant trouvé les 18e, 20e et 21e régiments

[1]) A. h. G.

[2]) Warszawa, 5 stycznia 1813: „Les travaux de nos places sur la Vistule étant... très importants, et ayant le plus grand besoin de sapeurs pour surveiller les ouvriers, j'ai l'honneur de proposer.... de faire demande.... de faire rentrer à Varsovie les 1re et 2e compe de sapeurs qui sont... à Marienwerder attachées au 9e corps.... Ces deux compagnies... sont en très grande parties détruites, et il serait important de les réorganiser. Il y a également la 4e compagnie de sapeurs qui est attachée au corps commandé par... Macdonald. Celle-ci a beaucoup moins souffert...“

[3]) A. N. AFIV 1652.

lithuaniens trop faibles pour rester formés en 3 bataillons, je les ai fait organiser provisoirement chacun à 2 bataillons, en faisant compléter les cadres autant que cela était possible. N'ayant point encore de réponse de Votre Altesse Sérénissime à la demande que je Lui adressée relativement à l'organisation définitive des troupes de Lithuanie, j'ose La prier de vouloir bien me faire connaître Ses intentions à cet égard [1]).

746. Do ks. Bellune (Victor Perrin), dowodzącego korpusem IX-m. Warszawa, 11 stycznia 1813.

Pułki IV, VII i IX nie wróciły z korpusem V-ym, ale miały skierować się do Marienwerder i Poznania. Tam też zwróci żołnierzy, którzy ściągają pojedynczo a należą do tych oddziałów [2]).

Monsieur le Duc, j'ai l'honneur d'accuser à Votre Excellence la réception de la lettre qu'Elle a bien voulu m'adresser le 28 décembre relativement aux 4e, 7e et 9e régiments d'infanterie de ligne polonaise. Ces régiments ne sont point rentrés dans le Duché à la suite du 5e corps; mais, d'après ce que m'écrit Son Altesse Sérénissime le pce Major général, ils auraient dû être dirigés sur Marienwerder, et de là sur Posen. Cependant, comme il vient effectivement ici des militaires isolés appartenant à ces régiments, je ne manquerai pas les envoyer dans cette dernière ville à mesure qu'il s'en présentera [3]).

747. Do Berthier'a. Warszawa, 11 stycznia 1813.

Donosi o wyznaczeniu Rożnieckiego na szefa sztabu tymczasowo [4]).

Monseigneur, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Altesse Sérénissime, que j'ai désigné Mr le général de division Rożniecki, inspecteur général de la cavalerie, pour remplir par intérim, avec ses fonctions actuelles, celles de chef de l'état-major général du 5e corps.

[1]) Por. Handelsman 549, 559; *Corr. de Nap.* 19427, Reboul I 401—2, II 221.

[2]) A. h. G., don. Davout.

[3]) Por. Gembarzewski 92, 95, 97; *Corr. de Nap.* 19479; Reboul I 127, II 71.

[4]) A. h. G., don. Davout.

748. Do hr. Monthion'a [1]). Warszawa, 11 stycznia 1813.

Otrzymał uwiadomienie o kwaterach i składzie poszczególnych korpusów Wielkiego Wojska, co pozwoli ściągających się żołnierzy skierowywać do ich pułków. Prosi nawzajem o wydanie rozkazów, aby Polaków zwracano w granice Księstwa, zwłaszcza kawalerzystów z IV korpusu jazdy odwodowej [2]).

Monsieur le Comte, j'ai reçu la lettre que Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser au nom de S. M. le Prince Major général pour me communiquer la composition et les emplacements des différents corps de la Grande Armée, à l'effet de me mettre à même de diriger sur leur véritable destination les détachements ou hommes isolés qui s'en écarteraient. Voyant dans cet état que l'emplacement des régiments de cavalerie polonaise qui composaient la division attachée au 4e corps des réserves de cavalerie, est marqué à Crossen [3]), tandis que, conformément à l'autorisation de S. A. le Prince Major général, ils sont rentrés dans le Duché, pour y être réorganisés, je Vous prie, Monsieur le Comte, de vouloir bien, à la suite de cette mesure, donner les ordres nécessaires pour que les hommes ou détachements appartenant à ces régiments, qui pourraient avoir été dirigés sur Crossen, soient envoyés à Varsovie, et de faire donner la même direction à ceux qui se présenteraient dans les endroits occupés par des troupes françaises ou alliées.

749. Do Murat'a. Warszawa, 11 stycznia 1813.

Nie mając nic do doniesienia o zarządzeniach w Księstwie ogranicza się do przedłożenia wyciągów z różnych raportów [4]).

Sire, n'ayant rien d'intéressant à porter aujourd'hui à la connaissance de Votre Majesté, sur les mesures qui s'exécutent dans ce moment dans le Duché, je me borne à mettre sous Ses yeux les extraits de différents rapports [5])

[1]) À Monsieur le général de division comte Monthion, chef de l'état-major général du major général.

[2]) A. h. G., don. Davout.

[3]) Reboul I 107. Pułki ułanów 3i, 15y i 16y, 2i, 7y i 11y.

[4]) A. h. G., don. Davout. Bruljon w A. Gł.

[5]) Major Rzodkiewicz do Poniatowskiego: Siedlce, le 8 janvier 1813 (A. N. AFIV 1652, extrait). Le corps russe a quitté hier à 10 heures du

qui me sont parvenus depuis le dernier que j'ai eu l'honneur de Lui adresser.

750. Do Fryderyka Augusta. Warszawa, 11 stycznia 1813.

Przesyła rozkład wojsk polskich i litewskich oraz wiadomości o ruchach nieprzyjacielskich. Mimo gorliwości władz dla różnych niedostatków reorganizacja wojska postępuje zwolna [1]).

Venant de déterminer l'emplacement des troupes polonaises et lithuaniennes dans le Duché de Varsovie, je m'empresse de le mettre ci-joint sous les yeux de V. M. Je n'ai pas voulu manquer de porter également à Sa connaissance, par les extraits ci-joints, les renseignements qui me sont parvenus sur les mouvements de l'ennemi et ce qui a eu lieu dans les derniers jours.

Toutes les autorités paraissent avoir également à cœur l'exécution des mesures ordonnées pour la réorganisation des troupes et la défense du pays; mais vu les nombreux obstacles qu'elles rencontrent dans les circonstances actuelles, les progrès n'en sont point encore aussi sensibles qu'il serait à désirer.

751. Do Clarke'go, ks. Feltre, ministra wojny Cesarstwa francuskiego. Warszawa, 13 stycznia 1813.

Stara się wojska polskie doprowadzić do siły oznaczonej w układzie zawartym w Dreźnie 25 lutego 1812. Postanowień jego dopełniono w swoim czasie, obecnie trzeba dokonać tego po raz wtóry, zatem koniecznem jest, aby cesarz udzielił tychsamych zapomóg. Wobec zupełnego wyczerpania skarbu Księstwa trzebaby wypłacać zasiłki, w miarę jak inspektor przeglądów Chevillard potwierdzać będzie stan każdego bataljonu i szwadronu, t. j. pieniądze na pierwsze oporządzenie się, na żołd i zapasy. Poleca opiece ministra te sprawy jako złączone z dobrem służby cesarza [2]).

Monsieur le Duc, m'occupant dans ce moment, d'après l'intention de Sa Majesté l'Empereur, de la réorganisation

matin Nur et s'est porté à Ostrów à 3 milles de Nur, entre cette ville et Ostrolenka, je suppose qu'il se dirigera sur Ostrolenka pour se rendre maître du pont sur la Narew.

[1]) A. Gł., bruljon.

[2]) A. E., Pologne, corr. 333 f. 135—6.

des troupes polonaises, je désire (les) porter au plus tôt à la force prescrite par les dispositions de la convention conclue à Dresde le 25 février 1812. Il est connu de Votre Excellence que ces dispositions ont été dans le temps pleinement remplies par le gouvernement du Duché, mais les pertes que les régiments polonais ont éprouvées dans le cours de la campagne, exigeant qu'ils soient recomposés presqu'en entier, tant en hommes qu'en chevaux, il devient indispensable, pour que cette opération puisse avoir lieu, que Sa Majesté l'Empereur veuille bien accorder pour les augmentations à la charge de la France les mêmes premières mises qu'en 1812 [1]).

Ne doutant point que l'Empereur ne daigne déférer à la justice de cette mesure, je crois, vu le dénuement absolu du trésor du Duché, devoir prier Votre Excellence de vouloir bien faciliter au gouvernement polonais les moyens de remplir avec plus de célérité les intentions de Sa Majesté, en autorisant Monsieur l'inspecteur aux revues Chevillard [2]) à constater au fur et à mesure par bataillon et

[1]) Por. Handelsman 553, 559, 560; *Corr. de Nap.* 19451.

[2]) Jan Chrzciciel Chevillard, syn Jana Józefa i Joanny z Humbert'ów, urodził się 23 grudnia 1766 w Lons-le-Saunier (dep. Jura), umarł 17 stycznia 1853; komisarzem wojennym został w r. 1792, następnie podinspektorem przeglądów III klasy; do I posunął się na początku r. 1812. Odbył wojny rewolucyjne, w Niemczech, Włoszech, Hiszpanji, na Północy, we Francji i t. d. Za Stu dni podał projekt wzniesienia pomnika dla Bataillon sacré. Za restauracji jako podintendent dosługiwał się emerytury trzydziestoletniej. Zyskał Legję honorową w r. 1811 a stopień oficerski w niej w sierpniu 1814, saski order św. Henryka z początkiem r. 1813, polski wojskowy 15 października 1813, Obojga Sycylji 1814, św. Ludwika 1815, w końcu rosyjski św. Włodzimierza IV kl. w r. 1816. Żonaty był z Franciszką Teresą Stefanią Oudet. Zostawił pamiętniki, które są niewątpliwie jedne z najciekawszych w odniesieniu do wojsk polskich, bo stał ich bardzo blisko i on to poświadczył zgon księcia Józefa (A. a. G.) na żądanie siostry jego i dziedziczki: „Nous soussignés Arthur Potocki, chef d'escadron, aide de camp de Son Altesse le prince Poniatowski, maréchal d'empire, commandant en chef le huitième corps de la Grande Armée, Joseph Szumlański, adjudant commandant attaché à l'état-major du prince, et nous Jean Baptiste Chevillard, inspecteur aux revues du huitième corps, déclarons qu'il est de notoriété publique et de notre connaissance particulière que dans la matinée du dix-neuvième jour du mois d'octobre mil huit cent treize Son Altesse le prince Joseph

escadron le complet des hommes et chevaux, et à faire payer, sur des états d'effectif spéciaux pour chacun, tant les premières mises que la solde et les masses qui reviendront aux corps.

Persuadé que Votre Excellence envisagera les mesures que j'ai l'honneur de Lui demander, comme utiles au service de Son souverain, j'aime d'autant plus à espérer qu'Elle se plaira à déployer pour en assurer l'effet, l'obligeance dont Elle n'a cessé de donner des marques à l'armée polonaise.

752. Do Davout'a. Warszawa, 13 stycznia 1813.

Posyła wiadomości udzielone przez oficera, który wydobył się z niewoli rosyjskiej. Przednie straże korpusu VII-go cofają się napadnięte onegdaj. Reynier stara się zasięgnąć języka o nieprzyjacielu. Nic nowego wewnątrz kraju. Załącza list do Murat'a[1]).

Monseigneur, je profite du départ de M[r] l'adjudant commandant Zadera[2]) pour faire part à Votre Altesse des renseignements qui m'ont été donnés par un officier polonais qui ayant été fait prisonnier par les Russes, est parvenu à s'évader.

Les avant-postes du 7[e] corps ont été attaqués avant hier à plusieurs reprises[3]). Pour ne point compromettre ses cantonnements, M[r] le général Reynier a jugé nécessaire de les rapprocher davantage. Cependant, comme il n'avait

Poniatowski, maréchal d'empire, commandant en chef l'armée polonaise, a péri les armes à la main pour l'indépendance de la Pologne et le service de l'Empereur et Roi. De quoi nous avons signé la présente déclaration. A Paris, le .. décembre mil huit cent treize. *Arthur Potocki, Joseph Szumlański, Chevillard*".

[1]) A. h. G., don. Davout.

[2]) O Michale Adolfie Zaderze por. Skałkowski: *O kokardę legionów* 250, 252, 254, 272—3 i *Polacy na San Domingo* 92, 182. O posunięciu na ten stopień z szefa bataljonu w czasie pobytu w Moskwie por. Davout: *Corr.* 1092. Kiedy na emigracji w r. 1832 (12 lipca) zwracał się z zakładu w Bourges do ministra Soult'a o przyjęcie go z powrotem do szeregów francuskich, mógł z dumą napisać: „Quoique j'ai été fait prisonnier par les Anglais, je puis encore présenter 13 campagnes, faites en Italie, à S[t] Domingue, en Autriche, Prusse, Pologne, Russie et en France 1815". (A. h. G., Réfugiés polonais XIX).

[3]) Reboul II 231.

point encore de données assez certaines pour juger de la force de l'ennemi, il cherche dans ce moment s'en assurer, pour agir d'après l'exigeance des circonstances.

Je n'ai rien d'intéressant à mander à Votre Altesse sur l'intérieur du pays[1]),

Votre Altesse aurait-Elle la bonté de faire parvenir la lettre ci-jointe à S. M. le Roi de Naples?

Veuillez bien, Monseigneur, agréer les nouvelles assurances du sincère dévouement qu'Elle me connaît envers Elle.

753. Do Murat'a. Warszawa, 13 stycznia 1813.

Przesyła wiadomości. Korpus saski był atakowany 11 stycznia. Sytuacja niewyjaśniona[2]).

Je profite du départ d'un officier qui retourne à Thorn, pour mettre sous les yeux de V. M. les renseignements qui m'ont été donnés par un officier polonais fait prisonnier par les Russes et qui est parvenu à s'évader.

Les avant-postes du 7[e] corps ont été attaqués avant-hier à plusieurs reprises. Pour ne point compromettre ses cantonnements mr. le général Reynier a jugé nécessaire de les rapprocher d'avantage. Cependant, comme il n'avait point encore de données assez certaines pour juger de la force de l'ennemi, il cherche dans ce moment à s'en assurer pour agir d'après l'exigeance des circonstances.

Je n'ai rien d'intéressant à rapporter à V. M. sur l'intérieur du pays.

754. Do Davout'a. Warszawa, 14 stycznia 1813.

Przesyła wyciąg z raportu komendanta Zamościa[3]).

Monseigneur, j'ai eu l'honneur d'écrire hier à Votre Altesse. Quoique je n'aie aujourd'hui rien d'intéressant à Lui mander, j'ai voulu cependant profiter du départ d'un officier qui va au quartier général de S. M. le Roi de Naples, pour Lui faire part des renseignements contenus dans l'ex-

[1]) W kraju i stolicy szerzył się wtedy popłoch wobec bliskości Moskali i odstępstwa Prus, por. Handelsman 557, 558, 560.

[2]) A. Gł., bruljon.

[3]) A. h. G., don. Davout.

trait ci-joint d'un rapport de Mr le général de brigade Hauke, commandant la place de Zamość[1]).

755. Do Murat'a. Warszawa, 14 stycznia 1813.

Przesyła wiadomości z Zamościa[2]).

J'ai eu l'honneur d'adresser hier un rapport à V. M. Profitant aujourd'hui du départ d'un officier expédié par mr. le gouverneur[3]) de Varsovie, je m'empresse de mettre sous Ses yeux les renseignements que vient de me transmettre le général de brigade Hauke, commandant la place de Zamość.

756. Do Fryderyka Augusta. Warszawa, 14 stycznia 1813.

Wystawia chlubne świadectwo Pakoszowi. Podziękowania[4]).

Mr. le général de brigade Pakosz se trouvant rétabli, part aujourd'hui pour se rendre auprès de V. M., conformément à Ses ordres. Il m'est bien agréable de Lui rendre auprès d'Elle le témoignage, que pendant son service à l'armée il s'est acquitté de tout ce qui lui a été confié, avec

[1]) Prawdopodobnie następujący (A. N. AF^{IV} 1652): „8 janvier 1813 à 1 heure après midi... J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Altesse que l'ennemi s'avance vivement par la route de Hrubieszów et de Kryłów. La colonne qui arrive du côté de Hrubieszów, doit être composée de 6,000 hommes et de 14 pièces d'artillerie. Son avant-garde est entrée à Horyszów-ruski. Je n'ai pas des notions certaines sur la seconde colonne; elle ne doit cependant pas avoir que 4 bouches à feu. L'ennemi a occupé hier Tyszowec et Zemiki, et s'approche de Tomaszów. Les Cosaques sont entrés aujourd'hui à Krynice sur la route de Zamość à Léopol. Ils se sont emparés de tous les maréchaux ferrants et serruriers pour leur faire des haches, pèles etc., et pour la réparation des armes. Je concentre mes détachements le plus près de la place. Le colonel Wierzbicki me mande qu'il rétrogradera peut être jusqu'à Krasnystaw, et qu'il dirigera le bataillon du 13^{me} par Skierbieszów à Zamość. — D'après d'autres rapports reçus de la frontière de Bug, les Russes paraissent vouloir se porter sur le bas Bug et la basse Vistule. Nos avant-postes étaient le 6 à Międzyrzyc et à Biała". Oraz raport z 10-go stycznia, por. Reboul I 352 i II 229.

[2]) A. Gł., bruljon.

[3]) R. Dutaillis.

[4]) A. Gł., bruljon.

zèle et de manière (à) mériter Ses bontés. Daignez Sire me permettre de saisir avec empressement cette occasion pour Lui renouveler l'hommage de ma reconnaissance pour toutes celles dont Elle daigne m'honorer, et dont je m'estimerai heureux de pouvoir me rendre digne.

757. Do zastępcy króla westfalskiego. Warszawa, 14 stycznia 1913.

Zwrot sumy zaliczonej korpusowi V będzie uskuteczniony przy potrąceniu należności za zaprzęgi dostarczone przez artylerję polską korpusowi VIII[1]).

J'ai reçu, à mon retour à Varsovie, la lettre que Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser pour réclamer le remboursement d'une somme de 60 mille francs, avancée dans le cours de la campagne par ordre de S. M. le roi de Westphalie à la caisse du 5^{e} corps.

Conformément à l'engagement que j'avais pris à cet égard, je n'aurais pas manqué de faire acquitter depuis longtemps cette somme, si les fonds dont j'attendais l'envoi pour le 5^{e} corps, eussent été mis à ma disposition. Cette mesure n'ayant pu avoir lieu alors, je ne doute point que mon gouvernement ne s'empresse d'ordonner ce remboursement, aussitôt que l'extrême dénuement actuel du trésor pourra le lui permettre. Il sera porté pour .....[2]) montant du prix des attelages fournis par l'artillerie polonaise au parc du 8 corps.

758. Do Davout'a. Warszawa, 15 stycznia 1813.

Posyła wyciągi z najważniejszych raportów[3]).

Monseigneur, je m'empresse de communiquer à Votre Altesse les extraits ci-joints des rapports les plus intéressants que je viens de recevoir.

759. Do ks. Schwarzenberg'a. Warszawa, 15 stycznia 1813.

Przesyła wyciągi z dwu raportów[4]).

[1]) A. Gł., bruljon.

[2]) W bruljonie: ... en déduction ...

[3]) A. h. G., don. Davout.

[4]) W. K., 1813, F. A. $^{8}/_{7}$.

Mon Prince, venant de recevoir les deux rapports dont Vous trouverez ci-joint les extraits, je m'empresse de Vous faire part de ce qu'ils contiennent d'intéressant. Veuillez bien, Mon Prince, agréer l'expression de mes sentiments d'amitié et de haute considération.

760. Do Matuszewica. Warszawa, 16 stycznia 1813.

Wobec jego oświadczenia, że w braku zasiłku cesarskiego będzie zmuszony do dni 15 zawiesić wypłaty, zapytuje go, jak temu zapobiec, bo stracone byłyby wszystkie dotychczasowe wysiłki. Prosi zatem o podanie środków ratunku, aby powiadomić króla i cesarza [1]).

Monsieur le Comte, justement effrayé de la déclaration que Vous Vous êtes cru obligé de faire au Conseil à la séance d'hier [2]), que, si Vous ne receviez point sous peu le secours que Vous avait fait espérer S. E. Mgr. le Duc de Bassano, Vous seriez, au plus tard dans 15 jours, forcé de suspendre tous les payements, je ne saurais me dispenser de Vous prier de vouloir bien me faire connaître, s'il n'existe aucun moyen de prévenir une extrêmité aussi fâcheuse et que les circonstances actuelles concourent encore à aggraver.

Je n'ai pas besoin, M[r] le Comte, de Vous dire que, si Vous Vous voyez contraint d'en venir à une mesure aussi désastreuse, non seulement les sacrifices et les efforts auxquels la nation s'est portée avec un si beau dévouement, auraient été faits en vain, mais qu'un résultat aussi défavorable entraînerait en même temps la perte de toutes les avances que S. M. l'Empereur a daigné faire pour la réorganisation des troupes polonaises, qui m'a été si souvent et si fortement recommandée.

Persuadé, M[r] le Comte, qu'ainsi que moi, Vous êtes pénétré de la nécessité de faire tout ce qui est en notre pouvoir, pour obvier à un état de choses qui ne pourrait qu'entraîner les suites les plus funestes, je ne doute point que Vous ne Vous empressiez de faire auprès de notre Souverain les démarches que Votre prudence Vous suggé-

[1]) A. E., Pologne 333 f. 179—80, kopja.
[2]) Por. Handelsman d. 560.

rera d'après l'urgente exigeance du cas. De mon côté, ne voulant rien avoir à me reprocher, soit vis-à-vis de ma patrie, soit à l'égard de S. M. l'Empereur, je n'attends que Votre réponse pour porter à Sa connaissance une circonstance aussi critique, afin de Le mettre à même de peser dans Sa sagesse ses suites inévitables, et les moyens par lesquels il serait possible de les prévenir.

761. Do Maret'a. Warszawa, 17 stycznia 1813.

Minister skarbu Księstwa zagroził zawieszeniem wypłat w ciągu dwu tygodni. Listy wymienione w tej sprawie. Od siebie dodaje, że wtedy stracone byłyby i dotychczasowe zaliczki na oporządzenie wojska i wogóle odjęta możność walczenia pod sztandarami sławnymi cesarza za wspólną sprawę [1]).

Monsieur le Duc, l'état de dénuement dans lequel se trouve le trésor du Duché de Varsovie, ayant mis le ministre des finances dans le cas de témoigner au Conseil des ministres, qu'à moins d'un secours extraordinaire, il se verrait, en moins de 15 jours, obligé de cesser tous ses payements, cette déclaration m'a engagé à lui demander, par la lettre ci-jointe en copie, une explication plus précise à cet égard. La réponse de M[r] le comte Matuszewic [2]), que j'ai

[1]) A. E. Pologne 333 f. 183—4.
[2]) „Varsovie, le 16 janvier 1813. Je m'empresse de répondre à la lettre que Vous venez de me faire l'honneur de m'adresser. Ce que j'ai cru de mon devoir d'exposer au Conseil à la séance d'hier, ne fut point de ma part une démarche inconsidérée, je devais la faire et je l'ai faite, parce que j'ai vivement et profondement senti ces suites funestes, dont le danger Vous a déterminé à m'écrire et qui deviendraient impossibles à détourner, si j'avais tardé de prévenir le Conseil du moment prochain où tous les fonds du trésor vont être épuisés. Cet état de détresse n'est que trop aisé à justifier, surtout à Vos yeux, mon Prince, qui savez le mieux tout ce qu'il faut de fraix et de dépenses pour mettre sur un pied convenable l'armée que Vous êtes chargé de réorganiser, et qui, à proprement parler, a plutôt besoin d'être créée à neuf. Jamais crise ne fut plus violente que celle où nous nous trouvons, jamais le premier besoin, celui de la défense et du salut de l'état, n'exigeait de plus grands secours au plus haut degré d'urgence, et cependant c'est dans ce moment même que le trésor, qui, depuis qu'il éxiste, eut toujours à lutter contre le manque des fonds, perd une grande partie de ses ressources par l'envahissement de presque tout pays situé

également l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Excellence, ayant confirmé de la manière la plus positive, l'existence d'un état de choses aussi allarmant, je crois ne pouvoir me dispenser de faire partir sur le champ un officier pour L'en informer.

Je n'ai rien à ajouter aux détails contenus dans la lettre du ministre des finances pour la partie qui le concerne; mais, chargé spécialement par Sa Majesté l'Empereur de la réorganisation des troupes polonaises, il est de mon devoir de représenter que, si une mesure aussi désastreuse que celle qui vient d'être annoncée au Conseil, a effectivement lieu, non seulement on doit renoncer à tous les résultats des mesures prises pour compléter et remettre en activité les troupes polonaises, mais encore qu'il sera impossible

sur la rive droite de la Vistule. Sa Majesté l'Empereur à Son passage par ici à daigné, sur les représentations que j'ai osé Lui faire, accorder généreusement des secours au trésor du Duché. Ils sont très réels ces secours, mais la nature des fonds qui furent mis à ma disposition, rend le maniement difficile, et au lieu d'une utilité immédiate, n'offre qu'un produit trop tardif, vu l'urgence de nos besoins. Néanmoins, sans les fonds versés dans le trésor en billon de Piémont et sans la réalisation partielle des effets à négocier, ce que je prédis de voir arriver dans quinze jours, serait déjà arrivé dans ce moment, et sans le secours, dont je viens de parler, dû aux bontés de Sa Majesté l'Empereur, je ne pourrais pas promettre d'acquitter, pendant quinze jours encore, les invitations de payement faites par le ministère de la guerre, comme j'y ai réussi jusqu'à présent. Ce que je viens de marquer ici, comme ce que j'ai eu l'honneur de déclarer hier au Conseil des ministres, je n'ai pas manqué de le représenter aussi à Sa Majesté le Roi, notre maître, par la voie de Son ministre des relations extérieures S. E. M[r] le comte de Senfft-Pilsach; et c'est une des raisons qui m'a engagé à envoyer mercredi au soir un courrier extraordinaire à Dresde. Mais je conviens que l'extrême urgence du cas ne nous permet pas de s'arrêter à cette démarche. Nos dernières espérances ne peuvent se fonder que sur les généreuses bontés de Sa Majesté l'Empereur, qui a daigné nous dire que le moyen d'argent ne nous manquerait pas, et sur les espérances que nous a fait concevoir S. E. M[r] le duc de Bassano, en nous assurant qu'il représenterait à l'Empereur l'urgente et l'indispensable nécessité de nous envoyer au plus tôt des fonds suffisants. Loin donc de vouloir de Vous dissuader, mon Prince, du projet que Vous avez de porter à la connaissance de Sa Majesté l'Empereur une circonstance aussi critique, j'ose Vous exhorter au nom de la Patrie à ne point retarder une démarche aussi essentielle". Por. Reboul II 204—5.

d'obvier à la perte de toutes les avances que, dans la pénurie actuelle, on s'est vu forcé de faire aux fabricants, ouvriers, et fournisseurs, et par conséquent à celle de la plus grande partie des secours que l'Empereur a récemment daigné accorder à l'armée du Duché.

Mon dévouement envers Sa Majesté, non moins que mon attachement pour ma patrie, me faisant regarder comme un devoir essentiel de chercher par tous les moyens à prévenir cette extrémité, je n'en vois point d'autres que de prier Votre Excellence de vouloir bien porter ces circonstances fâcheuses à la connaissance de Son Souverain, et réclamer auprès de Lui des secours qui seuls peuvent mettre les troupes polonaises en état de Lui prouver encore, combien elles s'estimeront heureuses de pouvoir agir sous Ses glorieux étendards. Persuadé de l'intérêt que sous ce rapport Votre Excellence veut bien porter à notre nation, j'ose espérer qu'Elle voudra bien faire ce qui dépendra d'Elle, pour imprimer aux mesures que Sa Majesté l'Empereur daignera sans doute ordonner, pour venir à notre secours, une célérité analogue aux circonstances critiques auxquelles elles doivent remédier.

C'est avec empressement que je profite de cette occasion pour renouveler à Votre Excellence l'expression de ma plus haute considération.

Le général commandant en chef le 5[e] corps.

Joseph Prince Poniatowski.

762. Do Davout'a. Warszawa, 17 stycznia 1813.

Otrzymał list z 14-go z wiadomościami o stanie rzeczy w Prusiech, brakło mu ich od 28-go grudnia. Jest przekonany, że Rosjanie ulegną w przyszłej walce i że trzeba tylko doczekać się nadejścia wojsk francuskich. Zgadza się co do doboru środków obrony. Według doniesień zewsząd otrzymywanych armje nieprzyjacielskie są bardzo uszczuplone i rozprzęgnięte; trzeba tylko stałości i nie dać się uwodzić pozorom siły, a można będzie utrzymać się nad Wisłą aż do podjęcia kroków zaczepnych. Oczekiwanemu w Warszawie ks. Schwarzenbergowi nie omieszka myśli tych udzielić. Załącza raport, który jest dowodem małych sił Rosjan. Dziękuje za zarządzenia co do przewozu broni; roz-

dziela ją odpowiednio. Tłumaczy, dlaczego wojska rozłożone są jak dotychczas. Odbiera list z 15-go stycznia i czeka na dalsze rozkazy [1]).

Monseigneur, j'ai l'honneur d'accuser à Votre Altesse la réception de Sa dépêche du 14 de ce mois [2]), en La remerciant des détails intéressants qu'Elle a bien voulu me donner sur la position des choses en Prusse. Je n'avais plus de renseignements à cet égard depuis ceux que le Major général m'avait transmis le 28 décembre.

Personne n'est plus que moi convaincu qu'aussitôt que l'Empereur sera à même de faire usage des immenses moyens qu'ila à sa disposition, ces prétendus succès que les Russes attribuent si gratuitement à leurs armes, feront bientôt place à des défaites qui les mettront dans le cas de faire la paix aux conditions qui leur seront dictées. Il s'agit de se soutenir jusqu'à l'époque où les armées françaises et alliées pourront reprendre l'offensive, et sous ce rapport il me paraît que le tableau que Votre Altesse m'a donné, des forces que nous avons à opposer à l'ennemi, offre un ensemble très rassurant, qui ne peut que gagner encore par les mesures qu'Elle propose, et que je regarde comme, on ne saurait plus, analogues aux circonstances. En général, si l'on considère que, d'après toutes les apparences, confirmées encore par tous les renseignements qui nous sont parvenus jusqu'ici, l'armée russe est très réduite et désorganisée, je ne doute point qu'avec de la fermeté, et en évitant surtout de prendre pour de la réalité l'apparence imposante que l'ennemi cherche à donner à ses opérations, pour cacher sa faiblesse et profiter de l'ascendant qu'il croit avoir acquis, nous ne parvenions à nous maintenir sur la Vistule jusqu'à ce qu'il devienne possible de tenter, à notre tour quelque chose pour l'inquiéter. En attendant, ce sera, comme l'observe très bien Votre Altesse, tant mieux, s'il commet la maladresse d'achever de harasser ses troupes pendant la mauvaise saison.

Le prince Schwartzenberg est attendu ici à tout moment [3]). Je ne manquerai pas, aussitôt qu'il sera arrivé, de

[1]) A. h. G., don. Davout.
[2]) *Corr. de Davout* 1167.
[3]) *Wojennyj Sbornik* 1904, I 23.

lui communiquer de suite les idées de Votre Altesse et je m'empresserai de Lui faire part de ce à quoi elles pourront l'engager [1]). Elle verra par l'extrait ci-joint ce qui s'est passé de nôtre côté depuis quelques jours. Je pense que cela confirme assez mes conjectures sur le peu de consistance que les Russes sont en état de donner à leurs opérations.

Je remercie infiniment Votre Altesse des mesures qu'Elle a bien voulu prendre relativement au transport des armes. J'ai fait de suite les dispositions nécessaires pour qu'elles soient prises par les régiments auxquels elles sont destinées.

Quant à l'emplacement que Votre Altesse croit qu'il serait convenable de donner actuellemeut aux troupes, je dois Lui dire qu'en ordonnant celui qui existe, j'ai été obligé d'avoir égard à l'exigeance de la réorganisation des régiments, aux facilités qu'offrait telle contrée pour les subsistances, enfin à la convenance des troupes alliées qui ont placé depuis longtemps sur la rive gauche des hôpitaux, des parcs et des dépôts. Il ne se trouve dans ce moment que 2 régiments d'infanterie, et il était impossible de ne point prendre cette mesure pour profiter des ressources qu'offre Varsovie pour la réorganisation des corps.

Je reçois dans ce moment la lettre que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'écrire le 15 [2]). Je suppose que je recevrai bientôt des ordres relatifs aux circonstances dont Elle me fait part. Au reste, rien n'a changé ici. Je remercie infiniment Votre Altesse de m'avoir tenu au courant des événements et en La priant de me continuer la même obligeance, je Lui renouvelle l'expression de mon sincère dévouement.

[1]) Bignon 277: „Le prince me dit plus tard que leur dernière conférence s'était terminée par quelques paroles assez vives et que le p^ce de Schwarzenberg avait pu par suite se trouver embarrassé pour renouer une correspondance, surtout sur un pareil sujet". O tym sporze także *Souvenirs 1785—1870 du feu duc de Broglie* (Paryż 1886) I 207.
[2]) Brak w korespondencji Davout'a.

763. Do Murat'a. Warszawa, 17 stycznia 1813.

Wobec zajść nad dolną Wisłą prosi o wskazówki co do nowej linji obronnej. Potrzeba ich, gdyż reorganizacja wojsk polskich w toku. Nie wie, jak się zachowają dowódcy różnych korpusów, a niespodziane ich ustąpienie może spowodować ogromne straty. Pragnąłby znać plan dalszych działań; ręczy, że nie cofnie się łatwo [1]).

Sire, instruit des événements qui viennent d'avoir lieu sur la basse Vistule [2]), les suites que cette opération, effectuée sur une des extrémités de notre ligne, ne peut manquer d'entraîner pour le centre, me font un devoir de ne point perdre un moment pour supplier Votre Majesté de vouloir bien me faire connaître Ses intentions [3]) relativement aux troupes polonaises et me donner les ordres éventuels sur ce que j'aurai à faire, dans le cas où l'on serait obligé de prendre en arrière une nouvelle ligne de défense.

En qualité de général commandant un des corps de la Grande Armée, je sens que je devrais borner ici la prière que j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté. La confiance et les bontés dont Elle daigne depuis si longtemps m'honorer, m'enhardissent à La supplier de vouloir bien m'en donner une nouvelle preuve, en m'initiant davantage dans l'ensemble des opérations. Habitué à voir Votre Majesté manifester sur mon compte une opinion flatteuse que je ne crois mériter que par mon zèle et mon sincère dévouement à la cause de la France, j'aime à penser qu'Elle n'attribuera qu'à ces motifs la demande que j'ai osé Lui faire. Si malgré cela elle Lui paraissait indiscrète, je prierais Votre Majesté de considérer que, chargé de la réorganisation non seulement du 5e corps mais encore de tout ce qui existe de troupes polonaises, ayant à effectuer cette opération importante qui demande une entière tranquillité, dans un temps critique et presque sans moyens, je ne puis ni assigner avec certitude des emplacements aux corps, ni donner

[1]) *Wojennyj Sbornik* 1904, I 27—9, przedruk u Reboul'a II 459—60, bruljon w A Gł.

[2]) Zdrada York'a.

[3]) Oczywiście odpowiedzi się nie doczekał, bo właśnie Murat opuścił był Wielką Armję 15 stycznia.

une tendance convenable à toutes les mesures que je suis dans le cas de prendre, sans avoir des données positives, non seulement sur l'état momentané des choses, mais encore sur la direction que prendra l'armée française dans le cas où il lui serait impossible de se soutenir dans le Duché. Je n'ai pas besoin, sans doute, de parler à Votre Majesté de l'embarras où je me trouverais si, sans être prévenu d'avance de ce que j'ai à faire, je devais sur-le-champ, et sans avoir pu prendre aucune mesure préparatoire, mettre en mouvement, à portée de l'ennemi, des corps des dépôts occupés de leur réorganisation. Elle sentira parfaitement que, pouvant dans l'ignorance où je suis du système général, prendre avec la meilleure volonté des mesures entièrement contraires à celles qu'auraient exigées les circonstances, j'occasionnerais par là la perte du reste de nos ressources en hommes, chevaux etc., déjà si fort diminuées par l'occupation si prompte et si facile, que l'ennemi a pu faire de la plus grande partie du pays situé sur la rive droite de la Vistule.

J'avouerai à Votre Majesté que j'aurai(s) hésité à Lui faire cet exposé, si, ayant en avant des troupes polonaises, je savais à quoi m'en tenir sur le dégré de résistance qu'elles auraient opposé à l'ennemi. Mais n'ayant pas la même facilité pour les corps qui couvrent Varsovie, ne connaissant au juste ni les intentions des généraux qui les commandent, ni jusqu'à quel point ils croiront devoir tenir dans leurs positions actuelles, je puis, à en juger par le passé, craindre avec raison de voir découvrir une grande partie du pays sur la rive gauche, assez inopinément pour qu'il me soit impossible de prévenir les suites de ce mouvement pour les troupes polonaises.

C'est à ces titres que j'ai osé adresser à Votre Majesté la prière de ne point me laisser étranger au secret de Ses opérations ultérieures. J'ose me flatter qu'Elle ne craindra pas qu'il soit compromis pour m'avoir été confié, et j'aime à croire également que le peu d'empressement que dans chaque occasion j'ai montré, pour abandonner du terrain à l'ennemi, La rassurera contre l'idée que, par des mesures précoces, je pourrais ou dévoiler le plan général ou

influer défavorablement sur l'esprit public. Je me bornerai donc, en laissant à la sagesse de Votre Majesté à décider sur la suite qu'Elle croira devoir donner à ma demande, à Lui présenter l'assurance qu'elle n'a d'autres motifs que ceux que je viens d'avoir l'honneur de Lui exposer, ni d'autre but que de me mettre à même d'agir avec plus d'utilité pour la cause commune.

764. Do Maret'a. Warszawa, 18 stycznia 1813.

Do ostatnich czasów w Księstwie duch utrzymywał się dobry. Dopiero cofnięcie się wojsk francuskich z prawego brzegu Wisły ku Odrze powoduje jego upadek. Starał się temu zapobiec, zachowując pozory bezpieczeństwa, ale umysły stały się nieufne. Przewidywany odwrót Austrjaków i opuszczenie reszty Księstwa. Dlatego nie są wykonywane rozkazy nie tylko po prawym brzegu Wisły ale i w reszcie kraju. Tylko na wojsko polskie można liczyć, ale konieczną jest pomoc dla niego, aby mogło być użyte w boju [1]).

Les événements qui viennent récemment d'avoir lieu sur la basse Vistule, ne pouvant manquer d'exercer une influence prochaine sur les contrées voisines, je regarde comme un devoir essentiel de parler à Votre Excellence de l'esprit public dans le Duché. Jusqu'à présentil a été tel qu'on pouvait le désirer, et au milieu du dénuement général, les habitants se sont d'eux-mêmes portés à des sacrifices qui promettaient des résultats les plus avantageux. Mais autant ce dévouement s'est soutenu, malgré tous les obstacles, autant, je dois l'avouer à Votre Excellence, l'abandon de la rive droite de la Vistule par les troupes françaises et leur retraite à Posen, et jusque sur l'Oder, viennent de donner lieu à un découragement général [2]), dont les suites me paraissent incalculables. Cherchant, autant que cela dépend

[1]) A. E., Pologne 333 f. 215—6.

[2]) Por. Handelsman 557, 558, 568. — Już nawet rwały się połączenia ze stolicą, por. Berthier do Davout'a: „Posen, le 15 janvier 1813... Le Roi a ordonné que l'estafette de Varsovie ne passe plus par Thorn, ainsi nous ne correspondrons plus que par des estafettes extraordinaires ou des courriers. Nous n'occupons plus sur la Vistule que Dantzig où le Roi a laissé environ 30 mille hommes, Graudenz par les Prussiens et enfin Thorn qui va l'être par les Bavarois. La trahison du g. d'York a bien changé notre position"...

de moi, à relever le courage des habitants, je n'ai rien négligé pour y parvenir, soit par les moyens d'influence que je puis avoir, soit par l'apparence de sécurité que je cherche à donner à toutes les mesures que je suis dans le cas de prendre. Mais il est difficile de persuader [1]) à des esprits, rendus méfiants par le premier mouvement rétrograde des troupes alliées sur la rive droite de la Vistule, que celui que viennent de faire les troupes françaises et qui découvre entièrement la gauche [2]) du corps autrichien, n'amène bientôt sa retraite sur la rive gauche [3]), et ne le mette par conséquent dans le cas de suivre les mouvements des troupes françaises, en laissant le reste du Duché au pouvoir d'un ennemi, qui n'a pas même la supériorité du nombre.

Dans cette disposition des esprits et avec l'inquiétude qui en résulte, il est facile de se convaincre que rien ne s'exécute dans ce qui nous reste encore de pays sur la rive droite de la Vistule, et que le reste étant livré à la crainte d'avoir bientôt le même sort, les mesures les plus essentielles n'ont qu'un effet analogue au dégré d'energie que ces circonstances laissent encore subsister. En un mot, tant que cet état de choses ne fera point place à une perspective plus satisfaisante, il est inutile de se dissimuler qu'on ne peut compter que sur l'armée, et malheureusement ce n'est que dans quelque temps que celle-ci pourra agir, et ce n'est qu'avec des secours extraordinaires et prompts qu'on peut accélérer une époque que tout militaire polonais désire voir arriver au plus tôt.

Je ne dirai point à Votre Excellence, combien tout ce que je viens d'avoir l'honneur de Lui exposer, concourt à démontrer la nécessité de la mesure, au sujet de laquelle j'ai pris la liberté de Lui écrire aujourd'hui. Persuadé qu'Elle en sentira, comme moi, l'importance, je laisse à Ses lumières à la provoquer par les rapports qu'elle a avec l'intérêt de la France.

[1]) Handelsman 560.

[2]) „droite" w tekście.

[3]) Reboul I 341, 346—9; Criste: *Der Beitritt Oesterreichs zur Coalition im J. 1813, Mitth. des Kriegs-Archivs*, Neue Folge, VIII 222.

765. Do Fryderyka Augusta. Warszawa, 18 stycznia 1813.

Cieszy go, że wybór Rożnieckiego na szefa sztabu odpowiedział życzeniom króla. Zdrada Yorka nie dała się dotąd odczuć. Załącza zeznania oficera wracającego z niewoli i przekład odezwy cara Aleksandra wydanej na Litwie [1]).

J'ai reçu la lettre que V. M. m'a fait l'honneur de m'adresser le 11 de ce mois pour me faire connaître Ses intentions à l'égard du général Rożniecki. Je me félicite que le choix que j'en ai fait pour m'aider dans les circonstances actuelles, ait eu Son approbation.

V. M. étant sans doute déjà instruite des événements qui ont eu lieu dernièrement sur la basse Vistule, je crois superflu de Lui transmettre ce qui en est parvenu à ma connaissance. Ces événements, quoique dangereux, n'ont encore entraîné aucune suite pour notre position du centre et à quelques petites opérations près dont V. M. trouvera les détails dans les extraits ci-joints, elle est encore la même que lors de mon dernier rapport.

La déposition d'un officier polonais qui a réussi à s'évader de Russie, contenant des détails intéressants sur l'armée russe, je m'empresse de la mettre ci-jointe sous les yeux de V. M., ainsi qu'une traduction de la proclamation que Sa Majesté l'Empereur de Russie a adressée aux habitants de la Lithuanie.

766. Do Davout'a. Warszawa, 20 stycznia 1813.

Odbiera list z 18-go a w nim pierwszą wiadomość o odjeździe Murat'a. Nie sądzi, aby dla utrzymania linji Wisły należało cofnąć Schwarzenberga i Reynier'a na brzeg lewy. Rosjanie nie mają sił, aby do tego zmusić. Stanowiska na prawym brzegu zachowują zasoby części kraju i połączenia z Modlinem a nadto utrudniają nieprzyjacielowi postępy w Prusiech a dodają otuchy mieszkańcom Księstwa. Potrzeba skupienia w Płocku paru tysięcy żołnierzy. Nie może jednak w tem współdziałać, gdyż pułki litewskie, jedynie zasobniejsze w ludzi, ma przydzielić do Legji Nadwiślańskiej, reszta zaś pułków jest dopiero w stanie pierwiastkowej organizacji. Nadto przeszkadza temu rozkład ich na kwaterach. Sądzi, że do Płocka możnaby przesunąć korpus bawarski. Otrzymuje od wicekróla Eugenjusza zapewnienia co do obrony Wisły. Załącza doniesienia [2]).

[1]) A. GŁ., bruljon.
[2]) A. h. G., don. Davout.

Monseigneur, je reçois à l'instant même la lettre que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'adresser le 18 de ce mois [1]). Je n'ai appris que par son contenu le départ de S. M. le Roi de Naples et que S. A. I. le Prince Vice-Roi le remplace dans le commandement [2]).

Je partage entièrement les idées de Votre Altesse sur la nécessité de reprendre la ligne de la Vistule, mais je ne pense pas qu'en adoptant ce plan, il serait nécessaire de faire quitter la rive droite aux corps du prince Schwarzenberg et du général Reynier. Jusqu'à présent, il ne paraît pas que les Russes puissent être de sitôt en mesure de les y forcer, et si le cas arrivait, rien ne peut les empêcher de faire à temps leur retraite par Varsovie et Modlin. En attendant, leur position actuelle nous conserve les ressources d'une assez grande étendue de pays sur la rive droite, couvre une partie du département de Płock et donnant un peu plus de consistance à une colonne mobile qui agit sur notre droite, contribue à assurer la communication avec Zamość. J'ajouterai encore que la présence d'au moins 35 mille hommes de troupes fraiches sur la rive droite doit rendre l'ennemi circonspect dans ses mouvements en Prusse [3]) et contribuer à le tenir éloigné de la Vistule. En tout cas, il sera forcé au moins de l'observer fortement et c'est toujours autant de troupes de moins dont il peut disposer sur les autres points. Je ne parle pas de l'inquiétude qui résulterait dans le Duché du passage du reste des troupes sur la rive gauche, et dans les circonstances difficiles où nous (nous) trouvons, Votre Altesse sentira, sans que j'ai besoin de Lui dire, combien il est important d'éviter tout ce qui peut achever de porter le découragement dans l'esprit des habitants [4]).

Dans l'hypothèse où le Vice-Roi adopterait le projet de défendre la ligne de la Vistule, je pense, comme Votre Altesse, qu'il est de toute nécessité de porter 3 à 4 mille

[1]) *Corr. du m^al Davout* 1173.
[2]) Rozkazem dziennym, z daty: Poznań, 16 stycznia 1813, powiadomił o tem Berthier Wielkie Wojsko. — Por. Reboul I 378—400.
[3]) Reboul I 356, *Wojennyj Sbornik* 1904, I 24.
[4]) Ussel: *L'interv. de l'Autr.* 154.

hommes à Płock. Elle a vu l'alarme générale à laquelle l'évacuation de ce point a donné lieu, et il faut convenir qu'après ce qui venait d'avoir lieu sur la basse Vistule, cette inquiétude n'était pas entièrement dénuée de fondement. Mais tout en sentant le besoin de cette mesure, je dois prévenir Votre Altesse que je suis absolument hors d'état d'y contribuer. Les régiments lithuaniens, qui seuls ont un petit nombre d'hommes disponibles, doivent être réunis à la Légion de la Vistule, et je viens de recevoir l'ordre de les envoyer à Posen [1]). Tout le reste des troupes polonaises, rentré dans le pays avec un effectif de 50 à 60 hommes par régiment, en est encore aux éléments de sa réorganisation et ne saurait, pour le moment, fournir un homme pour la défense du pays.

Vous savez assez, Monseigneur, que, sous ce rapport, ce n'est point la bonne volonté qui nous manque, et Vous ne douterez par conséquent pas que (ce que) je dis à cet égard, ne soit bien réel. Votre Altesse verra d'ailleurs par l'emplacement des régiments, dont je Lui fais parvenir ci-joint le tableau [2]), la manière dont j'ai été obligé de les disposer, tant pour les mettre à portée des ressources de toute espèce, qui doivent servir à leur réorganisation, que pour ne point les compromettre dans l'état où ils sont, si l'on se voyait forcé à des mouvements rétrogrades considérables.

---

[1]) Por. Handelsman 563.

[2]) *Emplacement des troupes polonaises à l'époque du 20 janvier 1813.*

1er	régiment d'infanterie	à	Varsovie
2me	„	„	à Kalisz
3me	„	„	à Varsovie
6me	„	„	à Sandomir
8me	„	„	à Częstochowa
12me	„	„	à Cracovie
13me	„	„	à Zamość
14me	„	„	à Petricau
15me	„	„	à Jędrzejów
16me	„	„	à Radom
17me	„	„	à Łowicz
18me	„	„	à Kazuń et environs
20me	„	„	à Modlin
21me	„	„	à Nowydwór „

Dans cet état de choses, je ne vois d'autre moyen de placer des troupes à Płock que de donner cette destination au reste du corps bavarois, à moins qu'il n'ait déjà une autre destination.

Un officier d'ordonnance de l'Empereur, envoyé par le prince Vice-Roi, m'informe de sa part que S. A. I. est bien décidée à ne point abandonner la ligne de la Vistule; qu'Elle fait revenir à Płock une partie du corps bavarois et que 25 mille hommes seront, comme Elle l'espère, réunis sous peu à Posen. Ces mesures répondent entièrement à nos idées sur ce qu'il y avait à faire dans les circonstances présentes, et il ne nous reste qu'à faire tous nos efforts pour y concourir, autant qu'il dépendra de nous.

Les renseignements ci-joints mettront Votre Altesse au fait de ce qui a eu lieu de notre côté, depuis la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de Lui écrire.

767. Do Berthier'a. Warszawa, 20 stycznia 1813.

Wobec żądania dostawienia 800 ludzi do polskiego pułku lekkokonnego gwardji zwraca uwagę, że cała jazda Księstwa nie ma tylu żołnierzy, którzyby odpowiadali warunkom wymaganym. Przez ich usunięcie z reformowanych pułków sprowadziłoby się dezorganizację tych oddziałów. Wypadnie więc dostarczyć zwykłych poborowych [1]).

1er	régiment de cavalerie	à	Końskie
2me	„	„	à Warta
3me	„	„	à Sieradz
4me	„	„	à Radomsk
5me	„	„	à Rawa
6me	„	„	à Nowemiasto sur Pilica
7me	„	„	à Płock
8me	„	„	à Łęczyca
10me	„	„	à Koziennice
11me	„	„	à Solec
12me	„	„	à Staszów
13me	„	„	à Opatów
14me	„	„	à Nowemiasto Korczyn
15me	„	„	à Varsovie
16me	„	„	à Kielce
18me	„	„	à Piaseczno
21me	„	„	à Góra.

[1]) A. h. G.

J'ai reçu la lettre que Votre Altesse Sérénissime m'a fait l'honneur de m'adresser, pour me faire connaître la demande de mr le général Krasiński d'avoir 800 hommes pour compléter le régiment de chevau-légers polonais de la garde impériale. J'aurai à cet égard l'honneur d'observer à Votre Altesse Sérénissime que le corps mentionné exige un choix d'hommes analogues à leur destination, et que tous les régiments de cavalerie du Duché, entièrement fondus dans la campagne, n'ayant pas 800 hommes susceptibles d'être admis dans la garde, je ne pourrais prendre cette mesure sans les désorganiser entièrement. Ce n'est donc qu'avec des conscrits, que je puis me trouver à même de remplir les ordres de Votre Altesse Sérénissime, et je La prie en conséquence de me faire connaître, si je dois en prendre pour cet objet sur la nouvelle levée qui vient d'être décrétée par le Roi [1]).

[1]) Tak też postąpił (por. Handelsman 571), żądania szefa sztabu przedkładając Radzie ministrów, por. Extrait du bulletin des séances du Conseil des ministres, séance du 22 janvier 1813: „Le pce Poniatowski représente, que l'organisation de l'armée ne peut être qu'à l'aide de fonds disponibles, que les entrepreneurs ne veulent plus fournir que contre de l'argent comptant; qu'il faut leur faire des avances considérables, et que le moment où l'on manquera de fonds, sera celui où l'organisation de l'armée viendra à s'arrêter. D'autres difficultés retardent également la levée du 5me corps, les bâtiments et les écuries militaires se sont trouvés occupés par des troupes étrangères, par conséquent les régiments polonais ont dû être disséminés dans l'intérieur du pays où il est infiniment plus difficile de pourvoir à leurs besoins et à leur formation, d'autant plus, que les transports et les chevaux des villes et des campagnes ont été détruits ou enlevés par les alliés. Le prince représente en outre, combien la complication et la multiplicité des commandants met d'entraves aux opérations du gouvernement, et témoigne le vif désir, qu'une concentration des pouvoirs fasse cesser les abus dont on est en droit de se plaindre.... Le pce Poniatowski met sous les yeux du Conseil, à l'occasion d'un décret du Roi au sujet de la conscription, les demandes suivantes, qui lui ont été faites dernièrement: 9m. hommes pour les légions de la Vistule, 9m. pour les régiments venus d'Espagne, 800 pour la garde impériale, 400 pour le 8me régiment des lanciers polonais à la solde de la France, 600 pour le 9me régiment de cavalerie polonaise à la solde de la France, 1500 pour la division polonaise de Dantzig. Total 21,300 hommes. Cette masse jointe aux 25m. conscrits qu'on lève déjà, à la garde nationale, à la cavalerie légère et à l'arrière-ban, paraît au prince exorbitante, dans un moment surtout où elle ne peut être fournie que par les départements qui ne sont pas occupés par l'ennemi, il juge donc que la nouvelle levée ne peut pas être portée au delà de 15m hommes. Le Conseil enjoint en conséquence au ministre de l'intérieur de mettre à la disposition du ministre de la guerre les 15m hommes susdits en vertu du décret du 11 janvier courant".

[1]) A. h. G.

[2]) Co do stosunku Axamitowskiego do Poniatowskiego por. Skałkowski: *O kokardę legionów* 259—60, 271. Axamitowski znajdował poparcie w tym czasie u Dąbrowskiego.

768. Do Berthier'a. Warszawa, 20 stycznia 1813.

Oddanie komendy nad krajem między Wisłą a Odrą Axamitowskiemu zależy wyłącznie od władz francuskich; nie może ocenić, o ile ma potrzebne do tego dane ten generał, który nie służył pod nim w tej wojnie i którego zasług nie zna [1]).

Je m'empresse d'avoir l'honneur de témoigner à Votre Altesse Sérénissime, en réponse à la lettre qu'Elle a bien voulu m'adresser le 18 de ce mois, en me communiquant la demande de mr le général Axamitowski, et en la Lui faisant parvenir de retour, que le commandement des pays entre l'Oder et la Vistule, confié d'abord à mr le général de division comte Dessolle, ayant été donné plus tard à mr le général Axamitowski, par ordre de Sa Majesté l'Empereur, c'est des autorités militaires françaises, et non de moi, qu'il dépend de lui rendre ce commandement qui n'a rien de commun avec ma sphère d'activité [2]). Le général Axamitowski n'ayant d'ailleurs pas servi sous mes ordres dans cette campagne, je ne saurais juger, combien il peut avoir mérité, tant par ses services, que par les qualités qu'il a pu déployer, d'obtenir un commandement aussi important, et qui en exige beaucoup, sous tous les rapports, dans celui à qui il est confié.

769. Do ks. Eugenjusza (Beauharnais). Warszawa, 21 stycznia 1813.

Otrzymał uwiadomienie z 19-go o objęciu komendy naczelnej przez niego w miejsce Murata. Dziękuje za dowody zaufania. Godzi się z planem działań odpornych. Taksamo pojmował obronę, lecz trzeba się liczyć z tem, że Wisła jeszcze przez parę tygodni nie będzie zaporą. Trzeba zatem zagrażać oddziałom, któreby przeszły na lewy brzeg Wisły. W tym celu musi być zajęty Płock przez korpus 5 do 6 tysięcy. Stąd opróżnienie tego punktu wywołało popłoch. Opanowanie go na nowo miałoby

doniosłe znaczenie, gdyż zachowanoby zasoby tego departamentu. Reorganizacja wojsk polskich nie może natychmiast dostarczyć żołnierzy gotowych do boju. Poborowych trzeba osłonić. Niebezpiecznem było ich skupiać dookoła Warszawy dla trudności drogi i aby nie pozbawiać się środków różnych części kraju. Zresztą brak żywności w okolicy stolicy wobec bliskości wojsk sprzymierzonych. Obecne siły ich mogą zdaniem jego długo powstrzymywać nieprzyjaciela. Gdyby jednak Rosjanie utorowali sobie przeprawę przez Wisłę, cofnie się między Częstochowę a Kalisz, co uczyni też zapewne Reynier, mając możność ustępowania dalej ku Odrze. Na załogę Pragi i Modlina nadają się pułki litewskie, ale trzeba do nich przydać doświadczeńsze. Mimo przywiązania Polaków do sprawy wspólnej ostatnie wypadki wzbudziły zaniepokojenie[1]).

Monseigneur, je viens de recevoir la lettre que Votre Altesse Impériale m'a fait l'honneur de m'adresser le 19 de ce mois, pour m'annoncer qu'Elle s'était chargée du commandement que Sa Majesté l'Empereur avait confié à Sa Majesté le Roi de Naples. J'en augure les effets les plus favorables pour les résultats d'une époque d'autant plus faite pour mettre au jour Ses grandes qualités, qu'elle offre plus d'obstacles à surmonter. Je prie Votre Altesse Impériale d'agréer toute ma reconnaissance de la confiance qu'Elle a la bonté de mettre en moi dans ces circonstances difficiles. Je ne l'ai méritée jusqu'ici que par mon entier et sincère dévouement envers Sa Majesté l'Empereur; je la mériterai encore par la franchise avec laquelle je mettrai toujours sous les yeux de Votre Altesse Impériale tout ce que je croirai utile à la cause que je sers.

Les idées qu'Elle a bien voulu me communiquer sur le plan d'opération à adopter pendant l'intervalle qui s'écoulera jusqu'à ce que nous soyons en état de reprendre l'offensive, me paraissent, on ne saurait plus, propres non seulement pour arrêter tous les progrès de l'ennemi, mais même pour faire tourner à son désavantage ceux que son imprévoyance l'engagerait à tenter. Si je ne craignais de montrer trop d'amour propre, j'oserais dire à Votre Altesse Impériale que le plan qu'Elle a bien voulu me confier, est exactement celui que je désirais que l'on suivit, du moment qu'il a été impossible de se soutenir en Prusse au delà de la Vistule. Mais il ne faut pas perdre de vue que, si dans

[1]) *Wojennyj Sbornik* 1904, I 33—6.

quelques semaines cette rivière présentera une ligne réelle de défense, elle n'est dans ce moment qu'un obstacle imaginaire, dont on ne peut tirer parti qu'en portant entre les places des corps intermédiaires, qui en donnant à l'ennemi de l'inquiétude pour les troupes qu'il hasarderait sur la rive gauche, l'empêcheraient de tenter ces sortes d'entreprises; en même temps qu'ils assureraient un débouché à celles que l'on pourrait vouloir effectuer soi-même sur la rive droite. Dans cette vue, il me paraît de toute nécessité d'occuper Płock par un corps de 5 à 6 mille hommes. L'utilité de cette mesure est si généralement sentie, qu'il est difficile de se faire une idée de l'alarme générale que l'évacuation de ce point a produit dans le Duché[1]), et je me félicitais de la voir cesser, lorsque M[r] Desaix m'a dit que Votre Altesse Impériale se proposait de le faire réoccuper de suite par le reste des troupes bavaroises. Sous les rapports militaires, cette mesure offre de plus l'avantage de couvrir l'aile gauche du corps autrichien et le département de Płock. Sous ceux des localités, elle nous conserve les ressources du département mentionné, et c'est certes un résultat précieux dans des circonstances critiques où n'ayant pas trop de tous ses moyens, le Duché en a perdu une grande partie par l'envahissement d'une étendue considérable de pays sur la rive droite de la Vistule, suite de la retraite, au moins précoce, des troupes alliées jusque sur le Bug.

Depuis mon retour à Varsovie, où j'ai trouvé la conscription décrétée, mais non encore levée, je n'ai cessé de m'occuper de la réorganisation des troupes polonaises, mais dans l'état où elles se trouvent actuellement, il est de toute impossibilité de les employer à la défense du pays, puisque ce ne sont réellement que de recrues, qui ne savent pas même encore faire le moindre usage du fusil qu'on vient de leur mettre entre les mains, et qui ne peuvent promettre d'être utiles, d'ici à quelque temps, qu'autant que, couvertes par

[1]) *Woj. Sbornik* 1904, II 21, Davout do ks. Eugeniusza: „...Il y a dans le civil une terreur panique qui fait bien du mal et arrête les levées d'hommes et de chevaux. Le préfet de Bromberg, les sous-préfets sont en fuite et tout le pays est désorganisé". I jako środek zatamowania zła wysuwał znowu projekt zajęcia na nowo Płocka (*ibidem* 15—8).

des forces actives, elles pourront s'organiser et s'instruire au moins en partie.

On pourrait passer sur ces considérations en réunissant les troupes polonaises autour de Varsovie, puisque le projet de Votre Altesse Impériale ne serait que d'en imposer à l'ennemi par l'apparence d'un corps; mais il est d'autres considérations qui s'opposent à cette mesure. En voyant au juste l'effectif des corps à leur arrivée dans le pays, je les trouvai réduits à 60 ou 80 hommes au plus. Leur assigner dans cet état de faiblesse dans des contrées éloignées des recrues qu'ils n'étaient nullement en état d'escorter, c'eût été s'exposer inévitablement à en perdre la plus grande partie; il a donc fallu prévenir cet inconvénient, en portant, d'après le tableau que j'ai fait parvenir, il y a peu de temps, à Son Altesse Sérénissime le Major général, les régiments sur les points mêmes où ils devaient se recruter et où ils se trouvaient en même temps à portée des autres ressources nécessaires à leur réorganisation. Mais ce qui achève de rendre impraticable dans ce moment la réunion des troupes polonaises autour de Varsovie, c'est l'impossibilité de pourvoir à leur subsistance concurremment avec celle des troupes alliées, qu'on est obligé de tirer en entier des contrées voisines de Varsovie sur la rive gauche, le manque de moyens de transport empêchant de la faire arriver de plus loin[1]). Au reste, je pense qu'avec le peu de probabilité qu'il y a, que ce soit sur ce point que l'ennemi dirige ses principaux efforts, 35 à 40 mille hommes de troupes fraiches[2]) qui sont dans ce moment sur la rive droite de la Vistule, sont plus que suffisantes pour la défendre contre ce que l'ennemi a jusqu'à présent déployé ici de forces, et je ne vois point encore d'apparence que, d'ici à quelque temps, il puisse avec la désorganisation connue de son armée se renforcer assez pour contraindre les troupes alliées à repasser la Vistule. Si contre toute attente ce cas arrivait, je prendrai le parti

[1]) Por. *Wojenn. Sbornik* 1904, II 52.

[2]) Korpus Schwarzenberga sam liczył w 4 dywizjach (Trauchenberg, Bianchi, Siegenthal, Frimont) około 29000 głów i 7000 koni (*Mittheilungen* VIII 222.

de me porter avec toutes les troupes polonaises entre Kalisz et Częstochowa. Ce mouvement, qui dans le même cas serait aussi, je crois, celui de M[r] le général Reynier, me paraît d'autant plus convenable qu'il me mettrait à portée de Glogau et de l'Oder, et j'avouerai à Votre Altesse Impériale, que le peu de consistance dans la défense de la basse Vistule a également contribué à me décider à donner aux troupes des emplacements qui les missent hors de la portée de l'ennemi jusqu'à ce qu'elles fussent en état d'agir.

D'après ce que je viens d'avoir l'honneur de vous exposer, il n'y aurait que les troupes lithuaniennes qu'on pourrait employer aux garnisons de Prague et de Modlin[1]). Mais levées depuis peu, elles n'ont pas assez de consistance pour être abandonnées à elles-mêmes, et je pense qu'il serait indispensable de faire concourir les troupes saxonnes à la défense de ces places. Du reste, les régiments lithuaniens devaient déjà, d'après les ordres du p[ce] Major général, être mis en mouvement pour Posen, et ce n'est que dans la persuasion qu'il serait utile de les employer dans les places mentionnées, que j'ai pris sur moi de les arrêter ici jusqu'à la réception de nouveaux ordres.

En terminant cette lettre, je crois de mon devoir de témoigner à Votre Altesse Impériale que, si rien ne peut altérer le dévouement des habitants de Duché envers la cause pour laquelle ils ont prouvé dans ces circonstances difficiles, qu'aucun sacrifice ne leur paraît trop grand, les derniers événements arrivés sur la basse Vistule, et surtout l'abandon de Płock, y ont porté un découragement, dont j'ai tâché en vain jusqu'ici d'arrêter les progrès. Je ne doute pas que le système adopté par Votre Altesse Impériale et les mesures qu'Elle ordonnera en conséquence, n'opèrent cet effet mieux que toute autre chose, et cela sera ajouter de noveaux titres à la reconnaissance que Lui doit

[1]) *Wojennyj Sbornik* 1904, II 52: „Le prince Poniatowski a beaucoup de peine à réunir l'infanterie nécessaire pour former la garnison de Modlin avec les quatre bataillons que j'y enverrai, et remplacer les régiments lithuaniens. On aurait besoin de plus de canonniers et de sapeurs pour Modlin; le Grand Duché manque aussi d'officiers d'artillerie“ (Reynier do ks. Eugenjusza 26 stycznia 1813).

déjà la nation polonaise pour la bienveillance qu'Elle veut bien Lui témoigner.

770. Do Reynier'a. Warszawa, 22 stycznia 1813.

Odebrał list wczoraj. Wydane zostały rozkazy, aby oddziały jazdy łączyły się z jego korpusem, ale uskutecznia się to z trudnością w tak ciężkich warunkach. Ponawia żądanie, aby władze wywiozły mąkę z Sierocka. Kossecki, wyznaczony na gubernatora Modlina, jest już na miejscu albo w drodze celem zajęcia się zwiększeniem środków obronnych. Nie znając siły nieprzyjaciela nie wie, o ile uzasadnionym byłby odwrót Schwarzenberga. Prefekt płocki donosi jedynie o patrolach. Może Moskale lekką jazdą przysłaniają ruchy i słabość sił swoich. Udawało się im to niejednokrotnie. Przebić tę mgłę kozacką miałoby duże znaczenie[1]).

J'ai l'honneur de Vous accuser la réception de la lettre que Vous avez bien voulu m'adresser le 21 de ce mois. Les ordres pour les détachements de cavalerie que Vous attendez, ayant été donnés sans aucun délai, j'espère qu'ils ne tarderont pas à Vous joindre. Mais je n'ai pas besoin de Vous dire qu'avec la meilleure volonté des mesures de ce genre peuvent éprouver quelque délai dans les circonstances actuelles, vu tant d'obstacles se réunissant pour entraver l'exécution des dispositions les mieux combinées.

J'ai déjà demandé, il y a quelques jours, au gouvernement l'évacuation des farines de Sierock, je réitère encore cette invitation de la manière la plus pressante.

Le général de b^de^ Kossecki, à qui je viens de confier les fonctions de gouverneur de Modlin[2]), étant parti hier de Płock, je suppose qu'il doit être ou rendu ou sur le point d'arriver à son poste. Il a ordre de s'occuper, sans le moindre délai, de tout ce qui peut augmenter les moyens de défense de la place[3]).

N'ayant point de renseignements positifs sur la force de l'ennemi, je ne saurai juger, Monsieur le Comte, si les mouvements dont Vous m'informez, nécessitent celui que le prince de Schwarzenberg se propose de faire. D'après les rapports que me communique le préfet de Płock, et dont

[1]) A. h. G.
[2]) Odnośny akt mianowania z 20 stycznia u Gembarzewskiego 212.
[3]) Listy w tej sprawie u Gembarzewskiego 212—4.

il aura fait part au prince de Schwarzenberg, on n'a encore vu que de fortes patrouilles. Au reste, comme les Russes ont toujours, et surtout dans les circonstances présentes, l'habitude de couvrir leurs mouvements par une nuée de Cosaques, il est d'autant plus essentiel que le prince de Schwarzenberg cherche à percer ce masque, que sans cela on court risque de se retirer devant un simple rideau[1]). Cette manoeuvre a trop de fois réussi à l'ennemi dans cette campagne pour qu'il ne l'emploie aussi souvent qu'il tentera quelques progrès.

771. Do Reynier'a. Warszawa, 22 stycznia 1813.

Doszły go dzisiaj dwa listy z raportem majora Rostworowskiego. Gdy więcej zaufania wzbudza major Rzodkiewicz, każe mu wrócić tam do komendy Wzmacnia te oddziały wszelką rozporządzalną jazdą. Za kilka dni przyjdą z pomocą nowe zaciągi[2]).

J'ai eu l'honneur de recevoir aujourd'hui deux lettres que Vous avez bien voulu m'adresser; l'une d'elles contenait le rapport du major Rostworowski[3]). Comme je vois, Monsieur le Comte, que le major Rzodkiewicz[4]) Vous inspire plus de confiance que celui qui vient de le remplacer, je donne l'ordre au premier de reprendre le commandement des troupes qui étaient sous ses ordres et que je renforce de tout ce qu'il y a de disponible en cavalerie dans la faible garnison de Varsovie. Ces hommes resteront, attachés à la colonne du major Rzodkiewicz jusqu'à ce que les détachements en marche pour la renforcer ne l'aient rejoint. Les chevaux qui partent demain, escorteront les deux bouches à feu que Vous semblez désirer voir revenir. Quelques jours encore et les nouvelles levées à cheval pourront subvenir aux secours des troupes de ligne.

[1]) Por. Bignon 264—5.
[2]) A. h. G.
[3]) Stanisław R. h. Nałęcz (por. Żychliński XVIII 199) czy też Jan (według Gembarzewskiego) w piętnastym pułku ułanów. Por. Reboul II 252.
[4]) Józef Rz. w tymże pułku (por. Gembarzewski), o jego odznaczeniu się w starciu pod Mordami Reboul II 229.

772. Do Davout'a. Warszawa, 24 stycznia 1813.

Dziękuje za wiadomości w dwu listach z 21-go. Jak marszałek Toruń, tak on Modlin ubezpieczył wedle możności, lecz wobec utraty prawie całego departamentu płockiego rozkazy wykonywane są w sposób niedostateczny. Jak długo wojska sprzymierzone są na prawym brzegu Wisły, Modlin jest bezpieczny a pułki przeznaczone na załogę mogą wybierać zapasy z tej części kraju. Przedrukować każe wiadomości z gazet urzędowych francuskich. Ma przekonanie, że rosyjskie siły są nieznaczne i że możnaby im oprzeć się, byle tylko upewnić się o tem przedarłszy mgłę kozacką i działać z energją [1]).

Monseigneur, j'ai reçu hier les 2 lettres que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'adresser le 21 de ce mois [2]), et je m'empresse de La remercier des détails qu'Elle a bien voulu me donner sur ce qui s'est passé de Son côté, ainsi que sur les mesures qu'Elle a prises pour la défense de Thorn.

J'ai fait pour celle de Modlin toutes les dispositions que j'ai cru nécessaires et que les circonstances rendent possibles [3]). Mais dans l'état présent des choses où le département de Płock est entièrement découvert par le départ des troupes bavaroises, on est loin de parvenir à y faire tout ce qu'on veut, et les mesures les plus essentielles n'ont qu'une exécution proportionnée à l'alarme et au découragement que l'abandon de cette contrée a fait naître parmi les habitants et qui s'est propagé jusqu'aux autorités civilés.

La réoccupation de Płock que le P^ce^ Vice-Roi nous avait fait espérer, me paraît si indispensable que je n'ai rien négligé pour faire sentir la nécessité à Son Altesse Imp. Avec cette mesure, et tant que les troupes alliées occuperont leurs emplacements actuels sur la rive droite, Modlin ne court aucun risque d'être attaqué, et alors il serait beaucoup plus utile d'employer à Płock les troupes qui devraient composer la garnison de cette place, puisqu'elles nous assureraient les ressources de ce département, qui vont bientôt être perdues pour nous.

[1]) A. h. G., don. Davout.

[2]) *Corr. du m^al^ Davout.* 1174, 1175.

[3]) Zwiedził Modlin wraz z Reynierem i Schwarzenbergiem 19 stycznia i wtedy omówił z nimi szczegóły obrony (por. Reboul II 464—6 i 470). — *Wojenn. Sbornik* 1904, I 24, II 39—40, 52.

Je pense comme Votre Altesse qu'il est bon de faire parvenir à la connaissance du public les détails contenus dans les N^os^ du Moniteur et du Courrier de l'Empire, qu'Elle m'a fait parvenir, et j'ai déjà fait ce qu'il faut pour cela.

Les extraits des derniers rapports que je joins à cette dépêche, mettront Votre Altesse au fait de ce qui s'est passé de notre côté. Je Lui répéterai encore ce que j'ai déjà dit tant de fois, que malgré l'étalage de leurs forces, les Russes ne sont point en mesure de nous pousser, et qu'on pourrait même se flatter d'avoir sur eux quelques avantages, si on mettait toujours et partout la vigueur nécessaire pour percer le rideau de troupes légères par lesquelles ils masquent des opérations sans consistance [1]).

773. Do Berthier'a. Warszawa, 24 stycznia 1813.

Otrzymał dwa listy z 20-go. Spełnił jego życzenia co do żandarmerji litewskiej. Każe zwrócić XVIII pułkowi ułanów konie ustąpione gwardji [2]).

J'ai l'honneur d'accuser à Votre Altesse Sérénissime la réception de deux dépêches qu'Elle a bien voulu m'adresser le 20 de ce mois. Elle aura vu par mon rapport du 22 de ce mois, que Son intention relativement aux gendarmes de Grodno se trouvait d'avance remplie [3]). Je ne manquerai pas, ainsi que me le prescrit Votre Altesse Sérénissime, de m'entendre avec m^r^ le général Dutaillis pour faire délivrer au 18^e^ rég^t^ de lanciers du dépôt de remonte de Varsovie les 233 chevaux qu'il a cédés à la garde impériale [4]).

774. Do Fryderyka Augusta. Warszawa, 25 stycznia 1813.

Stawia wnioski co do mianowań najwyższych oficerów [5]).

J'ai retardé jusqu'ici les propositions à soumettre à V. M. pour les remplacements des officiers généraux, désirant

[1]) Tu urywa się wymiana listów z Davout'em, który z końcem stycznia pospieszył nad Ren; ostatnia jego odezwa do księcia z 31 stycznia w *Corr. du m^al^ Davout* 1179.

[2]) A. h. G.

[3]) Por. Handelsman 572, Gembarzewski 327—8.

[4]) Reboul (II 220) mówi o zwrocie 223 koni.

[5]) A. GŁ., bruljon.

ne Lui présenter que celles qui sont absolument indispensables. L'exigeance des circonstances me met dans le cas de ne pouvoir différer plus longtemps cette mesure sans nuire au bien de Son service. D'après cette considération, j'ai l'honneur de proposer à V. M.

En remplacement du général de division Zajączek que sa blessure met hors de service, du général de division Sokolnicki, passé au service de France[1]), et du général de division Fiszer, tué au combat de Rojestwo, — les généraux de brigade Krasiński, Hauke et pce Sułkowski.

En remplacement de ces derniers — les colonels Weyssenhoff, Sierawski et Rautenstrauch.

Les deux premiers sont les plus anciens de leur grade; le troisième les suit immédiatement, parce que le colonel Przebendowski qui précède, étant prisonnier de guerre, son tour passe de droit d'après les règlements, jusqu'à sa rentrée. Je dois cependant observer à V. M. à l'égard du colonel Rautenstrauch, que comme, même après son avancement, il est sous beaucoup de rapports indispensable de le laisser à ses fonctions actuelles de s. chef de l'état-major général, il ne peut que perdre un avancement mérité ou continuer à les remplir qu'autant qu'Elle daignera consentir à ce qu'elles le soient momentanément par un général de brigade. V. M. daignera décider ce qu'Elle croira juste à cet égard.

J'ai également l'honneur de proposer à V. M. pour remplacer le colonel Weyssenhoff de nommer adjudant commandant le major Strzyżowski du 16e de cavalerie, flügel-adjudant de V. M.[2]).

Après Lui avoir proposé ces avancements conformément à l'état décrété, je ne puis me dispenser de Lui soumettre que beaucoup d'officiers généraux étant ou grièvement blessés ou assez malades pour ne pouvoir de longtemps encore reprendre leur service, il devient d'autant plus indispensable d'en nommer pour commander dans la ligne que

[1]) 3 lutego 1813 (według Gembarzewskiego), pod tą datą nominacje następców.

[2]) Od 18 stycznia (1813) figuruje jako pułkownik szef sztabu dywizji I.

S. A. S. le major général vient de demander actuellement 2 officiers généraux pour commander en second à Modlin dont mr. le général de division Daendels[1]) vient d'être nommé gouverneur ct à Prague. On peut présumer que dans les circonstances actuelles d'autres généraux seront dans le cas d'obtenir des destinations extraordinaires. Le besoin d'officiers de ce grade se faisant surtout sentir dans la cavalerie, je crois d'après ces considérations devoir proposer à V. M. de nommer généraux de brigade les colonels Toliński du 13e et Umiński du 10e de hussards. Ils ne sont point les plus anciens dans leur grade, mais ils méritent tous deux cet avancement par une parfaite connaissance de leur arme et la manière dont ils ont servi.

J'ose également supplier V. M. de vouloir bien nommer général de division sans paye dans Son armée du Duché le prince Eustache Sanguszko, ancien général polonais et vice-régimentaire actuel de la force armée, et de daigner me permettre de renouveler en faveur de m. le général Hebdowski, directeur des revues et de la conscription, la prière de lui accorder la place de Son conseiller d'État. J'aurai l'honneur de soumettre à V. M. pour motiver la première proposition que, comme en sa qualité de vice-régimentaire le prince Sanguszko peut souvent se trouver dans le cas de commander des troupes réglées, il est convenable pour prévenir des collisions préjudiciables au service de déterminer ses droits et son grade par une nomination dans l'armée de ligne, d'autant plus que cette mesure n'occasionne aucun surcroit de dépense. Ayant déjà eu sous mes ordres le prince Sanguszko pendant les campagnes de 1792 et 94, je puis assurer qu'il possède toutes les qualités nécessaires pour justifier son choix[2]). Quant au général Hebdowski, j'oserai représenter à V. M. que la section de la guerre au Conseil d'État n'ayant pendant les fréquentes absences qu'exige la santé du mr. général Wielhorski, aucun militaire pour le remplacer, il est indispensable (de) faire entrer un officier qui par sa position et ses connaissances soit à même de donner les renseignements nécessaires et une tendance

[1]) Herman Wilhelm D. (1762—1818) został gubernatorem Modlina.

[2]) Nominacja nastąpiła również 2 lutego 1813.

convenable aux mesures qu'on est dans le cas d'adopter. D'ailleurs le général Hebdowski étant passé actuellement dans son tour d'avancement, V. M. trouvera juste sans doute de ne point lui refuser en dédommagement une distinction qui tournera en même temps au bien de Son service.

775. Do Fryderyka Augusta. Warszawa, 28 stycznia 1813.

Otrzymał dekret z 18-go upoważniający do użycia wszystkich dochodów na obronę narodową. Zaszczytne to zaufanie łączy się z lękiem przed wielkością odpowiedzialności przy braku środków. List ministra skarbu utwierdza go w tej obawie. Część pieniędzy rozporządzalnych jest w lichej monecie piemonckiej, zaś fundusze dane na zadatki dostaw odległych nie przynoszą żadnego pożytku. Utrata departamentów na prawym brzegu Wisły i trwoga tem wzniecona w całym kraju jest powodem ogromnych utrudnień. Niemniej nie traci odwagi. Jeśli wyniki nie będą zadowalniające, niechaj nie winią go o brak gorliwości [1]).

Sire, j'ai reçu en son temps le décret daté du 18 de ce mois [2]), par lequel Votre Majesté, en daignant m'autoriser à prendre toutes les mesures que je jugerais nécessaires pour la prompte réorganisation de l'armée, met à ma disposition tous les fonds versés jusqu'ici dans le trésor par ordre de S. M. l'Empereur des Français. — Autant la confiance que Votre Majesté daigne me témoigner dans ces circonstances critiques, m'honore et me pénètre de la plus vive reconnaissance, autant je suis effrayé de l'idée de ne pouvoir, faute de moyens, la justifier autant que mon zèle pour Son service me le fait désirer. C'est donc pour ne point tromper Son attente, que j'ai cru indispensable avant de soumettre les mesures que j'aurai à ordonner, de prendre connaissance des ressources que j'aurais pour en assurer l'effet. Malheureusement la lettre du ministre des finances que j'ai l'honneur de mettre ci-joint sous les yeux de Votre Majesté, n'a que trop confirmé la crainte qu'avec l'apparence de quelques moyens, je n'en sois dans le fait à peu près entièrement dénué. Cette assertion paraissant contraire à la déclaration du ministre des finances qui met à ma disposition une somme de 1,145,557 florins, je La prie

[1]) D. St. 3583, bruljon w A. Gł.

[2]) Odczytany na Radzie Ministrów 25 stycznia 1813.

de daigner considérer que ce fonds ayant été versé en caisse en billon de Piémont, qui n'a point de cours dans le pays, sa réalisation ne saurait avoir lieu que par une opération de change qui ne peut qu'entraîner des pertes considérables et de plus des délais incompatibles avec l'urgente exigence des circonstances. Je ne retirerai pas un secours plus positif des 5,271,594 florins que mons. Matuszewic a fait payer dans l'espace des 6 dernières semaines pour les besoins de l'armée [1]), puisque ce fonds disposé pour la plus grande partie par le directeur de l'administration de la guerre [2]) en à-comptes sur des fournitures dont la livraison est encore éloignée, ne saurait être d'aucune utilité pour amener des résultats dont la célérité doit être la première condition [3]). Si aux entraves résultant des cir-

[1]) Według spółczesnego wykazu skarb Księstwa Warszawskiego wypłacił na potrzeby wojska od 10 grudnia 1812 do 10 lutego 1813 — 6.499,919 złt. pol. 24 gr.

[2]) J. Wielhorski.

[3]) Niewątpliwie późniejszej daty ale niemniej bardzo pouczające są następujące wykazy:

État de besoins des troupes polonaises (A. N. AF^{IV} 1650).

5,000	gibernes à 16 f. font	80,000 florins de Pologne.
10,000	casques à 16 f.	160,000
20,000	paires de souliers à 8 f.	160,000
10,000	uniformes à 30 f.	300,000
2,000	capotes d'inf. à 20 f.	40,000
5,000	pantalons à 6 f.	30,000
20,000	chemises à 5 f.	100,000
5,000	sacs de peau à 16 f.	80,000
5,000	manteaux de cavalerie à 30 f.	150,000
5,000	paires de bottes à 12 f.	60,000
2,000	chevaux à 550 f.	1,100,000
2,000	harnachement et équipages à 144 f.	288,000
50	caissons avec attelage à 1900 f.	95,000
	Total	2,643,000 fl. de Pologne ou 1,629,850 francs.

Note sur les prix de l'habillement des troupes dans le Duché de Varsovie (A. N. AF^{IV} 1650).

L'aune de drap, mesure de Varsovie, coûte ordinairement de cinq à six florins de Pologne. Ces draps fabriqués dans la Grande Pologne sont de qualité inférieure à ceux de Saxe employés pour le même usage.

constances que je viens d'avoir l'honneur d'exposer à Votre Majesté, Elle veut bien ajouter la perte des ressources de toute la rive droite de la Vistule, et la diminution que doivent nécessairement éprouver celles du reste du pays par l'inquiétude qu'y fait naître l'approche successive de l'ennemi, et le manque de vigueur qui s'en suit dans l'exécution des mesures ordonnées, Elle sentira certainement que jamais position ne fut plus penible que la mienne. Je La prie de croire que telle difficile qu'elle puisse être, elle ne sera jamais assez pour abattre mon courage et pour m'empêcher de faire tout ce qui sera possible pour me rendre digne de Sa confiance; mais Elle est trop juste pour ne point mesurer ma responsabilité d'après la possibilité que j'aurai eu d'y satisfaire et attribuer à mon manque de zèle ce qui ne peut être que la suite d'obstacles qu'il n'aura pas été en mon pouvoir de vaincre.

776. Do Fryderyka Augusta. Warszawa, 28 stycznia 1813.

Przesyła wyciągi z raportów i odezwę Kutuzowa. Chociaż wojska nieprzyjacielskie nie zdają się być w sile, jednak ks. Schwarzenberg uznał za potrzebne wycofać oba korpusy sprzymierzeńcze do Warszawy. Nieszczęsne stąd skutki [1]).

Le génie, l'artillerie et deux régiments de chasseurs à cheval sont habillés en drap vert. Tout le reste de l'armée est habillé de drap bleu.

L'habit et le pantalon du soldat exige cinq aunes et demi ou six aunes de drap. La veste blanche en exige à peu près deux aunes et demi; mais ce drap étant de qualité plus commune, ne coûte guère que 3 florins et demi l'aune.

La capote d'infanterie revient à 23 ou 25 florins,
le pantalon de toile à 6 florins,
la chemise à 5 florins,
la paire de souliers à 8 florins.

Nota: Le soulier est garni par derrière d'une partie de cuir moins fort qui monte au-dessus de la cheville du pied, méthode très utile dans les mauvais chemins.

Le schako coûte à peu près 16 florins.
Le manteau de cavalerie à 28 ou 30 florins.
La paire de bottes pour la cavalerie légère à 20 florins.
„ „ „ „ „ les cuirassiers à 30 florins.
Le harnachement et équipement complet en tout ce qui est en cuir 150 florins.
Plus pour le porte-manteau et la schabraque 30 à 34 florins.

[1]) D. St. 3583, bruljon w A. Gł.

Sire, j'ai l'honneur de mettre ci-joint sous les yeux de Votre Majesté les extraits des rapports et renseignements qui me sont parvenus sur les mouvements de l'ennemi, ainsi qu'une proclamation que le prince Kutuzoff a fait publier dans les contrées du Duché occupées par les troupes russes [1]). Quoique, d'après toutes les probabilités, la force de ces troupes ne paraisse pas suffisante pour mettre celles qui agissent sur la rive droite, dans le cas de faire des mouvements rétrogrades, cependant par des motifs qu'il ne m'appartient pas de juger, le prince Schwarzenberg s'est déterminé à renfermer dans Varsovie même les deux corps qui se trouvent sous ses ordres [2]). Je ne dissimulerai point à Votre Majesté qu'autant cette opération me paraît encore peu nécessaire sous les rapports militaires, autant elle entraînera de conséquences funestes pour l'armée, dont l'organisation interrompue dans le moment même où elle aurait acquis quelque activité, ne pourra en aucune manière être terminée ni même fort avancée pour l'époque de la rentrée en campagne.

[1]) Por. Handelsman d. 565, Reboul II 211.

[2]) Por. Handelsman d. 573, 574; Bignon 263—5, 268, 270. W tym właśnie dniu, 28 stycznia, zawarty został w Willenbergu układ między Kutuzowem-Smoleńskim a kwaterą główną austrjacką, Convention d'armistice, tej treści: „La vigueur de la saison et d'autres considérations également puissantes ont décidé les maréchaux commandant en chef les armées de S. M. l'Empereur de toutes les Russies et celle de S. M. l'Empereur d'Autriche... à convenir d'une suspension d'armes... Art. 1. Il y aura à date de la signature du présent acte un armistice étendu à tous les corps autrichiens qui se trouvent sous les ordres de S. A. le maréchal prince de Schwarzenberg, et réciproquement aux armées russes. Cet armistice sera illimité dans son terme. Si cependant, ce qui n'est pas à prévoir, il était question d'une reprise des hostilités, la dénonciation de l'armistice sera de 15 jours... Art. 2. Le plan pour la marche du corps autrichien ayant été adopté dans toute son étendue et devient obligatoire tant pour la direction et les époques de la retraite indiquées, que pour la ligne de démarcation à occuper par le corps autrichien. Ce plan est donc envisagé comme partie intégrante de la présente convention et il a été signé de même pour sortir son plein et entier effet". (W. H. H. u. St. A. Krgs. 496). Por. Martens III 89. Ussel: *L'intervention de l'Autriche* 74 (instrukcje dla Schwarzenberga z 20 grudnia 1812, nakazujące cofnięcie się nad granicę Śląska).

777. Do ks. Eugeniusza (Beauharnais). Warszawa, 29 stycznia 1813.

Otrzymał wiadomości z 27-go o żądaniach wysuniętych wobec Schwarzenberga i ruchu na Toruń, który może jedynie umniejszyć zło planu Austrjaków, jak to wynika z listu ich dowódcy. Zresztą odwołuje się do świadectwa generała Gifflingat'a. Pułki litewskie miały odejść do Poznania, ale wstrzymuje je aż do odebrania formalnego rozkazu. Przeznaczenie 3-go i 17-go pułku do Modlina ani ilościowo ani jakościowo nie uzupełni dostatecznie załogi. Byłoby najlepszem użyć do tego wojsk litewskich. Dalszych rozkazów w tym względzie czeka. Załącza doniesienia o nieprzyjacielu [1]).

Monseigneur. Je viens de recevoir la lettre que Votre Altesse Impériale m'a fait l'honneur de m'adresser le 27 de ce mois, pour me faire part tant de ce qu'Elle exige du prince de Schwarzenberg [2]), que du mouvement qu'Elle compte effectuer Elle-même sur Thorn. Je suis convaincu que si quelque chose peut diminuer les inconvénients du plan adopté par le commandant autrichien, c'est l'opération qu'Elle se propose d'entreprendre. Je m'empresse de mettre sous les yeux de Votre Altesse Impériale la lettre [3]) que je viens de recevoir de sa part, ainsi que l'itinéraire qui s'y trouvait joint.

Il serait d'autant plus superflu que j'ajoutasse quelque chose à tout ce que j'ai déjà pris la liberté de Lui représenter à cet égard, que M[r] le général Gifflingat Lui rendra plus amplement compte du résultat de la mission dont Elle l'a chargé.

---

[1]) *Wojennyj Sbornik* 1904, III 23—4.

[2]) *Woj. Sbornik* 1904, II 38—40.

[3]) *Woj. Sbornik* 1904, III 25, Schwarzenberg do Poniatowskiego, Zegrze, 28 V 1813: „Mon Prince, le général Sacken s'étant porté en avant, ce qui obligea le général comte de Reynier de resserrer ses cantonnements et de les rapprocher de Praga, tandis que le général Miloradowitch suit les trois divisions de cavalerie de Korff, Pahlen et Wasiltschikoff sur la route de Pułtusk, et que le corps de Winzingerode en débordant entièrement ma gauche, se dirige vers la Vistule et menace mes communications, j'ai résolu d'abandonner mes cantonnements et de faire un mouvement général duquel j'ai l'honneur de vous informer, mon Prince, en vous communiquant ci-joint le plan de la marche des différentes divisions et corps détachés. Le général Frelich enverra un régiment de hussards à Stow, pour couvrir notre gauche, le général Wrede se portera au-dessus de Varsovie pour empêcher les partis ennemis d'inquiéter notre flanc droit".

Votre Altesse Impériale me permettra de Lui parler encore des régiments lithuaniens. D'après une lettre que M[r] le général de d[on] comte Monthion m'a adressée le 27 de ce mois, il paraîtrait que ces régiments devaient d'après leur première destination être envoyés à Posen. Cependant, comme je n'en reçois pas l'ordre formel, je La prie de vouloir bien me faire connaître Son intention à cet égard.

J'oserai cependant encore dans le cas où Votre Altesse Impériale croirait devoir faire venir un régiment à Posen, Lui représenter que, quoiqu'en général il soit utile de mettre des conscrits dans les places où ils peuvent servir en même temps qu'ils s'instruisent, cette opération suppose par elle-même, que ces places ne sont pas menacées d'une manière assez prochaine, pour ne point laisser le temps de donner aux conscrits au moins les premiers éléments de l'instruction. Or Modlin et Prague allant être découverts sous peu de jours, il se trouverait que ces places auraient pour défenseurs des hommes ne sachant pas même manier un fusil. Je laisse à Votre Altesse Impériale à peser si avec environ 2000 hommes de troupes françaises et saxonnes, qu'on destine à la garnison de Modlin, cette place qui en exige environ 8000, on peut compter sur une bonn[e] défense. Les 3-ème et 17-ème régiments, destinés à former la garnison de Modlin, ne comptent encore ensemble que 1019 hommes, et il n'est pas possible de les renforcer de suite, parce que les départements de la rive droite qui fournissaient leurs conscrits, sont au pouvoir de l'ennemi. Il s'en suit donc qu'avec les régiments lithuaniens la garnison de Modlin serait loin d'être complète. Si ces derniers corps, formés il y a quelques mois, ne sont pas assez exercés pour être employés en campagne, leur instruction est assez avancée pour contribuer utilement à la défense d'une place et c'est, je crois, la manière dont on pourrait le mieux les employer. J'attends au reste les ordres de Votre Altesse Impériale, mais si le besoin de faire venir de suite à Posen les régiments lithuaniens n'est point assez urgent pour exclure toute autre mesure, j'oserai pour le bien du service La supplier de laisser encore ici les régiments lithuaniens

qui ne peuvent que rendre de bons services dans cette destination.

J'ai l'honneur de mettre ci-joint sous les yeux de Votre Altesse Impériale les renseignements qui me sont parvenus sur l'ennemi.

778. Do Reynier'a. Warszawa, 30 stycznia 1813.

Według poleceń Berthiera $^1/_3$ załogi Modlina będzie się składać z Sasów, którzy mają być odkomenderowani z VII korpusu, kiedy twierdza będzie zagrożoną. Otóż od wczoraj jest ona odsłonięta przez wojska austrjackie. Zapytuje więc, kiedy przybędą tam oddziały saskie. Ze swej strony wysyła pułki III i XVII piechoty. Liczą one przecież tylko 1019 bagnetów. Prosi o wywiedzenie się, czy Austrjacy obsadzą Pragę, aby mógł stamtąd cofnąć oddziały polskie? [1]).

En me faisant connaître ses intentions relativement à la composition de la garnison de Modlin, S. A. S. le prince major g^{al} me prévient en date du 22 de ce mois, que le tiers de cette garnison [2]), qui doit être fourni par le 7^e corps, y serait envoyé par Vous, aussitôt que la place serait dans le cas d'être menacée. Cette circonstance ayant déjà lieu, puisque d'après l'itinéraire du corps autrichien [3]) qui m'a

[1]) A. h. G.

[2]) Handelsman d. 576, Gembarzewski str. 214, Bignon 278, Ussel: *L'inter. de l'Autr.* 152, Reboul II 222, *Woj. Sbornik* 1904, II 43.

[3]) Dalsza droga korpusu austrjackiego już była wytknięta w porozumieniu z zastępcami Rosji, W. Haus-Hof u. Staatsarch. Kgs. 496, Czotek, Hauptman im Generalstabe, an Metternich-Winneburg: „Wien, am 8 Februar 1813. Der gestern von Euer Excellenz erhaltener Weisung gemäss, die mir von S. Durchlaucht dem Fürsten zu Schwarzenberg gegebenen mündlichen Aufträge Hochdenenselben schriftlich zu überreichen, beeile ich mich hiemit sie Euer Excellenz zu unterlegen. Nach der ersten gehaltenen Zusammenkunft mit dem russischen Legationsrath Anstett („Amstetten") zu Ostrów, bei welcher selber, nach verschiedenen gemachten Anträgen, über eine von dem k. k. Auxiliarcorps zu beziehende Linie, endlich selbst die Bielica dazu vorgeschlagen hatte, und noch bevor als S. Durchlaucht von Wien eine Entscheidung über diesen S-r Majestät dem Kaiser unterlegten Antrag erhalten hatte, beschlossen Sie eine zweite Zusammenkunft zu veranstalten. Diese fand am 26 v. M. in Wyskow statt, und war eigentlich blos in der Absicht veranstaltet worden, um über die Streitkräfte Russlands, sowohl im allgemeinen als besonders über die uns entgegen stehende Armee, in genaue Kenntniss zu kommen. Je-

été communiqué par le p^{ce} de Schwartzenberg et qui Vous sera sans doute également connu, Modlin se trouvait dès

doch bevor der Feldmarschall sich nach Wiskow begab, erhielt er auch schon die Allerhöchste Entschliessung über seine in Hinsicht der Bielica gemachte Anfrage. Er beschloss daher gelegenheitlich Hf. Anstett die Eröffnung darüber zu machen, und ihm zugleich eine andere diesen Fluss durchschneidende Linie vorzuschlagen. Wie gross war aber das Erstaunen des Fürsten Schwarzenberg, als gleich bei der ersten leisen Berührung der Bielica Hf. Anstett sich erklärte, dass hievon nie die Rede sein könnte, und sogar behaupten wollte, es sei gar nicht davon die Rede gewesen. Er beeilte sich im Gegenteil den Bezirk von Lublin und so viel, als man wollte, auf dem rechten Weichselufer anzubieten, welches aber von S-r Durchlaucht gänzlich und zwar mit dem Bemerken abgewiesen wurde, dass die Politik Österreichs viel zu erhaben sei, als dass sie sich damit befasse kleine Stückchen von Provinzen zu erhaschen. Der Fürst leitete nun das Gespräch auf andere Gegenstände. Anstett aber fieng neuerdings an von der Sache mit Bestimmtheit zu sprechen und brachte die Linie von Rachow längst der Strasse von Opatów und Staszów, dann der Weichsel entlang bis nach Krakau in Antrag, da aber auch diese von dem Fürsten verworfen wurde, kam man endlich überein folgende Linie anzunehmen und zu bestimmen: Von Josefów an der Weichsel längst des Gebirgrückens auf Małogoszcz, weiters die Żarnowiecer Strasse bis an die alte gallizische Grenze. Die von S. Durchlaucht bei Bestimmung dieser Linie beabsichtigten Zwecke, welche in Einklang mit den von Allerhöchst Seiner Majestät dem Kaiser erhaltenen Befehlen stehen, waren folgende: 1. Dem k. k. Auxiliarkorps die ihm erforderliche Ruhe und Winterquatiere in bequemmen, ausgedehnten Cantonirungen zu verschaffen. 2. Eine solche beträchtliche Strecke Landes zu besetzen, dass selber denen kaiserl. Truppen den notwendigen Unterhalt zu leisten im Stande sei, ohne denen Erbländern beschwerlich zu fallen und 3. endlich um durch die militärische Lage dieses Landesstrichs in stäter und genauer Verbindung mit denen Aliirten zu verbleiben. S. Durchlaucht hatten eine viel ausgedehntere Linie in Vorschlag gebracht, in welcher auch Częstochowa einbegriffen war, es war jedoch auf keine Weise möglich selbe zu erhalten, indem die Russen in Czenstochau einen besonders grossen Wert setzen, und selbes nun als den Control(Central)punkt der Confe(de)ration ansehen. In Verfolg dieses und in Hinsicht eines zu bestimmenden Waffenstillstandes war Hf. Anstett am 30 des Nachts in das Hauptquartier des Fürsten nach Zegrze gekommen, er drang darauf, dass etwas schriftlich aufgesetzt werde, ohne welche Garantie man sich unmöglich in etwas einlassen könne. Dieses wurde jedoch unter der Bedingung, dass es blos als eine Übereinkunft der beiden kommandierenden Generale angesehen wurde, ohne einer Ratification der respektiven Souverains zu bedürfen, in Vollzug gebracht, und der wesentliche Inhalt

hier presqu'entièrement découvert et le commandant du génie m'ayant fait connaître par la lettre ci-jointe, que le cavalerie légère autrichienne postée à Wronna n'empêchait pas l'ennemi de venir jusque sur les glacis de la place, je crois de mon devoir, Monsieur le Comte, de ne point perdre un moment pour Vous faire part de cet état des choses et Vous prier de me faire connaître quand la partie de la garnison de Modlin que doivent fournir les troupes saxonnes, pourra être rendue à sa destination. De mon côté j'y fais marcher le 3e et 17e régiments d'infie qui arriveront aujourd'hui dans la place. Malheureusement ces 2 régiments qui sont les plus à portée, ayant perdu la plus grande partie de leurs conscrits, par l'occupation du pays sur la rive droite de la Vistule, ne présentent réunis qu'une force de 1019 bayonnettes.

Avez-Vous eu la complaisance de Vous informer près du prince commandant l'armée autrichienne, s'il se chargait de la garnison de Prague? Il serait bon de le savoir pour disposer et s'entendre pour l'évacuation de la garnison polonaise [1]).

war, dass vu la rigueur de la saison et d'autres circonstances importantes man übereinkäme beiderseitigen Truppen Ruhe zu gönnen und daher alle Feindseligkeiten eingestellt würden. Der Aufsagstermin, der von russischer Seite auf 3 Monate verlangt wurde, wurde jedoch nur auf 14 Tage festgesetzt, Zeit, welche ohnehin erforderlich sein wird um die so weit auseinander dislocaten Truppen wieder zu versammeln. Es wurde zugleich bestimmt, dass Warschau von unseren Truppen am 5 dieses geräumt, das Corps von dort bis an die Bielica 8 Tage marschiren, sich dann hinter diesen Fluss 6 Tage aufhalten, und endlich abermals in anderen 8 Tagen hinter die bestimmte Linie in Kantonirungen verlegt werden werde. Auf den Ausdruck et d'autres circonstances importantes wurde so sehr gedrungen, dass der Fürst sich genötigt fand, besonders da er keinen bestimmten Begriff in sich fasst, beizulassen. Der Einschluss des Generals Reynier oder anderer alliirter Truppen in diesen Waffenstillstand war ganz unmöglich zu erhalten, jedoch hat der Fürst Schwarzenberg auch dafür gesorgt, indem er sich bestimmt und ausdrücklich erklärte, dass er jede hinter der österreichischen Linie stehende Truppe, sie sei von welcher Nation sie wolle, für gedeckt ansehe und angesehen haben wolle, welches auch zugestanden wurde". Por. Askenazy 313, Ussel: *L'interv. de l'Autriche* 158.

[1]) Por. *Wojennyj Sbornik* 1904, II 40 i 43. Schwarzenberg do wicekróla Włoch z Pułtuska 22 I 1813: „...La tête de pont de Praga ne

779. Do Fryderyka Augusta. Warszawa, 1 lutego 1813.

Wycofywanie się ks. Schwarzenberga za Wisłę pociąga konieczność ustąpienia korpusu V przez Kalisz do Poznania. Straty stąd wynikające. Ściągnął artylerję z Pragi do Modlina, który już jest zagrożony. Przedkłada stan wojska z połowy stycznia. Przeważna część z wykazanych 12,000 pod bronią nie jest jeszcze do użycia [1]).

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de V. M. que le prince de Schwarzenberg ayant jugé nécessaire, il y a 3 jours, de porter son corps en partie à Varsovie même et en partie sur la rive gauche, ce mouvement a amené, comme cela était aisé à prévoir, la détermination qu'il vient de prendre de se retirer encore plus en arrière. Il compte l'effectuer sous très peu de jours. Dans ce cas le 5me corps doit se retirer à Posen, en prenant sa direction par Kalisz. Je n'ai pas besoin de dire à V. M., combien un semblable résultat, arrivé dans l'espace de quelques jours, doit influer défavorablement sur la réorganisation de l'armée. Non seulement il entraîne la perte de tous les matériaux d'habillement et d'équipement que l'administration de la guerre a jugé nécessaire de réunir à Varsovie, mais en forçant à mettre en mouvement des corps qui n'en sont encore qu'aux premiers éléments de leur complétement et dont les hommes ne sont ni habillés ni habitués au service, ce résultat doit nécessairement détruire dans son principe une armée renaissante qui dans 2 mois aurait déjà pu rendre de bons services.

V. M. trouvera ci-joint les rapports et renseignements qui me sont parvenus sur les mouvements de l'ennemi. Comme d'après les arrangements pris entre le prince de Schwarzenberg et mr. le général Reynier les troupes autrichiennes restent chargées de la défense de Praga et que cette place, ouverte à la gorge, en est peu susceptible, quand la riviere est prise, ces deux circonstances m'ont engagé à faire retirer l'artillerie et tout ce qui était susceptible

peut être défendue, surtout pendant que la Vistule est prise, qu'en étant soutenue par la rive gauche. Il en résulte donc que dans le cas où l'évacuation de Varsovie deviendrait nécessaire, l'occupation de la tête de pont ne pourrait plus avoir lieu". Podobne zdanie wyraził Reynier.

[1]) A. Gł., bruljon.

d'être évacué, pour le porter à Modlin qui se trouve déjà menacé par l'ennemi.

Je m'empresse de mettre sous les yeux de V. M. la situation des troupes polonaises à l'époque du 16 janvier. Les embarras et difficultés inséparables des circonstances actuelles ontempêché (de) réunir plus tôt les matériaux nécessaires pour la rédiger. Je dois encore observer à V. M. que les 12 mille hommes portés dans la colonne des présents sous les armes sont bien loin d'être disponibles. Les régiments n'ayant conservé chacun que tout au plus 150 vieux soldats, le reste est composé de conscrits qui ne sont ni habillés ni exercés au maniement des armes. La cavalerie n'a que des hommes et des chevaux, mais point de selles ni d'équipement.

780. Do ks. Eugenjusza (Beauharnais). Warszawa, 2 lutego 1813.

Wobec bliskości odwrotu Schwarzenberga oddziałom polskim kazał zająć stanowiska, których obraz przedkłada. Z tem formującem się wojskiem nie może jeszcze podjąć działań. Obawa rozprzężenia. Strata zasobów Księstwa i rzeczy wojskowych w połowie już gotowych. Świeżo otrzymanych 1,100.000 złt. nie da się użyć, gdyż są w bilonie piemonckim. Wiadomości od Schwarzenberga o nieprzyjacielu bez podania planu swego ruchu. Udaje się do Piotrkowa, skąd w przepisanym kierunku[1]).

Monseigneur, le mouvement rétrograde du prince Schwarzenberg paraissant, malgré les intentions de S. M. l'Empereur qui lui ont été annoncées par Votre Altesse Impériale, n'être éloigné que de très peu de jours, j'ai jugé convenable, pour préparer celui qu'Elle prescrit au 5-me corps, d'ordonner aux différents régiments de prendre les emplacements dont j'ai l'honneur de Lui soumettre ci-joint le tableau. Je dois cependant prévenir Votre Altesse Impériale que le 5-me corps, ainsi que le reste des troupes polonaises, n'offrant dans ce moment que des régiments en formation, disséminés sur toute la surface du Duché, d'après l'exigeance des circonstances et de leur réorganisation, il est important de ne point s'en promettre dans cet état des mouvements d'ensemble ou des opérations qui ne peuvent être effectuées que par un corps organisé.

[1]) *Woj. Sbornik* 1904, III 31—2.

Votre Altesse Impériale connaît suffisamment mon zèle et le désir que j'ai, de voir au plus tôt en activité les troupes que je commande, j'ose donc me flatter qu'Elle n'attribuera le soin que je mets à bien éclaircir cet objet qu'à son motif réel qui est d'empêcher un mécompte qui pourrait avoir des suites fâcheuses pour les opérations en général.

Je suis effrayé, quand je pense à toutes celles que cet état des choses va entraîner pour les troupes polonaises, composées jusqu'ici presqu'en entier de conscrits non habillés; n'ayant encore aucune habitude des fatigues de la guerre, privées de tout moyen de complètement par l'occupation successive de tout le Duché, elles vont nécessairement se fondre sans avoir été d'aucune utilité. Supposé même qu'au bout de peu de semaines elles puissent rentrer dans le pays, leur retraite actuelle n'en aura pas moins entraîné la perte de toutes les ressources en matériaux d'habillement et d'équipement, réunis jusqu'ici, dont le manque de fonds a arrêté la confection, et qu'il devient impossible d'emporter faute de moyens de transport, entièrement enlevés par les marches des troupes alliées. Les 1.100,000 florins qui viennent recemment d'être mis à ma disposition, ne m'ont encore été d'aucune utilité pour cet objet, puisque le billon de Piémont, dans lequel ils ont été versés en caisse, n'ayant aucun cours dans le pays, ce n'est que par des opérations de change qu'on peut en tirer parti.

Le prince de Schwarzenberg me communique dans ce moment même les renseignements[1]) ci-joints, mais sans me faire part du mouvement qu'il compte faire en conséquence.

Je partirai donc demain pour Petricau d'où je dirigerai les troupes polonaises d'après ce que m'a prescrit Votre

[1]) *Woj. Sbornik* 1904, III 33: Le 2 février 1813. D'après des nouvelles certaines les généraux Miloradowitch, Wasilejkow, Korff, Uwarow, Uczakow, Müller, Przeppurejew se trouveraient hier à Płońsk, on y a vu un nombreux parc d'artillerie. Le corps de Miloradovitch doit infailliblement passer la Vistule demain entre Czerwińsk et Zakroczym, il est aujourd'hui dans les environs de Przyborowice. Les troupes .. en force vis-à-vis de Wyszogród font partie du corps de Winzengerode qui paraît aussi devoir passer la Vistule sur les deux points, de Płock et Wyszogród, et qui est suivi d'une autre partie de la Grande Armée russe. Le général Pahlen est entré hier à Pułtusk.

Altesse Impériale. Je La prie de vouloir bien m'adresser dans cet endroit les ordres qu'Elle aura à me donner.

781. Do ks. Eugenjusza (Beauharnais). Warszawa, 3 lutego 1813.

Donosi o postanowieniu wyjazdu z Warszawy tegoż dnia wieczorem. Władze Księstwa zostały powiadomione przez ks. Schwarzenberga, że nie może bronić stolicy. Wojska polskie idą na Piotrków, aby działać łącznie z austrjackiemi albo też z Reynierem [1]).

[1]) Por. *Mémoires et correspondance du p^ce Eugène* VIII 328, do Napoleona 5 lutego 1813 z Poznania: „Le prince Poniatowski m'annonce à la date du 3 février que son départ est décidé pour le soir même. Toutes les autorités de Varsovie ont été prévenues par le prince de Schwarzenberg qu'il ne pouvait défendre Varsovie. Toutes les troupes polonaises vont se diriger sur Petrikau, d'où elles viendront à Kalisch pour se concentrer avec les Autrichiens, s'ils exécutaient mes ordres,— ou le gén. Reynier, si les Autrichiens nous abandonnent". Por. Handelsman 574, 577, 578, 579, 580, 583, 584, 586, 587, 589, 590. 591; Skałkowski 447, Askenazy 219—20, *Dziennik.. Żółtowskiego* 291, Bignon 279: „Les ministres avaient quitté Varsovie le 3 février. Le prince Poniatowski, le général Dutaillis et moi, tenions à partir les derniers. Nous déjeunions chez le général, dans la matinée du 4, quand un officier lui apporta une lettre du commandant en chef autrichien, portant que l'évacuation de la place pourrait avoir lieu le jour même". Ussel: *L'intervention de l'Autriche* 166—70; Reboul II 259; *Wojennyj Sbornik* 1904, II 38—40, 47—9, Schwarzenberg tak tłumaczył się ks. Eugenjuszowi: „..Je pardonne aux Polonais les plans extravagants, qu'ils forgent sans cesse et dont ils me destinent l'honneur de l'exécution; ils sont une suite naturelle d'un sentiment de patriotisme que je sais apprécier. Il est tout simple qu'ils doivent désirer me voir risquer le dernier homme du corps auxiliaire d'Autriche, n'y eût-il qu'une faible lueur d'espoir de ne gagner même par là que quelques jours encore. Mais je ne saurais jamais leur pardonner le jugement téméraire qu'ils se permettent sur ma personne, si je ne connaissais que trop la versatilité de leur caractère qui les porte à juger les autres d'après eux-mêmes.... Si le corps auxiliaire après avoir essuyé les fatigues de cette campagne, fait plus de 400 milles d'Allemagne, avoir encore à l'heure qu'il est, plus de 12 bataillons constamment au bivouac pour border la lisière des bois en soutien des avant-postes, si ce corps.. ne se trouve plus en état de tenir campagne au mois de février, sans l'exposer à une destruction presque inévitable, aucun militaire assurément ne saurait en être surpris, car on n'ignore pas, combien huit mois d'une campagne aussi active, dont trois mois dans l'hiver le plus rude, minent les forces du soldat; il se voit au reste isolé, se croit donc sacrifié et seul en butte aux entreprises d'un ennemi, dont l'unique avantage consiste principalement à désoler les cantonnements d'hiver par des nuées de ses nombreux Cosaques, et parvenir ainsi à démoraliser le soldat ennuyé par tant de fatigues et de longues souffrances. Des hommes mutilés par le froid, et beaucoup d'autres attaqués d'une fièvre nerveuse, encombrent journellement les hôpitaux..." *Woj. Sbornik* 1904, III 34, Reynier do ks. Eugenjusza z Warszawy 3 lutego: „Les maladies ont tellement augmenté depuis quelque temps que malgré le départ de plus de 3,000 malades français, il en restera encore à Varsovie près de 3,000 du 7ème corps. Les Polonais en laissent 1,500 et les Autrichiens peut-être 2000". *Woj. Sbornik* 1904, III 47—8. *Mittheilungen des k. u. k. Kriegsarchivs* VIII 222—3.

[1]) A. h. G.

[2]) Por. Ussel: *L'interv. de l'Autriche* 291, Reboul II 284—5.

[3]) Reynier do ks. Eugenjusza, 6 lutego 1813: „Le p^ce Poniatowski... m'a proposé d'envoyer pour joindre à mes flanqueurs la cavalerie, dont il pourra disposer" (*Wojennyj Sbornik* 1904, III 44).

782. Do Reynier'a. Piotrków, 7 lutego 1813.

Doszedł go list z wczoraj. Aby uniknąć zamięszania na kwaterach, podaje plan ruchów oddziałów polskich. Nie może żadnych sił skierować do Koła. Generała Gablenza wspiera VII pułkiem jazdy. Według ostatnich doniesień kawalerja rosyjska z Lublina zwróciła się do Warszawy [1]).

J'ai reçu la lettre que Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 6 de ce mois.

Afin de prévenir toute confusion [2]) dans le choix des emplacements, je m'empresse de Vous communiquer ci-joint le tableau général du mouvement des corps polonais. N'ayant point de troupes à portée de Koło, il m'est impossible d'en faire diriger sur ce point, comme Vous le désirez. Quant à la cavalerie par laquelle Vous croyez nécessaire de faire seconder les mouvements du général Gablenz, je donne cette destination (ainsi que Vous le verrez par le tableau du mouvement) au 7^e régiment qui reçoit les ordres en conséquence [3]).

Je Vous remercie, Monsieur le Comte, des renseignements que Vous avez bien voulu me communiquer sur les mouvements de l'ennemi. D'après les derniers rapports qui me sont parvenus, la cavalerie russe qui s'était portée à Lublin, a quitté ce point et s'est dirigée en entier sur Varsovie.

783. Do ks. Eugenjusza-Napoleona, wicekróla Włoch.

Piotrków, 7 lutego 1813.

Równocześnie odebrał trzy listy z 3 i 5-go. W Piotrkowie stanął wczoraj. Załącza plan marszów. Terminy są jednak określone jedynie w przybliżeniu. Rozłoży piechotę wzdłuż granic Śląska, aby z miast przemysłowych mogła czerpać środki dla ubrania się i oporządzenia.

W obecnym stanie niepodobna wojsk użyć. Gdy przeważna część Księstwa jest opanowana przez nieprzyjaciela a w kasach wojskowych pustki, pomoc cesarza staje się niezbędną. Prosi o pośpiech w jej udzieleniu. Trzeba usunąć wśród wojskowych nędzę i przygnębienie, aby dorośli do wielkości zadań. Sprawozdanie wysłannika do Czyczagowa potwierdza jego zdanie, że błędem było opuszczenie Warszawy i utrata jej zasobów. Nie traci jednak odwagi i duch w wojsku utrzymał się dobry. Pragnie na nowo zasłużyć się cesarzowi, trzeba tylko dać potemu możność[1]).

J'ai l'honneur d'accuser à Votre Altesse Impériale la réception des trois lettres qu'Elle m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 3 et 5 de ce mois[2]) et qui me sont parvenues aujourd'hui en même temps. Je suis arrivé ici dans la journée d'hier.

Votre Altesse Impériale a bien jugé du premier mouvement des troupes polonaises dont j'ai mis sous Ses yeux le tableau, en ne le considérant que comme préparatoire. Elle se convaincra par celui que je Lui soumets aujourd'hui, et qui s'exécute en ce moment par les corps qui sont déjà à portée, que je suis en mesure d'effectuer ce qu'Elle me fait l'honneur de me prescrire. — Je dois La prévenir que l'époque précise du départ des corps ne pouvant être connue, celle de leur arrivée n'a pu être déterminée qu'approximativement, et il est à présumer que la plus grande partie sera rendue dans ses nouveaux emplacements 2 à 3 jours avant le temps désigné. Je profiterai alors de la latitude que me laisse Votre Altesse Impériale relativement à la dislocation de l'infanterie le long des frontières de la basse Silésie, pour la rapprocher de nos villes de fabrique où elle trouvera encore quelques ressources pour s'habiller et s'équiper[3]). Il est, on ne saurait plus, essentiel de ne point perdre un moment pour s'occuper de cette mesure, car dans l'état où se trouvent les troupes, il est impossible de s'en promettre aucun service, surtout après le déplacement qu'elles viennent d'éprouver, et qui, ainsi que je l'avais d'abord prévu, nous a fait perdre le peu de moyens que nous avions déjà à notre disposition.

La plus grande partie du Duché étant au pouvoir de

[1]) A. h. G.
[2]) Por. Reboul II 280.
[3]) Reboul II 316.

l'ennemi et les caisses militaires ne pouvant espérer aucun versement de la part de leur gouvernement, il devient dans ce moment, plus que jamais, indispensable que Sa Majesté l'Empereur daigne venir à notre secours. C'est à cette mesure que tiennent tous les progrès de la réorganisation des troupes polonaises, et j'ose, par cette raison, espérer que Votre Altesse Impériale ne se refusera point à l'accélérer par tous les moyens qui seront en Son pouvoir. Elle sait que c'est contribuer au bien du service de l'Empereur.

Je La prie de vouloir bien m'excuser encore, si je remets si souvent sous Ses yeux cet objet. J'aime à penser qu'Elle ne m'attribuera jamais d'autre motif que celui d'amener des résultats conformes à Son attente et de Lui faire voir que, s'ils n'ont point encore eu lieu, c'est uniquement par suite des circonstances malheureuses dans lesquelles se trouve notre pays. Elles le sont tellement pour l'officier et le soldat qu'il est instant de ne point perdre de temps pour relever, par un peu de bien-être phisique, les esprits abattus et leur donner la force de remettre le moral au niveau de l'exigeance des circonstances.

Ce que Votre Altesse Impériale me fait l'honneur de me dire des observations faites par le parlementaire envoyé au général Tchitchagoff, me prouve une fois de plus, combien on a eu tort d'abandonner Varsovie, et de livrer à l'ennemi les ressources du Duché, sur de simples rapports exagérés de sa force, auxquels il est douteux que le p^ce de Schwartzenberg ajoute lui-même entièrement foi. Cependant il faut moins que jamais perdre courage et redoubler d'efforts pour surmonter les obstacles à mesure que le sort semble prendre plaisir à les multiplier. Sous ce rapport, Votre Altesse Impériale trouvera toujours le même esprit dans l'armée polonaise. Mais pour y parvenir il est essentiel d'éviter qu'elle ne se croie oubliée. Elle sent qu'elle a rendu quelques services, et ne demande pas mieux que d'en rendre encore, quand elle voit que l'on pense à ses besoins. S. M. l'Empereur a déjà daigné s'occuper d'elle sous ce rapport; mais par suite des circonstances dans lesquelles nous nous trouvons, les secours qu'il lui a accordés, ne lui ont encore été que peu ou point utiles.

784. Obraz ogólny ruchu wojsk polskich [1]).

Tableau général du mouvement des troupes polonaises.

Nos des régiments	Derniers emplacements des régiments	Derniers emplacements des dépôts	Époques du départ	Nouveaux emplacements régiments	Nouveaux emplacements dépôts	Époques de l'arrivée	Observations
			Infanterie				
1r	Varsovie		le 3 février	Piotrków		le 8 février	
		Varsovie	le 3 février		Piotrków	le 8 février	
2e	Varsovie		le 3 février	Kalisz			
					Kalisz		
3e	Varsovie			Modlin			Le 8e régiment continue son mouvement de Częstochowa jusqu'à Wieluń où il arrive le 13 de ce mois.
		Varsovie	le 1 février		Kłobudzko	le 8 février	
6e	Sandomir		le 4 février	Kalisz		le 18 février	
		Sandomir	le 3 février		Krzepice	le 12 février	
8e				Częstochowa	Częstochowa		
12e	Cracovie		le 5 février	Kalisz		le 18 février	Le 14e de Widawa sur Wieruszewo où il sera le 12.
					Cracovie		
13e				Zamość			
		Sandomir	le 3 février		Cracovie	le 8 février	Le 16e de Petricau sur Widawa où il arrive le 11.
14e	Petrikau		le 3 „	Widawa		le 6 „	
		Petrikau	le 3 „		Widawa	le 6 „	
15e	Jędrzejów		le 4 „	Radomsk		le 8 „	
		Jędrzejów	le 4 „		Radomsk	le 7 „	
16e	Radom		le 4 „	Petrikau		le 8 „	
		Radom	le 4 „		Petrikau	le 8 „	
17e				Modlin			
		Varsovie	le 2 „		Szczorców	le 12 „	L'époque précise du départ des régiments ne pouvant être connue, on n'a pu déterminer au juste celle de leur arrivée, qui aura lieu probablement pour la plupart 2 ou 3 jours avant celle qui est désignée dans le tableau.
Colonne mobile col. Wierzbicki			le 6 „		Kalisz	le 22 „	
Div. d'artillerie à pied	Widawa		le 1 „		Kalisz	le 5 „	

			Cavalerie				
1r	Końskie		le 3 février	Blaszki		le 12 février	
		Końskie	le 3 „		Kalisz	le 13 „	
2e	Warta		le 4 „	Raczków		le 8 „	
		Warta	le 4 „		Raczków	le 8 „	
3e	Sieradz			Sieradz			
		Sieradz	le 4 „		Kalisz	le 8 „	
4e	Radomsk		le 5 „	Ostrów		le 10 „	
		Radomsk	le 5 „		Ostrów	le 10 „	
5e	Rawa		le 2 „	Stryków		le 4 „	
		Rawa	le 2 „		Staw	le 10 „	
6e	Nowe Miasto près Pilica		le 2 „	Wolborz		le 5 „	
		Nowe Miasto près Pilica	le 2 „		Grabowo	le 12 „	
7e	En. de Płock			Env. de Łowicz			
		Łowicz	le 2 „		Kalisz	le 12 „	
8e	Łęczyca			Łęczyca			
		Łęczyca	le 2 „		Koźmińsk	le 8 „	
10e	Kozienice		le 4 „	Białobrzegi		le 9 „	
		Jedlińsk	le 2 „		Bereźnica	le 12 „	
11e	Solec		le 5 „	Piotrków		le 15 „	
		Iłża	le 6 „		Sokolniki	le 16 „	
12e	Kielce		le 5 „	Sulejów		le 10 „	
		Kielce	le 5 „		Kępno	le 15 „	
13e	Końskie		le 7 „	Sulejów		le 10 „	
		Końskie	le 7 „		Wieruszów	le 17 „	
14e	Nowe Miasto, Korczyn		le 6 „	Krotoszyn		le 18 „	
		Nowe Miasto, Korczyn	le 6 „		Krotoszyn	le 18 „	
15e	Stryków		le 3 „	Złoczew			
		Stryków	le 3 „		Kalisz	le 10 „	
16e	Kielce		le 4 „	Warta		le 13 „	
		Kielce	le 4 „		Kalisz	le 15 „	
18e	Magnuszów		le 4 „	Białobrzegi		le 9 „	
		Grojec	le 2 „		Kalisz	le 12 „	
20e	Góra		le 4 „	Białobrzegi		le 9 „	
		Grojec	le 2 „			le 12 „	
Artillerie à cheval					Kalisz	le 12 „	

[1]) A. h. G.

785. Do Fryderyka Augusta. Piotrków, 7 lutego 1813.

Otrzymał list z 4. Niepodobna było powstrzymać ks. Schwarzenberga od opróżnienia Warszawy. Ruch wojsk polskich według załączonego planu. Wyznacza kwatery wzdłuż granicy śląskiej, aby zaopatrywać się w tamtejszych osadach fabrycznych, ale brak funduszów. Odwrót rozwiał wiele nadziei, jednakże tworzy formacje nieregularne przy jeździe. Gen. Turno dla złego zdrowia odjeżdża do Drezna[1]).

J'ai reçu aujourd'hui la lettre que V. M. m'a fait l'honneur de m'adresser le 4 de ce mois.

J'ai prévenu d'avance les intentions qu'Elle a bien voulu m'y faire connaître relativement à l'évacuation de Varsovie par les troupes alliées, en faisant à ce sujet les représentations les plus fortes au prince vice-roi et en lui exposant les suites inévitables d'une opération que les dispositions du prince de Schwarzenberg faisaient depuis longtemps prévoir. La lettre ci-jointe en copie que j'ai écrite le 23 janvier à S. A., convaincra V. M. que je n'ai rien négligé pour parvenir à empêcher un mouvement aussi défavorable sous tous les rapports, dans les circonstances présentes, et ce n'est point la seule que je Lui ai adressée sur cet objet. Mais ni les ordres réitérés du prince vice-roi, ni ceux qu'il a transmis au prince de Schwarzenberg de la part de S. M. l'Empereur des Français, n'ont pu l'engager à renoncer à un plan qu'il paraît avoir déjà depuis quelque temps adopté, et l'évacuation de Varsovie par les troupes autrichiennes vient d'avoir lieu hier.

Je n'ai point attendu cette époque pour donner aux troupes polonaises la direction nécessaire pour les mettre hors de la portée de l'ennemi, et d'après les ordres qu'elles viennent de recevoir, elles continuent leur mouvement pour prendre les emplacements marqués sur le tableau que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de V. M. De là l'infanterie, couverte par les troupes à cheval, sera d'après l'autorisation que vient de m'en donner le prince vice-roi, repartie à portée de nos villes de fabrique, le long de la frontière de la Silésie, pour lui donner plus de facilités pour son habillement et son équipement. Mais je ne sens que trop que

[1]) A. Gł., bruljon.

sans des secours extraordinaires cette mesure ne pourra guère faire des progrès, et c'est pour la provoquer que j'en ai plusieurs fois exposé le besoin urgent tant au prince vice-roi qu'au duc de Bassano. J'ai lieu de croire que la manière pressante dont j'ai motivé ces demandes, pourra contribuer à leur assurer quelque succès, quoique jusqu'à présent je n'aie point encore de nouvelles de ce qui a été décidé à cet égard.

Je n'ai cessé, depuis mon retour dans le pays, de m'occuper des mesures relatives à son armement et j'avais lieu d'après les premiers résultats de m'en promettre sous peu de temps d'assez favorables, lorsque les mouvements rétrogrades des troupes alliées sont venus mettre un terme à cette attente, soit en mettant au pouvoir de l'ennemi une grande partie du Duché, soit en faisant naître l'inquiétude dans les contrées voisines. L'évacuation de Varsovie et la retraite des Autrichiens (dont on ne saurait encore déterminer au juste la direction, quoique le prince vice-roi ait enjoint au prince de Schwarzenberg de la prendre sur Kalisz) viennent d'achever de mettre fin aux espérances que l'on était autorisé à fonder sur les levées irrégulières, et ne laisse que le regret de ne pouvoir utiliser une mesure si bien adoptée aux circonstances. Je tâche cependant de tirer le meilleur parti de ce qui existe déjà, et j'en forme des escadrons légers auxiliaires que j'attache provisoirement aux régiments de cavalerie.

La santé du général Turno[1]) ne lui permettant encore de faire un service actif, je ne puis qu'approuver son désir d'exercer pendant cet intervalle des fonctions qui le placent sous les yeux de V. M. Je ne doute point qu'aussitôt que ses forces le lui permettront, il ne s'empresse de reprendre son poste à l'armée.

786. Do hr. Senfft de Pilsach. Piotrków, 8 lutego 1813.

Otrzymał list z 3-go lutego z zapytaniem o kapitana Zakrzewskiego,

[1]) Kazimierz T. (1778—1817) nie odzyskał już zdrowia i nie wziął udziału w dalszej wojnie, por. A. M. Skałkowski: *Fragmenty (Życiorysy zasłużonych Polaków w. XVIII i XIX)* 104, 114.

dla którego Lefebvre żąda orderu wojskowego Księstwa. Nie zna tego oficera, ale zasięgnie o nim języka[1]).

J'ai reçu la lettre que V. Ex. m'a fait l'honneur de m'adresser le 3 de ce mois pour me demander de la part de S. M. le Roi des renseignements sur le compte du capitaine Zakrzewski[2]), pour lequel S. E. le duc de Dantzig demande la décoration de l'ordre militaire du Duché. Ne connaissant point cet officier, je vais de suite prendre des informations à son sujet, et je m'empresserai d'en transmettre le résultat à V. Exc.

787. Do ks. Schwarzenberg'a. Piotrków, 9 lutego 1813.

Od jednego z urzędników austrjackich dowiaduje się, że wojska dowództwa jego kierują się na szlak, którym posuwają się oddziały polskie. Droga ta bezpieczna jest od nieprzyjaciela, dlatego marsz odbywa się zwolna i może nastąpić zamięszanie, gdy nadejdą wojska austrjackie. Posyła zatem rozkład pochodów i żąda porozumienia się w tym względzie[3]).

Je viens d'être informé par l'arrivée d'un employé aux subsistances autrichien, que les troupes sous les ordres de V. A. ayant pris leur directlon plus vers la gauche, suivent actuellement celle que j'ai fait prendre aux corps polonais. Cette circonstance étant de nature à exiger d'être promptement éclaircie, je m'empresse, Mon Prince, de Vous témoigner que cette route étant jusqu'ici hors de la portée de l'ennemi, j'ai jugé convenable, pour ne point fatiguer les troupes, de ne pas trop accélérer leur marche, et il se pourrait que leur rencontre avec des troupes autrichiennes occasionnât de la confusion.

Pour prévenir cet inconvénient j'ai l'honneur de faire parvenir ci-joint à V. A. l'itinéraire[4]) des régiments polo-

[1]) D. St. 3646.

[2]) Tadeusz. Por. *En marge de la corr. de Napoléon* 55—6; Skałkowski: *O kokardę* 268, 273. Gembarzewski *l. c.*

[3]) A. N. AF^{IV} 1652, kopja. Por. Reboul II 317. Tego właśnie dnia Schwarzenberg opuszczał armją (*Woj. Sbornik* 1904, III 50—1).

[4]) Cantonnement occupé par l'armée polonaise au 9 février 1813.

Quartier général à Petrikau.

Division du général Kamieniecki: Brigade du général Weyssenhoff à Petrikau, brigade du général Grabowski à Czenstochau.

nais, en La priant de vouloir bien me communiquer[1]), de Son côté, celui des troupes sous Ses ordres. Cette mesure me mettra à même, dans le cas où je recevrais des ordres de mouvement qui croiseraient celui qu'Elle fait effectuer, de les combiner de manière à ne point tomber dans les colonnes de troupes sous Ses ordres.

788. Do Reynier'a. Piotrków, 10 lutego 1813.

Z listu z 9-go dowiedział się o starciach oddziałów saskich z rosyjskimi w marszu ku Warcie. Wojska polskie idą w tymsamym kie-

Division du général Krasiński: Brigade du général Żółtowski à Kalisz; Brigade du général Sierawski en marche de Sandomir sur Kalisz se trouve au 10 févr. à Małogoszcz.

Division de cavalerie (du) prince Sułkowski à Sieradz, Rozgów, Tuszyn; brigade de cavalerie du général Toliński aux environs de Petrikau sur la route de Łowicz; brigade de cavalerie du général Łączyński aux environs de Kalisz; brigade de cavalerie du colonel Zawadzki dans la division de cavalerie saxonne du gén. Gablentz.

Parc d'artillerie de réserve à Czenstochau.

L'artillerie de campagne dans les différentes divisions.

[1]) Réponse du lieutenant général baron Frimont à S. A. M^{r} le prince Poniatowski, en date de Nowemiasto le 10 février 1813, expédiée par son courier de retour à 8 heures du soir (A. N. AF^{IV} 1652, kopja). Son Altesse le prince Schwarzenberg ayant été appelé à Vienne, est parti ce matin pour s'y rendre, et m'a remis provisoirement le commandement des troupes autrichiennes. J'ai l'honneur ainsi de répondre à la dépêche de V. A. du 9 courant, que les troupes autrichiennes ne se croiseront nullement avec les troupes polonaises, puisqu'elles n'arriveront dans les environs de Petrikau, que le 13 courant, ainsi que V. A. voudra bien le voir par le plan ci-joint.

Distribution des troupes impériales autrichiennes dans la position derrière la Pilica le 13 février 1813.

L'aile gauche.

La division Siegenthal	à Petrikau.
Les avant-postes du général Fröhlich	à Wolborz.

Le centre.

La division Bianchi	à Opoczno.
Les avant-postes du général Zechmeister	à Odrzywół.

L'aile droite.

La division Trautenberg	à Radom.
Les avant-postes du général Wrede et Scheither	à Białobrzegi et Ryczywół.
Le quartier général	à Końskie.
Le parc d'artillerie	à Radoszyce.

runku. W załączeniu rozkład stanowisk w najbliższej przyszłości. Wystąpi przeciw podprefektowi i komendantowi Widawy z powodu uwięzienia pułkownika Ryssela, lecz co do ukarania urzędnika cywilnego trzeba się zwrócić do odpowiedniej władzy, co też uczyni [1]).

J'ai l'honneur de Vous accuser la réception de la lettre que Vous avez bien voulu m'adresser le 9 de ce mois pour me donner connaissance des rencontres que les troupes sous Vos ordres viennent d'avoir avec l'ennemi, en se portant sur la Warta. Les régiments polonais continuent leur mouvement dans la même direction, et je m'empresse, Monsieur le Comte, de Vous communiquer ci-joint le tableau des emplacements qu'ils occuperont sous peu de jours [2]). J'ai appris avec peine le procédé arbitraire du sous-préfet [3]) et du commandant [4]) de Widawa, dans l'arrestation de m^{r} le l^{t} colonel de Ryssel, et je me ferai un devoir d'agir, comme il convient, à l'égard du commandant de place mentionné. Quant à la punition du s^{s} préfet, comme je ne puis, en vertu de mes fonctions militaires, dans un pays où

[1]) A. h. G. Wzmianka u Reboul'a II 289.

[3]) Zapewne podpr. sieradzki Jan Zbijewski albo zastępca Wojciech Wężyk.

[4]) Był nim porucznik Konstanty Strubiński pod datą 14 IV 1812 (Gembarzewski 55). Handelsman d. 604 i 609.

[2]) Mouvement des troupes polonaises.

Désignation des divisions et brigades		N° des régiments	Derniers emplacements	Nouveaux emplacements	Époque de l'arrivée
		Infanterie			
1re div^{on} du g^{al} Kamieniecki	Brigade du g^{al} Weyssenhoff	1^{r}	Petricau	Sokolniki	le 18 février
		16^{e}	Widawa	Bolesławice	16
	Brigade du g^{al} Grabowski	8^{e}	Czenstochau	Wieruszów	17
		15^{e}	Radomsk	Kempno	18
2^{e} div^{on} du g^{al} Krasiński	Brigade du g^{al} Żółtowski	2^{e}	Kalisz	Kalisz	en place
		14^{e}	Wieruszów	Ostrów	17
	Brigade du g^{al} Sierawski	6^{e}	Małagoszcz	Grabów	18
		12^{e}	Cracovie	Ostrzeszów	19

il existe un gouvernement, me croire autorisé à sévir contre un fonctionnaire civil, je m'empresserai, Monsieur le Comte, de suivre la marche légale, que sans doute Vous auriez prise Vous-mêmes, en faisant connaître à l'autorité civile compétente la démarche irrégulière du sous-préfet de Widawa, avec la conviction fondée qu'il sera pris à son égard les mesures que requiert la circonstance.

789. Do Reynier'a. Piotrków, 11 lutego 1813.

Dziękuje za objaśnienia w liście dzisiejszym. Prosi o uwiadomienie, czy zamiarem jego jest opierać się pod Kaliszem, czy też cofać się na Głogów. Wicekról ostrzegł go, aby nie był odcięty od Głogowa: może to grozić tylko pułkom najbardziej oddalonym. Dwa pułki piesze i brygadę jazdy zostawia w Kaliszu i Ostrowie dla osłony zakładów;

Désignation des divisions et brigades		N° des régiments	Derniers emplacements	Nouveaux emplacements	Époque de l'arrivée
		Cavalerie			
Division du g^{al} p^{ce} Sułkowski	Brigade du g^{al} Umiński	1^{r}	Blaszki	Blaszki	en place
		2^{e}	Złoczew	Staw	le 15 février
		3^{e}	Sieradz	Iwanowice	13
		16^{e}	Warta	Koźminek	16
	Brigade du colonel Kurnatowski	5^{e}	Stryków	Złoczew	15
		6^{e}	Tuszyn	Sieradz	15
		8^{e}	Lenczyca	Złoczew	15
		20^{e}	Tuszyn	Sieradz	15
Brigade de gauche du g^{al} Łączyński		4^{e}	Ostrów	Sulmierzyce	13
		14^{e}	Krotoszyn	Krotoszyn	18
		15^{e}	Raszków	Raszków	en place
Brigade de droite du g^{al} Toliński		10^{e}	Bendków	Widawa	16
		11^{e}	„	„	16
		12^{e}	Sulejów	Wieluń	17
		13^{e}	Koło	Osiaków	16
		18^{e}	Wolborz	„	16
à la div. du g^{al} Gablentz		7^{e}			
Parcd'artill. de réserve			Czenstochau	Czenstochau	

L'artillerie de campagne dans les différentes divisions.

wycofają się na Wschowę. Reszta kawalerji pozostaje nad Wartą a następnie schroni się do korpusu V-go [1]).

J'ai reçu la lettre que Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser aujourd'hui, et je m'empresse de Vous remercier des renseignements qu'elle contient. Comme il est essentiel pour me mettre à même de régler mes mouvements sur les Vôtres, que je connaisse d'avance Vos vues dans les différentes hypothèses probables, je Vous prie de vouloir bien m'informer, si Vous avez le projet de tenir à Kalisz et d'y attendre l'ennemi, s'il ne se montrait pas très supérieur en force, ou si Vous comptez commencer Votre mouvement rétrograde sur Glogau aussitôt que ses troupes seraient à la hauteur de Kalisz.

Le prince vice-roi m'a transmis les mêmes notions qu'il Vous donne sur les mouvements de l'ennemi, et m'avertit également de ne point me laisser couper de Glogau [2]). Cette circonstance ne pourrait avoir lieu qu'à l'égard des régiments les plus éloignés de Kalisz, et je change en conséquence leur direction pour les porter sur Sokolniki où ils arriveront le 15. Je serai moi-même demain à Bełchatów; le 13 à Rusiec; le 14 à Wieluń et le 15 à Sokolniki.

Je laisse à Kalisz et Ostrów les deux régiments d'in-

[1]) A. h. G. Wzmianka u Reboul'a II 289 i 318.

[2]) *Mém. et corr. du p^ce Eugène* VIII 342, do Napoleona 9 lutego: „Les nouvelles... par des gens du pays annoncent que l'ennemi se dirigeait sur Koło, pour y passer la Wartha. Si cela se vérifiait, et que le mouvement fût exécuté par une forte colonne, je serais fort inquiet du mouvement que font en ce moment le gén. Reynier et le prince Poniatowski. Ils pourraient être prévenus sur Kalisch. Le premier était le 6 à Strikow, le deuxième à Petrikau. Je leur ai écrit de ne point perdre du temps pour reprendre une nouvelle ligne d'exécution, qui est celle de Glogau". 10 lutego. „... Reynier continuait son mouvement sur Kalisch. On annonçait déjà une grande quantité de Cosaques sur la Wartha. Les régiments polonais étaient tous en marche pour se rendre dans les villes situées le long de la Basse — Silésie. Cette troupe se serait trouvée là, à même de se refaire et de se réorganiser, et elle se trouvait couverte par le corps de Reynier; mais il ne paraît pas que ces projets puissent réussir... Les têtes de mes troupes sont à Gnesen, Kostrzyn et Goślina... Si je puis tenir le 12, et même le 13 à Posen, je le ferai pour laisser arriver à Kalisch la queue du g. Reynier et lui faciliter ses mouvements sur la nouvelle ligne d'opération".

fanterie et la brigade du général Łączyński qui s'y trouvent, pour protéger les évacuations et couvrir la marche des dépôts. Ces troupes s'y maintiendront tant qu'il sera possible, et suivront dans le cas contraire Votre mouvement rétrograde en se portant sur Fraustadt. Quant au reste de ma cavalerie, elle continuera encore à occuper ses positions sur la Wartha et se repliera sur moi dès qu'elles cesseront d'être tenables [1]).

790. Do Reynier'a. Rusiec, 13 lutego 1813, o [2]) godzinie popołudniu.

Odbiera list z 12-go. Widocznie Reynier uie otrzymał jego pisma z 10-go, skoro czekał na przybycie wojsk polskich do Kalisza. Tymczasem rozporządzenie wicekróla, aby szedł na Głogów, nie uległo zmianie, tylko przewidziany wypadek cofnięcia się za Odrę poza wojska saskie. Potrzebna mu dokładna wiadomość o kierunku marszu Reynier'a. Nazajutrz będzie w Wieluniu a 15-go wraz z wojskiem w Sokolnikach, nie może jednak podjąć działań wojennych [3]).

L'officier du prince vice-roi me remet dans ce moment la lettre que Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 12 de ce mois. Il paraît qu'à son départ de Kalisz, Vous n'aviez point encore reçu la mienne du 10 au soir, puisque Vous étiez dans l'attente de mon arrivée et de celle des troupes polonaises à Kalisz [4]). J'espère, Monsieur le Comte, que Vous aurez depuis reçu cette lettre. Vous verrez par son contenu qu'ayant eu ordre du prince vice-roi de manoeuvrer de manière à me rendre à Glogau par la route

[1]) W tej mierze książe Józef porozumiewał się także z Radą Ministrów, jak to zanotowano w protokołach jej posiedzeń 11 lutego 1813: „Les mouvements des armées devant incessamment découvrir cette ville (Piotrków) et le prince Poniatowski en faisant la notification officielle, le Conseil délibère sur sa marche ultérieure. Comme le point de Częstochowa paraît promettre pour le moment une garantie suffisante et qu'il laisse au Conseil la facilité de se porter alternativement sur Cracovie ou sur la frontière de Silésie, il est décidé que le gouvernement se rendra etc. Le prince Poniatowski propose que, vu les circonstances, les effets d'habillement et d'équipement de l'armée polonaise qui se trouvent à Kalisz, soient transportés à Glogau pour y être confectionnés. Cet avis est approuvé".

[2]) Miejsce puste.

[3]) A. h. G.

[4]) 13-go lutego Reynier stoczył bitwę pod Kaliszem, por. *Dziennik Żółtowskiego* 292, Handelsman d. 595, 604, 607.

la plus courte et ne pouvant encore juger de Vos mouvements ultérieurs, j'ai dû prendre le parti de me porter sur Sokolniki avec les régiments polonais qui se trouvaient à portée [1]).

S. A. I. n'a rien changé au mouvement qu'Elle m'a précédemment prescrit sur Glogau. Elle ajoute seulement aujourd'hui que, *dans le cas très probable où je serais suivi par l'ennemi, j'aurais à passer l'Oder et que mes cantonnements seraient alors en arrière de ceux de Saxons afin que je n'aie qu'à m'occuper de l'habillement des troupes.* — Pour effectuer ces dispositions et régler mes mouvements sur les Vôtres, Vous sentirez, Monsieur le Comte, qu'il est essentiel que je sois instruit positivement de la direction que Vous comptez donner au 7me corps. La lettre que Vous avez bien voulu m'adresser, ne contenant qu'une indication trop vague pour qu'elle puisse me mettre à même d'agir en conséquence, je ne pourrai Vous faire part de ma direction ultérieure, que quand je serai assez instruit de Vos projets pour fixer entièrement mes idées à cet égard.

P. S. Mon quartier gal sera demain à Wieluń et le 15 ainsi que les troupes à Sokolniki. Je fais faire de fortes marches pour y être rendu à cette époque. Les troupes sous mes ordres n'étant encore nullement en état d'agir, Vous sentirez, Monsieur le Comte, combien il est important pour moi (savoir) jusqu'à quel point leur marche est couverte.

---

[2]) *Mém. et corr. du pce Eugène* VIII 359, do Napoleona 15 lutego: „Gén. Reynier est arrivé à Kalisz le 12. Son flanc droit était vivement inquiété. Le prince Poniatowski était parti de Petrikau pour Kalisch. Il était dans le plus grand découragement. Une partie de ses régiments était arrivée assez à temps pour suivre le mouvement du gén. Reynier. L'autre partie, venant des contrées plus éloignées, ne pourra probablement pas suivre la même direction, et se rejetera sans doute sur Cracovie. C'est une grande faute qu'a faite le prince Poniatowski, lorsque les troupes polonaises sont arrivées dans le grand-duché, de les avoir disséminées dans toutes les places par régiment, comme dans un temps de pleine sécurité. Dès mes premiers rapports avec lui, je lui ai prescrit de resserrer ses troupes, et il aurait dû les mettre en mouvement peu de jours avant l'évacuation de Varsovie".

791. Do ks. Eugenjusza-Napoleona (Beauharnais).

Rusiec, 14 lutego 1813.

Otrzymał list z 11-go a wszystkie doniesienia potwierdzają, że nieprzyjaciel podąża na Kalisz do Głogowa. Ma tę wiadomość od jen. Sułkowskiego z nad Warty. O dalszym kierunku pochodu rozstrzygnęła okoliczność, że Reynier opuścił Kalisz. Gdy tym sposobem Rosjanie są o połowę drogi bliżej Głogowa a nadto dowiedział się, że wojska nie mogą przechodzić przez Wrocław, zwrócił się na Częstochowę. Z oddziałów polskich, znajdujących się w Kaliskiem, tworzy dywizję pod jen. I. Krasińskim [1]).

J'ai reçu la lettre que Votre A. I. m'a fait l'honneur de m'adresser le 11 de ce mois; tous les rapports que je reçois, confirment la supposition que l'ennemi ayant l'intention de se porter directement sur Glogau, dirige toutes ses forces sur Kalisz. Le général prince Sułkowski, que j'ai laissé sur la Warta, me fait connaître que la colonne qui avait d'abord marché sur Szadek, venait de se rejeter dans la direction indiquée, et les rapports mêmes des émissaires portent que tous les officiers russes disent qu'on se porte sur Glogau.

Ces circonstances réunies m'avaient d'abord rendu incertain sur la direction ultérieure que je prendrais à l'arrivée des troupes à Sokolniki. Elle vient d'être fixée par une lettre que je reçois du Monsieur le général Reynier, qui me fait connaître que Posen devant être évacué au plus tard aujourd'hui, il se voit forcé d'abandonner également Kalisz pour ne point avoir l'ennemi sur son flanc; une canonnade que le général Żółtowski m'annonce avoir entendue en avant de Kalisz [2]), ne laisse aucun doute que cette résolution n'ait été effectivement effectuée.

Considérant dans cette position que la direction que l'ennemi vient de donner à ses colonnes, le porte très probablement le 14 à Kalisz, tandis que je ne puis être rendu à Sokolniki que le 15 — au soir, et que par conséquent l'ennemi, pour arriver à Glogau, a moitié moins d'espace à parcourir, ayant appris d'ailleurs (circonstance que j'avais jusqu'ici entièrement ignorée) qu'aucune troupe ne pou-

---

[1]) A. N. AFIV 1651; własnoręcznie; poprawiono błędy językowe.
[2]) Por. *Dziennik... Żółtowskiego* 292, Bignon 286.

vait passer par Breslau, il m'a paru évident que je ne pourrais continuer mon mouvement sur Glogau sans être coupé par l'ennemi. Ne voulant point m'y exposer, avec des troupes qui ne sont encore nullement propres à lui résister, et ne voyant aucune autre direction possible que celle de Częstochowa, je me suis, après mûre déliberation, déterminé à la prendre et je change en conséquence aujourd'hui mon mouvement [1]).

Quant aux deux régiments d'infanterie et à la brigade de cavalerie qui se trouvaient à Kalisz et dans les environs pour protéger les évacuations, j'en forme une division sous les ordres du général Krasiński [2]), qui ne pouvant plus me rejoindre suivra le mouvement du 7me corps. Veuillez bien, Monseigneur, agréer l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le général de division commandant en chef le 5me corps. *Joseph Prince Poniatowski.*

792. Do Reynier'a. Rusiec, 14 lutego 1813.

Potwierdza odbiór listu z 13-go. Tłumaczy powody marszu na Sokolniki i Częstochowę. Poleca jego opiece dywizję cofającą się na Kalisz [3]).

Je viens de recevoir la lettre que Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 13 de ce mois.

En portant à Sokolniki les régiments les plus éloignés que, dans l'incertitude de l'issue de Votre mouvement sur Kalisz, je n'osais y faire marcher directement, pour ne point les exposer à être coupés par l'ennemi [4]), mon intention a été de me porter sur un point intermédiaire qui, sans m'éloigner assez de Kalisz pour empêcher de m'y porter au besoin, me conservât en même temps la possibilité de prendre une autre direction si le cas le requérait. Cette disposition, que probablement je n'aurais pas adoptée, si j'avais eu sous mes ordres des troupes faites, m'était impérieusement commandée, tandis que je n'ai encore que des régiments presqu'entièrement composés de conscrits ne sachant pas encore se servir de leur arme, et nullement propres à être employés devant l'ennemi.

Maintenant que Posen et Kalisz sont évacués dans la journée d'aujourd'hui; que tous mes rapports me font connaître que l'armée russe, ayant l'intention de marcher directement sur Glogau, porte sur Kalisz ses principales forces, et que même la colonne qui avait d'abord marché sur Szadek, s'est reportée sur cette direction, dans laquelle l'ennemi a beaucoup moins d'espace à parcourir que moi, pour arriver à Glogau, il ne me reste d'autre parti à prendre que de me porter sur Częstochowa; d'autant, comme je l'ai appris pour la première fois par Votre lettre du 13, aucune troupe ne peut passer à Breslau.

C'est donc dans cette nouvelle direction que je continuerai mon mouvement rétrograde. Les 2 régiments d'infie et la bde de cavalerie qui se trouvent à Kalisz et dans les environs, pour protéger les évacuations, réunis en divon sous les ordres du gal Krasiński suivront, jusqu'à nouvel ordre, le mouvement du 7e corps. Je Vous prie, Monsieur le Comte, de vouloir bien donner à cette divon les indications nécessaires pour ne point exposer actuellement devant l'ennemi des troupes, de l'état desquelles Vous avez peut-être pu Vous convaincre par Vous même [1]).

---

[1]) *Mém. et corresp. du pce Eugène* VIII 364. Ussel: *L'interv. de l'Autriche* 291—2.

[2]) Z powodu słabości zdał zaraz komendę Żółtowskiemu (Skałkowski: *O cześć im. pol.* 292).

[3]) A. h. G.

[4]) Reboul II 318.

[1]) Por. *Mém. et corr. dupce Eugène* VIII 347, do Napoleona 12 lutego: „Un parti de 2000 cosaques et 2 pièces d'artillerie a attaqné la nuit dernière à minuit le 17e de lanciers lithuaniens qui était à Zirke, très en arrière de nous sur la Wartha. Ce régiment que j'ai prévenu de la marche et de la force de l'ennemi, après s'être rassemblé sur la place de la ville, et avoir placé cinq postes, n'en a pas moins été surpris. Ce régiment a été entièrement disséminé et je crains beaucoup que le pce Gédroyc n'ait été pris". Była to porażka pod Sierakowem, por. Gembarzewski 154, J. Tyszkiewicz: *Tyszkiewiciana* XVIII - XIX i *Hist. du 17 rég. de cav. pol.* str. 27, Kołaczkowski II 3—4.

793. Ogólny stan wojsk Księstwa Warszawskiego 15 lutego 1813[1]).

Situation générale des troupes de l'armée du Duché de Varsovie à l'époque du 15 février 1813.

	Désignation des armes et des corps	Noms des commandants	Emplacement	Présents sous les armes				Absents détachés				Au dépôt				En semestre		Aux hôpitaux		En jugement	Effectif		Manque au complet		Observations
				Hommes		Chevaux		Hommes		Chevaux		Hommes		Chevaux											
				offic.	troupes	d'offic.	des tr.	offic.	troupes	d'off.	des tr.	offic.	troupes	d'off.	des tr.	offic.	troupes	offic.	troupes		Hommes	Chevaux	Hommes	Chevaux	
5e corps		Gén. de divis.		5		60										—	—	2			7	60			
		Gén. de brig.		18		100										1	—	1			20	100			
		Adjud. comm.		5		20										—	—				5	20			
		Adjoints		9		20										1	—	1			11	20	13		
		Aides de camp		32		70										—	—	—			32	70			
		Total de l'état-major général		69		270										2	—	4			75	270			
	Infanterie	1r régiment	Piotrowski, colonel,	En marche	22	572	9	—								1	—	—	63		882	9	2,178	92	
		2e „	Krukowiecki, colonel,	„ „	37	518	—	—								2	—	11	64		842	—	2,218	101	
		3e „	Blumer, colonel,	à Modlin	27	600	20	—								—	—	13	66		849	20	2,211	81	
		6e „	Geritz, chef de bat.,	en marche	27	458	16	32								—	—	9	60	2	685	48	2,375	53	
		8e „	Stuart, colonel,	„ „	24	552	—	—								—	—	16	9	—	617	—	2,443	101	
		12e „	Wierzbiński, colonel,	„ „	24	413	—	—								1	32	21	12	—	793	—	2,267	101	
		13e „	Żymirski, colonel,	à Zamość	54	2,248	24	89								—	—	5	243	1	2,551	113	509	—	
		14e „	Winnicki, chef de bat.,	en marche	31	171	9	36								—	—	8	65	—	884	49	2,176	52	
		15e „	Reynhold,	„ „	36	381	—	—								—	—	—	68	—	613	—	2,447	101	
		16e „	Bolesta, major,	„ „	26	493	14	12								2	—	9	72	1	873	26	2,187	73	
		17e „	Koszarski, colonel,	„ „	34	419	15	15								—	—	11	119	—	883	30	2,177	71	
		Total de l'infanterie			342	6,825	107	184	49	2,270	4	—				6	32	103	841	4	10,472	295	23,188	828	
	Cavalerie	1r „	Sokolnicki, colonel,	en marche	10	166	34	100								1	3	2	14	—	266	193	716	866	
		4e „	Dulfus, colonel,	„ „	8	173	18	111									—	—	11	—	261	197	721	862	
		5e „	Kurnatowski, colonel,	„ „	10	286	24	163								—	—	—	20	—	454	317	528	742	
		12e „	Rzyszczewski, colon.,	„ „	21	307	46	229								2	10	1	18	—	481	400	561	659	
		15e „	Gutakowski, major,	„ „	34	462	90	207								—	6	2	37	—	669	414	313	645	
		Total de la cavalerie			83	1,394	212	810	14	512	30	469				3	19	5	100	1	2,131	1,521	2,779	3,774	
	Artillerie et génie	Rég. d'artil. à pied	Gugenmus, major,		32	416	110	270																	
		„ „ à cheval	Hurtyg, colonel,		11	59	30	—																	
		Compagnie de pontonn.	Bujalski, capitaine,		4	27	10	—																	
		Bat. supl. d'artill.	Weysflog, chef du bat.,		18	80	39	4																	
		Bat. de sapeurs	Sałacki, major.		12	67	27	6																	
		Total d'artillerie et du génie			77	649	216	280	4	67	—	50				—	—	11	28		558	430	2,143	1,562	
									5	—	15	—				2	1	—	—		78	45	665	922	
									—	—	—	—				1	—	—	—		32	10	117	30	
									2	20	—	26				—	—	—	7		127	69	947	1,741	
									9	215	23	4				—	—	—	15		318	60	544	160	
									20	302	38	80				3	1	11	50		1,113	614	4,416	4,415	
		Total du 5e corps			571	8,868	805	1,274	83	3,084	72	549				14	52	123	991	5	13,791	2,700			

[1]) A. h. G.

	Désignation des armes et des corps	Noms des commandants	Emplacement	Présents sous les armes				Absents détachés				Au dépôt				En semestre		Aux hôpitaux		En jugement	Effectif		Manque au complet		Observations
				Hommes		Chevaux		Hommes		Chevaux		Hommes		Chevaux											
				offic.	troupes	d'offic.	des tr.	offic.	troupes	d'off.	des tr.	offic.	troupes	d'off.	des tr.	offic.	troupes	offic.	troupes		Hommes	Chevaux	Hommes	Chevaux	
Autres troupes du Duché	2e rég. de cav.	Sokolnicki, colonel,	En marche	13	280	16	236	3	185	4	195								3		484	451	498	608	
	3e „	Rzuchowski, major,	„	14	478	36	302	6	239	14	242								22	2	761	594	221	465	
	7e „	Zawadzki, colonel,	„	19	276	49	151	4	100	9	95						1		16		416	304	566	755	
	11e „	Tomicki, chef d'esc.,	„	9	276	20	184	3	159	7	154						1		20		468	365	514	694	
	15e „	Trzecieski, colonel,	„	19	367	56	182	5	63	8	60					1		6	21		482	306	500	753	
	16e „	Tarnowski, colonel,	„	29	347	42	221	3	128	6	128						2		7		516	397	466	662	
	6e „	Suchorzewski, colon.,	„	10	263	18	198	3	150	7	146								10		436	369	546	690	
	8e „	Potocki, colonel,	„	14	262	30	148	12	139	27	77					3		3	11	2	536	282	446	777	
	10e „	Bukowski, chef d'esc.,	„	17	360	—	202	10	39	—	25					—		1	4	—	431	227	551	832	
	14e „	Dziekoński, colonel.	„	11	216	26	104	—	—	—	—					—		—	—	—	216	130	282	414	
		Total		155	3,225	293	1,928	49	1,202	82	1,122					4	4	10	114	4	4,746	3,425	4,590	6,650	
	Total des troupes du Duché de Varsovie			726	12,083	1,098	3,202	132	4,286	154	1,671					18	56	133	1,105	9	18,537	6,125			
Troupes lithuaniennes Infanterie	18e régiment	Chodkiewicz, colonel,	à Modlin	54	824	—	—	10	66									4							
	19e „	Pawłowski, major,	„	22	22	14	—	—	—									—							
	20e „	Bisping, colonel,	„	39	891	13	12	—	—									2	47						
	21e „	Giełgud, colonel,	„	23	575	—	—	1	3							10	1	1	149						
	22e „	Czapski, colonel,	„	12	53	24	—	—	—							—	—	—	—						
		Total de l'infanterie		150	2,365	51	12	11	69							10	1	7	196		2,809	63			
Cavalerie	18e „	Przeździecki, colonel,	en marche	26	153	76	65	—	—												179	141			
	20e „	Obuchowicz, colonel	„	27	125	61	139	2	4	2	4					—	—	4			156	206			
		Total de la cavalerie		53	278	137	204	2	4	2	4					—	—	4			335	347			
	Total des troupes lithuan. [1])			203	2,643	188	216	13	73	2	4					10	1	11	196		3,144	410			

[1]) Z tegoż czasu, 19 II 1813, w A. h. G. luźna zapiska: . . . . . .

1er, 2e, 3e — Légion de la Vistule	85 off.	483 soldats	
Grand Duché de Varsovie	108 „	951 „	
4e rég. de la Vistule, conscrits et une compagnie	4 „	400 „	
19e rég. de lanciers lithuaniens	34 „	490 „	671 chevaux.

794. Do Frimont'a. Częstochowa, 17 lutego 1813.

Nadzieja dobrych stosunków. Kierunek marszu wojsk polskich [1]).

Informé que Sa Majesté l'empereur d'Autriche avait confié à V. E. le commandement [2]) du corps qui a été jusqu'ici sous les ordres du prince de Schwarzenberg, je me félicite de ce que cette circonstance me met à même d'entamer avec Elle des relations qui, commandées par notre position, ne peuvent que m'être infiniment agréables sous les rapports personnels. Je m'empresse de les ouvrir en informant V. E. que d'après les ordres de S. A. I. le prince vice-roi d'Italie les troupes polonaises devaient se porter sur Glogau. N'ayant pu effectuer cette disposition, parce que Kalisz ayant dû être évacué plus tôt qu'on s'y attendait, j'aurais été prévenu par l'ennemi dans cette direction, j'ai dû me conformer aux dispositions du prince vice-roi qui, dans cette hypothèse, me prescrit de me lier avec le corps sous les ordres de V. E., de manière à pouvoir en être couvert et suivre au besoin les mouvements [3]). Dans cette vue, je me suis porté sur Czenstochow et je fais cantonner mes troupes entre cette place et Cracovie. Dans cette position V. E. sentira facilement, combien il est essentiel pour moi d'être instruit des mouvements qu'Elle projette, assez à temps, pour pouvoir régler les miens en conséquence. Ayant à faire mouvoir des régiments qui, dans l'état où ils se trouvent, ne peuvent encore être considérés que comme des dépôts, et dont la marche par conséquent est aussi lente qu'embarrassante, surtout à portée de l'ennemi, je n'ai pas besoin de dire à V. E., combien j'ai des précautions à prendre pour prévenir des résultats défavorables que j'ai été jusqu'ici assez heureux d'éviter. — Persuadé qu'en sa qualité de

[1]) W. H. H. u. St. A., Kriegsacten 495 (Correspondenz des Feldmarschals Frimont), kopja. Wzmianka u Reboul'a II 322.

[2]) Bignon 288—9: „La nomination du général Frimont, soldat parvenu, n'ayant pas de puissants soutiens à la cour, nous parut une circonstance heureuse. Nous y gagnâmes, en effet, et dès les premiers jours, la certitude entière que les mouvements du corps auxiliaire étaient bien réglés par une politique de cabinet". Por. Ussel: *L'interv. de l'Autriche* 171.

[3]) Por. Ussel: *L'intervention de l'Autriche* 291.

commandant d'un corps allié, V. E. se plaira d'autant plus à remplir ce qu'à ce titre je puis me promettre de Sa part, que Son caractère connu de loyauté le Lui rendra facile et agréable, je crois ne point me tromper en comptant sur les procédés que ce sentiment pourra Lui inspirer, et je prie V. E. de regarder la confiance que j'ai à cet égard, comme une preuve de la haute considération dont Elle voudra bien agréer l'expression [1]).

795. Do Fryderyka Augusta. Częstochowa, 18 lutego 1813.

Powołuje sprawozdanie z 7 lutego. Niemożność cofnięcia się na Śląsk. Marsz na Częstochowę od 13-go lutego. Złączenie się z oddziałem Wierzbickiego. Odwrót bez strat, tylko pułkownik Biernacki dostał się do niewoli. Leże od 20 lutego. Obsadzenie Częstochowy. Przyłączenie się brygady Gablentza, wobec niemożności przejścia Śląska z bronią. Trudności, w jakich znalazły się wojska polskie, przełamywać będą z całem poświęceniem [2]).

[1]) Frimont do Poniatowskiego: „Końskie, le 19 février à 9 h. du matin. ...J'entre parfaitement dans votre position, mon prince, et je sens combien il est essentiel que vous soyez instruit de nos mouvements. V. E. n'ignore point que S. A. I. le vice-roi a quitté Posen le 12 pour se porter sur l'Oder, que le général Reynier après un combat très opiniâtre a été obligé d'abandonner Kalisch le 13 pour se retirer sur Glogau, et que les gouverneurs russes Muskin Puskin et Rath, dont le dernier est arrivé avec un corps séparé le 13 à Lublin, menacent notre aile droite. Ces considérations me forcent à abandonner ma position derrière la Pilica pour me retirer derrière les forêts et les débouchés de Małogoszcz et Kielce. Ce mouvement qui commenç(er)a(i)t demain 19 (sic) sur trois colonnes, ne sera effectué que le 22 et les troupes ne pourront arriver dans leur nouvelle position qu'entre le 25 février et 1 mars, savoir: l'aile droite dans les environs d'Opatow appuyée vers Zawichost sur les frontières de la Galicie, pour ne pas s'exposer à être tournée; l'aile gauche s'appuyera, autant que faire se pourra, sur les frontières de la Silésie, et tâchera de couvrir les routes qui menent de Czenstochau à Cracovie. Le général Froelich qui forme notre extrême gauche et qui se trouve encore aujourd'hui près de Wolborz, a l'ordre de se retirer à petites journées par Petrikau vers Radomsk et Pławno. J'ai l'honneur d'envoyer à V. A. M. le major de Romerskirch de l'état-major général, qui pourra répondre à toutes les questions qu'Elle voudra bien lui faire sur la position que nous allons prendre". Por. Handelsman 612, 615 i 617.

[2]) D. St. 3583, bruljon w A. Gł.

Sire, j'ai eu l'honneur de porter à la connaissance de Votre Majesté par mon rapport du 7 de ce mois, qu'après l'évacuation de Varsovie l'intention du prince vice-roi étant d'occuper la Warta, les troupes polonaises et surtout l'infanterie devait prendre des cantonnements dans les villes le long des frontières de la Basse Silésie, afin de pouvoir s'habiller et achever son organisation [1]). L'ennemi ayant continué son mouvement dans cette direction, je reçus l'ordre de me porter sur Glogau par la route la plus courte et de diriger vers le corps autrichien les régiments qui, étant plus éloignés de ce point, courraient risque d'être coupés [2]). Je fis de suite les dispositions qu'exigeait ce changement; mais à peine les ordres nécessaires étaient ils expédiés, qu'il fut reconnu que l'ennemi, bien convaincu que le corps autrichien n'entreprendrait rien contre lui, avait retiré la plus grande partie des troupes qui avait agi du côté de Varsovie, et se portait en forces sur Kalisz. M[r] le général Reynier me fit connaître alors, que, n'ayant pas la possibilité de lui résister et craignant d'être prévenu sur la route de Glogau, il évacuerait Kalisz au plus tard le 14. Je reçus presqu'en même temps de la part du prince vice-roi la nouvelle, que l'ennemi se montrant trop supérieur en nombre, il croyait ne pouvoir se maintenir à Posen, au delà de la même époque.

Dans cet état des choses, ne pouvant plus atteindre la route militaire et le passage par Breslau ou d'autres points étant interdit aux troupes; ne pouvant d'ailleurs exposer des corps à moitié organisés, et dont la marche embarrassante par les dépôts, s'accordait mal avec la célérité qu'aurait exigé une semblable opération, entreprise à la vue de l'ennemi, il ne me resta d'autre parti à prendre que de suivre l'instruction du prince vice-roi qui, dans cette hypothèse, me prescrivait de me rapprocher du corps autrichien de manière à pouvoir en être couvert, et j'ai pris en conséquence, le 13 de ce mois, une nouvelle direction sur Częstochowa, en ordonnant au 2[e] et 14[e] régiments d'infanterie,

[1]) *Mém. et corr. du p[ce] Eugène* VIII 243—4.
[2]) Bignon 283.

ainsi qu'à la brigade de cavalerie du général Łączyński, qui se trouvaient à Kalisz et aux environs et ne pouvaient plus me rejoindre, de suivre le mouvement du 7[e] corps [1]). Cette disposition a été effectuée sans perte et l'on a même pu, sous la protection de ces troupes, évacuer presqu'en entier les matériaux d'habillement et d'équipement qui se trouvaient à Kalisz. Je n'ai point de nouvelles du 14[e] régiment, qui ayant retardé sa marche, était resté un peu en arrière, mais j'ai lieu de croire qu'il aura également rejoint le général Reynier.

Les troupes sont arrivées le 16 et 17 de ce mois à Częstochowa et dans les environs. Elles y ont été jointes par la colonne mobile de l'adjudant commandant Wierzbicki qui avait agi jusqu'à présent dans les environs de Zamość. Cette colonne n'étant plus nécessaire, je l'ai fait dissoudre et rentrer dans leurs corps les détachements dont elle était composée. Ma marche, couverte par la cavalerie, s'est effectuée sans perte, et nous n'avons à regretter que le colonel Biernacki, volontaire, qui s'étant trop avancé dans une reconnaissance du côté de Kalisz, a été pris par l'ennemi. — Les troupes autrichiennes occupant Petricau et Widawa, je comptais, après avoir réuni et fait reposer un peu les miennes, prendre des cantonnements entre Częstochowa et Cracovie. Ce dernier mouvement vient d'être accéléré par une estaffette que le préfet du département de Cracovie m'a expédiée le 16 pour me prévenir, que, d'après les réquisitions qui venaient de lui être adressées relativement aux subsistances, le corps autrichien occuperait les emplacements désignés dans l'annexe, et les conserverait jusqu'au printemps. En conséquence pour prévenir tout embarras, je fais continuer la marche des troupes d'après les dispositions suivantes.

Le 20. La gauche à Siewierz, le centre à Kromotow, la droite à Pilica.

Le 21. La gauche à Bendzyn, le centre à Sławków, la droite à Olkusz.

Le 22. La gauche à Niwki, le centre à Nowa Góra, la droite à Skała.

[1]) Niemcewicz II 8.

Mon quartier général sera à cette époque à Krzeszowice.

Je conserverai, autant que les circonstances le permettront, ces cantonnements que je fais couvrir par une ligne de cavalerie, qui sera placée à la hauteur des points sur lesquels les troupes arriveront le 20 de ce mois. Pour assurer d'avantage ma position, je fais mettre Częstochowa en état de défense et j'y place une garnison pour laquelle je fais réunir les approvisionnements nécessaires. J'ai confié le commandement de cette place au colonel Górski de l'artillerie [1]). Je dois encore porter à la connaissance de Votre Majesté que la brigade de m^r^ le g^al^ de Gablentz s'étant trouvée coupée du reste de son corps, il m'a fait annoncer qu'il se joindrait aux troupes polonaises et suivrait leurs mouvements. Ayant reçu, peu d'heures avant, une lettre de m^r^ le général Reynier relative à cette brigade, et dont je joins ici l'extrait, j'ai cru, pour mettre m^r^ le g^al^ de Gablentz à même d'agir dans cette occasion avec entière connaissance de cause, devoir lui faire part des intentions de son commandant en chef. D'après ces données, il s'est décidé à joindre la brigade du gén. Froelich, et ses troupes étant arrivées aujourd'hui à Częstochowa, il prendra d'ici la direction qui lui est prescrite. Arrivé à la frontière de la Silésie, m^r^ le g^al^ Gablentz avait fait demander s'il lui serait permis de traverser cette province pour se rendre en Saxe. On lui répondit qu'on lui accorderait volontiers le passage; mais que sa troupe marcherait désarmée et que ses armes lui seraient rendues à la sortie. Le colonel Ziethen côtoya même la marche de la b^de^ avec des voitures, en témoignant qu'elle serait libre d'entrer sur tel point qu'il lui plairait, et qu'il ferait de suite charger ses armes sur des charriots. Le gen. Gablentz n'a pas jugé à propos de faire usage de cette offre [2]).

Tel est, Sire, l'état des choses dans ces contrées. Je n'ai pas besoin de dire à Votre Majesté, combien il devient préjudiciable à l'organisation des troupes, qui mises en

[1]) Por. Handelsmann d. 613.

[2]) Por. Moritz Exner: *Der Antheil der königl. sächs. Armee am Feldzuge gegen Russland 1812* (Lipsk 1896) 87.

mouvement dans l'état où elles se trouvent, ont le plus grand besoin d'être promptement habillées, sans que je voie aucun moyen d'en venir à bout. Je prie cependant Votre Majesté d'être persuadée que telles difficiles que soient les circonstances actuelles, je ne négligerai rien pour faire tout ce qu'elles permettront, et que cette détermination n'aura d'autres bornes que celles de la possibilité phisique.

796. Do Bignon'a. Pilica, 21 lutego 1813.

Tłumaczy ruch w kierunku Krakowa. Ustępowanie gwałtowne Austrjaków uczyni wszakże niepodobnem utrzymanie się w tamtych stronach. Dlatego zapytuje, o ile mógłby cofać się przez Śląsk albo kraje austrjackie. Spodziewa się, że wiadomości te da się osiągnąć przez poselstwo francuskie we Wiedniu. — Zakłady i składy w Kaliskiem zostały ocalone. Zbliżenie się brygady Gablenza. Nastrój na Śląsku. Oderwańców z dywizji Durutte'a radzi włączyć do bataljonu francuskiego przy brygadzie saskiej [1]).

Monsieur le Baron, la position, de jour en jour plus embarrassante [2]), dans laquelle je me trouve, m'engage à Vous exposer ce qui y donne lieu. La prompte évacuation des points de Kalisz et de Posen n'ayant permis qu'à très peu de corps polonais d'atteindre la route militaire, et de suivre le mouvement de M^r^ le général Reynier, il ne m'est resté d'autre parti à prendre, que de me replier vers Cracovie. J'ai d'autant plus cru m'y devoir déterminer, que les troupes autrichiennes prenant la même direction, il était à prévoir que les Russes retireraient la plus grande partie des forces qu'ils avaient de ce côté, et qu'ainsi couvert par un corps allié, il me serait possible d'achever tranquillement la réorganisation des troupes polonaises. Cependant, quoique je me sois bien assuré qu'il n'existe point de forces ennemies entre ici et Petrikau, et que même ce qui se trouve au delà, ne saurait, en aucune manière, donner de l'inquiétude à un corps aussi nombreux que l'est celui des Autrichiens, je les vois, sans être même suivis par l'ennemi, reculer avec une

[1]) D. St. 3601, kopja w A. E., Pologne 333 f. 578.

[2]) Por. Handelsman d. 620, 621, 624, Bignon str. 302, Ussel: *L'intervention de l'Autriche* 293.

promptitude[1]) qui venant encore d'être augmentée, les portera en peu de jours à Cracovie, et probablement au delà. Je n'ai pas besoin de Vous dire, Monsieur le Baron, que ce point est le dernier sur lequel je puisse me porter, et qu'abandonné ainsi par les Autrichiens, il me restera d'autant moins de possibilité de défendre cette contrée, que leur corps m'y devance et consommant par des réquisitions exorbitantes toutes les ressources, je n'aurai pas même celle d'y faire subsister les troupes.

Dans un état de choses aussi critique, et ne sachant point s'il me serait permis de m'en tirer, en me jetant soit en Silésie, soit dans les états de S. M. l'Empereur d'Autriche, je dois, Monsieur le Baron, Vous prier de vouloir bien me faire part des données que Vous pouvez avoir et sur cet objet, et sur les projets ultérieurs de l'Autriche. J'oserai même Vous représenter, combien il serait nécessaire que Vous voulussiez bien, par Vos relations avec l'ambassade de France à Vienne, Vous procurer des notions aussi intéressantes pour le salut des troupes polonaises. Je ne doute point que connaissant, combien il est essentiel de conserver ce qui reste de notre armée, Vous ne veuillez bien faire à cet égard tout ce qui dépendra de Vous.

Sous ce rapport, Vous apprendrez certainement avec plaisir, Monsieur le Baron, que tous les dépôts et même les magasins évacués de Kalisz sont en sûreté. La brigade

[1]) Bignon 291: „Le général Frimont continuait le mouvement de retraite avec l'inflexible roideur d'une consigne. La conduite des Autrichiens... était de nature à faire concevoir des craintes sérieuses sur la stabilité même de l'alliance française à Vienne. Les lettres que je recevais des départements occupés par eux étaient désolantes. Ils gaspillaient toutes les ressources du pays, répandaient partout les nouvelles les plus désastreuses, empêchaient la levée des recrues, ou même dispersaient les réunions déjà formées". — *Woj. Sbornik* 1904, IV 11—2, Frimont w liście z 20 lutego tłumaczył ks. Eugenjuszowi swój odwrót a przytem donosił: „Le prince Poniatowski m'a fait l'honneur de me mettre au fait de sa position; ses régiments ne sont encore que des dépôts et ont besoin d'un certain temps pour être organisés et pour qu'on puisse en attendre des bons services, je me ferai donc un devoir de lui prêter les secours, dont il pourrait avoir besoin et tant que faire se pourra".

du général Gablentz qui avait été coupée du 7e corps, a pu également se replier sur nous, et rejoindre d'après les ordres de Mr le général Reynier, celle du général Fröhlich.

Un de mes officiers qui a passé par la Silésie, rapporte, que sans avoir trouvé d'empêchements positifs dans sa traversée, il a éprouvé tous les retards et toutes les chicanes que peut occasionner la malveillance; et les discours que lui ont tenus les militaires, ne prouvent que trop, combien en général l'esprit de l'armée nous est peu favorable[1]).

Il existe une grande quantité de soldats isolés appartenant à la division Durutte. Une partie de ces hommes a déjà atteint Cracovie, et le reste s'y dirige également. Ne sachant s'il y a des ordres donnés relativement à la destination ultérieure de ces hommes, je crois, Monsieur le Baron, devoir Vous en faire mention, en Vous observant, que comme il existe un bataillon français à la brigade du général Gablentz, il ne pourrait qu'être utile que Vous voulussiez bien Vous adresser à celui qui le commande, en l'invitant à envoyer des officiers pour rassembler ces hommes, et les réunir à ce bataillon[2]).

797. Do Hieronima Napoleona, króla westfalskiego.

Krzeszowice, 28 lutego 1813.

Korzystając z przejazdu jednego z oficerów służbowych króla westfalskiego przesyła wiadomość o odwrocie na południe, między Częstochowę a Kraków, i pracy nad reorganizacją wojsk polskich, pełnych ochoty do walki[3]).

[1]) Por. *Woj. Sbornik* 1904, IV 33.

[2]) D. St. 3597. Rożniecki (gén. de div., chef de l'état-major gén.) do Bignon'a, Kraków, 11 marca 1813: „ S. A. le prince commandant en chef me charge d'avoir l'honneur d'informer Votre Excellence que, désirant utiliser les hommes isolés appartenant à l'armée française, qui se trouvent à Cracovie, il les a fait organiser en deux compagnies qui attachées provisoirement à un des bataillons du 13me régiments d'infanterie, formeront ses compagnies d'élite". W tejże sprawie pisał Reynier do ks. Eugenjusza 5 marca (*Woj. Sb.* 1904, IV 33—4): „Il y a à Cracovie 800 malades français et des hommes isolés que je donne ordre au major Calhasson, commandant les cinq compagnies de voltigeurs de la division Durutte, de joindre à son détachement tout ce qu'il pourra réunir, afin que si le corps rentre en Autriche, ces hommes le suivent".

[3]) A. E., France 1798 f. 390.

Sire, ne voulant point laisser partir M. Szymaniecki[1]) sans me rappeler au gracieux souvenir de Votre Majesté, c'est avec le plus vif empressement que je saisis cette occasion pour mettre encore à Ses pieds l'expression de ma reconnaissance pour les bontés dont Elle daigne m'honorer.

En quittant Varsovie, à la suite du mouvement rétrograde des troupes alliées, mon projet était de me conformer aux instructions de S. A. I. le prince vice-roi d'Italie, en me portant à Glogau. La célérité que l'ennemi a mise dans ses opérations, et le peu de temps qu'on a pu tenir à Kalisz et à Posen, ne m'ayant pas permis d'accélérer assez ma marche, embarrassée par des dépôts, pour arriver à temps à la route militaire, j'ai dû forcement prendre le parti de me diriger sur Częstochowa, et c'est entre cette place et Cracovie que sont cantonnées les troupes sous mes ordres, ayant à leur droite le corps autrichien. — Je m'occupe sans relâche de leur réorganisation, en attendant avec impatience le moment où elles se trouveront en état de signaler encore leur zèle pour la cause commune.

798. Do Watzdorf'a. Kraków, 5 marca 1813.

Potwierdza odbiór listu z 24 lutego. Chwali Frimonta. Zapewnia, że zachowanie się wojsk polskich w Galicji będzie jak najbardziej poprawne[2]).

J'ai l'honneur d'accuser à Votre Excellence la réception de la lettre qu'Elle a bien voulu m'adresser le 24 février[3])

[1]) Jérôme Napoleon do Napoleona: Cassel, le 9 mars 1813. Je reçois à l'instant de l'un de mes officiers d'ordonnance, que j'avais envoyé à Custrin et qui a poussé jusqu'à Cracovie, une lettre que j'adresse à Votre Majesté et qui contient quelques détails qui pourront peut-être l'intéresser. J'adresse également à V. M. une lettre du prince Poniatowski qui m'est parvenue par la même occasion.

[2]) D. St. 1171.

[3]) D. St. 2954: Une retraite en Galicie pourroit devenir nécessaire... S. M. l'Empereur d'Autriche donnant dans l'occasion présente toutes les marques de la plus vive amitié et d'intérêt à notre souverain, vient de faire déclarer: „que le g^{al} Frimont... avait reçu l'ordre de s'entendre tant avec Votre Altesse qu'avec le g^{al} de Gablentz sur la position à prendre en réunion ou de concert avec le corps autrichien, que quoique S. M. I. espérait, que le g^{al} Frimont aurait des forces suffisantes pour se

pour me donner connaissance des intentions du cabinet de Vienne relativement à l'entrée des troupes polonaises dans les états autrichiens, si elles étaient forcées à la retraite, et des ordres qui ont été donnés en conséquence à M. le général Frimont. J'ai lieu de croire qu'ils ont porté l'empreinte des bonnes dispositions de S. M. l'empereur d'Autriche, et M. le général Frimont étant venu me trouver ici avant-hier, pour nous concerter sur divers objets relatifs à notre position actuelle, je me plais à rendre justice à la manière franche et amicale dont il a conféré avec moi, autant qu'à la facilité avec laquelle il s'est prêté aux arrangements qu'exigeait la circonstance. — Quant au désir que la cour de Vienne a témoigné à Votre Excellence que, dans le cas que les troupes polonaises entreraient en Galicie, il n'en résultât de leur part aucun désagrément pour le gouvernement autrichien, je La prie d'agréer mes sincères remerciements d'avoir eu assez de confiance dans mes principes et ma manière d'agir pour promettre à la cour de Vienne qu'elle n'avait rien à craindre sous ce rapport. Je prie Votre Excellence d'être bien convaincue, que son attente à cet égard ne sera point trompée et que je sais trop apprécier l'importance du secours que nous offrent dans ces circonstances les dispositions amicales de la cour de Vienne, pour ne point prendre toutes les mesures qui dépendront de moi, à l'effet de prévenir tout ce qui pourrait porter atteinte à la bonne harmonie que les soins de Votre Ex-

soutenir avec ses troupes dans la partie du Duché de Varsovie qu'elles occupent, le cas existant cependant où les circonstances obligeraient le g^{al} Frimont à se replier en Galicie, il étoit bien entendu que les troupes saxonnes et polonaises protégées dans leur retraite par le général Frimont se retireroient également dans cette province autrichienne, et y resteroient à la disposition de S. M. le Roi de Saxe"... La cour d'ici m'a témoigné le désir, que les mesures nécessaires fussent prises de Votre Altesse pour que le séjour des troupes polonaises en Galicie ne cause aucun désagrément au gouvernement autrichien, ce qui m'a été très facile de promettre, connaissant les dispositions de Votre Altesse sur la discipline militaire en général, et doublement nécessaire par la manière tout à fait prévenante, franche et cordiale, dont ce gouvernement vient d'offrir à nos troupes l'hospitalité dans ses états. — Ussel: *L'interv. de l'Autriche* 293.

cellence ont si heureusement rétablie. — Sentant parfaitement ce que nous Lui devons sous ce rapport, il m'est bien agréable, Monsieur le Comte, de profiter de cette occasion pour offrir à Votre Excellence, avec l'expression de ma reconnaissance, celle de ma bien haute considération [1])

799. Do ks. Eugenjusza-Napoleona (Beauharnais), wicekróla Włoch.
Kraków, 5 marca 1813.

Cofnął się na Częstochowę bez strat. Nowe stanowiska wojsk polskich. Starał się upewnić, czy w potrzebie mógłby się schronić na Śląsk pruski lub do Galicji. Oświadczenie dworu wiedeńskiego w tej mierze. Dobre porozumienie z Frimontem. Główne siły rosyjskie przesunęły się podług ostatnich doniesień ku Odrze. Jedynie nieznaczny oddział kozacki dotarł do Piotrkowa. Raport z Zamościa. Przez oficerów austrjackich wie o niepowodzeniach Rosjan pod Modlinem. W Prusiech, na Śląsku wzburzenie umysłów zdaje się zmniejszać. Trudności w reorganizacji wojsk dla braku środków pieniężnych. Małoowocne starania o kupno prochu i ołowiu. Woyczyński, który poszedł z częścią wojska za korpusem VII, zapewne już przedstawił niemożność oporządzenia go ze skarbu Księstwa. Poleca je opiece wicekróla [2]).

Monseigneur, j'ai eu l'honneur de porter en son temps à la connaissance de V. A. I. le mouvement que je me suis vu dans le cas de faire sur Częstochowa. Je m'empresse de porter aujourd'hui à Sa connaissance que ce mouvement assez difficile à effectuer par la marche lente des dépôts de toute espèce que j'ai tâché de sauver, a été achevé sans que nous ayons éprouvé la moindre perte sous tel rapport

[1]) Por. D. St. 2954. Watzdorf do Senfft'a z Wiednia 11 marca 1813: Le capitaine Kutzell (Antoni Kuszel?) du 10me de cavalerie polonaise, parti de Cracovie le 7 mars à 11 heures du soir, m'a porté hier à 10 heures du soir les dépêches ci-jointes... deux lettres de S. A. le prince Poniatowski à Votre Excellence... Je ne le retiendrai que jusqu'aujourd'hui soir ici (pchnął go dalej do Plauen, gdzie przebywał minister spraw zagranicznych Saksonji). Le prince Poniatowski m'écrit extrêmement satisfait des procédés du général autrichien Frimont... D'après le recit de son courrier, le prince pouvait avoir 7000 hommes avec soi et voir sous quinze jours ses forces augmentées jusqu'à un total de 15,000 hommes, mais n'avait que peu de poudres.

[2]) A. N. AFIV 1651, kopja z błędną datą 5 lutego, przesłana Napoleonowi 13 marca (por. *Mém. et. corr. du pce Eugène* VIII 435—6); *Wojenn. Sbornik* 1904, III 37—40; Reboul II 324, 327.

que ce soit. Le corps autrichien ayant, avant même que les troupes polonaises fussent arrivées à leur destination, abandonné la ligne de la Pilica pour se porter vers Cracovie, j'ai cru devoir, pour prévenir tout embarras, convenir avec Mr le général Frimont de nos emplacements respectifs. D'après ce qui a été réglé sur cet objet, le corps autrichien, dont la droite s'étend jusqu'à Celow, appuie sa gauche à la route qui mène de Cracovie à Częstochowa en passant par Szyce [1]), Przeginia, Chechło, Rodaki, Ogrodzieniec, Kromołów et Włodowice où se termine la ligne des postes autrichiens. La route mentionnée même et l'espace sur sa gauche jusqu'à la frontière de la Silésie étant réservé exclusivement pour les cantonnements des troupes polonaises, je les ai disposées de la manière suivante:
une brigade d'infanterie à Bendzin et Czeladź,
„ „ „ à Niwka [2]) et Chrzanów [3]),
„ „ „ à Nowagóra, Sławków et Olkusz.
La division de cavalerie du Sułkowski occupe la contrée entre la Warta et la frontière de la Silésie. La brigade de cavalerie du général Toliński est placée à Olsztyn, Żarki et Włodowice où elle se joint à la gauche des postes autrichiens [4]).

Ces dispositions assurent nos communications avec Częstochowa que j'ai fait mettre en état de défense, et donnent la possibilité de ménager un peu des ressources des environs de Cracovie, contrée où j'ai placé les dépôts qui s'étendent d'un côté vers la frontière autrichienne, et de l'autre le long de la Vistule, jusqu'à Brzesko-Słomiane.

Jusqu'à présent rien n'annonce que nous soyons dans le cas d'être contraints à abandonner bientôt ces emplacements. Cependant comme cette circonstance est possible et que ne sachant pas si j'aurais pu alors me permettre d'entrer en Silésie ou en Galicie, j'ai fait connaître au Roi l'em-

[1]) W tekście Sic, poprawiono według mapy Chrzanowskiego, jak i Radaki, Ogrodzioniec.

[2]) W tekście Niwki; według mapy Chrzanowskiego naprzeciw Mysłowic.

[3]) W kopji A. N. Verzanów, w *Woj. Sborniku*: Krzanow.

[4]) Handelsman 631.

barras où je me trouvais, Sa Majesté ayant fait traiter cet objet[1]) par ses ministres à la cour de Prusse et d'Autriche, le dernier vient de me faire connaître que la cour de Vienne lui avait fait déclarer:

„Que le g[al] Frimont, commandant le corps autrichien, avait reçu l'ordre de s'entendre avec moi, ainsi qu'avec le g[al] Gablentz, sur la position à prendre en réunion avec le corps autrichien ou de concert avec lui; que quoique S. M. I. espérait que le g[al] Frimont aurait des forces suffisantes pour se maintenir avec ses troupes dans la partie du Duché de Varsovie qu'elles occupent; le cas existant cependant où les circonstances obligeraient ce général à se replier en Galicie, il était bien entendu que les troupes polonaises et saxonnes, protégées dans leur retraite par le général Frimont, se retireraient également dans cette province autrichienne et y resteraient à la disposition de S. M. le Roi de Saxe".

J'ai tout lieu de penser que les ordres que le cabinet de Vienne a fait expédier en conséquence au g[al] Frimont, sont d'accord avec la déclaration ci-dessus et ne laissent aucun doute sur ses dispositions favorables. Ce général étant venu me retrouver[2]) ici avant-hier pour se concerter avec moi sur divers objets[3]) relatifs à notre position actuelle,

[1]) Handelsman 635.

[2]) *Woj. Sbornik*: trouver.

[3]) Z protokołów posiedzeń Rady ministrów wiadomo o niektórych napomkniętych tu szczegółach. I tak pod dniem 1 maja 1813 (A. E., Pologne 334 f. 7): „Les commandants de l'armée autrichienne ayant fait supposer qu'ils chercheraient à se procurer eux-mêmes les subsistances nécessaires à l'entretien de leurs troupes, le prince Poniatowski croit indispensable d'empêcher cet abus et il propose au gouvernement de faire les démarches convenables et de leur écrire à ce sujet. Le président du conseil doit s'adresser en conséquence à M. le g[al] Frimont et revenir en même temps sur les différents sujets de plainte que peut avoir donné la conduite du corps auxiliaire, aussitôt que les détails lui en auront été communiqués. Le suppléant du ministre de la guerre prévient le conseil que ses caisses sont entièrement épuisées... il ne possède plus qu'une somme de 210,000 florins en billon de Piémont.... il ne voit d'autre ressource que celle de s'adresser à.. banquiers pour en obtenir des avances... Le conseil s'occupe ensuite de l'organisation des gendarmes qui se trouvent à sa portée. Le prince Poniatowski propose de nommer un officier supérieur qui en ait l'inspection et qui se fasse donner à l'avenir le contrôle de cette arme par les départements respectifs. On choisit à cet effet le lieutenant-colonel Wieniawski...." Ibidem f. 29 pod dniem 5 maja 1813: „Le prince Poniatowski communique au conseil des dépêches de Vienne qui lui annoncent que, sans en prévoir le cas, le gouvernement autrichien permet à l'armée polonaise de se retirer en Galicie à tout événement; la teneur de ces lettres est très amicale, aussi bien que les communications faites au sujet du passage par la Silésie. Les représentations qui devaient être adressées par le président au commandant de l'armée autrichienne, n'auront plus lieu, les faits dont elles devaient être l'objet ayant été suffisamment éclaircis entre le prince Poniatowski et le général Frimont".

je dois d'autant plus rendre justice aux manières franches et amicales qu'il a déployées, que je n'ai qu'à me louer de la facilité avec laquelle il s'est prêté aux arrangements qu'exigeait la circonstance sous le rapport des subsistances, de l'emplacement des hôpitaux.

D'après les derniers rapports qui me sont parvenus, les Russes ayant porté leurs principales forces sur l'Oder, n'en ont guère ici à nous opposer. Au 1[er] de ce mois, ils n'avaient occupé ni Widawa, ni Wieluń, et il n'avait paru à Petricau qu'un détachement d'environ 150 Cosaques, qui se sont retirés de suite, après avoir pris des vivres et des fourrages. On avait annoncé la marche d'une colonne sur Radom; mais il paraît que ce[1]) n'était également qu'un parti envoyé à la découverte.

Un rapport du général Hauke, gouverneur de Zamość, en date du 27 février, porte que les Russes occupaient toutes les routes qui conduisaient à cette place, mais ne s'en étaient encore guère approchés, ni encore moins tenté une attaque. La garnison avait fait plusieurs expéditions qui toutes avaient réussi; il coûte du monde de l'ennemi[2]).

Je n'ai point de nouvelles directes de Modlin; mais d'après celles que disent avoir des officiers autrichiens, les Russes ont dû tenter plusieurs attaques contre cette place, qui n'avaient abouti qu'à leur occasionner une perte très considérable.

[1]) *Woj. Sbornik*: cela.

[2]) Por. *Spadek piśmienniczy po gen. Maurycym hr. Hauke* (wyd. A. Rembowski).

V. A. I. sait mieux que moi ce qui se passe en Prusse; je me bornerai donc à Lui dire que d'après les nouvelles que je reçois, l'effervescence qui s'était d'abord manifestée, s'est déjà un peu calmée. Des officiers polonais qui ont traversé une partie de la Silésie, rapportent qu'ils y ont été traités avec beaucoup d'honnêteté et que notamment les militaires ont cessé de parler politique.

Je ne cesse point de travailler à la réorganisation des troupes polonaises. Mais je n'ai pas besoin de dire à V. A. I., combien cette opération, déjà si difficile vu le dénuement de notre trésor, l'est devenue encore plus depuis qu'il n'existe aucune rentrée. Je fais cependant mon possible pour tirer parti de ce qui a été sauvé. Je tâche également de remédier au défaut de munitions, en faisant des contrats avec divers particuliers pour des fournitures de poudre et de plomb. Mais ces mesures ne peuvent produire des résultats considérables.

M[r] le général de division Woyczyński, auquel j'ai confié le commandement des troupes polonaises qui ont suivi le mouvement du 7[e] corps, aura sans doute déjà représenté à Votre Altesse Impériale l'impossibilité d'achever la réorganisation de ces troupes[1]) sans un secours que le trésor du Duché, entièrement nul dans ces circonstances, est hors d'état de fournir.

En recommandant à Votre A. I. ces troupes, qu'un peu de bien-être achevera d'animer du meilleur esprit, j'ose

[1]) *Mém. et Corr. du p[ce] Eugène* VIII 368, z Frankfurtu nad Odrą do Napoleona 20 lutego 1813: Je reçois à l'instant des nouvelles du général Reynier. Il est arrivé à Glogau le 18, sans être inquiété depuis Kalisch.... Il a emmené avec lui 2 régiments d'infanterie polonaise et 9 régiments de cavalerie, les deux premiers forts de 1,200 hommes, dont les deux tiers recrues, seront laissés à Glogau, tant pour y compléter la garnison que pour avoir le temps d'instruire ces recrues. J'ai ordonné que les 9 régiments de cavalerie se rendissent sur l'Elbe. Ils sont forts de plus de 2000 hommes et 1500 chevaux dont deux tiers sont sans harnachement. Le général qui les commande, assure que dans quatre semaines de temps et avec quelques secours, il pourra mettre à cheval ces 2000 hommes.— *Dziennik.. Żółtowskiego* 292; *Corr. de Nap.* 19620, 19625; *Supplém. à la corr. de Nap.* 30–2, Handelsman 630; *Corr. du m[al] Davout* 1218, 1219, 1230, 1235, 1237; *Woj. Sbornik* 1904, IV 24.

croire que Sa bienveillance, autant que (la) justice qu'Elle veut bien rendre à nos efforts, ne Lui fera pas regarder comme dépensées en pure perte les sommes qu'Elle croirait convenable de destiner pour cet objet.

800. Do Fryderyka Augusta. Kraków, 5 marca 1813.

Wdzięczność wojska polskiego dla króla. Wynik zabiegów Watzdorfa u dworu wiedeńskiego. Porozumienie z Frimontem. Stanowiska. Pewne uspokojenie na Śląsku pruskim. Hauke donosi z Zamościa, że wszystkie trakty opanowali Rosjanie. Ich ataki na Modlin miały być bezowocne. Przedłoży wykaz sił swoich. Usiłowania dostarczenia mundurów i amunicji. Przesunięcie większości wojsk rosyjskich ku Odrze. Wiadomości z Kalisza o zamierzonem spotkaniu z Fryderykiem Wilhelmem. Oddanie dowództwa Woyczyńskiemu nad częścią wojska polskiego, która poszła z korpusem VII; jej potrzeby[1]).

Sire, j'ai reçu, il y a deux jours, la lettre que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'adresser le 18 février. Son contenu offre une nouvelle preuve de la bienveillance qu'Elle accorde à Son armée polonaise, et de la sollicitude paternelle avec laquelle Elle daigne s'occuper de son sort. Je me ferai un devoir de ne point laisser ignorer aux troupes ce qu'elles doivent à Votre Majesté dans cette circonstance, et je prie de me permettre de devenir d'avance ici l'organe de leur reconnaissance[2]).

Les soins que monsieur le comte de Watzdorf s'est donnés pour remplir les intentions de Votre Majesté à cet égard, ont eu un plein succès, et il m'informe en date du 24 février que S. M. l'empereur d'Autriche vient de faire déclarer[3]):..... Il paraît que les ordres que le cabinet de Vienne a fait parvenir à m[r] le gén. Frimont, sont entièrement conformes à la déclaration qu'il a faite au ministre de Votre Majesté, et ne laissent aucun doute sur ses intentions. Le commandant en chef autrichien étant venu me trouver pour se concerter avec moi sur différents objets relatives à notre position actuelle, je n'ai qu'à me louer tant des dis-

[1]) D. St. 3583, bruljon w A. Gł.

[2]) Por. Skałkowski: *Książę Józef* 449—50 (rozdanie odznak honorowych za wojnę 1812 r.).

[3]) Jak w liście z tegoż dnia do ks. Eugenjusza Beauharnais.

positions personnelles et de la franchise qu'il a déployée, que de la facilité avec laquelle il s'est prêté aux arrangements nécessaires tant pour nos emplacements que relativement aux subsistances. Votre Majesté daignera ne point douter que sachant apprécier ces dispositions dans notre position présente, je ne me fasse un devoir d'y répondre par des procédés également prévenants et d'éviter avec soin tout ce qui pourrait donner atteinte à la bonne harmonie que nous commandent plus que jamais les circonstances. — D'après ce qui a été convenu entre m[r] le général Frimont et moi, les troupes autrichiennes dont l'aile droite s'étend vers Celow, ne dépasseront point dans leurs cantonnements la ligne formée par la route de Cracovie à Częstochowa, qui passe par Szyce, Przeginia, Chechło, Olkusz, Rodaki, Ogrodzieniec, Kromołów, et Włodowice et appuyeront à ce dernier endroit leurs postes avancés. Les troupes polonaises occupent la ligne mentionnée même et l'espace compris entre cette route et la frontière de la Silésie. Notre cavalerie placée entre la Warta où elle appuye son aile droite, (et la frontière de la Silésie) assure mes communications avec Częstochowa, et utilisant ses ressources des contrées qui sont à sa disposition, nous donne possibilité de menager celles du reste du terrain que nous occupons. Nos dépôts s'étendent autour de Cracovie, d'un côté vers la frontière autrichienne et de l'autre le long de la Vistule jusqu'à Brzesko Słomiane. La ville de Cracovie même a été laissée entièrement libre par les Autrichiens.— Jusqu'ici rien n'annonce encore que nous soyons dans le cas d'abandonner ces emplacements, et il paraît certain que l'ennemi ayant porté ses principales forces sur l'Oder, n'en a que très peu à nous opposer de ce côté. D'après des rapports dignes de foi, il n'a occupé ni Widawa ni Wieluń jusqu'au 1[er] de ce mois, et il n'avait paru à Petricau jusqu'à la mème époque qu'un parti d'environ 150 cosaques, qui se sont éloignés de suite après avoir pris des vivres et des fourrages. On avait annoncé une colonne russe se dirigeant sur Radom, mais il paraît que ce n'était également qu'un détachement de peu de conséquence envoyé à la découverte. Des renseignements qui nous sont parvenus de Kalisz [1]), por-

[1]) Angeberg 591—2, Ussel: *L'inter. de l'Autriche* 247—52.

tent que l'empereur Alexandre, qui s'y trouve depuis quelque temps, doit se rendre à la frontière de la Silésie pour s'y aboucher avec S. M. le roi de Prusse; l'entrevue de ces deux souverains doit avoir lieu dans une terre appartenant au prince de Biron. — Tous les rapports que je reçois sur l'état des choses en Prusse, s'accordent à dire que l'effervescence qui s'y était d'abord manifestée, se calme peu à peu et produira difficilement des résultats marquants. Des officiers polonais qui ont traversé récemment la Silésie, y ont étés traités beaucoup plus honnêtement que par le passé, et ont remarqué que les militaires prussiens ne se mêlent plus de parler politique [1]). — D'après un rapport que m[r] le général de division Hauke, gouverneur de Zamość, m'adresse en date du 27 février, les troupes russes ont occupé toutes les routes qui conduisent à cette place, mais elles s'en tiennent encore éloignées, et n'ont rien entrepris. Les sorties que la garnison fait de temps à autre, ont été jusqu'ici toutes en notre faveur, de manière que sur quelques points on a pu pénétrer jusqu'à trois meiles de distance de la place. La garnison est animée du meilleur esprit. — Je n'ai aucune communication avec Modlin, mais d'après des nouvelles confidentielles données par des officiers autrichiens, les Russes ont fait sur cette place plusieurs attaques qui n'ont eu d'autres résultats que de leur perdre beaucoup de monde.— J'aurai incessamment l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté la situation des troupes polonaises. Je continue sans relâche à m'occuper de leur organisation et je fais tous mes efforts pour parvenir à leur fournir les effets d'habillement et d'équipement de première nécessité. Le peu de munitions que nous possédons, étant bien loin d'être suffisant, j'ai fait passer des marchés avec divers fabricants de poudre de guerre, pour obtenir tout ce qu'ils en pourront confectionner. J'ai fait également passer des contrats pour une certaine quantité de plomb, dont une partie est déjà livrée. Malheureusement l'extrême insuffisance des fonds [2]) n'a permis de donner sur ces fournitures que de

[1]) Por. Handelsman 629.
[2]) Por. Niemcewicz II 7—8, Handelsman 626, 628.

faibles acomptes et l'on doit s'attendre à les voir cesser, si l'on ne trouve moyen de pourvoir au payement. — Afin de maintenir l'ensemble dans les troupes polonaises qui ont suivi le mouvement du 7e corps[1]), j'en ai donné le comman-

[1]) Rapport du colonel Krukowiecki, commandant le 2me d'infanterie, faisant fonctions de chef d'état-major de la division du général Dąbrowski, sur ce qui regarde cette division (A. h. G., don. Davout). „Le mouvement inattendu que l'ennemi a fait en force sur Kalisz le 13 février, après avoir forcé S. E. Mr. le général Reynier, commandant en chef le corps saxon, de quitter cette ville, a coupé la brigade d'infanterie polonaise composée d'une compagnie des vétérans, du 2me et 14me régiment et d'un bataillon du 15e, le tout ensemble fort de 107 off. 2837 troupes sous les ordres du gl de bde Żółtowski, et la brigade de cavalerie composée des régiments 2me, 4me, 7me, 8me, 10me, artillerie à cheval et des dépôts du 5me, 6me, 14me, 15me et une compagnie des gendarmes, le tout ensemble fort de 151 off. 4382 troupes sous les ordres du gl de bde Łączyński, chevaux d'officiers 439, de la troupe 2643 — du 5me corps d'armée commandé par Mr le p-ce Poniatowski, qui ne se proposait d'arriver avec le reste du corps que le 15 à Sokolniki, ce qui est à la distance de deux étapes de Kalisz. Après que les deux généraux de brigade se sont concertés à Glogau entre eux, le gl Żółtowski, comme le plus ancien, a pris le commandement de toute cette troupe, et m'a donné ordre de me porter à Dresde pour apprendre à S. M. le Roi de Saxe:

1° par quel événement cette partie du 5me corps se trouvait détachée du reste,

2° en quoi elle consistait,

3° dans quel état de dénuement le soldat et l'officier de tout grade se trouvaient,

et la prier de vouloir nous assigner:

un endroit tranquille pour travailler à l'organisation et instruction des gens de recrue, dont tout ce corps, à l'exception des instructeurs, était composé;

des fonds nécessaires pour habiller, équiper, remonter et payer la solde à la troupe qui depuis le mois de juillet 1812 n'en a point reçu, et qui en outre avait au moins dix jusqu'à quinze mois d'arriérage pour les années précédentes.

S. M. le Roi à la suite de la lettre que je lui ai portée, et des détails que j'ai été chargé de présenter à elle, a décidé:

1° que Mr. le général de division Dombrowski, quoique non encore rétabli de sa blessure, mais susceptible de surveiller l'organisation de ce corps, en prenne le commandement.

2° Que Grimma et ses environs lui sont assignés pour les cantonnements.

3° Qu'il soit payé 12,000 écus pour un mois d'appointements aux officiers et de solde à la troupe de ces corps pour arriérage.

dement à mr le général de division Woyczyński en lui enjoignant de représenter à S. A. Impériale le prince vice-roi

4° Qu'il soit fait un rapport de cet événement et de l'état de la troupe à M. le ministre de France baron de Serra pour en instruire Sa Majesté l'Empereur et Roi, et l'implorer de venir aux secours de Polonais que S. M. le Roi, vu les grandes dépenses pour son contingent ne pouvait pas aider.

Le gl de don Dąbrowski s'est tout de suite rendu à Leipzig, où après avoir établi un conseil d'administration général, il a ordonné aux conseils d'administration des corps qui composaient sa nouvelle division, de s'occuper sans délai de tout ce qu'il fallait pour l'habillement, l'équipement et la remonte, et présenter tous les contrats au conseil d'administration général, qui après les avoir approuvés, assignerait des fonds pour le payement, étant dans la forte conviction qu'ils ne manqueraient pas d'arriver bientôt.

Le gl de dn a envoyé aussi le chef de bon Mycielski à S. A. I. le Prince Vice-Roi à Berlin pour lui faire apprendre, qu'il était chargé de l'organisation de ce corps, qui était dénué de tout, en la priant de vouloir en attendant assigner une somme pour les acomptes des fournitures qui se faisaient, prise sur le million des francs que S. M. l'Empereur et Roi avait mis à la disposition du ministre de guerre du Duché de Varsovie par les bons offices de Mr le ministre de France baron de Bignon, et auquel, comme partie du 5me corps, nous avions un droit incontestable de participer. La réponse fut favorable, elle nous disait que S. E. M-r l'intendant général était chargé de nous faire toucher à Leipzig 200,000 francs, — nous ordonnait de presser l'organisation de la troupe — et de renvoyer les cavaliers sans chevaux à Hanovre, où Mr. le général Bourcier était chargé de les équiper et remonter. En conséquence de cet ordre, le gl de don publia le mode d'après lequel l'organisation devait se faire, et pressa le conseil d'administration général de finir les contrats des fournitures, mais l'argent n'arrivait pas et toute la machine était arrêtée, parce qu'il n'y avait pas même de quoi payer les souliers, pour faire partir à Hanovre les cavaliers démontés. Sur ces entrefaites arriva S. A. I. le Prince Vice-Roi à Leipzig et le général de don dans une audience ayant représenté l'embarras dans lequel il se trouvait avec sa troupe, et le mal qui en résultait pour la cause de Sa Majesté l'Empereur et Roi, a obtenu des nouveaux ordres de S. M. I. pour le payement de 200,000 francs, qui rencontrèrent de nouveaux débats, difficultés, délais. Enfin, le 11 de mars, M. le payeur général Ferino a délivré un mandat sur la caisse générale qui ne pouvant nous fournir de l'argent comptant, nous proposa des traites sur Paris, lesquel(le)s Mr. le gl de don a envoyé(es) par son payeur à Leipzig, pour y être vendu(e)s aux banquiers et nous procurer de l'argent en espèce. Tous ces détails convaincront Votre Excellence que le retard de l'organisation ne peut être attribué qu'au manque des moyens nécessaires, qui eurent une malheureuse influence sur le corps, parce qu'ils l'ont affaibli de

la nécessité de fournir des fonds pour l'habillement et l'équipement de ces troupes, si l'on voulait les utiliser; et de

plus de la moitié de ce qu'il comptait en partant de Kalisz et ce que Votre Excellence verra ci-dessous.

Le corps polonais au moment de son départ de Kalisz était fort:
en infanterie 107 off., 2837 troupe,
en cavalerie 151 off., 4382 troupe, 439 chevaux d'off., 2643 chevaux de sous-off. et soldats,
en artillerie 17 off., 169 troupes, 215 chevaux en tout,
Total 275 off. 7388 troupes, 439 chevaux d'off., 2858 chevaux de sous-off. et soldats.

Il s'en est détaché jusqu'à son arrivée à Glogau:
en infanterie 1151 troupe,
en cavalerie 1217 troupe, 11 chevaux d'officiers, 754 de chevaux de sous-off. et soldats,
en artillerie 38 troupe, 37 chevaux,
et jusqu'à son arrivée dans les cantonnements:
en infanterie 293 troupe,
en cavalerie 2 off., 662 troupe, 38 chevaux d'officiers, 163 chevaux de sous-off. et soldats,
en artillerie 3 troupe, 9 chevaux en tout.

Il en reste dans ce moment:
en infanterie 107 off., 1393 troupe,
en cavalerie 149 off., 2503 troupe, 390 chevaux d'officiers et 1726 chevaux de sous-off. et soldats;
en artillerie 17 off., 128 troupe, 169 chevaux en tout.
Total 273 officiers, 4024 troupe, 390 chevaux d'officiers 1895 chevaux de sous-off. et soldats.

Les raisons d'une désertion aussi immense sont suivantes:

1° presque tous ceux qui ont abandonné les drapeaux, sont des gens de recrue.

2° Arrivés à leurs corps, ils n'y trouvaient ni chemises ni souliers ni habillement.

3° La solde ne leur fut pas payée.

4° Les rations ne leur arrivaient pas régulièrement, vu que la marche par cette route n'était point prévue, et que le grand passage avait consumé les magasins.

5° Les chevaux n'étant ni bridés ni sellés et difficiles à mener fatiguaient trop les nouveaux cavaliers qui ne savaient les manier, et qui arrivés dans les étapes n'y trouvant pas une nourriture suffisante, ne purent point résister à la tentation des embaucheurs prussiens, qui les engagaient à vendre leurs chevaux pour avoir de l'argent et abandonner leurs corps.

6° Ces marches fortes et disproportionnées aux forces phisiques des nouveaux militaires mal nourris, et par le froid excessif qu'il faisait alors, ni chaussés ni couverts.

faire envisager cette mesure comme d'autant plus indispensable que le trésor du Duché étant entièrement hors d'état

Pour ce qui reste, Votre Excellence verra par:

1° l'état de situation de la cavalerie, combien il lui manque des chevaux, et parmi ce nombre encore il y en a au moins la moitié incapable d'être employée pour le service de campagne;

2° par les copies des lettres de S. E. Mr. le ministre du cabinet baron de Senfft, celle de S. E. Mr. le ministre de France b^{on} de Serra, et de Mr. le g^{l} de d^{on} comte de Monthion, ci-jointes, qu'il n'y a point des fonds assignés à la division pour la solde, si indispensable pour attacher le nouveau soldat à son métier, et lui donner des forces suffisantes pour supporter des fatigues inséparables des différentes exercises auxquels il faudra employer toute sa journée pour le rendre bientôt utile aux combats;

3° par le rapport de Mr. l'adjudant commandant colonel Briatte que l'instruction des corps est presque nulle, et qu'elle sera retardée, surtout dans l'infanterie, par l'absence des instructeurs dont en grande partie est composé le détachement qu'il fait marcher pour Dresde.

Pour que ce qui reste, puisse être bientôt utile aux intérêts de S. M. l'Empereur et Roi, il est absolument nécessaire:

1° qu'on lui assigne un endroit tranquille pour pouvoir sans impedians travailler les individus;

2° que l'on fournisse des fonds sans délai non seulement pour l'habillement, équipement et la remonte, mais encore pour la solde;

3° que l'on désigne l'endroit où un officier supérieur du corps puisse se rendre chercher les différentes armes qui nous manquent encore;

4° que l'on s'occupe du corps d'officiers qui ne reçoivent ni les appointements depuis bien de temps ni la gratification pour les équipages qui furent brûlés par ordre supérieur à Bóbr, et qui plus est, se croit être oublié par ses supérieurs, parce qu'une grande partie d'eux ne fut pas présentée pour les récompenses honoraires de la croix de la Légion; que même les croix polonaises que S. M. le Roi de Saxe a envoyé(es) au mois de septembre pour l'assaut de Smoleńsk, ne leur sont pas encore distribuées; qu'il n'a jamais été fait mention d'aucun officier subalterne dans aucun rapport du 5^{me} corps qui se sont distingués, que la plupart des relations des combats auxquels le 5^{me} corps a pris part et même très efficacement, furent négligés d'être imprimés.

Il n'y a pas de Polonais qui ne soit pas convaincu des généreuses intentions de Sa Majesté l'Empereur et Roi pour notre nation et principalement pour les militaires polonais, mais il est cruel de nous en voir privés par la faute de quelques individus, qui par paresse, insouciance ou peut être crainte de déplaire, contribuent essentiellement à l'affaiblissement du bon esprit, si difficile à maintenir dans des moments critiques. La bonté avec laquelle Votre Excellence vient au devant de tout Polonais, a donné une douce habitude, pour ne pas dire

de fournir à cette dépense et que Votre Majesté ayant fait tout ce qui était en Son pouvoir, était également hors d'état de venir à son secours.

un besoin, à chacun de nous d'adresser nos peines et souffrances à Elle et réclamer sa protection. Votre Excellence ne voudra pas se refuser d'intercéder pour notre corps auprès de S. Majesté l'Empereur et Roi pour nous mettre à méme de continuer de bien mériter du Grand Napoléon. Je prie Votre Excellence de vouloir agréer mes très respectueux hommages.

Pegau, ce 13 mars 1813. Comte de Krukowiecki, col.

Sprawozdanie to zapewne było wygotowane dla Maret'a. Wspomniane trzy listy do Dąbrowskiego są następujące:

„Nauen, le 6 mars 1813. Monsieur le Général, ne doutant point, qu'en conséquence des ouvertures que par ordre du Roi j'ai eu l'honneur de vous faire avant mon départ de Dresde au sujet de l'organisation du corps polonais, avec lequel M[r] le général Żółtowski avait joint le 7[me] corps dans sa retraite sur Glogau, vous ne vous soyez mis en rapport sur cet objet avec M[gr] le Prince Vice-Roi, je dois supposer que S. A. I. vous aura fait connaître ses intentions à l'égard de ces troupes. Maintenant le ministre de France, M[r] le baron de Serra, vient de m'informer, que S. M. l'Empereur et Roi avait résolu de faire fournir aux dites troupes ce qui est nécessaire pour les habiller, équiper et remonter, et de charger son ministre en Saxe de recevoir les fonds qui y sont destinés, de les distribuer et de les donner de manière à être assuré de leur bon emploi; qu'en conséquence lui, monsieur le baron Serra, allait faire de suite les recherches des chefs de corps, à qui ces dispositions devaient être manifestées et qui auraient à se mettre en rapport avec lui; qu'il le ferait plus particulièrement avec vous, mon Général, pour recevoir par vous les états de situation et apprendre où ces divers régiments polonais ont été définitivement cantonnés. Sur ce rapport, qui en a été fait au Roi, S. M. m'a chargé de vous informer ... que son intention est que vous vous adressiez à M. le baron de Serra touchant cet objet... Senfft (pour copie conforme Krukowiecki, col.)".

„Dresde, le 5 mars 1813. Monsieur le Général, ayant appris ... que vous êtes établi à Leipzig, j'ai l'honneur... vous annoncer que S. M. l'Empereur et Roi à peine a-t-il connu qu'un corps polonais était arrivé à Glogau et que S. M. S. le Prince Vice-Roi allait le diriger sur Meissen, a déterminé de fournir à ces troupes ce qui est nécessaire pour les habiller, les équiper et les remonter. Sa Majesté a voulu me charger du soin des fonds qu'elle y destine et dont j'attends à tous moments une somme assez considérable.... S. M. l'Empereur a voulu me rendre responsable de l'emploi des fonds qu'il donne, de l'ordre que l'on doit mettre dans les dépenses et du prompt résultat qui doit se combiner, autant que possible, avec la régularité des payements. Suivant les ordres de l'Empereur, je vous invite à m'envoyer au plus tôt les états précis de situation des divers régiments, la désignation de leurs cantonnements

801. Do Maret'a. Kraków, 7 marca 1813.

Od Rożnieckiego zażądano wykazu oficerów dywizji jazdy polskiej z IV korpusu, aby im wynagrodzić straty poniesione w rzeczach podczas ostatniej wojny. Poleca oficerów V-go korpusu, także ogołoconych ze wszystkiego [1]).

Monseigneur, le général de division Rożniecki qui a commandé la division de cavalerie attachée au 4[e] corps des réserves pendant la dernière campagne, vient de m'informer, que M[r] le général Latour-Maubourg lui avait, d'après les ordres de l'Empereur, demandé la liste des officiers de cette division à l'effet de les faire participer aux indémnités que Sa Majesté avait daigné accorder.

L'extrême misère à laquelle se trouvent réduits les officiers du 5[e] corps, qui ont tout perdu dans cette campagne, me faisant regarder comme un devoir de ne négliger aucune occasion pour leur obtenir des secours qu'ils peuvent

[1]) A. E., Pologne, 334 f. 62—3.

et l'état du matériel tant existant qu'à réparer ou à faire entièrement. J'apprends que ces corps avaient avec eux plusieurs transports de matériel. Il faut l'employer. Vous aurez des marchés à passer et des acomptes à donner soit pour l'achat des matières soit pour le confectionnement, ayez la bonté de m'en instruire avec précision. Comme ce service se fait en Saxe, rien ne sera plus utile et plus sage que de se régler sur les règlements de l'administrations militaire saxonne. J'ai demandé de mon côté des renseignements que je vous transmettrai... Le baron de Serra".

„Schönberg, le 2 mars 1813. Monsieur le général Dąbrowski, S. A. I. le Prince Vice-Roi a reçu votre lettre en date du 28 février et me charge d'y répondre. S. M. le Roi de Saxe a formé une division polonaise d'une brigade de 2 régiments d'infanterie et de 9 régiments de cavalerie et vous en a confié le commandement, S. A. I. le Prince Vice-Roi me charge également de vous faire connaître que vous devez vous établir à Grimma avec les troupes sous vos ordres et placer votre cavalerie dans les environs, de manière à pouvoir en surveiller la prompte organisation... Je viens de prescrire à M. l'intendant général de mettre deux cents mille francs à votre disposition et de vous les faire toucher à Leipzig... Je vous préviens en même temps que S. A. I. vous autorise à envoyer tous vos hommes démontés à Hanovre pour y recevoir des chevaux; vous en formerez un seul détachement auquel vous attacherez les officiers et sous-officiers nécessaires... Pour le Prince de Neuchâtel.... comte Monthion".

État de situation de la 17e division des Polonais (5me corps de la Grande Armée, A.

L'état-major de la division	Emplacement	Dénomination des régiments et détachements
1 général de division 1 colonel-chef d'état-major 1 lieutenant sous-chef d'état-major 1 chef d'escadron, aide de camp 1 capitaine, 1 lieutenant } aide de camp 1 capitaine, 1 lieutenant } adjoints 8 Total	Rotha	artillerie à cheval
Administration 1 inspecteur aux revues 1 adjoint 2 sous-inspecteurs aux revues 2 adjoints 1 payeur de la division 1 adjoint 2 sous-payeurs 2 adjoints 5 commissaires de guerres 17 Total	Pegau et Zeitz	Brigade d'infanterie. Gén. de brigade Żółtowski { 2me, 14me, 15me vétérans
Officiers sans troupes 1 général de division 4 „ de brigade 2 colonels 1 major 5 chefs de bataillon 10 capitaines 7 lieutenants 30 Total	Borna et environs	Brigade de cavalerie. Gl de brigade Axamitowski. Łączyński faisant fonctions d'inspecteur d'armes { 2me, 4me, 5me, 6me, 7me, 8me, 10me, 14me, 15me, Gens-d'armes

Certifié véritable par moi

à l'époque du 9 mars 1813 au quartier général à Leipzig A. h. de la G. don. Davout).

Les noms des commandants	Présents sous les armes				Détachés		Total	
	Hommes		Chevaux		Hommes			
	Officiers	Troupes	d'officiers	de la troupe	Officiers	Troupes	Hommes	Chevaux
Colonel Hurtig	12	128	47	140			140	187
Major Szymanowski	38	644	14	15	2	44	728	29
Colonel Grotowski	33	387	10	36	5	85	510	46
Capitaine Dąbrowski	16	139					155	
„ Zabłocki	2	23					25	
Total de l'infanterie	89	1193	24	51	7	129	1418	75
Colonel Rzodkiewicz	28	507	71	288			535	359
„ Dulfus	21	400	44	216			421	260
Cap. Zimmermann	6	140	14	57			146	71
Chef d'esc. Stryjeński	14	230	27	105			244	132
Colonel Zawadzki	2	58	5	44			60	49
Major Dwernicki	17	265	36	168			282	204
Chef d'esc. Bukowski	10	313	27	108			323	135
Colonel Dziekoński	2	77	9	80			79	89
Major Siemiątkowski	13	176	34	200			189	234
Zdębiński, capitaine	1	20	2	20			21	22
Total de la cavalerie	114	2186	269	1286			2300	1555
Total de la division	215	3507	340	1477	7	129	3858	1817

colonel faisant fonction du chef d'état-major de la dte

Krukowiecki.

d'autant moins espérer de leur gouvernement, que celui-ci n'est pas même en état de leur faire payer la solde; j'ose, Monseigneur, en exposant à Votre Excellence l'entier dénuement dans lequel ils se trouvent, et qui met la plus grande partie d'entr'eux dans l'impossibilité de se procurer non seulement les chevaux, mais même les effets d'habillement nécessaires pour le service, réclamer à cet égard Ses bons offices auprès de Son Auguste Souverain, et je sollicite avec d'autant plus de confiance les effets de Sa généreuse bienveillance, qu'en Lui fournissant l'occasion d'exercer un acte de justice digne de Sa grand âme, j'ai l'entière conviction d'amener par là des résultats utiles à Son service.

En osant, Monseigneur, me promettre une issue favorable de ma démarche, j'en saisis avec empressement l'occasion pour offrir à Votre Excellence, les nouvelles expressions de ma plus haute considération.

Armée polonaise. 5e corps. 17e division.
État de situation d'une brigade de la cavalerie à l'époque du 12 mars à Pegau.

Régiment	Noms des commandants	Emplacem.	Présents sous les armes				Détachés				Aux hôpit.		En congé		En jugement	Total	
			Hommes		Chevaux		Hommes		Chevaux								
			offic.	troupe	d'off.	de troupe	off.	troupe	d'off.	de troupe	off.	troupe	off.	troupe		hommes	chevaux
État-major	Axamitowski, gén. de br.		6	1	34											7	34
2e	Zawadzki, col.	Borna et environs	83	1335	219	1026	16	149	31	134	4	106				1693	1410
4e	Dulfus, col.		36	773	101	485	2	78	5	81	2	60		1		952	672
			125	2109	354	1511	18	227	36	215	6	166		1		2652	2116

Certifié véritable par moi colonel faisant fonctions du chef d'état-major de la division Krukowiecki.

802. Do Frimont'a. Kraków, 12 marca 1813.

Wybierał się do jego kwatery celem omówienia niektórych spraw, lecz dla złego zdrowia wyprawia Rautenstraucha, jako swego zaufanego [1]).

Les circonstances actuelles exigeant un concert parfait entre nous sur toutes les mesures relatives à notre position, je me proposai de me rendre aujourd'hui au quartier général de Votre Excellence pour conférer avec Elle sur quelques objets que je désire voir réglés. Les suites de mon indisposition me privant de l'avantage de La voir, je charge de cette mission M. le général de brigade de Rautenstrauch qui aura l'honneur d'exposer à Votre Excellence ce dont il s'agit. Cet officier général ayant toute ma confiance, je La prie de vouloir bien lui accorder la Sienne, et de ne point me refuser par cette voie la franchise qu'Elle a mise dans ce qu'Elle a bien voulu me dire immédiatement. — Permettez moi, Monsieur le Baron, de profiter encore de cette occasion pour témoigner à Votre Excellence, combien je suis sensible à l'obligeance soutenue de ses procédés et de L'assurer des titres qu'ils Lui ont acquis à la haute considération, dont il m'est bien agréable de Lui renouveler l'expression ... [2]).

---

[1]) W. Krgs. 1813 $^{3}/_{178}$ F. A., kopja z archiwum ks. Schwarzenbergów w Worliku, por. Ussel: *L'intervention de l'Autriche* 296.

[2]) Réponse du l. gén. baron de Frimont, 13 mars (W. Krgs. 1813. F. A. 3 ad 178)".... Je crois que dans cette position il ne s'agit que d'éviter l'offensive et de se restreindre à une stricte défensive afin de gagner, autant que nous le pourrons, du repos pour mes troupes et le temps de les mettre en état de pouvoir recommencer avec plus de vigueur une nouvelle campagne. En supposant que les troupes autrichiennes seront moins exposées que les polonaises à être harcelées par les troupes légères russes, je crois que le moment est arrivé où d'après les mesures verbales, prises le 4 de ce mois avec M. le général Rożniecki, il serait à propos de retirer tous les détachements du 5-me corps derrière les deux postes de Żarki et Koziegłowy, que je ferai occuper dans ce cas de suite par la brigade du général Froehlich, laquelle à cette fin a détaché le major comte de St. Quentin avec trois escadrons de hussards à Włodowice avec l'ordre d'occuper les deux postes ci-dessus mentionnés, aussitôt qu'il recevrait l'avis de leur évacuation par des troupes polonaises. Ce premier mouvement effectué, je prierai Votre Altesse de vouloir bien faire cantonner le 5-me corps à une certaine di-

803. Do Frimont'a. Kraków, 14 marca 1813.

Zastosuje się w rozłożeniu wojska do jego życzeń. Granicy śląskiej strzeże kawalerją. Dlatego ku Krakowu posunął brygadę piechoty [1]).

M. le général de Rautenstrauch [2]) m'a remis la lettre dont V. E. avait bien voulu le charger. Son contenu, ainsi que les détails qu'il m'a communiqués de Sa part, m'imposent le devoir bien agréable de Lui témoigner encore, combien je suis sensible aux procédés si amicals et si délicats qu'Elle n'a cessé d'avoir depuis que j'ai l'avantage d'entretenir avec Elle des relations officielles. — Conformément au désir que m'en a fait témoigner V. E., j'ai ordonné de suite au général de div. p^ce^ Sułkowski de se porter à Siewierz et Kromołów, en prévenant de ce mouvement le major c-te St. Quentin, afin que d'après Ses intentions il fit occuper sans délai les points de Żarki et de Koziegłowy [3]). Les renseignements que j'ai sur l'état de choses en Silésie, s'accordant, ainsi que V. E. le verra par l'extrait ci-joint, avec ceux qui Lui sont parvenus, j'ai jugé nécessaire de faire observer ce côté par une forte brigade de cavalerie disposée le long de la frontière. Ces mouvements ont nécessité quelques changements dans les emplacements de l'infanterie, et j'ai en conséquence cru devoir rapprocher de Cracovie une brigade d'infanterie, — mais quelques villages situés dans la banlieue de cette ville, tels que Promnik etc., se trouvant encore occupés par les troupes autrichiennes, je prie V. E. de vouloir bien leur faire assigner d'autres emplacements, et j'aime à ne point douter qu'Elle ne se prête à cette mesure qui est une suite naturelle des mouvements qui viennent d'avoir lieu. Je ne manquerai pas de communiquer de suite à V. E. les renseignements qui me

---

stance derrière Siewierz et Kromołów, afin que je puisse placer les soutiens de Żarki et de Koziegłow(y)". Por. Ussel: *L'intervention de l'Autriche* 295—6.

[1]) W. Krgs. 1813 F. A. $^3/_{180}$, kopja z archiwum Schwarzenbergów w Worliku. Wzmianka u Reboul'a II 328—9.

[2]) Handelsman d. 644.

[3]) Por. Bignon 304: „Cependant il y avait entre le général Frimont et le prince Poniatowski des contestations perpétuelles sur la distribution de leurs cantonnements".

parviendront, et je La prie de vouloir bien également me faire part de ceux qu'Elle aura de Son côté. — C'est avec bien de plaisir que je profite de cette occasion pour renouveler à V. E. l'expression de ma haute considération [1]).

804. Do Napoleona. Kraków, 15 marca 1813.

Powołuje raport z 5 marca. Zmiany w stanowiskach na skutek nadejścia korpusu rosyjskiego. Układy z Frimontem. Nowe stanowiska. Wiadomości ze Śląska groźne. Zapowiedź rozbrojenia wojsk, któreby weszły na Śląsk. Potwierdzenie wieści o odparciu Rosjan przez załogę Modlina. Brak środków [2]).

Sire, j'ai eu l'honneur de porter à la connaissance de Votre Majesté, par mon rapport du 5 de ce mois, les circonstances qui m'avaient déterminé à prendre entre Częstochowa et Cracovie les emplacements, dont j'ai mis alors sous Ses yeux le détail, ainsi que les renseignements que j'avais sur la position de l'ennemi. Elle est restée la même jusqu'au 10 de ce mois, où l'arrivée d'un corps russe entre Radomsk et Kamińsk parut indiquer un mouvement sur Częstochowa [3]). Celui-ci s'étant confirmé par la direction des reconnaissances et quelques attaques de postes, la division de cavalerie du prince Sułkowski, placée jusqu'alors entre la Warta et la frontière de la Silésie pour utiliser les ressources de cette contrée, eut l'ordre de prendre des cantonnements plus resserrés en se portant à Dzbów, Konopiska [4]) et Częstochowa, tandis que M^r^ général Frimont assurait nos communications par un fort détachement de cavalerie, posté à Włodowice, et qui, au besoin, pouvait être soutenu par de l'infanterie et de l'artillerie [5]).

---

[1]) W. Krgsarch. 1813. [3]/ad 180. Frimont do Poniatowskiego: „Miechów, le 16 mars... Relativement à l'évacuation de Promnik par les troupes autrichiennes, elle doit... avoir eu lieu, mais... je joins ici ordre adressé au commandant qui pourrait s'y trouver... La lettre ci-jointe sous l'adresse de M. le g. de Rautenstrauch a été remise aux avant-postes par un officier parlementaire..."

[2]) A. N. AF^IV^ 1652 (teczka V-go korpusu).

[3]) Por. Ussel: *L'interv. de l'Autriche* 207.

[4]) Obie te miejscowości leżą na południe od Częstochowy.

[5]) O tych zmianach powiadomił Radę Ministrów 15 marca 1813 (A. E., Pologne 334 f. 112—3): „Le prince Poniatowski rend compte des

Les renseignements qui dans cet intervalle me parvinrent sur les projets de l'ennemi, s'accordèrent avec ceux du commandant en chef autrichien, pour ne point laisser de doute, que les Russes n'eussent l'intention de pénétrer dans la direction de Częstochowa, et cet état des choses, joint au peu de fonds que l'on pouvait faire sur les dispositions de la Prusse, exigeant que je me concertasse avec Mr le général de Frimont sur nos opérations ultérieures, je chargeai le 12 de ce mois, le général de Rautenstrauch de se rendre à son quartier général pour convenir de ce qu'il y aurait à faire, en lui donnant l'assurance, que, telle chose qu'il jugeât à propos d'entreprendre, il pouvait compter sur toute l'assistance que la force des troupes polonaises me permettrait de lui donner.

Mr le général de Frimont répondit à cette ouverture avec toute la franchise que je pouvais me promettre des bonnes dispositions qu'il avait déjà précédemment montrées. Il témoigna, qu'ayant lieu de croire que, d'après l'état général des choses, la Russie garderait à l'égard des troupes autrichiennes les ménagements qu'elle avait paru avoir dans les derniers temps, il pensait qu'il pourrait être utile pour les troupes polonaises d'en profiter, en laissant les premières seules en contact avec l'ennemi, et il propose en conséquence, jusqu'à ce que le mouvement de celui-ci se prononçât davantage, de retirer plus en arrière notre cavalerie, tandis que la sienne occupant Żarki et Koziegłowy, remplacerait la première sur la ligne qu'elle tenait en dernier lieu.

N'ayant aucun motif de me refuser à cette proposition, j'ai ordonné au prince Sułkowski d'occuper les environs de Siewierz et de Kromołów, tandis que une forte brigade de cavalerie, disposée le long des frontières de la Silésie, observa cette province. Du reste, je n'ai fait dans les emplacements des troupes d'autres changements que celui

---

mouvements des Russes et il émet l'opinion que les troupes autrichiennes conserveront leurs positions actuelles et se battront, si on veut les contraindre à les quitter, événement qui lui paraît peu probable et d'autant plus que le général Frimont a à sa disposition 12,000 hommes du corps d'armée de Galicie".

de rapprocher de Cracovie une brigade d'infanterie. Ces dispositions m'ont paru d'autant plus nécessaires que les dernières nouvelles de Silésie nous commandent d'être en garde de ce côté.

Dans le cours de l'entretien avec le général Rautenstrauch, Mr le général Frimont a témoigné que de nouveaux ordres portant son corps à 35 mille hommes, il croyait ces forces, jointes aux troupes polonaises, suffisantes pour s'opposer à ce que les Russes pourraient entreprendre de ce côté; que c'était d'ailleurs l'intention positive de son souverain, et qu'il s'y conformerait entièrement; mais que dans le cas très peu vraisemblable d'une retraite, à moins qu'elle ne fût amenée par le manque de subsistances, il couvrirait Cracovie aussi longtemps que cela serait possible. Il est de mon devoir de répéter ici à Votre Majesté que je n'ai qu'à me louer des dispositions que témoigne sous tous les rapports Mr le général Frimont. Cependant comme il pense que la publicité des intentions de sa cour serait encore prématurée, il a désiré qu'elles ne transpirassent qu'avec l'événement.

Nous ignorons encore la force positive de l'ennemi, il ne paraît cependant pas qu'elle puisse dépasser 30,000 hommes. Le but de son mouvement sur Częstochowa est probablement de couvrir ses opérations en Silésie où, d'après des nouvelles dignes de foi, tout est en combustion. — Le Roi de Prusse a paru à une revue près de Breslau, escorté de quelques officiers russes, et l'on a, depuis trois jours, refusé au prince Sułkowski l'extradition des déserteurs, qu'on avait effectuée jusqu'ici, même sans réclamation.

On dit avoir vu au delà de Gleywitz des troupes prussiennes et un transport d'artillerie se dirigeant vers Częstochowa, et l'officier qui commande le poste mentionné, vient de déclarer au prince Sułkowski, que cette partie de la Silésie étant neûtre, il avait ordre de désarmer les détachements qui y entreraient, de telle nation qu'ils fussent, et de donner aux hommes des passeports pour retourner chez eux.

Un officier supérieur Polonais qui était resté blessé et malade en Russie, est parvenu à nous rejoindre, après

avoir traversé le Duché, et confirme la nouvelle que les Russes après avoir perdu quelques milliers d'hommes dans trois attaques faites sur Modlin, ont cessé de faire des tentatives ultérieures pour s'en emparer.

Je continue à faire tous mes efforts pour habiller et équiper les troupes; mais le peu de ressources qui nous restaient, étant épuisées, cette opération est sur le point de s'arrêter entièrement faute de fonds.

805. Do marszałka polowego Frimont'a. Kraków, 16 marca 1813.

Otrzymał uwiadomienie o ruchach nieprzyjaciela, ale uważa je za mocno przesadzone. Oblicza siły Sacken'a na 7–8 tysięcy, zamiast na 30,000. Powołuje się na raport z Częstochowy. Dlatego sprzeciwia się dalszemu ustępowaniu, za czem nastąpiłoby takie skupienie wojska, że wyżywienie go stałoby się niepodobnem. Cofnął się za linje straży austrjackich po zapewnieniu, że te nie będą przez Rosjan atakowane. Gotów zaś jest współdziałać w stawieniu oporu. Jeśli kilka sotni kozaków przemknie się ku jeździe polskiej, narażą się na zgubę. Zamiast rozciągać posterunki, lepiejby zająć stanowiska bojowe. Zgadza się zresztą, aby dywizja Sułkowskiego ustąpiła miejsca wojskom austrjackim. Lecz dalej nie usunie się, jak chyba tylko przed przewagą nieprzyjacielską. Zwołuje Radę Stanu celem wyszukania środków żywności, żądanych przez Austrjaków. Celem utrzymania związku z Częstochową przypomina obietnicę wysunięcia w tamtą stronę silnych patroli [1]).

Monsieur le Feldmaréchal, j'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser hier à midi pour me faire part des renseignements qui Lui sont parvenus sur la force et les mouvements de l'ennemi, et je ne puis m'empêcher de Lui témoigner que je crois ces renseignements fort exagérés, et voici sur quoi je fonds mon opinion [2]).

---

[1]) W. Krgs. 1813 F. A. $^{3}/_{184}$, kopja z archiwum Schwarzenbergów w Worliku; por. Ussel: *L'intervention de l'Autriche* 297, Reboul II 330, 482—5.

[2]) Bignon 304: Cependant il y avait entre le général Frimont et le prince Poniatowski des contestations perpétuelles sur la distribution de leurs cantonnements. Poniatowski, ne voyant presque point des troupes russes devant lui, voulait se maintenir dans le district de Czenstochow, tandis que le général autrichien insistait pour faire rentrer les troupes polonaises derrière sa ligne. Pour les y décider, il parlait de marcher bientôt en avant, de regagner du terrain; mais, dans ce cas même, il tenait à ne s'engager que quand et comme il voudrait, car ce mouvement ne pouvait, disait-il, s'opérer de suite. Le mot de dix jours, plusieurs fois répété par lui, nous fit comprendre qu'il existait entre les Autrichiens et les Russes un accord ayant encore dix jours à courir, mais qui pourrait ne pas être renouvelé. C'était en effet le terme d'une nouvelle prorogation d'armistice convenue à notre insu, mais dont il avait été donné connaissance à Paris par l'envoyé autrichien, M. de Bubna. Cette promesse du gén. Frimont de se porter en avant, bien que vague et conditionnelle, fut néanmoins pour nous une douce surprise. Por. Handelsman 631, 633, 635. 642, 644, 647. Ussel: *L'intervention de l'Autriche* 296—7.

Le corps qui a quitté le dernier Varsovie, est celui de Miloradowicz, et il est connu que ce corps qui a passé par Kalisz dans les premiers jours de mars [1]), s'est dirigé vers la Silésie et qu'il n'a point été suivi par d'autres troupes. Le corps qui paraît devoir agir contre nous, ne peut donc être que celui de Sacken qui a pris sa direction par Rawa et Petricau, après avoir détaché sur Nowe Miasto et Opoczno 1 régiment de cavalerie et 2 pulks de Cosaques. Or, tout le corps de Sacken ne consistait à cette époque qu'en 7 à 8 mille hommes.

Le général cosaque Grekow, dont il est fait mention dans quelques rapports, commande les Cosaques du corps de Sacken et le colonel Czernozubow n'ayant sous ses ordres qu'un des régiments de cette arme dans le même corps, il n'est guère vraisemblable qu'on lui ait confié tout d'un coup 6 à 8 mille hommes qui sont plus que n'en a le général sous lequel il sert. Quant au Grand Duc Constantin, il n'a jamais commandé et selon toute apparence ne commande encore à présent que les gardes: or, il n'est rien moins que probable qu'on les réunisse en corps pour les employer contre nous, tandis que l'empereur Alexandre est d'un autre côté.

D'après ces détails Votre Excellence jugera sans doute Elle-même qu'il s'en faut de beaucoup que les Russes puissent avoir ici 30 mille hommes, et que l'exagération des rapports sur cet objet vient de ce qu'on fait figurer séparément les parties intégrantes d'un corps, tandis que celles-ci devraient être portées en déduction de sa force to-

---

[1]) Reboul błędnie: mai.

tale. Ce qui me confirme encore dans cette idée, c'est que les rapports du général de division prince Sułkowski et du colonel Górski, gouverneur de Częstochowa, que Votre Excellence trouvera ici en original, ne contiennent rien qui puisse faire croire, que les Russes agissent ici avec des forces conséquentes.

En partant de ce principe, Votre Excellence ne trouvera pas étonnant que je répugne à retirer mes troupes dans un espace aussi resserré que l'est celui entre Chrzanów, Nowa Góra et Cracovie, et à les exposer à tous les inconvénients d'un emplacement aussi peu commode sous tous les rapports, avant que la nécessité en soit bien prouvée, et surtout sans savoir, si Votre Excellence, dans le cas où d'après les données qu'Elle a sur l'ennemi, jugerait nécessaire de lui abandonner du terrain, trouverait de même convenable de regagner sur lui cette espace, lorsqu'Elle aurait acquis la conviction qu'il n'était [1]) pas en mesure de La forcer à cette opération, qui acheverait de rendre précaire, quant aux subsistances, ma position, qui ne l'est déjà que trop sous ce rapport. Il est connu de Votre Excellence que pour faire place à la brigade de cavalerie, que j'ai fait placer actuellement sur la frontière de la Silésie [2]), je me suis vu obligé de porter à Cracovie même la brigade d'infanterie qui se trouvait de ce côté. En quittant, ainsi [3]) qu'Elle le désire, les points qu'Elle désigne dans Sa lettre, je me verrais [4]) forcé d'y concentrer la presque totalité de mon infanterie, et je demande à Votre Excellence, si Elle croit possible de la faire subsister dans cet espace circonscrit qui déjà très peu abondant par lui même, a été entièrement épuisé par les troupes qui y séjournent depuis si longtemps.

C'est d'après des considérations aussi importantes que Votre Excellence me permettra de discuter avec Elle la nécessité d'effectuer le mouvement qu'Elle me propose. D'après ce qu'Elle a bien voulu témoigner à M. le général

[1]) Reboul: „qu'il était excessif de me forcer....“
[2]) Reboul błędnie: „Galicie“.
[3]) Reboul błędnie: „avant“.
[4]) Reboul: „verrai“.

Rautenstrauch et qu'Elle m'a fait l'honneur de me répéter par Sa lettre du 13 de ce mois, Elle ne désirait mettre les troupes polonaises hors de contact avec l'ennemi que *dans la supposition que les troupes autrichiennes seraient moins exposées à être harcelées par l'ennemi.* Ce but aurait dû être atteint par le mouvement rétrograde que j'ai fait effectuer de suite sur Siewierz et Kromołów. Si cependant malgré cela Votre Excellence craint pour son aile gauche et qu'Elle suppose aux Russes l'intention de l'attaquer, la précaution d'éloigner les troupes polonaises devient inutile et loin de la désirer [1]), il me paraît que Votre Excellence devrait être d'autant plus contente de les voir à portée, que j'aime à espérer qu'Elle compte sur l'assurance que je Lui ai donnée par M. le général de Rautenstrauch, de seconder, de toutes mes forces, Ses opérations. En les laissant, dans cette hypothèse, là où elles se trouvent actuellement, Votre Excellence obtiendrait les mêmes résultats, sans se dégarnir sur aucun point. Ce raisonnement n'est rien moins que combattu par le contenu de la lettre ci-jointe que M. le capitaine de Bayerl, du régiment de Blankenstein-hussards, vient d'adresser au général de division prince Sułkowski. Si des Cosaques peuvent passer entre les postes autrichiens et la frontière pour attaquer nos postes, alors ce rideau devient inutile; mais en admettant même que quelques centaines de cosaques se glissassent par là pour venir jusqu'à nous, on ne pourrait que désirer qu'ils l'entreprisent, puisque se trouvant ainsi entre des postes autrichiens et une division de cavalerie polonaise, il serait bien étonnant qu'ils échappaient [2]). J'avouerai encore à Votre Excellence que je ne comprends pas pourquoi M. le capitaine de Bayerl désire que le prince Sułkowski n'envoie point de patrouilles de ce côté, car, s'il n'est qu'imparfaitement gardé, il est d'autant plus naturel qu'il cherche, en s'éclairant, à se mettre à l'abri d'une surprise. En tout cas, je ne puis m'imaginer que les Russes, en nous harcelant ainsi jusqu'au delà des postes autrichiens, s'exposassent

[1]) Reboul: „et lors, de les diviser; il...“
[2]) O planach rosyjskich podstępnego, w porozumieniu z Austrją, zniszczenia wojsk polskich por. Ussel: *L'interv. de l'Autr.* 251—2.

à l'inconvénient plus que probable de perdre quelques centaines d'hommes sans aucun but utile pour l'ensemble des opérations. Mais si la chose peut être regardée comme possible, je ne pourrais m'empêcher de souhaiter que Votre Excellence voulût bien nous couvrir par une position dans laquelle je pourrais tenir ma place, plutôt que par un rideau dont Elle paraît sentir l'insuffisance. Cependant ne voulant point, en me refusant à ce que désire Votre Excellence, déranger peut être [1]) l'ensemble d'un plan général dont il peut n'être point en Son pouvoir de me confier le sécret et les ramifications, et désirant [2]) Lui prouver, combien je compte sur les intentions amicales de la Cour de Vienne, ainsi que la [3]) loyauté et les bonnes dispositions personnelles [4]) de Votre Excellence, je consens à porter la division du p-ce Sułkowski à Olkusz, Sławków et Niwki, et les troupes sous ses ordres abandonneront les points qu'elles tiennent actuellement, aussitôt que celles qu'Elle désignera se présenteront pour les occuper en force. Si dans la suite Votre Excellence jugeait nécessaire de placer des réserves à Olkusz et Sławków, ces points seront également cédés aux troupes qu'Elle enverra pour s'y placer. Mais ayant déjà été forcé de porter dans les contrées à droite de Cracovie plusieurs dépôts et détachements qui ne pouvaient plus trouver de place dans nos emplacements resserrés, je crois devoir prévenir Votre Excellence que je ne quitterai plus la dernière position que j'aurai prise, après avoir cédé Olkusz et Sławków, que lorsque je m'y verrai réellement forcé par les opérations de l'ennemi ou la retraite des troupes autrichiennes.

---

[1]) Reboul opuszcza te dwa słowa.

[2]) Reboul: „devant".

[3]) Reboul: „sur la..."

[4]) Bignon 343: ...Le général Frimont... qui n'était et ne voulait être que militaire, mettait dans sa conduite toute la droiture qui comportait la situation de sa cour. Il avait fini par s'expliquer nettement, en disant au prince: „ Je veux bien vous couvrir, je ne veux pas vous secourir. Si quelque affaire s'engage pendant que vous êtes en présence des Russes, je vous abandonne à vous-même. Placez-vous derrière ma ligne, je réponds de votre sûreté".

Quant aux approvisionnements que Votre Excellence désire voir réunir sur les points qu'Elle indique dans sa lettre, j'ai demandé aujourd'hui une séance extraordinaire du Conseil d'État afin qu'il puisse être avisé aux moyens d'effectuer cette mesure qui devient extrêmement difficile dans l'espace que nous occupons.

N'ayant plus la possibilité de communiquer avec Częstochowa, je prends la liberté de rappeler à Votre Excellence l'offre qu'Elle a bien voulu me faire, de l'effectuer par de fortes patrouilles poussées de ce côté.

C'est avec bien de plaisir que je saisirai toujours chaque occasion qui me permettra de renouveler à Votre Excellence l'expression de ma haute considération.

806. Do br. Frimont'a. Kraków, 17 marca 1813.

Dziękuje za wiadomości. Oczekuje z ciekawością wyniku poselstwa hr. Latour'a. Powołuje list wczorajszy co do gotowości zmiany stanowisk. Przybycie cara Aleksandra do Wrocławia. Odstępstwo Prus przestaje być tajemnicą [1]).

Monsieur le Baron, je viens de recevoir la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 16 de ce mois, et je m'empresse de La remercier des renseignements qu'Elle a bien voulu me communiquer. J'attends avec beaucoup d'intérêt le résultat du pourparler dont Votre Excellence a chargé M. le colonel comte de Latour. Quant au mouvement qu'Elle m'a proposé d'effectuer, j'ai eu l'honneur de répondre en détails à cet objet par ma lettre d'hier qui, sans doute, Lui sera déjà parvenue [2]). — Un officier que j'avais envoyé à Breslau avec une lettre pour le prince de Biron, revient à l'instant et annonce que l'empereur Alexandre y est arrivé dans la journée d'hier. Les ministres de France et de Saxe se trouvaient encore à Breslau; mais on n'y faisait plus mistère de la prochaine adhésion de la Prusse aux vues de la Russie [3]). Le prince de Bi-

---

[1]) W. Krgsarch. 1813 F. A. $^3/_{100}$.

[2]) Ussel: *L'intervention de l'Autriche* 297.

[3]) Por. Ussel: *La défection de la Prusse* 391—5, Faine: *Man. de 1813,* 224—80.

ron la croyait même si prochaine qu'il a conseillé à l'officier mentionné de ne pas différer son retour. Je prie Votre Excellence de vouloir bien agréer l'expression de ma haute considération.

807. Do Bignon'a. Krzeszowice, 20 marca 1813.

Życzenia w rocznicę narodzin króla rzymskiego w imieniu wojska polskiego. Uczucia każdego Polaka dla dynastji Napoleona [1]).

Monsieur le Baron, sollicité par l'armée polonaise de Vous présenter à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de S. M. le Roi de Rome, les voeux qu'elle forme pour sa conservation, c'est avec d'autant plus d'empressement et de joie que je m'acquitte de la tâche agréable de mettre au jour des sentiments que je partage d'une manière si prononcée, que je puis me rendre garant de leur sincérite [2]). Témoin, dès les premiers moments de notre existence, de l'esprit qui anime le militaire polonais, j'ai vu, avec les bienfaits du souverain qui daigne nous accorder sa bienveillance et généreuse protection, naître et s'accroître le dévouement que lui a consacré chacun de ceux qui le composent. J'ose donc, Monsieur le Baron, au nom de tous, Vous offrir l'assurance, que si dans l'existence d'un rejeton du Héros qui la gouverne, la France voit le gage de son bonheur futur, tout Polonais, uni à la même cause, d'inclination autant que d'intérêt, se réjouit en pensant que ses descendants pourront encore prouver à ceux du régénerateur de notre Patrie la reconnaissance dont il a pénétré nos coeurs.

Veuillez bien, Monsieur le Baron, agréer l'expression de ma haute considération.

808. Do Watzdorf'a. Krzeszowice, 21 marca 1813.

Doszedł go list z 16 marca z treścią porozumienia austrjacko-rosyjskiego. W tym kierunku szły jego własne domniemania. Zastosował się do żądań Frimonta, gdy postawa Prus stała się wyraźnie wrogą. Przebieg układów. Zajmuje się reorganizacją wojska. Potrzeba zyska-

[1]) A. E., Pologne 324 f. 175, kopja.
[2]) Por. Bignon 344—5, Handelsman d. 651, Skałkowski: *Ks. Józef* 451.

nia żywności z Galicji. Powściąga objawy oburzenia na Austrjaków. Frimont powiadamia go osobiście, że wojsko, cofając się przez Galicję, musiałoby iść w małych oddziałach i z bronią na wozach. Książę zaprzeczył, by te postanowienia, odnoszące się do wojsk saskich, mogły dotyczyć także polskich. Żąda w tej mierze wyjaśnień. Według Frimonta za wkroczeniem wojsk rosyjskich na Śląsk, trzeba będzie pilnować tamtej granicy. Tem konieczniejsze wyjaśnienie co do warunków wstępu na ziemię galicyjską [1]).

La lettre que V. Ex. m'a fait l'honneur de m'adresser le 16 de ce mois [2]), et qui m'est parvenue cette nuit, a con-

[1]) D. St. 1171, kopja tamże 2954.
[2]) Wiedeń, 16 III 1813: „...Metternich m'a donné aujourd'hui communication verbale des motifs qui avaient porté S. M. l'Empereur de l'Autriche d'ordonner à son général commandant le corps autrichien de conclure avec le général russe commandant contre lui une convention à terme indéfini, mais à 15 jours de dénonciation libre aux deux partis, moyennant laquelle toute la ligne qu'occupe maintenant le corps autrichien dans le Duché de Varsovie, ne serait pas inquiétée par l'ennemi, et toute hostilité suspendue pendant la durée de cette convention. Le général Frimont a eu en même temps ordre de proposer *à Votre Altesse non pas d'accéder par quelque déclaration formelle* à cette convention, ce que ni Votre Altesse ni le général Gablentz ne sauraient faire, d'avoir l'air de l'ignorer même, mais de Vous y conformer tacitement avec les troupes polonaises et saxonnes de manière à ne pas provoquer des hostilités et à prendre avec ces troupes une position telle que les cantonnements des troupes autrichiennes vous couvriraient contre l'ennemi; qu'en cas que Votre Altesse ne jugeât pas à propos de consentir à cet arrangement, et que dans la suite des forces supérieures russes rejetassent les troupes saxonnes et polonaises sur la ligne du général Frimont, ce général ne pouvait ni soutenir ces troupes ni leur accorder même une retraite par sa ligne comprise dans la convention. J'ai fait partir de suite un courrier, pour prendre, les ordres de S. M., notre auguste souverain, sur cet objet délicat; je crois cependant ne trop avancer, en priant Votre Altesse de prendre d'après Ses lumières si prouvées, des mesures pour que jusqu'à ce que les ordres de S. M. le Roi arrivent, les relations du corps auxiliaire avec les troupes polonaises et saxonnes ne soyent pas compromises, et qu'on évite des hostilités. Je supplie Votre Altesse de diriger le général Gablentz dans le même sens. Il est de mon devoir de *confier* du reste à Votre Altesse que l'ambassadeur de France m'assure que l'Empereur Napoléon avait été prévenu de la cour de Vienne qu'elle ferait cette convention et qu'elle lui a été ensuite annoncée comme faite, que l'Empereur Napoléon sans s'expliquer sur la convention même, a répondu qu'il était avant tout intéressant qu'on maintint la ligne et le plus de

firmé mes conjectures sur les motifs qui avaient engagé m[r] le général Frimont à me proposer, il y a déjà quelque temps, à laisser couvrir mes cantonnements par ceux des troupes autrichiennes, dans la supposition, disait-il, que ces dernières *seraient moins exposées à être harcelées par l'ennemi.* La plus grande partie de ma cavalerie se trouvant à cette époque en avant de Częstochowa, et n'ayant devant elle qu'une ligne de postes russes, qui d'après les renseignements les plus certains n'étant soutenue par aucun corps de troupes, ne pouvait être en mesure d'entreprendre quelque chose, je répugnai alors d'autant plus à me prêter à la proposition de m[r] le g[al] de Frimont, avant que la nécessité en fut bien constatée, que celui-ci ayant l'intention de reculer son aile gauche, cette mesure outre les conséquences qu'elle pouvait entraîner sous les rapports militaires, me privait des ressources d'une étendue assez considérable de pays, qu'on aurait abandonné à l'ennemi sans raison suffisante, tandis que le manque de subsistances et surtout de fourrages commençait déjà à se faire sentir. Ce fut à cette époque que je fus informé par V. Ex. que S. M. l'emp. d'Autriche accordait aux troupes polonaises l'entrée de la Galicie, et à peu près dans le même temps une force ennemie plus considérable dirigée vers Częstochowa, que j'avais fait mettre en état de défense, parut indiquer que son attention se portait davantage de notre côté. Le g[al] Frimont n'avait dans l'intervalle rien négligé pour me faire sentir, combien il serait utile que je me prêtasse à ses vues. Mais quoique je fusse loin d'ajouter foi aux rapports exagérés qu'il me communiquait sur la force et les projets de

terrain qu'on pourrait devant Cracovie, et que l'ambassadeur croit que si cette convention remplit ce but, et que Votre Altesse n'a pas des ordres particuliers de Son Altesse Impériale le vice-roi d'Italie, un arrangement pareil, dont Votre Altesse et général Gablentz pourraient profiter, en ayant l'air de l'ignorer et ne le communiquant pas même aux sous-ordres, aurait ses avantages et serait préférable au sacrifice des moyens militaires qui restent à Votre Altesse, et qui n'ameneraient pas de résultat décisif avant la reprise de grandes opérations de S. M. l'empereur Napoléon..." (D. St. 2954). W dalszym ciągu listu skargi austrjackie na Polaków. — Por. Ussel: *L'interv. de l'Autriche* 184, 217—8. Bonnefons: *Frédéric Auguste* (Paryż 1902) § XI i XII. Reboul II 331—2.

l'ennemi, je craignis, en me refusant entièrement à ses propositions, que ma résistance n'entraînât des résultats fâcheux pour les troupes polonaises seules; et considérant d'ailleurs que, dans l'état où elles se trouvent, elles ne peuvent prétendre à des succès conséquents pour l'ensemble des opérations, je crus d'autant plus que le moment était venu, où je devais accepter l'offre du commandant en chef autrichien, de laisser couvrir mes cantonnements par les siens [1]), que les dispositions de la Prusse se prononçant chaque jour davantage, j'acquérais par là la possibilité de changer mon front et de porter entièrement mon attention vers la Silésie. C'est d'après ces considérations, qu'étant convenu avec m[r] le général Frimont des points que nous aurions à faire occuper respectivement, j'ai disposé une partie de ma cavalerie le long de la frontière de la Silésie, en concentrant mon infanterie autour de Cracovie. La ligne qu'occupe actuellement le corps autrichien, (s')appuie à cette frontière à la hauteur de Koziegłowy et s'étend par Żarki à Lelów. Ce mouvement ayant été effectué, [le g[al] Frimont] m'annonça, il y a quelques jours, qu'il envoyait le colonel comte de Latour en parlementaire pour conclure avec le général Grekow, commandant les avant-postes russes, pour conclure au nom du général Fröhlich qui commande ceux des Autrichiens, une convention pour faire cesser les hostilités et respecter sa ligne, et il vient de me faire connaître que cette convention avait été acceptée, pour un temps indéfini [2]). Voilà, Monsieur le Comte, l'état où les choses se trouvent de ce côté. Il serait superflu d'entrer dans les conséquences qu'il peut entraîner pour la suite. Quant au moment présent, à moins d'événements qu'on répugne à croire possibles, je m'attends à quelque temps de tranquillité, dont je profiterai autant que les moyens le permettront, pour achever d'habiller et d'organiser les troupes. M[r] le général Gablentz se trouve dans le même cas, et nous attendons les ordres ultérieurs de S. M. le roi, notre souverain, ainsi que ceux du prince vice-roi d'Italie. Ma seule inquiétude

[1]) Ussel: *L'interv. de l'Autriche* 252.
[2]) Ussel: *L'interv. de l'Autriche* 257.

dans ce moment est occasionnée par les subsistances [1]), qui dans un espace aussi circonscrit doivent manquer sous peu de temps. V. Ex. ne croirait-Elle point possible d'obtenir de la cour de Vienne, que les troupes autrichiennes tirassent de la Galicie une partie de celles dont elles ont besoin? Ce serait rendre à la cause qui nous est commune, un service plus essentiel qu'on ne pourrait le croire.

Il me reste à parler à V. Ex. des plaintes du ministère autrichien sur l'animosité et les propos peu mesurés qu'on attribue à mes compatriotes. Je La prie de croire que dans la conviction où je suis, que tout militaire doit faire son devoir, sans se mêler de juger des intérêts généraux qui sont au-dessus de sa portée, je tiens la main à ce que ceux qui servent sous mes ordres, s'abstiennent de faire paraître des sentiments qui, hors de propos dans toute espèce de circonstances, sont encore moins à leur place dans celles où nous nous trouvons. Je me suis convaincu par plusieurs exemples, que mon intention bien connue à cet égard, a inspiré une modération difficile à garder, quand à côté des égards et des procédés qu'on voit témoigner aux ennemis [2]), on entend dans chaque occasion des expressions haineuses contre des personnes dont le rang commande le respect, des imprécations contre la guerre et des raisonnements peu conséquents sur ses résultats finaux. Si V. Ex. met à côté de cela des vexations quelquefois aussi prononcées qu'on pourrait les attendre de l'ennemi, et l'a-

[1]) Trudność pomnażał niedostatek pieniędzy i spadek ich wartości, jak to widać z protokołów Rady ministrów; 23 marca 1813: Le prince Poniatowski présente un exposé pour se plaindre de la dépréciation du billon de Piémont, il fait sentir les pertes qui en résultent pour les soldats payés en partie dans ce genre de monnaie, et il demande que le Conseil cherche à y remédier (A. E., Pologne 334 f. 210). Por. Handelsman 654, 658, 663. Wobec skarg księcia Józefa 26 marca uchwalono ustanowienie w Krakowie taksy na rzeczy najpotrzebniejsze.

[2]) Określił to książę na Radzie ministrów 26 marca: Le prince Poniatowski observe (według protokołu, A. E., Pologne 334 f. 228) que la position de l'Autriche maîtrise tellement tous les mouvements des Russes que pour peu qu'elle agit offensivement, les communications de ces derniers seraient coupés et la retraite leur deviendrait impossible.

bandon successif et sans raison d'une grande étendue de pays, Elle se convaincra que la patience individuelle peut quelquefois être poussée à bout, et que le meilleur moyen de faire taire les passions serait de cesser de les provoquer. Ce que je dis, ne se rapporte en aucune manière au général Frimont, dont je n'ai qu'à me louer, sous tous les rapports; mais il serait convenable que le ministère autrichien voulût bien prendre des mesures, pour que ses subordonnés cessassent de donner lieu aux mêmes plaintes qu'ils portent contre les Polonais.

P. S. Au moment où j'allais fermer ce paquet, m[r] le gén. Frimont [1]) étant venu me trouver, me fait part que d'après une dépêche de sa cour qu'il venait de recevoir, si les troupes saxonnes étaient dans le cas de retourner dans leurs foyers [2]), leur passage par la Galicie, pour ne point porter atteinte à la neutralité de cette province, ne pourrait s'effectuer que par détachements tout au plus de 300 hommes, dont les armes suivraient sur des voitures. M[r] le général Frimont pensait que ces dispositions regardent également les troupes polonaises. Je lui ai observé, que ces troupes n'ayant pas besoin de passer par la Galicie pour retourner dans leurs foyers, cette seule circonstance suffisait pour prouver qu'il n'avait pas été question d'elles; mais que de plus V. Ex. m'ayant fait connaître, que d'après la déclaration qui Lui avait été faite depuis peu par le ministère autrichien, les troupes polonais ne devant entrer en Galicie que par suite des opérations de la guerre, qui y porteraient également les troupes autrichiennes, il ne pouvait en aucune manière avoir été entendu, qu'elles y entreraient désarmées et par parties. Je ne doute pas, Monsieur le Comte, que telle ne soit effectivement l'intention de la cour de Vienne; mais comme, faute d'une détermination assez précise des circonstances mentionnées, il pourrait, si elles devaient effectivement avoir lieu, en résulter des doutes et des difficultés que je ne puis que désirer de prévenir, je crois de mon devoir de prier V. Ex. de vouloir bien faire

[1]) Por. Handelsman 652.

[2]) Ussel: *L'interv. de l'Autriche* 268, 297.

les démarches qu'Elle jugera nécessaires, pour que les instructions à donner pour ce cas aux autorités militaires et civiles autrichiennes, soient suffisamment précisées, et qu'on veuille régler de même l'article des subsistances. Mr le général Frimont m'a témoigné également que la neutralité de la Silésie devant être rompue par l'entrée présumée des troupes russes et les dispositions de plus en plus prononcées de la Prusse, la frontière de cette province ne pouvait plus nous couvrir de ce côté, et que d'après ces motifs il recevait l'ordre de la garder jusqu'à Bobrek, tandis que le corps autrichien qui se trouve à Tarnów effectuerait la même mesure sur l'autre rive de la Vistule. J'ignore à quelles combinaisons ce nouvel incident pourra donner lieu; mais en tout cas il ne peut qu'être utile d'avoir au plus tôt une déclaration précise de la cour de Vienne relativement à l'entrée des troupes polonaises en Galicie, à l'égard de laquelle je ne doute pas que la négociation précédente de V. Ex. n'ait eu un plein succès.

809. Do ks. Eugenjusza-Napoleona (Beauharnais).

Kraków, 23 marca 1813.

Podaje treść listu Watzdorfa z 16 marca. Przebieg układów z Frimontem. Żąda rozkazów, aby wiedział, jak się zachować w razie konieczności ustąpienia z granic Księstwa. Pomyślne doniesienia z Zamościa i Częstochowy. Wiadomość o wojsku rosyjskiem i o Prusakach [1]).

Monseigneur, Mr le comte de Watzdorf, ministre de Saxe à la cour de Vienne, m'a informé en date du 16 de ce mois que le ministre d'état comte de Metternich venait de lui annoncer que S. M. l'Empereur d'Autriche avait jugé convenable d'ordonner au général commandt son corps auxiliaire, de conclure avec le général russe qui commande contre lui, une convention à terme indéfini, mais à 15 jours de dénonciation, libre pour les deux partis, moyennant laquelle toute la ligne qu'occupe actuellement le corps dans le Duché de Varsovie, cesserait d'être inquiétée par l'ennemi et toute hostilité serait suspendue. Le général Frimont a dû en même temps recevoir l'ordre de me proposer, non d'acceder à cette convention, ce que ni le général Gablenz, ni moi, ne saurions faire par une déclaration formelle, mais d'avoir l'air d'ignorer même ces circonstances et de nous contenter d'en profiter avec les troupes saxonnes et polonaises, en ne provoquant aucune hostilité, et en prenant une position telle que les cantonnements des troupes autrichiennes nous couvriraient contre l'ennemi. Que si je ne jugeais point à propos de consentir à cet arrangement, et que, dans la suite, des forces supérieures russes rejetassent les troupes polonaises et saxonnes sur la ligne du général Frimont, *ce général ne pourrait, ni nous soutenir, ni même nous accorder une retraite par sa ligne, comprise dans la convention.*

En me faisant connaître ces circonstances, Mr le comte de Watzdorf me confie que S. M. l'Empereur avait été prévenu par la cour de Vienne qu'elle ferait cette convention; qu'elle Lui avait en suite été annoncée comme conclue, et que l'Empereur, sans s'expliquer sur la convention même, avait répondu qu'il était, avant tout, intéressant, qu'on maintint la ligne et le plus de terrain qu'on pourrait devant Cracovie. Le ministre de Saxe, après s'être entendu sur cet objet avec l'ambassadeur de France, pense d'après l'avis de ce dernier que, si je n'avais point d'ordres particuliers de Votre Altesse Impériale, un arrangement pareil dont le général Gablenz et moi pourrions profiter en ayant l'air de l'ignorer, et en ne le communiquant pas même aux sous-ordres, aurait ses avantages et serait préférable au sacrifice des moyens militaires qui nous restent, et qui, en tout cas, ne pourraient amener des résultats décisifs, avant la reprise des grandes opérations.

J'ai déjà eu l'honneur d'exposer à Votre Altesse Impériale par mon rapport du 15 de ce mois, que j'avais cru devoir me prêter à la proposition de Mr le général Frimont, de laisser couvrir mes cantonnements par les siens, *dans la supposition que ces derniers seraient moins exposés à être harcelés par l'ennemi.* Mais il n'avait encore, à cette époque, été question d'aucune convention à conclure avec lui. Ce ne fut que quelques jours après notre chan-

[1]) A. N. AFIV 1651.

gement de position, que Mr le général Frimont me fit connaître qu'il envoyait le colonel comte de Latour en parlementaire pour conclure avec le gal Grekow, au nom du général Fröhlich, commandant ses avant-postes, une convention à terme indéfini pour faire cesser les hostilités et respecter sa ligne, et peu de temps après, il m'annonça que cette convention était effectivement conclue. Il paraît cependant, en rapprochant les dates, du retour du colonel Latour et de l'époque où l'annonce de la convention a été faite à S. M. l'Empereur, que cette dernière circonstance a précédé de beaucoup la mission de l'officier mentionné et que la convention dont il est question, était conclue bien avant cette époque.

Je dois encore porter à la connaissance de Votre Altesse Impériale que le général Frimont étant venu me trouver le 21 de ce mois, m'a fait part que d'après une dépêche qu'il venait de recevoir de sa cour, si les troupes saxonnes étaient dans le cas de retourner dans leurs foyers, leur passage à travers la Galicie, pour ne point porter atteinte à la neutralité de cette province, ne pourrait s'effectuer que par détachements, tout au plus de 300 hommes, dont les armes suivraient sur des voitures. Mr le général Frimont pensait que ces dispositions regardaient également les troupes polonaises. Je lui ai observé que ces troupes n'étant pas expressement mentionnées, et n'ayant d'ailleurs pas besoin de passer par la Galicie pour rentrer dans leurs foyers, ces circonstances suffisaient pour prouver qu'il n'avait pas été question d'elles; mais que, de plus, le ministère autrichien ayant, ainsi que je l'en avais déjà instruit, déclaré au ministre de Saxe que les troupes polonaises pourraient faire leur retraite en Galicie, si elles y étaient forcées par les opérations de la guerre, il ne pouvait en aucune manière avoir été entendu qu'elles y entreraient désarmées et en petites parties.

Je n'ai pas manqué de mettre, en son temps, sous les yeux de Votre Altesse Impériale les termes mêmes de la déclaration faite à cet égard par le ministère autrichien. Mais comme, faute d'une détermination assez précise des circonstances mentionnées, il pourrait, si elles devaient effectivement avoir lieu, en résulter des doutes et des difficultés, j'ai cru devoir en donner connaissance au ministre de Saxe à Vienne [1]), en l'invitant à faire les démarches nécessaires pour que les instructions données pour ce cas aux autorités militaires et civiles autrichiennes soient suffisamment précisées, et qu'on veuille régler l'article des subsistances.

Mr le général Frimont m'a témoigné également que la neutralité de la Silésie devant être rompue par l'entrée présumée des troupes russes dans cette province, d'après les dispositions de plus en plus prononcées de la Prusse, sa frontière ne pouvait plus nous couvrir de ce côté, et que d'après ces motifs, il recevait l'ordre de la garder jusqu'à Bobrek, tandis que d'autres troupes autrichiennes effectueraient la même mesure sur l'autre rive de la Vistule. J'ignore à quels résultats cette nouvelle combinaison pourra donner lieu; mais comme, par des événements qu'il est difficile de prévoir, la réunion de toutes les circonstances dont je viens d'avoir l'honneur de Lui parler, pourrait rendre ma position infiniment critique, il est de mon devoir de prier Votre Altesse Impériale de vouloir bien m'honorer au plus tôt de Ses ordres, pour les différentes hypothèses auxquelles ces circonstances peuvent donner lieu. — La garnison de Zamość ayant fait, il y a peu de jours, une sortie sur l'ennemi qui avait occupé les routes qui aboutissent à cette place, a complètement réussi dans son projet et a causé aux Russes une perte de quelques centaines d'hommes en tués, blessés et prisonniers. Je joins ici un extrait de derniers rapports du général Hauke, gouverneur de Zamość.

De même le gouverneur de Częstochowa ayant or-

[1]) Pisał wówczas także do saskiego ministra spraw zagranicznych, por. D. St. 2954, Watzdorf do Senffta 29 marca 1813: „Ce matin le prince Henri Lubomirski, revenu de Cracovie, m'a fait remettre une dépêche ci-jointe pour Votre Excellence du prince Poniatowski et trois destinées au ministre secrétaire d'état du Duché Breza". Zaś 5 kwietnia: „J'ai l'honneur de joindre ici une dépêche pour Votre Excellence de la part de S. A. le prince Poniatowski, qui m'est arrivée hier par estaffete. La convention du passage des troupes saxonnes et polonaises venant d'être signée entre moi et le comte Metternich, j'ai l'honneur d'envoyer ci-joint l'original". Pięć dni szły listy z Krakowa do Wiednia.

donné une sortie avec 300 hommes contre le général Grekow qui occupait la ville avec un régiment de Cosaques, ce détachement réussit à le chasser, enleva et fit amener dans la place un magasin que les Russes venaient d'établir, et rentra sans avoir essuyé aucune perte.

D'après tous les renseignements, les Russes n'ont ici aucune force conséquente. Le général Grekow reçoit ses ordres de Kalisz même. Le Grand duc Constantin se trouvait encore, il y a quelques jours, à Wieluń, avec environ 4,000 hommes de la garde.

Les rapports qui, pendant quelque temps, avaient annoncé la marche des troupes prussiennes vers notre frontière, ont cessé depuis plusieurs jours de donner la nouvelle de leur approche et ne parlent en général d'aucune mesure militaire dirigée de ce côté. Cette apparence de tranquillité ne vient cependant pas d'un changement dans le système vers lequel la Prusse penche depuis l'entrée des Russes, et qui paraît plus décidé que jamais, si comme on le dit, le Roi a accordé les éloges publics à la conduite du général York.

810. Do Fryderyka Augusta. Kraków, 23 marca 1813.

O układach z władzami austrjackiemi w sprawie zabezpieczenia korpusu saskiego i polskiego na wypadek przemarszu przez Galicję. Zwraca się o rozkazy. Korzystając z chwilowej spokojności zajmie się organizacją wojska. Pomyślna wycieczka zalogi zamojskiej i częstochowskiej. Wiadomości o Rosjanach i Prusakach[1])

Mr. le comte de Watzdorf m'ayant fait connaître en date du 16, en m'informant de la déclaration faite par la cour de Vienne relativement à la convention qu'elle avait donné ordre au général Frimont de conclure avec le général russe qui commande de ce côté, qu'il expédiait un courrier pour prendre à cet égard les ordres de V. M., je m'abstiens de remettre sous les yeux des circonstances qui Lui sont probablement déjà connues aujourd'hui.

Le jour même où je reçus cette nouvelle de la part du ministre de V. M. près la cour de Vienne, mr. le général Frimont étant venu me trouver, m'a fait part que d'après une dépêche qu'il venait de recevoir de sa cour, si les troupes saxonnes étaient dans le cas de retourner dans leurs foyers, leur passage à travers la Galicie, pour ne point porter atteinte à la neutralité de cette province, ne pourrait s'effectuer que par détachements tout au plus de 300 hommes, dont les armes suivraient sur des voitures. Mr. le général Frimont pensait que ces dispositions regardaient également les troupes polonaises. Je lui ai observé que ces troupes n'étant pas expressement mentionnées et n'ayant d'ailleurs pas besoin de passer par la Galicie pour rentrer dans leurs foyers, ces circonstances étaient plus que suffisantes pour prouver qu'il n'avait pas été question d'elles; mais que de plus le ministère autrichien (ayant), ainsi que je l'en avais déjà instruit, déclaré positivement que les troupes polonaises et saxonnes pourraient, si elles y étaient forcées par les opérations de la guerre, faire leur retraite en Galicie, il ne pouvait en aucune manière avoir été entendu qu'elles y entreraient désarmées et en petites parties.

V. M. connaît la déclaration faite en son temps sur cet objet par le ministère de Vienne, mais comme faute d'une détermination assez précise de toutes les circonstances il pourrait, si elles avaient effectivement lieu, en résulter des doutes et des difficultés, j'ai cru devoir donner connaissance de ce que m'a témoigné le général Frimont à mr. le comte de Watzdorf, en le priant de faire les démarches nécessaires pour obtenir que les instructions données à cet égard aux autorités militaires et civiles autrichiennes soient suffisamment précisées et qu'on règle de même l'article des subsistances.

Mr. le général Frimont m'a témoigné également que la neutralité de la Silésie devant être rompue par l'entrée présumée des troupes russes dans cette province et les dispositions de plus en plus prononcées de la Prusse, sa frontière ne pouvait plus nous couvrir de ce côté et que d'après ces motifs, il recevait de sa cour l'ordre de la garder jusqu'à Bobrek, tandis que d'autres troupes autrichiennes effectueraient la même mesure sur l'autre rive de la Vi-

[1]) A. Gł., bruljon.

stule. J'ignore les résultats que pourra produire cette nouvelle combinaison, mais comme par des événements, difficiles à prévoir, la réunion de toutes les circonstances que je viens d'avoir l'honneur de mettre sous les yeux de V. M., pourrait rendre ma position, ainsi que celle de mr. le général Gablenz, très critique, je me suis empressé d'en informer le prince vice-roi d'Italie, en lui demandant de m'instruire de ses intentions dans les différentes hypothèses que ces circonstances présentent. Je supplie V. M. de vouloir bien m'honorer également des ordres qu'Elle jugerait nécessaires en conséquence.

Quant au moment présent, à moins de changements qu'on répugne à croire possibles, on devrait pouvoir s'attendre à quelque temps de tranquillité, et j'en profiterai autant que le permettra l'insuffisance des moyens pour achever d'habiller et d'organiser les troupes.

V. M. apprendra avec plaisir que la garnison de Zamość ayant fait, il y a peu de jours, une sortie sur l'ennemi qui avait occupé les routes qui aboutissent à cette place, a complètement réussi dans son projet et a causé aux Russes une perte de quelques centaines d'hommes en tués, blessés et prisonniers [1]).

De même la garnison de Częstochowa ayant effectué le 16 de ce mois une sortie avec 300 hommes contre le général Grekow qui occupait la ville avec un régiment de Cosaques, ce détachement réussit à le chasser, enleva et fit amener dans la place un magasin que les Russes venaient d'établir, et y rentra sans avoir essuyé aucune perte.

D'après tous les renseignements, les Russes n'ont de ce côté aucune force conséquente. Le général Grekow reçoit ses ordres de Kalisz même. Le grand duc Constantin se trouvait encore, il y a quelques jours, à Wieluń avec environ 4000 hommes de la garde.

Les rapports qui pendant quelque temps avaient annoncé la marche des troupes prussiennes vers notre frontière, ont cessé depuis plusieurs jours de donner la nouvelle de leur approche et ne parlent en général d'aucunes mesures militaires dirigées de ce côté. Cette apparence de tranquillité ne vient cependant pas d'un changement dans le système vers lequel la Prusse penche depuis l'entrée des Russes, et qui paraît plus décidé que jamais, si comme on le dit le roi a accordé des éloges publics à la conduite du général York.

[1]) Z Zamościa z wiadomościami był wysłany do Krakowa kap. Bereźniewicz 23 lutego a 13 marca por. Żmijewski (por. *Spadek pišm. po gen. M. Hauke* 183). Powodzenie załogi zostało tu mocno przesadzone.

811. Stan ogólny wojsk polskich 25 marca 1813 [1]).

Situation générale des troupes polonaises à l'époque du 25 mars 1813.

Ne sont point compris dans la présente situation les 4e, 5e, 7e, 9e, 10e et 11e régiments d'infanterie et le 9e de cavalerie qui sont à la solde de France et dont on n'a pas de situation récente. L'habillement et l'équipement des troupes en général sont loin d'être complets. Plusieurs articles que chacos, gibernes, sacs de peau manquent aux trois quarts. Il n'est aucun soldat qui ait en entier même ceux de première nécessité, et il en existe un grand nombre auxquels on n'a pu fournir la moindre chose et qui par cette raison ne sont d'aucune utilité pour le service.

[1]) A. N. AFIV 1652, A. h. G. (situations 1813, carton 77). Reboul II 554—7. Według dekretu z 12 marca korpus ten oznaczony został jako ósmy i składać się miał z dwu dywizyj XXVI i XXVII (*Corr. de Nap.* 19698). Por. A. M. Skałkowski: *O cześć imienia polskiego* 186—8.

	Désignation des armes et des corps	Noms des commandants	Emplacement	Présents sous les armes — Hommes — Officiers	Présents sous les armes — Hommes — Troupes	Présents sous les armes — Chevaux — d'officiers	Présents sous les armes — Chevaux — des troupes	Au dépôt — Hommes — Officiers	Au dépôt — Hommes — Troupes	Au dépôt — Chevaux — d'officiers	Au dépôt — Chevaux — des troupes
État-major général	Généraux de divisions			5		60					
	Généraux de brigades			18		100					
	Adjudants commandants			4		20					
	Adjoints			10		30					
	Aides de camp			32		81					
			Total	69	81	291					
5me corps Infanterie	1r régiment	Piotrowski, colon.	Cracovie	43	753	18	12	7	53		
	2e „	Krukowiecki, col.	„	—	—	—	—	—	—		
	3e „	Blumer, colonel	„	—	—	—	—	33	411		
	6e „	Kossecki, major	Chrzanów	32	739	9	11	14	312	4	15
	8e „	Stuart, colonel	Bendzin	54	1,376	15	—	13	399	—	—
	12e „	Wierzbiński, col.	Chrzanów	46	1,250	—	7	—	—	—	—
	13e „	Żymirski, colonel	„	—	—	—	—	13	677	4	22
	14e „	Winnicki, chef de bat.	„	—	—	—	—	—	—	—	—
	15e „	Straszewski, col.	Bendzin	38	717	14	15	4	93	1	—
	16e „	Bolesta, major	Cracovie	40	731	11	12	7	290	—	—
	17e „	Koszarski, colonel	„	—	—	—	—	8	265	4	5
	Total de l'infanterie du 5e corps			253	5,566	67	57	89	2,500	13	42
Cavalerie	1r régiment	Sokolnicki, colonel		11	231	31	235	12	300	45	221
	4e „	Dulfus, colonel	en Saxe	—	—	—	—	4	28	13	29
	5e „	Kurnatowski, col.	en marche	11	197	18	196	2	194	7	300
	12e „	Brzechwa, chef d'esc.	aux environs de Cracovie	21	468	50	497	16	136	37	152
	13e „	Gutakowski, major		16	431	42	447	11	267	22	112
	Total de la cavalerie			59	1,327	141	1,375	45	925	124	814

Absents Détachés — Hommes — Officiers	Absents Détachés — Hommes — Troupes	Absents Détachés — Chevaux — d'officiers	Absents Détachés — Chevaux — des troupes	En garnisons dans les places — Hommes — Officiers	En garnisons dans les places — Hommes — Troupes	En garnisons dans les places — Chevaux — d'officiers	En garnisons dans les places — Chevaux — des troupes	Emplacement	En semestre — Officiers	En semestre — Hommes	Aux hôpitaux — Officiers	Aux hôpitaux — Hommes	Effectif — Hommes	Effectif — Chevaux	Manque au complet — Hommes	Manque au complet — Chevaux	Observations
											2		7	60			
									1		1		20	100			
													4	20			
									1				11	30			
													32	81			
									2		3	—	74	291			
2	74								1	2	4	445	1,384	30	1,676	74	
41	724		16					en Saxe	2		11	64	842	16	2,218	85	
8	135			27	600	20		â Modlin	—		13	66	1,293	20	1,767	81	
1	41	1		17	956			à Zamość	—		—	228	2,350	40	710	61	
3	63								2		4	123	2,027	15	1,033	86	
3	21	2									—	85	1,405	9	1,655	92	
6	14			60	2,203		109	à Zamość	—			408	3,381	135	—	—	
40	771	13	36					en Saxe	—		8	65	884	49	2,176	52	
26	125	—							—		6	189	1,198	30	1,262	71	
11	215	—								1	5	275	1,565	23	1,495	78	
—	—	—		30	462	7	5	Częstochowa	—	—	11	119	1,195	39	1,865	62	
				5	295	8	10	Modlin									
141	2,183	16	52	139	4,516	35	124		5	3	62	2,067	17,524	406			
—	—	—	174					en Saxe				—	554	532	428	527	
11	239	23										11	293	293	689	820	
—	—	—										—	404	521	578	538	
—	—	—										24	665	636	317	423	
—	—	—										23	748	623	244	430	
11	239	23	174	—	—	—	—		—	—	—	58	2,664	2,651	—	—	

Comme la communication avec les 2e, 3e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e, 20e et 22e d'infanterie et les 2e, 3e, 4e, 7e, 8e, 14e et 15e de cavalerie est interceptée, on n'en a pas de rapports plus frais que du 1r février 1813.

	Désignation des armes et des corps	Noms des commandants	Emplacement	Présents sous les armes				Au dépôt				Absents Détachés				En garnisons dans les places				Emplacement	En semestre		Aux hôpitaux		Effectif		Manque au complet		Observations
				Hommes		Chevaux		Hommes		Chevaux		Hommes		Chevaux		Hommes		Chevaux											
				Officiers	Troupes	d'officiers	des troupes	Officiers	Troupes	d'officiers	des troupes	Officiers	Troupes	d'officiers	des troupes	Officiers	Troupes	d'officiers	des troupes		Officiers	Hommes	Officiers	Hommes	Hommes	Chevaux	Hommes	Chevaux	
Cavalerie	Régt d'artill. à pied	Redel, colonel	Aux environs de Cracovie	42	704	101	462					6	46	10	97						2	—	4	54	858	670	1,843	322	
	Régt d'artill. à cheval	Hurtig, colonel		—	—	—	—					3	43	10	45					en Saxe	—			3	49	55	694	912	
	Compagnie des ponton.	Bujalski, capitaine		4	27	10	—					—	—	—	—						1			—	32	10	117	30	
	Bon supplém. d'artill.	Weysflog, chef de bon		4	3	10	—					11	58	—	21									11	87	31	987	1,779	
	Bon de sapeurs	Rakowiecki, chef de bon		11	212	27	15					10	210	21	11									23	446	74	404	146	
	Bon de train	Hryniewicz, chef de bon		13	107	19	116					—	54	—	118									49	223	253	750	1,494	
		Total de l'artillerie		74	1,053	167	593	—	—	—	—	30	411	41	292	—	—	—	—		3	—	4	140	1,715	1,093	—	—	
		Total du 5e corps		455	7,946	666	2,025	134	3,425	137	856	182	2,833	80	518	139	4,516	35	124		10	3	69	2,265	21,977	4,441	—	—	
Autres troupes du Duché de Varsovie Cavalerie	2e régiment	Rzodkiewicz, col.		10	296	16	308	2	16	4	1	13	280	16	236					en Saxe				3	629	581	353	478	
	3e „	Rzuchowski, colon.		11	400	41	293	—	—	—	—	10	239	16	237									28	688	587	294	472	
	6e „	Suchorzewski, col.		13	339	39	355	6	88	18	18	7	54	20	55					„				—	587	505	475	554	
	7e „	Zawadzki, colonel		5	151	11	32	10	238	26	128	19	276	49	151					„		1		16	716	397	266	662	
	8e „	Potocki, colonel		—	—	—	—	22	460	50	208	13	336	43	332					„				7	838	633	144	426	
	10e „	Radoński, chef d'esc.		3	87	10	92	7	28	13	—	—	—	—	—									—	125	115	857	944	
	11e „	Tomicki, major	Trzebinia	12	137	29	244	31	389	76	193													2	562	542	420	517	
	14e „	Dziekoński, colon.		3	86	9	122	7	181	22	108	—	—	—	—														
	15e „	Dwernicki, major		12	105	28	62	—	—	—	—	11	216	26	104					„				—	504	391	—	153	
	16e „	Tarnowski, colon.		12	309	41	318	23	394	69	87	19	367	56	182					„				—	503	328	479	731	
		Total		81	1,910	224	1,862	113	1,794	278	743	—	—	—	—									—	743	515	239	544	
												92	1,768	926	1,297							1	—	56	5,815	4,594	—	—	
	18e „	Chodkiewicz, col.										10	66	—		54	824	—	—	à Modlin	—	—	4	—	958	—	—	—	
	19e „	Pawłowski, major										—	—	—		22	22	14	—	„	—	—	—	—	44	14	—	—	
	20e „	Bisping, colonel										—	—	—		39	891	13	12	„	—	—	2	47	979	25	—	—	
	21e „	Giełgud, colonel										1	3	—		23	575	—	—	„	10	1	1	149	763	—	—	—	
	22e „	Czapski, colonel										—	—	—		12	53	24	—	„	—	—	—	—	65	24	—	—	
		Total		—	—	—	—	—	—	—	—	11	69	—		150	2,365	51	12		10	1	7	196	2,809	63	—	—	
	18e „	Przeździecki	Cracovie	16	133	42	131	11	58	31	25	—	—	—	—	—	—	—	—		—	—	—	—	218	229	—	—	
	20e „	Obuchowicz		16	106	56	112	7	30	15	26	1	4	2	3	—	—	—	—		2	1	—	—	167	214	—	—	
		Total		32	239	98	243	18	88	46	51	1	4	2	3	—	—	—	—		2	1	—	—	385	443	—	—	
		Total des troupes lithuaniennes		32	239	98	243	18	88	46	51	12	73	2	3	150	2,365	51	12		12	2	7	196	3,194	506	—	—	
		Total général		568	10,095	988	4,094	265	5,367	461	1,650	286	4,674	308	1,818	289	6,881	86	136		22	6	76	2,517	30,986	9,541	—	—	

Certifié véritable par moi général commandant en chef les troupes polonaises

Joseph Prince Poniatowski.

Récapitulation[1].

	Infanterie		Cavalerie		Génie, artillerie et train		Totaux	
	Hommes	Chevaux	Hommes	Chevaux	Hommes	Chevaux	Hommes	Chevaux
Présents sous les armes	5,819	124	3,648	3,907	1,127	760	10,594	4,791
Détachés en Saxe et dans différents endroits	2,324	68	2,115	1,725	441	333	4,780	2,126
Dans les places	7,170	222	—	—	—	—	7,170	222
Aux dépôts	2,589	55	2,983	2,056	—	—	4,672	2,111

812. Do Fryderyka Augusta. Kraków, 28 marca 1813.

Cieszy go potwierdzenie jego zarządzeń i uzyskanie środków przez gen. Woyczyńskiego. Natomiast sam napróżno dotąd upomina się o nie, chociaż są niezbędne dla dalszej reorganizacji wojsk. Ustąpienie Sanguszki czyni jego mianowanie generałem dywizji bezprzedmiotowem. Gen. Frimont zmienił stanowiska, ale obiecuje je utrzymać. Zapowiedzi nacisku Rosjan na Częstochowę. Wieści o atakach odpartych przez załogę Zamościa i Modlina. Przesyła wykaz wojska. Ćwiczy się ono gorliwie, ale cierpi niewymowną biedę[2]).

La lettre que V. M. m'a fait l'honneur de m'adresser le 19 de ce mois, m'a causé la joie la plus vive, en m'exprimant Son approbation sur les mesures que j'ai jugées nécessaires pour le bien de Son service...

J'ai vu avec infiniment de plaisir que les instances que j'avais chargé le général Woyczyński de faire pour obtenir des fonds, n'ont pas été vaines. Je n'ai point été aussi heureux dans celles que j'ai faites moi même à plusieurs reprises, pour qu'il nous en soit fourni pour le reste des troupes, dont il deviendra d'ici à peu de temps impossible de continuer la réorganisation. Ce besoin étant des plus urgents, je renouvelle encore aujourd'hui mes représentations au duc de Bassano d'une manière aussi forte que pressante.

[1]) Por. u Reboula II 210.
[2]) A. Gł., bruljon.

Le conseil général de la confédération rend certainement compte à V. M. que des motifs de santé, joints à d'autres circonstances, ont déterminé le prince Eustache Sanguszko à se démettre de l'emploi de vice-régimentaire de l'arrière-ban. Son départ ayant précédé l'arrivée de la nomination au grade de général de division, que V. M. avait daigné lui accorder, je n'ai pu en faire usage, et je La prie en conséquence de permettre que cette nomination soit regardée comme non avenue.

Le général Frimont qui vient de rectifier sa ligne, d'après l'avis qui lui est parvenu du mouvement de quelques troupes russes et prussiennes en Silésie vers notre frontière, m'annonce qu'il croit pouvoir s'y maintenir et qu'il en a la ferme intention. — Il ne paraît pas que les Russes aient fait jusqu'ici tentative contre Częstochowa, mais on rapporte qu'ils font actuellement un mouvement très sérieux de ce côté. — D'après les rapports indirects que je viens de recevoir de Sandomir, l'ennemi a dû attaquer vivement Zamość le 18, 19 et 20 de ce mois et avoir été repoussé avec une perte de 3 à 4,000 hommes. J'attends la confirmation de cette nouvelle. Le même rapport fait mention d'une attaque également infructueuse sur Modlin, qui a dû coûter beaucoup de monde aux Russes.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de V. M. la situation de Ses troupes polonaises à l'époque du (25) de ce mois. J'ai lieu d'être content de leurs progrès dans l'instruction que je surveille autant qu'il est possible, et de leur bonne volonté, mais leur dénuement est au delà de toute expression.

813. Do Maret'a. Kraków, 28 marca 1813.

Gdy zakład pułku lekkokonnego gwardji przeszedł pod jego komendę, na przeglądzie przekonał się o takiem ogołoceniu ludzi, że nie mogą się w tym stanie ćwiczyć. Powodem brak zupełny środków pieniężnych od dawna. Po ich udzieleniu będzie można zaraz użyć tych ludzi do służby[1]).

Monseigneur, M[r] le baron Bignon m'ayant informé que l'intention de S. M. l'Empereur était, que le dépôt de che-

[1]) A. E., Pologne 334 f. 250.

vau-légers polonais de la garde, qui se trouve ici, fût sous mes ordres, je me suis empressé d'en passer la revue pour juger des mesures qu'il y aurait à prendre pour utiliser ce qui s'y trouve. — J'y ai vu des hommes et des chevaux bien tenus, mais sans aucune espèce d'équipement, de manière que le temps qu'ils demeurent dans cet état, est absolument perdu pour les progrès de leur instruction.

Votre Excellence se convaincra par les pièces ci-jointes en copie, que ces circonstances tiennent uniquement à ce que le conseil d'administration du dépôt mentionné, n'ayant depuis longtemps presque rien touché, se trouve dans l'impossibilité d'agir avec plus d'activité. En mettant en conséquence sous Ses yeux l'état des besoins des hommes qui s'y trouvent, je crois de mon devoir de Lui représenter la nécessité d'assigner au plus tôt les fonds nécessaires pour cet objet.

Je ne doute point que cette mesure ne mette en très peu de temps tout le détachement en état d'être employé utilement devant l'ennemi.

814. Do Maret'a. Kraków, 28 marca 1813.

Przedstawia znowu potrzebę wsparcia wojska polskiego, jeśli ma być zdolne do działań wojennych. Z pieniędzy dotąd udzielonych część okazała się nie do użycia, a część można było zmienić tylko ze znaczną stratą. Do tych żądań skłania go przekonanie o użyteczności żołnierza polskiego. Potrzeba okazania mu w tych ciężkich warunkach, że nie zapomniano o nim. Zapewnienia wdzięczności [1]).

J'ai eu plusieurs fois l'honneur d'écrire à Votre Excellence sur divers objets relatifs aux troupes polonaises et principalement à l'égard des secours qu'il est indispensable d'accorder au gouvernement du Duché, si l'on veut utiliser, à l'époque de la rentrée en campagne, les hommes qu'il a été possible de réunir. Votre Excellence n'ignore ni l'extrême insuffisance des moyens du trésor, ni les sacrifices auxquels les citoyens se sont portés avec tant d'empressement pour y suppléer, et je n'ai pas besoin de Lui dire que ce n'est point par sa faute que la nation polonaise s'est vue, par l'abandon de son pays, enlever le re-

[1]) A. E., Pologne 334 f. 248—9.

ste des moyens qu'elle avait. Or, si le trésor n'a jamais pu suffire à l'entretien des troupes dans le temps où les rentrées n'éprouvaient aucun obstacle, comment serait-il possible de se flatter qu'il puisse fournir même une partie des fonds nécessaires pour leur réorganisation [1]), quand ces rentrées ont depuis longtemps entièrement cessé, et que le département de Cracovie le seul qui nous reste, écrasé par le séjour de tant de troupes, ne saurait plus donner la moindre chose.

C'est après m'être bien convaincu de cette vérité, que j'ose encore renouveler auprès de Votre Excellence mes instances pour obtenir des fonds [2]). Peut-être cette mesure

[1]) Handelsman 662, 663.

[2]) Właśnie w tym czasie w myśl dawniejszych żądań Napoleon przyznał zasiłki na różne piekące potrzeby wojsk księcia Józefa (A. E. Pologne 329): Par décret du 22 mars il a été ouvert au ministre de la guerre les crédits suivants sur le trésor:

30,121 fl. pour les besoins des ambulances d'après l'état côté O. joint au rapport du p^ce^ Poniatowski du 3 février.
70,800 fl. pour le complétement de l'état du bataillon d'équipages militaires d'après l'état litt. A. joint au rapport du 9 février.
60,000 fl. pour des payements à compte sur la solde des militaires réformés.
300,000 fl. pour outils et matériaux à préparer pour les travaux des places.
89,331 fl. pour les fours de campagne, d'après l'état litt. B. joint au rapport du 9 février.
86,400 fl. pour la construction de 54 caissons pour le supplément des munitions de l'artillerie nécessaire pour les porter à 400 coups par bouche à feu.
75,840 fl. pour 790 harnais au même usage.
6,000 fl. pour la confection de quatre nacelles pour le passage des rivières.
209,672 fl. pour la construction de 274 voitures pour le transport des vivres et le complétement des équipages d'ambulances et de vivres des régiments.
36,466 fl. pour la confection de 418 harnois à l'usage des équipages d'ambulance et de vivres des régiments.
365,036 fl. pour les premières mises nécessaires pour le complétement de l'armée d'après son état actuel.

1,329,686 fl. Total.

Natomiast nie chciano uwzględnić żądania, aby wypłacić wojsku polskiemu należność z r. 1812; A. E., Pologne 335 f. 42—3:

Le ministre directeur de l'administration de la guerre le comte de Cessac à S. E. le min. des rel. ext. duc de Bassano, Paris, le 21

pourrait-elle être facilitée par des assignations sur des banquiers de Vienne. Elle sait que de ceux qui nous ont été assignés, il y a quelque temps, une partie n'a pu être réalisée du tout, et que le reste, consistant en billon qui n'a presqu'aucun cours, ne nous est à peu près d'aucune utilité. Elle sentira par conséquent l'indispensable nécessité de venir à notre secours, si on ne veut pas laisser se débander en pure perte ce qu'il a été possible de rassembler d'hommes au milieu des circonstances critiques dans lesquelles nous nous trouvons. J'hésiterais à parler à Votre Excellence sur cet objet avec autant d'instance, si je n'avais eu l'expérience de l'utilité dont les troupes polonaises ont été dans chaque occasion pour le service de Son Souverain, et cette même conviction m'autorise à croire que Votre Excellence ne trouvera point déplacée ma franchise, quand je Lui dirai que je ne pense pas que les fonds que daignera nous allouer Sa Majesté l'Empereur, puissent être mieux employés, quand même ils le seraient en France pour le même objet. – Il est inutile de se dissimuler que notre position dans ce moment exige beaucoup de fermeté et de persévérance, il est donc aussi nécessaire pour la chose

avril 1813: „...L'intendant général de la Grande Armée m'informe que le sous-inspecteur aux revues Chevillard vient de lui faire passer copie d'une lettre du prince Poniatowski pour réclamer le payement de la solde et des masses des hommes excédants le complet des régiments polonais qui, par suite de la convention de Dresde, ont été incorporés dans onze régiments d'infanterie et quinze de cavalerie du Grand Duché. Ces corps n'ayant pu par suite des événements de la guerre faire parvenir leurs états d'effectif, n'ont rien touché. Ce prince expose que son gouvernement ne doit pas être victime des événements de la guerre, mais comme il n'est plus possible de prouver le temps de l'existence de ces hommes, il propose comme terme moyen de faire payer la solde et les masses pendant 40 jours au complet. M. le comte Dumas fait observer que cette disposition est contraire au principe reçu en France qui veut que le trésor profite des événements de la guerre... Le décret du 30 décembre 1811 mettant à la charge de la France la totalité des 5e, 10e et 11me régiments, il n'est pas douteux... tous les hommes qui seront appelés dans ces trois corps doivent être habillés et équipés par la France. Pour les autres régiments Sa Majesté ne prend à sa charge que l'excédant de l'effectif actuel... D'après cet état de choses, je ne vois pas la nécessité d'accorder les 40 jours de masse réclamés par le Grand Duché".

même, que sous les rapports généraux, de rélever les esprits en faisant voir que nous ne sommes point oubliés...

815. Do ks. Eugenjusza (Beauharnais). Kraków, 29 marca 1813.

Odebrał list z 19. Na skutek zmiany stanowisk austrjackich zepchnięty ku Krakowu. Objął komendę zakładu pułku lekkokonnego gwardji. Fundusze wysłane przez Czechy jeszcze nie doszły; potrzeby, nędza żołnierzy i oficerów. Przedkłada wykaz siły z 25 marca [1]).

Monseigneur, j'ai l'honneur d'accuser à Votre Altesse Impériale la réception de la lettre qu'Elle a bien voulu m'adresser le 19 de ce mois, et je m'empresse de La remercier des détails qu'Elle a bien voulu me donner sur la position actuelle. Je n'ai pas manqué de rendre compte successivement des changements arrivés dans la mienne jusqu'au... de ce mois inclusivement. Depuis cette époque Mr le général Frimont m'a fait connaître qu'un corps russe se portant en Silésie pour couvrir Gleywitz et observer en même temps la frontière du Duché, il avait pris le parti de faire occuper par ses avant-postes la ligne suivante:

De Szczekociny en remontant le ruisseau à Sadowa biała, Prodla, Kroczyce, Mrzygłód, Poremba le long de la Czerna, Siewierz, Będzyn, Modrzejów et de là le long de la frontière jusqu'à la Vistule.

En me faisant part de ces détails, Mr le général Frimont ajoute qu'il a tout lieu de croire qu'il pourra soutenir la ligne désignée, qu'il est bien intentionné de le faire et qu'il espère que ses cantonnements ne seront pas inquiétés.

Ce mouvement des troupes autrichiennes achevant de resserrer les cantonnements de ma cavalerie, je me suis vu dans le cas de la porter vers Cracovie.

Votre Altesse Impériale trouvera ci-joint les extraits des derniers rapports qui me sont parvenus.

Mr le baron de Bignon m'ayant fait connaître que l'intention de Sa Majesté l'Empereur était que le dépôt du régiment de chevau-légers Polonais de la garde impériale, qui se trouve ici, fût sous mes ordres, je me suis empressé d'en passer la revue et je vais m'occuper activement de prendre les mesures nécessaires pour que ce qui s'y trouve, soit en état le plus tôt qu'il sera possible.

[1]) *Wojenn. Sbornik* 1904, IX 14—5.

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai trouvé dans la dépêche de Votre Altesse Impériale l'annonce des fonds qu'Elle a bien voulu nous expédier par la Bohême; ils ne sont cependant pas encore arrivés ici. Dans l'extrême pénurie où nous nous trouvons, ce secours ne pourra qu'être de la plus grande utilité pour continuer d'habiller et d'équiper les troupes, ainsi que pour quelques acomptes sur la solde bien nécessaires pour des hommes nouveaux qui ne peuvent s'habituer que par degrés aux privations et à l'assujetissiment, et aux officiers qui ayant tout perdu dans la dernière campagne n'ont eu aucune espèce d'indémnité.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Altesse Impériale la situation des troupes polonaises à l'époque du 25 de ce mois.

816. Do Fryderyka Augusta. Kraków, 31 marca 1813.

Zastrzeżenia przeciw mianowaniu Krukowieckiego gen. brygady [1]).

Je viens de recevoir le décret par lequel V. M. a nommé au grade de général de brigade mr. Krukowiecki [2]), colonel du 2 régiment d'infanterie. Accoutumé à respecter Ses volontés, je m'efforcerai de réprimer en moi la pensée que cette mesure peut avoir sous quelques rapports une influence défavorable sur le bien de l'armée, mais croyant de mon devoir de maintenir dans des officiers, pour lesquels le service n'est qu'un vaste champs de dévouement, de privations et de sacrifices, la conviction que leurs efforts sont appréciés comme ils doivent l'être, j'avouerai à V. M. que je me trouverai embarrassé pour le leur prouver dans cette occasion. Lorsqu'outre les colonels que leur ancienneté appelait au grade de général, qu'ils avaient également mérité par leurs services, j'ai cru devoir proposer à V. M. d'y nommer les colonels Toliński et Umiński [3]), cette mesure était fondée sur la circonstance bien avérée qu'à la suite de la dernière campagne il n'existait plus un seul général de brigade de cavalerie en état de servir, et la nécessité de les

[1]) A. GŁ., bruljon.

[2]) Jan Krukowiecki, mianowany 24 marca, dowodził brygadą XVIII jazdy w korpusie Dąbrowskiego.

[3]) Józef T. i Nepomuc. U. mianowani generałami brygady 3 lutego 1813.

remplacer, ainsi que la supériorité des talents et des services de ces deux officiers était si généralement reconnue dans l'armée, que leur avancement n'a pas excité le plus léger mécontentement, même dans ceux qui avaient sur eux le pas. Cet avancement pouvait encore moins léser mr. Krukowiecki, puisque tous les deux étaient ses anciens. Je suis bien éloigné de refuser à mr. Krukowiecki le mérite et les talents qu'il possède, mais cet officier avait encore avant lui 13 colonels, et si l'on passe même sous silence ceux qui soit parce qu'ils sont prisonniers, soit par comparaison avec les autres ont moins de titres à l'avancement, le colonel Górski [1]), de l'artillerie, mr. Stuart, colonel du 8me, le prince Czartoryski [2]), colonel du 16me, et mr. Cichocki, colonel du 9me d'infanterie qui a commandé pendant la dernière campagne la brigade composée des 4e, 7e et 9e régiments polonais, ne cèdent en rien à mr. Krukowiecki et ont acquis par leurs services dans cette campagne de plus grands droits à une récompense qu'il a seul obtenue. Si enfin l'ancienneté doit absolument être comptée pour rien, ne doit-on pas une égale justice à mr. Blumer [3]), colonel du 3me de infanterie, qui a pour lui un des plus beaux faits d'armes de cette guerre.

Sire, il n'est dans mon caractère ni de murmurer contre les ordres de V. M. ni de chercher à étendre le pouvoir qu'Elle a daigné... ma conscience me donne le témoignage que je me ne suis jamais laissé diriger par aucune partialité, mais que dans toutes les mesures que j'ai pris la liberté de proposer à V. M., je n'ai eu d'autre but que le vrai bien de Son service, j'aurais donc pu espérer que rendant justice à la pureté de mes intentions V. M. daignerait s'en rapporter à moi pour convaincre l'armée qu'il n'existe pour ceux qui la composent, aucune autre voie pour parvenir à des grades plus élevés que celle d'ancienneté réunie aux vrais services, et j'avoue à V. M. que d'après l'impression que l'avancement du général Krukowiecki m'a paru faire en général, il me paraît difficile d'y rétablir cette opinion.

[1]) Antoni G., w tym czasie komendant Częstochowy.

[2]) Konstanty Cz. Co do jego roli w tym czasie por. Handelsman l. c. 636.

[3]) Ignacy Blumer (1773—1830), mianowany przez Napoleona pułkownikiem za bitwę pod Smoleńskiem, wsławił się 18 października 1812.

817. Stan ogólny wojsk polskich Księstwa Warszawskiego dnia 1 kwietnia 1813 r. [1])

Situation générale des troupes polonaises du Duché de Varsovie à l'époque du 1r Avril 1813.

	Désignation des armes et des corps	Noms des commandants	Emplacement	Présents sous les armes – Hommes – Officiers	Présents sous les armes – Hommes – Troupes	Présents sous les armes – Chevaux – d'officiers	Présents sous les armes – Chevaux – des troupes	Au dépôt – Hommes – Officiers	Au dépôt – Hommes – Troupes	Au dépôt – Chevaux – d'officiers	Au dépôt – Chevaux – des troupes	Absents Détachés – Hommes – Officiers	Absents Détachés – Hommes – Troupes	Absents Détachés – Chevaux – d'officiers	Absents Détachés – Chevaux – des troupes	En garnison dans les places – Hommes – Officiers	En garnison dans les places – Hommes – Troupes	En garnison dans les places – Chevaux – d'officiers	En garnison dans les places – Chevaux – des troupes	Emplacement	En semestre – Officiers	En semestre – Hommes	Aux hôpitaux – Officiers	Aux hôpitaux – Hommes	Effectif – Hommes	Effectif – Chevaux	Manque au complet – Hommes	Manque au complet – Chevaux	Observations
Etat-major général	Généraux de divisions			5		60																	2		7	60			
	Généraux de brigades			18		100															1		1		20	100			
	Adjudants commandants			4		20																			4	20			
	Adjoints			11		32																			11	32			
	Aides de camp			32		81																			32	81			
			Total	70		293															1		3		74	293			
5me Corps Infanterie	1r régiment	Piotrowski, col.	Cracovie	42	740	18	12	7	53	—	—	2	74										2	434	1,354	30	1,706	71	
	2e „	Szymanowski, major		—	—	—	—	—	—	—	—	41	724		16					en Saxe	2	11	64	822	16	2,218	85	
	3e „	Blumer, colonel		26	875	—	—	—	—	—	—	—	—		1	27	600	20		Modlin		13	51	1,592	20	1,468	31	
	6e „	Kossecki, major	Alwernia et environs	19	608	4	9	21	375	6	12	1	14	3								2	170	1,210	34	1,850	67	
	8e „	Stuart, colonel	Krzeszowice et environs	49	1219	16	—	7	101	—	—	8	47								1	4	283	1,719	16	1,341	85	
	12e „	Wierzbiński, id.	Alwernia et environs	38	1073	6	7	—	—	—	—	3	39									—	54	1,237	13	1,823	88	
	13e „	Żymirski, id.		—	—	—	—	18	1,171	6	22	—	—			60	2,203		109	Zamość		—	408	3,860	137	—	—	
	14e „	Malinowski, chef de bat.		—	—	—	—	—	—	—	—	40	771	13	36					en Saxe		8	65	884	49	2,176	52	
	15e „	Straszewski, col.	Tenczynek	37	903	17	—	2	55	—	—	25	112									6	262	1,398	17	1,662	84	
	16e „	Czartoryski, id.	Cracovie	45	886	11	12	7	290	—	—	11	215									7	307	1,771	23	1,289	78	
	17e ,	Koszarski, id.		—	—	—	—	8	265	4	5	—	—			30 5	462 295	7 8	5 10	Częstochowa, Modlin		11	119	1,195	39	1,865	62	
			Total	256	6,306 [2])	72	40	70	2,310	16	39	127	1,996	16	52	122	3,560	35	124		3	64	2,217	17,042	394			
Cavalerie	1r régiment	Sokolnicki, col.	Pławowice	14	299	37	299	10	307	38	226	2	5	3	3						1		27	665	606	317	453	
	4e „	Dulfus, colonel		—	—	—	—	4	28	13	29	11	239	23	174					en Saxe			11	293	239	689	820	
	5e „	Kurnatowski, id.	Pławowice	11	208	24	195	2	194	7	300	—	—	—	—								—	415	526	567	533	
	12e „	Zabielski, chef d'esc.	Kościelniki	12	136	27	139	17	252	34	174	9	91	23	112								44	561	509	421	550	
	13e „	Gutakowski, major	id.	18	435	44	424	9	235	26	110	1	—	1	—						1	3	2	47	751	605	231	454	
			Total	55	1,078	132	1,057	42	1,016	118	839	23	335	50	289						2	3	2	129	2,685	2,485			

Comme la communication avec les 2e, 3e, 13e, 14e, 17e, 19e, 20e, 21e et 25e d'infanterie et les 2e, 3e, 4e, 7e, 8e, 14e et 15e de cavalerie est interceptée, on a porté leur force d'après la situation du 1r fevrier 1813, qui est la dernière qu'on a reçue.

[1]) A. E. Pologne 334.

[2]) Powinno być: 6304.

	Désignation des armes et des corps	Noms des commandants	Emplacement	Présents sous les armes				Au dépôt			
				Hommes		Chevaux		Hommes		Chevaux	
				Officiers	Troupes	d'officiers	des troupes	Officiers	Troupes	d'officiers	des troupes
Troupes du Duché de Varsovie — Cav.	B^on d'artillerie à pied	Redel, colonel	Cracovie et environs	48	695	115	494				
	B^on d'artillerie à cheval	Hurtyg, id.		4	38	12	47				
	Compagnie de pontonniers	Bujalski, capit.		4	64	9	—				
	B^on supplém. d'artillerie	Weysflog, chef de b^on		5	4	12	—				
	B^on de sapeurs	Rakowiecki, id.		11	186	26	22				
	B^on de train	Hoyniewicz, id.		12	94	17	79				
				84	1,081	191	642				
			Total du 5^e Corps	464	8,465	688	1,739	112	3,326	134	878
	2^e régiment	Rzodkiewicz, col.	Pławowice	10	296	16	308	2	16	4	1
	3^e id.	Rzuchowski, id.		12	371	43	291	—	—	—	—
	6^e id.	Suchorzewski, id.		13	339	39	355	6	88	18	18
	7^e id.	Zawadzki, id.		5	151	11	32	10	238	26	128
	8^e id.	Potocki, id.		18	323	52	188	—	—	—	—
	10^e id.	Radoński, chef d'esc.		10	320	23	333	—	—	—	—
	11^e id.	Tomicki, major	Kościelniki	11	226	26	233	8	238	36	68
	14^e id.	Dziekoński, col.		16	205	28	118	—	—	—	—
	15^e id.	Szymański, chef d'esc.		12	105	28	62	—	—	—	—
	16^e id.	Tarnowski, col.	Pławowice	19	333	43	321	22	305	66	85
			Total	123	2,669	309	2,241	48	885	150	300
Cav. Infanterie	18^e régiment	Chodkiewicz, col.									
	19^e id.	Pawłowski, maj.									
	20^e id.	Bisping, colonel									
	21^e id.	Giełgud, id.									
	22^e id.	Czapski id.									
			Total								
	18^e régiment	Przeździecki, col.	Kościelniki	17	131	49	130	11	58	31	25
	20^e id.	Obuchowicz, id.	Pławowice	19	113	48	121	7	30	15	26
			Total	36	244	97	251	18	88	46	51
			Total des troupes lithuaniennes	36	244	97	251	18	88	46	51
			Total général	623	11,378	1,094	4,231	178	4,299	330	1,229

Absents Détachés				En garnison dans les places				Emplacement	En semestre		Aux hôpitaux		Effectif		Manque au complet		Observations
Hommes		Chevaux		Hommes		Chevaux			Officiers	Hommes	Officiers	Troupes	Hommes	Chevaux	Hommes	Chevaux	
Officiers	Troupes	d'officiers	des troupes	Officiers	Troupes	d'officiers	des troupes										
4	28	4	70						1		1	74	851	683	1,850	1,309	
3	43	10	45					en Saxe				5	93	114	650	853	
—	2	—	2						1			1	72	11	77	29	
11	57	—	21									11	88	33	986	1,777	
11	198	23	4									48	454	75	408	145	
—	52	—	108									47	205	204	758	1,543	
29	380	37	250						2		1	186	1,763	1,120			
179	2.711	103	591	122	3,560	35	124		8	4	79	2,532	21,564	4,292			
13	280	16	236					en Saxe				3	620	581	353	478	
10	238	16	237									36	667	587	315	572	
7	54	20	55					en Saxe				—	507	505	475	554	
19	276	49	151					id.			1	16	716	397	266	662	
13	338	35	332					id.				8	700	607	282	452	
—	—	—	—									—	330	356	657	703	
—	1	—	1						7	5	27	—	523	364	459	795	
11	216	26	104					en Saxe				—	448	276	50	268	
19	367	56	182					id.				—	503	328	479	731	
2	49	3	—						2		4	44	766	518	216	541	
94	1,819	221	1,298						9	1	9	134	5,780	4,519			
10	66			54	824	—	—	Modlin			4	—	958	—			
—	—			22	22	14	—	id.			—	—	—	44	14		
—	—			39	891	13	12	id.			2	47	979	25			
1	3			23	575	—	—	id.	10	1	1	149	763	—			
—	—			12	53	24	—	id.			—	—	65	24			
11	69			150	2,365	51	12		10	1	7	196	2,809	63			
—	—												217	235			
1	4	2	3						2	1			177	215			
1	4	2	3						2	1			394	450			
12	73	2	3	150	2,365	51	12		12	2	7	196	3,203	513			
285	4,603	326	1,892	272	5,925	86	136		29	7	86	2,862	30,547	9,324			

Certifié véritable par moi général command^t en chef le 5^e corps.

Joseph Prince Poniatowski.

Récapitulation.

	Infanterie		Cavalerie		Artillerie	
	Hommes	Chevaux	Hommes	Chevaux	Hommes	Chevaux
Présents sous les armes	6,562	112	4,205	4,087	1,165	833
Au dépôt	2,380	55	2,907	1,504		
Détachés en Saxe et dans différents endroits	2,123	68	2,276	1,863	409	287
En garnison dans les fortresses	6,095	222				

818. Do br. Fröhlich'a [1]). Kraków, 2 kwietnia 1813.

W powrocie z przeglądu piechoty rozłożonej w okolicach Krakowa odebrał jego list; w odpowiedzi zapewnia, że jedynie sam, wraz z generałem Rożnieckim i Kamienieckim, znosi się z krajem zajętym przez nieprzyjaciela [2]).

Monsieur le Général, arrivé dans ce moment d'une tournée que j'ai faite pour passer en revue l'infanterie qui cantonne dans les environs de Cracovie, je viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser hier. Je m'empresse d'y répondre que nul autre que moi, le g-al Rożniecki, chef de l'état-major g-l, et le g-al de div-on Kamieniecki, commandant les troupes les plus voisines de la chaine des avant-postes, n'est autorisé à correspondre ou communiquer avec les pays occupés par l'ennemi.

Je saisis avec plaisir cette occasion pour Vous offrir, M. le Général, l'expression de la considération la plus distinguée.

---

[1]) A M. le général baron de Frelich, commandant l'avant-garde du corps de troupes de S. M. l'Empereur d'Autriche.

[2]) W. Krgs. F. A. 1813. 4.

819. Do Watzdorf'a. Kraków, 2 kwietnia 1813.

Dziękuje za wyjaśnienia wojskowe w sprawie przemarszu przez kraje austrjackie. Powiadamia o nich generała Gablentza. Rozmowa z szefem sztabu austrjackiego gen. Stutterheimem. Nie chcąc się bić na lewym brzegu Wisły Austrjacy żądają ustąpienia wojsk polskich. Książe wzbrania się układać w tej sprawie. W każdym razie sprzeciwił się złożeniu broni w pochodzie i odniósł się do ks. Eugenjusza po wskazania. Potrzeba porozumienia z poselstwem francuskiem we Wiedniu. Doręcza list Gablentzowi a załącza dla Senffta. Ubolewa z powodu uszkodzenia mostu drezdeńskiego [1]).

J'ai reçu aujourd'hui la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 29 mars pour me faire part des explications [2]) qui Lui ont été données par S. E. m[r] le comte de Metternich relativement à l'entrée des troupes saxonnes et polonaises dans les états autrichiens. Je me fais un devoir bien agréable de La remercier du soin qu'Elle a bien voulu mettre à éclaircir ces circonstances, ainsi que de l'empressement avec lequel Elle m'a communiqué le résultat de Ses démarches. Votre Excellence a rendu un service bien essentiel à la cause commune, ainsi qu'à notre pays, en obtenant du gouvernement autrichien qu'il pourvoirait à la subsistance des troupes qui se trouvent dans le Duché. — Je ne manquerai pas de communiquer à m[r] le général Gablentz ce qu'Elle a bien voulu me faire connaître, afin qu'il puisse agir en conséquence. Peu d'heures après la réception de la dépêche mentionnée de Votre Excellence, m[r] le général de Stutterheim, chef de l'état major général du corps autrichien, envoyé par son commandant en chef pour tenir sa place dans une conférence [3]) qu'il m'avait demandée la veille en grand secret, et à laquelle une indisposition l'empêchait de se rendre, me témoigna que m[r] le général Frimont fidèle aux principes de loyauté et de franchise que nous avions jusqu'ici mutuellement observés dans nos relations officielles, l'avait chargé de me confier que, d'après les ordres qu'il venait de recevoir du Conseil auli-

---

[1]) D. St. 2954.

[2]) Watzdorf był wówczas najlepszej myśli z powodu uprzejmości austrjackiej, por. Ussel: *L'intervention de l'Autriche* 284.

[3]) Por. Bignon 367—9, Ussel: *L'int. de l'Autriche.*

que, *il lui était défendu de combattre sur la rive gauche de la Vistule.* Qu'il était plus que probable que les Russes, ne pouvant laisser sur leurs derrières des forces aussi considérables, que l'étaient les nôtres réunies, feraient des efforts pour les rejeter en arrière, et que ne voulant, à la suite de ses nouvelles instructions, qui *dans ce cas*, rendaient sa retraite inévitable, ni laisser dans l'embarras les troupes polonaises, ni y mettre les siennes, m^r^ le général Frimont désirait que je l'informasse de la direction que je prendrais, que je lui donnasse une situation des troupes sous mes ordres, et que je lui fisse connaître les subdivisions dans lesquelles elles marcheraient, afin de régler d'avance l'article des subsistances. J'ai répondu à m^r^ le général Stutterheim, que l'ensemble des opérations m'étant inconnu, il m'était impossible de satisfaire d'abord à cette question. Que les mouvements du corps autrichien, comme le plus fort, ayant déterminé jusqu'ici les miens, j'avais demandé et obtenu des instructions, en raison de ce qui m'avait été communiqué sur les projets de m^r^ le général Frimont; et que j'avais cru d'autant plus superflu d'en demander pour le cas d'une retraite, que ce général m'avait témoigné plusieurs fois et recemment encore par sa lettre du 26 mars, qu'il n'en avait nullement le dessein; *qu'il pensait être en mesure de résister à l'ennemi, qu'il était bien intentionné de le faire, et qu'il croyait pouvoir maintenir la ligne qu'il venait de prendre.* Qu'au reste, croyant de mon devoir de porter les circonstances qu'il venait de me communiquer, à la connaissance tant de mon souverain, que de S. A. I. le prince vice-roi d'Italie, j'attendrai les ordres qu'il leur plairait de me donner à cet égard. Qu'en tout cas notre entrée en Galicie, si elle avait lieu à la suite des circonstances dont je venais d'être instruit, étant occasionnée par un *mouvement de guerre*, qui nous y porterait en masse, en même temps que le corps autrichien qu'il aurait forcé à la retraite, il ne pourrait, même d'après la manière dont la cour de Vienne avait déclaré ses intentions à cet égard, être question d'un désarmement, pour me prêter auquel je n'avais encore reçu aucun ordre de mes autorités supérieures.

Ce délai, ainsi que les motifs qui le rendaient nécessaire, ayant paru embarrasser le général Stutterheim, je crus devoir ajouter que le terme de 15 jours, fixé pour la libre dénonciation de la convention existante entre les troupes autrichiennes et russes, étant suffisant pour me faire connaître les intentions de mes autorités supérieures, il m'était impossible de me dispenser d'une démarche qui m'était prescrite par ma position. Ici se termina notre conférence. Croyant qu'il serait d'autant plut utile à Votre Excellence pour la direction de ses démarches d'être instruite des circonstances qui y ont donné lieu, qu'on ne Lui en avait point fait mention à Vienne, je n'ai pas voulu perdre un moment pour Lui en donner connaissance. J'attends avec beaucoup d'intérêt ce qu'Elle voudra bien me communiquer ultérieurement sur le même objet [1]).

Elle sentira facilement que dans ma position je dois également craindre de contrarier, en cédant à tout ce qu'on

[1]) Watzdorf zrazu, 7 kwietnia, ograniczył się do stwierdzenia odbioru tego listu, co uskutecznił w piśmie przesłanem przez radcę Kalinowskiego. Następnie, 10 IV 1813, pisał do Poniatowskiego: Votre Altesse me permettra maintenant de Lui dire sur ces objets très importants: 1. qu'en faisant valoir auprès du ministère d'ici l'opinion précédente du général Frimont, d'être en mesure de pouvoir résister aux Russes et en exprimant mon désir, que les choses restassent de ce côté là au moins dans cet état de stagnation jusqu'à ce que les grandes opérations militaires de S. M. l'Empereur y apportassent un changement, on m'a répondu „que cette opinion du g^al^ Frimont avait dû changer nécessairement après que l'alliance déclarée de la Prusse et de la Russie avait changé la position des choses, et que le manque des subsistances sur le petit territoire qu'occupaient le corps auxiliaire, les Saxons et les Polonais, joint à l'augmentation des forces russes détermineraient probablement une dénonciation de la convention du côté des Russes et la retraite des corps mentionnés". 2. J'ai cru, sentant vivement la difficulté de la position de Votre Altesse, devoir, comme Elle l'avait même désiré, en entretenir Son Exc. M^r^ le comte Narbonne, ambassadeur de France, et le consulter sur cet objet. Son Excellence m'a fait l'honneur de me dire, qu'Elle se trouvait sans aucune instruction de S. M. l'Empereur relativement au corps polonais aux ordres de Votre Altesse, et que si les ordres supérieurs n'arrivaient pas à temps pour déterminer la conduite que Votre Altesse aurait à ténir dans cette occasion, on ne devait et pouvait que s'en remettre à un général d'un mérite aussi reconnu que Votre Altesse pour prendre dans cette occasion tel parti dont les conséquences et les résultats seraient de l'utilité la plus sûre pour la cause commune. (D. St. 2954).

exige, les vues de S. M. l'Empereur Napoléon, ou de contracter, en m'y refusant, la responsabilité de suites que ma résistance pourrait entraîner sous plusieurs rapports. Je pense qu'il ne pourrait qu'être utile, pour prévenir ces extrémités, de faire intervenir dans cette occasion l'ambassadeur de France. — Je fais passer de suite à m[r] le général de Gablentz la lettre que Votre Excellence m'a adressée pour lui, et je lui donne connaissance des détails qu'Elle a bien voulu me communiquer. — Je La prie de vouloir bien faire parvenir à S. E. m[r] le comte de Senfft la dépêche ci-jointe [1]).

J'ai partagé bien sincèrement l'impression pénible [2]) qu'a dû faire à Dresde la destruction d'une partie de son beau pont. Cette perte serait d'autant plus sensible, si elle avait été causée sans atteindre le but qu'on se proposa...

820. Do Fryderyka-Augusta. Kraków, 2 kwietnia 1813.

Wbrew doniesieniom Watzdorfa szef sztabu korpusu austrjackiego wystąpił z żądaniem dalszego odwrotu. Opór księcia. Odnosi się po rozkazy do wicekróla Włoch. Sprzeciwia się rozbrojeniu. Czeka na wskazówki i pomoc. Zwraca się także do poselstwa we Wiedniu [3]).

Sire, le ministre de Votre Majesté à la cour de Vienne en me communiquant les éclaircissements qui lui ont été donnés par m[r] le comte de Metternich, relativement au passage des troupes saxonnes et polonaises par les états autrichiens, à la suite des démarches que je l'avais engagé à faire sur cet objet, me fait connaître qu'il porte en même temps ces circonstances à la connaissance de Votre Majesté. Peu d'heures après avoir reçu la dépêche mentionnée de m[r] le comte de Watzdorf, m[r] le général de Stutterheim, chef de l'état-major général du corps autrichien, envoyé par son

[1]) List ten, z 2 kwietnia, odesłany został przez hr. Potockiego, wracającego do Ratyzbony, wraz z kopją odpowiedzi posła saskiego, udzielonej Poniatowskiemu w porozumieniu z Narbonne'm (por. Watzdorf do Senffta 10. IV 1813, D. St. 2954). Por. Ussel: *L'intervention de l'Autriche* 322.

[2]) Por. Bonnefons: *Un allié de Napoléon* § XII; *Mém. et corr. du p[ce] Eugène* VIII 464; *Corr. de Nap.* 19758, 19767; *Corr. du m[al] Davout* 1223, 1226, 1229, 1234, 1238, Niemcewicz II 11, 17.

[3]) D. St. 3583, w A. Gł.

commandant en chef pour tenir sa place dans une conférence, qu'il m'avait demandée la veille, et à laquelle une indisposition l'empêchait de se rendre, me témoigna que m[r] le général Frimont, fidèle aux principes de loyauté et de franchise que nous avions jusqu'ici mutuellement observés dans nos relations officielles, l'avait chargé de me confier que d'après les ordres qu'il venait de recevoir, *il lui était défendu de combattre sur la rive gauche de la Vistule.* Qu'il était plus que probable, que les Russes ne pouvant laisser sur leurs derrières des forces aussi considérables que l'étaient les nôtres réunies, feraient des efforts pour les rejeter en arrière, et que ne voulant, à la suite de ses nouvelles instructions qui *dans ce cas* rendaient sa retraite inévitable, ni laisser dans l'embarras les troupes polonaises, ni y mettre les siennes, m[r] le général Frimont désirait que je lui fisse connaître la direction que je prendrais, et que je lui donnasse une situation des troupes sous mes ordres afin de régler l'article des subsistances. — J'ai répondu à m[r] le général Stutterheim que l'ensemble des opérations m'étant inconnu, il m'était impossible de lui donner les renseignements qu'il demandait, que les mouvements du corps autrichien, comme le plus fort, ayant jusqu'ici déterminé les miens, j'avais demandé et obtenu des instructions, en raison de ce qui m'avait été communiqué sur les projets de m[r] le général Frimont, et que j'avais cru d'autant plus superflu d'en demander dans le cas d'une retraite, que ce général m'avait témoigné plusieurs fois et récemment encore par sa lettre du 26 mars *qu'il n'en avait nullement le dessein; qu'il pensait être en mesure de résister à l'ennemi, qu'il était bien intentionné de le faire, et qu'il croyait pouvoir maintenir la ligne qu'il venait de prendre.* Qu'au reste, croyant de mon devoir de porter à la connaissance de Votre Majesté et du prince vice-roi les circonstances qu'il venait de me communiquer, j'attendrais les ordres qu'il Leur plairait de me donner en conséquence. Que je n'en avais pas jusqu'ici de la part de mon commandement militaire relativement au désarmement des troupes à leur entrée en Galicie; mais que cette mesure, si elle avait lieu à la suite des circonstances dont il venait de parler, étant occasionnée

par un mouvement de guerre, qui nous y porterait en masse, en même temps qu'il forcerait le corps autrichien à la retraite, je pensais que, même d'après la manière dont la cour de Vienne avait déclaré ses intentions à ce sujet, il ne pourrait être question de ce désarmement. — Ce délai, ainsi que les motifs qui l'occasionnaient, ayant paru inquiéter le général Stutterheim, je crus devoir lui faire sentir que le terme de 15 jours, fixé pour la libre dénonciation de la convention existante avec les Russes, étant suffisant pour me faire connaître les intentions de mes autorités supérieures, je ne pouvais me dispenser d'une démarche qui m'était prescrite par ma position. — M[r] le comte de Watzdorf venant de me faire connaître que je ne recevrais d'ordres de Votre Majesté que lorsqu'Elle se serait convaincue des intentions de S. M. l'empereur Napoléon, pour savoir lesquelles Elle avait fait faire des démarches, je me suis empressé de donner connaissance des circonstances ci-dessus à S. A. S. le prince vice-roi, en le priant de me faire parvenir des instructions basées sur ces hypothèses. Je ne doute point cependant que Votre Majesté ne veuille ordonner de son côté les mesures qu'Elle jugera nécessaires pour que Ses troupes saxonnes et polonaises ne se trouvent point dans un embarras pour remédier auquel je manque absolument de données.

Je n'ai pas manqué de faire part à m[r] le comte de Watzdorf de la communication qui m'a été faite de la part de m[r] le général Frimont.

821. Do ks. Eugenjusza-Napoleona (Beauharnais).

Kraków, 2 kwietnia 1813.

Powołuje raport z 23 marca, zabiegi celem wyświetlenia stanowiska Austrji wobec wojsk polskich. Oświadczenia Metternicha złożone Watzdorfowi uspokajające. Zapewnienia dowozu żywności z Galicji. Wbrew temu zastępca Frimonta powołując się na zakaz walczenia z Rosjanami na lewym brzegu Wisły domagał się ustalenia warunków odwrotu wojsk polskich. Książę zapowiedział, że stosować się będzie do ruchu innych korpusów, zwłaszcza austrjackiego, który jednak nie miał się cofać. Zresztą odnosi się po rozkazy do wicekróla, korzystając z 15 dni poprzedzających podjęcie kroków nieprzyjacielskich w myśl brzmienia układu o zawieszenie broni. Wojska polskie są za słabe, aby same

mogły stawić czoło. Dostosuje się do ogólnego planu działań, który jednak nie jest mu znany. Zwrócił się z wiadomościami z kwatery austrjackiej do króla saskiego i jego posła w Wiedniu. Brak wiadomości o nieprzyjacielu. Miano z Grudziądza dostarczyć dział przeciw Toruniowi i Zamościowi, a z twierdz śląskich przeciw Częstochowie. Zastrzegł się przeciw złożeniu broni w przemarszu, ale czeka na wskazówki w tej mierze. Obawia się knowań, na skutek których cofanoby się dalej. Posyła list przez gońca Bignon'a [1]).

Monseigneur, j'ai eu l'honneur de porter à la connaissance de Votre Altesse Impériale, par mon rapport du 23 mars, que M[r] le général Frimont, m'ayant fait part des intentions de sa cour relativement au passage des troupes saxonnes et polonaises par les états autrichiens et que celles-ci n'étant pas entièrement d'accord avec ce que M[r] le comte Metternich avait témoigné depuis peu sur cet objet au ministre de Saxe à Vienne, j'avais jugé nécessaire, pour prévenir tout démêlé, de prier M[r] le comte de Watzdorf de demander à cet égard des éclaircissements positifs.

Une dépêche que je viens de recevoir de ce ministre, me fait connaître, que M[r] le comte de Metternich a été chargé de lui dire: que „quant à la position des troupes saxonnes et polonaises, on devait s'en remettre avec confiance à la loyauté de l'empereur; que jamais ces troupes ne seraient abandonnées; mais toujours protégés contre l'ennemi; qu'on ne craignait pour le moment pas encore la dénonciation de la convention avec les Russes; mais qu'elle pouvait cependant avoir lieu; que dans ce cas, deux genres de retraite pourraient exister, l'une, *en combattant* contre les Russes; dans ce cas il ne pouvait pas être question de vouloir faire poser les armes, en passant les limites de la Galicie autrichienne, ni aux Polonais, Saxons, ni aux autres troupes réunies aux Autrichiens. L'autre, *sans être molesté par l'ennemi à la suite de manoeuvres, ou d'impossibilité de subsister:* dans ce cas, pour ne pas augmenter les charges de son pays, le gouvernement autrichien ne pouvant accorder ni un séjour stable à des troupes étrangères, ni, vu l'inviolabilité de son territoire, reconnue par la France et par la Russie (quoique l'Autriche ne se fut pas déclarée neutre), un passage formel de trou-

[1]) A. N., AF[IV] 1651.

pes armées, on dirigerait par les états autrichiens, et à couvert de l'ennemi, les troupes saxonnes et polonaises, et par la ligne la plus droite au point de destination, que leur indiquerait leur souverain, le roi de Saxe".

„Que dans *ce cas* les troupes marcheraient en corps, régiments, en grand nombre, pour effectuer leur passage au plus tôt, et nullement par détachements de 300 hommes, applicables seulement aux petites troupes; que cette clause était un mésentendu complet du général Frimont. Que, dans ce cas encore, tous les officiers et sous-officiers conserveraient leurs armes, pour maintenir l'ordre dans leurs troupes, et qu'il n'y aurait que les armes de simples soldats, qui suivraient sur des voitures. Qu'on mettrait certainement dans cette mesure tous les égards dûs aux troupes, toutes les attentions de politesse, de manière que les troupes eussent plutôt l'air de faire suivre leurs armes pour se reposer, que par une autre raison".

Mr le comte de Watzdorf me témoigne en même temps, qu'il avait obtenu (ainsi que je l'avais prié de le tenter) que, pour diminuer les embarras croissants des subsistances dans le Duché, les autorités de la Galicie autrichienne, recevaient l'ordre de fournir les vivres et fourrages au corps du général Frimont.

Je venais à peine de recevoir cette dépêche, lorsque le général Stutterheim, chef de l'état-major général de ce corps, envoyé par son commandant en chef, pour tenir sa place dans une conférence qu'il m'avait demandée la veille, et à laquelle une indisposition l'empêchait de se rendre, me témoigna que, Mr le général Frimont, fidèle aux principes de loyauté et de franchise, que nous avions jusqu'ici mutuellement conservés dans nos relations officielles, l'avait chargé de me confier que, d'après les ordres qu'il venait de recevoir du Conseil Aulique, *il lui était défendu de combatire sur la rive gauche de la Vistule.* Qu'il était plus que probable que les Russes, ne pouvant laisser sur leurs derrières des forces aussi considérables, que l'étaient les nôtres réunies, feraient des efforts pour les rejeter en arrière, et que, ne voulant, à la suite de ses nouvelles instructions qui, *dans ce cas,* rendaient sa retraite inévitable,

ni laisser dans l'embarras les troupes polonaises, ni y mettre les siennes, Mr le général Frimont désirait que je lui fisse connaître la direction que je prendrais, et que je lui donasse une situation des troupes sous mes ordres, afin de régler l'article des subsistances.

Je répondis à Mr le général Stutterheim que l'ensemble des opérations m'étant inconnu, il m'était impossible de répondre d'abord à cette question; que les mouvements du corps autrichien, comme le plus fort, ayant réglé jusqu'ici les miens, j'avais demandé et obtenu des instructions en raison des combinaisons résultant de ce qui m'avait été communiqué sur les projets de Mr le général Frimont, et que j'avais cru d'autant plus superflu d'en demander pour le cas d'une retraite, que ce général m'avait témoigné plusieurs fois, et récemment encore par sa dépêche du 26 mars, qu'il n'en avait nullement le dessein; *qu'il se croyait en mesure de résister à l'ennemi; qu'il était bien intentionné de le faire, et qu'il se croyait en état de maintenir la ligne qu'il venait de prendre.* Qu'au reste, croyant de mon devoir de porter à la connaissance de Votre Altesse Impériale les circonstances qu'il venait de me communiquer, j'attendrais les ordres qu'il Lui plairait de me donner en conséquence.

Ce délai ayant paru inquiéter le général Stutterheim, je crus devoir ajouter, que le terme de 15 jours pour la dénonciation libre de la convention existant(e) entre les troupes autrichiennes et russes, étant suffisant pour me faire connaître les intentions de Votre Altesse Impériale, je ne pouvais me dispenser d'une démarche que prescrivaient les règles du service.

Ici se termina notre conférence. Les circonstances qui y ont donné lieu, me paraissant de nature à mériter l'attention la plus sérieuse, je n'ai pas voulu perdre un instant pour les porter à la connaissance de Votre Altesse Impériale, et La prier de vouloir bien me faire parvenir au plus tôt ses ordres sur ce que j'aurai à faire dans le cas, où le corps autrichien effectuerait réellement sa retraite dans les états de cette puissance. — Je ne demanderais pas mieux que de pouvoir tenir tête aux forces que les Russes ont,

ou peuvent encore porter de ce côté; mais les troupes que j'ai à ma disposition, étant trop faibles pour remplir seules cet objet, il deviendra indispensable de les rattacher à l'ensemble des opérations, qui m'est absolument inconnu.

Je me suis empressé de porter la communication qui m'a été faite par le général Stutterheim, tant à la connaissance de S. M. le roi de Saxe, qu'à celle de son ministre à Vienne.

Je n'ai depuis mon dernier rapport presque point de renseignements sur les mouvements de l'ennemi. On prétend que Graudentz a dû fournir de la grosse artillerie contre Thorn et Zamość, et Neisse ou Cosel contre Częstochowa.

Je ne dois point oublier de porter encore à la connaissance de Votre Altesse Impériale que le général Stutterheim ayant touché l'article des armes dans le passage des troupes polonaises par les états autrichiens, je lui dis que je n'avais aucun ordre à cet égard; mais que notre entrée en Galicie, si elle avait lieu à la suite des circonstances dont il venait de parler, étant occasionnée *par un mouvement de guerre*, qui nous y porterait en masse, en même temps qu'il forcerait le corps autrichien à une manoeuvre rétrograde, il ne pourrait, même d'après la manière dont la cour de Vienne avait déclaré ses intentions à cet sujet, être question d'un désarmement. — Je prie Votre Altesse Impériale de vouloir bien me faire connaître positivement Ses intentions relativement à ce dernier objet, par lequel dans l'incertitude où je me trouve, je puis, en cédant, contrarier les vues de S. M. l'Empereur, ou contracter par ma résistance à ce qu'on exige, la responsabilité de suites que pourrait entraîner mon refus.

Ne pouvant encore me persuader que les Russes puissent porter ici dès sitôt des forces suffisantes pour nécessiter notre retraite, je crains que ce qui se passe actuellement, ne se fasse dans la vue de préparer un nouveau mouvement rétrograde, qu'il serait, sous tous les rapports, utile de prévenir. — J'ose d'autant plus croire que Votre Altesse Impériale fera tout ce qui dépendra d'Elle pour l'empêcher, que S. M. l'Empereur a témoigné lui même, *qu'il était avant tout intéressant de conserver le plus de terrain qu'on pourrait en avant de Cracovie*; et qu'un mouvement rétrograde, en nous éloignant de la Vistule, doit nécessairement diminuer les chances que courront vraisemblablement les Russes en repassant ce fleuve. Je ne parle pas des avantages certains qu'on pourrait espérer si le corps autrichien agissait *sérieusement* dans cette direction.

Veuillez bien, Monseigneur, agréer l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le général commandant le 5me corps de la Grande Armée
Joseph Prince Poniatowski.

P. S. Pouvant profiter d'une expédition que fait partir Mr le baron Bignon, pour faire parvenir cette dépêche à Votre Altesse Impériale, je garde encore ici Mr Raytan [1]) puisque d'un moment à l'autre il peut survenir des circonstances qui rendront nécessaire l'envoi d'un officier.

822. Do Frimont'a. Kraków, 4 kwietnia 1813.

Zbija zarzuty, jakoby chorzy austrjaccy byli źle traktowani w szpitalach polskich. Gotowość do zadośćuczynienia w razie potwierdzenia oskarżeń [2]).

J'ai reçu la lettre que V. E. m'a fait l'honneur de m'adresser pour porter plainte des mauvais traitements que des militaires autrichiens ont dû éprouver dans les hôpitaux polonais. Celui de Cracovie étant le seul que nous avons conservé, je me suis d'autant plus empressé d'y ordonner les informations nécessaires pour constater la vérité des faits dénoncés, que des procédés de cette nature, déjà contraires aux principes de la seule humanité, l'auraient été encore plus aux ordres sévères par lesquels il a été prescrit aux proposés des hôpitaux de n'y admettre aucune différence entre les militaires polonais et ceux des autres troupes alliées. Mais quelques recherches qu'on y ait faites, il n'a pas été possible de découvrir dans l'hôpital d'ici

[1]) Może Stanisław Reytan, porucznik z XX pułku litewskiego (por. Gembarzewski).
[2]) D. St. 2954, kopja.

la moindre trace qu'il s'y soit trouvé des malades autrichiens, et je dois supposer, que la plainte des militaires qui a donné lieu à la réclamation que V. E. m'a adressée, est dénuée de fondement, ou qu'elle porte sur des mesures qui ont été ordonnées dans l'hôpital de Varsovie. Or, cet endroit étant, ainsi que cela est connu à V. E., depuis 2 mois au pouvoir de l'ennemi, Elle sentira Elle même, qu'on ne peut avec justice mettre à la charge des autorités militaires polonaises les abus ou irrégularités qui ont pu y avoir lieu dans cet intervalle. — Au reste l'expérience que V. E. a du service, aura pu La convaincre, combien avec la meilleure volonté il devient difficile de reprimer des abus, lorsque ceux qui s'en plaignent, n'indiquent point de données précises pour diriger en conséquence les recherches et opérer la vérification des circonstances. La déposition des soldats autrichiens arrivés à Bochnia étant entièrement dans ce cas, puisqu'elle n'articule que des plaintes vagues sans faire mention ni de leurs noms, ni de l'endroit où ils ont été reçus dans un hôpital militaire polonais, ni de l'époque de leur sortie forcée, on aurait pu s'attendre que les autorités civiles de la Galicie, qui ne peuvent ignorer, combien des hommes de cette classe, en dénaturant, par ignorance et sans aucune mauvaise intention, des circonstances essentielles, peuvent souvent induire en erreur sur les faits, au lieu d'adopter simplement, comme elles paraissent l'avoir fait, une imputation injurieuse pour l'administration militaire polonaise, chercheraient à s'assurer elles mêmes de la réalité des griefs et justifieraient leur opinion en la motivant par des détails suffisamment constatés.

Ayant trop de preuves des sentiments de l'équité et de droiture qui caracterisent V. E., pour ne point être convaincu qu'elles La dirigent en toute occasion, je ne doute point qu'Elle ne fasse tout ce qui dépendra d'Elle, pour me mettre à même de parvenir à la vérification des faits mentionnés. Quelque peu vraisemblables qu'ils me paraissent, je ne veux point préjuger, s'ils ont effectivement eu lieu ou non. Mais quand même un préposé d'hôpital se serait permis une semblable irrégularité, l'empressement que l'autorité militaire polonaise mettra à le punir, s'il y a lieu, prouvera

plus encore, que sa promptitude actuelle à provoquer les éclaircissements, qu'elle est loin d'autoriser à l'égard des troupes alliées des procédés qui répugnent à l'humanité et dont elle se fait un devoir de préserver même les soldats de l'ennemi qui entrent dans ses hôpitaux...

823. Do Bignon'a.

Pragnie porozumieć się, jak wpłynąć na dwór wiedeński, aby opóźnić odwrót z granic Księstwa. Za dobre wiadomości dziękuje; możeby Monitora użyczyć prezesowi rady ministrów. Odwagi mu nie zabraknie, póki starczy życia [1]).

C'est avec bien du regret que je me suis vu privé du plaisir de vous entretenir. Je comptais passer chez vous dans la journée [2]) pour causer un peu avec vous sur une visite d'hier [3]). Pour le fond l'affaire est de même, mais plusieurs détails [4]) me prouve(nt) qu'il est essentielle que l'on fasse [5]) des insinuations pressantes [6]) à la cour de Vienne qui lui fasse [7]) sentir [8]) la conséquence de l'abandon de ce reste du pays, bien moins, je l'avoue, pour eux que pour l'Empereur et pour nous, voilà pourquoi je crains [9]) des mesures qui m'éloignent [10]) des dangers personnelles que l'on paroît redouter, ne paroît point présenter de chances fâcheuses pour l'ensemble des opérations. J'aurai l'honneur de vous développer ce-ci d'une manière plus claire, lorsque j'aurai le plaisir de vous entretenir. Quant [11]) au(x) bonnes nouvelles, je vous en rend grâce. Nous en avons besoin, et quant au courage, je crois qu'il ne finira [12]) qu'avec nous, puisqu'il se [13]) soutient; si vous le trouvez bon, je remetterai [14]) le Moniteur à m[r] Stanislas [15]) avec lequel je dîne. Recevez l'assurance de tous mes sentiments.

---

[1]) D. St. 3597, własnoręcznie, tekst poprawiono zaznaczając znaczniejsze błędy oryginału w przypisach. Dodano interpunkcję.

[2]) Co do daty domniemanej por. Handelsman 670. List jest prawdopodobnie z 5. IV 1813 z Krakowa.

[3]) Jest to wzmianka, jak zdaje się, o odwiedzeniu Frimonta w Miechowie 4 kwietnia.

[4]) „detaille“ [5]) „face“ [6]) „presentes“
[7]) „face“ [8]) „sentire“ [9]) „crins“
[10]) „eloignant“ [11]) „Quand“ [12]) „finirat“
[13]) „ce“ [14]) niewyraźnie [15]) Potocki.

824. Do hr. Narbonne'a[1]). Kraków, 5 kwietnia 1813.

Usprawiedliwia odwołanie się do jego pomocy dyplomatycznej. Zapewnienia austrjackie są mu znane w sprawie przejścia wojsk polskich i saskich, ale nie wiadomo mu o nacisku, aby zmusić je do jak najszybszego odwrotu. Udał się wczoraj do dowódcy austrjackiego korpusu i przekonał się, że Frimont wycofa się przed upływem 15 dni od wypowiedzenia zawieszenia broni, byle tylko pozbyć się jak najprędzej żołnierza polskiego. Fatalność dalszego pochodu wśród ogołocenia wojska z rzeczy najpotrzebniejszych. Niebezpieczeństwo rozprzężenia korpusu. Następstwa polityczne opuszczenia ostatniego skrawka Księstwa. Obok tych względów odwołuje się też do przyjaźni [2]).

Monsieur le Comte, la position dans laquelle se trouvent les troupes polonaises et saxonnes, et l'état des choses en général dans cette contrée, m'imposant l'obligation d'y

[1]) Pełny tytuł, powtarzający się i w listach następnych, brzmiał: „A Son Exellence Monsieur le général de division comte de Narbonne, aide-de-camp de S. M. l'Empereur des Français et son ambassadeur extraordinaire près la cour impériale d'Autriche". — O roli Narbonne'a w przesileniu z wiosny r. 1813 por. Ussel: *L'intervention de l'Autriche* 274–81, Bignon § XXXI. Przybył do Wiednia 17 marca wieczorem, kiedy poseł saski właśnie rozpływał się nad uprzejmością Metternicha (D. St. 2954, Watzdorf do Senffta, 20 III 1813). — Przywiózł wtedy „Golinofski, attaché au ministère du Duché de Varsovie", depesze z Krakowa dla króla i Brezy; Łubieński dopraszał się aby archiwa Księstwa mogły być przechowane w Cieszynie, na co się zgodził kierownik polityki austrjackiej; na porządku dziennym była wówczas nadto sprawa Wieliczki.

[2]) A. E. Autriche, corr., 394 f. 356–8. Ibidem f. 356–8, Narbonne do Poniatowskiego, 15 IV 1813: „ ... Il m'a été solennellement affirmé que dans le cas de la dénonciation de l'armistice, l'évacuation du territoire occupé n'aura lieu qu'en cas d'attaque, en face des forces évidemment supérieures, en un mot que cette opération sera tout à fait militaire... J'ai pensé que dans la position actuelle cette explication avait l'avantage de jeter du jour sur les mouvements de l'armée autrichienne et d'empêcher que M. le g[al] Frimont ne prétende avec vous suivre des ordres du cabinet, tandis qu'on me dirait ici qu'il a obéi aux circonstances de la guerre; j'ai même quelque lieu d'espérer que cette manière simple et franche d'aborder la question, pourra influencer en secret sur la prolongation de l'armistice, et ce n'est pas à vous qu'il faut apprendre, que dans votre position gagner quelque temps, c'est gagner tout. Ce temps me paraîtra néanmoins bien long; car il me serait difficile de vous exprimer avec quelle impatience j'attendrai toujours l'époque où je vous verrai sortir de la pénible situation qui éprouve votre courage...".

veiller aux intérêts de mon pays, en même temps qu'à ceux de S. M. l'Empereur, Votre Excellence voudra bien m'excuser, si ayant des motifs aussi puissants de ne rien négliger de ce qui est en mon pouvoir, pour empêcher qu'il n'y soit porté atteinte, je prends, sans y être autrement autorisé, la liberté de réclamer les bons offices du Ministre de ce Souverain, qui par sa position est le plus à même d'agir pour un objet aussi important.

Votre Excellence connaît, mieux que personne, tout ce que le ministère autrichien a jugé convenable de déclarer tant sur la convention qu'il a fait conclure, pour suspendre ici les hostilités, que relativement au passage des troupes polonaises et saxonnes par ses états. Mais ce qu'Elle ignore peut-être encore, c'est la manière pressante dont on voudrait accélérer cette retraite, dont il n'avait été question dans le principe, que si la supériorité des forces de l'ennemi mettait dans le même cas le corps autrichien. J'avais déjà pressenti cette circonstance par la demande qui m'avait été faite sur la direction que je comptais prendre dans ce cas, et c'est pour achever de me convaincre de ce qu'on projetait en général, que je me suis rendu hier auprès du commandant en chef du corps autrichien. — Je n'ai point tardé à acquérir, par cette voie, la certitude que ce corps *devant s'abstenir de toute hostilité et ne point combattre sur la rivc gauche de la Vistule,* sa retraite était regardée comme certaine, et que le général Frimont ayant ordre, dans le cas que la convention viendrait à être dénoncée, d'effectuer son mouvement rétrograde avant l'expiration du délai de 15 jours, fixé pour la reprise des hostilités, on désire nous faire partir d'ici le plus tôt possible, pour prévenir tout embarras.

S. M. l'Empereur ayant, ainsi que je l'ai appris et comme cela est connu à Votre Excellence, jugé essentiel de maintenir en avant de Cracovie autant de terrain qu'il serait possible, Elle sentira, combien je dois voir avec peine l'abandon qu'on paraît prêt à en faire, sans aucun motif ostensible suffisant pour le justifier. Mais ma répugnance à cet égard ne peut qu'être portée à son comble, quand je songe que les troupes polonaises, en grande partie sans aucun

article d'équipement, doivent traverser, désarmées, des contrées où elles ne trouveront rien moins que de la bonne volonté; que les officiers sans solde et sans moyens n'ont pas même de quoi subvenir à leurs premiers besoins, et que les caisses militaires ne possèdent aucun fonds pour les dépenses indispensables, surtout en pays étranger. Ces circonstances me semblent tellement faites pour amener l'entière dissolution d'une troupe à peine réorganisée, et à qui l'on se plaira à suggérer l'idée d'un entier abandon, que je ne puis penser, sans frémir, au moment qui nous forcera à quitter le pays. N'ayant jusqu'ici aucun ordre ni relativement au désarmement momentané ni sur la direction que je dois leur donner, je me suis d'autant plus refusé à toute mesure préparatoire pour cet effet que, n'ayant cru notre retraite dans les états autrichiens autrement possible qu'à la suite *d'un mouvement de guerre* qui y porterait en même temps le corps du général Frimont, cette circonstance me paraissait, même d'après la manière dont le cabinet de Vienne s'était déclaré à ce sujet, exclure entièrement l'idée d'un désarmement, et qu'il m'importait d'éviter de contrarier les vues de S. M. l'Empereur par une détermination, pour prendre laquelle je n'ai aucune espèce de donnée. Mais ma position devenant de plus en plus embarrassante, par l'urgence avec laquelle M[r] le général Frimont paraît avoir ordre de préparer sa retraite, ainsi que la nôtre, et l'impossibilité de me maintenir sur ce point, si j'étais abandonné à mes propres forces, surtout avec des hommes qui n'ont encore en partie que le nom de soldats, je crois, Monsieur le Comte, devoir à l'intérêt de mon pays, autant qu'à l'avantage que la cause commune peut retirer du dévouement reconnu des troupes polonaises, d'appeler sur ces circonstances l'attention de Votre Excellence, en Lui représentant la nécessité d'empêcher l'abandon du reste du territoire polonais. Aux motifs qui doivent faire désirer ce résultat sous les rapports militaires, il s'en joint d'autres qui ne le rendent pas moins nécessaire. Je n'ai pas besoin de dire à Votre Excellence, combien on cherche à abattre le courage et à lasser la persévérance des habitants du Duché par les insinuations les plus fausses sur les moyens de la France

et sur ses intentions à notre égard. Peut-il être politique, non seulement de renoncer aux moyens de détruire ces suggestions par une influence que nous conserve notre position actuelle, mais de leur donner même du poids par un abandon apparent, et d'y ajouter l'idée si pénible de voir le gouvernement polonais chercher ailleurs un asile, sans être même sûr de l'y trouver [1]).

C'est d'après des considérations aussi pressantes, que j'ose espérer que Votre Excellence voudra bien faire ce qui dépendra d'Elle, pour prévenir les suites fâcheuses que les projets qu'on annonce, ne peuvent manquer d'entraîner et pour nous et pour la cause commune, et cette dernière raison m'a engagé à en parler également à S. E. le ministre des relations extérieures dans la lettre que je lui adresse aujourd'hui à cet effet.

S'il était permis de mettre des motifs secondaires à côté de ceux que j'ai eu l'honneur d'exposer à Votre Excellence, j'oserais réclamer l'amitié dont Elle me permet de me flatter, pour Lui rappeler qu'en agissant pour le bien général, ce sera en même temps me tirer personnellement d'une situation pénible et ajouter la reconnaissance à tous les sentiments que je Lui ai voués.

Le général commandant le 5[me] corps

Joseph Prince Poniatowski.

---

[1]) Stąd (chociaż i nie bez wpływu knowań zwolenników porozumienia się z Rosją) przygnębienie wśród członków rządu Księstwa Warszawskiego. Co do roli ks. Józefa w tem przesileniu por. Askenazy 221—7, 313—9 i tegoż *Na rozdrożu* (*Bibl. Warsz.* 1911, I 422 i nast.). Por. też wypis z protokołów Rady ministrów (A. E. Pologne 334 p. 317) z 6 kwietnia 1813; wtedy Mostowski, który miał tekę spraw wewnętrznych wezwał księcia-wodza do zachowania jak najdłużej kwater w granicach ojczystych. Poniatowski odczytał w odpowiedzi list szefa sztabu Stutterheima zaprzeczający pogłoskom o odwrocie. „Le prince déclare à cette occasion qu'il ne quittera le territoire national qu'en vertu d'ordres précis dont il ne se trouve aucunement muni jusqu'ici. Cette détermination pouvant amener une réunion de troupes dans le rayon de Podgórze, il est décidé qu'on y rassemblera des magasins, lesquels doivent suffire par semaine à une consommation journalière de 20,000 rations de vivres et de 7000 de fourrages, les contracts devant être renouvelés tous les jours. Le montant de chacun d'eux est évalué à une somme de 141 mille de florins. . Les payements pourront être effectués en sel...". Por. Bignon 370.

825. Do Watzdorf'a. Kraków, 5 kwietnia 1813.

Przekonał się, że instrukcje Frimont'a nakazują mu odwrót nawet przed upływem zawieszenia broni. Także obietnice dostarczenia żywności z Galicji nie są wiadome temu jenerałowi. Doniosłość utrzymania się w granicach Księstwa, zwłaszcza wobec niedostatku. Zwraca się o poparcie także do posła francuskiego. Powiadamia go o szczegółach, aby dać możność sprawdzenia wiarygodności zapewnień austrjackich. Prosi o ostrożność. Dowodem podrażnienia Austrjaków ich niesłuszna skarga przeciw polskiej służbie zdrowia. Załącza odnośne akta. List do Narbonne'a wysyła osobno. Co do złożenia broni, sądzi, że ono nie może mieć miejsca, gdyż korpus wszedłby w granice Galicji na skutek wypowiedzenia rozejmu, więc kroków wojennych. Prosi o zdanie w tej sprawie jego i posła francuskiego [1]).

Croyant utile, dans les circonstances actuelles, de multiplier autant que possible mes relations avec le commandant en chef du corps autrichien, afin d'éclaircir toute espèce d'incertitude, qui pourrait exister sur les mesures auxquelles nous devons, tous deux, prendre part, je me suis rendu hier à son quartier général pour achever de déterminer ce qui est relatif à cet objet. Je me dispenserai de remettre sous les yeux de Votre Excellence ce qui s'est dit de part et d'autre dans cette conférence, puisque ce ne serait qu'une répétition de ce que j'ai déjà eu l'honneur de Lui marquer dans ma lettre du 2 de ce mois, en Lui rendant compte de l'entretien, que j'eus à cette époque avec m[r] le général Stutterheim. Mais je ne crois point inutile de Lui faire part, qu'autant par ce que m'a témoigné le général Frimont, que par ce qu'il m'a laissé voir des instructions qui lui ont été adressées par sa cour, il n'éxiste aucun doute que la retraite du corps autrichien, étant regardée comme certaine, et ce général ayant, dans le cas où la convention serait dénoncée, ordre d'effectuer son mouvement rétrograde avant l'expiration du délai de 15 jours, fixé pour la reprise des hostilités, on désire nous faire partir le plus tôt, qu'il sera possible, pour éviter tout embarras matériel, et prévenir ceux que, d'après le système que paraît avoir adopté le cabinet autrichien, la présence des troupes saxonnes et polonaises sur ce point pourraient occa-

[1]) D. St. 2954.

sionner, peut-être, sous d'autres rapports. Je dois ajouter encore, qu'ayant répondu à m[r] le général Frimont qui m'avait parlé de ses inquiétudes sur la pénurie sans cesse croissante des subsistances, qu'il savait sans doute que, sur les démarches faites par Votre Excellence auprès du gouvernement autrichien, celui de la Galicie avait reçu ordre de pourvoir à la subsistance de son corps, il m'assura qu'il ignorait entièrement cette disposition dont je lui apprenais le premier la nouvelle.

Je n'ai pas besoin de dire à Votre Excellence, combien il est intéressant de nous maintenir le plus longtemps qu'il sera possible, dans la position que nous occupons actuellement. Elle sait que cette circonstance a paru essentielle à S. M. l'empereur Napoléon, et cette seule raison doit suffire, pour que nous fassions tous nos efforts, pour ne la quitter que lorsqu'il sera impossible de faire autrement; mais je dois d'autant plus ne rien négliger pour y parvenir, quand je vois l'état où se trouvent encore nos troupes; quand je songe qu'elles doivent sans souliers, en partie sans uniformes et sans équipement traverser un pays, où elles ne trouveront rien moins que de la bonne volonté; que les officiers, sans solde, n'ont pas même de quoi subvenir à leurs premiers besoins, et que les caisses militaires ne possèdent absolument aucun fonds pour les dépenses indispensables, surtout en pays étranger. J'ignore ce que Votre Excellence pourra faire pour retarder une époque aussi défavorable pour nous, sous tous les rapports, mais je suis bien persuadé qu'Elle se fera un devoir d'y contribuer par tous les moyens qui seront à Sa disposition. Je pense que l'intervention de l'ambassadeur de France ne pourrait qu'être utile, pour atteindre le but que nous nous proposons, et je lui adresse dans cette vue la lettre ci-jointe que je prie Votre Excellence de vouloir bien lui faire parvenir. Je La prie de donner également Ses soins à l'article des subsistances que la Galicie doit fournir au corps autrichien, mesure, pour laquelle le gouvernement de cette province paraît ne point avoir encore reçu d'ordre, et qui est d'autant plus essentielle et pressante, que le manque de vivres et fourrages peut devenir par lui même un motif, ou

au moins un prétexte, pour évacuer la petite partie du Duché que nous tenons encore.

Croyant qu'il peut être utile à Votre Excellence d'être au fait de toutes les circonstances, pour qu'Elle soit à même de juger, en les comparant avec le langage qu'on Lui tient, du dégré de confiance qu'on peut accorder à ces témoignages d'amitié et de bonne volonté, j'ai pensé que je devais ne Lui rien cacher de ce que j'avais appris, et j'hésite d'autant moins à Lui confier tous ces détails, que je connais trop Son tacte, pour ne point être certain, qu'en distinguant ce qui pouvait être l'objet d'une communication officielle, d'avec ce que je ne dois peut-être qu'à la confiance du général Frimont, Elle fera usage du contenu de cette lettre de manière à ne point le compromettre et nous priver par là de ce qu'il peut concilier avec son devoir. Je crois encore, en terminant cette dépêche, devoir faire part à Votre Excellence d'une réclamation que je viens de recevoir de la part du commandant en chef autrichien, ainsi que de ma réponse. Cette communication, qui d'ailleurs n'a aucun rapport avec le reste de ma dépêche, s'y rattache seulement sous des vues générales, en servant à prouver combien les autorités autrichiennes, qui nous accusent d'animosité, en donnent bien plutôt elles mêmes l'exemple, en saisissant, sans aucun autre examen préalable, le prétexte le plus futile pour la mettre au jour. Au reste, ces pièces étant officielles, Votre Excellence en fera l'usage que bon Lui semblera, si Elle le juge utile dans l'occasion....

La lettre pour m[r] le comte de Narbonne a été envoyée séparément [1]).

[1]) Watzdorf do Senffta, 13 IV 1813 (D. St. 2954): „Je reçus le 11 d. c. la lettre ci-jointe en original de S. A. le prince Poniatowski qui en avait également adressé une à l'ambassadeur de France presque tout à fait du même contenu. J'ai lu la mienne à cet ambassadeur qui avait bien voulu me la remettre, il me donna la communication de la sienne et me chargea d'entrer de suite sur la position des choses de ce côté là en explication avec S. Exc. M[r] le comte Metternich. Ces explications sur une matière aussi délicate ont amené les déclarations suivantes: 1. que l'armistice ne sera pas dénoncé de ce côté là par les Autrichiens, ni sa dénonciation provoquée par eux. 2. si l'armistice est dénoncé par les Russes, le corps autrichien ne se retirera pas de la partie du Duché qu'il occupe, qu'en tant qu'il se croira compromis par des forces supérieures russes. 3. en cas de retraite le corps polonais sera considéré comme partie intégrante du corps autrichien et ne sera obligé que d'évacuer avec lui. M[r] le comte de Narbonne vient d'écrire sur ces déclarations une lettre à S. A. le p[ce] Poniatowski que je lui transmets tout à l'heure par estafette. L'ambassadeur paraît sentir qu'il dépendra toujours du g[al] Frimont de juger de la *supériorité* des forces russes, et Votre Excellence ne pourra douter d'après mes dépêches précédentes, que les choses ne prendront bientôt toute autre couleur de ce côté là, par les explications avec le prince de Schwartzenberg à Paris. Toujours est-il bon, que l'ambassadeur de France ait donné sans aucune intervention de ma part, sur ces explications avec le ministre d'état comte Metternich la direction au prince Poniatowski d'évacuer le Duché quand le général Frimont se retirerait".

P. S. J'ai déjà eu l'honneur de parler à Votre Excellence dans ma dernière dépêche de ce que j'avais témoigné au général Frimont relativement au désarmement des troupes saxonnes et polonaises. Je crois devoir Lui répéter que notre entrée en Galicie ne pouvant être considérée que comme ayant lieu à la suite d'un mouvement de guerre, puisqu'elle serait précédée de la dénonciation de la convention, il me paraît que les termes mêmes de la déclaration faite par le ministère autrichien doivent exclure l'idée d'un désarmement. Cependant, n'ayant reçu jusqu'ici aucun ordre à cet égard, ni sur ma direction ultérieure, ma position devient d'autant plus embarrassante, que je dois craindre de contrarier les vues de S. M. l'Empereur par une détermination pour laquelle je n'ai aucune donnée. Votre Excellence me fera plaisir de me faire part de ce qu'Elle pense à cet égard, de même que de l'opinion de l'ambassadeur de France.

826. Do Maret'a. Kraków, 5 kwietnia 1813.

Doszła go niewątpliwie przez poselstwo saskie w Paryżu wiadomość o żądaniu gabinetu wiedeńskiego, aby wojska saskie i polskie złożyły broń w przejściu przez kraje austrjackie. Nie otrzymał dotąd żadnych rozkazów od wicekróla Włoch w tej mierze. Rozmowa z Frimontem upewnia o zamiarze Austrjaków wycofania się z Księstwa nawet przed upływem zawieszenia broni. Nieszczęsne skutki odwrotu, gdyby nastąpił w tych okolicznościach, pod względem wojskowym i politycznym. Gdyby porzucenie kraju okazało się koniecznością, przynajmniej

trzeba udzielić szybkiej pomocy wojsku, aby zachować je a z niem jakieś nadzieje narodu [1]).

Monseigneur, les communications officielles qui, d'après les ordres de S. M. le Roi de Saxe, ont été faites à Vo-

[1]) A. E., Pologne, 334 f. 304–307; kopia (A. E., Autriche 394 f. 352–5) dołączona do listu do Narbonne'a z tejże daty. — Por. Reboul II 337, 489–91. 16 kwietnia 1813 Maret zdawał Napoleonowi sprawę z kroków, poczynionych na skutek tych wiadomości (A. N. AF^{IV} 1676, Ussel: *L'intervention de l'Autriche* 350–1, 353–4): „Je viens de voir M. le prince de Schwarzenberg pour lui demander des explications sur les dispositions annoncées dans les lettres de M. le baron Bignon (por. Handelsman d. 670) et de M. le prince Poniatowski.... Le prince de Schwarzenberg a répondu qu'il n'avait aucune connaissance de l'ordre que le conseil de guerre peut avoir donné à M. le général Frimont. Il a seulement entendu dire plusieurs fois à Vienne, que si les Russes dénonçaient l'armistice avant que Votre Majesté eût commencé les hostilités, il n'y aurait d'autre parti à prendre que de se retirer en Galicie afin de ne pas se trouver seul engagé; que dans ce cas il ne serait pas possible de conserver en Galicie le corps polonais dont la présence pourrait nuire à la tranquillité dans cette ancienne province polonaise et donnerait pour attaquer l'Autriche un prétexte à la Russie qui a déjà porté des plaintes à M. de Lebzeltern de la protection accordée à un foyer de recrutement et d'insurrection; que si l'armée polonaise devait traverser le pays en corps d'armée et comme exécutant un mouvement militaire, l'armée russe pourrait être déterminée à s'y opposer et à suivre les Polonais. Le prince de Schwarzenberg ne sait rien de plus, il est porté à croire que les Russes ont manifesté l'intention de dénoncer l'armistice, et que c'est pour ce cas éventuel que des instructions ont été envoyées par le conseil de guerre au général Frimont. Il pense que si la brigade saxonne et le bataillon de voltigeurs français voulaient, en cas de retraite, rester avec le corps autrichien, on n'y verrait pas les mêmes inconvénients qui font envisager avec inquiétude la présence du corps polonais sur le territoire de la Galicie. Il est persuadé que la crainte de se trouver aux prises avec l'ennemi, lorsque l'armée française n'agirait pas encore, a suggéré, s'ils existent, les projets dont on nous annonce la probable et prochaine exécution. Il ajoute que c'est la possibilité de quelque chose de semblable et la connaissance de la position embarrassante du corps auxiliaire, qui l'ont déterminé à prier Votre Majesté de faire parvenir à Vienne par la voie la plus prompte la nouvelle de Votre départ pour l'armée. Il attend au premier jour un courrier et il ne doute pas que s'il y a eu des ordres positifs donnés au général Frimont, ces ordres ne lui soient communiqués. N'ayant pu recueillir de lui autre chose qu'une opinion et des conjectures, j'ai cru devoir lui demander de nouveau une réponse cathégorique sur cette

tre Excellence par son ministre à Paris, relativement aux troupes polonaises et saxonnes qui se trouvent de ce côté, ont porté également à Sa connaissance la condition du désarmement, que le cabinet de Vienne vient d'attacher à leur passage par les états autrichiens. N'ayant reçu jusqu'ici aucun ordre de la part de S. A. I. le Prince Vice-Roi, ni relativement au désarmement même, ni pour la direction ultérieure que j'aurais à prendre, dans le cas où les circonstances me forceraient à entrer en Galicie, j'ai cru d'autant plus devoir m'abstenir de répondre d'une manière positive aux insinuations qui m'ont été faites par le command^{t} en chef du corps autrichien, sur les mesures préparatoires à prendre pour ces deux objets, que, ne pouvant me figurer notre retraite dans les états autrichiens autrement possible, qu'à la suite *d'un mouvement de guerre*, qui y porterait également le corps du général Frimont, circonstance qui, dans notre position actuelle, ne me paraissait guère probable, je voulais éviter de contrarier peut-être les vues de S. M. l'Empereur, par une détermination pour laquelle

question: en supposant que les dispositions qui nous sont annoncées, ayent été exécutées et que le corps auxiliaire soit rentré en Galicie, pensez-vous qu'il se porte immédiatement en avant, lorsque Sa Majesté donnera directement l'ordre au général Frimont de recommencer les hostilités? Le prince de Schwarzenberg a répondu affirmativement. Cependant, Sire, il résulte de tout ce qu'il m'a dit, qu'on est tellement agité à Vienne de la crainte d'attirer l'ennemi sur le territoire autrichien, et de compromettre le corps auxiliaire en le faisant agir avant que le mouvement de la Grande Armée soit complètement développé et la guerre assez vivement engagée pour qu'on puisse espérer de combiner des opérations, que j'oserai représenter à Votre Majesté qu'il ne serait pas sans utilité que les ordres qu'Elle donnera au général Frimont, soient transmis de manière à ne laisser aucun prétexte d'évasion et portés par une personne qui par son caractère en impose et soit en état de réfuter les observations qui pourraient lui être faites. Il me paraît tellement important d'éviter une détermination prématurée et prévenir la séparation et la dissolution du corps polonais, dans le moment même où il va être dans le cas d'agir de nouveau, que je crois devoir envoyer un courrier à M. le comte de Narbonne pour lui communiquer les lettres que j'ai reçues, et l'engager à obtenir que les choses restent dans l'état où elles étaient. Je vais réexpedier M. de Rumigny afin qu'il puisse porter les ordres de Votre Majesté à Cracovie". — Por. Handelsman d. 682.

je n'ai aucune donnée. Cependant l'embarras dans lequel je me trouvais par ces circonstances, vient encore de s'accroître d'une manière très désagréable. Dans une conférence que j'ai eue hier avec le général Frimont, je me suis convaincu, autant par ce qu'il m'a témoigné, que ce [1]) que j'ai pu inférer d'autres particularités, que la retraite du corps autrichien, qui doit *s'abstenir de toute hostilité et combat sur la rive gauche de la Vistule*, étant regardée comme inévitable, et le général Frimont ayant ordre, dans le cas où la convention existante avec les troupes russes viendrait à être dénoncée, d'effectuer son mouvement rétrograde avant l'expiration du délai de 15 jours, fixe pour la reprise des hostilités, on désire de nous faire partir d'ici le plus tôt possible, pour prévenir tout embarras matériel, et éviter ceux que [2]), dans ce système, la présence [3]) des troupes polonaises et saxonnes sur ce point pourrait occasionner sous d'autres rapports.

S. M. l'Empereur ayant fait connaître, ainsi que je l'ai appris, qu'il croyait essentiel de maintenir en avant de Cracovie autant de terrain qu'il serait possible, Sa seule volonté suffit pour ne me faire envisager qu'avec une peine extrême, l'abandon qu'on paraît prêt à en faire sans aucun motif ostensible suffisant. Mais la répugnance que me fait éprouver cette mesure désastreuse sous les rapports militaires, se trouve encore aggravée par une infinité d'autres circonstances non moins pénibles, quand je songe que les troupes polonaises, sans souliers, en partie sans uniformes et sans aucun équipement, doivent traverser, désarmées, un pays où elles ne trouveront rien moins que de la bonne volonté; que les officiers sans solde et sans aucun moyen, n'ont pas même de quoi subvenir à leurs premiers besoins, et que les caisses militaires ne possèdent absolument aucun fonds pour les dépenses les plus indispensables, surtout en pays étranger. J'ai beau chercher tout ce qui peut atténuer des détails aussi faits pour abattre l'esprit des troupes, je ne puis m'en promettre autre chose, si non, que leur entière dissolution sera la suite inévitable d'une marche entreprise dans un état où elles auront raison de se croire oubliées et abandonnées du monde entier, et où l'on ne négligera rien pour le leur faire penser en opposant le tableau affligeant de leur dénuement à celui du dévouement qu'elles ont montré depuis le premier moment de leur existence. J'ose me flatter que Votre Excellence connaît suffisamment le mien, et qu'Elle n'ignore point qu'il n'a jamais cessé d'être le même dans les circonstances les plus difficiles; mais c'est ce sentiment même qui me porte à n'envisager qu'avec crainte les suites de cet abandon du reste de notre pays, et à calculer l'impression défavorable que la vue de nos troupes dans leur état actuel, et les extrémités qu'il pourra entraîner pour elles, devront naturellement produire en Allemagne, où il ne peut qu'être à désirer de les éviter dans les circonstances présentes.

[1]) Reboul: par ce...
[2]) Reboul: qui...
[3]) Reboul opuszcza to słowo.

À ce tableau déjà assez affligeant par lui même des effets de la nouvelle retraite qu'on médite, sur les troupes, Votre Excellence voudra bien m'excuser si, comme Polonais, j'ajouterai, quoiqu'ils me regardent moins directement, quelques détails, sur ce qui regarde notre pays même. Je passe sous silence la perte du reste de nos ressources; cet objet réduit à si peu de chose, ne peut être mis en compte quand on s'est vu forcé de renoncer à celle de la presque totalité du pays. Mais Votre Excellence n'ignore point que tout le gouvernement et une partie des autorités civiles du Duché sont dans ce moment rassemblés à Cracovie. Quelque faible que l'on puisse croire l'influence que ce gouvernement exerce sur les habitants, elle existe cependant en effet, par [1]) divers moyens, et produit des effets salutaires sur leur persévérance et leur courage, en réagissant contre les séductions dont on les entoure, et en les prémunissant contre les fausses et perfides insinuations de nos ennemis tant sur les moyens de la France, que sur ses intentions. Renoncer à ce dernier avantage qui nous reste, pour lui substituer l'idée d'un entier abandon, qu'on ne cherche que trop à propager, n'est ce point donner une preuve, au moins appa-

[1]) Reboul: pour...

rente, de la vérité de ces suggestions, et ajouter aux ressources de l'ennemi, celle de l'opinion, qu'il pourra diriger à son gré? Si, dans des circonstances critiques [1]), il est jusqu'à des préjugés nationaux qu'il convient de ménager, n'est-il [2]) pas juste, à plus forte raison, d'épargner à une nation, qui a donné, avec un élan si général, les preuves les plus marquantes de son attachement à la cause commune, l'impression à la fois pénible et humiliante pour son amour propre, de voir son gouvernement forcé de chercher asile dans une terre étrangère, sans être même sûr de l'y trouver; et je ne puis le dissimuler à Votre Excellence, cette impression sera aussi forte, que ses traces difficiles à effacer. Je ne parle point de celle que la même circonstance produira ailleurs, et ce n'est point avec Vous, Monseigneur, que j'ai besoin de m'appesantir sur cet objet, bien plus de Son ressort que du mien, et dont Elle est, par Sa position, bien mieux à même de juger. Ce qui me paraît incontestable, c'est que tous les motifs tant militaires que politiques exigent, que l'on cherche à conserver au moins cette petite portion du territoire polonais, et c'est d'après cette évidence que j'aime à espérer, que l'on fera quelques efforts pour y parvenir, en agissant auprès du cabinet autrichien. Mais si, contre notre attente, ce résultat, si généralement et si ardemment désiré chez nous, devenait impossible à obtenir, au moins serait-il indispensable de conserver, par de prompts secours, une trace de notre existence dans celle des troupes polonaises, et rattacher au moins par ce moyen à nous les voeux, l'attention et l'espérance de la Nation. J'ose croire que ce motif ne sera point sans effet auprès du Souverain qui nous a si souvent convaincus de Sa généreuse bienveillance, et qu'il n'abandonnera point au triste sort d'une flétrissante dissolution les restes d'une armée, qui lui a donné tant de preuves du plus sincère dévouement.

Daignez, Monseigneur, être persuadé, que celui dont je fais profession envers l'Empereur, entre autant que toute

[1]) Reboul: dans ces circonstances...
[2]) Reboul: n'est-ce...

autre raison dans les observations que je me suis permis de mettre ici sous Ses yeux, et ma confiance, en les présentant à Votre Excellence, est d'autant plus entière, que je me plais à L'en croire convaincue...

827. Do Frimont'a. Kraków, 12 kwietnia 1813.

Przyjął do wiadomości układ zawarty w sprawie przemarszu wojsk saskich i polskich, ale nie może robić żadnych przygotowań w braku rozkazów od swej zwierzchności. Zwrócił się po nie i ma nadzieję, że nadejdą w porę, gdyż nieprzyjaciel nie zagraża przewagą sił z tej strony. Zresztą będzie gotów do pochodu. Załącza odpis listu Watzdorfa na dowód szczerości w stosunkach z Frimontem [1]).

J'ai reçu la lettre [2]) que V. E. m'a fait l'honneur de m'adresser hier à la suite de la mission de M. le g-al de Stutterheim, et je m'empresse de Lui réitérer par écrit ce que j'ai témoigné verbalement à ce dernier.

La convention [3]) relative au passage des troupes polonaises et saxonnes par les états autrichiens qui vient d'ê-

[1]) W. Krgsarchiv 1813. H. A. 4/6 k., kopja. Por. Reboul II 338, 494—5.
[2]) Drukowany przez Reboul'a (II 492—4).
[3]) D. St. 2954: Watzdorf do Senffta, 5 IV 1813, pisał, że układ ten ma być antydatowany. „J'ai l'honneur de joindre ici une dépêche pour Votre Excellence de la part de S. A. le prince Poniatowski, qui m'est arrivée hier par estafette. La convention du passage des troupes saxonnes et polonaises venant d'être signée entre moi et le comte Metternich, j'ai l'honneur d'envoyer ci-joint l'original". Tekst układu podał Fain w *Manuscrit de 1813,* 472—9. Główne postanowienia były następujące: Art. 1. Le nombre des troupes, la force de chaque colonne... ne pourra, dans aucun cas, excéder 3,400 hommes à pied et 1000 chevaux... Art. 2. Il sera pourvu à leur logement et à leur subsistance par les autorités du pays, contre payement comptant... Art. 11. Le cartel convenu... le 3 mai 1812, relativement à l'extradition des déserteurs réciproques... sera strictement observé, pendant la marche des troupes à travers les états autrichiens. Art. 13. Tous les officiers, sous-officiers et les personnes revêtues de charges militaires, conservent leurs armes. Les armes à feu des soldats, dès l'entrée des troupes sur le territoire autrichien, jusqu'à leur sortie de la monarchie, seront transportés sur des chariots qui suivront. Par considération particulière, à la division de chaque colonne où se trouvera le général qui la commande, il restera une compagnie de 150 soldats avec armure complète, pour le service du général et la garde de ses bagages.

tre signée à Vienne, m'a été communiquée par le ministre du Roi et je prie V. E. d'être persuadée que, sachant apprécier et la bonne volonté que le gouvernement autrichien a déployée à cette occasion, et les ménagements auxquels les circonstances actuelles peuvent le mettre dans le cas de s'astreindre, j'éviterai avec soin, s'il devient nécessaire de faire application de cette convention, tout ce qui peut être en opposition avec les vues dans lesquelles elle a été conclue. Quant à en préparer déjà l'exécution, en communiquant de suite à V. E. les renseignements, qu'Elle désire sur le nombre, la force et la marche des colonnes, je dois lui répéter ici ce que j'ai déjà eu l'honneur de Lui témoigner précédemment à cet égard, savoir, que n'ayant reçu jusqu'ici de mon commandement supérieur aucune instruction qui m'indique que l'intention de S. M. l'Empereur des Français soit de réunir les troupes polonaises à celles qu'il a en Allemagne, je ne saurais me permettre d'entrer en acception de cette mesure, en contribuant dès aujourd'hui à des dispositions préparatoires [1]) et encore moins donner la direction d'un mouvement sur lequel, s'il a effectivement lieu, je n'ai encore aucune espèce de données.

V. E. a trop d'expérience du service pour ne point sentir, comme moi, que dans la position, où je me trouve, je ne puis faire autre chose, que de demander encore des ordres de mon autorité supérieure, et c'est ce que j'ai fait sur-le-champ. Je ne doute point, M. le Baron, que je n'en reçoive sous peu, et j'ai lieu de croire qu'ils viendront d'autant plus à temps que l'état de choses de ce côté exclut toute crainte d'une prépondérance d'opérations suffisante, pour ne point laisser tout le temps dont on peut avoir besoin, pour régler et préparer un mouvement.

Au reste, M. le Baron, je fais faire de suite et le travail et les dispositions nécessaires pour que, s'il devient nécessaire, il puisse être effectué d'après la teneur de la convention et je m'empresserai de communiquer ces détails à V. E. au moment même, où les circonstances en ameneront le besoin. Forcé aujourd'hui à [2]) me borner à cette promesse,

[1]) Zdanie opuszczone przez Reboul'a.

[2]) Reboul: de...

j'aime d'autant plus à penser que, rendant justice à la manière dont V. E. m'a toujours vu agir, Elle n'aura pas la plus légère inquiétude, qu'oubliant la franchise et la bonne volonté qu'Elle a mises personnellement dans nos relations de service, je veuille méconnaître la délicatesse de Ses procédés, en Lui faisant contracter la responsabilité des mesures qu'Elle est chargée d'effectuer, en tant qu'elles dépendent d'Elle.

L'empressement, que je mets à communiquer ci-joint à V. E. copie de la lettre même que je viens de recevoir du ministre du Roi à Vienne [1]), La convaincra, combien mes intentions à cet égard sont franches et sincères. Il m'est bien agréable, Monsieur le Baron, en vous en donnant [2]) l'assurance, d'y joindre l'expression de ma haute considération.

828. Do Frimont'a. Kraków, 13 kwietnia 1813.

Otrzymał list generała Sackena z wypowiedzeniem zawieszenia broni. Zdumienie z tego powodu, gdyż Rosjanie nie mają sił do wojny zaczepnej. Nie chce dotykać politycznej strony tego zdarzenia. Własne postępowanie czyni zależnem od rozkazów, na które czeka. Prosi o urzędowe powiadomienie, czy korpus austrjacki jeszcze utrzyma jakąś cząstkę Księstwa. Tam zostawiłby szpitale. Będzie przygotowany, aby w razie koniecznym przejść Wisłę przed końcem rozejmu [3]).

J'ai reçu la lettre que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'adresser pour me communiquer celle [4]) par laquelle le

[1]) List generała Watzdorfa z 7 IV 1813 (W. Krgs. H. A. 4/6 l.).

[2]) Reboul: de vous donner...

[3]) A. E., Pologne 334 f. 368—9, kopja. Reboul II 338, 495—6 (według aktów wiedeńskiego min. wojny). Por. Ussel: *L'intervention de l'Autriche* 363—5; Handelsman 677.

[4]) Copie de la lettre du général Sacken au lieutenant-général baron Frimont. Żarki, le 30 mars — 11 avril 1813. „Nous nous étions flatté chez nous que la convention d'armistice aurait une durée conforme à nos désirs, c'est à dire, que la reprise des hostilités n'aurait plus lieu. Cet espoir ne doit point se réaliser; mais la faute n'en est pas à nous, et Votre Excellence jugera lui même qu'il est impossible que les armées alliées, en poussant leurs opérations, laissent derrière elles et sur leurs flancs un foyer de mouvements provoquant sans cesse l'insurrection nationale, telle que l'offre l'armée polonaise aux ordres du prince Joseph Poniatowski. Je viens en conséquence de recevoir l'ordre formel de dénoncer

général Sacken a dénoncé la convention conclue entre les troupes autrichiennes et russes, et je ne saurais lui exprimer tout l'étonnement où je suis, que ces dernières aient provoqué une mesure qu'elles ne paraissent être rien moins qu'en état de soutenir, et que par cette raison elles devraient plutôt craindre que chercher. Accoutumé à me renfermer dans les bornes de mon état, je ne chercherai point à pénétrer les considérations politiques qui ont pu amener cette apparente contradiction, mais V. Exc. me demandant de suite les dispositions qui deviennent extrêmement embarrassantes [1]) dans la position où Elle sait que je me trouve, je dois Lui répéter qu'attendant à tout moment les ordres que j'ai demandés, et qui doivent décider de la direction que je devrai prendre, je ne puis faire dans ce moment que les préparatifs pour lesquelles cette donnée ne m'est point indispensablement nécessaire, et je n'ai point [2]) manqué de m'en occuper. Mais ayant ici des hôpitaux et des dépôts, il m'importe avant tout de savoir, si V. Exc. compte abandonner entièrement [3]) le Duché ou si Elle a le projet d'en occuper encore une partie, et c'est sur quoi je prie officiellement Votre Excellence de vouloir bien m'informer [4]).

l'armistice arrêté entre nous et je m'en acquitte immédiatement au moyen du parlementaire chargé de mes paroles à cet égard..."

[1]) Reboul: extraordinairement alarmantes.

[2]) Reboul: pas.

[3]) Reboul: complètement.

[4]) Frimont do Poniatowskiego (D. St. 3597, kopja, Reboul II 496—8), Miechów, 15 kwietnia 1813: J'ai reçu la lettre, que V. A. m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 13 de ce mois, et je me permettrai de Lui observer que j'ai prévu l'événement de la dénonciation de l'armistice par le mouvement que l'ennemi faisait sur ma gauche en avant de Częstochowa et par la Silésie, ainsi que de la Pilica sur ma droite, ce qui m'a obligé dans le temps, comme j'ai eu l'honneur de le communiquer à V. A., de reculer mes avant-postes des environs de Częstochowa pour mieux les concentrer, de retirer mes postes avanturés vers la Pilica afin de les mettre en sûreté et de concentrer tous mes régiments, par mesure de précaution. Je ne crois pas l'ennemi dans le cas de craindre l'offensive de notre part, car depuis que la place de Częstochowa est en son pouvoir, le général Sacken est absolument maître de ses mouvements et de tous ses moyens, il a de plus à sa disposition un corps prussien assez considérable, et celui des généraux Jurkowitz et Gorczakoff (Reboul czyta: Grekow) qui occupe

Dans ce cas où Elle jugerait à propos de se maintenir dans ce pays, telle petite que pût être la partie qu'Elle en occu-

l'espace entre la Pilica et la Vistule, ainsi que le général Stutterheim aura eu l'honneur de l'apprendre à m[r] ie général Rożniecki. Ces forces pouvant être évaluées au delà de 30 mille hommes, sans compter ni les renforts qui passent sans cesse la Vistule, ni le général Rath qui, avec toutes ses troupes, est en pleine marche, pour rejoindre le corps du général Sacken, l'avantage qu'il y aurait d'ouvrir la campagne dans cette partie du Duché, me paraît peu décidé. L'armée de réserve russe, arrêtée depuis longtemps sur la Wartha, a effectivement commencé son mouvement vers l'Oder, et tout porte à croire, qu'elle ne quittera entièrement ces environs, que lorsque le résultat de la dénonciation de l'armistice sera décidé, et qu'elle n'aura plus à craindre des opérations offensives sur le flanc de sa ligne, tel que l'exprime le général Sacken dans sa lettre. Il serait d'ailleurs difficile de tenir dans une position où malgré mes plus instantes représentations et mes demandes réitérées de faire établir des magasins à Olkusz et Słomniki, je manque déjà des moyens de subsistance et où je serais exposé à voir périr de faim mes troupes, si je me trouvais dans la nécessité de les concentrer sur un même point... J'ai ordre d'évacuer le Duché avant le terme échu de l'armistice, pour éviter un combat qui pourrait compromettre les frontières de la Galicie, je dois même retirer le corps auxiliaire derrière le corps de réserve, et j'ai l'honneur de prévenir V. A. que, pour effectuer ce mouvement, je serai dans le cas de faire passer une colonne de 15 mille hommes, avec mon train d'artillerie, par Cracovie à Podgórze, où je désirerais pouvoir prendre mon quartier général, jusqu'à l'évacuation achevée du Duché. Par rapport aux hôpitaux, qui dans la position de V. A. deviennent nécessairement un sujet d'embarras, je dois, d'après les ordres reçus à cet égard, observer à V. A., que leur transport en Galicie, et leur réception dans les hôpitaux autrichiens souffrirait d'autant plus de difficultés, que j'y trouve avec peine l'emplacement nécessaire pour les nôtres, que par conséquent il serait plus à propos de les laisser à Cracovie, de la manière de laquelle nous avons laissé les nôtres à Varsovie, vu, qu'ils y trouveront plus facilement les moyens de subsistance. Si cependant il Vous répugnait, Monseigneur, de les y laisser, je crois qu'il serait encore à propos, de les faire établir dans le rayon. L'hôpital autrichien de Cracovie, ainsi que mes dépôts dans le rayon seront évacués sous huit jours au plus tard. La brigade saxonne de Gablentz, cantonnée dans les environs de Pacanów, se trouvant trop éloignée de Podgórze, lieu destiné pour la formation de colonnes, je me trouve dans le cas d'engager m[r] de Gablentz à se mettre en marche le 17 à Nowemiasto, le 18 à Nowe Brzesko, et le 19 à Podgórze, où il fera un séjour, après quel il continuera sa marche d'après la convention et la route qui m'a été prescrite par la Moravie et la Bohême, je prierai en conséquence V. A. de vouloir bien faire évacuer le 18 Nowe Brzesko et environs, pour y recevoir cette brigade, forte

perait, je préférerais d'y laisser les hôpitaux plutôt que de les traîner à ma suite ou d'encombrer de mes malades ceux des états autrichiens. Cette mesure devant, dans l'une ou l'autre hypothèse, occasionner une grande différence dans les transports et même des arrangements particuliers pour cet objet, Votre Excellence jugera elle même qu'il m'est impossible d'achever le travail qu'Elle désire, avant d'avoir à cet égard les renseignements nécessaires. En priant V. Exc. de vouloir bien me les donner, je crois encore devoir Lui témoigner, que d'après la durée du délai fixé jusqu'à la reprise des hostilités, j'ai tout lieu de croire qu'il ne s'écoulera point avant que je reçoive les ordres que j'attends, mais en tout cas, ne voulant point embarrasser la marche du corps sous Ses ordres, je prendrai des mesures pour que les troupes polonaises aient à cette époque au moins passé la Vistule.

Veuillez bien, Monsieur le Baron, agréer l'expression de ma haute considération.

829. Do Narbonne'a. Kraków, 13 kwietnia 1813.

Przesyła list Frimonta z doniesieniem o wypowiedzeniu zawieszenia broni. Ma to na celu jedynie usunięcie wojsk polskich, po czem niewątpliwie znowu zawarty będzie rozejm. Niezmierna trudność położenia. Niemożność podjęcia walki rekrutem świeżym, bez broni i oporządzenia. Pragnie doczekać się rozkazów. Gdyby nie doszły, prosi o radę. Z góry dziękuje za oddanie tej usługi [1]).

Monsieur le Comte, je ne perds pas un instant pour faire part à Votre Excellence de la lettre ci-jointe que m'adresse M[r] le général Frimont [2]) pour me donner communi-

---

de 1081 hommes, et 588 chevaux, et j'ai l'honneur de L'avertir que cette brigade se mettra en marche avec 4 jours de vivres, et qu'elle aura besoin de 40 chariots à 4 chevaux, et 6 chevaux de relais, pour le transport de ses équipages.

[1]) A. E. Autriche, 394 f. 421—2. Por. Reboul II 339, 498—9.

[2]) Miechów, le 12 avril 1813. „Je viens de recevoir ce soir la dénonciation de la suspension d'armes, dont j'ai eu l'honneur de faire part confidentiellement à Votre Altesse... Je vous prie de vouloir ne plus mettre de retard aux arrangements définitifs, que je charge M[r] le général de Stutterheim de prendre avec Votre Altesse, pour régler la marche du 5[me] corps à travers les états héréditaires d'Autriche,

cation de celle par laquelle le général russe Sacken vient de lui dénoncer la convention existante depuis quelque temps entre les deux corps [1]). Votre Excellence trouvera sans doute d'après la manière dont on motive cette dénonciation, que son seul objet est de nous éloigner d'ici, et il ne me paraît point douteux que, ce but atteint, on prendra encore une fois des arrangements semblables à ceux qui existent; mais il serait inutile de donner à ces idées tout le développement dont elles sont susceptibles.

Ce qui malheureusement n'est que trop certain, c'est l'embarras où je me trouve. Pressé, comme je le suis, de faire un mouvement des plus conséquents, et n'ayant ni ordre, ni indication quelconque sur ce que je dois faire dans cette hypothèse, je crains avec la meilleure intention possible d'agir d'une manière contraire aux vues de l'Empereur. Si l'état et la force des troupes que je commande, me permettait d'espérer que je pourrais me soutenir ici, mon choix serait bientôt fait, et je saisirais avec joie, ainsi que tout militaire polonais, cette occasion pour donner à notre Protecteur une nouvelle preuve de notre dévouement; mais ne pouvant en aucune manière croire cela possible avec la poignée de conscrits que j'ai à ma disposition, je ne pourrais qu'encourir le reproche fondé d'avoir sacrifié sans aucun davantage pour l'ensemble des opérations des troupes qui peuvent encore être utiles, et il ne me reste absolument, au bout de tous les délais, d'autre parti à prendre que de me prêter enfin à ce qu'on exige.

Cet aperçu de ma position suffira sans doute pour donner à Votre Excellence une idée de la cruelle perplexité où je suis. C'est donc de Son amitié, autant que de Son caractère officiel, que j'ose me promettre qu'Elle fera ce qui dépendra d'Elle pour m'en tirer, en agissant auprès de la cour de Vienne pour obtenir, qu'il soit pris avec les

---

puisqu'il est urgent de faire les dispositions qui doivent la préparer... La date de la lettre du général Sacken et le jour où elle m'est parvenue, me laissant un doute sur le terme véritable de l'armistice, j'envoie le colonel comte de Latour auprès de ce général pour éclaircir ce fait".

[1]) Por. Handelsman 677.

Russes des arrangements qui me donnent le temps pour recevoir les ordres que j'ai déjà demandés depuis quelque temps, ou au moins de ne pas précipiter le mouvement du corps autrichien de manière à ne pas me permettre de les attendre. J'ai tout lieu de croire que cela est plus facile qu'on ne voudra peut-être l'avouer; mais si contre toute attente cela se trouvait impossible, j'ose au moins prier Votre Excellence de me donner un conseil sur ce que j'ai à faire [1]).

[1]) Narbonne odpowiedział Poniatowskiemu 17 IV 1813 (A. E. Autriche, 394 f. 463—4, Reboul II 501—2). „...Je me bornerai à vous faire connaître simplement ce que j'ai obtenu. Il a dû être expédié sur-le-champ un courrier à l'empereur de Russie, pour demander le renouvellement de l'armistice; ce courrier doit le joindre à quelques marches de Duché, et M. de Lebzeltern doit adresser la réponse de l'empereur à M. le g[al] Frimont. -- Jusqu'à cette réponse qui est calculée devoir arriver à peu près à l'expiration du délai de quinze jours, le mouvement des Autrichiens, et le vôtre par conséquent, Mon Prince, ne doit pas commencer. — Enfin, M. le g[al] Frimont a ordre n'effectuer sa retraite que dans le cas où les forces ennemies seraient en nombre suffisant pour risquer une bataille, dont l'armée autrichienne ne doit pas courir les chances... Je sens bien, Mon Prince, qu'il n'y a du positif dans ce qui m'a été accordé que l'entière durée du délai de quinze jours qui peut vous donner le temps de recevoir les ordres que vous avez demandés. Les chances de renouvellement de l'armistice sont incertaines... Dans ce cas où vos ordres ne seraient pas arrivés, avant le mouvement décisif de retraite, s'il a lieu, je ne prendrais pas sur moi de vous donner l'avis que votre confiance en moi veut bien solliciter, si la nécessite elle même ne dictait cet avis, et s'il restait quelque choix à faire; mais alors, Mon Prince, quel autre parti prendre que celui de conserver à l'empereur le corps d'armée que vous commandez, et qui, en quelque lieu que vous le conduiserez, lui rendra toujours les services, auxquels il attache tant d'importance". Co do zabiegów posła francuskiego por. Ussel: *L'intervention de l'Autriche* 365—9 i Reboul II 336 - 8. Do pomocy Watzdorfa już się nie uciekano tym razem. Zajął się on jednak tą sprawą i pisał do Senffta do Ratysbony (D. St. 2954) 17 IV 1813: „...Un courrier arrivé hier de Cracovie à S. E. M[r] l'ambassadeur de France avec des dépêches du baron de Bignon et de S. A. le prince Poniatowski (il ne m'en a pas porté du tout) nous instruit, que le gén. baron Sacken vient de dénoncer le 11 avril au matin l'armistice au gén. Frimont... M[r] le comte Narbonne qui a causé hier sur tous ces objets avec moi, sent parfaitement, que les Russes ayant dénoncé d'armistice, il n'y a plus moyen d'arrêter la retraite du corps auxiliaire, d'autant plus que ce corps est un de ceux, qui est destiné

Trop persuadé des sentiments que Vous m'avez, Monsieur le Comte, si souvent témoignés, pour douter de Votre bonne volonté de me rendre ce service, j'aime à penser que Votre Excellence ne négligera rien de ce qui sera en son pouvoir pour y parvenir, et il m'est doux de Lui en exprimer d'avance ma reconnaissance, en La priant de croire à tout l'attachement que je Lui ai voué.

830. Do ks. Eugenjusza Napoleona (Beauharnais).

Kraków, 14 kwietnia 1813.

Wypowiedzenie rozejmu przez Sackena. Umowa austrjacko-saska. Jej warunki główne. Dążenie do usunięcia wojsk polskich. Nie ma do-

à se rendre en Bohême, où, disait d'ambassadeur, l'Empereur a Lui même désiré que l'Autriche développe de grands moyens militaires. -- Il a cependant voulu voir le c[te] Metternich, quelque malade qu'il fut, pour voir si un petit répit de la retraite du p[ce] Poniatowski serait possible, afin de voir peut-être arriver pendant ce temps des instructions de Paris pour S. A. le p[ce] Poniatowski... Le c[te] Narbonne vient de me dire, qu'il a vu le c[te] Metternich, qui n'avait aucune nouvelle encore du g[al] Frimont d'armistice dénoncé. Ceci se conçoit, le g[al] Frimont ayant voulu apparement attendre la réponse du p[ce] Poniatowski, aura fait partir sa dépêche plus tard. Le p[ce] Poniatowski a expédié son courrier de suite à l'amb. c[te] Narbonne, et cet officier polonais, courrier, a fait une telle diligence, qu'il n'a mis que 58 heures sur les 65 milles d'Allemagne de Cracovie ici. Le c[te] Narbonne a représenté au c[te] Metternich toutes les conséquences de la retraite du corps auxiliaire de ce côté pourrait avoir, et a sollicité, que le g[al] Frimont au moins ne s'en aille pas de là avant qu'une force russe au-delà de 25,000 hommes ne l'y oblige. Le comte Metternich a paru s'y rendre. Comme l'ambassadeur le verra encore ce soir, je saurai demain matin le résultat final de ces négociations... *P. S.* Le c[te] Metternich que je viens de voir, sent toute la complication désagreable que mit la dénonciation de l'armistice... *P. S.* à 11 heures du soir. L'ambassadeur de France ayant vu encore plus tard que moi ce soir le c[te] Metternich, a obtenu qu'on enverrait cette nuit un courrier à l'emp. de Russie pour obtenir une prolongation d'armistice, et que le gén. Frimont, si l'armistice ne serait pas prolongé, ne se retirerait pas, à moins qu'il a eu raison de croir les Russes plus forts que 20,000 hommes, jusqu'à ce qu'on eût pu avoir des instructions de Paris sur la destination du p[ce] Poniatowski. M[r] de Broglie, attaché à l'ambassade ici et arrivé depuis peu de Paris, a calculé, que le courrier envoyé du b. de Bignon et du p[ce] Poniatowski à Paris, pour demander les instructions, devait y être arrivé dans ce moment".

tąd rozkazów, a nie może dłużej pod różnemi pozorami zwlekać z przygotowaniami do wymarszu z Księstwa. Sądzi, że nie uzyska dalszej zwłoki jak do 20-go kwietnia, jeśli nie wpłynie się na Wiedeń. Nie wahałby się, gdyby istniała możliwość utrzymania się w granicach Księstwa, lecz za najpierwszy obowiązek uważa zachowanie tej garści żołnierzy, których wykaz liczebny załącza. Doniesie, jak załatwioną będzie sprawa pomieszczenia chorych. Wiadomości o upadku Częstochowy. Winę ponoszą Austrjacy, którzy niespodzianie cofnęli się, tak że nie można było ściągnąć artylerji i załogi twierdzy. Prosi o instrukcje [1]).

Monseigneur, je m'empresse de profiter du départ du courrier que M[r] le baron Bignon expédie aujourd'hui pour le quartier général de Votre Altesse Impériale, pour porter à Sa connaissance que la convention conclue, il y a quelque temps, entre les troupes russes et le corps auxiliaire autrichien, a été dénoncée le 11 de ce mois par la lettre ci-jointe du général Sacken au feldmaréchal-lieutenant baron de Frimont, qui m'a été communiquée par ce dernier. — J'avais reçu la veille, de la part du ministre de S. M. le Roi de Saxe à Vienne copie de la convention conclue entre lui et le comte de Metternich, pour régler les détails du passage des troupes polonaises et saxonnes à travers les états autrichiens. Elle porte en substance, que ce passage s'effectuera par colonnes, tout au plus de 3,400 hommes et 1,000 chevaux, qui se suivront à un jour de distance. On laisse les armes à feu aux sous-officiers et à 150 hommes pour les gardes nécessaires; mais les fusils du reste de la troupe devront être chargées sur des voitures.

Votre Altesse Impériale trouvera sans doute, d'après la manière dont [on] a jugé à propos de motiver cette dénonciation, qu'elle n'a d'autre but que de nous éloigner de ce point, dont on sent l'importance, pour la reprise des opérations. Ce résultat une fois amené, je ne doute point, que les choses ne rentrent ici dans l'ordre où elles se trouvent actuellement, et il est plus que probable que c'est dans cette vue que le général Frimont a reçu ordre de s'abstenir de tout combat sur la rive gauche de la Vistule.

J'ai déjà eu plusieurs fois l'honneur de représenter à Votre Altesse Impériale par mes précédents rapports, que,

[1]) A. E., Pologne 334 f. 370—1.

n'ayant de Sa part aucune instruction pour le cas qui se présente, je me trouvais, on ne saurait plus, embarrassé pour prendre un parti. Aussi, tant que la continuation de l'armistice m'a permis de retarder le moment où les troupes sous mes ordres se verraient obligées de quitter entièrement le Duché, je n'ai rien négligé pour y parvenir, en renvoyant, sous divers prétextes, les mesures préparatoires à prendre pour cet effet jusqu'à l'époque où j'aurais les ordres, que j'ai déjà depuis quelque temps demandés à Votre Altesse Impériale. N'en recevant point jusqu'ici, et M[r] le général Frimont continuant à insister sur la nécessité de faire partir les troupes polonaises et saxonnes [1]) avant l'époque où l'écoulement du délai fixé pour la reprise des hostilités, mettra les siennes en mouvement, il est impossible de me refuser plus longtemps à régler mon passage par les états autrichiens, et je ne prévois pas que je puisse retarder mon départ au delà du 20 de ce mois, à moins que l'ambassadeur de S. M. l'Empereur à Vienne, à qui je n'ai pas manqué de donner de suite avis de ces circonstances, ne trouve moyen d'engager le ministère autrichien à changer d'idée à cet égard.

Je n'ai pas besoin, je crois, de dire à Votre Altesse Impériale que si j'entrevoyais la moindre possibilité de me soutenir ici, je ne balancerais pas un instant sur le parti que j'aurais à prendre; mais ne pouvant même y songer avec la poignée de conscrits que j'ai actuellement à ma disposition, il ne me reste autre chose à faire que de tâcher au moins de conserver ces troupes pour l'époque où elles pourront encore être utiles.

[1]) Por. późniejsze w tej mierze słuszne uwagi posła francuskiego A. E. Autriche, corr., 395 f. 70—1. Narbonne (do ks. Bassano): „Vienne, le 11 mai 1813. ...Vous vous rappelez... avec quel empressement mystérieux l'Autriche a essayé, il y a un mois, de se débarrasser du corps polonais et du gouvernement fixé à Cracovie; avant d'avoir reçu aucun ordre à cet égard, j'ai senti de quelle importance était pour S. M. la position du corps combiné dans le Grand Duché; j'ai compris que cette position seule pouvait conserver à l'armée du général Frimont le caractère de contingent, caractère qu'elle perdait tacitement en rentrant sur le territoire autrichien et laissant l'Empereur d'Autriche maître de tenir ou de rompre l'alliance, sans garantie d'aucune espèce"....

Votre Altesse Impériale trouvera ci-joint la situation des troupes polonaises. J'aurai incessamment l'honneur de Lui rendre compte de ce qui aura été réglé tant sur la marche des troupes que sur le transport des hôpitaux qui m'embarrassent excessivement. — Plusieurs avis indirects s'accordent pour annoncer la prise de Częstochowa, mais je n'ai encore reçu à cet égard aucun rapport. Si en effet ce fort est tombé entre les mains de l'ennemi, c'est encore une perte que nous devons à la manière d'agir de nos alliés [1]), qui m'ayant donné lieu de le mettre en état de défense, en m'assurant positivement et à plusieurs reprises qu'ils se maintiendraient à cette hauteur, ont fait ensuite inopinément un mouvement rétrograde qui ne m'a plus permis d'en retirer l'artillerie et une garnison d'environ 500 hommes.

En terminant ce rapport, je dois encore une fois supplier Votre Altesse Impériale, de me faire connaître Ses intentions, et de ne point oublier que si dans ce que je fais, quelque chose peut leur être contraire, je n'ai point négligé de Lui faire envisager à temps les choses comme elles ont tourné par la suite.

831. Do Fryderyka Augusta. Kraków, 15 kwietnia 1813.

Potwierdza odbiór listu z 4 kwietnia i układu co do przemarszu wojsk korpusu polskiego przez kraje austrjackie. Brak mu jednak w tej mierze rozkazów cesarza. Wypowiedzenie rozejmu przez Sackena utrudnia położenie w najwyższym stopniu. Ogromna odpowiedzialność. Nie zdoła utrzymać się w granicach Księstwa jak do 20 kwietnia. Utrata

[1]) Obok tych kapitalnych zarzutów nie brakło pomniejszych. Na zebraniu Rady ministrów z 13 IV 1813 (A. E. Pologne, 334 f. 361): „Le prince Poniatowski annonce au conseil qu'un nommé Cypriar, employé de la sous-préfecture de Pilica, avait été arrêté par le militaire autrichien et jugé à mort pour avoir déserté, il y a 4 ans. Cette époque étant antérieure à toutes les conventions et à tous les cartels établis depuis, les cas qui y sont prévus, ne peuvent aucunement lui être appliqués, d'autant plus qu'il était sorti d'Autriche avec un passeport et que marié depuis dans le Duché, il en était devenu citoyen. Son arrestation est d'autant plus illégale qu'en cette qualité, il n'est justiciable dans le pays que par devant les autorités locales, et ne peut y être jugé ni puni par des étrangers". Polecono Potockiemu St. poczynić przedstawienia u Frimonta.

Częstochowy, a z nią artylerji i 500 żołnierzy załogi z powodu fałszywych upewnień Austrjaków, że pozostaną na wysokości tej twierdzy [1]).

Sire, j'ai reçu la lettre que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'adresser le 4 de ce mois, et m[r] le comte de Watzdorf m'a fait également parvenir la convention qu'il a conclue d'après Ses ordres pour le passage des troupes saxonnes et polonaises, et à laquelle je ne manquerai pas de me conformer dans cette hypothèse [2]). — J'ai déjà eu l'honneur de rendre compte à Votre Majesté, dans mes précédents rapports, de l'embarras dans lequel je me trouvais, si les circonstances me mettaient dans le cas d'entreprendre un mouvement rétrograde, sans connaître à cet égard les intentions de S. M. l'Empereur. Cet embarras vient d'être porté à son comble par annonce que m'a faite m[r] le général Frimont, que le général Sacken avait dénoncé le 11 de ce mois la convention d'armistice, en témoignant *qu'il était impossible que les armées alliées, en poussant leurs opérations, laissent derrière elles et sur leurs flancs un foyer de mouvement provoquant sans cesse l'insurrection nationale, tel que l'offre l'armée polonaise sous mes ordres.* Votre Majesté connaît ma répugnance à céder sans motif à l'ennemi la partie du Duché que nous occupons encore, et de n'avoir à consulter que mes propres lumières sur un mouvement aussi conséquent. Cependant, m[r] le général Frimont insistant sur la nécessité indispensable de faire partir les troupes saxonnes et polonaises, avant l'époque où l'expiration du délai fixé pour la reprise des hostilités mettra les siennes en mouvement, il m'a été impossible de me refuser plus longtemps à prendre les mesures préparatoires [3])

[1]) D. St. 3583, bruljon w A. Gł.

[2]) Por. Bonnefons 408—9.

[3]) A. E., Pologne 335 f. 10, wypis z protokołu posiedzenia R. min. z 16. IV 1813: „Le prince Poniatowski annonce que l'armistice conclu entre les Autrichiens et les Russes étant expiré, il communique la convention éventuelle conclue entre l'empereur d'Autriche et le roi de Saxe pour le cas du passage des troupes polonaises et il demande au Conseil de résoudre préalablement plusieurs questions qui se rattachent à l'évacuation du pays. Il désire savoir d'abord, quelle sera la destination ultérieure des gendarmes, quels sont les fonds qui pourront être mis à sa disposition, et il propose que les hôpitaux et les vétérans soient entretenus

pour régler mon passage par les états autrichiens conformément à la convention. — Je n'ai point manqué de faire part de toutes ces circonstances tant à S. A. I. le prince vice-roi d'Italie, qu'à l'ambassadeur de France à Vienne; mais celui-ci n'ayant, ainsi qu'il l'a témoigné depuis peu à m[r] le comte de Watzdorf, aucune notion relative aux troupes saxonnes et polonaises qui se trouvent de ce côté, il est plus que probable, qu'à moins de circonstances extraordinaires, notre départ d'ici ne pourra guère être retardé au delà du 20. Je souhaite, plus que je n'espère, qu'il me parvienne jusqu'à cette époque des ordres qui me tracent la marche que j'ai à suivre. N'en ayant point jusqu'ici, il me paraît que, ne pouvant songer à vouloir me soutenir seul dans cette contrée, mon devoir est de tâcher au moins de conserver les troupes sous mes ordres jusqu'à la reprise de grandes opérations, plutôt que de les sacrifier sans aucune vue d'utilité pour l'intérêt général. — J'aurai incessamment l'honneur de rendre compte à Votre Majesté de ce qui aura été réglé tant sur la marche des troupes que sur le transport des hôpitaux. Plusieurs avis indirects s'accor-

---

à l'avenir sur le produit des mines de Wieliczka. On répond à la première que les gendarmes seront incorporés à l'armée et que l'on garantit aux départements la restitution des survivants et le remboursement des fraix d'équipement. Les autres questions seront examinées par le ministre des finances... Le prince lit ensuite une lettre du gén. Frimont qui concerne l'évacuation du Duché". -- F. 16. z 17. IV 1813: „Le ministre des finances... déclare qu'il ne sera guère en état de lui fournir au delà de 200,000 florins en numéraire, tous les fonds de la vente consécutive du sel lui seront remis à mesure... Le trésor a réussi à fournir en deux mois à l'administration de la guerre la somme de 1,699,000 fl.". — F. 30 z 19. IV 1813: „Le prince Poniatowski croit qu'un marché fait avec des routiers pour le charroi des transports militaires serait infiniment plus avantageux à l'état que les fraix désignés pour cet objet par la convention. Il se propose en conséquence de faire un arrangement analogue, si son mouvement doit avoir lieu". 15. IV zanotowano: „Le prince Poniatowski demande au ministre des finances de conclure l'achat de 200 chevaux sellés pour la cavalerie contre du sel, à raison de 540 florins le cheval". 21. IV minister policji otrzymał polecenie kupienia 400 koni po 988 fl. z uprzężą. 26. IV uchwalono kupić konie za sól po 754 fl. (quintal = 14 fl.) a równocześnie zaprotestowano przeciw uprowadzeniu bydła i żywności przez wojsko austrjackie.

dent pour annoncer la prise de Częstochowa [1]); mais je n'ai encore reçu à ce sujet aucun rapport. Si en effet ce fort est tombé entre les mains de l'ennemi, c'est encore une perte que nous devons à la manière d'agir de nos alliés, qui m'ayant donné lieu de le mettre en état de défense en m'assurant positivement, et à plusieurs reprises qu'ils se maintiendraient à cette hauteur, ont fait ensuite inopinément un mouvement rétrograde qui n'a plus permis d'en retirer l'artillerie et une garnison d'environ 500 hommes [2]).

832. Do Bignon'a. Kraków, 16 kwietnia 1813.

Podaje wyniki przeglądu oderwańców z pułków francuskich [3]).

M[r] Butrot [4]), sous-inspecteur aux revues, venant de terminer le travail que je l'avais chargé de faire, relativement aux hommes isolés appartenant à l'armée française qui se trouvent ici, je m'empresse de vous faire parvenir ci-joint les résultats de cette opération, consistant:

1°. En 64 extraits de revue appuyés d'un tableau général présentant d'une part l'effectif et de l'autre des besoins en effets d'habillement, de grand et de petit équipement, des détachements et hommes isolés, Français ou étrangers à la solde de France. 2°. En 10 extraits de revue appuyés d'un pareil tableau de détachements et isolés étrangers entretenus par leurs puissances respectives. Cet travail ayant donné lieu à des détails très minutieux, vous serez, Monsieur le Baron, convaincu par ses résultats volumineux qu'il n'a pu être achevé plus tôt [5]).

---

[1]) Poddała się 5 kwietnia.

[2]) Załoga składała się z 51 oficerów, 148 podoficerów, 978 żołnierzy i 26 armat według Kołaczkowskiego (II 6). Reboul (II 345) podaje nieco odmienne liczby: 56 oficerów sztabowych i wyższych, 1026 niższych oficerów i szeregowców, 24 dział.

[3]) D. St. 3597.

[4]) U Gembarzewskiego (260) Piotr Buhot, podinspektor popisów I klasy.

[5]) Por. Handelsman 684.

833. Do Frimont'a. Kraków, 17 kwietnia 1813.

Odebrał list z wczoraj z uwiadomieniem o przejściu taboru dział do Podgórza. Zamiar utrzymania przejść w Sandomierzu, Opatowcu i Krakowie wiąże z bliskiem podjęciem działań zaczepnych. Zapowiada je wicekról włoski. Także z Wiednia upewniają, że odwrót nie nastąpi jak tylko w razie natarcia przeważnego nieprzyjaciela. A zatem ma nadzieję, że nie trzeba będzie cofać się [1]).

J'ai reçu la lettre que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'adresser hier pour me prévenir, avec Son obligeance ordinaire, du passage du convoi qu'Elle fait réunir au dépôt d'artillerie à Podgórze.

Je ne suis point étonné que V. E. ait reçu l'ordre de garder aussi longtemps qu'il sera possible les passages de la Vistule à Sandomir, Opatowiec et Cracovie. Cette disposition me paraît une suite naturelle de la reprise très prochaine des grandes opérations que S. A. I. le prince Vice-Roi d'Italie m'annonce, en date du 7 de ce mois, en me disant: *qu'on va prendre l'offensive, que les troupes s'ébranlent déjà pour cet effet et qu'il faut qu'on puisse compter sur un appui efficace de ma part.* Cette supposition acquiert un nouveau dégré de probabilité par le contenu de la dépêche que j'ai reçue hier de la part de l'ambassadeur de France à Vienne, en réponse à celle où je lui faisais part de ma position. M[r] le c[te] de Narbonne me marque que le ministère de S. M. l'empereur d'Autriche, en s'expliquant sur le passage du corps polonais à travers les états de ce souverain, d'après les conditions convenues, a déclaré qu'à moins que la nécessité des circonstances ne demandât le contraire, ce corps avait incontestablement le droit de n'évacuer que le dernier son propre pays. *Que ce ministère avait de plus solennellement affirmé que, dans le cas de la dénonciation de l'armistice, l'évacuation du territoire occupé n'aurait lieu qu'en cas d'attaque et par des forces évidemment supérieures, en un mot, que cette opération serait tout-à-fait militaire, ainsi que, jusqu'à ce moment possible, mais qui n'a rien de menaçant, la présence des troupes polonaises sera considérée comme un*

[1]) D. St. 3597, kopja, także A. E. Autriche 394 f. 467—8 przesłana dla Narbonne'a.

motif d'assurance de plus, et que leurs opérations se combineraient librement avec celles du corps autrichien.

Ne doutant pas, M[r] le Baron, d'après une déclaration aussi positive, que V. E. n'ait reçu des instructions pour agir en conséquence, ces circonstances me font d'autant plus désirer de me concerter au plus tôt avec Elle, que dans l'hypothèse à laquelle cette déclaration donne lieu, notre retraite ne saurait être amenée que par une opération prépondérante de l'ennemi, et que celui-ci n'est évidemment pas assez fort pour l'entreprendre avec succès contre nos troupes réunies.

834. Do hr. Narbonne'a. Kraków, 18 kwietnia 1813.

Otrzymał list z 13-go kwietnia. Wobec sprzeczności oświadczeń wiedeńskich a postępowania Austrjaków w Księstwie zażądał wyjaśnień od Frimonta. Otóż okazuje się, że instrukcje dane dowódcy korpusu posiłkowego nakazują mu pod osobistą odpowiedzialnością nie dopuścić do żadnego starcia z nieprzyjacielem. Zatem ustąpienie z Księstwa z końcem miesiąca staje się nieodzownem. Zmusza do tego nie tylko odwrót Austrjaków i niegotowość żołnierza polskiego do podjęcia kroków wojennych, ale i brak żywności w departamencie krakowskim ogłodzonym nagromadzeniem 50 tysiącznego wojska. W Galicji mimo obietnic żadnych zapasów nie kazano gromadzić. Upadek Częstochowy potwierdza się; tożsamo grozi Zamościowi mimo bliskości korpusu posiłkowego. Właśnie odebrał dekret Fryderyka Augusta zapowiadający dostawę żywności z Galicji, lecz władze austrjackie uważają to za nieporozumienie [1]).

[1]) A. E., Autriche, 394 f. 468—70 i Reboul II 503—6. Treść u Ussela 368—9 i u Reboul'a II 339. Z tejże daty i z dnia następnego list do Watzdorfa nie zachował się; mamy o nich wiadomości w odpowiedzi przesłanej Poniatowskiemu (D. St. 2954) z Wiednia 24. IV: „J'ai reçu les deux lettres que V. A. m'a fait l'honneur de m'écrire, l'une du 18 avr. dont m[r] de Kamieniecki, votre aide de camp, a été porteur, l'autre du 19 d. c. qui m'est arrivée hier matin par estafette. V. A. connaît, je m'en flatte, trop bien, mes sentiments d'attachement vrai et respectueux pour Elle, pour douter, que je ne sente vivement les difficultés de Sa position. Elle ne doutera donc pas, que j'ai transmis sur le champ Sa dépêche d'hier sous enveloppe à S. E. m[r] le c[te] de Senfft, et que j'ai toujours rendu fidèlement compte à ce ministre de tout ce que V. A. a daigné m'écrire. S. M. le Roi se trouve aujourd'hui à Linz, et en partira demain matin, pour se rendre à Prague. Cette détermination de S. M. a été annoncée de la part de S. M. le Roi par une lettre autographe à S. M. l'emp. Napoléon, dans laquelle notre souverain lui ex-

Monsieur le Comte, j'ai l'honneur d'accuser à Votre Excellence la réception de la lettre qu'Elle a bien voulu m'adresser le 13 de ce mois, en réponse à celle où je Lui

prime son vif désir pour la paix et l'urgente nécessité de veiller de plus près au bien de ses états, de se rapprocher des frontières de la Saxe pour empêcher que les esprits ne puissent être égarés — et effectivement quelle résidence pouvait mieux répondre à ces vues que celle de Prague, dans les états d'un souverain parent et allié de la France et chargé par la France même du rôle de médiateur armé. -- Je ne doute pas, mon Prince, que V. A. ne reçoive sous très peu de temps des ordres de S. M. nôtre Auguste Souverain. En attendant, S. E. m^{r} le c^{te} Narbonne a eu relativement à la position du corps du g^{al} Frimont et du 5^{me} corps plusieurs explications avec le ministère d'ici et même une audience de S. M. l'empereur. Je n'ai pas pu m'immiscer dans cette affaire, n'ayant pu avoir pour cet objet des instructions de ma cour; mais ayant appris aujourd'hui qu'on avait laissé à V. A. trois partis à prendre. — a) celui de se retirer d'après le mode de la convention établie; b) celui de rester *tranquillement* avec les troupes polonaises sans hostilités dans le rayon de Podgórze jusqu'à nouvel ordre; c) celui de vous porter en avant, de recommencer les hostilités avec les Russes, mais de courir aussi seul toutes les chances que ce parti pourrait amener; il me semblerait, que le parti mitoyen indiqué sous la lettre b) serait le plus conforme à l'intérêt général et les circonstances du moment. Si la retraite devait avoir lieu, j'espère obtenir ici, que la cavalerie conserve le port de ses lances. Au moins le c^{te} Metternich sur mes représentations à cet égard s'est montré bien disposé, et quant à la marche resserrée des colonnes, S. E. le maréchal c^{te} Bellegarde m'a assuré, que pour peu qu'on réussise à pourvoir les endroits d'étapes des vivres nécessaires, le désir de V. A. de faire suivre les divisions et colonnes de marche avec le moins d'intervalle possible ne pourrait éprouver aucune contradiction". Z listów do Senffta odsłaniają się inne szczegóły pośredniczącej roli Watzdorfa. 22. IV donosił: „Pour faire cesser toutes ces réclamations un peu importunes de l'ambassadeur comte Narbonne, de faire reprendre les hostilités par le corps du g^{al} Frimont, on va lui déclarer avec beaucoup de calme, que le corps auxiliaire était une fois pour toutes fondu dans les mesures générales de médiation armée. Le prince Poniatowski a envoyé hier un de ses aides de camp ici avec une dépêche pour l'ambassadeur que celui-ci ne m'a pas encore communiquée (apparemment depuis la nouvelle du voyage de Prague, qui n'entrait pas dans ses plans) malgré que le prince l'en eût prié. Son Altesse m'a écrit lui même, désirant qu'on laissât en passant les états autrichiens les lances à la cavalerie et qu'on fît marcher les colonnes en marches plus serrées". 24. IV: „Je crois remplir les vues de Votre Excellence en écrivant au prince Poniatowski en lui rendant compte sans *réflexions ultérieures* du voyage de Sa Majesté à Prague".

faisais part de ma position. La déclaration positive qu'Elle a obtenue du ministère autrichien, m'a paru tellement en contradiction avec le langage qu'on m'a toujours tenu ici sur le même objet, que j'ai cru de toute nécessité d'avoir à cet égard une explication précise de la part de M^{r} le général Frimont, auquel j'ai communiqué ce qui avait été témoigné à Votre Excellence par son gouvernement, en l'invitant à se concerter avec moi sur les mesures à prendre en conséquence de cette déclaration, à la suite de laquelle il devait nécessairement avoir reçu des instructions. Dans l'entretien que je viens d'avoir avec lui sur cet objet, je me suis entièrement convaincu de ce que je n'avais que trop de raisons de soupçonner, c'est, que les vraies intentions du cabinet autrichien ne sont nullement d'accord avec les protestations qu'il vient encore recemment de renouveler[1]) à Votre Excellence. — M^{r} le général Frimont me voyant très décidé à ne pas dévier de ce que je croyais nécessaire en raison du système qu'annonçait le ministère autrichien, et pressé d'énoncer d'une manière claire et précise ce qu'il comptait faire lui même pour s'y conformer, n'a pu se défendre de me dire que ses instructions n'étaient point telles que je les supposais. Qu'il avait à la vérité, ainsi qu'il m'en avait déjà parlé, l'ordre de garder aussi longtemps que possible les trois passages de la Vistule à Sandomir, Opatowiec et Cracovie, mais de manière à n'engager aucune hostilité avec les Russes; qu'on lui enjoignait en même temps d'éviter tout ce qui pouvait compromettre la neutralité du territoire autrichien, et qu'on le rendait personnellement responsable, si cela arrivait. D'après ces considérations, M^{r} le général Frimont m'a témoigné que, persuadé que les Russes avaient non seulement la volonté, mais aussi les moyens de le forcer à la retraite, ce qui d'ailleurs l'attendait également, vu le manque toujours croissant des subsistances, il lui paraissait de toute impossibilité de se maintenir dans le Duché au delà de quelques jours après le 25 de ce mois, terme de la reprise des hostilités à la suite de la dénonciation de la convention. — Persuadé par cette explication que la retraite était dé-

[1]) Reboul: encore de renouveler...

finitivement résolue, et ne voyant aucune possibilité de faire changer au général Frimont un plan qui évidemment ne dépendait pas de lui, je me suis retrouvé dans la nécessité de fixer un terme pour mon mouvement rétrograde. Mais en cédant ainsi aux circonstances, j'ai tâché d'autant plus d'obtenir un nouveau délai dans le mouvement du corps autrichien que S. A. S. le Prince Vice-roi me fait connaître en date du 7 de ce mois, qu'avant de me donner des ordres il était obligé de consulter lui même les intentions de l'Empereur. Je suis donc convenu avec M[r] le général Frimont que les troupes polonaises auraient passé le 30 de ce mois la Vistule et que le corps autrichien occuperait lui même à cette époque Cracovie et les environs. Ce mouvement effectué, les troupes sous mes ordres occuperont [1]) encore le rayon [2]) que nous possédons sur la rive droite, jusqu'au 3 mai inclusivement, et si, à cette époque, je n'avais point encore reçu d'ordres, je me mettrai en marche, en me con-

[1]) Reboul: occuperaient.

[2]) W następstwie tego postanowienia Frimont otrzymał takie rozkazy od Bellegarde'a (D. St. 2954): Wien, 22 April 1813. Aus dem Inhalte der am 18 aus Krakau abgefertigten Depeche, die ich gestern abends um 7 Uhr erhielt, ist nun deutlich zu erfahren, dass der Fürst Poniatowski fest entschlossen sei, seine Behauptung auf dem Warschauischen Grund und Boden auf das Äusserste ankommen zu lassen.... Eine gewaltthätige Verhinderung dieser Aufstellung ist aus mehreren wichtigen Betrachtungen um so weniger zulässig, als der Hf. F. M. Lt. nach Ihrer Anzeige vom 18 ihm solches schon bedingungsweise bis auf den 2-ten Mai zugestanden haben. Wenn also der Fürst Poniatowski mittlerweile seinen Vorsatz nicht geändert haben sollte.... so erübrigt nichts anderes, als ihm die Aufstellung im Rayon zu gestatten.... Als eine feste Bedingung bleibt es übrigens, dass P... die Grenze des Rayon gegen Galizien auf keinen Fall überschreiten ... dürfe.... Durch diese Aufstellung des Fürsten P. in dem Rayon fällt nunmehr die Behauptung von Krakau und der zwei anderen Übergangspunkte über die Weichsel gänzlich weg, und der Hf. F. M. Lt. haben sich für diesen Fall mit dem Auxiliarcorps auf das rechte Weichselufer zu ziehen.... Gleich nach dem Übergang aber wollen der Hf. F. M. Lt. unter dem Vorwande zur Erleichterung der Subsistenz eine Division, bei welcher drei oder wenigstens zwei leichte Cavalerie Regimenter sein müssen mit ihrem beihabenden Geschütz] nach Oberschlesien und Mähren in Marsch setzen.... Eine zweite Division des österreichischen Corps dürfte wahrscheinlich dieser Bestimmung ehestens folgen.... auf den.... ersten Befehl".

formant pour ma direction à travers les états autrichiens à la convention conclue entre le ministre du Roi et M[r] le comte de Metternich.

Voilà, Monsieur le Comte, tout ce qu'il m'a été possible d'obtenir, et je puis assurer Votre Excellence que ce n'a pas été sans difficultés. Je dois Lui répéter encore que si je voyais la moindre possibilité de me maintenir seul ici, je ne balancerais pas un moment à le faire; mais les forces que j'ai à ma disposition, étant bien loin d'être suffisantes pour le tenter; n'ayant avec les derniers efforts pu me procurer qu'autant de munitions qu'en consommerait une seule affaire; ne pouvant d'ailleurs espérer d'être secouru par les Autrichiens qu'autant que je serais couvert par eux, et ne voulant de mon côté entrer dans aucune convention avec l'ennemi, Votre Excellence trouvera sans doute Elle même qu'il ne me reste guère d'autre parti à prendre que celui auquel je me détermine, et ce qui a achevé de me décider à cet égard, c'est la certitude que j'ai acquise, qu'au delà du terme que j'ai fixé pour ma retraite, il nous serait, au corps autrichien comme à moi, impossible de subsister par l'entier épuisement de vivres et fourrages, qu'environ 50 mille hommes concentrés depuis quelque temps dans le seul département de Cracovie ont dû naturellement y [1]) occasionner.

Je m'abstiendrai de placer ici les réflexions que la manière dont le gouvernement autrichien agit dans cette circonstance, fait naître, et qui d'ailleurs se présenteront d'elles mêmes à Votre Excellence. Mais ce qui surtout met en évidence son peu de bonne foi et son intention de ne rien négliger pour retirer son contingent, c'est qu'après avoir assuré positivement, il y a près de 15 jours, à M[r] le comte de Watzdorf que le corps du général Frimont tirerait ses subsistances de la Galicie, il n'a été donné aucun ordre pour cela, et ce général dit n'avoir aucune connaissance de cette disposition; circonstance qui seule aurait suffi pour nécessiter la retraite du corps auxiliaire. En rendant compte à Votre Excellence des résultats que la décla-

[1]) Reboul opuszcza ten przysłówek.

ration du ministère de Vienne a produit ici, j'ignore s'il sera en Son pouvoir de l'engager à adopter d'autres vues; mais en tout cas j'ai cru utile de L'en informer.

La prise de Częstochowa s'est malheureusement confirmée. Il est fâcheux que cela ait pu avoir lieu en vue d'un corps allié, et que Zamość, entièrement abandonné à lui même, risque d'éprouver le même sort.

P. S. Dans le moment même où j'allais fermer ce paquet, je reçois communication d'un décret [1]) par lequel S. M. le Roi de Saxe informe le conseil des ministres qu'à la suite des démarches qu'il avait ordonnées, sa légation à Vienne venait d'obtenir de S. M. l'Empereur d'Autriche des ordres pour que la Galicie autrichienne fournisse à la subsistance du corps auxiliaire qui se trouve dans le Duché, afin de faire durer d'avantage celles du terrain que nous occupons. J'ai communiqué de suite cette notification aux autorités autrichiennes et l'on m'a répondu encore une fois qu'on n'avait reçu aucun ordre en conséquence et que tout cela ne pouvait être qu'un malentendu.

835. Do hr. Narbonne'a. Kraków, 18 kwietnia 1813.

Przesyła mu wyniki rozmowy z Frimontem. Zła wiara rządu austrjackiego. Nie chce użyć swej siły zbrojnej z tej strony i szuka jedynie pozoru, a jeżeli Austrja pozostanie bierną, wysilenia polskie pójdą na marne. Lecz niema na to rady. Trzeba tylko odwagę przeciwstawić. Podziękowania. Kupi mu lub odstąpi parę koni [2]).

Cracovie, le 18 avrille 1813.

Je m'enpresse de vous comuniquer, Mon Cher Comte, le resultat de mes dernieres conferences avec le general Frimon. La cour de Vienne est évidament de mauvaise foi, et est positivement determiné à ne point exposer son contiengent a agire sur ce point; tout tend vers ce but, et l'on ne tache que de coloré le motif. Seul je ne puis rien.

[1]) Dekret z 5-go kwietnia przedstawiony Radzie ministrów w Krakowie 19. IV 1813 (A. E., Pologne 334 f. 30).

[2]) A. E., Autriche 394, f. 471, Reboul II 503, własnoręcznie, zachowano pisownię.

Je crois avoir ete bien heureux de gagner la posibilité de recevoir des ordres; je scaurai [1]) obeire mais si vous ne parvenez point a engager le cabinet de Vienne a une conduite *plus* [2]) *que passive*, je seroi un sacrifice inutile; mais brisons la dessu. La matiere est trop penible et trop odieuse dailleur aux maux sans remede il ne faut qu'oposer du courage. Je sens et aprecie votre amitié et je vois m'en occuper un instant pour faire treve à mes tristes pensees [3]). Si je reste ici je tacherai de vous trouver quelques chevaux si j'entrepend ma triste caravanne je vous en cederai deux des miens et je vous dirai l'endroit ou vous pourriez les faire chercher. Soyez convincu de mon attachement et je le repette avec un sensible plaisir a la vie et à la mort.

J. Poniatowski.

836. Do Fryderyka Augusta. Kraków, 19 kwietnia 1813.

Wynik układów z rządem austrjackim z powodu wypowiedzenia zawieszenia broni. Przypuszczenie ustąpienia z granic Księstwa 3-maja w braku rozkazów. Usprawiedliwia to postanowienie. Brak żywności. Nieszczerość obietnic jej zapewnienia. Odwrót gen. Gablentz'a do Saksonji [4]).

Sire, j'ai eu l'honneur de porter à la connaissance de Votre Majesté, par mon rapport du 15 de ce mois, de la dénonciation de l'armistice, et des mesures auxquelles je me voyais obligé en conséquence. L'ambassadeur de France à Vienne, auquel j'avais à la même époque fait part de ces circonstances, vient de m'informer en date du 13 qu'à la suite des démarches qu'il avait faites en conséquence *le ministère autrichien lui avait affirmé solennellement, que, dans le cas de la dénonciation de l'armistice, l'évacuation du territoire occupé n'aurait lieu qu'en cas d'attaque, et par des forces évidemment supérieures; en un mot que cette opération serait purement militaire, ainsi que, jusqu'à ce moment, possible, mais qui n'avait rien de menaçant, la présence des troupes polonaises serait considérée comme*

[1]) Reboul: je saurai bien...

[2]) Przemazano: moins.

[3]) O podobieństwie duchowem tych dwu ludzi mówi Bignon (420).

[4]) D. St. 3583, bruljon w A. Gł.

un motif d'assurance de plus, et que leurs opérations se combineraient librement avec celles du corps autrichien. Cette déclaration positive du ministère de Vienne étant entièrement en contradiction avec le langage qu'on m'a toujours tenu ici sur le même objet, j'ai cru essentiel d'avoir, à cet égard une explication précise de la part de mr le général Frimont, auquel j'ai communiqué ce qui avait été témoigné par son gouvernement à l'ambassadeur de France, en l'invitant à se concerter avec moi sur les mesures à prendre en conséquence de cette déclaration. Dans l'entretien que je viens d'avoir avec lui, mr le général Frimont, me voyant très décidé à ne pas dévier de ce que je croyais nécessaire, en raison du système qu'annonçait le ministère autrichien, et pressé d'énoncer, d'une manière claire et précise, ce qu'il comptait faire lui même pour s'y conformer, n'a pu se défendre de me dire, que ses instructions n'étaient point telles que je les supposais [1]). Qu'il avait à la vérité l'ordre de garder aussi longtemps que possible les passages de la Vistule à Opatowiec, Sandomir et Cracovie, mais de manière à n'engager aucune hostilité avec les Russes; qu'on lui enjoignait en même temps d'éviter tout ce qui pourrait compromettre la neutralité du territoire autrichien, et qu'on le rendait personnellement responsable si cela arrivait. D'après ces considérations, le général Frimont m'a témoigné que persuadé, comme il l'était, que les Russes avaient non seulement la volonté, mais aussi les moyens de le forcer à la retraite, ce qui d'ailleurs l'attendait également vu le manque toujours croissant des subsistances, il lui paraissait de toute impossibilité de se maintenir dans le Duché au delà de quelques jours après le 25 de ce mois, terme de la reprise des hostilités à la suite de la dénonciation de la convention. — Persuadé par cette explication que la retraite était résolue, et ne voyant aucune possibilité de faire changer au général Frimont un plan, qui évidemment ne dépendait pas de lui, je me suis retrouvé dans la nécessité de fixer un terme pour mon mouvement rétrograde. Mais en cédant ainsi à l'exigeance des circonstances, j'ai tâché d'autant plus

[1]) Handelsman 681.

d'obtenir un nouveau délai dans le mouvement du corps autrichien, que S. A. I. le prince vice-roi d'Italie me fait connaître en date du 7 de ce mois, qu'avant de me donner des ordres, il était obligé de consulter lui même les intentions de l'Empereur. Je suis donc convenu avec mr le général Frimont que les troupes polonaises auraient passé la Vistule le 30 et que le corps autrichien occuperait lui même à cette époque Cracovie et les environs. Ce mouvement effectué, les troupes sous mes ordres occuperont encore le rayon que nous possédons sur la rive droite de la Vistule, jusqu'au 3 mai inclusivement, et si, à cette époque, je n'avais point encore reçu d'ordres, je me mettrai en marche, en me conformant pour mon passage à travers les états autrichiens à la convention conclue entre le ministère de Votre Majesté et mr le comte de Metternich. — Voilà, Sire, tout ce qu'il m'a été possible d'obtenir, et ce n'a pas été sans difficultés. J'ose croire que V. M. sera persuadée que, si je voyais la moindre possibilité de me maintenir seul ici, je ne balancerais pas un instant à le faire; mais les forces que j'ai à ma disposition, étant bien loin d'être suffisantes pour le tenter; n'ayant d'ailleurs, avec les plus grands efforts, pu me procurer qu'autant de munitions qu'en consommerait une seule affaire, et ne pouvant espérer d'être secouru par les Autrichiens qu'autant que je serais couvert par eux, et ne voulant de mon côté entrer dans aucune négociation avec l'ennemi, Votre Majesté trouvera sans doute Elle même qu'il ne me reste guère d'autre parti à prendre que celui auquel je me détermine, et ce qui a achevé de me décider à cet égard, c'est la certitude que j'ai acquise qu'au delà du terme que j'ai fixé pour ma retraite, il nous serait, au corps autrichien comme à moi, impossible de subsister ici par l'entier épuisement des vivres et fourrages [1]), qu'environ 50 mille hommes, concentrés depuis quelque temps dans le seul département de Cracovie, ont dû naturellement y occasionner. La promesse de faire fournir par la Galicie les subsistances du corps autrichien, que le ministre de Votre Majesté à Vienne a obtenue du gouvernement autrichien,

[1]) Handelsman 683.

n'a produit à cet égard aucun changement. Cette mesure m'avait déjà été annoncée, il y a environ 15 jours, par mr le comte de Watzdorf. Mr le général Frimont auquel j'en communiquai alors de suite la nouvelle, me dit qu'il n'avait reçu aucun ordre à ce sujet, et il paraît certain qu'il n'en a effectivement point été donné. La notification que Votre Majesté a fait, par décret, de la mesure mentionnée, à Son conseil des ministres, étant arrivée hier, au moment même où les autorités civiles et militaires autrichiennes se trouvaient chez moi, je m'empressai de leur faire part de cette nouvelle preuve. On me répondit encore qu'on n'avait aucune connaissance d'une semblable disposition, et que tout ce qui avait été annoncé à cet égard, ne pouvait provenir que d'un malentendu. Mr le général de Gablentz aura déjà porté à la connaissance de Votre Majesté que mr le général Frimont ayant insisté pour que son mouvement se fit dès à présent, il avait cru devoir se prêter à cette demande. Sa brigade traverse dans ce moment Cracovie pour se rendre à Podgórze. La position de mr le gén. Gablentz, qui d'ailleurs ne se trouve point sous mes ordres, étant entièrement différente de la mienne, j'ai cru d'autant plus devoir ne point influer sur sa détermination, et lui laisser prendre le parti qu'il jugerait convenable, qu'il n'a aucune possibilité de se réorganiser ici, et que le mouvement qu'il fait, le rapproche de ses dépôts.

837. Do Senfft'a de Pilsach. Kraków, 19 kwietnia 1813.

Niemożność zapobieżenia konieczności odwrotu. Nie doszły go zapowiedziane wysyłki pieniędzy. Niebezpieczeństwo marszu przez kraje wrogie w tym stanie ogołocenia. Dziękuje za przysłanie wskazówek co do kierunku pochodu, które już dawniej otrzymał Frimont i które wódz austrjacki uważa jako obowiązujące [1]).

J'ai l'honneur d'accuser à Votre Excellence la réception de la lettre qu'Elle a bien voulu m'écrire le 8 de ce mois. Elle verra par les rapports ci-joints que j'adresse à Sa Majesté (et dont j'ai différé de faire partir le premier, jusqu'à ce que je fusse en état de Lui rendre compte des nou-

[1]) D. St. 3583, bruljon w A. Gł.

veaux incidents qui s'annonçaient à cette époque) la position des choses de ce côté et ce que j'ai tenté pour en tirer parti. J'ignore encore le résultat des nouvelles démarches que fera sans doute mr le comte de Narbonne à la suite des mêmes détails que je lui ai transmis par courrier; mais si je ne suis point assez heureux pour empêcher une opération d'un désavantage aussi palpable que l'est celle de notre retraite, au moins je n'aurai point à me reprocher d'avoir négligé quelque chose pour y parvenir. Le prince vice-roi m'annonce également en date du 7 de ce mois l'envoi, par la Bohème, de 800 mille francs en or, qui sont probablement les mêmes, dont me parle Votre Excellence. S. A. I. les croit arrivés à leur destination; mais nous n'avons encore reçu ni ce fonds ni ceux qui avaient été précédemment annoncés: circonstance des plus malheureuses à une époque où nous devrons probablement faire traverser une partie de l'Allemagne à des hommes dont beaucoup n'ont pas encore reçu le moindre article d'habillement ni d'équipement. Je remercie infiniment Votre Excellence des détails qu'Elle a bien voulu me transmettre. En me communiquant copie de la convention relative au passage de nos troupes par les états autrichiens, mr le comte de Watzdorf, ne m'a fait parvenir aucune annexe déterminant leur direction. Cette pièce a cependant été envoyée à mr le général de Frimont, qui la regarde comme convenue. J'ai écrit de suite à mr le comte de Watzdorf pour éclaircir ce fait.

838. Do ks. Eugenjusza-Napoleona, wicekróla Włoch.
Kraków, 19 kwietnia 1813.

Odebrał list z 7-go kwietnia. Uspokajające oświadczenia rządu wiedeńskiego w sprzeczności z jego instrukcjami. Porozumienie z Frimontem w tej mierze. Uzyskana zwłoka. Konieczność ustąpienia. Władze austrjackie nie dostarczają żywności z Galicji. Formacja pułków w dwu bataljonach. Podobnie w jeździe. Postęp w wyćwiczeniu wojska, które jednak jest w takim niedostatku, że w przemarszu tracić będzie wielu ludzi. Pieniądze nie nadeszły [1]).

Monseigneur, j'ai l'honneur d'accuser à Votre Altesse

[1]) A. E., Pologne, corr., 335, f. 26—9.

Impériale la réception de la lettre qu'Elle a bien voulu m'adresser le 7 de ce mois.

Une dépêche que j'ai reçue le 17 de la part de l'ambassadeur de S. M. l'Empereur à Vienne, en réponse à celle où je lui faisais part de ma position et des projets du corps auxiliaire autrichien, de quitter prochainement le Duché, m'ayant appris que le ministère autrichien venait de lui affirmer solennellement que, *dans le cas de la dénonciation de l'armistice, l'évacuation du territoire occupé n'aurait lieu qu'en cas d'attaque, et par des forces évidemment supérieures, en un mot que cette opération serait purement militaire, ainsi que jusqu'à ce moment, possible, mais qui n'avait rien de menaçant, la présence des troupes polonaises serait considérée comme un motif d'assurance de plus, et que leurs opérations se combineraient librement avec celles du corps autrichien,* cette déclaration m'a paru tellement en contradiction avec le langage que les autorités militaires et civiles autrichiennes m'ont toujours tenu ici sur le même objet, que j'ai cru de toute nécessité d'avoir à cet égard une explication précise de la part de Mr le général Frimont, auquel je communiquais de suite ce qui avait été témoigné à Mr de Narbonne par son gouvernement, en l'invitant à se concerter avec moi sur les mesures à prendre en conséquence de cette déclaration, à la suite de laquelle il devait nécessairement avoir reçu des instructions.

Dans l'entretien que j'ai eu avec lui sur cet objet, je me suis convaincu de ce que je n'avais que trop de raisons de soupçonner, savoir, que les vraies intentions du cabinet autrichien ne sont nullement d'accord avec les protestations qu'il vient de faire à l'ambassadeur de France. Mr le général Frimont me voyant très décidé à ne pas dévier de ce que je croyais nécessaire en raison du système qu'annonçait le ministère autrichien, et pressé d'énoncer d'une manière claire et précise ce qu'il comptait faire lui même pour s'y conformer, n'a pu se défendre de me dire, que ses instructions n'étaient point telles que je les supposais, qu'il avait, à la vérité, ainsi qu'il m'en avait déjà parlé, l'ordre de garder aussi longtemps que possible les trois passages de la Vistule à Sandomir, Opatowiec et Cracovie, mais de

manière à n'engager aucune hostilité avec les Russes; qu'on lui enjoignait en même temps d'éviter tout ce qui pourrait compromettre la neutralité du territoire autrichien, et qu'on le rendait personnellement responsable, si cela arrivait. — D'après ces considérations, Mr le général Frimont m'a témoigné que, persuadé que les Russes avaient non seulement la volonté, mais aussi les moyens de le forcer à la retraite; ce qui d'ailleurs l'attendait également vu le manque toujours croissant des subsistances, il lui paraissait de toute impossibilité de se maintenir dans le Duché au delà de quelques jours après le 25 de ce mois, terme de la reprise des hostilités à la suite de la dénonciation de la convention.

Persuadé par cette explication que la retraite était définitivement résolue, et ne voyant aucune possibilité de faire changer au général Frimont un plan, qui évidemment ne dépendait pas de lui, je me suis trouvé dans la nécessité de fixer un terme pour mon mouvement rétrograde. Mais en cédant ainsi aux circonstances, j'ai tâché d'obtenir un nouveau délai dans le mouvement du corps autrichien. Je suis donc convenu avec le général Frimont que les troupes polonaises auraient passé le 30 de ce mois la Vistule, et que le corps autrichien occuperait lui même à cette époque Cracovie et les environs. Ce mouvement effectué, les troupes sous mes ordres occuperont encore le rayon que nous possédons sur la rive droite, jusqu'au 3 mai inclusivement, et si, à cette époque je n'avais point encore reçu d'ordres, je me mettrai en marche, en me conformant pour mon passage à travers les états autrichiens à la convention conclue entre le ministre de Saxe et Mr le comte de Metternich.

J'ai expédié sur l'heure même un de mes aides de camp à Vienne, pour informer Mr de Narbonne des résultats qu'avait produits ici la déclaration que venait de faire le ministère autrichien, et de ce à quoi j'avais été dans la nécessité de me prêter en conséquence. Le délai que j'ai obtenu, étant suffisant pour le retour de cet officier, il est à désirer que Mr l'ambassadeur de France réussisse à faire

changer effectivement de plan au ministère autrichien relativement au corps auxiliaire.

En portant ces circonstances à la connaissance de Votre Altesse Impériale, je dois encore Lui répéter que si je voyais la moindre possibilité de me maintenir seul ici, je ne balancerais pas un instant à prendre une mesure aussi avantageuse pour les opérations ultérieures. Mais les forces que j'ai à ma disposition, étant bien loin d'être suffisantes pour le tenter; n'ayant, avec les derniers efforts pu me procurer qu'autant de munitions qu'en consommerait une seule affaire; ne pouvant d'ailleurs espérer d'être secouru par les Autrichiens qu'autant que je serais couvert par eux, et ne voulant de mon côté entrer dans aucune convention avec l'ennemi, Votre Altesse Impériale trouvera sans doute Elle même, qu'il ne me reste d'autre parti à prendre que celui auquel je me détermine, et ce qui a achevé de me décider à cet égard, c'est la certitude que j'ai acquise, qu'au delà du terme fixé pour ma retraite, il nous serait, au corps autrichien, comme à moi, impossible de subsister ici par l'entier épuisement des vivres et fourrages, qu'environ 50 mille hommes, concentrés depuis quelque temps dans le seul département de Cracovie, ont dû naturellement y occasionner. Ayant prévu ce dernier inconvénient et le prétexte qu'il fournirait aux Autrichiens, j'avais, il y a déjà quelques semaines, engagé le ministre du Roi à Vienne, à obtenir du gouvernement que le corps du général Frimont tirât ses subsistances de la Galicie. Mais ce qui achève de mettre en évidence le peu de bonne foi du cabinet autrichien, et son intention de ne rien négliger pour retirer son contingent, c'est qu'ayant assuré positivement, il y a environ 15 jours, à M^r^ le comte de Watzdorf qu'il se chargeait de nourrir le corps auxiliaire, il n'a été donné aucun ordre pour cela, et les autorités militaires et civiles autrichiennes à qui j'ai communiqué la notification que le Roi vient de faire de cette mesure au conseil des ministres, m'ont encore une fois répondu qu'on n'avait aucune connaissance d'une semblable disposition, et que l'annonce qui m'en a été faite, ne pouvait être que la suite d'un malentendu.

Votre Altesse Impériale a sans doute déjà reçu la situation des troupes polonaises que j'ai eu l'honneur de Lui adresser le 14 de ce mois. Voulant qu'elles présentassent des bataillons pleins, j'ai fait répartir en deux bataillons la force totale de chaque régiment d'infanterie, en ne laissant que les cadres et l'excédent des hommes dans les 3^mes^ bataillons, qui se compléteront dès que les circonstances le permettront. La même mesure a été adoptée pour la cavalerie, et chaque régiment forme autant d'escadrons que sa force le permet, en conservant des cadres pour le reste. La cavalerie irrégulière forme trois régiments d'environ 500 hommes chacun.

J'ai lieu d'être satisfait des progrès que les troupes ont fait dans l'instruction; mais leur habillement et équipement sont bien loin d'être complets; il y a beaucoup d'hommes auxquels il n'a pas été possible de fournir la moindre chose. Cette circonstance est vraiment affligeante, quand on songe, que les troupes seront probablement dans le cas de traverser dans cet état une partie de l'Allemagne, et que ce dénuement suffira pour nous faire perdre beaucoup d'hommes qu'on aurait conservés sans cela. Mais Votre Altesse Impériale sait que le gouvernement polonais, réduit à une entière nullité de ressources, n'est point en état de fournir des fonds, et je n'ai point reçu ceux qui m'ont été annoncés par Votre Altesse Impériale et M^r^ le baron Bignon. Les 800 mille francs dont Elle me fait connaître l'envoi par Sa dernière lettre, ne sont point encore arrivés ici. Je ne néglige aucun moyen pour y suppléer en attendant; mais Votre Altesse Impériale ne sentira que trop, que dans la position où nous nous trouvons, il n'est guère possible d'obtenir ce qu'on pourrait espérer dans d'autres circonstances.

J'ai, déjà depuis quelque temps, envoyé des émissaires sur les derrières de l'armée russe, mais aucun n'est encore de retour.

En me flattant de recevoir sous peu les ordres de Votre Altesse Impériale, je profite avec empressement de la présente occasion pour Lui renouveler l'hommage de mon entier et respectueux dévouement.

Le général commandant le 5^me^ corps

Joseph Prince Poniatowski.

839. Do Narbonne'a. Kraków, 22 kwietnia 1813.

Na skutek wiadomości w liście z 17-go kwietnia na nowo usiłował uzyskać u Frimonta opóźnienie odwrotu. Odmowa dowódcy austrjackiego i jej powody. Brak żywności, której nie dostarcza Galicja. Zła wiara rządu austrjackiego. Zabiegi osób będących w porozumieniu z Rosją, aby wojska polskie zatrzymać w kraju. Pogłoski, że Austrja siłą sprzeciwi się przemarszowi. Dawniejsze zapowiedzi tych jednostek się sprawdzały. Sprzeczność między staraniami Rosji usunięcia korpusu Księstwa Warszawskiego a chęcią pozostawienia go w Polsce. Podejrzenia przeciw Austrji znajdują potwierdzenie w odezwaniach się niższych jej wojskowych i urzędników. Usiłowaniom rozprzężenia wojska nie wiele środków będzie mógł przeciwstawić. Prosi o poczynienie odpowiednich kroków u władz wiedeńskich [1]).

Monsieur le Comte, j'ai reçu le 20 de ce mois la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 17. Son contenu m'ayant paru de nature à donner au moins lieu de tenter d'obtenir un nouveau délai pour le mouvement rétrograde du corps autrichien, et par conséquent du mien, je m'empressai, d'après ces motifs, de communiquer à Mr le général Frimont les nouvelles que m'avait transmises Votre Excellence, en Lui observant que son gouvernement ayant demandé à la Russie une prolongation de l'armistice, il ne pouvait qu'être conforme à ses vues qu'il évitât de céder du terrain à l'ennemi, avant l'époque où Mr de Lebzeltern lui aurait fait parvenir la réponse de l'empereur Alexandre; manière d'agir d'autant plus convenable, que, d'après les ordres qu'il avait reçus précédemment, et qui avaient été communiqués à Votre Excellence, il ne devait point quitter sa position sans essayer de tenir, et sans justifier de forces ennemies assez considérables pour risquer une bataille, qui pourrait entraîner la violation du territoire autrichien.

Cette tentative n'a eu aucun succès. Mr le général Frimont répondit à ce que je lui faisais témoigner, que, n'ayant reçu de son gouvernement aucun ordre qui lui indiquât un changement de circonstances ou d'intentions, il ne pouvait que s'en tenir à ceux qui lui étaient précédemment parvenus; que s'il essayait de tenir ici au delà du délai fixé

[1]) A. E., Autriche, corr., 394 f. 497—9, Reboul II 509—11.

pour la reprise des hostilités, ce ne pouvait être qu'en prenant l'offensive; mesure à laquelle il n'était nullement autorisé, et dont il ne pouvait par conséquent contracter la responsabilité; ou en abandonnant les cantonnements disséminés qu'il occupait aujourd'hui, pour concentrer son corps dans une position plus rapprochée de Cracovie, et que, dans cette hypothèse, il m'était bien connu qu'il ne pourrait subsister au delà de 2 à 3 jours, dont il avait besoin pour effectuer son mouvement rétrograde, sans compromettre les frontières de la Galicie. Qu'enfin, si son gouvernement jugeait à propos de lui prescrire d'autres mesures, il lui ferait certainement parvenir, avant l'expiration du délai fixé au 26, des ordres auxquels il s'empresserait de se conformer [1]).

Le général Frimont n'ayant, ainsi que j'ai eu l'honneur d'en informer Votre Excellence, aucune connaissance de l'arrangement moyennant lequel la Galicie autrichienne aurait dû fournir à la subsistance du corps auxiliaire, je ne vois aucun moyen de retarder le mouvement de ce corps au delà de l'époque dont j'ai informé Votre Excellence, à moins que la prolongation de l'armistice ne rende pour le moment la retraite entièrement inutile.

D'après toutes ces circonstances, je n'ai pas besoin sans doute de répéter à Votre Excellence, que le gouvernement autrichien est loin d'être de bonne foi dans ses protestations. Mais ce qui doit faire soupçonner une complication de vues ou d'intérêts, qu'Elle sera peut être plus à même que moi d'expliquer, ce sont les efforts des personnes mêmes, qu'à raison de leurs liaisons ou par d'autres motifs on peut croire les agents secrets de la Russie, pour contribuer à maintenir ici les troupes polonaises [2]), en faisant valoir les avantages de toute espèce, attachés à cette mesure. Ce qui rend cette intention d'autant plus apparente, c'est le soin que prennent ces mêmes personnes d'entretenir et de fortifier la méfiance que tant de circonstances se réu-

[1]) Por. Handelsman d. 686.

[2]) Por. Handelsman d. 687, Bignon 381, Askenazy 224—5, 315—6 i *Bibljoteka Warszawska* 1911 II 14—24.

nissent pour nous inspirer à l'égard de l'Autriche [1]). Au dire de ces personnes, le moment n'est plus éloigné où cette puissance, montrant à découvert ses vraies intentions, qui ne sont rien moins que favorables à notre cause commune, essayera d'abord par tous les moyens cachés que lui suggérera sa perfidie, à amener la dissolution des troupes polonaises, et si ces moyens étaient insuffisants, elle employera, sous quelque prétexte spécieux, la violence, plutôt que de souffrir que ces troupes rejoignent la Grande Armée.

La vigilance éclairée de Votre Excellence L'aura sans doute mise à même de juger jusqu'à quel point ces imputations peuvent être vraisemblables. En supposant que la Russie puisse effectivement désirer que les troupes polonaises restent sur ce point, plutôt que d'agir ailleurs, il est difficile de combiner cette vue avec les efforts qu'elle fait ouvertement pour les éloigner d'ici, efforts d'autant plus visibles, que c'est leur présence dans cette contrée qu'elle a fait servir de prétexte à la dénonciation de l'armistice. Mais si cette contradiction doit faire avec raison douter des vues que, d'après ces insinuations sur le compte de l'Autriche, on est tenté de supposer à la Russie; vues dont il n'est pas facile de démêler le vrai but, à moins que ce ne fût l'espoir d'exercer quelque influence sur l'esprit des troupes polonaises, il n'en est pas moins certain *que tout ce qui arrive aujourd'hui,* a été annoncé par les mêmes personnes, à l'époque où le corps autrichien était encore bien loin au delà de la Vistule, et où rien par conséquent n'annonçait encore les intentions qu'il a successivement manifestées et effectuées depuis.

Trop peu initié dans les mystères de la politique, je n'entreprendrai point de trouver la solution du problème que présente cette complication de circonstances, et je dois me borner à en tirer les inductions qu'elles présentent pour ma position. Intentionné, comme je le suis, à n'entrer, de mon propre chef, dans aucun accommodement avec les Russes (accommodement qui peut-être ne serait pas impossible [1])), il est contre toute vraisemblance que je me soutienne seul ici, sans sacrifier en pure perte les troupes que je commande. Mais si cette certitude ne me laisse d'autre parti à prendre que celui d'effectuer ma retraite à travers les états autrichiens, il n'en est pas moins vrai que des avertissements de la nature de ceux dont j'ai fait mention, et qui se sont déjà une fois trouvés justes, doivent au moins engager à agir avec la plus grande circonspection; d'autant qu'ils ne sont que trop d'accord avec ce que les sous-ordres militaires et civils autrichiens se permettent eux-mêmes de dire de notre passage à travers leur pays, et des moyens qu'on se propose d'employer pour faire débander les troupes polonaises. Je ne puis, pour prévenir cette extrémité, employer que les moyens très bornés qui sont en mon pouvoir. La position de Votre Excellence Lui donnant à cet égard même une influence plus étendue et plus immédiate, j'ose attendre, autant de l'intérêt qu'Elle doit prendre à prévenir des résultats aussi fâcheux que de l'amitié dont Elle me permet de me flatter, qu'Elle tâchera de les empêcher, soit en faisant contracter à cet égard au gouvernement autrichien des engagements positifs, à l'effet desquels il ferait veiller par quelque personne de poids, dont Elle pourrait influencer le choix, soit par tel autre moyen qu'Elle jugera convenable.

[1]) Por. *Mittheilungen des k. u. k. Kriegs-Archivs* VIII 247—54.

[1]) Reboul (II 343) dopatruje się tu napomknienia o misji Antoniego Radziwiłła (por. Handelsman d. 685, Askenazy: *Na rozdrożu, Bibl. Warsz.* 1911, II 27—33). Relacja austrjacka w Krgsarch. F. A. $^{4}/_{21}$: C. Feeder, Major, an den in Galizien en chef commandirenden General Feldzeugmeister Prinzen zu Reuss-Plauen zu Lemberg. Niepołomice, am 22 April 1813. „...Der Fürst Radziwiłł... ist mit Vorwissen des Fürsten Poniatowski d. 20 d. nach Krakau gekommen, allwo derselbe auf Veranlassung des französischen Ministers Bignon von Seite der Polizei um Pässe und Ursache seiner Anwesenheit gefragt wurde und da sich solcher nicht hinlänglich ausgewiesen hatte, so versicherte man sich seiner Person durch Aufstellung zweier Gensd'armes vor dessen Zimmerthüre im Gasthause zum Sziedlowski, nahm ihm seine Papiere zur Übersehung ab und da man in selben nichts verdächtiges vorgefunden, so wurde genannter Fürst am 21 d. abends unter Begleitung eines polnischen Officiers über Podgórze, allwo er beim H. Hofrat B^{on} Baum eintratt und sofort über die Grenze nach Mogilany gebracht".

840. Do ks. Eugenjusza-Napoleona (Beauharnais).

Kraków, 22 kwietnia 1813.

Od ostatniego listu z 19 kwietnia starał się uzyskać zwłokę w cofaniu się korpusu austrjackiego, powołując się na wysłanie do cara gońca o przedłużenie zawieszenia broni, Lebzeltern'a. Odmowa Frimont'a. Brak żywności, gdyż nie dostarcza jej Galicja. Nie ma wiadomości o pieniądzach będących w drodze [1]).

Monseigneur, j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Altesse Impériale par mon rapport du 19 de ce mois de l'état où se trouvaient ici les choses à cette époque. Une dépêche que j'ai reçue le lendemain [2]) de la part de l'ambassadeur de Sa Majesté l'Empereur à Vienne, en date du 17, en réponse à celles où je l'informais successivement de ma position, me fit connaître, qu'il avait espéré que le résultat de ses démarches serait une prolongation de l'armistice; qu'il avait beaucoup de raisons de croire, qu'il en eût été ainsi, si le temps avait suffi pour prévenir l'effet de déterminations antérieures. Mr le comte de Narbonne me marquait en outre que l'issue de ses soins n'ayant pas été telle qu'il l'aurait désiré, il avait obtenu, que l'on expédiât sur-le-champ un courrier à l'empereur de Russie, pour demander le renouvellement de l'armistice. Ce courrier doit le joindre à quelques marches de Dresde et Mr Lebzeltern doit adresser la réponse de l'empereur de Russie à Mr le général Frimont.

Ces circonstances m'ayant paru de nature à donner au moins lieu de tenter d'obtenir un nouveau délai, pour le mouvement rétrograde du corps autrichien et par conséquent du mien, je m'empressai, d'après ces motifs, de communiquer à Mr le général Frimont les nouvelles que je venais de recevoir, en lui observant, que son gouvernement ayant demandé à Russie, une prolongation de l'armistice, il ne pouvait qu'être conforme à ses vues, qu'on évitât de céder du terrain à l'ennemi avant l'époque où Mr de Lebzeltern lui aurait fait parvenir la réponse de l'empereur Alexandre; manière d'agir d'autant plus convenable que

[1]) A. E., Pologne, corr., 335 f. 51—3.
[2]) Bignon 376.

d'après les ordres qu'avait reçus précédemment Mr le général Frimont et qui avaient été communiqués à l'ambassadeur de France, il ne devait point quitter sa position, sans avoir essayé de tenir, et sans justifier de forces ennemies assez considérables pour risquer une bataille.

Cette tentative n'a eu aucun succès. Mr le général Frimont répondit à ce que je lui faisais témoigner, que n'ayant reçu de son gouvernement aucun ordre qui lui indiquât un changement de circonstances ou d'intentions, il ne pouvait que s'en tenir à ceux qui lui étaient précédemment parvenus; que s'il essayait de tenir au delà du délai fixé pour la reprise des hostilités, ce ne pouvait être dans les cantonnements disséminés qu'il occupait aujourd'hui, mais en concentrant [1]) son corps dans une position plus rapprochée de Cracovie, et que dans cette hypothèse, il m'était bien connu qu'il ne pourrait subsister au delà de 2 à trois jours, dont il avait besoin pour effectuer son mouvement sans compromettre les frontières de la Galicie. Qu'enfin si son gouvernement jugeait à propos de lui prescrire d'autres mesures, il lui ferait certainement parvenir avant l'expiration du délai fixé au 26 des ordres auxquels il s'empresserait de se conformer.

Mr le général Frimont n'ayant, ainsi que j'ai eu l'honneur d'en informer Votre Altesse Impériale, aucune connaissance de l'arrangement moyennant lequel la Galicie autrichienne aurait dû fournir à la subsistance du corps autrichien, je ne vois aucun moyen de retarder le mouvement du corps auxiliaire, à moins que les démarches de Mr le comte de Narbonne, que je tiens au courant de tout ce qui se passe ici, n'amènent d'autres intentions dans le ministère

[1]) „Le ministre de l'intérieur représente que les voitures destinées à transporter les vivres au magasin de Cracovie sont enlevées par les militaires, ce qui gêne l'approvisionnement. Il propose en conséquence au pce Poniatowski de charger particulièrement un général de surveiller ce service et d'empêcher cet abus. Le prince observe que la délegation d'un général compliquerait la marche de cette affaire et qu'il est plus court de charger le préfet de présenter le tableau des livraisons que doivent faire les districts à Cracovie, afin d'enjoindre aux commandants des arrondissements de faciliter les transports dans leurs territoirs respectifs". (Protokół sesji Rady ministrów z 23 IV 1813).

autrichien, ou que la prolongation de l'armistice ne rende la retraite entièrement inutile.

Je n'ai encore aucune nouvelle des fonds dont Votre Altesse Impériale m'a fait connaître l'envoi.

841. Do Frimont'a. Kraków, 24 kwietnia 1813.

Otrzymał od posła francuskiego z Wiednia wiadomość o przybyciu Cesarza do wojska. Czy nie zmieni to jego projektów? Sam oczekiwać będzie rozkazów [1]).

Monsieur le Baron, je m'empresse d'informer V. E. que je viens de recevoir de la part de l'ambassadeur de France à Vienne l'annonce officielle que S. M. l'Empereur est arrivé à l'armée le 18 ou 19 de ce mois. Cette circonstance dont Elle sent sans doute toute l'importance, n'occasionnera-t-elle point quelque changement [2]) ou modification dans ses projets? Quant à moi, V. E. jugera facilement qu'espérant d'autant plus recevoir à tout moment des ordres, je ne puis que m'applaudir d'avoir pris la détermination de les attendre.

842. Do Frimont'a. Kraków, 25 kwietnia 1813.

Otrzymał listy z 24 i 25-go kwietnia. Zarządził poszukiwanie za napastnikami urzędnika austrjackiego, którego stratę chce wynagrodzić. Zaręcza, że niema zbiegów austrjackich w szeregach polskich. O żywność władze cywilne polskie starają się gorliwie, ale natłok wojsk powoduje czasem pewne niedokładności. Nie może przeprawić się przez Wisłę przed 30[m], ale w razie natarcia Rosjan może współdziałać w ich odparciu mając siły skupione [3]).

[1]) A. E., Autriche, corr., 394 f. 525, kopja.

[2]) Miechów, le 25 avril 1813... Les mêmes raisons qui m'ont obligé à prendre le parti de passer la Vistule, sans engager un combat sur la rive gauche, existent toujours, et les motifs qui ont engagé V. A. à décider que les troupes sous ses ordres commenceraient leur passage par les états autrichiens le 3 mai, si jusqu'à ce moment Elle ne recevait des ordres contraires, n'étant point du tout changés, il ne peut donc y avoir ni changement ni modification dans ce dont nous sommes convenus, et quant à moi, V. A. jugera parfaitement, que le moindre retard dans mes mouvements m'exposerait à tous les désavantages que je dois soigneusement éviter... Frimont, F. M. — Por. Ussel: *L'interv. de l'Autriche* 404.

[3]) A. E., Autriche, corr., 394, f. 527—8, kopja.

Monsieur le Baron, j'ai reçu les deux lettres que V. E. m'a fait l'honneur de m'adresser en date d'hier et d'aujourd'hui.

J'ai ordonné de suite les perquisitions nécessaires pour découvrir les auteurs des excès commis à l'égard de l'employé aux vivres autrichien, et si l'on y parvient, ils n'échapperont point à la punition qu'ils méritent. En attendant, je prie V. E. de vouloir bien me faire connaître la valeur de ce qui a été enlevé à cet employé, afin qu'il puisse être dédommagé.

Quant au nommé Agricola, je crois devoir répéter encore à Votre Excellence l'assurance bien positive qu'il ne se trouve point dans le 6[e] régiment. Les ordres les plus sévères ayant été r[e]nouvelés plusieurs fois pour défendre de recevoir dans les corps des déserteurs et y ayant eu même des recherches faites à cet égard, je suis bien convaincu qu'il n'en existe point dans les régiments polonais, et ce qu'on a rapporté sur cet objet à V. E., ne peut être fondé que sur des ouï dire dont je puis Lui garantir le peu de fondement.

Ayant lieu de voir les dispositions que fait l'autorité civile pour réunir les approvisionnements nécessaires, je suis, comme V. E., persuadé qu'elle fait tout ce qui est en son pouvoir. Mais vu la concentration de tant de troupes sur une espace très circonscrite et le manque de moyens de transport, il n'est point étonnant qu'il arrive quelquefois des irrégularités dans les distributions.

Je remercie infiniment V. E. des détails qu'Elle a bien voulu me communiquer sur ses mouvements. Ayant d'après mes arrangements fait toutes mes dispositions pour passer la Vistule dans la journée du 30, si d'ici jusque là il ne me vient point d'autres ordres, il m'est impossible d'effectuer plus tôt cette mesure [1]). Au reste, comme avant l'époque mentionnée je compte réunir toutes mes troupes dans un camp en avant de Cracovie, je serai également en mesure de soutenir efficacement celles de V. E., si, contre toute attente, les Russes tentaient de les pousser, et d'effectuer mon passage sans lui occasionner aucun embarras.

[1]) Ussel: *L'int. de l'Autriche* 404.

843. Do Frimont'a Kraków, 27 kwietnia 1813.

Załącza odpis listu gen. Stutterheima przesłanego Rautenstrauchowi z powodu doniesienia o powodzeniach załogi Modlina. Ocenę tego kroku pozostawia mu bez żadnych ze swej strony uwag [1]).

Monsieur le Baron, j'ai l'honneur de faire parvenir ci-joint à V. E. copie [2]) d'une lettre que M[r] le général de Stutterheim a cru devoir écrire au g[al] Rautenstrauch à la suite de la communication que lui avait faite ce dernier de la déposition d'un officier Polonais pris dans une sortie de la garnison de Modlin [3]). Je me dispenserai d'autant plus de placer ici des observations sur le contenu de cette lettre que j'augure trop bien du tact de V. E., pour ne point être certain qu'elles se présenteront d'elles mêmes à sa lecture [4]).

---

[1]) A. E., Autriche, corr., 394, f. 553, kopja; por. Handelsman 691.

[2]) „Miechów, le 26 avril 1813. J'ai reçu avec infiniment de reconnaissance les bonnes nouvelles que vous avez bien voulu me communiquer, et je me réjouis beaucoup des succès, aussi brillants que surprenants, de la garnison de Modlin. Il est à regretter que l'intérieur de cette importante place ne soit pas d'une plus grande étendue pour recevoir, sans se trouver encombrée, le grand nombre de prisonniers, l'énorme butin et la nombreuse cavalerie érigée depuis son blocus. — L'attaque infructueuse et repoussée avec une perte de 7000 hommes, tentée par le général en chef Barclay de Tolly prouve combien l'ennemi attache d'importance à cette place, et la présence du corps de ce général et du général Bulatow devant Modlin est une nouvelle d'autant plus intéressante que l'armée russe sur les bords de l'Elbe se trouve par là bien inférieure à ce que nous l'avons supposée, ce qui facilitera beaucoup les succès de la Grande Armée dont nous attendons chaque jour la nouvelle".

[3]) Odnośnej wiadomości udzielił ks. Józef Radzie ministrów na posiedzeniu z 23 kwietnia 1813, jak o tem świadczy odnośny protokół: „Le prince Poniatowski rend compte de la situation de Modlin. La garnison se trouve en bon état, elle a repoussé plusieurs attaques, tué quelques milliers d'hommes à l'ennemi et fait des sorties heureuses; elle a réussi dans l'une d'elles à délivrer 600 prisonniers français, à s'emparer de quelques centaines de boeufs, de quelques canons et d'une caisse de 40,000 roubles. Sa cavalerie a été augmentée par les hommes et les chevaux dont elle s'est emparée; elle a des vivres pour plusieurs mois, il ne lui manquait que du bois et des médicaments, mais les habitants de Varsovie ont trouvé moyen de lui fournir ces articles et de suppléer à ses autres besoins".

[4]) O usposobieniu oficerów austrjackich Bignon 387.

844. Do Frimont'a. Kraków, 27 kwietnia 1813.

W odpowiedzi na list z 26-go powtarza, że nie może cofnąć się przed czasem oznaczonym. Nie sądzi też, aby Rosjanie natarli na korpus austrjacki, gdyż nie mają sił po temu. Warunki geograficzne. Ręczy za bezpieczeństwo. Opróżnienie zakładów pułków austrjackich opóźnia się a właśnie nadciągają polskie. Skarga na przeszkody w zaopatrywaniu wojska polskiego [1]).

Monsieur le Baron, je viens de recevoir la lettre que V. E. m'a fait l'honneur de m'adresser le 26 de ce mois [2]), et je ne puis que Lui répéter que d'après les dispositions que j'ai faites, il m'est de toute impossibilité d'effectuer mon mouvement avant le temps convenu. Au reste, quelque puisse être la force des Russes, il est impossible de la juger tellement prépondérante que, ne pouvant douter que l'intention de V. E. ne soit de faire un mouvement rétrograde,

---

[1]) A. E., Autriche, corr, 394 f. 558—9.

[2]) Ibidem, f. 543—4, kopja. Miechów, le 26 avril 1813. „...J'ai... l'honneur de prévenir Votre Altesse que tous les rapports confirment l'arrivée des renforts considérables et les rassemblements de l'ennemi, et il n'y a plus de doute qu'il se porte en force sur ma gauche, j'ai donc disposé, ainsi qu'il suit, les mouvements rétrogrades pour le 27 et 28 du mois. Le gros de la brigade Froelich, soutenu de 4 bataillons d'infanterie, arrive le 27 à Nowagóra, Zadrusz et Chrzanów, où j'espère qu'elle tiendra le 28 jusqu'au soir. La division Siegenthal campera le 27 près de Miechów laissant son arrière garde à Pinczów, Książ et Swoyczany, elle arrivera le 28 à Słomniki. La division Trautenberg arrivant le 27 à Oleśnica, laissant son arrière-garde à Szydłów, Staszów et Kurozwęki, et cette division détachera et fera arriver le même jour 4 bataillons d'infanterie, avec une batterie et une division de cavalerie, pour s'assurer le passage de la Nida et du pont près d'Opatowiec. Votre Altesse ne pouvant plus rien changer aux dispositions qu'Elle a faites pour passer la Vistule, je suis obligé de garder avec moi mes gros équipages et tout mon train, ce qui est toujours d'un très grand embarras, surtout quand on a derrière soi un défilé à passer... Je prends donc la liberté de Lui renouveler la représentation de vouloir bien, s'il est possible, effectuer son passage de la Vistule le 29, afin que je puisse être assuré de ne point trouver le moindre empêchement dans le défilé de Cracovie à Podgórze pour le 30 du courant... P. S. Je prendrai mon quartier général le 27 à Iwanowice et j'arriverai le 29 avec la division Siegenthal à Prądniki". Por. Handelsman 691.

ils voulussent, en tentant de pousser le corps autrichien, s'exposer à des chances toujours douteuses plutôt que de lui laisser achever tranquillement. En tout cas, le défilé de Cracovie, autant que je le connais, ne me paraît pas assez difficile pour donner à V. E. aucune inquiétude pour les gros bagages, et si ce pouvait être le cas, je prendrai volontiers sur moi d'en être garant.

Par la lettre que V. E. m'a fait l'honneur de m'écrire le 15 de ce mois, Elle a bien voulu me donner l'assurance que les dépôts autrichiens qui se trouvent dans le rayon, seraient évacués sous huit jours. Ce délai est écoulé, il y a 4 jours, et la mesure promise n'est point encore entièrement effectuée. Comme mes dépôts et bagages y arrivent aujourd'hui, j'oserai, pour éviter tout embarras, prier V. E. de vouloir bien ordonner qu'elle le soit [1]).

Par l'ordre, dont ci-joint copie, V. E. verra les mesures qu'un officier autrichien s'est permises, si nos troupes qui se trouvaient à Trzebinia, empêcheraient un détachement qu'il y avait envoyé pour fourrager, de remplir sa mission. Je doute d'autant moins, que ces procédés ne soient contraires aux intentions de V. E., qu'Elle sent combien de semblables menaces sont peu à leur place dans un pays ami à l'égard des troupes alliées. Au reste, il a été répondu avec politesse à l'officier mentionné qu'on attendait l'effet de la violence dont il avait promis de faire usage.

---

[1]) Frimont do Poniatowskiego. Iwanowice, le 27 avril 1813. „Ayant reçu le rapport que tous les dépôts autrichiens avaient été évacués du rayon le 23, je n'ai aucune connaissance de ceux qui pourraient s'y trouver encore, j'envoie l'ordre au major Straka d'en faire le relevé et bien assurement j'en dépêcherai l'évacuation. – L'ordre que l'officier autrichien s'est permis de donner à Chrzanów, est non seulement fort déplacé, mais il est aussi tout à fait contraire aux intentions de tout le corps, et particulièrement aux miennes, je donne ordre au général Fröhlich d'en faire les recherches et de punir sévèrement cet officier, et j'aurai l'honneur de faire part à Votre Altesse de la suite. — Pour ce qui regarde la lettre du général Stutterheim à Mr le général de Rautenstrauch, je crois pouvoir assurer V. A., qu'il n'y entendait aucune malice, et que cette lettre d'un camarade à l'autre ne portant aucun caractère officiel, ne saurait être regardée que comme une suite d'une confiance mutuelle et réciproque".

845. Do Narbonne'a. Kraków, 27 kwietnia 1813.

Otrzymał list z 20-go. Wiadomość o przybyciu bliskiem cesarza do armji nie wpłynęła na opóźnienie ruchu wstecznego Frimont'a. Zatargi znamienne ze starszyzną austrjacką. Wybieranie żywności przez dywizję Bianchi'ego. List, który przywiózł adjutant Kamieniecki, dowodem nieszczerości Metternicha. Mimo względnej słabości Rosjan nie może sam im się opierać. Nie otrzymał żadnych rozkazów co do odwrotu. Jedyna nadzieja w zabiegach dyplomatycznych. Chce uzyskać możność przerwania odwrotu, gdyby Austrjacy zaczęli działania zaczepne. Gdyby miał pozostać, koniecznie trzeba zapewnić możność nabycia amunicji. Poleca się jego przyjaźni. Załącza usprawiedliwienia Frimont'a [1]).

Monsieur le Comte, j'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 20 de ce mois [2]).

---

[1]) A. E., Autriche, 394, f. 555—7.

[2]) Ibidem, 488—9. Vienne, le 20 avril 1813. Je profite de la confiance dont vous m'avez honoré, pour hasarder de vous indiquer en quelque chose la conduite que vous auriez à tenir, si elle n'est pas impossible, dans la circonstance la plus importante et la plus pressante. — L'Empereur est parti de Paris le 14; il était le 16 à Mayence; il est, sans doute, depuis deux jours à Erfurth. — Avant son départ, il a formellement exprimé son intention de faire dénoncer l'armistice par le corps autrichien et polonais, sitôt qu'il serait à la tête de ses troupes. Mr le baron Bignon vous fera connaître, la dépêche de Mr le duc de Bassano où ses intentions sont manifestement expliquées. — J'ai pressé Mr de Metternich de me faire connaître, quels ordres on comptait donner à Mr le général Frimont, et après m'avoir traîné, pendant 24 heures, il m'a dit, ce soir, que l'empereur avait appris, que ce général avait déjà commencé son mouvement de retraite, ce qui est positivement en opposition avec les promesses qui m'ont été faites et dont j'ai pris soin de vous informer. — En exprimant mon étonnement à Mr de Metternich, je lui ai annoncé, que j'allais, sur le champ, expédier un courrier à l'Empereur pour lui annoncer cette étrange nouvelle. — La seule raison que Mr de Metternich ait pu me donner, c'est la réunion d'un corps de troupes considérable sous les ordres de Sacken. Je ne sais à quoi m'en tenir, ni sur la force de ces troupes ni même sur la retraite du général Frimont, que je croyais que vous m'auriez fait connaître; mais vous sentez, Mon Prince, à quel point il serait important pour les Polonais et pour vous de vous maintenir quelques jours encore; ce peu de jours va probablement décider de la politique autrichienne, qui attend le sort de nos armes. Si les forces qui vous sont opposées, n'étaient pas de nature à vous faire craindre pour le salut de votre corps d'armes; si la position que vous pouvez occuper sur la rive droite de la Vistule vous paraissait tenable, vous pensez, sans doute comme moi, que jamais le zèle, l'intrépidité et la valeur des Polonais n'auraient été plus utilement employés. — Je

J'avais espéré d'après son contenu, que l'arrivée de l'Empereur à l'armée et les démarches que cette circonstance avait mis Votre Excellence dans le cas de faire auprès du ministère autrichien, ameneraient au moins quelque délai dans le mouvement rétrograde du corps auxiliaire; d'autant plus que j'ignorais point, que le général Frimont avait depuis reçu des courriers. Mais loin que cette attente ait été justifiée, Votre Excellence se convaincra par les copies [1]) de la correspondance qui a eu lieu dans cet intervalle entre ce général et moi, qu'il n'est rien moins qu'intentionné de s'arrêter et qu'il fait au contraire tout son possible pour accélérer son mouvement et le mien. L'ordre d'user de violence pour fourrager dans un endroit occupé par nos troupes, qu'un officier autrichien s'est permis de donner, et la lettre que le général Stutterheim, chef de l'état-major g^{al} du corps auxiliaire, a cru pouvoir écrire au général Rautenstrauch, sous-chef de l'état-major g^{al} de l'armée polonaise, en réponse à la communication que ce dernier lui avait faite de la déposition d'un officier Polonais, évadé des prisons de l'ennemi, achevera de convaincre Votre Excellence de l'esprit qui anime le militaire autrichien, et Lui fera voir ce qu'on peut attendre d'un corps dont les autorités supérieures croient pouvoir dans leurs relations officielles laisser percer ce ton qui indique suffisamment leurs dispositions.

Votre Excellence pourra juger de même de la bonne foi que le général Frimont met dans ses plaintes sur le manque de subsistances, quand Elle saura que la division Bianchi qui passe en Galicie en emporte avec elle pour huit jours [1]).

Les dépêches que le chef d'escadron Kamieniecki, mon aide de camp, a apportées à Votre Excellence, en La mettant au fait des arrangements que j'ai pris avec M^{r} le général Frimont, L'aurai(en)t mise à même d'apprécier la sincérité de ce que M^{r} le comte de Metternich a jugé à propos de Lui dire sur le mouvement du corps auxiliaire. Quant au mien, je ne puis que répéter ce que j'ai déjà eu l'honneur de Lui dire sur cet objet, savoir: que si je crois les troupes que l'ennemi a de ce côté, bien inférieures en nombre à celles des corps autrichiens et polonais réunis, je ne pense également être nullement en état de me soutenir seul ici ou entreprendre quelque chose contre les forces qui y sont et qui peuvent d'un moment à l'autre être encore renforcées. Ne pouvant prendre sur moi de risquer de laisser détruire les troupes sous mes ordres sans aucun but apparent d'utilité, je croirai d'autant plus, si à l'expiration du délai convenu entre le général Frimont et moi je ne reçois pas d'ordres contraires, devoir commencer mon mouvement rétrograde qu'ayant à tant de reprises demandé des instructions, je n'en ai reçu jusqu'à présent aucune, malgré le temps considérable qui s'est écoulé. Ce parti me semble d'autant plus le seul possible que, quoique assez bien exercées, les troupes sous mes ordres ne sont composées que de conscrits et qu'une seule affaire consommerait la totalité des munitions que j'ai pu me procurer.

Ce n'est donc que du succès des démarches de Votre Excellence, que je puis me promettre un nouveau délai. Peut-être Lui serait-il possible d'obtenir que les Autrichiens tiennent dans Cracovie jusqu'au 10 mai, ce qui me permettrait de rester dans le rayon jusqu'au 11, pour attendre une

ne prétends pas, comme vous le pensez bien, diriger vos démarches; vous êtes, en toute occasion, le meilleur, et en celle-ci, le seul juge de ce qui est possible; dans le cas où vos efforts seraient infructueux, je sens que votre retraite devient embarrassante, jusqu'à un certain point; la convention ne permet pas aux Polonais de passer armés sur le territoire de la Galicie; mais, ici, la rigueur des termes n'est pas absolument de saison; les Autrichiens sont dans le plus grand embarras; les événements se pressent avec une incroyable rapidité; je ne puis croire qu'ils se portassent envers les Polonais à quelque violence, si ces derniers dérogeaient, en entrant en Galicie, à la convention, dans les premiers moments et par suite d'une nécessité absolue. — C'est entre vous et M^{r} le baron Bignon, Mon Prince, que vous pourrez peser ces considérations et résoudre ce que vous devez faire, en examinant les chances et les possibilités, je n'ai voulu que vous mettre à même de juger, avec entière connaissance de cause, de l'importance de la conjoncture et du parti que vous croirez devoir prendre". Por. Ussel: *L'intervention de l'Autriche* 380, Reboul II 508—9, Handelsman d. 688.

[1]) A. E., Autriche, 394, f. 524, 525, 526, 527—8, 529—32, 545, 553, 554, 558—9.

[1]) Handelsman 690.

réponse d'autant plus immanquable que l'Empereur est instruit de ma position [1]).

Si cependant je me voyais forcé à commencer mon mouvement rétrograde et que le corps auxiliaire fût dans le cas de reprendre l'offensive, il serait essentiel que je pusse également être rappelé sans être obligé de continuer mon mouvement.

Dans ce cas où si par un changement de circonstances ou de dispositions, dont je ne saurais d'ici juger la probabilité, je devais tenir ici, il serait indispensable que l'Autriche fît fournir à mon corps des munitions d'artillerie et d'infanterie qui seraient remboursées plus tard, comme il a été convenu pour les frais du passage des troupes polonaises à travers les états autrichiens.

Persuadé que le zèle de Votre Excellence pour le service de Son Auguste Souverain (et) j'ose me permettre de le dire, Son amitié pour moi, Lui inspireront le meilleur parti à tirer de ces indications, je m'empresse, en les Lui présentant, de profiter de l'occasion que m'offre le départ de Mr de Broglie [2]), pour Lui renouveler l'expression de mon sincère attachement et de ma haute considération.

Je viens [3]) de recevoir dans ce moment la réponse du général Frimont à ma dernière lettre. Je vous en envoi(e) copie. Il s'excuse comme il peu(t), mais cela ne change rien quant au fond. Recevez l'assurance de ma plus sincère amitié.

846. Do Frimont'a. Kraków, 28 kwietnia 1813.

Wobec żądania pułkownika ks. Hohenlohe'go, aby podał plan przemarszu wojsk polskich poprzez kraje austrjackie, powołuje rozkaz cesarza wzbraniający złożenia broni. Jeśli Frimont nie zmieni swoich po-

[1]) Ussel (*L'interv. de l'Autriche* 404—5) podaje treść, ale datę możliwego pozostania Austrjaków w Krakowie błędnie odczytuje jako 16 maja.

[2]) *Souvenirs — 1785—1870 — du feu duc de Broglie* (Paryż 1886) I 221.

[3]) Własnoręcznie.

stanowień, to gotów jest przejść w okręg podgórski. Nazajutrz ma się porozumieć ustnie [1]).

Monsieur le Baron, Mr le colonel pce de Hohenlohe est venu ce matin chez moi pour me demander de la part de Votre Excellence communication des états de marche pour le passage des troupes polonaises à travers les états autrichiens. Les ordres que je viens de recevoir et dont je m'empresse de Lui faire part ci-joint, ne me permettant en aucune manière de me conformer à la convention conclue à Vienne et ne me laissant aucun doute sur le parti que j'ai à prendre, il m'a paru que cette communication devenait entièrement superflue.

Si le contenu des ordres qui me sont adressés, ou celui de la dépêche que Mr de Rumigny porte à Votre Excellence, ne changeait point les dispositions qu'Elle a faites pour le mouvement du corps qu'Elle commande, je n'en effectuerais pas moins ce dont nous sommes convenus pour le passage des troupes polonaises dans le rayon. — Au reste, j'espère avoir le plaisir de voir Votre Excellence demain à Promnik [2]).

847. Do Narbonne'a. Kraków, 28 kwietnia 1813.

Po otrzymaniu jego listu z 24-go zaraz doszły go rozkazy Berthier'a, załączone w wyciągach. Podał je do wiadomości Frimont'a. Ma się jeszcze ustnie porozumieć. Wynik przeszle. Nie złoży broni. Spodziewa się, że dwór wiedeński zmieni swoje postanowienia [3]).

Monsieur le Comte, à peine avais-je reçu le matin par le courrier saxon la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 24 de ce mois [4]), que

[1]) A. E., Autriche, corr., 394, f. 561; por. treść u Ussel'a (*L'int. de l'Autriche* 405—6) oraz Handelsman 692.

[2]) = Prądnik.

[3]) A. E., Pologne, corr., 335, f. 98 i Autriche, corr. 394, f. 560, kopja.

[4]) A. E., Autriche, v. 394, f. 520—1. Narbonne do Poniatowskiego Wiedeń, 24. IV 1813. „La dépêche que j'ai chargé M. de Broglie d'avoir l'honneur de vous porter, et ce qu'il pourra répondre à vos demandes, vous mettent à même de juger parfaitement dans quel état se trouvait la négociation relative au corps autrichien, réuni au corps que vous commandez; immédiatement après son départ, j'ai remis une note pressante

Mr de Rumigny est arrivé du quartier général de S. M. l'Empereur des Français avec les ordres dont j'ai l'honneur de Vous communiquer l'extrait. Il était porteur d'une expédition pour Mr le général Frimont. Je suppose qu'elle contient à peu près les mêmes ordres que l'extrait côté...

J'ai envoyé au général Frimont par un officier général copie des deux extraits [1]) que je joins à la présente, pour voir si par là rien ne se trouvait changé aux dispositions déjà commencées. M. de Rumigny qui lui a porté ses dépêches, repart pour Vienne cette nuit, avec des lettres

et fait de nouveaux efforts, tout aussi inutiles, pour obtenir que les ordres du conseil de guerre aulique fussent rapportés, cependant il vient d'être pris par le même conseil une décision que je m'empresserai de vous transmettre, qui pût produire quelques bons effets et dont je vais avoir l'honneur de vous indiquer les dispositions les plus essentielles. Le corps polonais pourra rester dans ses positions actuelles, s'il ne vous convient pas, Mon Prince, de continuer à faire partie du corps auxiliaire et de suivre ses mouvements; tous les vôtres seront libres sur la rive gauche de la Vistule et Cracovie pourra être occupé indéfiniment. Si vous jugez ne pas être en état de résister seul aux forces des Russes et que vous vous arrêtiez au projet de vous placer à la droite de la Vistule, dans le rayon de Podgórze, il vous sera fourni des vivres, comme il est d'usage entre alliés; dans le cas au contraire où par l'effet d'un attaque des Russes (à laquelle on ne croit pas ici) vous seriez dans la nécessité de rentrer dans les états des Autrichiens, leur résolution de défendre leur territoire fera que votre marche sera protégée et elle aura lieu d'après les bases de la convention; il est bien entendu que les lanciers conserveront leurs lances. — Il n'est assigné aucun terme à ces dispositions... et à ma grande satisfaction vous n'aurez plus à consulter d'autres volontés que les vôtres...".

[1]) Berthier do Poniatowskiego, z Moguncji 20. IV 1813. „J'ai rendu compte à l'Empereur, Prince, des craintes que vous avez que l'armée autrichienne venant à repasser la Vistule, on ne vous propose de passer par la Bohème, en posant les armes, pour rejoindre la Grande Armée. Les Autrichiens sont trop militaires pour faire une proposition déshonorante à leurs alliés. Sa Majesté vous autorise à tout hors à vous déshonorer. Ce serait vous déshonorer que de poser vos armes dans quelques suppositions que ce fût, ou quelqu'explication que l'on voulût y donner". — „L'Empereur part demain 21 de Mayence et aussitôt que les opérations seront commencées, il vous enverra, ainsi qu'au général commandant le corps autrichien, l'ordre de dénoncer l'armistice; vous appuyerez le général Frimont et vous ferez d'ailleurs ce qui vous sera possible pour donner de l'inquiétude à l'ennemi...". Por. Reboul II 506—7, Ussel: *L'interv.* 403, Handelsman 692.

de S. M. l'Empereur pour Votre Excellence. Il Lui portera le résultat de cette conférence.

En attendant, j'ai cru qu'il était de la plus grande importance de faire connaître à Votre Excellence ces nouvelles dispositions de l'Empereur le plus promptement possible. J'ai fait signifier à Mr le général Frimont, que tel que puisse être le parti que je serais dans le cas de prendre, pour le mouvement à effectuer sur la rive droite de la Vistule, j'étais fermement résolu de suivre à la lettre les ordres de S. M. l'Empereur des Français, pour ce qui regarde le non-désarmement des troupes, et que c'était à lui de calculer ce qui pourrait en résulter de fâcheux. Votre Excellence sent, combien il est important pour moi, que la Cour de Vienne donne les ordres les plus positifs là-dessus, car je me verrais dans une alternative bien fâcheuse, mais dont je courerai les chances telles qu'elles soient. À ce soir plus de détails sur le reste du contenu de Votre lettre.

Je prie Votre Excellence de vouloir bien croire aux sentiments bien sincères que je vous ai voués pour la vie.

848. Do Narbonne'a. Kraków, 29 kwietnia 1813.

Zawiadomił Frimont'a o rozkazach Napoleona i zapowiedział, że broni nie złoży, gdyby wypadło mu cofać się przez Galicję. Dowódca austrjacki przyznał wobec Rautenstraucha, że warunki uległy zmianie, wyraził domniemanie, że dozwolony będzie przechód z bronią, wreszcie, że wojska polskie będą mogły skutecznie bronić przeprawy. Dostarczyć może Frimont jedynie chleba, zaś inną żywność trzeba kupić za gotowe pieniądze. Co do zaliczki na ten cel, miał się porozumieć ustnie. Z tej rozmowy wynika, że w tej chwili Austrja nie przedsięweźmie niczego widocznie sprzecznego z interesem Francji, a ograniczy się do wybiegów niechęci, których używają jej podwładni i bez zalecenia, że Frimont będzie mógł przepuścić wojsko polskie z bronią w ostateczności, że brak żywności będzie podawany za powód opuszczenia granic Księstwa, do czego dwór wiedeński prawdopodobnie zobowiązał się wobec Rosjan. Starania o usunięcie tego ostatniego powodu. W drugiej rozmowie Frimont powtórzył te same rzeczy i oświadczył, że 1-go maja ustąpi do Galicji. Cofnie się zatem korpus polski do okręgu podgórskiego i zostanie tam, dopóki przewaga nieprzyjaciela albo głód nie zmuszą go iść dalej. Czeka na wynik starań u władz wiedeńskich. Od Fryderyka Augusta ma rozkaz, w braku innych, udać się do Bawarji. Prosi o podanie tych wiadomości Watzdorfowi. Więcej szczegółów przez Rumigny'ego [1]).

[1]) A. E., Autriche 394 f. 563 -6, kopja w D. St. 2954.

Monsieur le Comte, j'ai eu l'honneur de faire part à Votre Excellence, par ma précédente dépêche, des ordres que je venais de recevoir de S. A. S. le Prince Major Général et de la communication que j'en avais fait faire de suite à Mr le général Frimont, en lui témoignant que, d'après la manière dont l'Empereur envisageait le désarmement momentané des troupes sous mes ordres, il devait sentir lui même, qu'il ne pouvait plus en être question et que, dans le cas où je fusse contraint d'entrer en Galicie, je me porterai aux dernières extrémités plutôt que de consentir à cette mesure.

Dans l'entretien qu'eut avec lui le général Rautenstrauch [1]), que j'avais envoyé pour cet objet à son quartier général, Mr le général, Frimont témoigna qu'en effet ce que je venais de recevoir au sujet du désarmement des troupes polonaises, ne me permettait guère de me prêter à un arrangement que S. M. l'Empereur paraissait désapprouver d'une manière aussi prononcée. Qu'il n'avait à la vérité aucune instruction de sa Cour pour ce cas imprévu; mais que comme en exigeant le désarmement des troupes polonaises, le ministère autrichien avait eu seulement en vue ne point déroger à un principe général, et qu'il s'était déjà désisté sur quelques points de ses demandes primitives, lui, général Frimont, pensait, qu'il était probable, qu'on se prêterait également au passage des troupes polonaises en armes. Qu'au reste, il allait de suite demander des ordres et qu'il croyait d'autant plus les recevoir à temps, que, sans connaître les motifs qui faisaient croire à Vienne, que les troupes polonaises ne seraient point attaquées dans le rayon, il en jugeait de même, puisqu'elles étaient suffisantes pour le défendre, et les Russes d'autant moins à même de tenter le passage de la Vistule, sous le canon, qu'ils n'avaient ni équipage de pont ni matériaux pour en construire.

À la communication que le général Rautenstrauch fit à Mr le gal Frimont, de la décision que Votre Excellence venait d'obtenir du Conseil de guerre aulique, ce dernier témoigna que les ordres qu'il avait reçus, ne différaient essentiellement de ce qu'Elle me marquait à cet égard, que sur l'article des subsistances qu'on aurait à nous fournir. Qu'en lui écrivant à cet égard, le Conseil aulique sentait, combien les magasins à portée du rayon étaient insuffisants pour cette mesure, que d'ailleurs n'étant pourvus que de pain, ils ne pourraient nous fournir que ce seul article et que pour le reste, comme viande, légumes, eau de vie etc. le Conseil aulique ne pouvait que me laisser le choix de m'en pourvoir dans le rayon ou dans la Galicie autrichienne, en les payant comptant.

Le général Rautenstrauch, ayant observé à Mr le général Frimont, qu'il ne croyait point les caisses militaires polonaises assez pourvues de fonds, pour pouvoir payer comptant les articles mentionnés, et que d'ailleurs des approvisionnements partiels ne pouvant guère se faire assez exactement, pour assurer les distributions, il serait bien plus simple que le gouvernement autrichien fît fournir ces articles aux troupes polonaises, sauf à se faire rembourser de la manière réglée par la convention, Le général Frimont répondit, que la décision de cet objet qui lui était étranger, dépendait entièrement du ministère autrichien. Qu'au reste, devant avoir aujourd'hui une conférence avec moi, il était prêt à me donner avec franchise toutes les explications qui dépendraient de lui.

J'attendrai le résultat de cette conférence pour faire partir ma dépêche, afin de pouvoir y ajouter les nouvelles données qui se présenteraient en conséquence. De cet entretien du général Frimont avec le général Rautenstrauch, que je place ici en substance, ainsi que de ce qu'il a témoigné à Mr de Rumigny sur son empressement à obéir aux ordres de l'Empereur, il me paraît que l'on peut tirer les indications suivantes:

1°. Qu'au moins dans ce moment, l'Autriche ne se permettra rien qui soit évidemment en opposition avec les intérêts de la France, sauf à y coopérer le moins qu'elle pourra, en faisant usage de toutes les petites ruses, qu'elle n'a pas même besoin de commander aux sous-ordres, sur la malveillance active desquels elle peut compter.

2°. Que le gal Frimont est secrètement autorisé ou au

[1]) Handelsman 692.

moins a de fortes raisons à croire, qu'il le sera, pour nous laisser passer au besoin en armes; mais qu'on ne montrera cette facilité qu'à la dernière extrémité, et quand on ne pourra plus faire autrement.

3°. Que tant que le corps autrichien n'aura pas l'ordre de prendre ici l'offensive, on fera valoir l'article du manque de subsistances, pour quitter le territoire du Duché; chose à laquelle on serait tenté de croire, que le cabinet de Vienne s'est engagé envers la Russie.

C'est à Votre Excellence à juger d'après les données qu'Elle a de son côté, combien une partie de ces idées peut être juste. Quant au dernier prétexte, on cherche a ne point le laisser aux Autrichiens, mais je prévois qu'il sera difficile de les faire renoncer à des projets arrêtés d'avance.

Je reviens dans ce moment de mon entrevue [1]) avec le général Frimont, dans laquelle il a réitéré en substance ce qu'il avait dit la veille. Quant à ses projets ultérieurs, il m'a témoigné que, ne croyant pas pouvoir se soutenir ici plus longtemps, il ferait rentrer tout son corps en Galicie, d'ici au prémier du mois prochain. Qu'il laisserait alors quelques bataillons à Cracovie, comme tête de pont, et un bataillon à Podgórze qu'il me priait de faire soutenir par une brigade d'infanterie. Il restera dans cette position, jusqu'à ce que les Russes fassent une tentative sérieuse pour l'en déloger.

D'après ces circonstances, il ne me reste d'autre parti à prendre que de faire entrer dans le rayon les troupes sous mes ordres, et de défendre dans cet espace de terrain le passage de la Vistule, tant que l'ennemi ne parviendra point à forcer ce point, ou que je ne sois contraint de l'abandonner par défaut de subsistances.

J'attends avec impatience le résultat des démarches de Votre Excellence au sujet de l'entrée en armes dans la Galicie, si je me voyais dans le cas d'y faire ma retraite. D'après des lettres de S. M. le Roi de Saxe, que je viens de recevoir, il m'est ordonné [2]) dans cette hypothèse, si je

[1]) Handelsman 693.

[2]) Co do stosunków dworu saskiego z Francją por. A. E., Autriche 395 f. 10, Serra do Narbonne'a: „Ratisbonne, le 1er mai 1813. ...Réfléchissant à ce que Mr le général de Flahaut me disait dernièrement, qu'il était indifférent à l'Empereur que le Roi de Saxe fût à Prague ou ailleurs, je me suis déterminé à me rendre dans cette ville auprès du Roi, le meilleur état de ma jambe attaquée d'une érésipèle très obstinée me le permettant désormais. J'apprends par Mr le comte de Mercy qu'il a pu vous envoyer par un courrier, qui vous était expédié de Paris, ma lettre qui en contenait une pour le prince Poniatowski. Si vous ne l'aviez pas encore envoyée à sa destination faute d'occasion sûre, je vous prie de le faire par l'un de vos courriers, en la joignant à la ci-incluse pour Mr le baron Bignon. Il importe beaucoup à S. M. dont j'avais heureusement prévu les intentions à ce sujet, que ma lettre à ce dernier lui parvient au plus tôt.. P. S. Il est bon de prévoir tous les cas possibles. Si, plus rapproché que nous de Cracovie et des dispositions qu'on a pu y faire, vous avez lieu de croire que le prince Poniatowski était ou serait rencontré par votre courrier en marche sur la Moravie et Bohême, suivant de prétendus ordres du Roi de Saxe, et certains arrangements qui auraient été faits à Vienne pour le passage du corps polonais, je vous engage.. à lui écrire d'ouvrir ma lettre à Mr Bignon. Il verrait par là ce que l'Empereur voulait qu'il fît à tout événement, et il trouverait, je l'espère dans son courage et dans la nécessité, le moyen de revenir sur ses pas et d'exécuter les ordres de S. M. Votre courrier doit être instruit de manière à ne pas manquer le prince en route". — Bonnefons: *Frédéric Auguste* 409—15.

ne recevais pas d'ordres contraires, de me porter en Bavière, et d'y attendre les dispositions qui seraient prises relativement aux troupes polonaises de concert avec l'Empereur. J'ai répondu au Roi, que je remplirai ces ordres, si je ne recevais pas d'autres dispositions, mais que d'après la manière dont l'Empereur s'était prononcé au sujet du désarmement momentané des troupes polonaises, il m'était impossible de me conformer sur ce point à la convention conclue à Vienne [1]).

P. S. N'ayant pas assez de temps pour écrire aujourdhui en détail à Mr le comte de Watzdorf, je prie Votre Excellence vouloir bien lui communiquer ce qu'Elle jugera nécessaire, pour le tenir au courant.

Mr de Rumigny communiquera à Votre Excellence plusieurs autres détails trop longs pour faire entrer dans cette lettre.

[1]) Takie też zapewnienie przesłał do głównej kwatery cesarskiej, por: *Raports du maréchal Berthier à l'empereur pendant la campagne de 1813* (Paryż 1909) I 97, 8 maja: „...j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de

849. Do Fryderyka Augusta. Kraków, 29 kwietnia 1813.

Otrzymał listy królewskie z 13 i 23 kwietnia. Wobec zakazu cesarza niepodobna składać broni; z rozmów z Frimontem spodziewa się, że rząd wiedeński zrobi ustępstwo. Nie chce przecież zeń korzystać, a raczej rozpocząć działania zaczepne. Frimont oświadczył, że spełni rozkazy Napoleona, wojska austrjackie jeszcze nie są daleko od granicy Galicji. Kwestja żywności wysuwa się na plan pierwszy. Ma według rozkazu szefa sztabu głównego objąć dowództwo także nad brygadą saską, ale gdy ta już przeszła za granice Księstwa, zawiadamia ją tylko o tem rozporządzeniu[1]).

Sire, j'ai reçu des lettres dont Votre Majesté m'a honoré en date du 13 et 23[2]) avril. La dernière est arrivée

Votre Majesté... une lettre du prince Poniatowski du 29, annonçant sa résolution de ne poser les armes en aucun cas...".

[1]) D. St. 3583, bruljon w A. Gł.,

[2]) Z protokołów Rady ministrów (A. E., Pologne 335 f. 94) wynika, że listem z tej daty król wezwał to ciało do udania się do Pragi. Minister wojny miał urzędownie upewnić się co do bezpieczeństwa Rady pod osłoną wojsk austrjackich. Na następnem posiedzeniu z 29. IV (ibidem f. 100—2) jednomyślnie sprzeciwiono się opuszczeniu Krakowa: „Le gén. Frimont fait prévenir le Conseil qu'il ne répond point de la sûreté du gouvernement au delà du 1r mai... La possibilité d'être bientôt réduit à évacuer le territoire national engage plus que jamais les ministres à émettre le voeu unanime de voir l'armée polonaise garder sa position ou reprendre l'offensive. Cette opinion.. doit être présentée au prince Poniatowski.. et discutée avec lui. Ce dernier s'étant rendu à la séance, on lui représente que le voeu général, la position du moment, l'esprit de l'armée et les facilités que lui donnent les derniers arrangements de Vienne d'agir seul, de rentrer en Galicie, quand il le voudrait et d'être approvisionné par le pays, devraient être des motifs puissants pour l'engager à rester sur la rive gauche, aussi bien que le grand avantage... d'une diversion faite sur les derrières de l'ennemi... son corps peut être considérablement diminué par une longue marche à travers l'Allemagne... qui... pourrait procurer une perte d'hommes équivalente faite en combattant l'ennemi;... les forces des Russes n'étant pas considérables, il est possible qu'ils n'oseraient pas attaquer... Le prince répond que les forces russes sont supérieures aux siennes, qu'ils ont une armée prépondérante, tandis qu'il n'a que peu de munitions, que la composition de son corps qui compte peu de vieux soldats, est telle que le moindre revers ou même une affaire quelconque pourrait les désorganiser entièrement, que s'il voulait défendre Cracovie, il faudrait prendre l'offensive sur le champ, que de ce moment il serait abandonné par les Autrichiens, sans point d'appui, sans communication quelconque et qu'il tomberait au milieu des colonnes ennemies qui lui rendraient toute

au moment où mr Rumigny, auditeur au conseil d'état, revenant du quartier général de l'Empereur, m'avait remis les ordres du major gal, dont je mets ci-joint les copies sous les yeux de Votre Majesté. D'après la manière formelle dont l'Empereur s'est expliqué sur le désarmement des troupes polonaises, Elle trouvera sans doute Elle même qu'il m'est entièrement impossible de me prêter à cette mesure, et je me suis empressé en conséquence d'en donner avis à l'ambassadeur de France à Vienne, en le priant d'agir en conséquence. J'ai également donné connaissance de cette décision à mr le général Frimont, en le prévenant, que j'étais intentionné de me porter aux dernières extrémités plutôt que d'y déroger. À en juger par la manière dont ce dernier en a parlé au général Rautenstrauch, que j'avais chargé de cette communication, je ne désespère point de voir la cour de Vienne se prêter au passage des troupes polonaises en armes, dans le cas où il deviendrait nécessaire. Je me conformerais alors, pour le reste, à ce qui a été réglé par la

retraite difficile, qu'en cas d'échec il l'attirerait dans le rayon à sa suite et qu'à tout événement il serait obligé de partager les forces pour défendre ce dernier; tous les dépôts et les effets de l'armée se trouvant sur ce point, seraient exposés et les circonstances du moment ne lui permettant pas de compter sur les ouvertures faites à Vienne, il se trouverait alors sans ressources. Il croit donc servir mieux l'Empereur en se rendant dans le rayon, d'où il pourra diriger son corps vers la Grande Armée, s'il n'arrive aucun changement considérable dans huit à dix jours d'ici. La perte d'hommes qu'il pourrait faire dans la marche, ne serait aucunement comparable à celle que l'offensive lui occasionnerait aujourd'hui. Si cette démarche pouvait causer une diversion puissante, il ne balancerait pas à l'entreprendre, mais la presque nullité de ses moyens ne lui en donnant pas l'espoir, il croit préférable de conserver ce corps et surtout sa cavalerie pour le service de l'empereur d'une manière plus essentielle. Il répond à l'observation qui lui avait été faite, que le départ du dernier corps polonais de sa terre natale serait en quelque façon la perte momentanée des espérances de la Pologne, que ce cas avait déjà été sur le point d'échoir avant la bataille de Kalisz, sans qu'on y attacha alors la même importance, et que la conservation de l'armée nationale lui paraît au contraire plus essentielle dans ce but même que toute autre considération. Toutes les combinaisons militaires et le calcul de sa position l'ayant engagé prendre ce parti, il ne croit pas devoir changer d'opinion". Por. Handelsman d. 693, Bignon str. 380—1, Askenazy 318—9.

convention. Je ne puis cependant pour le moment penser à la retraite, qu'autant qu'il ne me resterait aucun autre parti à prendre. Les instructions du prince major général, que je viens de mettre sous les yeux de Votre Majesté, annonçant ici la prochaine reprise des hostilités, et me prescrivant de chercher à donner de l'inquiétude à l'ennemi, je dois, dans ce double but, tâcher de me maintenir ici, jusqu'à l'arrivée des nouveaux ordres qui indiqueront d'une manière plus précise la destination du corps que je commande. J'aurai à ce sujet, dans la journée d'aujourd'hui, une conférence avec mr le général Frimont qui, ayant reçu du major général les mêmes ordres que moi, a témoigné qu'il serait prêt à y obéir, quoiqu'une partie de son corps ait déjà effectué sa retraite en Galicie, sans cependant s'éloigner des frontières. L'article des subsistances paraît être le point principal, pour décider la question, si les troupes autrichiennes acheveront de se porter en Galicie. — Votre Majesté aura vu par la copie des ordres du major général, que je viens de mettre sous Ses yeux, que je dois également prendre le commandement des troupes saxonnes, qui se trouvent ici, et je m'empresse également de porter à Sa connaissance par la copie ci-jointe de ce qui est enjoint à mr le général Gablentz. Sa brigade ayant déjà dépassé la frontière, et comme j'ignore, s'il n'a point d'autres ordres de Votre Majesté, je n'ai pu pour le moment que lui faire passer cet ordre du major général, en lui laissant à juger de ce qu'il aurait à faire en conséquence. Le corps sous mes ordres se réunit aujourd'hui sous Cracovie.

850. Do Berthier'a. Kraków, 3 maja 1813.

Korpus austrjacki cofnął się do Galicji, jego dowódca odmówił wszelkiej pomocy i zajął takie stanowiska, aby przeszkodzić wojskom polskim ustąpić z granic Księstwa z bronią w ręku. Zajął prawy brzeg Wisły od 29-go kwietnia z zamiarem wzbraniania przejścia, ale zużył już żywność. Przygotowania Sackena do natarcia przewagą sił liczebną i jakościową. Brak ładunków. Postanowienie złączenia się z Wielką Armją, przechodząc kraje austrjackie. Uzyskał, że artykuł dotyczący

broni będzie tylko pozornie dopełniony. Konieczność odwrotu. Zaczyna go 7-go maja. Poda szczegóły przygotowań do marszu [1]).

Monseigneur, je m'empresse de porter à la connaissance de Votre Altesse Sérénissime que le corps auxiliaire est entièrement rentré en Galicie. En achevant ce mouvement, le commandant en chef m'a déclaré qu'il ne tirerait pas un coup de fusil pour me soutenir, et il a pris poste militairement autour du rayon pour m'empêcher de passer en armes la frontière. Mon intention, ainsi que j'ai eu l'honneur de l'annoncer à Votre Altesse Sérénissime, était de me soutenir dans le rayon le plus longtemps qu'il me serait possible, pour attendre les ordres de l'Empereur, et c'est dans cette vue que j'ai fait prendre poste à mes troupes sur la rive droite en la faisant garnir d'artillerie. Je suis resté dans cette position depuis le 29 du mois dernier, et ayant consommé dans cet espace de temps toutes les subsistances que j'avais pu réunir, je me suis convaincu qu'il n'existe aucune ressource en vivres dans l'étendue du rayon et qu'il ne m'en serait point fourni de la Galicie.

C'est dans cet état des choses que j'ai vu le général Sacken faire des préparatifs sérieux pour forcer le passage. Il a avec lui 8000 hommes de cavalerie, 3 divisions d'infanterie et 60 bouches à feu. Son corps est composé non de milices, mais de bonnes troupes et il a été joint, il y a quelques jours, par 4 régiments d'infanterie prussienne. Je n'avais à lui opposer qu'environ 13 mille hommes, composés, aux quatre cinquièmes, de conscrits; 20 bouches à feu ne pouvaient guère suffire pour défendre un espace de près de huit lieues, où la rivière est presque partout guéable, et une attaque de 3 heures de durée aurait consommé la totalité de mes munitions, sans me laisser un seul coup à tirer. Je ne pouvais penser à me soutenir pendant quelques heures seulement sur la rive gauche, sans livrer Cracovie, entièrement ouvert à toutes les horreurs de la guerre; il ne m'est donc resté d'autre parti à prendre que de me mettre en mouvement à travers les états autrichiens, pour join-

[1]) A. E., Pologne 335 f. 135—6. List ten doszedł do głównej kwatery w Dreźnie 10 maja (por. *Rapports du mal Berthier* I 108).

dre la Grande Armée, et c'est celui auquel je me suis vu forcé de me borner. N'ayant point d'ordres de Votre Altesse Sérénissime pour cette hypothèse, je n'ai pu que prendre la direction qui m'a été indique précédemment par S. M. le Roi de Saxe, dans les lettres que j'ai eu l'honneur de mettre sous Ses yeux dans mon dernier rapport.

Ayant exigé absolument des modifications pour l'article des armes, j'ai obtenu qu'on se contenterait de se conformer en apparence seulement à la convention conclue à Vienne par ordre de S. M. le Roi de Saxe. Toute la cavalerie garde ses armes. L'artillerie ses pièces et ses munitions. Le tiers de l'infanterie garde ses fusils, et ceux du reste seulement seront chargés sur des voitures à nous, et marcheront dans le milieu même de chaque colonne. Les colonnes se suivront sans interruption du jour au lendemain [1]).

Je le répète à Votre Altesse Sérénissime, je n'ai point pris ce parti sans me convaincre qu'il ne m'en reste aucun autre. Elle me connaît pour ne point abandonner avec facilité du terrain à l'ennemi; j'ose donc croire qu'Elle sera persuadée que, si je me suis déterminé à la retraite, ce n'est que parce que me trouvant abandonné à moi même avec de moyens presque nuls, j'ai dû regarder comme mon devoir de conserver pour le service de l'Empereur des troupes remplies de zèle plutôt que de les laisser détruire sans le moindre but d'utilité pour l'ensemble des opérations.

D'après les arrangements que je viens de prendre avec le général Frimont, mon mouvement, pour me rapprocher de la Grande Armée en passant par les états autrichiens, commencera le 7 de ce mois. Au moyen de l'organisation provisoire que je donne aux corps, environ la moitié de l'infanterie reste complètement armée. Je ne manquerai pas avant mon départ de mettre sous les yeux de Votre Altesse Sérénissime les dispositions de marche et l'organisation des colonnes.

---

[1]) Por. Usse!: *L'int. de l'Autriche* 408.

Je La prie de vouloir bien agréer l'expression de mon respectueux dévouement.

Le général commandant en chef les troupes polonaises
Joseph Prince Poniatowski.

851. Do Bignon'a. Kraków, 3 maja 1813.

Umówił się z hr. Latour'em, że straże austrjackie nazajutrz zajmą Kraków i Podgórze i rozstawią się wzdłuż Wisły. Ruch wsteczny wojsk polskich zacznie się 7-go [1]).

Le comte de Latour sort de chez moi dans ce moment. Nous sommes convenus que les troupes autrichiennes occuperont dans la matinée de demain les postes dans la ville, à Podgórze et le long de la rivière sur la rive droite. Mon mouvement rétrograde commencera le 7 de ce mois [2]).

852. Do ks. Eugenjusza (Beauharnais). Prokocim, 5 maja 1813.

Otrzymał list z 14-go kwietnia. Raporty przesyłał wprost do sztabu głównego. Z wszystkich zapowiedzianych przesyłek pieniężnych otrzymał tylko 250,000 fr. Konieczna potrzeba wypłacenia żołdu, aby zapobiec namowom do zbiegostwa w przemarszu przez kraje obce. Żąda przyspieszenia wysyłki [3]).

Monseigneur, j'ai reçu la lettre, que Votre Altesse Impériale m'a fait l'honneur de m'adresser le 14 avril.

S. A. S. le prince Major général s'étant mis directement en correspondance avec moi pour me faire connaître les intentions de l'Empereur, j'ai continué à lui adresser mes rapports.

De tous les fonds dont Votre Altesse Impériale m'a annoncé l'envoi, 250 mille francs seulement me sont parvenus par M[r] Rumigny. Comme il est de la plus grande im-

---

[1]) D. St. 3597.

[2]) O dobę później, 4 maja, w Podgórzu książę Józef powiadomił o tem Radę ministrów, jak to wynika z zapiski w protokole (A. E., Pologne, corr. 335 f. 159) z tego dnia: „Le prince Poniatowski déclare au Conseil que le gén. Frimont est convenu d'occuper Cracovie, Podgórze et la rive droite de la Vistule pour couvrir le mouvement de l'armée polonaise, laquelle effectuera son passage à travers l'Autriche du 7 au 11". Rząd miał ustąpić po wojsku. Por. Handelsman d. 697, 698.

[3]) A. E., Pologne, corr. 335 f. 168.

portance de ne point laisser le soldat sans paye au moment où il va traverser les états autrichiens au milieu de suggestions de toute espèce, je supplie Votre Altesse Impériale de vouloir bien faire ce que sera en Son pouvoir, pour qu'il me soit envoyé directement des fonds, que le gouvernement du Duché, forcé de quitter lui même le pays, ne peut me fournir.

Veuillez bien, Monseigneur, agréer l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le général commandant en chef les troupes polonaises
Joseph Prince Poniatowski.

853. Do Berthier'a. Prokocim (w okręgu Podgórza), 5 maja 1813.

Przesyła szczegóły dotyczące przemarszu wojsk polskich przez kraje austrjackie. Podejrzenia z powodu nagromadzenia sił austrjackich. Nasuwa je też przerwa w korespondencji z Narbonne'm. Możliwość przecięcia kolumn polskich. Brak żywności. Położenie straszliwe. Jeśli ulegnie zbiegowi wrogich okoliczności, przynajmniej dochowa wierności. Potrzeba zaradzenia niedostatkowi pieniędzy [1]).

Monseigneur, j'ai eu l'honneur d'annoncer à Votre Altesse Sérénissime par mon rapport du 3 de ce mois, dont M[r] Lajard, secrétaire de l'ambassade de France, a été porteur, les dispositions de la marche des troupes polonaises à travers les états autrichiens et leur répartition en colonnes [2]); je m'empresse aujourd'hui de mettre sous Ses yeux ces détails dans les pièces ci-jointes.

Je crois de ne point laisser ignorer à Votre Altesse Sérénissime les nouvelles inquiétudes [3]) que ma position me donne lieu de concevoir. Mon mouvement pour rentrer dans le rayon n'a pas été plus tôt effectué que le général Frimont, qui, d'après ce qu'il m'avait dit, ne se proposait d'occuper Cracovie que par 2 ou 3 bataillons, a porté sur ce

[1]) A. E., Pologne, corr. 335 f. 170—1.

[2]) W liście spółczesnym Bignona (Handelsman d. 703) podana siła tych kolumn; prowadzili je (W. K. $^1/_{100}$ F. A. 1813) następujący kapitanowie przewodnicy: I Bastendorf z pułku imienia Kotulińskiego, II Fichte z Czartoryskiego pułku, III Straus z Kotulińskiego, IV Cordier z Czartoryskiego, V Scherer z cesarskiego, oraz VI Gall z tegoż regimentu.

[3]) Bignon 383—4.

point la division entière de Bianchi, qu'il a fait revenir de la Galicie. J'ignore si cette disposition est hostile ou non, mais ce qui me porterait presqu'à le croire, c'est qu'ayant entretenu dans ces derniers temps une correspondance fort active avec M[r] de Narbonne et ayant été tenu par lui fort exactement au courant de ce qui avait été résolu à Vienne, tant pour le corps auxiliaire que pour ses rapports avec les troupes polonaises et leur entrée en Galicie, je n'ai plus reçu une ligne de sa part depuis le 24 avril, quoique je lui ai communiqué de suite le contenu des dépêches que Votre Altesse Sérénissime m'a adressées de Mayence le 20, et qu'il se trouve dans ce moment à Vienne deux officiers polonais qui n'attendent que ses ordres pour repartir [1]). Si l'Autriche n'est point décidée à agir contre nous, on est au moins autorisé à croire qu'elle ne regarde point cette hypothèse comme impossible, puisque toutes les forces qu'elle a ici, au lieu d'être disposées contre les Russes, le sont de manière à s'assurer des troupes polonaises. La division Bianchi occupe Cracovie et la Vistule. Une réserve, forte de plus de 15 mille hommes, qui n'est point comprise dans le corps auxiliaire, a été portée entre Bochnia et Wieliczka, et le corps du g[al] Frimont est disposé militairement autour du rayon, de manière à pouvoir se porter à volonté entre nos colonnes et les couper [2]).

Cerné ainsi par l'ennemi, et plus encore par les troupes autrichiennes, dont les procédés et les mesures militaires, depuis leur entrée sur le territoire du Duché, (aussi que je l'ai, dans son temps, prévu et rapporté de la manière la plus pressante à S. A. I. le Prince Vice-Roi), tendent toutes à une reculade trop volontaire pour ne point être combinée avec l'ennemi, et dont les intentions ne sont

[1]) Handelsman d. 703. — A. E., Autriche 395 f. 30, Bignon do Narbonne'a, Kraków, 4 V, 1813. „Nous ne savons que penser de votre silence. Vous avez auprès de vous deux officiers dont pas un ne nous revient. Il ne nous est pas arrivé une seule ligne de Votre Excellence depuis ses lettres du 24 du mois dernier... Ici nos affaires ont pris une fâcheuse tournure. En définitif, malgré l'envie qu'on avait de se battre, la raison a conseillé le parti contraire...".

[2]) Co do ówczesnych zbrojeń austrjackich por. *Mittheilungen des k. k. Kriegsarch.* VIII 249—51.

devenues que plus visibles depuis la réception des ordres que Votre Altesse Sérénissime a adressés au général Frimont; commençant déjà à manquer de vivres et surtout de fourrages; n'ayant presque pas de munition et ne recevant enfin depuis 10 jours, dans cette crise violente, ni ordres, ni aucune indication de ce qui se passe à Vienne; Votre Altesse Sérénissime trouvera sans doute Elle même que ma position est des plus cruelles, et qu'il n'existe pour moi aucun parti à prendre, qui ne m'offre encore plus de chances contraires qu'il ne peut en avoir de favorables. J'ignore quel sera le résultat de tout ceci. Mais si un sort malheureux s'acharne à notre perte, au moins, victimes d'un concours de circonstances que toute la prudence humaine ne pouvait prévoir et encore moins empêcher, notre conscience nous laissera-t-elle le témoignage que, fidèles à l'honneur et à ce que nous devons à l'Empereur, rien n'a pu nous détourner un instant de la ferme volonté de servir Sa cause.

Veuillez bien, Monseigneur, agréer l'expression de mon respectueux dévouement.

Le général commandant en chef les troupes polonaises
Joseph Prince Poniatowski.

P. S. Quoique S. A. I. le Prince Vice-Roi m'ait à plusieurs reprises annoncé l'envoi de fonds, je n'ai cependant reçu jusqu'à présent que les 250 mille francs que m'a apportés Mr Rumigny, auditeur au conseil d'état, attaché à la légation. N'ayant aucun fonds pour la solde, ni pour d'autres dépenses, je supplie Votre Altesse Sérénissime d'ordonner qu'il m'en soit fourni directement. Je n'ai pas besoin de Lui dire, combien il est essentiel de ne point laisser le soldat sans paye, au milieu de toutes les suggestions auxquelles il va être exposé dans son passage à travers les états autrichiens.

854. Do Frimont'a. Prokocim, 5 maja 1813.

Przedkłada instrukcje, które powinny były go dojść z Rady wojennej. Wobec obietnicy tych ułatwień w zaopatrzeniu się w żywność i ładunki może odwrót dalszy nie będzie konieczny. Zapytuje, czy będą

spełnione i czy wesprze wojsko polskie w potrzebie. Tylko w razie jego odmowy stanowczej zacznie odwrót [1]).

Monsieur le Baron, je m'empresse de communiquer ci-joint à Votre Excellence la traduction des instructions [2]) qu'Elle a dû recevoir du conseil aulique de guerre et dont le ministre de S. M. l'Empereur d'Autriche vient de faire part à l'ambassadeur de France à Vienne. Votre Excellence verra d'après leur contenu, que le gouvernement autrichien lui même croit qu'avec les facilités qu'il est de son intention d'accorder aux troupes sous mes ordres, tant pour les subsistances que pour les munitions, leur passage à travers les états autrichiens pourrait, suivant toute probabilité, n'être plus nécessaire [3]). Ces facilités me faisant un devoir de tout tenter pour agir conformément aux intentions de l'Empereur Napoléon, en me maintenant dans le rayon, je m'empresse d'agir dans cette vue, en priant Votre Excellence de vouloir bien me faire connaître:

1° si Elle compte en effet me faire fournir les subsistances dont j'aurai besoin?

[1]) A. E., Pologne 335 f. 172, kopja potwierdzona przez księcia.

[2]) „Je vois par le dernier rapport de Votre Excellence en date du 28 avril dernier, que le prince Poniatowski a pris la résolution de se retirer avec les troupes qu'il commande, dans le rayon et d'y prendre provisoirement une position. Comme d'après ce changement survenu dans les intentions du prince, il pourrait, suivant toute probabilité, n'être plus question du passage dont on était convenu, de son corps à travers les états autrichiens, je ne puis, quant à la conduite que vous auriez à observer dans cette supposition, que me référer aux instructions qui Vous avaient été antérieurement dépêchées, à l'égard desquelles il n'y a pas lieu de rien changer. Si le prince Poniatowski, après avoir ainsi réellement pris position, avait besoin qu'on vient à son secours pour ses subsistances, Votre Excellence aura soin d'accueillir la demande que le prince pourrait Vous en faire, et de lui prêter tout secours à cet égard, pour autant, bien entendu, que l'état de vos propres magasins en laisserait la possibilité, et de lui faciliter, au reste, les achats qu'il trouverait moyen de faire. Il en serait de même dans le cas où le prince manquerait de munitions, et Votre Excellence ne se refuserait pas à lui en laisser suivre hors des dépôts les plus à portée, en proportionnant aussi ce secours à la force du corps et au besoin du moment. Vous prendrez avec le prince les mesures pour assurer le payement des objets qui lui seront cédés".

[3]) Ussel: *L'interv. de l'Autriche* 408.

2° quelle est la quantité de munitions qu'Elle peut me faire délivrer?

3° enfin, si Elle se croit autorisée à me secourir et comment, dans le cas où, m'ayant laissé la défense du rayon, une attaque très forte de l'ennemi en amenerait le besoin.

Le refus de Votre Excellence de se prêter à des mesures que la Cour de Vienne regarde elle même comme simples et naturelles, pouvant seul me contraindre à effectuer le mouvement dont nous étions précédemment convenus, je me verrais dans ce cas obligé de m'y prêter. Mais devant en justifier par l'impossibilité absolue de faire autrement, je dois témoigner à Votre Excellence que ce n'est que sur Sa réponse que je réglerai ma détermination.

La réponse de Votre Excellence devant décider du parti que j'aurai à prendre, je La prie de vouloir bien me la faire aussi prompte que précise.

855. Do Serry. Prokocim (w okręgu Podgórza), 6 maja 1813.

Zapewnia, że, gdyby istniało jakiekolwiek podobieństwo podjęcia działań, nie wahałby się, lecz korpus jego składa się z rekrutów i ogołocony jest ze wszystkiego. Zamiast wystawić go na zagładę woli przyprowadzić cesarzowi. Nie wie, jak to będzie przyjęte, ale sumienie ma spokojne [1]).

Monsieur le Baron, j'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser. Son contenu me prouve qu'Elle veut bien me continuer l'amitié dont Elle m'a donné tant de preuves. J'espère que d'après la manière dont Elle m'a vu agir dans des circonstances difficiles, Elle sera bien persuadée que si dans cette occasion je voyais la moindre possibilité de me porter en avant, je saisirais avec empressement une marche si conforme à mes intentions et à mon zèle. — Malheureusement tout se réunit pour l'empêcher, et quelqu'envie que j'aie d'en venir là, un corps presqu'entièrement composé de conscrits, manquant de munitions, de subsistances, et n'ayant pas la plus légère espérance d'être appuyé ou secouru, offre trop d'obstacles pour

[1]) A. N., AF^{IV} 1648.

agir contre un ennemi supérieur en forces, ayant une artillerie plus que triple, et pouvant, d'un moment à l'autre, être renforcé soit par les Prussiens, soit par des détachements venant de la Russie. Un coup de tête amenerait certainement la destruction de ce reste des troupes polonaises sans la moindre utilité pour l'ensemble des opérations.

C'est d'après ces considérations, qu'après avoir tenu jusqu'ici, je n'ai vu d'autre moyen, pour conserver à l'Empereur un corps peu nombreux mais devoué et fidèle, que de marcher pour joindre la Grande Armée, en passant par les états autrichiens. J'ignore, comment cette détermination sera envisagée, mais ma conscience ne me reprochera point de l'avoir prise sans m'être convaincu qu'il n'en existait pas d'autre possible.

En priant Votre Excellence de vouloir bien me conserver des sentiments auxquels Elle sait que j'attache infiniment de prix, je saisis avec empressement cette occasion pour Lui renouveler l'expression de mon attachement et de ma haute considération. *Joseph Prince Poniatowski.*

856. Do Berthier'a. Prokocim (w okręgu Podgórza), 6 maja 1813.

Powołuje się na listy z 3 i 5-go, wyjaśniające powody odwrotu. Narbonne przysłał mu wiadomość o rzekomych poleceniach ministerjum austrjackiego dostarczenia żywności i amunicji. Frimont temu zaprzeczył. Stąd konieczność odwrotu, który rozpocznie się nazajutrz. Od Fryderyka Augusta żadnych nowych nie otrzymał rozkazów. Nie wie, czy cesarz to pochwali, ale każdy dzień przekonywa go o konieczności takiego wyjścia [1]).

Monseigneur, j'ai eu l'honneur de porter à la connaissance de Votre Altesse Sérénissime, par mes rapports du 3 et 5 de ce mois, les motifs qui m'ont déterminé à prendre enfin le parti de joindre la Grande Armée, en passant par les états autrichiens. Quelques heures après l'envoi de ma dernière dépêche, un des officiers que j'avais fait partir pour faire part à l'ambassadeur de France à Vienne de la position dans laquelle je me trouvais, et lui demander d'obtenir qu'il me fût fourni des magasins autrichiens des sub-

[1]) A. E., Pologne, corr. 335 f. 175—6.

sistances et des munitions, qui m'auraient donné lieu de tenter de me maintenir dans le rayon, m'apporta de sa part communication des ordres, que le ministère autrichien prétendait avoir donnés de suite à cet égard au g[l] Frimont, et dont je joins ici copie.

Empressé de faire valoir cette facilité du gouvernement autrichien, je m'empressai [1]) aussitôt de faire part au général Frimont, en lui demandant de me faire connaître d'une manière claire et précise, s'il se conformerait sur tous les points aux ordres qu'il avait dû recevoir, et ce qu'il pourrait faire pour me secourir, si je me trouvais hors d'état de défendre seul la Vistule dans l'étendue du rayon. La réponse positive de ce commandant en chef, dont je joins ici copie [2]), donnera à Votre Altesse Sérénissime la mesure de la bonne foi du ministère autrichien, et si son intention est de joindre l'effet aux déclarations qu'il fait à M[r] de Narbonne. Toutes ces circonstances La convaincront que, circonvenu, comme je le suis, et n'ayant nulle possibilité d'effectuer un mouvement en avant, le parti auquel je me

[1]) Handelsman d. 706.

[2]) A. E., Pologne 335. — Frimont do Poniatowskiego, Krzywaczka, 6 V 1813: „En ayant l'honneur de répondre à la lettre que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'adresser ce matin, je ne ferai que Lui réitérer le résultat de nos fréquentes discussions et la détermination à la quelle je me suis vu forcé par ma position militaire et surtout par l'impossibilité de subsister plus longtemps sur la rive gauche de la Vistule, faute de magasins. Je n'hésite pas de déclarer à V. A.

1° qu'il m'est impossible de Lui fournir des subsistances dans le cas où Elle trouverait bon de prolonger Son séjour dans le rayon, par la raison que mes magasins suffisent à peine aux besoins de mes troupes et celles du corps de réserve.

2° que je n'ai point d'ordre de fournir à V. A. des munitions et que je ne serai pas à même de le faire, quand même je le reçevrais, mon dépôt de munitions et mon grand parc de réserve étant déjà en marche pour la Moravie.

3° qu'ayant été contraint par le manque total des magasins de quitter la rive gauche de la Vistule, où il eût été impossible de faire subsister même un faible corps qui se serait trouvé compromis à l'approche de l'ennemi, et ayant dû me retirer par cette raison en Galicie, mon premier devoir est d'empêcher que la guerre ne s'y porte, ce qui m'ôte la possibilité de secourir V. A., si Elle était attaquée dans le rayon".

suis bien malgré moi déterminé, était le seul qui me restât à prendre. — Le mouvement de la 1[re] colonne commencera demain et les autres la suivront, d'après les dispositions que j'ai déjà mises sous Ses yeux. Je n'ai reçu aucun ordre de S. M. le Roi de Saxe, depuis ceux dont j'ai eu l'honneur de faire part à Votre Altesse Sérénissime.

J'ignore, si le parti que j'ai pris, aura l'approbation de Sa Majesté l'Empereur, mais chaque jour ajoute encore à la certitude, que de tous ceux qui se présentaient, s'était pour moi le seul possible.

Veuillez bien, Monseigneur, agréer l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le général commandant les troupes polonaises

Joseph Prince Poniatowski.

857. Do Narbonne'a. Prokocim (w okręgu Podgórza), 6 maja 1813.

Odmowa ze strony Frimonta żywności, amunicji i pomocy wojskowej w obronie okręgu podgórskiego. Zła wiara Austrjaków. Groźba ich wojsk. Przewaga sił rosyjskich. W marszu przez kraje austrjackie. połowa piechoty, cała jazda i artylerja zachowają broń. Odmarsz pierwszej kolumny nazajutrz, ostatniej 11-go, w kierunku Bawarji. Ma poczucie spełnionego obowiązku [1]).

Monsieur le Comte, ayant reçu hier la lettre [2]) dont Vo-

[1]) A. E., Autriche, corr. 395 f. 41—2.

[2]) Ibidem, f. 11—2, bruljon: „Au prince Poniatowski, Vienne, 2 mai 1813. J'ai reçu par M[r] de Rumigny la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29 du mois dernier... Les ordres de l'Empereur... écartent beaucoup d'objets qui avaient pu nous occuper... Le corps polonais, sa position dans le Duché, les subsistances et les munitions qui lui sont nécessaires, voilà ce qui doit fixer principalement notre attention. Quant au corps polonais, il suffit qu'il ait éprouvé l'impulsion de l'Empereur et qu'il soit sous votre direction, pour qu'on puisse tout espérer. Sa position dans le Duché exige des précautions que j'ai cherché à rendre plus complètes et plus faciles, en obtenant du ministère autrichien la déclaration positive, que la totalité des forces qu'il a en Galicie, repoussera toute tentative que pourraient faire les Russes pour passer la Vistule sur le territoire autrichien à l'effet de tourner le corps polonais, de manière que celui-ci n'aura à garder que le rayon du Grand Duché; par là il n'y aura pas de disproportion entre vos forces et l'étendue de terrain à garder en égard à la force du corps qui tenterait d'importer le passage. Les subsistances et les munitions ont fait partie

tre Excellence avait chargé le capitaine Belcke[1]), je n'ai pas perdu un moment pour faire part de son contenu à Mr le général Frimont, en lui communiquant la traduction qu'Elle m'avait transmise, des ordres qui ont dû lui être adressés. Je l'ai prié en même temps de me faire connaître d'une manière claire et précise, s'il était intentionné de s'y conformer. La réponse ci-jointe en copie[2]) que je reçois, dans ce moment même, de la part du général Frimont et qui contient un refus formel de me fournir la moindre chose, soit en subsistances, soit en munitions, et décline tout secours militaire pour m'aider dans la défense du rayon, convaincra suffisamment Votre Excellence de la mauvaise foi du ministère autrichien qui, malgré ses promesses, n'a non seulement rien fait pour venir au secours des troupes polonaises, mais dont toutes les mesures paraissent dirigées contre elles, plus encore que contre l'ennemi.

En effet, mon passage dans le rayon n'a pas plus tôt été effectué, que le général Frimont, qui dans ce cas ne se proposait d'occuper Cracovie que par 2 ou 3 bataillons, a porté sur ce point la division entière de Bianchi qu'il a fait revenir de la Galicie. Le reste du corps auxiliaire a été disposé militairement autour du rayon, et une réserve de 15 mille hommes, qui ne fait point partie de ce corps, a pris poste entre Wieliczka et Bochnia; de manière qu'outre les Russes nous nous voyons cernés par environ 50 mille Autrichiens qui, sans nous traiter ouvertement en (ennemis), (né)anmoins agissent envers nous d'une manière plus hostile qu'ils ne le font à l'égard des Russes.

Me trouvant dans cette position critique depuis le 29 du mois dernier vis-à-vis du corps du général Sacken, composé de 8000 hommes de cavalerie, de 3 divisions d'infan-

de mes demandes au ministère autrichien et j'ai obtenu des résultats satisfaisants, on m'assure qu'un courrier a été expédié aujourd'hui au général Frimont afin de lui porter des ordres suffisants pour qu'il vous soit fourni des vivres et des munitions. La copie de ces ordres m'à été promise. Je vous la transmettrai aussitôt qu'elle me sera parvenue, par Mr Kamieniecki et nous saurons sous quelle condition les vivres et les munitions vous seront délivrés".

[1]) Jan Belke, zatrudniony w sztabie.

[2]) 6 V 1813.

terie, ayant avec lui 60 bouches à feu, et qui vient d'être joint par 4 régiments d'infanterie prussienne avec 8 bouches à feu; tandis que je n'ai à lui opposer qu'environ 13 mille hommes, composés aux 4 cinquièmes de conscrits, et 20 bouches à feu, pour défendre une étendue d'environ 8 lieues où la rivière est presque partout guéable; Votre Excellence sentira facilement, qu'avec autant de munitions qu'en consommerait une attaque de quelques heures, il était inutile de penser à tenir ici davantage et encore moins à faire une pointe qui n'aurait abouti qu'à la destruction des troupes que je commande, sans la moindre apparence d'utilité réelle. C'est d'après ces considérations que je me suis enfin décidé à faire mon mouvement, pour joindre la Grande Armée, en passant par les états autrichiens. J'eusse désiré qu'ainsi que je L'en avais priée, Votre Excellence eût pu obtenir, que ce passage pût être effectué en armes. Cette facilité n'ayant pu être obtenue, je suis parvenu au moins, au moyen d'une organisation provisoire des corps, à conserver à l'infanterie à peu près la moitié de ses fusils. La cavalerie et l'artillerie passent avec leurs armes[1]).

La première colonne se met en marche demain, le 7 de ce mois, et la cinquième, qui est la dernière, le 11. Elles se dirigent toutes sur la Bavière, d'après les ordres du Roi que j'ai communiqués en son temps à Votre Excellence, et seront réunies à Neuhaus le 7 juin.

J'ignore de quel oeil on envisagera le parti que je prends[2]). Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne m'en restait

[1]) Bignon 383.

[2]) Narbonne (do Maret'a): „Vienne, le 11 mai 1813... J'ose espérer que S. M. remarquera la conduite du prince Poniatowski et qu'elle récompensera de son approbation une si longue persévérance et ce courage inébranlable qui mesure tranquillement toute l'étendue du danger, résiste sans emportement, cède sans désespoir, et qu'elle comptera toujours avec plaisir, en quelque lieu que ce soit, dans les rangs de ses armées 12 mille braves soldats, presqu'entièrement levés, armés et équipés dans un espace de moins de six lieues, malgré les traverses de toute espèce et le dénuement de toute ressource. S. M. daignera, sans doute, observer que la presque totalité de l'armée polonaise passe armée et qu'il eût été peu raisonnable de la faire détruire pour éviter, à quelques poignées de soldats, le désagrément, si c'en est un, de placer leurs fusils sur leurs propres chariots..." (A. E., Autriche, corr., 395 f. 71).

aucun autre qui ne présentât beaucoup plus d'inconvénients. Quel que soit le jugement qu'on en portera, ma conscience me laissera toujours le témoignage de ne m'y être déterminé qu'à la dernière extrémité, et d'avoir au moins conservé par là à l'Empereur des troupes qui pourront lui être utiles.

Veuillez bien, Monsieur le Comte, agréer l'expression de ma haute considération.

Le général commandant en chef les troupes polonaises
Joseph Prince Poniatowski.

858. Do Narbonne'a. Podgórze koło Krakowa, 6 maja 1813.

Zaczyna odwrót. Jego konieczność: dowodzi tylko garstką niewyćwiczoną, bez amunicji, ogłodzoną. Porozumiewanie się Austrjaków z Rosjanami. Nie wie, o ile cesarz uzna to postąpienie za dobre, ale sumienie ma spokojne. Zachował żołnierzy, na których wierność można liczyć. Poleca się przyjaźni [1]).

Podgurze pres de Cracovie, le 6 mai.

Mon cher comte, enfin je n'ai put que me decider a partire [2]). Ma position est affreuse, elle me meurt, elle me detruit. Mais que faire avec une pogné de monde dont la moitié n'on encore que le nom de soldats, sans resources, sans vivres, sans munitions, contre un ennemis qui a le triple de force, de canons et qui ce trouve parfaitement approvisionné, et entourez de soisdisant amis qui sont en raports intimes avec l'ennemis qui epie toutes mes demarches et me circonviennent de maniere a dejouer tout ce que je pourrois entreprendre. Je ne scais si je remplirai les intentions de l'Empereur. Tout ce que je scais, c'est que je suis fort de ma concience et que, j'ose le dire, j'ai fait plus que le

[1]) A. E., Autriche, corr. 395, f. 40, własnoręcznie; pisownię zachowano za dodaniem interpunkcji, której w oryginale wogóle niema.

[2]) Bignon 388: „Aucun ordre ne nous était arrivé de l'empereur Napoléon. Le 6, j'avais reçu des nouvelles de M. de Narbonne, mais elles ne nous apportaient aucun secours. Ce ne fut pas cependant sans une grave hésitation que le prince Poniatowski se décida à faire partir sa première colonne. La veille, il examina encore avec moi la question sous ses divers aspects, l'éclat qu'aurait un coup d'audace, puis ses chances, ses dangers, ses résultats trop vraisemblables. Le raisonnement de l'esprit l'emporta sur le sentiment de l'âme".

possible dans cet occasion. Enfin je lui concerve une pogné d'hommes qui lui sont entièrement devoues et qui auroit été detruit dans 24 heur. sans but et sans resultats. Conservez moi votre amitié et votre estime, enfin je m'en crois digne et je scais l'aprecier. J. P. Poniatowski.

Je vous prie d'envoyer la lettre que je joins ici a ma soeur.

859. Do Frimont'a. Prokocim, 8 maja 1813.

Pozostawia przy szpitalach i składach jenerała Biegańskiego i poleca go opiece Frimonta. Chorzy w miarę ich powrotu do zdrowia mają być odsyłani w oddziałach po sto ludzi. W razie wkroczenia Rosjan do okręgu podgórskiego, co nie jest prawdopodobnem, nie wątpi, że własność wojska polskiego będzie chroniona na równi z austrjacką. Gdyby broń nie mogła być zachowana, to weźmie ją z sobą. Wyrazy zaufania [1]).

Monsieur le Baron, en me mettant en marche pour effectuer mon passage à travers les États de S. M. l'Empereur d'Autriche, je crois indispensable de laisser dans le pays quelqu'un pour la surveillance tant des hôpitaux militaires que des dépôts de toute espèce qu'il ne m'est point possible d'évacuer. Ayant désigné pour cet objet M. le général de brigade Biegański, commandant du département de Cracovie et qui demeurera ici dans la même qualité, je m'empresse d'en donner de suite connaissance à Votre Excellence. Comptant sur la promesse qu'Elle a bien voulu me donner, que tout ce que je laisserai ici, serait sous Sa sauvegarde et deviendrait l'objet de Sa sollicitude, j'ai donné pour instruction à l'officier général mentionné de réclamer Son assistance dans tous les cas, où elle pourrait lui être utile ou nécessaire pour la conservation des hommes et dépôts commis à ses soins. Il s'entendra également avec Votre Excellence pour faire diriger vers notre destination les convalescents, chaque fois que ceux-ci seront en nombre suffisant pour en former un détachement de 100 hommes au moins. Il ne me paraît pas probable que les troupes russes entrent dans le rayon. Si cependant le cas arrivait,

[1]) W. Krgsarch. 1813. F. A. $^{5}/_{61}$ a.

je me suis fait une trop haute idée de la façon de penser et d'agir de Votre Excellence, pour ne point être sûr, qu'Elle employera efficacement Son intervention, à l'effet d'obtenir, ainsi qu'Elle a bien voulu m'en assurer, que tout ce qui appartient aux troupes polonaises, soit compris dans ce qui sera déterminé pour celles de Son souverain, et que rien ne soit abandonné à l'ennemi. Si Votre Excellence croyait ne pouvoir assurer la conservation des dépôts d'armes, je prendrai alors le parti de les emmener avec moi, c'est sur quoi je La prie de vouloir bien m'instruire.

Entièrement tranquille sur les procédés que la loyauté de Votre Excellence Lui inspirera dans cette occasion, c'est avec confiance que je me repose sur Elle du sort des militaires Polonais qui n'ont pu me suivre, et je ne doute point qu'en agissant envers ces troupes et dépôts de S. M. le Roi de Saxe d'après Ses principes et le droit que la qualité d'alliés leur donne à Son appui, Elle ne se plaise à ajouter de nouveaux titres à la haute considération dont je La prie d'agréer l'expression.

860. Do Frimont'a. Szydzina, 9 maja 1813.

Dziękuje za ubezpieczenie składów broni. Przeznaczenie gen. Biegańskiego do komendy w okręgu podgórskim jest zgodne z tradycją. Ważniejszą jest sprawa wydawania zbiegów. Mimo wyraźnych postanowień układu zawartego we Wiedniu nie odesłano dotąd nikogo z tych żołnierzy opuszczających szeregi. Gdyby nawet podawali się za należących dawniej do wojska austrjackiego, należałoby sprawdzić to bezstronnie[1]).

Monsieur le Baron, j'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser hier, en réponse à celle dont le général Rautenstrauch avait été porteur. En m'empressant de La remercier des assurances qu'Elle a bien voulu me donner relativement à la conservation des armes et dépôts laissés dans le rayon, je suis surpris qu'Elle n'ait pas trouvé toute simple la destination que j'ai donnée au général Biegański. C'est la même qu'il a eue jusqu'ici, et tant qu'un pays n'est point conquis par l'ennemi, et qu'il se trouve seulement occupé par des troupes alliées, il a

[1]) W. Krgs. 1813. F. A. 5/75 a.

toujours été d'usage que les autorités nationales continuassent à exercer leurs fonctions[1]).

Mais il est un objet plus important, sur lequel je dois appeler l'attention de Votre Excellence, c'est l'extradition des déserteurs. — Elle connaît ce qui a été stipulé à cet égard par la convention récemment conclue à Vienne[2]), et cependant, malgré les assurances qu'Elle a bien voulu donner de l'entière et stricte observation de cet article, un grand nombre d'hommes ont quitté leurs colonnes et, sous divers prétextes, il n'en a été jusqu'ici rendu aucun[3]). — Quand

[1]) W związku z tem usiłowania utrzymania się rady ministrów na ostatnim skrawku Księstwa. A. E., Autriche, corr. 395, f. 60. Frimont do Bignon'a: „Kriwacka, le 10 mai 1813. Je m'empresse d'avoir l'honneur de répondre à celle que V. E. a bien voulu m'écrire le 9 de ce mois, que j'avais effectivement communiqué confidentiellement à M^r le p^ce Poniatowski, que sans en avoir l'ordre, j'étais intentionné de prendre sur moi de garder Cracovie et le rayon de Podgórze aussi longtemps que possible, pour conserver intacte une petite partie du Duché et en supposant que l'ennemi, n'y voyant plus rien qui puisse lui donner de l'ombrage, ne tenterait pas de s'en emparer, mais que dans ce cas, sans provoquer des hostilités, je me retirerais sur les frontières de la Galicie pour les garantir et pour empêcher d'y porter la guerre. Cependant différents incidents au lieu de diminuer ne font qu'augmenter d'un jour à l'autre et, sans y être autorisé, je me vois entraîné à des discussions et des explications qui ne sont aucunement de mon ressort. Je suis donc décidé à m'en tenir strictement à mes instructions, sans plus rien entreprendre de mon propre chef, et j'ai en conséquence déclaré à M^r le comte Potocki que je ne pouvais absolument pas prendre sur moi de garantir une pleine et entière sûreté à M. M. les ministres de S. M. le Roi de Saxe sur le territoire du rayon de Podgórze, que je suis décidé d'en retirer entre le 11 et le 12 du courant la partie majeure de mes troupes, que le reste, par mesure de précaution, a l'ordre d'être prêt à partir deux heures après l'avoir reçu et que par conséquent il m'était impossible de prévenir ces messieurs 24 heures d'avance du mouvement que je serai obligé de faire". Por. Handelsman 711.

[2]) Z 8 kwietnia 1813 § 11 (Fain I 477).

[3]) Odnośne skargi księcia Józefa na postępowanie władz austrjackich wspomniane w raporcie przesłanym do Wiednia (Krgs. 1813. F. A. 5/75 i.) p. t. Aufenthalt des Fürsten Poniatowski. Szidzyna, 11 mai 1813, 7 Uhr früh. Dem hohen Befehl gemäss habe ich so eben dem Herrn Fürsten Poniatowski in Namen des H. F. M. L. Bianchi erklärt, dass die Division morgen in aller Frühe die Stadt Krakau und den Rayon verlassen werde, er, Fürst, möchte demnach seine Maassregeln treffen.

même, ce qui n'est nullement possible, vu la composition connue de nos troupes, celui qui place ces hommes dans la

Das Schreiben des Fürsten an Euer Exzellenz und ein ähnliches an H. F. M. L. Bianchi (beide werden in diesem Augenblick expedirt) enthält die Zusicherung, dass die 5-te Colonne ganz sicher morgen frühe abziehen wird und der durch diese Verzögerung verlorene Tag durch nicht-Haltung des künftigen Rasttags wieder einzubringen ist. Nun kehre ich zu H. F. M. L. Bianchi zurück und erwarte dort die weiteren Befehle von Euer Exzellenz. de L... Obrist Lt.

Le Prince est très chagrin et se plaint amèrement des procédés qu'on lui fait essuyer, je ne sais (dit-il) comment on pourra les justifier dans la suite, mais il est de fait qu'on joue vis-à-vis de moi la fable du loup et de l'agneau. Je répliquai: Si les procédés dont Votre Altesse croit avoir à se plaindre, se restreignent aux tracasseries subalternes, qui naissent chaque jour et ont leur source dans l'antipathie nationale que le Duché n'a cessé de reproduire contre nous sous mille formes, mais que la classe civilisée est bien loin de partager, ils ne peuvent être l'objet d'une récrimination. — C'est vrai, mais ce qui m'arrive avec les déserteurs, est affreux; j'ai perdu plus de 200 hommes ces deux jours et pas un ne m'a été rendu; on en a même arrêté un avec un passeport d'un Kreisbeamten de Myślenice. — Les ordres les plus précis ont été donnés pour rendre sur le champ tous les déserteurs des colonnes, qui ne seront pas reconnus être sujets autrichiens, et si des deux cents déserteurs pas un n'a été rendu, on ne saurait en conclure la velléité de les garder, mais bien qu'il faut le temps nécessaire pour les trouver et arrêter. En outre, il faudrait voir le passeport et sa date pour pouvoir en constater la véracité. — Le Prince me parla encore de l'exécrable position dans laquelle il se trouve. Ni lui, ni Sobolewski, ministre de la police, ni Zamoyski qui est déjà parti aujourd'hui, ni aucun membre du gouvernement ne croit un mot des nouvelles que Sokolnicki dit apporter du champ de bataille, pas une relation du côté des Français, pas un mot d'écrit, tout verbalement, et Sokolnicki a quitté le champ de bataille à 3 heures l'après midi le 2 mai, moment où, ce qui s'accorde également avec la relation russe, les Français se crurent vainqueurs. C'est relativement à cette circonstance que nous retrouvons le pendant de Melas à Marengo. Il n'y a pas le moindre doute que le Prince part demain, il n'a rien, absolument rien ici, pas un cheval, et les embarras toujours renaissants ne proviennent que de sa timidité et des épines de sa position — il ne cherche qu'à couvrir sa responsabilité et n'est nullement enivré des dernières doses d'opium et de cantarides apportées par Sokolnicki. — C'est dans une grange que j'écris. Le Prince me fait remettre à l'instant sa lettre à Votre Excellence que je remets entre les mains de Votre adjudant. Milles pardons du désordre de mon griffonnage. R(ochechouart?) qui heureusement se trouve encore à Cracovie, sera mis au fait verbalement de ce qu'il doit savoir. de L(atour?).

classe des déserteurs autrichiens serait fondé, il ne suffit pas qu'ils l'affirment, puisqu'ils n'y manqueront pas, dès qu'ils savent que cette circonstance suffit pour les garantir de l'extradition; la justice, autant que le droit des gens, et l'exécution de ce qui a été convenu, exigent que leur dire soit constaté, et les autorités autrichiennes ne peuvent en aucune manière être ici juges et parties, et prononcer seules sur le sort des soldats d'une puissance alliée.

C'est d'après ces principes universellement reçus que je me crois fondé à insister sur la stricte exécution de la convention à l'égard des déserteurs et à protester au nom de S. M. le Roi de Saxe, duc de Varsovie, mon souverain, contre tout procédé arbitraire ou tendant à y déroger. — Un des motifs qui m'ont déterminé à renoncer aux chances que le sort des armes pouvait encore me présenter de ce côté, pour entreprendre le passage à travers les états autrichiens, a été de conserver en entier le corps qui m'est confié, pour le porter là où sa présence pouvait être d'une utilité plus prochaine et plus immédiate, et j'ai commencé mon mouvement dans l'entière confiance que m'ont inspirée et m'inspirent encore les intentions d'une puissance alliée. Si j'avais pu prévoir la possibilité que les troupes sous mes ordres fussent affaiblies de cette manière, au lieu de les y exposer en pure perte, j'aurais, comme Votre Excellence le sentira sans doute pour moi, mieux aimé les porter devant l'ennemi, et essayer de rendre cette perte d'hommes utile à la cause que je sers.

J'ose donc prier Votre Excellence, de vouloir bien s'expliquer d'une manière claire et précise sur les circonstances

Noch eins. Le Prince revient avec une nouvelle plainte relative aux fusils qu'on ne veut pas lui garantir; je lui observe qu'une garantie subordonnée aux événements de la guerre est une chose illusoire, qu'on ne peut donc s'étonner que Votre Excellence manquant, tant à cause des mouvements de notre armée que des ceux du corps polonais, de moyens de transports, ne saurait en aucune façon garantir la sûreté des dits fusils. Dans l'instant, arrive le général Biegański avec le rapport qu'il a trouvé à Mogilany une place favorable pour y déposer les armes susdites, qu'il les y ferait transporter sur le champ aux fraix du Duché et qu'il désire simplement qu'on permette à deux invalides de veiller à leur conservation.

qui font l'objet de cette lettre, afin que je puisse justifier devant mon autorité supérieure de n'avoir rien négligé pour remédier à l'inconvénient mentionné, et la mettre à même d'y contribuer par d'autres voies.

Je La prie de m'excuser si je reviens encore sur les armes; mais craignant qu'on ne me fît le reproche de les avoir laissé tomber entre les mains de l'ennemi, je réclamerais, si Votre Excellence croyait ne pouvoir m'en assurer entièrement la conservation, le droit de les transporter avec moi, que m'assure la convention.

861. Do Frimont'a Szydzina, 10 maja 1813.

Odbiera rozkaz marszu naprzód. Takiż rozkaz dla Frimont'a. Zatrzymuje tymczasowo ruch kolumn, aby się porozumieć co do współdziałania [1]).

Monsieur le Baron, je m'empresse de faire savoir à Votre Excellence que, dans l'instant même, je viens de recevoir un ordre de Sa Majesté l'Empereur Napoléon, par un de ses aides de camp, pour marcher en avant à la suite du corps auxiliaire autrichien, pour lequel cet officier [2]) général est porteur du même ordre [3]). J'arrête provisoirement le mouvement de mes troupes, en attendant la détermination de Votre Excellence pour régler avec elle ce qu'il y aurait à faire pour effectuer l'opération qui nous est prescrite. — Veuillez bien, M. le Baron, recevoir l'assurance de ma très haute considération.

Le général commandant en chef les troupes polonaises...

862. Do Frimont'a. (Szydzina, 10 maja 1813).

Wobec wypadków zaszłych w Niemczech uważa za swój obowiązek próbować utrzymać się w bliskości widowni przyszłych zdarzeń, gdzie może służyć swej sprawie. Dlatego wstrzymuje odwrót aż do otrzymania odpowiedzi z kwatery głównej cesarza i od króla. Chce wiedzieć, o ile może liczyć na dostarczenie żywności i amunicji w tym czasie od władz austrjackich [4]).

[1]) W. K., 1813. F. A. 5/75 g; kopja w A. E., Pologne 335 f. 201 i 212. Na marginesie oryginału: „Presentiert am 10 Mai 1813, nachts um 12 Uhr". Reboul II 514.

[2]) Sokolnicki.

[3]) Por. Ussel: *L'int. de l'Autriche* 409, *Corr. de Nap.* 19943.

[4]) W. K., F. A. 1813 5/86 b, kopja w D. St. 3597 i A. E., Pologne 335, Reboul II 515, data domniemana; por. Handelsman 712.

Monsieur le Baron, j'ai l'honneur de communiquer à Votre Excellence les nouvelles qui me sont parvenues. Après avoir mûrement réfléchi sur ma position, j'ai trouvé que les événements qui viennent d'avoir lieu en Allemagne, ont tellement changé l'état des choses que je ne puis, sans me rendre coupable, continuer un mouvement qui m'éloigne du téâtre où, selon toute apparence, les opérations vont bientôt se porter, sans avoir tenté encore tout ce qui est en mon pouvoir pour me maintenir à portée des points où les troupes sous mes ordres peuvent être utiles à la cause que je sers. — D'après des considérations d'une importance aussi majeure, et dans l'entière conviction que cette cause étant également celle de l'Autriche, Elle ne peut que seconder les efforts que je ferai pour me soutenir dans ces contrées, conformément aux ordres précis de Sa Majesté l'empereur Napoléon et de S. M. le Roi de Saxe, je me suis déterminé à arrêter mon mouvement jusqu'au retour des courriers que j'expédie tant à Vienne qu'au quartier général impérial et au Roi. L'objet de leur mission est d'obtenir de S. M. l'Empereur d'Autriche soit des secours en subsistances et munitions qui me mettraient à même de reprendre l'offensive, soit la faculté de prendre à travers ses états une autre direction pour rentrer sur le territoire du Duché.

Mes troupes attendront le retour de ces courriers dans les emplacements qu'elles occupent aujourd'hui, et je ne doute point que pour prévenir tout désordre Votre Excellence ne veuille bien leur faire fournir exactement les vivres et fourrages nécessaires; de mon côté, je prendrai les mesures les plus sévères pour qu'elles ne se permettent aucun procédé dont le gouvernement autrichien aurait droit [1]) de se plaindre, et Elle peut à cet égard se reposer avec confiance sur ma loyauté et ma bonne foi. Agréez, Monsieur le Baron, l'expression de ma haute considération.

Le général commandant en chef le 8^{me} corps.

863. Do Fryderyka Augusta. Szydzina, 11 maja 1813.

Potwierdza odbiór listu z 2-go. Dla braku pomocy austrjackiej w dostarczeniu żywności i amunicji ustąpił z okręgu podgórskiego. Za-

[1]) Reboul opuścił to słowo i poprawił: aurait à se plaindre.

łącza wykaz etapów drogi. Co do broni, zastosował się do układu wiedeńskiego. Ostatnia kolumna właśnie wkracza do Galicji. Zatrzymał jednak marsz wobec przybycia Sokolnickiego. Gdy Frimont wzbrania się wykonać rozkazy cesarza, rozpoczyna dalszy pochód. Jenerała Biegańskiego zostawia z chorymi, którzy będą wyprawiani w miarę powrotu do zdrowia w oddziałach po stu ludzi. W razie wkroczenia Rosjan w okręg podgórski, szpitale i zakłady pułkowe polskie będą chronione na równi z austrjackiemi. Zbiegostwo. Władze austrjackie jeśli go nie wywołują, to osłaniają [1]).

Sire, j'ai reçu hier la lettre que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'adresser le 2 de ce mois [2]). — Le manque total de subsistances et de munitions, et le refus des autorités militaires autrichiennes de m'en faire fournir, m'aient mis dans l'impossibilité de me maintenir dans la position que

[1]) D. St. 3583, bruljon w A. Gł.

[2]) D. St. 3583. Z Pragi, 2 maja 1813 (tąsamą ręką, co bruljon listu Senfft'a): „Je reçois votre rapport du 29 avril. Mettant le plus grand prix à la conservation d'un point dans le territoire du Duché, je vous autorise à faire tout ce qui dépendra de vous pour pouvoir, sans compromettre l'armée ni vous exposer à manquer de subsistances, vous maintenir soit à Cracovie, soit du moins dans le rayon de Podgórze, par des mesures prises de concert avec les Autrichiens ou en négociant un armistice avec les commandants russes. Je fais une nouvelle démarche afin d'obtenir de la cour de Vienne pour le cas, où il deviendrait impossible que vous restassiez dans votre position actuelle, le passage des troupes polonaises en armes par les états autrichiens, et j'ordonne au gén. Watzdorf de vous faire connaître le succès de cette demande. Dût-il ne pas répondre à mon désir, mon approbation doit vous suffire pour effectuer le passage dans le cas indiqué, d'après la disposition littérale de la convention qui vous a été communiquée, et je compte à cet égard sur votre zèle et votre fidélité à remplir mes intentions". Ibidem z tejsamej daty list Senfft'a do Poniatowskiego. „Le Roi m'autorise à vous confier, mon Prince, que S. M. a jugé conforme aux intérêts de Sa couronne et au salut de Ses peuples de s'entendre avec la cour de Vienne sur les mesures à prendre pour arriver au but de la pacification générale. Cette détermination qui a été portée à la connaissance de S. M. l'empereur Napoléon, mais dont il serait inutile d'informer ses ministres, fera comprendre à V. A., combien il est important qu'Elle se conforme exactement aux intentions que le Roi Lui annonce dans Sa lettre d'aujourd'hui, sans qu'aucun ordre ni instruction venant d'ailleurs puisse vous en détourner. Je me flatte, mon Prince, que si vous êtes dans le cas de vous mettre en marche pour la Bohême avec vos troupes, nous aurons l'avantage de vous voir ici où vous serez reçu avec bien du plaisir et de l'empressement".

j'avais prise dans le rayon de Podgórze, malgré tout mon désir de conserver encore un point dans le Duché, j'ai suivi les ordres que Votre Majesté m'avait précédemment donnés, et j'ai réglé avec mr le général Frimont mon passage à travers les états autrichiens de la manière détaillée dans l'itinéraire, que je mets ci-joint sous Ses yeux, et me conformant pour l'article des armes à la convention conclue à Vienne. — L'entrée en Galicie de la dernière colonne devait s'effectuer aujourd'hui. Cependant mr le général de division Sokolnicki, arrivé ici hier pour porter au général Frimont l'ordre de reprendre l'offensive, m'ayant fait part de l'objet de sa mission, j'ai cru, pour me conformer également aux intentions de Votre Majesté, qui me prescrivent de faire mon possible pour me soutenir ici, sans compromettre l'armée, devoir arrêter le mouvement de toutes les colonnes jusqu'à ce que la détermination du général Frimont me fût connue. Ce commandant en chef ayant répondu à la lettre que je lui ai écrite à ce sujet, que le manque de subsistance l'empêchant de se soutenir dans cette contrée, une grande partie de ses troupes avait déjà pris sa direction sur la Moravie, je n'ai eu d'autre parti à prendre que de faire remettre demain en mouvement les colonnes, qui continueront leur marche de la manière convenue, de façon qu'au repos de demain près, qui s'est trouvé ainsi avancé d'un jour, il n'y aura aucun changement dans l'itinéraire arrêté. — Mr le général Biegański que je laisse ici à mon depart, est chargé de la surveillance des hôpitaux et dépôts d'armes que je laisse ici. Il dirigera les convalescents vers le corps, aussitôt qu'il s'en trouvera assez pour en former un détachement de 100 hommes au moins, qui seront conduits, suivant le besoin, par un ou plusieurs officiers. Mr le général Frimont m'a donné l'assurance positive que dans le cas, peu probable cependant, où les Russes occuperaient le rayon, il regarderait les malades et dépôts polonais comme faisant partie des siens, et les comprendrait dans toutes les mesures qui seraient prises pour ces derniers. — Il est cependant un objet essentiel sur lequel je crois de mon devoir d'appeler l'attention de Votre Majesté. La probabilité de notre départ ayant été connue quelques

jours d'avance, par les mesures qu'il y a eu à prendre, cette circonstance a occasionné une désertion assez considérable, et les rapports que je reçois des colonnes, qui sont déjà entrées en Galicie, m'apprennent, qu'elle n'a fait qu'augmenter pendant la marche. Je n'ai point de preuves assez certaines pour affirmer qu'on y contribue par des insinuations secrètes de liberté et de non-extradition; mais ce qui est certain, c'est que malgré les indications les plus précises que j'ai données sur le séjour de beaucoup de déserteurs, je n'ai pu jusqu'ici obtenir l'extradition d'aucun, et que les autorités autrichiennes mettent évidemment la plus mauvaise foi dans l'exécution de cet article de la convention. Cette circonstance menaçant l'armée d'une entière dissolution pendant sa marche, je supplie Votre Majesté de vouloir bien obtenir de la cour de Vienne des ordres précis pour que des stipulations aussi claires que l'est celle de l'extradition, cessent d'être éludées par ceux mêmes qui doivent concourir à leur exécution.

864. Do Senfft'a de Pilsach. Szydzina, 11 maja 1813.

Odebrał listy z 2 i 7-go. Nie chcąc opóźniać wysyłki powołuje się tylko na list do króla, w którym donosi o rozpoczęciu odwrotu [1]).

Monsieur le Comte, j'ai l'honneur d'accuser à Votre Excellence la réception des lettres qu'Elle a bien voulu m'adresser le 2 et 7 de ce mois [2]). Ne voulant pas retarder d'un

[1]) D. St. 3583.

[2]) Z Pragi 7 maja 1813 (D. St. 3583): „Je viens de recevoir des nouvelles de Dresde datées du 5 au soir qui portent qu'à la suite des événements de la journée du 3 S. M. l'empereur des Français s'était trouvé le 4 à Naumbourg, et allait transférer son quartier gén. à Auerstädt. L'avant-garde russe, commandée par le g[al] Milloradowitsch, suivait de près le mouvement de l'armée française, et l'aile droite des alliés s'était remise en possession des villes de Leipzig et de Halle, malgré les efforts qu'avait fait S. A. I. le p[ce] vice-roi (de) s'y maintenir. J'ai l'honneur de faire part à V. A. de ces notions qui peuvent servir de supplément à celles qu'Elle aura reçu(es) par m[r] le g[al] Sokolnicki sur ce qui s'était passé aux environs de Leipzig jusqu'à la soirée du 2". Por. Bignon 390–2: „Le 10 mai, ... M. de Senfft écrivait, de Prague, à M. Moatowski par l'occasion de mon courrier, que, le 3 et le 4 mai, la chance ayant tourné contre l'empereur Napoléon, l'armée française était en plaine

instant le départ du courrier, je me bornerai à me référer au contenu de mon rapport ci-joint au Roi par lequel Votre Excellence verra plus en détail que, n'ayant pu me maintenir dans le rayon, je me suis conformé aux intentions de Sa Majesté, en me mettant en mouvement pour effectuer mon passage à travers les états autrichiens.

865. Do Berthier'a. Szydzina, 11 maja 1813.

Za przybyciem Sokolnickiego, wstrzymał pochód aż do odpowiedzi Frimont'a co do współdziałania. Gdy ta brzmi odmownie, rusza dalej. Załącza odpisy listów wymienionych w tej sprawie [1]).

Monseigneur, m[r] le général de division Sokolnicki, arrivé ici dans la journée d'hier, m'ayant informé de l'objet de sa mission, je m'étais empressé de donner de suite aux troupes polonaises l'ordre de suspendre leur marche, et en donnant connaissance à M[r] le général Frimont, je l'ai invité à me faire part des mesures qu'il comptait prendre à la suite des ordres de l'Empereur, afin que je pusse régler les miennes en conséquence, et coopérer avec lui dans ce qui lui était prescrit.

La réponse ci-jointe [2]) en copie de ce commandant en chef du corps auxiliaire, convaincra Votre Altesse Sérénis-

retraite sur Weissenfels et Naumbourg. La même incertitude se renouvela le lendemain. En même temps que la victoire nous était confirmée par le général Sokolnicki.. le prince Poniatowski recevait à son tour de M. de Senfft une lettre d'une date plus récente renfermant des nouvelles toutes contraires. Après avoir annoncé comme certain que l'empereur Napoléon s'était replié sur Auerstaedt, M. de Senfft ajoutait: „Ces notions feront le supplémeni de celles qu'on aura reçues par le général Sokolnicki..." Les bulletins prussiens et russes, d'accord avec les lettres de M. de Senfft, annonçaient aussi de grands succès obtenus sur les Français dans les journées des 3 et 4. Des Te Deum étaient chantés dans la Silésie. Des fêtes, des illuminations célébraient les triomphes des alliés".

[1]) A. E., Pologne 335 f. 200.

[2]) Frimont do Poniatowskiego: „Krzywaczka, le 11 mai 1813, à 2 heures du matin. J'ai reçu à minuit la lettre que Votre Altesse m'a fait l'honneur à m'écrire le 10 du courant. Je m'empresse d'y répondre que d'après Ses engagements rien ne pouvait arrêter les mouvements des troupes du Duché, parcequ'il (ne) peut en résulter qu'un désordre qui serait très difficile à réparer. Votre Altesse connaît mes déterminations, je

sime, qu'ainsi que je l'avais conjecturé, il n'a nullement l'intention d'agir, et qu'une grande partie des troupes sous ses ordres ayant déjà pris une autre direction, sera probablement bientôt suivie par le reste.

Ne pouvant de cette manière remplir les intentions de S. M. l'Empereur, en appuyant les opérations du corps auxiliaire, et les circonstances que j'ai eu l'honneur de détailler à Votre Altesse Sérénissime dans mes précédents rapports, m'empêchant, malgré toute ma bonne volonté, de me maintenir sur ce point, je n'ai eu d'autre parti à prendre que de faire remettre en mouvement les colonnes, qui poursuivront demain la marche, dont j'ai mis sous Ses yeux l'itinéraire.

Veuillez bien, Monseigneur, agréer l'hommage de mon respectueux dévouement. Le général commandant en chef les troupes polonaises *Joseph Prince Poniatowski.*

P. S. Afin de mettre Votre Altesse Sérénissime à même

---

les Lui ai si souvent déclarées, que je ne puis qu'y ajouter, que je suis tout à fait dans l'impossibilité de les changer, vu qu'une grande partie du corps auxiliaire est déjà sorti de la Galicie et n'est plus sous mes ordres, et que je dois nécessairement faire marcher et suivre le reste du corps, si Votre Altesse fait arrêter la marche de ses troupes. Je prierai donc Votre Altesse de vouloir bien faire connaître Ses intentions décisives à M[r] le général Bianchi, afin qu'il puisse en conséquence prendre les mesures nécessaires et régler sa marche sur laquelle il reçoit les ordres conditionnels". – Frimont do Schwarzenberg'a 12 maja 1813 (F. A. 5/21): „...Der stets wankende Sinn des Fürsten Poniatowski und sein fortwährendes Bestreben sich noch länger mit seinen Truppen in dem Rayon von Cracau zu behaupten, haben zu vielfältigen, sehr lästigen Unterhandlungen Anlass gegeben, indem er kein Mittel unversucht liess seinen Zweck zu erreichen. Noch vorgestern Nacht liess er mir bekannt machen, er würde mit der fünften Kolonne den Rayon nicht verlassen und habe auch den übrigen schon im Marsche befindlichen den Befehl zugesendet Halt zu machen. Erst nach meiner bestimmten Erklärung, ich würde, wenn der Fürst seinem wiederholt gegebenen Worte nicht treu bliebe, ohne weiteres abzumarschieren und ihn seinem Schicksale überlassen, änderte er seinen Entschluss und hat endlich heute mit der fünften Kolonne den Marsch angetreten. Wenn sich in den bisherigen Dispositionen nichts ändert, werden sämtliche fünf Kolonnen zwischen dem 3 und 8 Juni zu Neuhaus in Böhmen eintreffen". Tymczasem o 10 i ½ w nocy otrzymał wiadomość o zatrzymaniu wojsk przez księcia Józefa.

de juger, avec entière connaissance de cause, des dispositions de l'Autriche relativement aux opérations de ce côté, je mets sous Ses yeux copie de toute la correspondance qui a eu lieu entre le g[al] Frimont et moi depuis l'arrivée du général Sokolnicki.

866. Do Frimont'a. Szydzina, 11 maja 1813.

Otrzymał odpowiedź z 10-go, a chociaż nie godzi się z zasadą, jakoby wbrew wyższym rozkazom obowiązany był nie przerywać pochodu, podejmuje go na nowo, gdyż niema możności współdziałania z korpusem austrjackim. Nie będzie zamieszania, gdyż zamiast odpoczywać nazajutrz wojska będą w ruchu [1]).

Monsieur le Baron, j'ai reçu la lettre que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'adresser en réponse à celle que je Lui avais écrite hier. Quoique je ne puisse en aucune manière admettre le principe, que les arrangements faits entre nous, pour régler le détail de la marche des troupes polonaises à travers les états autrichiens, soient pour moi un engagement qui me mette dans l'obligation de la continuer malgré les ordres supérieurs qui pourraient me parvenir, cependant le contenu de cette lettre me faisant connaître que V. Exc. ne se croit point dans le cas de remplir ceux qu'Elle a reçus de S. M. l'Empereur Napoléon, et que par conséquent il n'est point nécessaire que j'agisse [2]) de concert avec Elle, je continuerai ma marche dans l'ordre convenu.

Comme il était important pour moi de savoir avant tout la détermination que prendrait V. Exc., j'avais cru devoir arrêter pour aujourd'hui le mouvement des colonnes: je leur envoie l'ordre de le reprendre demain. Cette circonstance n'intervertit aucun des arrangements que les autorités autrichiennes ont été dans le cas de prendre, puisque le jour de demain 12 étant jour de repos pour toutes les colonnes, elles seront censées l'avoir pris aujourd'hui et continueront sans interruption leur marche jusqu'au repos suivant.

---

[1]) A. E., Pologne 335 f. 203, kopja; Ussel 411, Reboul II 516.
[2]) Reboul dodaje: ici.

Je m'empresserai d'informer, ainsi que V. Exc. le désire, Mr le général Bianchi de mes intentions, mais j'ai cru devoir également l'en instruire elle même.

867. Do Bignon'a. (12 maja 1813).

Posyła odpis listu Berthier'a ze szczegółami o bitwie pod Lützen. Po wymarszu kolumny zobaczy się na Podgórzu [1]).

J'ai l'honneur de vous envoyer une copie de la lettre que je reçois du prince major général. Elle contient quelque detailles interessants sans nous apprendre rien de nouvaux [2]). Après le depart de la colonne j'aurai l'honneur de vous voir à Podgórze.

868. Do (Narbonne'a). Szydzina, 12 maja 1813.

Radość ze zwycięstwa cesarza zmieszana ze smutkiem z powodu nieszczęsnego położenia Polaków. Jest ono wynikiem dwulicowości Austrjaków. Posyła list od Bignon'a. Nie wie dokąd się obróci. W spokojniejszej chwili doniesie mu o koniach [3]).

Mon cher Comte, je jouis bien des succes de S. Majesté l'Empereur. Il a devlopé une fois de plus son genie contre le quel personne au monde ne peut luter avec avantage. Si vous pouviez faire comprendre cela à ceux chez qui vous vous trouvez, il seroit tems qu'il furent [4]) amis ou ennemis, mais le caractère mixte qu'ils ont gardé jusqu'a present me met dans des position bien cruelles. Enfin tele est ma triste destinée [5]) que de tous qui servent la cause [6]) de l'Empereur et jouissent de ses succes, il n'y a

[1]) D. St. 3597, własnoręcznie; z 12-go maja, jak wynika z treści.

[2]) Reboul II 512. Z Pegau 4 maja 1813. Po kilku szczegółach dotyczących strat nieprzyjaciela pod Lützen. „L'intention de l'Empereur est que vous souteniez le contingent autrichien, si cette armée auxiliaire fait son devoir, comme le prince de Schwarzenberg l'a assuré à Sa Majesté; si non, il serait à désirer que vous puissiez vous porter sur une autre province du grand duché pour faire diversion".

[3]) A. E., Autriche, corr. 395, f. 85, własnoręcznie; Reboul II 516—7.

[4]) Reboul czyta: prévînt.

[5]) Reboul: tel est mon triste destin.

[6]) Reboul: cour.

que moi dont la joye soit troublé par la dure necessité sous la quel j'ai enfin sucombé. Je vous envoi une depeche de Mr Bignon par un officier a moi. Je suis tristement et douloureusement en marche pour je ne sçais ou [1]). Plaignez moi et conservez moi amitié et souvenir. Des que nous serons un peu plus tranquille je vous donnerai des nouvelles de vos chevaux. J. P.

869. Do Narbonne'a. Podgórze, 12 maja 1813.

Odebrał list z 9-go. Wszystkie obietnice austrjackie okazały się zwodnicze. Aby dać czas do nowych przedstawień, czekać będzie odpowiedzi. W dopisku: wiadomość o dalszym marszu z powodu ogłodzenia [2]).

Monsieur le Comte, j'ai recut la lettre que vous m'avez adressee en datte du 9 mai. Vous n'aviez probablement pas encore recut celle ou je vous feroit part du partie que je m'etois crut obligé de prendre toutes les promesses que vous aviez obtenus s'etant trouvees illusoires et le ordres tellement dilatoir qu'il restoit un champ libre a la mau-

[1]) Różne zasnuwano domysły, intrygi co do pokierowania tą siłą. Watzdorf donosił Senfft'owi (D. St. 2954) z Wiednia 8.V 1813: „....Pour ce qui concerne l'emploi futur du prince Poniatowski et des troupes polonaises, le moment, où l'Autriche (et nous avec elle) entre en lice comme puissance belligérante contre la France, doit être celui, où la Russie, comme on devrait espérer, ne s'opposera plus à ce que nous tirions du Duché de Varsovie les ressources nécessaires pour l'entretien des troupes polonaises, ne combattant plus contre elle. Sans doute que les défiances extrêmes, et pas tout à fait injustes, de l'influence française au Duché de Varsovie, porteront peut-être les Russes à ne pas remettre l'administration du Duché entre les mains des autorités constitutionnelles, ou au moins à les surveiller.... Cte de Metternich venait de recevoir... la pièce imprimée ...adressée par la Confédération générale à la nation... Des nouvelles particulières, arrivées au cte de Metternich, disent, que mr Bignon avait offert des pensions françaises au conseil des ministres et aux membres de la Confédération, qui iraient en pays étranger, ce qui a été rejeté, et que le prince Poniatowski doit avoir manifesté vis-à-vis d'un de ses confidents, qu'il comptait remettre ses emplois entre les mains de S. M. le roi de Saxe dès son arrivée à Prague. — Il paraît, que le Prince s'est mis en marche avec son corps". 9. V 1813 (à 6 heures du soir): „Le général Langenau et moi allons de quitter S. E. le comte Metternich, qui a remis au général une pièce très confidentielle concernant le prince Poniatowski".

[2]) A. E., Autriche, corr., 395 f. 86, własnoręcznie.

vaise fois pour les eluder. Je me suis trouvé tellement circonscitt par les circonstances, tellement à la discretion par les menaces de mes soit disant amis et de l'ennemis qu'il ne me restoit d'autre partis a prendre que celui que j'ai pris. Je vous ecris officielement pour obtenir de la cour de Vienne a peu pres ce qu'on nous avoit deja promis, mais pour l'obtenir d'une maniere franche et positive. Je compte atendre les resultats de cette negociation sur le terrin autrichien[1]) que j'occupe et voir si l'on voudrat en venir aux dernieres extremites pour m'en deloger[2]). Je desire par cet

[1]) A. E. Autriche, corr., 395, f. 80. Frimont do Poniatowskiego: „Krzywaczka, le 12 mai 1813, à 10 h. du soir. Je viens de recevoir par M[r] le général de Rautenstrauch la lettre que V. A. m'a fait l'honneur de m'écrire, et je m'empresse d'y répondre, que je ne puis rien décider sur le parti qu'Elle a pris d'arrêter la marche des colonnes, mais je dois Lui représenter pu'en faisant arrêter ses troupes dans les emplacements qu'elles occupent aujourd'hui, il en résulte des désordres qu'il m'est impossible de redresser. — Pour en convaincre V. A. je dois avoir l'honneur de La prévenir que 4 brigades du corps auxiliaire avec le quartier g[al] et son train suivront dès demain la même route, sans pouvoir être arrêtées. Du reste, je ne suis aucunement autorisé, de faire fournir les vivres et fourrages nécessaires pour le séjour qu'Elle compte faire pour attendre le retour de son courrier, et je dois à cet égard Lui représenter, que je ne puis nullement me rendre responsable des suites fâcheuses qui doivent nécessairement en résulter. — Je ne me permettrai point de porter un jugement sur un procédé arbitraire dans un pays étranger dont V. A. sentira Elle même toute l'importance et dont le gouverneur autrichien aura tout le droit de se plaindre". Kopja A. E., Pologne 335.

[2]) Do użycia przemocy nie doszło, ale do bardzo stanowczych zastrzeżeń (W. K., F. A. 5/86d. kopja, Reboul II 517). Frimont do Poniatowskiego, Krzywaczka 13. V 1813: „Monseigneur, j'avais espéré que les représentations que j'eus l'honneur de faire à V. A. sur sa résolution d'arrêter la marche des colonnes dans les emplacements du 12, l'engageraient de la suivre, ainsi qu'Elle en avait pris les engagements par sa lettre du 11 matin; ayant cependant reçu le rapport que V. A. persistait dans ce dessein, il est de mon devoir de Lui déclarer que ce procédé arbitraire doit être considéré comme une infraction à l'article 1[er] de la convention conclue entre les deux cours pour le passage de ses troupes, où il est dit très clairement que les jours de marche, ainsi que les séjours fixés par le plan convenu, devaient être strictement observés, en suite de quoi je dois protester contre la prolongation d'un séjour dont V. A. seul peut être responsable, et exiger d'Elle l'exécution du dit article de la convention".

acte de fermeté faire quelque chose de bon pour les enterets de l'Empereur et je ne doute pas des soins que vous donnerez de votre côté a faire que cela n'en vienne point la. — Adieu cher comte. Recevez avec enteret l'assurence de tous mes sentimens. *J. P. Poniatowski.*

Vous verez par le contenut de ma depeche que ce n'est point par la force qu'on m'a fait deloger, mais la famine. Mon Dieu! quels vilaines gens, faux, faibles et arogans.

870. Do Bignon'a. Kalwarja, 12 (maja 1813) o północy.

Wobec niemożności dostania żywności, obawy przed zamieszaniem i niemożności zatrzymania kolumn będzie maszerować przez dzień następny. Czeka powrotu Rautenstraucha z kwatery Frimonta. Nazajutrz stać będzie w Bilsku[1]).

Je vous préviens qu'on a partout refusé des vivres, que la division Bianchi suit ma dernière colonne, que mes ordres pour arrêter la marche arriveroi(en)t trop tard aux colonnes de tête, ainsi que je me suis vu dans la nécessité de laisser marcher tout le monde demain pour obvier à un encombrement et beaucoup de désordre et à la famine. Nous verrons ce que le général Rautenstrauch rapportera, mais d'après tout ceci c'est indubitablement la négative. D'ailleurs il y a des ordres pour ne rien fournir aux colonnes qui s'arrêteront, et outre les ordres du général Frimont qui, à ce que l'on m'assure, viennent d'être renouvelés par lui, les autorités civiles font naître les mêmes difficultés. Demain, nous verrons plus clair dans tout ceci[2]). Mon quartier général sera par conséquent demain à Bilitz.

[1]) D. St. 3597, własnoręcznie, tekst poprawiono.

[2]) A. E., Autriche, 395, f. 81—4. Bignon do Narbonne'a: „Podgórze, le 12 mai 1813... Depuis deux jours nous avons avec nous le général Sokolnicki... porteur d'ordres verbaux au prince Poniatowski et au général Frimont de marcher en avant. Il a fait de suite sa commission auprès du prince qui n'a pas balancé une minute à exécuter, en ce qui le concerne, les ordres de Sa Majesté. Il a en conséquence fait arrêter de suite là où elles se trouvaient, les différentes colonnes, dont quatre étaient déjà sur le territoire autrichien et la 5[e] était encore dans le rayon. En même temps il a notifié cette mesure au général Frimont... Cependant le général Sokolnicki s'était rendu le même jour 10 au soir

871. Do Narbonne'a. Kenty, 13 maja 1813.

Bignon odebrał list z 9-go. Obietnice ministerjum austrjackiego okazały się nieprawdziwe. Stąd postanowienie odwrotu. Na wiadomość o pierwszych zwycięstwach cesarza wstrzymał ruch, aby doczekać się powrotu gońców wysłanych do Wiednia i kwatery głównej. Wtedy Frimont odmówił dostawy żywności i przestrzegał przed zamieszaniem, gdy tąższamą drogą idą 4 brygady austrjackie. Nie miał możności sam zapewnić sobie utrzymania i dlatego ruszył dalej. Posuwa się zwolna, więc może nawrócić. Trzebaby uzyskać dostarczenie środków pożywienia i swobodę kierunku marszu. Rozkazy do władz austrjackich musiałyby jemu być doręczone, aby nie doznać zawodu. O uzyskanie przechodu z bronią i zwrot zbiegów. Zapewnienia ufności i przyjaźni [1])

Monsieur le Comte, M[r] le baron Bignon m'a communiqué la dépêche que Votre Excellence lui a adressée le 9 de ce mois [2]).

---

auprès du général Frimont et lui avait fait connaître la volonté de Sa Majesté Impériale. Le général Frimont n'a point méconnu ces ordres: il n'a point nié que son corps fut encore à la disposition de Sa Majesté, mais il a répondu qu'avec la meilleure volonté d'agir la chose lui serait matériellement impossible; que le corps auxiliaire était disloqué et qu'il n'était pas en son pouvoir de le réunir, qu'au reste il n'était commandant que par intérim, que c'était tojours le prince de Schwarzenberg qui en était le chef véritable et qu'il allait lui en référer, ce qu'il a fait réellement... Le général Frimont a répondu au prince Poniatowski, mais sans faire aucune mention des ordres de l'Empereur, à l'occasion desquels le Prince lui avait écrit; il s'est borné à déclarer qu'il se tenait à ses déterminations précédentes et que, si le Prince arrêtait la marche de ses troupes, il allait à l'instant faire évacuer Cracovie et le rayon de Podgórze. Il ne restait dans le rayon qu'une brigade. En deux ou trois heures les Russes qui sont devant Cracovie, auraient pu arriver sur elle, si les Autrichiens eussent ouvert le passage. Il n'y avait donc qu'un parti à prendre, c'était de faire entrer aussi cette brigade sur le territoire autrichien. Elle y est entrée aujourd'hui. Voilà... la situation du moment. Nous avons été tous et vous tout le premier joués d'une manière indigne".

[1]) A. E., Autriche, corr. 395, f. 94—5, por. Ussel 413.

[2]) Ibidem, f. 58—9, bruljon (z uwagą: „porté par le courrier Bourdet parti à 8 h. du soir"). Je reçois la lettre... de 4... Je ne conçois pas nettement les craintes dont vous me faites part. M. le capitaine Beckel est parti le 2 à 1 du matin. La dépêche dont il était porteur, contenait les nouveaux arrangements auxquels le gouvernement autrichien avait accédé: l'occupation du rayon par les Polonais, la fourniture des vivres et des munitions en cas du besoin y étaient mentionnées... M[r] Kam[ie]niecki est parti le 5 à 9 h. du matin. Ses dépêches renfermaient quelques détails explicatifs sur les arrangements précités. La lettre que je reçois de vous, est antérieure à l'arrivée possible d'un de deux courriers; mais je ne m'explique pas, comment on doit envisager le mouvement de retraite du corps polonais, qui doit commencer le 7 et finir le 11. Tous mes calculs ont pontê jusqu'à présent sur la possibilité de tenir dans le rayon, devant un corps de 15 à 16 mille Russes, pourvu qu'on ne peut être tourné".

Elle a dû se convaincre par le contenu de mes lettres précédentes et la déclaration positive du g[al] Frimont, dont je Lui ai fait part, que, tandis que le ministère autrichien Lui accordait en apparence les munitions et subsistances qu'Elle avait demandées pour les troupes polonaises, et qu'il Lui communiquait même copie des ordres qu'on prétendait avoir donnés au g[al] Frimont, son intention n'était rien moins que de remplir ses promesses, puisque celui-ci a pu affirmer par écrit qu'il n'était nullement autorisé à le faire.

Ayant acquis de cette manière la certitude que je n'avais aucun secours à espérer des Autrichiens, j'ai pensé qu'avec le peu de moyens que j'avais à ma disposition pour tenter, avec quelque apparence de succès, l'offensive contre un ennemi supérieur en forces et surtout en artillerie, il ne me restait d'autre parti à prendre que de tâcher de conserver les troupes sous mes ordres jusqu'à l'époque où elles pourraient être employées utilement pour le service de l'Empereur. C'est dans cette vue que, tâchant de gagner du temps, je me suis prêté à une partie des stipulations de la convention pour obtenir notre entrée en Galicie.

Maintenant que les premières victoires de l'Empereur ont rapproché cette époque, j'ai cru devoir faire un nouvel effort pour me maintenir dans ces contrées, et en annonçant à M[r] le général Frimont que, d'après les intentions de S. M. l'Empereur, je devais reprendre au plus tôt l'offensive ou rentrer par une autre direction sur le territoire du Duché, j'avais jugé nécessaire de prier Votre Excellence de m'en faciliter le moyen en obtenant de la cour de Vienne qu'il me fût fourni des subsistances et des munitions, et qu'il était nécessaire que je suspendisse mon mouvement, jusqu'au retour des courriers que j'expédiais pour cet objet, tant à Vienne qu'au quartier général impérial.

Cette tentative n'a eu aucun succès. Mr le général Frimont m'a déclaré, qu'il n'était nullement autorisé à me faire fournir des vivres et fourrages pendant le séjour que je jugerais à propos de faire; que 4 brigades du corps autrichien marchant dans la même direction que moi, ces troupes allaient s'encombrer avec les miennes et qu'il ne serait nullement responsable du désordre qui pourrait résulter de mon procédé arbitraire.

Toutes ces considérations ne m'auraient point arrêté, si j'avais pu parvenir à assurer à prix d'argent la subsistance des troupes; mais m'étant convaincu que cela ne serait point possible, autant par le manque de fonds qu'à cause des obstacles que les autorités autrichiennes mettraient sous main aux approvisionnements, je me suis, malgré moi, vu dans la nécessité de céder aux circonstances et de continuer mon mouvement, qui n'ayant lieu qu'à très petites marches, me laisse tout le temps de revenir si j'en recevais l'ordre. Mais pour pouvoir le faire sans obstacle, il est indispensable que Votre Excellence veuille bien obtenir du gouvernement autrichien non seulement qu'il me soit fourni des munitions; mais aussi qu'il me soit permis de marcher à travers les états autrichiens dans telle direction que l'Empereur jugerait nécessaire de me prescrire, sans recourir de nouveau au ministère autrichien. Je n'ai pas besoin de dire à Votre Excellence, après l'expérience que nous avons faite de la duplicité du ministère autrichen, qu'on ne pourrait guère compter sur ses promesses, dont il est à craindre qu'il ne cherche encore à éluder l'effet, qu'en obtenant que les ordres qu'il donnerait, passassent par mes mains, ou telle autre mesure équivalente, tendant au même but. Comme il est à supposer, que les événements qui viennent d'avoir lieu en Allemagne, auront applani d'avance beaucoup de difficultés et rendu le ministère autrichien plus complaisant, j'oserais prier Votre Excellence de vouloir bien tenter encore d'obtenir notre passage en armes et une observation plus loyale de l'article de la convention qui stipule l'extradition des déserteurs et qu'on a éludé jusqu'à présent de la manière la plus impudente, sous des prétextes

auxquels on n'a pas même cherché de donner une apparence raisonnable [1]).

J'attends, Monsieur le Comte, avec la plus vive impatience le résultat des démarches que Votre Excellence aura la bonté de faire à cet égard, et en espérant que l'amitié qu'Elle veut bien me porter, aura quelque part à l'activité qu'Elle voudra bien y mettre, je saisis avec plaisir cette occasion, pour lui renouveler l'expression de mon attachement et de ma haute considération.

Le général comand. les troupes polonaises

Joseph Prince Poniatowski.

872. Do Berthier'a. Kęty, 13 maja 1813.

W odpowiedzi na list z 4-go przedstawia bezskuteczność wysiłków, aby skłonić korpus austrjacki do współdziałania. Wobec braku żywności musiał iść dalej. Możność nawrotu, jeśli rząd austrjacki zaprzestanie stawiać przeszkody. Rosjanie mają opanować dzisiaj Kraków; Frimont nie będzie osłaniać Podgórza [2]).

Monseigneur, j'ai l'honneur d'accuser à Votre Altesse Sérénissime la réception de la lettre qu'Elle a bien voulu m'adresser le 4 de ce mois [3]).

Je me flatte qu'Elle ne doute pas du zèle que j'aurais mis à soutenir les opérations du corps auxiliaire, si celui-ci s'était décidé à entreprendre quelque chose contre l'ennemi; mais Elle aura déjà vu par mes derniers rapports, ainsi que par celui du général Sokolnicki, que loin d'avoir la moindre intention d'agir de ce côté, les Autrichiens évi-

[1]) O częściowem dopełnieniu tych żądań donosił Watzdorf (D St. 2954) 19. V 1813: „Quant à la marche des troupes polonaises, Narbonne avait obtenu, qu'elles conservassent les armes à feu et qu'elles fussent dirigées sur Dresde, avant l'arrivée des dépêches de Votre Excellence. Maintenant Mr l'ambassadeur a obtenu que (le corps polonais) ne serait dirigé sur Neuhaus, mais plus à droite, qu'on tâcherait, s'il était possible, d'abréger les jours de marche de ce corps, en doublant quelques étapes, et qu'on leur donnerait la direction la plus rapprochée que permettraient les circonstances".

[2]) A. E., Pologne, corr. 335, f. 223—4.

[3]) D. St. 3597 kopja. List podaje szczegóły niektóre o zwycięstwie nad Prusakami i Rosjanami, mocno przesadzone, a kończy się słowami: „Tâchez d'insurger la Pologne. Bientôt nous serons sur la Vistule".

tent d'en venir là sous tous les prétextes que leur fournit leur mauvaise volonté. La presque totalité des troupes qui composaient le corps auxiliaire, s'est déjà mise en mouvement, pour rentrer dans l'intérieur du pays. — Désirant cependant, même dans cet état de choses, faire tout ce qui est en mon pouvoir pour me conformer aux intentions de l'Empereur, en tâchant de me maintenir dans ces contrées, pour être à portée de faire diversion aussitôt que le permettraient les circonstances, je m'étais étayé du contenu des dernières dépêches de Votre Altesse Sérénissime, pour écrire au général Frimont la lettre ci-jointe en copie, par laquelle je lui annonçais que j'arrêtais provisoirement le mouvement de mes colonnes.

Cet expédient ne m'a point réussi, et le général Frimont ne pouvant prendre sur lui de me faire partir de force, a pris ses mesures pour m'y contraindre[1]) par famine,

[1]) Por. z archiwum namiestnictwa we Lwowie w uzupełnieniu raportów z 16, 20 i 30 kwietnia, oraz 5, 11, 12 i 15 maja „Schlussbericht des Oberlandeskommissärs Freiherrn v. Escherich an das k. k. Landespräsidium über den Marsch der sächsischen und warschauschen Truppen durch Galizien. Neusandec, am 23 mai 1813. ...Ich hatte mich... am 12 April nach Podgórze begeben, wo die österreichischen und sächsischen Autoritäten sich treffen und wegen des Marsches übereinkommen sollten. Ich fand daselbst nur den Fürsten Hohenlohe... Frimont, der das aux. Korps ad interim kommandirte und alle auf den Durchzug der allierten Truppen sich beziehenden Weisungen unmittelbar vom Hofkriegsrath erhielt, sie sodann dem Fürsten Hohenlohe mittheilte, stand noch in Miechow, allein von einem sächsischen oder polnischen Generalen, Kriegskommissär oder einer sonst zur Concertirung des Marsches beruffenen sächsischen Autorität war nichts zu sehen noch zu hören, weil der sächsische General en chef Fürst Poniatowski damals noch von einem Rückzug der polnischen Truppen durch die österreichischen Staaten nichts wissen wollte... Ich... berief... zu Kolonnenführern nur die Kreiskommissäre Baron Rzykowski, Winkler, Auen, Ziffer, Nitecki und Leo... Die genossene Verpflegung aus eigenen Mitteln in jeder Marschstazion baar zu bezahlen, erklärte sich Fürst Poniatowski ausser Stande, dagegen langte die höchste Bewilligung ein, den zu besagter Bezahlung erforderlichen Betrag aus der k. österreichischen Kriegskasse vorzuschiessen, es wurde(n) also die bei jeder Kolonne aufgestellten k. öst. Verpflegsbeamten mit einem zur baaren Vergüttung angemessenen Verlag beteilt. ...Richtigkeitspflege war bei den 5 polnischen Kolonnen eine absolute Unmöglichkeit. Sie folgten sich ... ohne Zeitzwischenraum auf dem Fusse nach, dass in einer und der nämlichen Stazion, wo heute eine Kolonne aus-

en me déclarant qu'il n'était nullement autorisé à me faire fournir des vivres et fourrages pendant le séjour que je

trat, auch schon eine andere einrückte... Was das Benehmen der Truppen betrifft, so ist nirgends die geringste Klage gegen selbe erhoben worden, die Kol.-führungskommissäre bestättigen einhellig, dass ausgezeichnet gute Mannszucht gehalten worden sei. Wer beobachtet hat, dass die ersten ungeberdigen Auftritte in Bielitz statt hatten, möchte beinahe glauben, dass der Truppe besonders daran gelegen gewesen, gute Eindrücke in Galizien zurückzulassen. Der Quartiersträger hat das, was an ihm lag, geleistet; dass der die polnischen Truppen williger als sonst die österreichischen Kriegsleute aufgenommen hatte, kann niemand behaupten, aber höchst willkommen war ihm die baare Bezahlung seiner Auslagen. Belangend das Benehmen des Adels, so hab ich dessen bereits in meinem gehorsamsten Bericht vom 15 d. M. Z. 60 erwähnt, und ich kann wiederholen, das meines Wissens in der Art, wie die an der Strasse wohnenden adelichen Insasser die Truppen aufnahmen, nichts lag, was einen unbefangenen und mit den Landessitten bekannten Beobachter befremden oder einem aufgeklärt denkenden österreichischen Beamten anstössig scheinen konnte... Besondere Ereignisse, die versuchte Unterbrechung des Marsches ausgenommen, haben sich nicht zugetragen. Die Stimmung der Truppen, wie sie unter den Umständen sein konnte, das ist, die Gemüther waren mehr niedergeschlagen als fröhlich. Dieses sei von den aufgeklärten Generälen und Stabsofficieren, dann vom gemeinen Mann gesagt. Letzterer befürchtete nach Spanien oder wohl gar über das Meer geschickt zu werden, daher auch die starke Desertion; der grosse Haufe der jungen Officiere aber war so ziemlich frohen Muths und schritt dem Panier guter Hoffnung, welche Fürst Poniatowski und die Kolonnenkommandanten möglichst zu nähren suchten, getrost nach. Hiezu wurden trefflich die Nachrichten benützt, so Kurriere von der grossen Armee über die ersten Tage des Mais dem Fürsten Poniatowski überbrachten. Der General Kamieniecki, Kommandant der 2-ten Kolonne, dem der als Kurrier von der Armee kommende General Sokolnicki auf dem Marsche zwischen Kęty und Biała begegnete und Siegesnachrichten mittheilte, befahl Halt zu machen, gab der Truppe 10 auf Brandwein, liess Vivat trinken, dann wieder aufsitzen und weiter marschiren. Mein Beruf gab mir Gelegenheit die meisten polnischen Generäle kennen zu lernen, ihre vertrauten Äusserungen stimmten sämmtlich darin überein, es sei ihnen an den Franzosen an und für sich nichts gelegen, obschon sie dem Kaiser Napoleon für das, was er bereits für sie gethan, Dankbarkeit schuldig wären; allein sie müssen nach der Hand greifen, welche die Polen wieder auf die Stuffenleiter der Nationen emporheben wolle, diese Hand werde ihnen von Niemanden als dem Kaiser Napoleon gereicht, sie müssten also ihr Schicksal an das seinige knüpfen, ob sie gleich keinen französischen Marschall zum König wünschen, weil sie ihn durchaus von altem Hause und soliden Verbindun-

pourrais faire pour attendre le retour de mes courriers; que quatre brigades du corps auxiliaire, ainsi que le quartier

gen brauchen. Das Unglück ist, sagen sie, dass uns Österreich oder Russland keinen König geben will. — Fürst Poniatowski konnte seine Empfindlichkeit über die Notwendigkeit zu marschieren, in welche er einzig durch Österreich gedrängt zu sein behauptete, nicht unterdrücken und ich musste Anspielungen auf Doppelsinn an Seite Österreichs bei Gelegenheit der Protestation gegen die Unterbrechung des Marsches, so gut wie Fürst Hohenlohe, anhören. Im ganzen haben sich die polnischen Offiziere gegen die österreichischen Autoritäten überaus artig und geschmeidig benommen. Die Sachsen unter dem General Major v. Gablenz waren nicht allein höflich, sondern herzlich; unverholen äusserten sie ihre Freude das Herzogtum Warschau in Rücken zu haben, welches sie eben so wenig als seine Bewohner zu lieben scheinen. .....Hinsitlich der Deserteurs soll die gegenseitige Ausfolgung derselben zwischen dem österreichischen und sächsischen Hof bedungen worden sein. In Bielitz empfieng Fürst Hohenlohe vom F. M. L. Frimont sogar einen dringenden durch die Klagen der polnischen Kommandanten veranlassten Befehl über die Beobachtung dieses Übereinkommens zu wachen. Da mir aber von keiner Seite wegen des diesfälligen Übereinkommens etwas ämtlich eröfnet worden, so war für mich nie eine Veranlassung da, den galizischen Kreisämtern hinsichtlich der Art, wie die Deserteurs des durchziehenden Corps behandelt werden sollten, eine Eröffnung zu machen, zumal das Kartel vom 11 Juni 1812 noch immer ein Mittel liegt, folglich schon nach Maassgabe dieser Vorschrift die Deserteurs hätten angehalten und hinausausgegeben werden sollen. Inzwischen haben sämmtliche Kreisämter sie mit Pässen versehen und gegen Lemberg instradirt. — In Biala soll ein aus Kalwaria gebürtige Schmiedgeselle sich von den Polen haben anwerben lassen... Sonst ist mir kein Fall der Anwerbung galizischer Unterthanen angezeigt worden". Z urzędników austrjackich prowadzących kolumny Leo wrócił zaraz do swego okręgu, gdyż okazało się, że Rzykowski idący z pierwszą będzie mógł towarzyszyć także ostatniej (Sułkowskiego). Winkler objeżdżał miejsca przeznaczone na kwatery, aby upewnić się co do możności zebrania żywności na 18,000 i brakującą uzupełnić z magazynu myślenickiego i wadowickiego. W uzupełnieniu sprawozdania załączono poświadczenie dowódców kolumn, że władze austrjackie dopełniły zobowiązań (Escherich'owi wyraził ks. Poniatowski uznanie ustnie w obecności księcia Hohenlohe). Wykaz zbiegów aż do chwili wyjścia z Galicji nie podawał żadnych z kolumny I (saskiej), nie oznaczał ich liczby i w II (na 1408 pieszych i 1514 jeźdźców przy 2 działach); w III natomiast na 1900 piechoty i 1600 kawalerji z 4 armatami szeregi opuściło 172, w IV na 1822 piechoty i 1020 jazdy przy 6 działach 150 ludzi, w V na 2911 pieszych i 937 konnych z 8 armatami już tylko 39, zaś w VI na 3000 jazdy i 700 piechoty przy 6 działach — 31. Razem z czterech kolumn polskich uciekło 392, w czem uwzględnieni byli i artylerzyści. — Z oficerów polskich wymieniano tylko

général et son train, suivant la même route que moi, allaient dès demain se trouver encombrés avec les troupes sous mes ordres, et qu'il ne serait point responsable des désordres que cette complication d'inconvénients devait nécessairement entraîner.

Tout cela ne m'aurait point détourné de mon projet si, comme je l'avais d'abord espéré, j'avais pu parvenir à pourvoir moi même à prix d'argent à la subsistance des troupes. Mais je me suis bientôt convaincu que l'on avait pensé à tout, et que l'état de ma caisse ne me permettrait pas de soutenir pendant deux jours seulement cette dépense avec les prix arbitraires que les autorités laisseraient la faculté de mettre à tout. Je me suis donc vu encore une fois contraint de céder à la force des circonstances, et j'ai repris aujourd'hui, bien malgré moi, mon mouvement. Au reste, les marches que nous faisons actuellement, étant très courtes, et les repos fréquents, je pourrais en très peu de jours me reporter en avant, si le cas l'exigeait; mais il serait pour cela indispensable d'obtenir du gouvernement autrichien une conduite plus franche et la levée des obstacles dont il nous entoure à chaque pas.

D'après ce que m'a fait témoigner le général Frimont, les Russes occuperont aujourd'hui Cracovie, et il n'est pas autorisé à défendre le rayon si l'ennemi tentait d'y pénétrer.

873. Do Fryderyka Augusta. Kęty, 13 maja 1813.

Odpowiada na list z 8-go. Próżność starań o utrzymanie się w okręgu Podgórza. Brak żywności ostatecznym powodem dalszego odwrotu. Ani na dwa dni nie starczyłoby pieniędzy. Powiadomił o tem Berthier'a i Narbonne'a. Bliskie wkroczenie Rosjan do Krakowa a może i Podgórza [1]).

Sire, j'ai reçu hier la lettre que Votre Majesté m'a fait

Gorayskiego, adjutanta Umińskiego, jako poddanego austrjackiego, nie objętego amnestją. Dobra jego zostały zasekwestrowane (por. *Gazeta lwowska* z 30 marca 1813) a uwolnić je starała się następnie dyplomacja francuska (A. E., Autriche 395 f. 37). — Por. Handelsman d. 715.

[1]) D. St. 3583, bruljon w A. Gł.

l'honneur de m'adresser le 8 de ce mois [1]). Son intention étant que je fasse mon possible pour me maintenir à portée de reprendre ici l'offensive, je me suis repressé d'écrire aussitôt à l'ambassadeur de France à Vienne, ainsi qu'à m[r] le comte de Watzdorf pour les engager à me faciliter l'exécution des ordres de Votre Majesté et de l'Empereur, en obtenant qu'il me fût fourni des subsistances et des munitions. Profitant de cette circonstance, je témoignai à m[r] le géneral Frimont que je me voyais dans le cas de suspendre le mouvement ultérieur des colonnes jusqu'au retour du courrier que je faisais partir pour Vienne, ainsi que de ceux que j'expédierais incessamment à Votre Ma esté et au prince major général, et que je le priais de faire fournir aux troupes sous mes ordres, les vivres et fourrages dont elles auraient besoin. M[r] le général Frimont vient de me témoigner en réponse que, sans se permettre de porter un jugement sur un procédé aussi arbitraire en pays étranger que l'était le mien, et dont la cour de Vienne aurait tout droit de se plaindre, il ne pouvait que m'informer que quatre brigades du corps auxiliaire, marchant par la même route, que moi, allaient se trouver confondues avec les troupes sous mes ordres, et qu'au reste il n'était nullement autorisé à me faire fournir les vivres et fourrages nécessaires pendant le séjour que je comptais faire pour attendre le retour de mes courriers, et qu'il ne pouvait que me rendre responsable des suites fâcheuses qui devaient nécessairement en résulter. Le contenu de cette lettre et ce que le général Frimont témoigna à cette occasion au général Rautenstrauch que j'avais chargé de s'expliquer avec lui sur

[1]) Datowany z Pragi (bruljon w D. St. 3583): „La victoire signalée que S. M. l'emp. Napoléon vient de remporter sur les alliés, et la retraite précipitée de ceux-ci vers l'Oder, dont l'armée française est maîtresse par la possession des places de Glogau, Custrin et Stettin, ayant changé la face des choses au point, que l'utilité d'un mouvement offensif de l'armée polonaise pour la cause commune ne saurait plus être douteuse, je m'empresse de vous témoigner, en revenant sur le contenu de mes lettres du 13 et 23 avril et du 2 d. c., que mon intention est que vous remplissiez, s'il en est encore temps et autant que les circonstances le permettent, les vues que S. M. I. et R. vous a fait connaître à cet égard". Reboul II 513.

cet objet, m'ayant fait connaître que je n'avais aucun secours à attendre de la part des autorités autrichiennes, j'avais tenté de me maintenir pendant quelque temps dans les emplacements qu'occupaient hier les colonnes, en pourvoyant à prix d'argent à la subsistance des troupes; mais je me suis bientôt convaincu, que, vu la malveillance reconnue des autorités autrichiennes, cette mesure ne pourrait être assez promptement et exactement organisée pour assurer la subsistance du corps sous mes ordres, et que, quand même cette considération n'existerait pas, l'état de ma caisse ne me permettrait point de la soutenir seulement deux jours, surtout avec les prix arbitraires que l'on mettrait à tout. Forcé de céder encore une fois de cette manière aux circonstances, j'ai dû remettre encore une fois en mouvement les colonnes et je n'ai pu que donner avis de ces incidents tant à S. A. S. le prince major général qu'à l'ambassadeur de France à Vienne. D'après ce que m'a fait connaître m[r] le général Frimont, les Russes doivent occuper aujourd'hui Cracovie, et s'ils tentent de pénétrer dans le rayon, il n'est point autorisé à le défendre.

874. Do Senfft'a. Kęty, 13 maja 1813.

Jego usunięcie się z ministerstwa będzie mu zapewne ulgą, ale żałuje stosunków z nim jako z człowiekiem publicznym. Zapewnienia przyjacielskie [1]).

Monsieur le Comte, j'ai appris par la lettre que Vous avez bien voulu m'écrire du 8 de ce mois, la résolution que Vous avez prise de quitter le ministère [2]). Si en envisageant cette circonstance sous le rapport de votre convenance personnelle, je dois, Monsieur le Comte, vous féliciter d'avoir trouvé le repos que vous désirez, vous ne trouverez point mauvais qu'en qualité de fonctionnaire public, je regrette bien vivement l'agrément des relations que j'ai eu l'avantage d'entretenir avec vous. Veuillez bien, Monsieur le Comte, être persuadé, que ce regret sera toujours analogue aux preuves réitérées que vous vous êtes plu à me

[1]) D. St. 3583.
[2]) Handelsman d. 717.

donner de votre amitié, et que j'en conserverai un souvenir aussi vif et sincère que le sont les sentiments de la haute considération dont je vous prie d'agréer l'expression.

875. Do Narbonne'a. Cieszyn (Teschen), 14 maja 1813.

Wobec rozkazów cesarza gotowości do działania nie chce iść na granice Bawarji, gdzie skazany byłby na długą nieczynność. Dlatego 19-go wstrzyma kolumny na wysokości Przerowa, aż otrzyma wskazówki co do kierunku marszu. Przeszkody w dopełnieniu woli cesarza: brak amunicji, trudności w dostawach żywności ze strony Austrjaków, konieczność sformowania się przed wyjściem z kraju neutralnego. Prosi zatem o uzyskanie ładunków z wozami, swobody obrania kierunku pochodu, możności utworzenia szyku bojowego w powrocie do Księstwa, o ile nie miałoby to stać się od Podgórza, i dostarczania żywności. Zmiana kierunku marszu natrafi prawdopodobnie na opór [1]).

Monsieur le Comte, j'ai eu l'honneur d'informer Votre Excellence par mes précédentes dépêches de l'état des choses dans cette contrée. Les nouveaux ordres que je viens de recevoir de l'Empereur, indiquant son intention positive que je tâche de me maintenir à portée de seconder ses opérations, il m'est impossible de continuer ma marche dans sa direction actuelle qui, en me portant sur Neuhaus, réduirait pour longtemps à une inaction absolue le corps sous mes ordres. Dans cette position, j'ai jugé indispensable d'arrêter son mouvement le 19 à la hauteur de Prerau, jusqu'à ce que les ordres de l'Empereur, que je lui demande dans ce moment, ne fassent connaître la direction que je dois prendre [2]).

---

[1]) A. E., Autriche, corr. 395, f. 105—6; Reboul II 518—20.

[2]) O układach prowadzonych we Wiedniu na tle tej zmiany w postanowieniach wodza polskiego donosił Watzdorf 22 V 1813: ...„Nous avons enfin réussi à obtenir la disposition que les troupes polonaises seraient dirigées d'Austerlitz en 18 jours de marche sur Gieshübel en Saxe et que les troupes saxonnes recevaient également de Neuhaus la direction sur Gieshübel, lorsqu'un courrier arrivant hier matin du prince Poniatowski et le baron de Bignon compliqua de nouveau cette question scabreuse d'une manière désespérante, en annonçant que le prince Poniatowski croyait mieux remplir les intentions de S. M. l'Empereur, en se reportant sur Cracovie. Votre Excellence sentira — Elle même l'impossibilité qu'il aurait eu d'obtenir, après tant de changements qui ont eu lieu dans la marche du corps polonais, que la cour d'Autriche

Le temps que l'officier que j'envoye au grand quartier général, mettra à aller et revenir, devant nécessairement m'arrêter ici pendant quelques jours, je crois qu'il est de mon devoir de tirer parti de ce délai pour me trouver à même de remplir les intentions de l'Empereur.

Les difficultés qui pourraient s'y opposer sont:

1°. Le manque de munitions.

2°. Les obstacles que mettraient à un changement de direction du corps sous mes ordres les autorités autrichiennes, en refusant de faire fournir des subsistances.

3°. L'impossibilité de déboucher de la frontière autrichienne à portée de l'ennemi par colonnes se suivant à un jour de distance.

Pour prévenir les incidents fâcheux ou au moins les retards qui résulteraient si j'entreprenais de lever moi même ici ces difficultés, j'ose prier Votre Excellence de vouloir bien agir auprès du ministère autrichien pour obtenir:

1mo. Qu'il nous soit fourni des munitions. Le 8^{me} corps n'ayant point de moyens de les atteler, ni même de les charger, il serait indispensable que le Ministère de Vienne fît délivrer ces munitions avec leurs caissons, ou au moins des chariots, et des moyens de transport jusqu'à la frontière.

2°. Les ordres de l'Empereur pouvant me prescrire de me porter soit en Saxe, soit en Silésie, ou enfin de me porter sur la Vistule, en entrant [1]) dans le Duché par le rayon, il serait indispensable d'obtenir que telle direction que je

---

consente à ce retour sur Cracovie; aussi l'ambassadeur comte Narbonne vient de me dire ce matin, qu'il venait d'envoyer l'ordre au prince Poniatowski de continuer sa marche sur la Saxe, d'après les intentions de l'Empereur et du Roi... manifestées dans les dépêches de Dresde du 14 c... Quant à l'extradition des déserteurs polonais retenus par les Autrichiens, ... sur une plainte pareille, portée par le prince Poniatowski non à moi mais à l'ambassadeur de France, j'en avais entretenu le comte Metternich. Le ministre m'a répondu (ainsi qu'il en est arrivé à l'ambassadeur de France) verbalement par une récrimination, que les Polonais avaient commencé à ne pas vouloir rendre les déserteurs galiciens, ce qui avait porté le militaire autrichien à user de représailles".

[1]) Reboul: rentrant.

jugeasse convenable de prendre, je n'éprouvasse aucun obstacle à poursuivre ma marche, et qu'il me fût fourni comme jusqu'ici les vivres et fourrages. Pour assurer l'effet de cette mesure, il est essentiel que le colonel p^ce^ de Hohenlohe et les commissaires de marche soient autorisés à faire les préparatifs et arrangements nécessaires sans en référer à personne, et que ces ordres me soient adressés ouverts pour leur être remis.

3°. Qu'il me soit libre de réunir à la frontière les colonnes du 8^me^ corps. Cette mesure deviendrait superflue si je rentrais par Cracovie, dans le cas où les troupes autrichiennes continueraient à occuper le rayon.

Pour me mettre à même d'attendre les ordres de l'Empereur, sans m'éloigner de ce point qui est celui d'où je puis encore me diriger par la voie la plus courte sur la Silésie, la Saxe ou le Duché, je prie Votre Excellence d'obtenir encore du ministère autrichien qu'il me soit fourni des subsistances jusqu'à l'époque où le retour de l'officier que j'envoye au quartier général de l'Empereur, m'apportera ses ordres.

Agréez, Monsieur le Comte, l'expression de ma haute considération. Le général commandant le 8^me^ corps

Joseph Prince Poniatowski.

P. S. D'après la manière dont les autorités autrichiennes s'énoncent sur la sortie des troupes autrichiennes [1]) au delà des frontières de l'Autriche dans une autre direction que celle de la Bavière, il paraît qu'elles ne la regardent comme admissible qu'en arrière de la ligne d'opérations de la Grande Armée. Je crois par conséquent devoir appeler l'attention de Votre Excellence sur cet objet, afin de prévenir d'avance les difficultés qui pourraient en résulter, si ce point n'était point réglé.

876. Do Berthier'a. Cieszyn, 15 maja 1813.

Serra doniósł mu, że wolą cesarza jest, aby utrzymał się w Krakowie. Gdy to nie jest już możliwem, przynajmniej wstrzymuje kolumny 19 b. m., gdy pierwsza będzie na wysokości Przerowa, skąd ru-

[1]) Powinno być: polonaises (jak też poprawia Reboul).

szy według rozkazu do Saksonji, na Śląsk lub do Księstwa. Prosi o odpowiedź odwrotną, bo trudno mu wyżywić wojsko bez pomocy austrjackiej. Ma tylko trochę pieniędzy przeznaczonych na obuwie żołnierzy. Konieczność dostania natychmiast fuduszów; otrzymał dotąd jedynie 250,000. We Wiedniu robi starania o żywność i amunicję. Czeka rozkazów co do użycia korpusu [1]).

M^r^ le baron de Serra en me faisant part de l'arrivée de Sa Majesté l'Empereur à Dresde, me fait connaître en même temps que l'intention de Sa Majesté est, que je me maintienne à Cracovie [2]), cela n'étant plus possible, je tâcherai au moins de ne pas m'en éloigner d'avantage, et d'après cette indication, j'arrêterai le mouvement des troupes sous mes ordres le 19 de ce mois, époque à laquelle la première colonne sera arrivée à Prerau. Je puis de ce point central me diriger également sur la Saxe et la Silésie, ou rentrer dans le Duché, selon que l'Empereur jugerait convenable de me l'ordonner.

En portant ces circonstances à la connaissance de Votre Altesse Sérénissime, j'ose La prier de vouloir bien me transmettre par le retour de l'officier que je Lui expédie, les intentions de Sa Majesté sur la direction que j'aurais à prendre. J'attends Sa réponse avec d'autant plus d'impatience qu'il est impossible que je me maintienne longtemps ici. Je ne compte pas même assez sur la bonne volonté du gouvernement autrichien pour croire qu'il me fasse fournir des subsistances pendant le séjour que je me propose, et il ne me reste dans ce cas d'autre moyen, que de me pourvoir moi même à prix d'argent de vivres et fourrages. N'ayant en caisse que le peu d'argent, que je destine à la chaussure du soldat, et je vais, vu l'importance attachée à me maintenir dans cette contrée et ne point me mettre hors de portée de concourir aux opérations, l'employer à faire subsister les troupes; mais l'insuffisance de ce moyen,

[1]) A. h. G.

[2]) Handelsman d. 716. — Listy do ks. Józefa i Bignon'a przywiózł sekretarz poselstwa de Marcien (A. E., Autriche 395 f. 61). Wiadomość o dotarciu cesarza do Drezna posłał Serra 10 maja z Ratyzbony także Narbonne'owi z poleceniem udzielenia jej hr. Tyszkiewiczowej przez Latour-Maubourg'a i hr. Mercy.

me fait un devoir de prier Votre Altesse Sérénissime de vouloir bien, en accélérant le départ de l'officier que je Lui envoie, lui faire donner autant de fonds qu'il pourra emporter. De tous ceux dont l'envoi m'avait été successivement annoncé, je n'ai reçu que les 250 mille francs dont m[r] Rumigny a été porteur, et ceux-là sont depuis longtemps épuisés.

Pour remédier, autant qu'il dépend de moi, aux embarras de ma position, je me suis empressé de les faire connaître à m[r] le comte de Narbonne, en le priant d'agir auprès du ministère autrichien pour qu'il me soit fourni les subsistances et les munitions dont j'ai besoin, et qu'il ne soit point mis obstacle à la nouvelle direction, que je serais dans le cas de prendre. Ce seront les ordres de Votre Altesse Sérénissime qui la détermineront, et je La prie de vouloir bien me les donner, suivant ce qu'Elle pensera, que je suis à même d'entreprendre, d'après la composition actuelle de mon corps.

877. Do Frimont'a. Cieszyn, 15 maja 1813.

Donosi o przybyciu Napoleona do Drezna i przejściu Łaby. Dlatego, aby nie znaleźć się za sferą działań wojennych, postanawia zatrzymać się i czekać na rozkazy na wysokości Przerowa. Miały już przyjść z Wiednia upoważnienia co do dostawy żywności. Oczekuje w tym względzie wyjaśnień, aby w razie przeciwnym zaopatrywać się za pieniądz gotowy [1]).

Monsieur le Baron, je m'empresse d'annoncer à Votre Excellence que d'après des nouvelles officielles qui me sont parvenues aujourd'hui, S. M. l'empereur Napoléon est entré à Dresde le 8 de ce mois; qu'il a fait jeter un pont sur l'Elbe à Biusewitz; que l'ennemi est en pleine retraite et que les troupes françaises passaient cette rivière pour se mettre à sa poursuite. Les instructions que j'ai reçues en même temps de Sa part, me prescrivent de la manière la plus précise de ne point me mettre hors de portée de seconder ses opérations ultérieures; j'ai dû, Monsieur le Baron, revenir à la détermination que j'avais prise de m'ar-

[1]) W(ien.) Hof. Bibl., w dziale autografów.

rêter pour attendre les ordres définitifs que je demande. Désirant que cette mesure que les circonstances me forcent à prendre, n'entraîne aucun inconvénient pour la marche des troupes autrichiennes, qui m'a été annoncée par Votre Excellence, je n'arrêterai mon mouvement que le 19 de ce mois, époque à laquelle la première colonne sera arrivée à Prerau et la 5-me à Frideck. Cet emplacement doit nécessairement faire évanouir la crainte fondée qu'a témoignée Votre Excellence, qu'arrêté plus près de la frontière, le 8[me] corps ne s'encombrât avec les troupes sous Ses ordres.

En me rendant compte des nouvelles démarches qu'il vient de faire auprès du ministère autrichien, pour qu'il me soit fourni des subsistances et des munitions, S. E. M[r] l'ambassadeur de France à Vienne me fait part qu'il lui a été témoigné, que cette circonstance souffrirait d'autant moins de difficultés, que, si Votre Excellence n'avait point encore reçu les ordres du Conseil aulique, ils devaient certainement lui être parvenus peu de temps après l'époque où j'en avais réclamai l'exécution. Ne doutant point d'après cette déclaration que Votre Excellence ne les ait effectivement reçus jusqu'aujourd'hui, je La prie de vouloir bien me faire connaître, si je puis compter sur leur effet.

Convaincu, d'après ces constantes dispositions de la cour de Vienne, qu'elle ne saurait désapprouver les facilités que Votre Excellence me donnera pour l'exécution des ordres que j'attends, j'ose encore une fois La prier de vouloir se prêter à faire fournir aux troupes sous mes ordres des vivres et fourrages pendant le séjour qu'elles vont faire. Je me flatte d'autant plus d'obtenir le succès de cette demande, qu'outre qu'elle ne porte que sur un procédé naturel entre alliés, la compensation de ce qui sera délivré, a été d'avance assurée par la convention. Pour m'en assurer d'avantage je fais part de ces circonstances à M[r] le comte de Narbonne, en le priant d'obtenir du ministère autrichien les ordres que le cas requiert. J'attends en conséquence avec d'autant plus d'impatience la réponse [1]) de Vo-

[1]) A. E., Pologne 335. Frimont do Poniatowskiego, Krzywaczka, 16 V 1813: „J'ai reçu la lettre que Votre Altesse m'a fait l'honneur de

tre Excellence, que sur son refus je me verrais dans le cas de prendre des mesures pour me pourvoir à prix d'argent des subsistances nécessaires.

Veuillez bien, Monsieur le Baron, agréez l'expression de ma haute considération.

878. Do Fryderyka Augusta. Cieszyn, 15 maja 1813.

W myśl życzeń Cesarza wstrzymał marsz swego wojska aż do odebrania nowych rozkazów. Trudności wyżywienia[1]).

J'ai eu l'honneur mettre sous les yeux de V. M. dans mon dernier rapport les motifs qui m'ont enfin forcé à entrer dans les états d'Autriche. Mr. le baron Serra m'ayant fait connaître que l'intention de S. M. l'Empereur était que je me maintinsse à Cracovie, j'ai cru, pour me conformer, autant qu'il dépendait de moi, à ses vues, devoir au moins ne pas m'éloigner des points où il est probable que les progrès des armées françaises pourront rendre utile la présence du corps polonais. Je me suis en conséquence déterminé à arrêter mon mouvement le 19 de ce mois; l'époque à laquelle la 1re colonne sera arrivée à Prerau jusqu'à la réception des ordres que j'ai demandés à S. M. l'Empereur. Je ne me dissimule pas les embarras de ma position, et j'ai même lieu de croire que pendant le séjour que je compte faire dans les états autrichiens, les autorités de ce pays me refuseront les vivres et fourrages. Pour obvier — autant

m'adresser de Teschen du 15 de ce mois, et je m'empresse d'avoir celui d'y répondre, que je ne suis nullement autorisé à faire livrer les vivres et les rations nécessaires aux troupes sous Ses ordres pour le séjour qu'Elle paraît décidée vouloir faire entre Prerau et Friedeck, mais je ne doute aucunement que, si cette démarche est approuvée par la cour de Vienne, le colonel prince de Hohenlohe recevra en conséquence des ordres directement par le conseil aulique de guerre ou par le commandement général de la Moravie. Dans tous les cas, je dois avoir l'honneur d'observer à Votre Altesse qu'ayant reçu une autre destination, je ne puis plus intervenir dans ce qui peut regarder Sa marche, et La prévenir que c'est actuellement au commandement général de la Moravie, que Votre Altesse sera dans le cas de s'adresser, La priant de vouloir bien s'entendre à cet égard avec le colonel prince de Hohenlohe, attaché à Sa personne en qualité de directeur de Sa marche".

[1]) A. Gł., bruljon.

qu'il dépend de moi-à ces inconvénients, j'envoie à Vienne mr. le général de division Rożniecki, en le chargeant de dépêche pour S. E. mr. l'ambassadeur de France et mr. le comte de Watzdorf, dans lesquelles je leur fais part de ma position, en leur indiquant ce qu'il serait nécessaire d'obtenir de la cour de Vienne pour applanir les difficultés. Une des principales sera l'obligation de pourvoir moi même à prix d'argent à la subsistance des troupes, et la caisse militaire est si peu fournie de fonds que, pour suffire pendant quelques jours seulement à cette dépense, je suis obligé d'employer jusqu'à l'argent destiné à la chaussure des soldats.

879. Do Berthier'a. Cieszyn, 17 maja 1813.

Frimont zwrócił go w sprawie zatrzymania się na Morawach do arc. Ferdynanda. Wysyła oficera z listem do Berna. Konieczność natychmiastowego zasiłku. Rozwiązanie korpusu posiłkowego austrjackiego[1]).

Ayant donné connaissance à mr le lieutenant général de Frimont de la détermination que j'ai prise de m'arrêter entre Prerau et Friedeck, pour y attendre les ordres ultérieurs de S. M. l'Empereur, je viens d'être informé par lui qu'il n'est point autorisé dans ce cas à faire fournir aux troupes sous mes ordres les vivres et fourrages, dont elles auront besoin; mais que je devais m'adresser pour cet effet au commandant général de la Moravie[2]). J'envoie en con-

[1]) A. h. G.

[2]) Zakończywszy układy i spory z wodzem polskim pisał Frimont do ks. von Reuss, naczelnie komenderującego korpusem obserwacyjnym w Galicji, z kwatery głównej w Krzywaczce 19 V 1813: ...Fürst Poniatowski wollte am 13 dieses wieder halten, allein durch erneuerte dringliche und ernstliche Vorstellung bewegte ich ihn doch weiter zu marschiren und brachte das Corps also glücklich über die Grenze Galiziens. Mittelst Courier schrieb er mir indessen seinen abermaligen Entschluss am 19-ten dieses zwischen Frideck und Prerau zu halten und die weitern Befehle von Wien und dem französischen Hauptquartier abzuwarten. Ich antwortete ihm hierauf, dass ich keineswegs bemächtiget wäre in Mähren zu wirken, indem allda S. K. H. der Erzherzog Ferdinand das Zweckdienliche veranlassen würden. Zugleich machte ich durch einen Courier S. Kön. Hoheit diesen neuerlichen Entschluss be-

séquence de suite un officier à Brünn, pour porter à l'archiduc Ferdinand une lettre par laquelle je Lui demande de donner les ordres nécessaires pour cet objet, et en attendant, je ferai mon possible pour me procurer à prix d'argent les subsistances nécessaires; mais vu le dénuement des caisses militaires, ce moyen ne peut durer que très peu de jours, et je supplie encore Votre Altesse Sérénissime de vouloir bien m'envoyer des fonds.

Je crois de mon devoir de ne point laisser ignorer à Votre Altesse Sérénissime, qu'en me donnant les indications ci-dessus, le général Frimont me témoigne par la lettre ci-jointe qu'il a reçu une autre destination. Cette circonstance doit faire présumer que le corps auxiliaire est entièrement dissous [1]).

880. Do (Narbonne'a). Cieszyn, 18 maja 1813.

O poparcie starań o zmianę przekazów zasiłku francuskiego wydanych na Wiedeń [2]).

Monsieur le Comte, une partie des fonds qui ont été assignés par l'Empereur pour le 8e corps, m'ayant été envoyée en traites sur Vienne, j'ai chargé Mr Fechner [3]), chef

kannt, sammt allem was früher vorgefallen war, und zeigte höchstdemselben auch jene Gründe und Mittel an, durch welche es mir gelungen ist das Corps weiter zu bringen. Nun aber erhielt ich heute durch einen Courier von S. Excellenz dem Kriegspräsidenten den Befehl, dass es ausdrücklicher Wille Seiner Majestät unsers allergnädigsten Herrn sei, dass das polnische Corps ein für alle mahl den angetretenen Marsch fortsetze und dass die Rückkehr nicht gestattet werden soll. Sonach behebt sich vermuthlich der Entschluss des Fürsten Poniatowski, stehen zu bleiben, auch in Mähren... So eben erhalte ich die angenehme, zwar warscheinliche Nachricht, da es schon die zweite ist, aber sie doch noch nicht verbürgen kann, dass die Franzosen bei Bautzen, Dresden und Leipzig geschlagen worden wären, und in Folge dieser Schlacht Dresden, welches ganz zusammen geschossen sein soll, von ihnen wieder geräumt und sie in Rückzug begriffen seien. Der König von Sachsen, welcher nach Dresden zu reisen begriefen war, soll an der Grenze zurückgewiesen worden sein, weil er sich als Graf ohne einen Pass angab. Er verfügte sich hierauf nach Töplitz (Kriegsarch. 1813 F. A. $^{5}/_{81}$).

[1]) Por. Handelsman 718.

[2]) A. E., Autriche 395 f. 143.

[3]) Bogumił Fechner, kapitan, od 23 maja 1808, szef wydziału funduszów.

de la division de la comptabilité au ministère de la guerre, de les négocier dans cette ville. En priant Votre Excellence de vouloir bien lui obtenir pour le succès de sa mission toutes les facilités qui dépendront d'Elle, je ne doute point qu'Elle ne se plaise à déployer dans cette occasion la bonne volonté et l'intérêt dont Elle nous a donné tant de preuves.

881. Do Berthier'a. Cieszyn, 19 maja 1813.

Otrzymał list z 14-go. Do odwrotu zmusiła go zła wola władz austrjackich odmawiających żywności i amunicji. Przerwa w pochodzie celem uzyskania zmiany kierunku marszu i układu co do rozbrojenia. Wiadomość z Wiednia o uzyskaniu tych zmian. Wolałby jednak wobec ustąpienia Rosjan nawrócić do Krakowa. Gdy tego nie zdoła uzyskać, pójdzie na Zytawę. Zwłoka w marszu była bądź co bądź korzystną [1]).

Mr Rumigny m'a remis hier au soir la lettre que Votre Altesse Sérénissime m'a fait l'honneur de m'adresser le 14 de ce mois [2]).

Elle aura vu, par mes précédents rapports, les efforts que j'ai faits pour me maintenir à Cracovie ou au moins dans le rayon de Podgórze, et que ce n'est que par l'impossibilité absolue où les autorités autrichiennes m'ont mis d'effectuer ce projet, en me refusant toute espèce de secours en subsistances et munitions, que je me suis vu forcé d'entreprendre mon passage à travers les états autrichiens pour rejoindre la Grande Armée. Mais tout en m'y résolvant, mon intention, ainsi que j'en ai rendu compte à Votre Altesse Sérénissime, n'a jamais été de me porter sur Neuhaus, et c'est pour attendre le résultat des démarches que j'avais prié mr de Narbonne de faire à Vienne, tant pour que les troupes polonaises pussent continuer leur marche entièrement armées, que pour qu'on leur facilitât les moyens de

[1]) A. h. G.

[2]) Reboul II 518: „...c'est sur Dresde et non sur la Bavière que vous devez diriger vos troupes par le plus court chemin, si toute fois, à la nouvelle de la victoire vous n'êtes pas retourné sur Cracovie. L'intention de l'Empereur est qu'à cet effet vous arriviez sur Zittau, ou même plus près, si nous nous étions avancés en Silésie..." Handelsman d. 719.

prendre la direction qui me serait prescrite par l'Empereur, que j'ai pris le parti de m'arrêter pendant quelques jours entre Friedeck et Prerau; emplacement dans lequel je conserve la possibilité de me porter directement sur tel point où S. M. jugera convenable de faire agir les troupes sous mes ordres.

Une dépêche [1]) que j'ai reçue hier au soir de l'ambassadeur de France à Vienne, m'apprend, qu'*il a été à peu près convenu que les troupes polonaises continueraient leur marche en armes, et que dans quelque lieu que les ordres de l'Empereur me parvinssent, on m'ouvrirait la route pour les exécuter; sous condition toutefois que je ne pourrais rejoindre la G^de Armée que par la rive gauche de l'Elbe, afin d'éviter de traverser l'armée autrichienne en Bohême.* Cependant comme je viens de recevoir la nouvelle que le corps du g^al Sacken a quitté Cracovie le 16 pour se porter en Silésie, j'ai cru devoir, encore une fois, faire tout ce qui dépendrait de moi, pour rentrer dans le Duché d'après l'intention de S. M. l'Empereur, et j'envoie dans ce moment même à Vienne un de mes aides de camp, pour porter à m^r de Narbonne la lettre ci-jointe en copie, par laquelle je lui fais part de la position actuelle des choses, ainsi que des ordres de l'Empereur, en l'engageant à faire tout ce qui sera en son pouvoir, pour me donner les moyens de m'y conformer en me reportant sur Cracovie. Je préferais ce

[1]) Bruljon tego listu poufnego A. E., Autriche 395 f. 122–3: „Vienne, 16 mai 1813. Votre courrier qui m'est arrivé ce matin, mon cher Prince, m'éclaircit enfin sur votre position actuelle et vos résolutions pour l'avenir. Quoique la lettre de M. Bignon ne soit pas entièrement d'accord avec la vôtre, et qu'elle se contredise elle même en plusieurs points, je n'ai point balancé à agir, et voici ce que j'ai fait. J'ai négligé d'abord toute idée de retour dans la position de Podgórze. Si j'ai bien compris les lettres officielles et confidentielles que vous m'avez adressées, cette position, même en supposant les Autrichiens de bonne foi, devenait pour vous un poste éminemment périlleux et la résolution de la garder une espèce de coup de tête hasardé pour satisfaire à la lettre des ordres de l'Empereur, plus qu'à votre conviction personnelle. Dans cette supposition, j'ai pensé qu'il était utile de tirer parti de la mauvaise volonté des Autrichiens et de l'espèce de ruse qu'ils ont mise en oeuvre, pour rejeter tout à fait le tort sur eux mêmes. L'Empereur n'a plus maintenant le moindre doute sur le rôle que

parti à tout autre; mais dans le cas où m^r de Narbonne n'obtiendrait pas qu'on me laissât revenir sur mes pas, entouré, comme je le suis par toutes les forces que l'Autriche a de ce côté, il ne me restera d'autre parti à prendre que de me diriger le plus directement qu'il sera possible sur Zittau, si les soins de l'ambassadeur de France à Vienne, ne me procurent pas des facilités pour prendre une direction plus rapprochée des points où la Grande Armée se trouvera à cette époque. En tout cas, en retardant aussi longtemps que j'ai pu, de me mettre en mouvement et en faisant actuellement, malgré les autorités autrichiennes, une halte de plusieurs jours, j'ai obtenu un avantage essentiel, celui de gagner du temps et de demeurer à portée de plusieurs points où je puis, d'après les circonstances, être également utile.

882. Do Narbonne'a. Cieszyn, 19 maja 1813.

Otrzymał powiadomienie z 16-go o możności zmiany kierunku pochodu i odbycia go z bronią. Szef sztabu głównego wytknął mu drogę

l'Autriche a joué depuis deux mois et sur les petites manoeuvres dont vous êtes la victime et la preuve; l'intrigue dans laquelle le roi de Saxe a été entraîné, et qui a eu besoin de la part de S. M. de plus d'une sorte d'indulgence, aurait tout éclairci, si l'on avait eu besoin de cette lumière pour savoir à quoi s'en tenir. Loin donc de batailler pour vous obtenir la liberté dangereuse de revenir dans un lieu où vous ne pouvez guère vous maintenir seul, j'ai cru plus avantageux d'employer la condescendance toute nouvelle du ministère autrichien à faciliter votre marche actuelle. Après beaucoup de pourparlers avec M. de Metternich et le p^ce Schwarzenberg qu'on a fait intervenir dans cette affaire, il a été à peu près convenu, que dans quelque lieu que les ordres de S. M. vous parvinssent, on vous ouvrirait la contrée pour vous les exécuter, à condition toutefois, que vous ne pouriez rejoindre que par la rive gauche de l'Elbe, afin d'éviter de traverser l'armée autrichienne de Bohême, et que toutes vos troupes seraient autorisées à conserver leurs armes. J'espère... que vous ne rejoindrez la Grande Armée que pour rentrer avec elle en Pologne; les nouvelles que j'ai reçues ce matin même sont de plus en plus satisfaisantes, et le détour que vous faites maintenant pour retourner à Varsovie n'aura d'autre inconvénient que la longueur du chemin. Cette lettre vous est portée par un ancien piqueur à moi (na marginesie: Augustin parti à 8 heures du soir), qui prendra vos ordres relativement aux chevaux que j'attends de votre bonté..." (Reboul II 520–1, D. St. 3597 wyciąg z pominięciem miejsc drażliwych).

na Zytawę lub Śląsk, jeśliby nie było sposobu nawrócić do Krakowa. Tam więc przedewszystkiem chciałby się udać. Wzywa do starań o zezwolenie na to ze strony władz austrjackich. Potrzeba ułatwień, aby złączyć kolumny na granicy galicyjskiej. Rosjanie pod Sackenem ustąpili na Śląsk; wyłonią się wprawdzie inne trudności, ale pragnąłby przedewszystkiem spełnić wolę cesarza [1]).

Monsieur le Comte, j'ai reçu hier au soir la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 16 de ce mois [2]) pour me prévenir des nouvelles démarches qu'Elle venait de faire à Vienne, pour faciliter aux troupes sous mes ordres le changement de direction qui pourrait leur être prescrite par l'Empereur, et je ne saurais assez La remercier de l'intérêt qu'Elle a bien voulu leur témoigner dans cette occasion.

Peu d'heures avant l'arrivée du courrier de Votre Excellence à Teschen, une dépêche de S. A. S. le Pce Major Général m'avait fait connaître que l'intention de l'Empereur était que je me portasse sur Zittau ou même plus près, si l'armée française s'était avancée en Silésie, et Mr de Rumigny, qui était porteur de ces ordres, m'a informé qu'un courrier, expédié du quartier général impérial, portait à Votre Excellence l'instruction d'agir auprès du ministère autrichien pour obtenir qu'on ne mette point d'obstacles à cette mesure. J'ignore si, en vertu de cette instruction, Elle est également chargée de faire des démarches pour faciliter mon retour à Cracovie; mais d'après les ordres qui me sont adressés, et dont Votre Excellence trouvera ci-joint copie, la direction sur Zittau, ou même sur un point plus rapproché, ne m'est évidemment prescrite que dans le cas où il ne m'aurait point été possible de me reporter à Cracovie. Or, cette possibilité vient de se présenter, puisque d'après des rapports que je reçois à l'instant, le général Sacken a quitté Cracovie le 16, pour se porter en Silésie.

Intentionné, comme Votre Excellence me connaît, de faire tout ce qui dépend de moi, pour me conformer dans chaque circonstance à la volonté de l'Empereur, Elle sentira que, du moment que je sais que S. M. désire avant tout que je revienne à Cracovie, je ne puis me décider à prendre une autre direction que dans le cas où je me serais convaincu, que le premier mouvement serait impossible, et dans l'état présent des choses le gouvernement autrichien pouvant seul m'empêcher de revenir sur mes pas, ce n'est qu'à Vienne que pourra se décider la question. — D'après ces circonstances, je ne puis, même après l'arrivée des instructions que Votre Excellence m'annonce devoir être envoyées incessamment aux autorités autrichiennes, que persévérer dans la résolution que j'ai prise, de m'arrêter aujourd'hui entre Prerau et Friedeck, pour attendre le résultat des démarches qu'Elle fera à Vienne, et ce parti me paraît d'autant plus nécessaire que la condition de ne rejoindre la Grande Armée que par la rive gauche de l'Elbe ne paraît nullement d'accord avec les intentions de l'Empereur.

J'ose donc, d'après ces données, prier V. Exc. de vouloir bien faire tous Ses efforts, pour obtenir de la cour de Vienne que je puisse revenir sur mes pas pour rentrer à Cracovie. Pour ne point ajouter de nouveaux ambarras à ceux que cette mesure présentera d'elle-meme, il serait

---

[1]) A. E., Autriche, corr. 395 f. 157–8.

[2]) Narbonne do Poniatowskiego (A. E., Autriche 395, f. 126): „Vienne, le 16 mai 1813... La position des armées françaises ayant changé, la direction que vous devez suivre, peut et doit même recevoir quelque changement en conséquence des ordres que vous donnera l'Empereur de France. Ce cas a été prévu par S. M. l'Empereur d'Autriche et Mr le cte de Bubna est chargé d'acquiescer à cet égard aux désirs de l'auguste allié... S. M. l'Empereur d'Autriche a bien voulu condescendre... à laisser passer tout armé votre corps à travers ses états..." — D. St. 3597 kopja listu Metternicha do Narbonne'a z 16 V: „Je m'empresse de vous prévenir, monsieur l'ambassadeur, que l'empereur vient de permettre que les troupes polonaises continuent armées leur passage à travers les états autrichiens. Il a suffi à Sa Majesté Impériale de savoir que l'Empereur, votre auguste maître, attachait une valeur particulière à cette circonstance, pour que, dans le moment où elle a été informée, que les troupes polonaises avaient passé ses frontières et s'étaient effectivement mises en marche, elle ait consenti à étendre à elles l'autorisation qu'elle avait antérieurement donné en faveur du bataillon français. L'empereur en me chargeant d'inviter Votre Excellence à porter la présente disposition à la connaissance de S. M. l'empereur des Français, ne m'a pas moins ordonné de déposer entre les mains de Votre Excellence une réserve expresse contre toute exemplification que dans la suite on pourrait vouloir baser sur la présente concession".

essentiel, que l'on se prétât à ce que j'avais déjà précédemment demandé dans cette hypothèse, savoir: que les colonnes puissent se réunir à la frontière de la Galicie autrichienne pour rentrer à la fois dans le rayon, et qu'outre les subsistances qui nous seraient fournies en marche, on accordât quelques facilités sous ce rapport pour le premier moment de notre retour dans le Duché, soit en faisant (d'après le mode fixé par la convention) délivrer des vivres et fourrages des magasins autrichiens, soit en me permettant de m'en procurer à prix d'argent, au delà de la frontière. Un article non moins essentiel serait celui des munitions.

Je ne doute point que le zèle que Votre Excellence met à tout ce qui peut convenir aux intérêts de Son souverain, ne Lui fasse tenter tout ce qui sera en Son pouvoir pour rendre possible la rentrée des troupes polonaises à Cracovie. En prenant ce parti, je ne me dissimule point qu'outre l'absence momentanée de l'ennemi, je n'y rencontre autant de difficultés que par le passé; mais en m'y exposant, j'aurai rempli les vues de l'Empereur, et son approbation sera toujours ce que j'ambitionnerai le plus.

883. Do Narbonne'a. Cieszyn, 19 maja 1813.

Wiadomość o ustąpieniu Rosjan z Krakowa. Chce podjąć próbę powrotu. Konieczność pewnych usług ze strony Austrji. Chęć spełnienia życzeń cesarza, aby pozyskać go dla narodu polskiego. List wysyła przez Artura Potockiego, brata Alfreda, którego poleca jego względom [1]).

A peine la lettre que je vous adresse par M[r] Fechner etoit elle partie que je reçois la nouvelle officiele que les Russes ont quitté Cracovie pour ce porter en Silesie. Quoique ce mouvement ne change rien a la difficulté de ma position et que les chances que je cours si j'y retourne presente mille difficultés d'abord et ensuite des dangers encalculables je ne puis ne pas entrer dans les ententions de l'Empereur ne tachant d'y retourner a tout risque, si l'Autriche ne s'y opose point formellement, mais il faudroit que vous tachiez dans ce cas que je pusse reunir mes colonnes

[1]) A. E., Autriche 395 f. 156, własnoręcznie.

avant d'entrer dans nos frontières et que toutes les facilites de vivres et fourages et de transports me soyent accordees pour les premiers moments [1]). Si l'Autriche mettait pour des entraves ensurmontables à mon retour, j'aurois au moins tenté tout ce qu'il dependoit de moi pour remplir les ententions de l'Empereur. Si elle y consent et que cela tourne mal, ce serat un sacrifice que je prevois, mais que j'ose risquer, qui doit necessairement etre un merite de plus qui doit parler à l'Empereur en faveur de la cause de cette malheureuse nation. Je me recomande a votre amitie et a votre interet. Le porteur de cet lettre est M[r] Artur Potocki, mon aide de camp. C'est le frere d'Alfrede pour qui vous aviez des bontes a Paris. Je vous le recomande.

J. Poniatowski.

884. Do Bignon'a. Neu Titschein, 20 maja 1813.

Wbrew zapowiedziom Narbonne'a z 16-go arc. Ferdynand, powołując się na rozkazy z tejże daty, wzbrania się udzielić żywności i pozwolenia zmiany kierunku marszu. Stan niepewności. Komu wierzyć? Czy zaszła omyłka? Szczupłe środki wyczerpują się na zakup żywności [2]).

Je m'empresse de Vous adresser ci-joint copie d'une lettre de m[r] de Narbonne, que j'ai reçue hier au soir. Je m'attendais d'après son contenu à trouver les autorités autrichiennes beaucoup plus disposées à me faciliter les moyens d'attendre ici des ordres ultérieurs; mais, à mon grand étonnement, le p[ce] de Hohenlohe m'a produit une lettre de l'archiduc Ferdinand, datée du 16, par laquelle il lui fait connaître que, d'après les instructions qu'il avait reçues de Vienne en date du 16, l'empereur d'Autriche était déterminé à ne consentir ni à un séjour ni à un changement de direction pour les troupes sous mes ordres. Cette déclaration est d'autant plus remarquable, que la lettre confidentielle de m[r] Narbonne et sa dépêche officielle, toutes deux également en date du 16, annoncent positivement le contraire. À qui croire? Est ce une nouvelle maladroite perfidie de

[1]) Bignon 397.
[2]) D. St. 3597.

la cour de Vienne, ou la suite de déterminations antérieures aux démarches de m[r] de Narbonne? Il est difficile d'asseoir sur ces données un jugement quelconque. Pour moi je ne sais plus qu'en penser. En attendant, ce qu'il y a de certain, c'est qu'on se refuse absolument à nous faire fournir la moindre chose, et que les frais d'entretien étant énormes, très peu de jours suffiront pour épuiser tous nos fonds. Szumlański, qui a porté à Brünn ma lettre à l'archiduc Ferdinand, n'est pas encore de retour, et je me plais encore à espérer, que son arrivée, ou celle d'un autre courrier de Vienne, leveront l'incertitude dans laquelle nous nous retrouvons aussi inopinément. Si cela n'était pas, je serais vraiment fâché d'avoir dépensé sans résultat des sommes considérables, qui employées à d'autres besoins, auraient été bien utiles à nos troupes.

885. Do Narbonne'a. Stary Jiczyn (Alt Titschein), 20 maja 1813.

List z 16-go uprawniał go do nadziei usunięcia trudności, tymczasem tak w zaopatrzeniu w żywność jak zmianie kierunku pochodu doznaje oporu, podobno w myśl instrukcji z 16-go maja. Przytacza listy ks. Hohenlohego i arc. Ferdynanda. Zmuszony utrzymywać się z gotowych pieniędzy wyczerpuje fundusze przeznaczone na potrzeby naglące. Zwraca się znowu do arc. Ferdynanda [1]).

Monsieur le Comte, j'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 16 de ce mois, et d'après son contenu j'avais tout lieu de croire, que les difficultés relatives au changement de direction des troupes sous mes ordres étaient entièrement applanies. Jugez par conséquent, Monsieur le Comte, de mon étonnement, en apprenant par le p[ce] de Hohenlohe, que non seulement les autorités autrichiennes n'avaient reçu aucune instruction nouvelle; mais que d'après une lettre de l'archiduc Ferdinand, dont il m'a fait voir le contenu, le conseil aulique de guerre lui écrivait le 16 (par conséquent le même jour où Votre Excellence avait obtenu des promesses tout à fait différentes) que l'Empereur d'Autriche était intentionné de ne consentir ni à un changement de direction, ni à une interruption momentanée de mouvement, pour atteindre des ordres. Cette assertion m'a été confirmée aujourd'hui par les deux lettres ci-jointes du prince de Hohenlohe [1]) et de l'archiduc lui même, auquel j'avais écrit à ce sujet.

[1]) A. E., Autriche, corr. 395, f. 161.

Je ne sais plus que penser de tout cela; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'ayant annoncé aux autorités autrichiennes que je m'arrêtais ici, on cesse dès aujourd'hui de me fournir de vivres et de fourrages. Je suis en conséquence obligé de m'en pourvoir à prix d'argent, et Votre Excellence sentira aisement que n'en ayant que très peu à ma disposition, cette circonstance ajoute infiniment à tous mes ambarras, en absorbant tous les fonds destinés aux besoins les plus essentiels des troupes.

En informant Votre Excellence de ces circonstances, je ne doute point, qu'Elle ne fasse tout ce qui dépendra d'Elle pour y remédier, mais si tout ceci est une nouvelle ruse du gouvernement autrichien, j'ignore, comment il sera possible de s'assurer jamais de l'exécution de ce qu'il promet.

P. S. Votre Excellence trouvera ci-joint copie de la lettre que j'adresse au ourd'hui à l'archiduc Ferdinand.

886. Do arcyksięcia Ferdynanda.
Stary Jiczyn (Alt Titschein), 20 maja 1813.

Szumlański doręczył mu list arcyksięcia. Przedstawia powody, które skłoniły go do zatrzymania się aż do odebrania rozkazów.

[1]) À Neutitschein, le 20 mai 1813. Il ne dépend pas de moi de satisfaire à ce que V. A. désire pour la subsistance des troupes sous ses ordres, tant que la halte qu'Elle a ordonnée, durera, puisque des ordres formels et précis m'indiquent la dessus d'une manière indispensable la conduite que je dois tenir. J'ai eu l'honneur d'exposer ce matin à V. A. les suites que cet ordre, que je dois déclarer comme une infraction du traité, pourrait entraîner, et je ne puis que répéter encore, que tout ce qui en résultera, sera sous sa responsabilité. Le chef commissaire civil a pris la liberté de vous communiquer, Monseigneur, les ordres qu'il a été obligé de donner aux autorités civiles des différents cantonnements, en suite de ses instructions, et V. A. voudra donc juger en conséquence les mesures qui Lui seront nécessaires pour faire subsister ses troupes pendant le temps qu'Elle trouvera bon de s'arrêter ici, à quoi je ne puis que remarquer qu'au reste on ne mettra aucune entrave quelconque aux achats et contrats qu'Elle voudra ordonner pour cet effet... Le colonel p[ce] Hohenlohe.

W chwili zawarcia umowy co do przemarszu nie można było przewidzieć wyniku wojny. Jakoż od początku kampanji wytknięty kierunek okazał się błędny. Rozkazy Napoleona nie pozwoliły oddalać się od miejsca działań. Jeśli nie zatrzymał się natychmiast, to jedynie aby nie szkodzić poruszeniom wojsk austrjackich, nie zaś dlatego, żeby wątpił o uprawnieniu do tego wobec istniejącego przymierza. Powołuje się na doniesienia Narbonne'a. Zapewne spóźniły się odnośne rozporządzenia [1]).

Monseigneur, le colonel Szumlański me remet à l'instant la lettre que Votre Altesse Imple a eu la bonté de m'adresser le 19 de ce mois [2]). Persuadé que personne ne saurait plus qu'Elle avoir à coeur d'agir conformément aux intentions de S. M. l'Empereur d'Autriche, j'ose avec

[1]) A. E., Autriche, 395 f. 162—3.

[2]) À Brünn, le 19 mai 1813. Mon cher Prince, en vous accusant la réception de la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire en date du 17 et que m'a remise M[r] le colonel Szumlański, je m'empresse de Vous faire connaître, que ni la convention conclue entre les deux cours d'Autriche et de Saxe pour déterminer les conditions sous lesquelles les troupes du Duché de Varsovie pourraient traverser les états héréditaires pour aller rejoindre l'armée française, ni les ordres du conseil de guerre qui me sont parvenus recemment, ne m'autorisent à consentir qu'elles fassent une halte en Moravie. Le lieut. g[al] Frimont m'a annoncé, Mon Prince, que Vous aviez déjà eu le même projet au commencement de votre marche, mais qu'ayant senti, que cette résolution serait directement contraire à la convention et ferait naître des embarras de tout genre, vous avez bien voulu y renoncer. Je ne puis donc être que très surpris de vous voir revenir au projet de vous arrêter au centre de la Moravie, et je dois d'autant plus insister positivement que les colonnes continuent leur marche déjà désignée, qu'il n'est nullement en mon pouvoir, ni dans celui des commissaires de marche qui accompagnent vos troupes, de vous fournir les étapes nécessaires, si vous ne vous conformez pas à exécuter la marche, ainsi qu'elle a été déterminée. Les ordres positifs que j'ai reçus à cet égard par M[r] le m[al] comte de Bellegarde, ont été donnés après que les rapports du g[al] Frimont, par lesquels il annonçait les raisons que vous croyez avoir pour arrêter votre marche, furent parvenus au conseil de guerre. J'espère, Mon Prince, que depuis votre entrée en Moravie et Silésie vous avez trouvé les vivres et les logements pour vos troupes préparés dans toutes les stations. Si pendant la marche quelque chose manquait aux troupes sous vos ordres, veuillez en prévenir le colonel p[ce] de Hohenlohe qui muni des ordres relatifs vous fera fournir dans le moment ce qui pourrait être nécessaire à vos troupes. Je vous prie, mon Prince, d'agréer l'assurance de la haute considération avec laquelle je suis votre affectionné... Ferdinand.

d'autant plus de confiance espérer, qu'Elle me permettra de Lui exposer les motifs qui m'avaient porté à croire, qu'Elle daignerait prendre en considération l'exigeance de ma position, pour ordonner aux autorités concernantes de continuer à faire fournir aux troupes sous mes ordres les vivres et fourrages pendant la durée du séjour qu'elles vont faire pour attendre l'arrivée des ordres ultérieurs.

Votre Altesse Imple n'ignore point qu'à l'époque où la convention relative au passage des troupes polonaises à travers les états autrichiens a été conclue, il n'était guère possible de calculer la tournure qu'ont prise les opérations à l'époque où elle a dû être mise à exécution, et que la direction donnée à la marche du 8[e] corps n'a pu être indiquée que d'après l'état où se trouvaient les choses à cette époque. Aussi cette direction s'est-elle trouvée tellement divergente de tous les points sur lesquels il était naturel de le porter, qu'à la première nouvelle que j'allais effectivement commencer mon mouvement, S. M. l'Empereur Napoléon, en me faisant connaître qu'il allait faire agir auprès de Son Auguste Allié pour me ménager la possibilité de prendre une direction analogue aux circonstances, me recommanda de ne point m'éloigner des points vers lesquels il était probable que j'aurais à marcher.

Ce sont ces motifs, Monseigneur, qui m'avaient mis dans le cas d'annoncer à M[r] le général Frimont, que je me trouvais dans la nécessité de m'arrêter, et si j'ai consenti alors à continuer mon mouvement, ce n'a point été dans l'idée que j'aurais, en agissant différemment, contrarié les intentions de S. M. l'Empereur d'Autriche à l'égard d'une troupe alliée, mais parce que M[r] le général Frimont ayant observé à M[r] le général de Rautenstrauch, que j'avais chargé de s'entendre avec lui, que j'entravais entièrement la marche des troupes autrichiennes, en m'arrêtant dans un défilé, j'ai cru devoir aux procédés qu'il était naturel d'observer dans les états d'une puissance alliée, de ne revenir à ma première résolution que lorsqu'il serait franchi.

J'ai lieu de croire que ma position a été envisagée sous les mêmes rapports par S. M. l'Empereur d'Autriche, et la lettre de S. E. M[r] l'Ambassadeur de France à Vienne,

que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Altesse Imple, n'a pu que me confirmer dans l'idée, qu'il existait à cet égard une parfaite intelligence entre les Cours d'Autriche, de France et de Saxe. Puis-je me permettre de douter que S. M. l'Empereur d'Autriche ne se prête à un changement de direction si naturel et si simple, dans les circonstances présentes, quand Elle donne une preuve si évidente de sa condescendance envers Son Allié, en permettant le passage des troupes polonaises en armes, et au moment où le Ministère autrichien vient d'annoncer officiellement à Mr le comte de Narbonne, que Mr le comte de Bubna est chargé d'*acquiescer* à ce que S. M. l'Empereur Napoléon désirerait relativement à leur direction.

C'est d'après des considérations aussi fondées que j'ai cru pouvoir me permettre de solliciter de la bienveillance de V. A. I. les moyens de me conformer aux ordres que j'attends. Persuadé que ce serait faire injure aux principes qui dirigent le gouvernement autrichien, que de douter des dispositions qu'il vient de déclarer d'une manière aussi formelle, je ne puis attribuer qu'à des circonstances secondaires, et peu importantes, le retard de l'arrivée des instructions nécessaires aux autorités locales pour agir conformément à ses vues, et c'est dans cette invariable confiance que je crois digne des sentiments élevés de V. A. I. d'agir envers des troupes alliées d'une manière que Lui dictera sans doute son noble caractère.

887. Do Bignon'a. Nowy Jiczyn (Neu Titschein), 21 maja 1813.

Załącza kopję odpowiedzi arcyksięcia Ferdynanda. Czczość obietnic ministerstwa austrjackiego. Od dziś sam zakupuje żywność. List Rożnieckiego nie zawiera nowych szczegółów. Prosi o doręczenie listu Łubieńskiemu, ministrowi [1]).

Je m'empresse de vous faire parvenir ci-joint copie d'une lettre que je reçois de l'archiduc Ferdinand, en réponse de celle que je lui ai écrite de Teschen. Vous verrez par son contenu, que le ministère autrichien s'est borné, comme par le passé, aux promesses qu'il fait à mr de Narbonne et que les autorités civiles et militaires n'ont reçu aucune nouvelle instruction. Cette circonstance m'a été confirmée dans une lettre officielle par le prince de Hohenlohe, et comme on a refusé dès aujourd'hui de fournir aux troupes sous mes ordres des vivres et fourrages, je me suis vu obligé de m'en pourvoir argent comptant. J'ai reçu hier au soir par estaffete une lettre du général Rożniecki; mais qui ne contient que ce que nous savions déjà par les dernières dépêches de mr de Narbonne.

Veuillez bien, Monsieur le Baron, faire remettre la lettre ci-jointe au ministre de la justice, s'il se trouve à Teschen...

[1]) D. St. 3597.

888. Do Bignon'a. Nowy Jiczyn (Neutitschein), 22 maja 1813.

List arc. Ferdynanda z 21-go dowodem, że aż do tej chwili nie były wydane rozkazy w myśl zapowiedzi z 16 go. Aby nie być powodem największego zamięszania wśród kolumn austrjackich za nim podążających, posunął I kolumnę jeszcze o 5 mil naprzód, t. j. o tyle oddalił się od Krakowa. Od drogi na Zytawę nie zboczył. Powiadamia o wszystkiem Narbonne'a, chociaż według doniesień Rożnieckiego sprawa miała być rozstrzygniętą 20-go. Czekać będzie 23-go na wyjaśnienie, poczem ruszy dalej [1]).

Je m'empresse de vous communiquer ci-joint copie d'une lettre que je viens de recevoir de la part de S. A. I. l'archiduc Ferdinand relativement à la marche du 8e corps. Vous vous convaincrez par son contenu que jusqu'au 21 de ce mois, le gouvernement autrichien n'avait encore donné aucun ordre dans le sens de la déclaration qu'il avait faite le 16.

En attendant, les autorités civiles et militaires autrichiennes, convaincues d'après les dernières lettres de l'archiduc, que S. M. l'empereur d'Autriche ne consentirait jamais à un changement de direction, on fait toutes les dispositions pour la continuation de la marche des troupes autrichiennes et se trouvent dans le plus grand embarras par le séjour que je fais ici, qui les empêche réellement de passer. Ne voulant point manquer ni aux procédés, que je crois devoir dans les états d'une puissance alliée, ni à l'exi-

[1]) D. St. 3597.

889. Stan wojsk ósmego korpusu z 22 V 1813[1]).

Situation générale des troupes composant le 8e corps de la Grande Armée, à l'époque du 22 mai 1813.

N° des colonnes	Désignation des corps	Noms et grades des command. les corps	Emplacement	Présents				Détachés				Absents		À l'hôpital		En jugement		Restés en arrière		Total		Observations
				Hommes		Chevaux		Hommes		Chevaux		Emplacement des détachés	En congé									
				offic.	troupes	d'offic.	des tr.	offic.	troupes	d'off.	des tr.		offic. troupes	offic.	troupes	offic.	troupes	offic.	troupes	Hommes	Chevaux	
1e	État-major		Prerau	17	6	59	13													23	72	
	L'ambulance		id.	4	5	4	6													9	10	
	Gens d'armes		id.	1	11	4	11													12	15	
	11e rég. de caval.	Oborski, colonel	id.	28	369	76	277		2		2									399	355	
	12e „ „ „	Zabielski, chef d'esc.	Moszczenie	24	310	65	288	1	2		1				14					351	354	
	13e „ „ „	Gutakowski, major	Rokiernic	29	305	70	280								6					340	350	
	18e „ „ „	Przeździecki, colonel	Wielkorz	24	162	74	152	1	9	2	8			1	6		1			204	234	
	Artillerie à cheval	Rościszewski, capitaine	Prerau	4	39	8	47		1		1									44	56	
	Comp. de ponton.	Bujalski, capitaine	id.	4	42	9	—		5											51	9	
	Ouvriers	„	id.	1	7	2	—													8	2	
			Total	136	1,256	369	1,074	2	19	2	12			1	26		1			1,441	1,457	
2e	État-major		Weiss-kirchen	26	—	118	—													26	118	
	Gens d'armes	Ryklewski, lieutenant	id.	1	9	—	9													10	11	
	Garde imp. à cheval	Rostworowski, chef d'escadron	Drahotusch	16	202	71	158								3					221	229	
	8e rég. d'infanterie	Stuart, colonel	Weiss-kirchen	55	636	16	8	1	21				1	4	417			99		1,234	24	
	15e „ „	Straszewski, colonel	Botler	37	619	17	8	17	77	3				5	333					1,088	28	
	3e rég. de caval.	Rzuchowski, major	Weiss-kirchen	25	357	66	350	1	9	3	6				73					465	425	
	5e „ „	Kurnatowski, colonel	Jezernitz	15	233	47	236							2	15					265	283	
	6e „ „	Suchorzewski, colonel	Drahotusch	22	405	62	383	1	10	2	10				45					483	457	
	Artillerie à pied	Weisflog, chef d'esc.	id.	15	190	19	151		3	—	—				20					228	170	
	Ouvriers	Romanowski, lieutenant	id.	1	7	1	—		—	—	—			—	—					8	1	
			Total	213	2,658	419	1,303	20	120	8	16		1	11	906			99		4,028	1,746	
3e	État-major			2	1	17	1													3	18	
	Corps du génie	Mallet, colonel		24	9	63	10													33	73	
	Direction d'artillerie	Bontemps, colonel		5	—	15	—													5	15	
	1r rég. d'infanterie	Piotrowski, colonel		59	774	16	16	2	81				1	3	535					1,453	32	
	16e „ „	Bolesta, major		59	784	20	17	1	67				1	3	450		1			1,366	37	
	2e rég.d'avant-garde	Nosarzewski, major		20	352	54	385		16		23		2		46					436	462	
	8e reg. de cavalerie	Potocki, colonel		22	474	65	370								32					528	435	
	14 „ „	Skarzyński, major		9	200	26	135								22					231	161	
	Gens d'armes	Wieniawski, major		2	14	8	24	4	40	12	44			—				4		64	88	
			Total	202	2,608	284	958	7	204	12	67		4	6	1,085		1	4		4,119	1,321	

[1]) A. h. G.

N° des colonnes	Désignation des corps	Noms et grades des command. les corps	Emplacement	Présents				Détachés				Absents				À l'hôpital		En jugement		Restés en arrière		Total		Observations
				Hommes		Chevaux		Hommes		Chevaux		Emplacement des détachés	En congé											
				offic.	troupes	d'offic.	des tr.	offic.	troupes	d'off.	des tr.		offic.	troupes		offic.	troupes	offic.	troupes	offic.	troupes	Hommes	Chevaux	
4e	État-major			20		113																20	113	
	Gens d'armes			1	9	2	9															10	11	
	6 rég. d'infanterie	Kossecki, major		44	766	11	15															810	26	
	12e „ „	Wierzbiński, colonel		61	847	21	9															908	30	
	Rég. d'artill. à pied	Redel, colonel		29	204	46	187															233	233	
	Compag. d'ouvriers			1	11	3	4															12	7	
	Bataillon de sapeurs			10	137	22	12															147	34	
	Direction d'artillerie			2	13	6	—															15	6	
	Bat. d'équipages	Hryniewicz, chef d'esc.		8	72	11	74															80	85	
	1 rég. de cavalerie	Sokolnicki, colonel		28	312	69	363															350	432	
	1 rég. d'avant-garde	Suchecki, major		22	317	58	455															339	513	
			Total	226	2,688	362	1,128															2,914	1,490	
5e	État-major			15	26	67	26															41	93	
	Artillerie à pied			12	183	14	146															195	160	
	3e rég. d'infanterie	Hoffman, major		46	918	18	12															964	30	
	13e „ „	Obertyński, major		28	525	8	26															553	34	
	Bataillon de Français	Cailhasson, major		19	892	12	4															911	16	
	Gens d'armes			1	10	3	11															11	14	
	16e rég. de cavalerie	Tarnowski, colonel		35	535	83	410															570	493	
	20e „ „ „			25	130	64	132															455	196	
	3e „ d'avant-garde	Korytowski, major		19	431	49	424															450	473	
			Total	200	3,650	318	1,191															3,850	1,509	
		Total général des cinq colonnes [1]		977	12,860	1,752	5,654	29	343	22	95		5			18	2,017		2		103	16,352	7,523	

[1]) *Ibidem* zapiski dotyczące przeglądu tych sił za przybyciem do Saksonji 8me

I n f a n t e r i e

N° des régiments	Force selon l'état	Force selon le gal Dejean	Observations
1r	738	733	
3me	869	851	
6me	812	781	
8me	710	784	
12me	909	898	
13me	487	474	
15me	641	642	
16me	719	719	
Total	5,885	5,882	
2me	830	)	au corps du général
14me	848	)	Dąbrowski
Vistule	1,036		
Espagne	1,197		
Totaux	9,796		

i nowej organizacji :
corps.

C a v a l e r i e

N°s des régts	Hommes	Chevaux	Hommes	Chevaux
1er (Chasseurs)	357	351	381	360
3me (Lanciers)	364	350	364	347
5me	278	235	445	428
6me (Lanciers)	441	382	658	596
8me (Lanciers)	440	374	448	378
11me	342	277	347	250
12me	317	288	304	287
13me (Hussards)	314	277	333	274
14me (Cuirassiers)	180	144	202	130
16me (Lanciers)	533	411	530	409
18me	180	159	181	156
20me	129	132	129	131
1er d'avant-garde	399	351	452	475
2me „	372	373	363	402
3me „	412	423	350	361
Total	5,058	4,527	5,487	4,984

geance de ma position qui me prescrit, de ne point m'éloigner du point d'où je puis prendre la direction la plus courte vers la destination qui me sera indiquée, je me suis vu dans la nécessité de consentir à une mesure intermédiaire, qui est celle d'attendre encore pendant toute la journée de demain 23 le résultat des démarches faites à Vienne et dans cet intervalle de porter la 1re colonne jusqu'à Evanovitz [1]), afin de pouvoir, en mettant le reste de côté, dégager la route militaire pour les troupes autrichiennes qui marchent sur Olmütz. En prenant cette mesure, je ne perds que 5 meiles pour regagner Cracovie, dans le cas où cela me serait permis, et je ne change en rien ma direction, si celle-ci doit avoir lieu sur Zittau. J'attends avec la plus vive impatience des nouvelles ultérieures de Vienne, et j'espère que leur arrivée mettra fin à l'incertitude bien désagréable dans laquelle je me trouve jusqu'aujourd'hui. Au reste, je n'ai pas manqué d'informer de ces circonstances mr le comte de Narbonne, quoique dans une lettre que le général Rożniecki m'a adressée le 19 à dix heures du soir, il m'informe que la question de notre direction doive être décidée pour sûr dans la journée du 20.

Organisation de l'infanterie en 5 régiments.

	Hommes		Hom.	Chev.	Hom.	Chev.	
1er	733	2me	1,077	766	—	—	au corps du gal Dąbrowski
8e	784	4me	981	605	—	—	
12e	898	Totaux	7,116	5,898	5,487	4,984	
15e	642						
16e	719						
Total	3,776						
Dépôts à repartir 3me, 6me, 13me	2,106						
Total gal	5,882						

Au moyen de la répartition des dépôts chacun de 5 régiments peut être porté immédiatement à 1,177 hommes, ce qui donnera à peu près 100 hommes par compagnie et 600 hommes par bataillon. Et en ajoutant les 7 à 800 hes convalescents qui viennent avec les armes, on aura plus qu'il ne faut pour compléter les compagnies à 100 hes et former les compagnies de dépôt.

Por. Handelsman d. 724 i 725.

[1]) Eywanowitz.

890. Do Narbonne'a. Nowy Jiczyn (Neu Titschein), 22 maja 1813.

Przesyła odpis listu arc. Ferdynanda z 21-go; aż do tego dnia nie nadeszły rozkazy w myśl oświadczeń z 16-go. Wobec zamieszania wywołanego zatrzymaniem się wojsk polskich, posunie I kolumnę o 5 mil dalej, a 23-go maja czekać jeszcze będzie wyjaśnienia sytuacji, w braku tego pójdzie naprzód [1]).

Monsieur le Comte, je m'empresse de communiquer ci-joint à Votre Excellence copie d'une lettre que je viens de recevoir de la part de S. A. I. l'archiduc Ferdinand relativement à la marche du 8me corps [2]). Elle se convaincra par son contenu que jusqu'au 21 de ce mois le gouvernement autrichien n'avait encore donné aucun ordre dans le sens de la déclaration qu'il Lui avait faite le 16. En attendant les autorités civiles et militaires autrichiennes, convaincues d'après les dernières lettres de l'archiduc que S. M. l'Empereur d'Autriche ne consentirait jamais à un changement de direction, ont fait toutes les dispositions pour la continuation de la marche des troupes autrichiennes, et se trouvent dans le plus grand embarras par le séjour que je fais ici,

[1]) A. E., Autriche, corr. 395, f. 182.

[2]) „Brünn, d. 21 Mai 1813. Der Obrist Fürst Hohenlohe meldet mir, dass Euer Liebden sich gegen Ihn erklärt hatten in der Gegend von Prerau mit Ihren unterstehenden Truppen halten zu wollen, bis die weiteren Befehle von Seiner Majestät unseren allergnädigsten Kaiser aus Wien über die allerhöchst Seiner Majestät von Ihnen gemachte Vorstellung angelangt seyn werden. Da ich nun von Seiner Majestät den ausdrücklichen Auftrag erhielt, dass der Marsch der unter Ihren Befehlen stehenden Grossherzoglich-warschauischen Truppen unaufgehalten nach der einmal festgesetzten Marschroute, nach welcher auch alle Anstalten zur Verpflegung dieser Trouppen getroffen sind, fortgesetzt werden solle; so eile ich Euer Liebden hievon die Mittheilung zu machen in der Ueberzeugung, dass nach der von Ihnen selbsten dem Fürsten Hohenlohe gegeben Versicherung, nachdem Ihnen nun der Wille Seiner Majestät bekannt ist, Ihren Marsch nach der beschlossenen Convention ohne allen weiteren Anstand fortsetzen werden. Es wird Euer Liebden endlich nicht entgehen, dass das Anhalten eines so betrachtlichen Truppen-Corps auf dieser Haupt Communications-Strasse allen auf selber instradirten K. K. Oestreichischen Truppen-Abtheilungen und Ergänzungstransporten hinderlich stallen müsse, dass ich ohne höhere Befehle ganz ausser Stand bin den Ihnen unterstehenden Truppen, wenn selbige Halt machen, die nöthige Verpflegung zu verschaffen". Bruljon Krgs. 1813 F. A. 5/97a, kopja w D. St. 3597.

qui les empêche réellement de passer. — Ne voulant point manquer ni aux procédés que je crois devoir dans les états d'une puissance alliée, ni à l'exigeance de ma position, qui me prescrit de ne point m'éloigner du point d'où je puis prendre la direction la plus courte vers la destination qui me sera indiquée, je me suis vu dans la nécessité de consentir à une mesure intermédiaire, qui est celle d'attendre encore pendant toute la journée de demain 23 le résultat des demandes faites à Vienne, et dans le cas où je ne recevrais pas de réponse dans cet intervalle, de porter la 1re colonne jusqu'à Ewanowitz, afin de pouvoir, en mettant le reste de côté, dégager la route militaire pour les troupes autrichiennes qui marchent sur Olmütz. En prenant cette mesure, je ne perds que 5 meiles pour regagner Cracovie, dans le cas où cela me serait permis, et je ne change en rien ma direction, si celle-ci doit avoir lieu sur Zittau.

J'attends avec la plus vive impatience des nouvelles ultérieures de Votre Excellence, et j'espère que leur arrivée mettra fin à l'incertitude bien désagréable dans laquelle je me trouve jusqu'aujourd'hui.

891. Do Berthier'a. Nowy Jiczyn (Neu Titschein), 24 maja 1813.

Czekał od 19-go na upoważnienie do zmiany kierunku marszu na Zytawę albo do powrotu do Krakowa, mimo sprzeciwu arc. Ferdynanda. Postój ten był tem trudniejszy, że władze austrjackie zaprzestały dostarczać żywności. Rożniecki przywiózł pozwolenie tylko do złączenia się z Wielką Armją na lewym brzegu Łaby. W tym też kierunku rusza nazajutrz. Wydatki na pożywienie wojska wyczerpały jego zasoby. Pragnąłby zwłokę marszu okrężnego użyć na oporządzenie żołnierzy, którzy są niezdolni do działania z powodu ogołocenia z rzeczy niezbędnych. Dzielił się środkami z bataljonem francuskim, ale trzebaby dlań pomocy wydatniejszej, zwłaszcza że coraz to pomnaża się zbiegłymi z niewoli[1]).

J'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Altesse Sérénissime, par mon rapport du 19 de ce mois, de la détermination que j'avais prise, d'arrêter le mouvement des troupes polonaises entre Friedeck et Prerau, pour attendre dans ce point central le résultat tant des démarches que Sa Majesté l'Empereur avait chargé son ambassadeur de faire à Vienne, pour qu'il me fût permis de me porter sur Zittau, que de cettes que je l'avais moi même engagé à tenter, pour qu'on me facilitât les moyens de revenir à Cracovie, ainsi que Votre Altesse Sérénissime avait paru me l'indiquer par Sa lettre du 14.

[1]) A. h. G.

J'ai persisté dans cette détermination malgré les protestations formelles et réitérées des autorités militaires et civiles autrichiennes et même celles de l'archiduc Ferdinand, commandant général de la Moravie, qui m'a témoigné positivement dans deux lettres consécutives, que l'empereur d'Autriche était intentionné à ne consentir ni à mon séjour ultérieur dans ses États pour attendre des ordres, ni a aucun changement de direction. — Ma position était dans cet état des choses devenue d'autant plus difficile, qu'arrêté ainsi contre le gré du gouvernement autrichien, celui-ci a dès ce moment refusé de me faire fournir les vivres et fourrages, de manière que, privé de tout secours de la part des autorités locales, je me suis vu obligé de me les procurer moi même argent comptant et de la manière la plus dispendieuse.

L'incertitude qui existait sur la direction qu'il me serait possible de prendre, vient enfin d'être éclaircie. Mr le général de division Rożniecki, que j'avais envoyé pour cet effet à Vienne, est arrivé ici, il y a une heure, et m'apporte une dépêche par laquelle mr de Narbonne me fait connaître que, malgré tous ses efforts, il n'a pu obtenir pour le corps sous mes ordres une autre direction, que celle dont Votre Altesse Sérénissime trouvera cijoint l'itinéraire[1]) et

[1]) Marche-route depuis Austerlitz sur Iglau, Moldau, Theyn, Pilsen et Töplitz jusqu'en Saxe:

D'Austerlitz à Raigern	3	milles	25 mai.
à Eibenschitz	3	„	26.
Namiest	3	„	27, séjour le 28 mai.
Herablitz	4	„	29.
Iglau	3	„	30.
Pilgram	3 1/3	„	31, séjour le 1er juin.
Tuczap	4	„	2 juin.
Moldautein	4	„	3.
Pisek	3 1/2	„	4, séjour le 5 juin.

qui ne me permet de joindre la Grande Armée que par la rive gauche de l'Elbe. Ne pouvant changer ces déterminations, il ne me reste d'autre parti à prendre que de remettre mes troupes en mouvement d'après la direction arrêtée entre m[r] de Narbonne et le ministère autrichien, et je continuerai en conséquence demain ma marche. Votre Altesse, Sérénissime voudra bien me faire parvenir Ses ordres sur ce que j'aurai à effectuer ultérieurement.

J'avais compté employer le peu de fonds que j'ai touchés jusqu'ici, d'après les ordres de Sa Majesté l'Empereur à procurer aux troupes polonaises au moins une partie des effets d'habillement et d'équipement dont elles ont un si urgent besoin. La dépense considérable que j'ai été forcé de faire journellement pour leur subsistance, ayant absorbé des sommes considérables, les caisses se trouvent encore une fois épuisées et hors d'état de fournir à cette dépense. La marche que je vais faire, occasionnant un délai qu'il serait possible d'employer à mettre ces troupes en état de faire la campagne, j'ose supplier Votre Altesse Sérénissime de vouloir bien me faire tenir sans délai les fonds que Sa Majesté l'Empereur a déjà depuis quelque temps destinés pour cet objet, et dont l'envoi a été jusqu'ici retardé. — En les y appliquant de suite, il serait possible de faire que les troupes arrivassent à la Grande Armée déjà pourvues des effets nécessaires et cette mesure donnerait les moyens d'utiliser un grand nombre d'hommes, qui dans leur dénuement actuel ne pouvait être employé à aucun service.

Blatna	3	milles	6 juin
Boritsch	3 1/2	„	7.
Pilsen	3	„	8, séjour le 9 juin.
Kralowitz	3	„	10.
Flöhau	3	„	11.
Habram	3	„	12, séjour le 13.
Teplitz	4	„	14.
Peterswald	3	„	15.
Gishübel	2	„	16.
Total 18 marches	58 1/8	milles.	

Por. *Rapports du m[al] Berthier* I 104--5. — Inne wskazówki co do drogi (A. E. Pologne 335), podając dla I kolumny dzień wymarszu z Przerowa 25 maja, oznaczają datę przybycia do Sławkowa na 27-go, do Igławy na 3-go czerwca, do Pilzna na 12-go, do Cieplic na 18-go.

P. S. J'ai fait participer jusqu'ici le bataillon français aux fonds que l'on m'a fait passer, et j'en userai de même avec ceux que je recevrai encore. Mais comme ce bataillon a également beaucoup de besoin, il serait nécessaire, que Votre Altesse Sérénissime voulût bien lui assigner des secours plus efficaces. Cette mesure serait d'autant plus utile, que les militaires français qui s'échappent des prisons de l'ennemi, se rattachent à ce bataillon et que ceux qui sont arrivés, assurent qu'il y en a encore beaucoup en route.

892. Do hr. Narbonne'a. Nowy Jiczyn (Neu Titschein), 25 maja 1813.

Doręczył mu Rożniecki list; rusza w kierunku oznaczonym. Podziękowania za usługi oddane wojsku polskiemu w tem przesileniu[1]).

Monsieur le Comte, M[r] le général de division Rożniecki m'a remis hier la lettre[2]) que Votre Excellence m'a fait

[1]) A. E., Autriche, corr. 395, f. 118.

[2]) Kopja tego listu (ibidem f. 231--2) jest bez daty. Oznaczyć ją można na 21 maja, bo taką dopisano na bruljonie listu Narbonne'a do Bignon'a powierzonego tegoż dnia wieczorem Rożnieckiemu. „Mon Prince, au moment même où M[r] le g[al] Rożniecki me remettait votre lettre du 14, Sa Maj. me faisait donner ses ordres par M. le duc de Vicence (czyt. Bassano), S. A. le Prince de Neufchâtel m'informait de ceux qu'il vous a transmis. Une partie des questions dont vous m'engagez à provoquer la décision, tombe donc maitenant faute d'objet; l'autre se confond dans les instructions qui me sont données. Le retour de votre corps dans le Duché n'y est point considéré comme une chose à demander, mais seulement comme un mouvement qui aurait pu avoir lieu à la nouvelle de la victoire; le cas contraire existant, par un grand nombre de motifs irrécusables et que je n'ai point négligé de faire valoir à mesure que l'occasion s'en est présentée, l'intention de l'Empereur est que vous le rejoigniez par la route la plus courte et que vous hâtiez votre marche, s'il est possible en doublant les étapes. C'est à ceci que je me suis arrêté. J'avais déjà prévu en quelque chose les intentions de S. M. et vos désirs... Le point de Zittau avait paru à l'Empereur le plus favorable à la formation de votre corps; mais il offrait le double inconvénient, qu'on n'y peut arriver par le chemin droit, puisqu'il faut traverser tous les cantonnements de l'armée de Bohême; et que n'étant pas encore occupé par les troupes françaises, il y était une chance ...pour que votre corps débouchât sur l'ennemi avant de pouvoir se réunir. Ces considérations m'ont déterminé à accéder à ce que vous n'achevassiez votre marche qu'en arrière de la ligne d'opérations de l'armée et sur la rive gauche de l'Elbe; M. le g[al] Rożniecki vous rendra un compte détaillé des déli-

l'honneur de m'adresser pour me faire part du résultat de Ses démarches relativement à la nouvelle direction du corps sous mes ordres. La route sur Cracovie n'ayant pu m'être ouverte, je prends celle qui est indiquée par l'itinéraire qu'Elle m'a fait parvenir, et les troupes se mettent aujourd'hui en mouvement dans cette direction.

Veuillez bien, Monsieur le Comte, recevoir mes plus vifs remercîments de l'intérêt que Votre Excellence a bien voulu dans cette occasion témoigner d'une manière si obligeante à l'armée polonaise, et de l'activité infatigable avec laquelle Elle s'est efforcée de lui procurer les moyens d'agir conformément aux intentions de Sa Majesté l'Empereur. Il m'est bien agréable en Lui présentant l'expression de notre reconnaissance d'y joindre pour mon particulier celle de mon sincère attachement et de ma haute considération.

893. Do Fryderyka Augusta. Neu Titschein, 25 maja 1813.

Zatrzymał się czekając na wynik układów co do kierunku marszu[1]).

Les ordres de V. M., ainsi que ceux de S. M. l'Empereur, me prescrivant de me porter sur Zittau, j'avais jugé nécessaire, pour ne point dépasser le point d'où il me serait possible de m'y porter directement, d'attendre avec les troupes sous mes ordres entre Friedeck et Prerau le résultat des démarches que V. M. avait ordonnées à Vienne pour obtenir le consentement du gouvernement autrichien.

894. Do (Narbonne'a). Przerów (Prerau), 26 maja 1813.

Dziękuje za pomyślne wiadomości. Możeby korzystając z wrażenia wyrobić skrócenie drogi. Pragnąłby prędzej wejść na pole walki i zasłużyć się dla uzyskania życzliwości cesarza. Konie niechaj sam oceni za przybyciem ich do Wiednia. Wyprawia z powrotem Artura Potockiego. Dziękuje za obietnicę powiadamiania go o biegu wypadków[2]).

bérations qui ont eu lieu à ce sujet... Il n'est pas à craindre aujourd'hui qu'il s'élève aucune difficulté. Le gouvernement autrichien a atteint son but. Il n'a pas de plus grand intérêt maintenant que de voir au plus tôt votre corps hors de son territoire...".

[1]) A. Gł., br.

[2]) A. E., Autriche, corr. 395, f. 196—7; Reboul II 521—2.

Arthur[1]) me remet à l'instant, mon cher Comte, Votre aimable lettre du 24. Grand merci des bonnes nouvelles qu'elle contient, et de l'empressement que vous avez bien voulu mettre à me l'annoncer. Je les aurais en tout temps reçues avec joie, jugez de celle qu'elles m'ont dû causer dans notre position actuelle. J'ai donné de suite connaissance au 8e corps de la nouvelle victoire de l'Empereur et depuis le général jusqu'au tambour, tous ceux qui le composent, l'ont reçue avec un ravissement qui me prouve bien toute la part qu'ils y prennent. Mais pour Dieu, mon cher Comte, Vous, dont l'infatiguable amitié a déjà tant fait pour nous, ne serait-il point possible que profitant, avec Votre savoir-faire accoutumé, de l'impression que des succès si multipliés ont produite à Vienne, pour revenir sur notre direction, Vous en obtinssiez une qui nous portât d'une manière plus immédiate sur le théâtre des opérations, dont celle que nous suivons, nous éloigne si considérablement. Ce changement est d'autant plus à désirer que nos troupes faisant des marches très longues sont obligées d'y ajouter encore tous les jours plusieurs lieues pour aller chercher leurs cantonnements, toujours très disséminés, et se rendre le lendemain aux points de réunion de leurs colonnes, de manière que le soldat (se) fatigue beaucoup et n'avance que peu vers sa destination. Ce serait vraiment un service signalé que Vous rendriez, mon cher Comte, et à notre pays et à nous mêmes, en nous donnant la possibilité de mériter bientôt dans cette campagne la bienveillance de l'Empereur.

Je ne Vous dirai rien, mon cher Comte, des chevaux. Laissons les arriver à Vienne afin que Vous puissiez juger par Vous même, s'ils sont tels que Vous les désiriez; Vous arrangerez ensuite les choses comme Vous voudrez, et Vous pouvez compter d'avance qu'elles me conviendront parfaitement. Pour satisfaire à ce que Vous me marquez relativement à Arthur, je Vous le renvoie de suite.

Adieu, cher Comte, j'ai reçu avec reconnaissance Votre promesse de me tenir bien au courant des événements, mais je ne trouverai jamais d'expressions pour Vous témoigner

[1]) Potocki.

aussi bien que je le sens, toute celle que m'inspirent le preuves si multipliées que je reçois de Votre amitié. Recevez, je Vous prie, mon cher Comte, l'assurance du sincère attachement que je Vous ai voué pour la vie.

J. P. Poniatowski.

895. Do (Narbonne'a). Sławków (Austerlitz), 27 maja 1813.

Wysyła gońcem kapitana Czarneckiego, któremu Austrjacy nie chcieli dać paszportu dla załatwienia naglących spraw prywatnych. Grabowski przywiózł wiadomość o zwycięstwie pod Hochkirch i zepchnięciu nieprzyjaciela ku górom czeskim. Nadzieja zmiany kierunku marszu [1]).

Les autorités militaires et civiles autrichiennes s'étant refusées, mon cher Comte, à accorder au capitaine Czarnecki, qui a des affaires très pressantes à Vienne, un passeport pour y aller, j'ai pris le parti de lui en donner un comme courrier envoyé par moi pour Vous porter des dépêches. Il s'arrêtera huit jours à Vienne et sera au bout de ce temps à Votre disposition, si Vous aviez quelque chose à me transmettre. En tout cas, j'espère qu'il ne reviendra pas sans m'apporter quelques lignes, et Vous savez, Mon cher Comte, tout le prix que j'attache à ces marques de Votre souvenir.

Le lieutenant Grabowski, expédié par le Major Général pour me porter la nouvelle et les détails de la bataille de Hochkirch, est arrivé ici cette nuit. Si, comme le dit cet officier, l'armée combinée est acculée à la frontière de la Bohême, nous devons sous plus d'un rapport nous attendre à des événements remarquables. Puissent-ils amener pour nous un changement de direction, car je ne saurais, Mon cher Comte, Vous dire tout ce que je souffre en suivant une, aussi diamétralement opposée et à mes intentions et à la bonne volonté des troupes. Au moins je suis bien convaincu que, si Vous en voyez la possibilité, Votre amitié pour moi en Vous engage à faire tout ce qui sera en Votre pouvoir, pour l'obtenir.

Adieu, mon cher Comte, recevez encore une fois l'expression de tout l'attachement que je ne cesserai jamais de Vous porter. *J. P. Poniatowski.*

[1]) A. E., Autriche, corr. 395 f. 199.

896. Do (Berthier'a). Sławków (Austerlitz), 29 maja 1813.

Zapał, z jakim przyjęto wiadomość o ostatniem zwycięstwie. Z Krakowa Rosjanie ustąpili. Zapowiedziani kozacy nie przybyli. Nowy korpus obserwacyjny austrjacki. Reszta tych wojsk ma iść do Włoch. Wracający z niewoli rosyjskiej nie napotkali w drodze żadnych wojsk. Władze austrjackie okazują żołnierzowi polskiemu wiele względów, pozwolono oficerowi artylerji pozostać przy składzie broni [1]).

J'ai reçu la lettre que Votre Altesse Sérénissime avait chargé m[r] le lieutenant Grabowski de me porter. — Les détails que cet officier m'a communiqués sur la dernière victoire de l'empereur, ont été reçus par le 8[me] corps avec un enthousiasme analogue au dévouement qu'Elle lui connaît envers l'auguste protecteur de notre patrie.

D'après les dernières nouvelles que j'ai reçues de Cracovie, il ne s'y trouve point de troupes russes. L'intendant Aweryn, qui est arrivé, il y a quelques jours, avait annoncé un détachement de 200 cosaques; mais ceux-ci n'ont point paru, et l'on a su peu de temps après, qu'ils avaient reçu l'ordre de suivre en hâte le corps du général Sacken. — D'après les mêmes nouvelles, l'Autriche vient de former un nouveau corps d'observation, qu'on dit être de 30,000 hommes, et qui occupe la frontière depuis Niepołomice jusqu'à Opatowiec. — Des lettres particulières m'apprennent que l'Autriche porte vers l'Italie le reste des forces qu'elle a de ce côté, en les faisant passer par la Hongrie. Les militaires polonais qui reviennent des prisons de la Russie, assurent n'avoir point rencontré de troupes sur leur route.

Les autorités autrichiennes continuent à témoigner beaucoup d'égards au militaire polonais. Elles ont permis, qu'un officier d'artillerie demeure en résidence près du dépôt d'armes que j'ai laissé à la frontière en Galicie.

897. Do Maret'a. Sławków (Austerlitz), 29 maja 1813.

Korzysta z powrotu Grabowskiego, aby się przypomnieć. Radość z powodu zwycięstwa pod Hochkirch. Żal z powodu oddalania się od pola działań. Nigdy w życiu nie był w tak ciężkiem położeniu jak od 2 miesięcy. Nie zdołał dopełnić życzeń cesarza, ale sumienie ma czyste,

[1]) A. h. G.

gdyż robił, co mógł. Dowodem listy do ks. Eugenjusza, Berthier'a i Narbonne'a. Fundusze potrzebne doszły go tylko w części zgoła niedostatecznej. Potrzeba przyspieszenia ich wysyłki. Z dywizją Dąbrowskiego stracił łączność. Żąda jednolitości komendy [1]).

Monseigneur, je ne saurais laisser partir Mr Grabowski, envoyé par le major général pour nous porter la nouvelle et les détails de la bataille de Hochkirch, sans profiter de cette occasion pour me rappeler au souvenir de Votre Excellence. Je n'ai pas besoin de Lui dire toute la joie que ces victoires suivies de l'Empereur ont excitée parmi nous: l'esprit des troupes polonaises, quoique bien jeunes encore, est encore tel qu'Elle l'a vu dans toutes les circonstances. Mais plus leur dévouement envers leur Auguste Protecteur est sincère, plus nous regrettons que des procédés qu'il ne m'appartient pas de juger, en nous forçant de prendre une direction si peu d'accord avec nos désirs, nous prive(nt) pendant si longtemps de l'avantage de prendre part aux succès de la Grande Armée et de mériter encore la bienveillance de l'Empereur. Accoutumé par les sentiments d'amitié que Votre Excellence a de tout temps bien voulu me témoigner, à Lui parler librement de ce que je sens, je ne puis Lui cacher, que de toutes les situations pénibles dans lesquelles je me suis si souvent trouvé dans le cours de ma vie, aucune n'a été pour moi aussi accablante que celle, dans laquelle je me suis vu placé depuis près de deux mois, et j'avouerai à Votre Excellence que l'inutilité de tous les efforts que j'ai faits pour m'en tirer et pouvoir agir pour le bien de notre cause et d'après les intentions de l'Empereur, m'a souvent réduit à un état voisin du désespoir. Mais au moins, si je n'ai pu parvenir à amener des résultats conformes à mes désirs, ma conscience me laisse-t-elle toujours le témoignage de n'avoir rien négligé pour tirer le meilleur parti possible des circonstances dans lesquelles je me suis trouvé; et ma correspondance, tant avec le prince vice-roi et le Major général qu'avec Mr de Narbonne, pourra servir de preuve, que j'ai depuis bien longtemps prévu ce

[1]) A. N. AF^{IV} 1650, *Biblioteka Warszawska* 1902 IV 370—2.

qui est arrivé depuis de ce côté, et que j'ai fait tout ce qui dépendait de moi pour l'empêcher.

Mais puisque le sort n'a point permis que les troupes polonaises prissent part aux premières victoires de l'Empereur, au moins serait-il convenable de profiter de cet intervalle d'inaction pour les mettre en état d'être dès leur entrée en campagne aussi utiles qu'elles peuvent le devenir. Instruit de leur dénuement Sa Majesté l'Empereur a généreusement alloué les sommes nécessaires pour les en tirer; mais vu l'extrême lenteur des formes administratives ou d'autres raisons dont je ne puis juger, une très petite partie seulement de ces secours nous est réellement parvenue, et tous les progrès de la réorganisation de ces troupes et surtout de la cavalerie se trouvent arrêtés. Persuadé, que l'intérêt que Votre Excellence met à l'exécution des vues de Son Auguste Souverain, et celui qu'Elle veut bien porter à notre nation, La porteront également à contribuer dans cette occasion au bien de l'armée, j'ose, en réclamant sous ces deux rapports Ses bons offices, La supplier de vouloir bien faire hâter l'envoi des fonds qui nous sont promis et dont il est si urgent de faire usage.

Votre Excellence me permettra encore de Lui parler d'un objet relatif aux troupes polonaises. Depuis que la division qui est sous les ordres du général Dąbrowski, est séparée de moi, j'ignore absolument ce qu'elle devient, et j'apprends seulement de temps à autre quelques nominations auxquelles je n'ai point eu part. Comme une marche semblable en 1806 et 1807 a occasionné beaucoup d'inconvénients, auxquels j'ai été longtemps sans pouvoir remédier, et qu'elle a même une influence défavorable sur l'esprit des troupes, j'ose prier Votre Excellence de vouloir bien faire en sorte que cette division se mette en relation avec moi, et que je sois consulté pour les nominations qu'on propose. J'espère qu'Elle me connaît assez pour ne voir dans ma demande que le désir de maintenir l'ordre dans toutes les parties de l'armée [1]).

[1]) W tym duchu zapadło postanowienie Napoleona 16 czerwca, *Corr.* 20128.

Veuillez bien, Monseigneur, excuser la liberté que je prends d'importuner Votre Excellence de ces détails et agréez l'expression des sentiments de ma plus haute considération.

Le général commandant le 8me corps

Joseph Prince Poniatowski.

898. Stan ósmego korpusu z 1 czerwca 1813 [1]).

Situation de la force du huitième corps de la Grande Armée à l'époque du 1r juin 1813.

N° des colonnes	Désignation des corps	Noms et grades des commandants le corps	Nombre d'hommes: Officiers	Nombre d'hommes: Troupes	Nombre d'hommes: Total	Nombre de chevaux: d'officiers	Nombre de chevaux: de troupes	Nombre de chevaux: Total
I.	État-major		17	9	26	59	13	72
	Ambulance		8	5	13	10	6	16
	11e rég. de caval	Oborski, colonel	28	342	370	76	277	353
	12e „ „	Zabielski, chef d'esc.	23	311	334	61	288	349
	13e „ „	Gutakowski, major	26	309	335	65	277	342
	18e „ „	Przeździecki, colonel	24	176	200	74	159	233
	Gens d'armes		1	11	12	4	11	15
	Artillerie à cheval	Rościszewski, capitaine	4	39	43	8	47	55
	Pontonniers	Bujalski, capitaine	4	43	47	9	—	9
	Ouvriers	Bujalski, capitaine	1	7	8	2	—	2
	Total de la première colonne		136	1,252	1,388	368	1,078	1,446
II.	État-major		26	—	26	118	—	118
	Garde imp. à cheval	Rostworowski, chef d'esc.	16	212	228	71	158	229
	Ouvriers	Romanowski, lieuten.	1	7	8	1	—	1
	Artillerie à pied	Weisflog, chef de batail.	15	190	205	19	151	170
	8e rég. d'infant.	Stuart, colonel	54	720	774	16	8	24
	15e „ „	Straszewski, colonel	37	648	685	16	8	24
	3e rég. de cavalerie	Rzuchowski, major	25	362	387	66	350	416
	5e „ „	Kurnatowski, colonel	17	227	244	50	235	285
	6e „ „	Suchorzewski, colonel	21	416	437	62	382	444
	Gens d'armes	Reklewski, lieutenant	1	9	10	2	9	11
	Total de la deuxième colonne		213	2,791	3,004	421	1,301	1,722
III.	État-major		2	1	3	17	1	18
	Corps du génie	Mallet, colonel	24	19	43	63	10	73
	Direction d'artillerie	Bontemps, colonel	5	2	7	15	2	17
	1r rég. d'infanterie	Piotrowski, colonel	56	747	803	20	16	36
	16e „ „	Bolesta, major	59	731	790	20	17	37
	2e rég. d'avant-garde	Nosarzewski, major	20	356	376	56	373	429
	8e rég. de cavalerie	Potocki, colonel	27	460	487	73	374	447
	14e „ „	Skarzyński, major	10	181	191	27	144	171
	Gens d'armes	Wieniawski, major.	2	25	27	8	28	36
	Total de la troisième colonne		205	2,522	2,727	299	965	1,264

[1]) A. h. G.

N° des colonnes	Désignation des corps	Noms et grades des commandants le corps	Nombre d'hommes: Officiers	Nombre d'hommes: Troupes	Nombre d'hommes: Total	Nombre de chevaux: d'officiers	Nombre de chevaux: de troupes	Nombre de chevaux: Total
IV.	État-major		20	—	20	113	—	113
	Gens d'armes	Falęcki, lieutenant	1	8	9	2	9	11
	Artillerie à pied	Redel, colonel	28	243	271	46	186	232
	Sapeurs	Rakowiecki, chef d'esc.	11	131	142	25	12	37
	Direction d'artillerie	Kobylański, „ „	2	13	15	6	—	6
	Compagn. d'ouvriers	„ „ „	1	11	12	3	4	7
	6e rég. d'infanterie	Kossecki, major	43	832	875	12	9	21
	12e „ „	Wierzbiński, colonel	62	915	977	19	12	31
	1r „ de cavalerie	Sokolnicki, colonel	27	355	382	68	351	419
	1r rég. d'avant-garde	Suchecki, major	22	406	428	65	444	509
	Bataillon des équipages militaires	Hryniewicz, chef d'esc.	8	71	79	9	68	77
	Total de la quatrième colonne		225	2,985	3,210	368	1,095	1,463
V.	État-major		15	25	40	64	25	89
	Artillerie à pied		12	182	194	14	142	156
	3e rég. d'infanterie	Hoffmann, major	46	880	926	18	12	30
	13e „ „	Obertyński, major	28	506	534	8	26	34
	Bataillon d'infant. française	Cailhasson, major	19	899	918	12	4	16
	Gens d'armes		1	10	11	3	11	14
	16e rég. de caval.	Tarnowski, colonel	37	535	572	87	411	498
	20e „ „		26	130	156	66	132	198
	3e reg. d'avant-garde	Korytowski, major	18	426	444	47	423	470
	Total de la cinquième colonne		202	3,593	3,795	319	1,185	1,504
	Total général des cinque colonnes		981	13,143	14,124	1,775	5,624	7,399

899. Do Watzdorf'a. Berno (Brünn), 7 czerwca 1813.

Przesyła różne raporty. Może się da usunąć niejedno zło. Załącza wykaz nowy etapów. Pisze także do Narbonne'a. Prosi o wystąpienie w tych sprawach. Dostawcy koni gotowi dostarczyć je po cenach dość umiarkowanych, jeśli będzie można przeprowadzić je z Rosji przez Brody. Także wojsko saskie mogłoby się w nie zaopatrzyć z tego źródła. Dlatego trzeba uzyskać odpowiednie zalecenia od władz austrjackich [1]).

J'ai l'honneur de Vous communiquer plusieurs rapports qui intéressent le service de S. M. le Roi, notre Auguste

[1]) D. St. 2956 i 1171, kopje.

Maître. Je ne doute pas, qu'en les mettant sous les yeux de V. Exc., Elle ne trouve dans son zèle et son dévouement des motifs suffisants pour remédier aux inconvénients dont ils font mention. Je joins également ici un nouvel itinéraire de la marche qui nous est prescrite. J'ai de même l'honneur d'écrire à m[r] le c[te] de Narbonne pour le prier de ne pas me refuser son intervention, si V. Ex. jugeait à propos de la provoquer relativement aux objets que contient cette dépêche.....

P. S. Les fournisseurs s'engagent à livrer des chevaux de remonte à un prix assez raisonnable, s'ils pouvaient obtenir la permission que les chevaux qu'ils acheteraient en Russie, puissent passer par Brody et à travers les états autrichiens sans être arrêtés. Comme peut-être non seulement les troupes du Duché de Varsovie, mais aussi les troupes saxonnes, pourraient avoir besoin de remonte, et que les circonstances pourraient concourir sous peu à utiliser cette mesure, je n'ai pas voulu la laisser ignorer à V. Ex. pour qu'Elle puisse faire auprès des autorités autrichiennes les démarches qu'Elle croira convenables et nécessaires.

900. Do Narbonne'a. Berno (Brünn), 7 czerwca 1813.

Przedkłada rozporządzenie regulujące przemarsz, rozesłane przez władze austrjackie oficerom prowadzącym kolumny. Czapski nie powrócił jeszcze z Pragi. Zwraca się równocześnie do Watzdorf'a, aby współdziałał w staraniach o zmianę niektórych stosunków między Polakami i Austrjakami. Zależy na tem, aby nie stawiano przeszkód zarządzeniom wojskowym w obrębie reszty ziem Księstwa Warszawskiego. Jedzie do Igławy. Załącza list do siostry [1]).

Monsieur le Comte, je m'empresse de communiquer à Votre Excellence le nouvel itinéraire [2]) que les autorités

[1]) A. E., Autriche, corr. 395, f. 257. Ostatnie zdanie dopisku własnoręcznie.

[2]) „Extrait d'une lettre du général Rautenstrauch, s[s]-chef de l'état-major général. Iglau, le 6 juin 1813. Le capitaine autrichien Cordier, conducteur de la 3[me] colonne, a reçu une estafette avec ordre de faire marcher cette colonne d'après l'itinéraire suivant:

le 7 juin à Deutschbrod,
le 8 à Goltsch-Jenikau („Goltz-Genikau"),
le 9 à Alt-Kolin,

autrichiennes ont envoyé partiellement aux officiers conducteurs des colonnes pour diriger la marche dans ce sens. Le colonel Czapski [1]) que j'avais envoyé à Prague, selon l'indication que Votre Excellence m'en a donnée, n'est pas encore de retour. C'est apparemment par lui que j'apprendrai l'ensemble de ce mouvement. J'écris aujourd'hui à M[r] le comte de Watzdorf relativement à quelques objets concernants les rapports qui existent maintenant entre les troupes polonaises et les autorités autrichiennes. Je ne doute point qu'il ne réclame les bons offices de Votre Excellence, et c'est avec confiance que je les attends de la bonne volonté qu'Elle n'a cessé de me témoigner. Je mets surtout une grande importance, que les autorités militaires autrichiennes qui se trouvent sur le territoire du Duché, n'entravent point les mesures d'organisation qui sont prescrites au général qui y commande.

Veuillez bien agréer, Monsieur le Comte, l'expression bien sincère de ma haute considération.

Le général commandant le 8[e] corps d'armée

Joseph Prince Poniatowski.

P. S. Je pars dans une heure pour Iglau [2]). Je supplie Votre Excellence de vouloir bien faire passer la lettre cijointe à ma soeur.

le 10 juin à Podiebrad
le 11 repos
le 12 à Lustenice („Luchenitz")
le 13 à Kloster bey München-Grätz
le 14 à Oschitz („Olschwitz")
le 15 à Zittau.

J'ignore encore, quel est, pour les premières marches, l'itinéraire des autres colonnes, dont les conducteurs ont reçu chacun leur instruction séparée. Mais la marche de la 3[me] étant la plus directe, il est possible, qu'à moins que l'on n'ait pris des mesures pour les faire marcher dans leur ordre actuel, la 3[e] se trouve en tête pour le reste de la marche. — Cette disposition de marche étant envoyée de Prague par le comte de Kolowrath, il est probable, que ce sera la même que rapportera le colonel Czapski".

[1]) Czapski Stanisław, pułkownik XXII regimentu litewskiego.

[2]) W przejeździe przez Czechy spotykał się z krewnemi, czego ślad w liściku własnoręcznym zachowanym w rk. Czartoryskich (3972): Brün le 2 juin 1813. Ma chere cousine, J'ai reçut ce m'atin votre billet

901. Do Maret'a. Stary Kolin (Alt-Kollin), 10 czerwca 1813.

Otrzymał listy z 8-go. Prace żądane gotowe będą nazajutrz. Przeszle je przez generała Rożnieckiego, aby w sprawach organizacyjnych można mieć objaśnienia bez zwłoki [1]).

Monseigneur, M[r] le chef d'escadron Abramowicz et le courrier Clérice m'ont remis ce matin les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 8 de ce mois [2]). Je me suis empressé de faire de suite le travail

où vous m'annoncez que j'aurai le plaisir de vous voir à Iglau le cinq. Je me fais une vrai fete de vous temoigner tout mon intérêt et pour vous remercier des arrangements que vous avez bien voulut prendre pour me donner le plaisir de ce moment de reunion; mais il faut que je vous avertisse chere cousine qu'avant le six dans la soiré je ne pourrai être rendue à Iglau ayant des affaires de service qui m'en empêchent. Recevez l'assurance de tous mes sentiments. *J. P. Poniatowski.*

[1]) A. N., AF[IV] 1650.

[2]) Por. *Corr. de Nap.* 20091 i 20092. — Maret do Poniatowskiego z Drezna 8 VI 1813: „Mon Prince, Vous avez dû recevoir à la date d'hier une lettre du prince de Neuchâtel sur les dispositions que S. M. croyait à propos de prendre pour organiser votre corps. S. M. pense qu'on pourrait déduire chaque régiment à deux bataillons, ce qui.... ferait.. des bataillons de 400 h. et des compagnies de 60 hommes. Les compagnies et les bataillons seraient faibles, mais faciles à manoeuvrer et on employerait ainsi la plupart des officiers. En réunissant le régiment qu'a le g[al] Dąbrowski et qui est à deux bataillons, on aurait 10 régiments ou 20 bataillons, ce qui au moyen d'un recrutement assez praticable donnerait environ 10,000 hommes ou la force d'une bonne division d'infanterie. Mais afin d'employer les régiments que Vous pouvez avoir, les 20 bataillons seraient formés en deux divisions de 5 brigades, chaque brigade étant de deux régiments. La 1[re] division aurait 3 brigades et 2[me] division deux. On donnerait à la 1[re] division 2 batteries d'artillerie à pied et à 2[me] division une batterie, chaque batterie étant de 8 pièces. Cela ferait 24 pièces pour l'infanterie. On donnerait à la cavalerie 2 batteries d'artillerie à cheval de 6 pièces chacune. Une batterie de réserve de 8 pièces de 12 serait formée pour le corps, dont l'artillerie se composerait ainsi de 44 bouches à feu. Il paraît que vous n'en avez que 20, il y en aurait donc 24 à Vous fournir.

On joindrait aux 16 régiments de cavalerie les 2 régiments du g[al] Dąbrowski. Ces 18 régiments seraient réduits à 16. Chaque régiment serait composé de 4 compagnies de 100 hommes chacune, ce qui ferait 400 h. par régiment. Les 16 rég[ts] formeraient deux divisions de cavalerie de deux brigades chacune; chaque brigade aurait 4 rég[ts] ou 1,600 h., chaque division 8 régiments ou 3,200 h.

qu'exigent les nouvelles dispositions de S. M. l'Empereur, dont Elle m'a donné connaissance, et dès qu'il sera terminé,

Ainsi l'organisation de votre corps serait, comme il suit: 4 divisions, savoir deux d'infanterie et deux de cavalerie.

Infanterie: Première division, 3 brigades, 6 régiments, 12 bataillons.
Seconde division, deux brigades, 4 régiments, 8 bataillons.

Cavalerie: Première division, deux brigades, 8 régiments.
Seconde division, deux brigades, 8 régiments.

Artillerie: Artillerie à cheval, deux batteries.
Artillerie à pied, 3 batteries.

Total: 8,000 hommes d'infanterie
6,400 hommes de cavalerie
44 bouches à feu.
Une compagnie de sapeurs avec son caisson d'outils.
Une compagnie de pontonniers avec son caisson d'outils.

Il y aurait par division un commissaire de guerre.

Une compagnie de gendarmes serait formée de tous les gendarmes.

S. M. attend vos observations et le projet de répartition de Vos généraux et officiers dans ces cadres, avant de prononcer définitivement.

Je Vous ai déjà fait remarquer que les bataillons, les brigades et les divisions sont très faibles. Mais S. M. suppose que Vous avez beaucoup de généraux et d'officiers supérieurs. Elle juge en conséquence convenable de multiplier les cadres pour les employer. S'il restait, après cette organisation, des officiers sans emploi et s'ilsétaient plus de 200, on pourrait en former un escadron de garde d'honneur de 2 ou 3 compagnies, pour en disposer au besoin et à mesure que les cadres s'augmenteraient. Aussitôt que cette augmentation sera dans le cas d'avoir lieu, les 20 bat. de la nouvelle organisation pourraient être portés à 16,000 hommes. On pourrait même former le 3[me] bataillon, ce qui serait une augmentation de 8000 hommes.

Moyennant ces dispositions, les cadres des rég[ts] qui étaient à Spandau et qui sont à Wittemberg, ainsi que ceux de la légion de la Vistule, se trouveraient fondus dans le corps.

Je Vous prie de ne pas différer de répondre au major général sur ces divers projets, et de m'envoyer par m[r] Abramowicz une copie de Votre réponse. Veuillez m'envoyer en même temps le travail que j'ai eu l'honneur de Vous demander sur la solde de Votre corps dans son état actuel et sur Vos besoins en habillement, équipement, achat de chevaux d'artillerie et de remonte, enfin sur ce qui est nécessaire pour mettre votre corps complètement en état. Toutes ces dépenses sont imposées sur les fonds de mon ministère, et S. M. m'a chargé de prendre ici les renseignements et les mesures nécessaires pour pourvoir à Vos besoins.

Ajoutez aux dispositions ci-dessus l'organisation pour Votre corps d'une compagnie d'équipages militaires de 40 voitures dont 6 d'ambulance.

ce qui pourra, j'espère, avoir lieu d'ici à demain, je chargerai Mr le général de divon Rożniecki de le mettre sous les yeux de Votre Excellence et de S. A. S. le pce Major général. Il m'a paru d'autant plus nécessaire de donner cette mission à l'officier général mentionné que la nouvelle organisation projetée pour les troupes polonaises exige une prompte décision sur beaucoup d'objets que la voie de la correspondance n'aurait qu'imparfaitement éclaircis.

902. Do Berthier'a. Stary Kolin (Alt-Kollin), 10 czerwca 1813.

Otrzymał instrukcje dotyczące organizacji wojsk polskich z 7-go. Dla uniknięcia straty czasu wysyła jenerała Rożnieckiego do kwatery głównej. Rząd austrjacki nakoniec zgodził się na przejście korpusu polskiego wprost do Zytawy. Przybędzie tam między 14 a 18m czerwca. Przodem wysyła komisarza dla przygotowania żywności. Załącza wiadomości o armji rosyjskiej [1]).

Monseigneur, j'ai reçu ce matin les deux lettres que Votre Altesse Sérénissime m'a fait l'honneur de m'adresser le 7 de ce mois pour me faire connaître les intentions de S. M. l'Empereur relativement à l'organisation des troupes polonaises [2]). — Ne voulant pas perdre un instant pour la

J'attends Votre réponse le plus promptement possible. Il n'y a pas un moment à perdre, puisqu'il est dans l'intention de S. M. que le corps polonais soit entièrement réorganisé pour le 10 juillet.

En m'envoyant le travail que j'ai l'honneur de Vous demander, veuillez me faire connaître les dispositions que Vous avez déjà prises pour l'habillement de Votre corps".

[1]) A. h. G., situations 1813, tom 77, kopja.

[2]) Berthier do Poniatowskiego: Haynau, le 7 juin 1813 (A. N. AFIV 1650, kopja). L'Empereur me charge... de vous envoyer le projet de décret ci-joint concernant la nouvelle organisation du corps polonais, afin que vous l'examiniez et que vous me fassiez ensuite vos observations. — L'intention de l'Empereur est que Votre corps campe à Zittau; S. M. a pris ce corps à sa solde à compter du premier juin dernier. Un inspecteur aux revues est envoyé à Zittau avec les fonds nécessaires pour payer la solde du mois de juin à tous les officiers et soldats présents au corps au moment de son arrivée. L'Empereur a chargé M. le duc de Bassano, qui y employera M. le baron de Bignon, de faire faire sur-le-champ en Saxe les effets d'habillement et de harnachement nécessaires pour mettre ce corps en état d'entrer en campagne; S. M. attend vos observations sur le projet de décret pour le rendre définitivement. L'infanterie pourrait d'abord recevoir, pour être au complet, huit mille hommes, ce qui ferait seize mille hommes avec ce qui existe. On pourrait ensuite réformer les 3es bataillons, de sorte que l'infanterie se trouverait être de 24,000 hommes. Quant à la cavalerie, en mettant les régiments à 8 compagnies, les seize régiments de cavalerie donneraient des cadres pour seize mille hommes. Il n'est du reste rien innové pour les troupes polonaises, en garnison à Dantzig, Modlin et Zamość.— Vous devez remarquer, Prince, que pour les 12,000 hommes qui sont au corps polonais, l'Empereur n'aurait pas besoin de la moitié de ces cadres; mais S. M. se porte à cette augmentation dans l'idée que vous avez beaucoup de généraux et d'officiers qu'il faut employer: toutefois, Prince, s'il vous manquait des généraux de brigade ou de division, vous ne devez pas en faire, mais bien donner le commandement au grade inférieur. — Renvoyez moi donc l'officier que je vous expédie, avec vos observations sur le projet ci-joint, afin que l'Empereur puisse rendre définitivement le décret. — Vous aurez soin de faire connaître à M. le Duc de Bassano vos véritables besoins en selles, habillement etc. — L'artillerie de votre corps doit être divisée de la manière suivante:

deux batteries d'artillerie à pied, de huit pièces chacune, pour la 1re division d'infanterie,

une batterie d'artillerie à pied de huit pièces pour la seconde division,

une batterie de réserve de huit pièces de douze et deux batteries d'artillerie à cheval, de six pièces chacune, pour la cavalerie.

Total quarante quatre bouches à feu.

Vous aurez soin de me faire connaître ce que vous avez et ce qui vous manque.

Je vous envoie le dernier état de situation du gal Dąbrowski et tout ce qui existe de la légion de la Vistule, ainsi que des 4e, 7e et 9e régiments polonais à Erfurth et à Wittenberg.

Nous comptons, que votre corps doit commencer d'arriver à Zittau le dix de ce mois; vous aurez avec vous un bataillon français de la division Durutte, qui se compose des 35e et 36e régiments d'infanterie légère, 131e, 132e et 133e de ligne et du régiment de Wurzbourg. Dirigez ce bataillon de Zittau par Ostritz sur Görlitz, où il attendra l'arrivée du 7e corps d'armée et chaque détachement rejoindra alors son régiment. — Cantonnez votre corps à Zittau jusqu'à nouvel ordre: aussitôt que son organisation aura été arrêtée, vous le ferez camper par division. Faites en passer une revue très exacte et très détaillée que vous m'adresserez. Les fonds seront fournis par le ministre des relations extérieures; des mesures sont prises pour qu'avant le quinze de ce mois la solde du mois de juin entier puisse être payée à tous les hommes présents.

Je vous envoie le règlement arrêté par l'Empereur sur les bagages. Il sera organisé pour votre corps d'armée une compagnie de

mettre à exécution, j'ai cru ne pouvoir mieux faire pour en accélérer le moment, que de charger mr le général de

division Rożniecki de Lui en soumettre les détails. — Cet officier général étant instruit de mes idées sur cet objet et de tout ce qui a rapport aux besoins de troupes, sera à même de donner tous les renseignements qu'Elle jugerait nécessaires pour mettre Sa Majesté à même de décider définitivement à cet égard. — Cette mesure m'a paru d'autant plus utile, qu'il est plusieurs objets que la voie de la correspondance ne peut éclaircir que très imparfaitement.

Il sera sans doute déjà connu de Votre Altesse Sérénissime que, d'après les nouvelles démarches que S. E. m[r] l'ambassadeur de France a faites auprès de la cour de Vienne, le gouvernement autrichien s'est enfin prêté à ouvrir aux troupes polonaises une route directe sur Zittau. D'après l'itinéraire ci-joint [1]), la 1[re] colonne arrivera sur ce

quarante voitures dont six pour une ambulance. — Vous aurez soin que les généraux et officiers n'aient ni chevaux ni voitures au delà de ce qui est déterminé par le règlement, et vous ferez donner à l'artillerie tous les chevaux qui seraient en sus du nombre fixé.

[1]) *Itinéraire du 8[e] corps de la Grande Armée jusqu'à Zittau.*

Jours du marche	Numéros des colonnes.				
Juin:	I.	II.	III.	IV.	V.
7.	Hlassiwo	Czechlitz	Deutschbrod		
8.	Wlaschim	Kohlen-Janowitz	Goltsch-Jennikau	Deutschbrod	
9.	Kamerburg	Saltzko	Alt Kollin	Goltsch-Jennikau	Deutsch-brod
10.	Repos	Benatek	Podiebrad	Repos	Repos
11.	Skworetz	Repos	Repos	Alt Kollin	Goltsch-Jennikau
12.	Benatek	Weisswasser	Laschenitz (Luštenice)	Podiebrad	Alt Kollin
13.	Weisswasser	Wartenberg	Couvent près de Münchengrätz	Laschenitz (Luštenice)	Podiebrad
14.	Repos	Zittau	Olschwitz (Oschitz)	Repos	Repos
15.	Wartenberg		Zittau	Weisswasser	Laschenitz (Luštenice)
16.	Zittau			Niemes	Weisswasser
17.				Zittau	Niemes
18.					Zittau.

point le 14 et la dernière le 18 de ce mois. — J'y ai envoyé en avant le commissaire ordonnateur du 8[me] corps pour prendre les mesures nécessaires pour la subsistance de corps. — Je ne manquerai pas de me conformer alors aux instructions que Votre Altesse Sérénissime me fait l'honneur de me donner. — Elle trouvera ci-joint les renseignements qui me sont parvenus sur l'armée russe.

903. Do Fryderyka Augusta. Stary Kolin, 10 czerwca 1813.

Rząd austrjacki zgodził się na przemarsz do Zytawy dla złączenia wojska polskiego z Wielką Armją. Wydał odpowiednie zarządzenia. Od 1 czerwca wojska polskie przeszły na żołd Cesarza. Będą tworzyć 4 dywizje. Wysyła Rożnieckiego dla omówienia szczegółów [1]).

Il sera sans doute déjà connu de V. M. que mr. le comte de Narbonne ayant fait à ma demande de nouvelles démarches pour obtenir de la cour de Vienne une direction plus rapprochée de la position actuelle des armées, le gouvernement autrichien s'est enfin prêté à faire marcher les troupes polonaises directement sur Zittau. D'après l'itinéraire adopté pour cet effet, la 1[re] colonne arrivera à Zittau le 14 et la dernière le 18 de ce mois. J'ai envoyé de suite en avant (le) commissaire ordonnateur Darewski pour prendre les mesures nécessaires pour assurer la subsistance des troupes. Je supplie V. M. de vouloir bien faire donner les ordres qu'Elle jugerait nécessaires à cet égard.

D'après des dépêches que je viens de recevoir du prince major général et de S. E. le ministre des relations extérieures de France, S. M. l'Empereur prend les troupes polonaises à Sa solde depuis le 1[er] de ce mois. Conformément à Son intention, ces troupes, y compris la Légion de la Vistule, doivent former 2 divisions d'infanterie et 2 divisions de cavalerie. S. E. mr. le duc de Bassano ayant désiré que, pour accélérer cette mesure, j'envoyasse auprès de Lui une personne qui fût au fait de tous les détails et à même de donner les éclaircissements nécessaires, je charge de cette mission mr. le général de division Rożniecki, qui aura l'honneur de soumettre à V. M. tout ce qui aura été déterminé

[1]) A. Gł., bruljon.

à cet égard. S. M. l'Empereur se charge en même temps de tous les frais d'habillement, d'équipement et du matériel des troupes polonaises.

904. Do Maret'a. Stary Kolin (Alt-Kollin), 10 czerwca 1813.

Rożnieckiemu powierzył wszystkie myśli względem nowej organizacji wojska polskiego, aby wątpliwości mogły być zaraz usunięte. Odwołuje się do jego przychylności dla Polaków [1]).

Monseigneur, j'ai eu l'honneur de rendre compte par ma lettre d'hier à votre Excellence des motifs qui m'ont engagé à envoyer auprès d'Elle M[r] le général de division Rożniecki. Ayant fait part à cet officier général de toutes mes idées relativement à la nouvelle organisation qu'il est de l'intention de l'Empereur de donner aux troupes polonaises, je ne doute point qu'il ne soit entièrement à même de donner tous les éclaircissements dont S. M. l'Empereur pourrait avoir besoin pour décider définitivement sur cet objet. En réclamant encore en faveur de ces troupes l'intérêt et bienveillance que Votre Excellence a bien voulu leur montrer en tant d'occasions, j'ose croire qu'Elle ne refusera point d'ajouter encore dans cette occasion à la reconnaissance qu'elles Lui doivent déjà à tant de titres, et qu'Elle voudra bien agréer l'expression renouvelée des sentiments de l'inviolable attachement et de la plus haute considération que je Lui ai vouée pour la vie.

Le général commandant en chef le 8[me] corps

Joseph Prince Poniatowski.

905. Do Bignon'a. Stary Kolin (Alt Kollin), 10 czerwca 1813.

Dziękuje za uwiadomienie o zawieszeniu broni. Wysłał do Drezna Rożnieckiego celem przyspieszenia organizacji wojsk polskich [2]).

J'ai reçu aujourd'hui la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 7 de ce mois, et je m'empresse de vous remercier de la communication que vous avez bien

[1]) A. N., AF[IV] 1650.
[2]) D. St. 3597.

voulu me faire des articles de l'armistice [1]). S. E. m[r] le duc de Bassano m'à fait part par une lettre que j'ai reçue ce matin, des nouvelles dispositions de S. M. l'Empereur relativement aux troupes polonaises. Pour régler plus vite cette mesure, j'ai pris le parti d'envoyer à Dresde m[r] le général de d[on] Rożniecki, qui est à même de donner tous les éclaircissements qu'on pourra désirer. J'espère que cet arrangement me donnera enfin les moyens d'achever la réorganisation de ces troupes. Ce serait avec du plaisir, Monsieur le Baron, que je trouverai dans ces circonstances la possibilité de Vous revoir...

906. Do Berthier'a. Stary Kolin (Alt Kollin), 10 czerwca 1813.

Odebrał instrukcje dotyczące organizacji jazdy i artylerji 8-go korpusu. Goniec znalazł go w Pradze, gdzie udał się dla spraw wojskowych i osobistej. Skorzysta z pozwolenia udania się do Drezna, gdzie przedstawi potrzeby żołnierza polskiego. Przodem wysyła Bontemps'a dla wyjaśnień artyleryjskich [2]).

J'ai reçu les 2 lettres que Votre Altesse Sérénissime m'a fait l'honneur de m'adresser le 8 de ce mois, pour me faire connaître les intentions de Sa Majesté l'Empereur, relativement à la cavalerie [3]) et à l'artillerie du 8[e] corps. M[r] Szczerbiński qui m'a remis ces dépêches, m'a trouvé à Prague, où je m'étais rendu pour quelques heures, tant pour ce qui restait à régler avec les autorités autrichiennes, que pour une affaire personnelle.

Je ne manquerai pas de me conformer en tout aux ordres de l'Empereur. S. E. le ministre des relations extérieures m'ayant fait connaître que Sa Majesté permettait que je me rendisse à Dresde, pour lui offrir mes hommages, je me mettrai en route aussitôt que le corps sera établi dans ses cantonnements. En attendant, pour ne perdre aucun moment, je fais partir demain le colonel Bontemps, di-

[1]) Z 4 czerwca (*Corr. de Napoléon* 20084).
[2]) A. h. G. — List ten nazajutrz był przedłożony Napoleonowi (*Rapports du m[al] Berthier* I 236).
[3]) *Corr. de Nap.* 20098 (organizacja IV korpusu pod młodszym Kellermannem, hr. Valmy, do którego miało wejść dwie dywizje jazdy polskiej w sile razem 6000 szabel i dwie baterje naszej artylerji konnej).

recteur de l'artillerie polonaise, qui aura l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Altesse Sérénissime la situation de l'artillerie et l'état de ce qui manque, tant en personnel, qu'en matériel, pour la mettre sur le pied prescrit. Je profiterai de mon voyage à Dresde pour mettre sous les yeux de Votre Altesse Sérénissime tout ce qui regarde nos besoins, et pour prendre Ses ordres à cet égard.

907. Stan wojsk polskich w pięciu kolumnach 15 czerwca 1813.

Situation des troupes polonaises divisées en 5 colonnes [1]).

Nros des colonnes	Noms des généraux commandants	États des colonnes			
		Hommes			Chevaux armés
		Officiers		Troupe	
		supérieurs	subalternes		
1.	Toliński, gal de brigde	29	142	1,832	1,100
2.	Kamieniecki, gal de don	33	216	3,740	1,250
3.	Biegański, gal de brigde	50	197	3,154	1,128
4.	Krasiński, gal de don	16	152	2,193	1,112
5.	Prince Sułkowski, gal de don	27	173	3,906	1,086
	Totaux	155	880	14,825	5,676

15 juin 1813 [2]).

Le gal comt en chef
Pce Poniatowski.

[1]) A. h. G., Situations, 1813, vol. 77, A. E., Pologne, corr. 335.

[2]) Według sprawozdań szefa sztabu głównego (*Rapports du mal Berthier* I 242) następujące jeszcze istniały siły polskie:

Il existe à Wittenberg:	Hommes	Ch-x
Du 4e régiment de la légion de la Vistule	762	
Des 4e, 7e et 9e régiments polonais	487	
Des régiments de lanciers polonais	160	162
Total	1,409	162

908. Do Berthier'a. Zytawa (Zittau), 17 czerwca 1813.

Otrzymał rozkaz, aby nie dozwalać przejścia granicy czeskiej bez paszportu wojskowym austrjackim. Zapytuje, które paszporty uprawniają do wejścia [1]).

J'ai reçu aujourd'hui la lettre que Votre Altesse Sérénissime m'a fait l'honneur de m'adresser le 14 de ce mois, pour me faire connaître que l'intention de l'Empereur est, qu'on ne laisse plus passer la frontière de Bohême à aucun officier ou soldat autrichien qui serait point muni d'un passeport. Je vais donner de suite les ordres nécessaires à cet égard; mais pour que je puisse remplir entièrement les vues de Sa Majesté, je prie Votre Altesse Sérénissime de vouloir bien m'informer avec les passeports de quelle autorité je dois permettre l'entrée en Saxe aux militaires autrichiens.

909. Do Berthier'a. Zittau, 17 czerwca 1813.

Misja Rożnieckiego. Jego choroba. Sam w tej sprawie przybędzie do Drezna, gdy nadejdą z Czech ostatnie dwie kolumny. Stawi się zatem jutro albo pojutrze. Rożniecki ma papiery potrzebne do przedstawienia jego poglądów na reorganizację [2]).

Le chef d'escadron Sołtyk me remet dans ce moment la lettre que Votre Altesse Sérénissime m'a fait l'honneur de m'adresser le 16 de ce mois relativement au projet d'organisation des troupes polonaises. Les détails dans lesquels il est indispensable d'entrer sur cet objet, exigeant, pour être présentés clairement, un délai qui eût été d'autant plus grand que ces troupes se trouvaient très disséminées à l'époque où Elle m'a donné connaissance des ordres de l'Empereur, j'avais pensé que le moyen le plus prompt pour

Et à Erfurt:	Hommes
Des quatre régiments de laVistule	451
Des 4e, 7e et 9e régiments polonais	354
D'artillerie polonaise	35
Il doit y arriver incessamment de Magdebourg des détachements des 1er, 2e et 3e régiments de la Vistule	171
Total	1,011

[1]) A. h. G.

[2]) A. h. G.

mettre Votre Altesse Sérénissime (à même) de déterminer, avec toute connaissance de cause, les bases de l'organisation mentionnée, était de Lui envoyer sur le champ m^r^ le général de division Rożniecki, inspecteur général de la cavalerie et chef de l'état-major général, qui étant au fait de tous les détails et connaissant mes idées sur chacun, était parfaitement à même de satisfaire à ce que Votre Altesse Sérénissime désirait. Je suis bien fâché que la maladie survenue à cet officier général l'ait empêché jusqu'ici de s'acquitter de sa mission, et ayant obtenu de Sa Majesté l'Empereur la permission de Lui présenter en personne mes hommages, je partirai sur le champ pour la remplir moi même; mais deux de mes colonnes se trouvant encore en Bohême, Votre Altesse Sérénissime trouvera sans doute Elle même, qu'il est du bien du service, que je ne parte qu'après qu'elles auront passé la frontière. Je compte donc être rendu à Dresde demain ou au plus tard après demain dans la journée. Je prie Votre Altesse Sérénissime de vouloir bien excuser ce délai, qu'il n'a pas tenu à moi d'éviter, et qui sera suffisamment compensé par la promptitude avec laquelle il sera possible alors de régler tout ce qui est relatif à l'organisation projetée. M^r^ le général de division Rożniecki ayant avec lui les papiers nécessaires, pourra, même avant mon arrivée, soumettre à Votre Altesse Sérénissime mes idées sur cette organisation.

910. Do Berthier'a. Zittau, 17 czerwca 1813.

Dopiero co doszła go wiadomość o rozejmie i sposobach strzeżenia granicy czeskiej. Dlatego nie porozumiał się dotąd w tym względzie z Marmontem. W przyszłości ma znosić się z Macdonaldem. Kazał przetłumaczyć rozkaz dzienny określający warunki utrzymania żołnierzy na kwaterach [1]).

Je n'ai reçu qu'aujourd'hui par le chef d'escadron Sołtyk la lettre que Votre Altesse Sérénissime m'a fait l'honneur de m'adresser le 11 de ce mois, pour me communiquer le traité d'armistice et me faire connaître les dispositions faites pour garder la ligne de démarcation et la frontière de la Bohême [1]).

[1]) A. h. G.

S. E. le maréchal duc de Raguse m'avait écrit hier pour me dire, que je devais, d'après les intentions de Votre Altesse Sérénissime, m'entendre avec lui pour garder les frontières de la Bohême [2]). Comme à l'époque de la réception de cette lettre je n'avais point encore reçu celle qu'Elle m'avait écrite le 11, je n'ai répondu à m^r^ le duc de Raguse autre chose, si non qu'il ne m'était parvenu jusqu'alors aucun ordre à ce sujet. Je vois maintenant, d'après les ordres de Votre Altesse Sérénissime, que c'est avec m^r^ le duc de Tarente que je dois me concerter pour remplir les intentions de l'Empereur.

J'ai reçu également l'ordre du jour relatif à la manière dont les officiers et soldats doivent être nourris par l'habitant. Je le fais traduire en polonais dans ce moment et le ferai publier de suite.

911. Do Berthier'a. Zytawa, 17 czerwca 1813.

Zakład I pułku lekkokonnego gwardji cesarskiej, dotąd pod jego komendą, otrzymał rozkaz od generała Krasińskiego, aby udał się do Stolpe. Donosi, że zezwolił na wykonanie tego rozkazu [3]).

912. Do Berthier'a. Drezno, 20 czerwca 1813.

Otrzymał rozkaz z 17-go przewiezienia broni z Mogilan. Już poprzednio minister spraw zewnętrznych dał mu wiadomość o tem życzeniu cesarza. W tym celu 16-go wysłał pocztą oficerów artylerji. Rzecz w toku. Ażeby kupnem wozów nie opóźnić przesyłki, radzi przewieźć najętymi. Zresztą nie starczyłoby koni pocztowych. Jeśli postanowienie co do użycia poczty nie ulegnie zmianie, żołnierze wypuszczeni ze szpitali nie będą mogli iść z tym transportem [4]).

[1]) Według rozporządzenia cesarza: „depuis les postes du duc de Tarente la ligne, le long de la Bohême, sera fournie par le prince Poniatowski qui arrive à Zittau, et que le duc de Raguse, qui est à Buntzlau, formera des postes jusqu'à l'Elbe le long de la Bohême".

[2]) Na zapytanie, czy ks. Poniatowski ma być pod rozkazami Marmonta, Napoleon odpowiedział przecząco, *Rapp. du m^al^ Berthier* I 210.

[3]) A. h. G. Wyciąg z uwagą na marginesie: Approuvé ce mouvement. Dresde, le 18 juin 1813. Signé N. — Voir l'original: Corr. de l'Empereur 1813.

[4]) A. h. G.

J'ai reçu hier la lettre que Votre Altesse Sérénissime m'a fait l'honneur de m'adresser le 17, pour m'ordonner de faire venir en poste les armes déposées à Mogilany [1]). Son Excellence monseigneur le ministre des relations extérieures m'ayant, il y a déjà quelques jours, fait connaître que l'intention de Sa Majesté l'Empereur était que ces armes fussent transportées à Zittau, j'ai fait partir le 16 de ce mois, en poste, des officiers d'artillerie pour effectuer ce transport par rouliers, en doublant au moins les étapes. Je dois supposer qu'actuellement les marchés sont déjà passés et qu'on est occupé du chargement. S'il m'était permis de présenter à Votre Altesse Sérénissime une observation à cet égard, je prendrais la liberté de Lui témoigner que les rouliers ayant leurs propres voitures, tandis qu'il faudrait en acheter, si l'on voulait effectuer le transport par la poste, le temps qu'il faudrait pour les trouver, absorberait à peu près le temps qu'on pourrait gagner en prenant cette dernière voie. D'ailleurs, la totalité du transport exigeant un nombre de chevaux qui ne se trouve jamais aux stations, cette circonstance seule occasionnerait des délais infinis et d'autant plus certains qu'ils seraient favorisés par les autorités du pays par lequel passent les armes mentionnées. On évite ces inconvénients en prenant des rouliers, qui ne vont pas très vite, mais dont on peut mieux calculer la marche. Je prie Votre Altesse Sérénissime de vouloir bien me faire connaître Ses intentions [2]) à cet égard. Si Elle persistait à préférer la voie de la poste, le détachement de convalescents qui doit accompagner le transport ne pourrait plus alors le suivre.

913. Do Berthier'a. Drezno, 20 czerwca 1813.

Odebrał drugi rozkaz z 18-go, aby wysyłał codziennie raporty ze swego okręgu. Byłby to uczynił już za pierwszym z 11-go czerwca, ale doszedł go dopiero wczoraj. Poczynił potrzebne zarządzenia [3]).

[1]) Por. *Corr. de Nap.* 20148.

[2]) Na przedłożeniu uczynionem 21 czerwca decyzja: „Les faire venir par les rouliers et le plus promptement possible. Dresde, 22 juin. Napoléon“ (*Rapports du m^al Berthier* I 275).

[3]) A. h. G.

J'ai reçu la lettre, datée du 18 de ce mois, par laquelle Votre Altesse Sérénissime me réitère l'ordre de lui faire passer tous les jours le rapport de ce qui se passe dans l'arrondissement occupé par les troupes sous mes ordres et sur la frontière. Elle aura vu par celle que j'ai eu l'honneur de lui adresser le 18, que si ces dispositions n'étaient point encore à cette époque mises à exécution, c'est que le premier ordre de Votre Altesse Sérénissime, daté du 11, ne m'est parvenu que le 19 par le chef d'escadron Sołtyk. Je n'ai pas manqué de prendre de suite les mesures nécessaires pour qu'il ait son effet. Je suis informé, dans ce moment même, que les postes sont établis, et je ne doute point que les rapports ne me soient envoyés avec exactitude.

914. Do Fryderyka Augusta. Drezno, 20 czerwca 1813.

Z rozkazu cesarza ma być sprowadzona broń z okręgu podgórskiego, a towarzyszyć jej wszyscy wyleczeni żołnierze. Prosi, aby upewniono się, że władze austrjackie nie zechcą stawiać przeszkód [1]).

Sire, S. M. l'Empereur vient de m'ordonner de faire venir à Zittau, le plus promptement possible, les armes, qu'au départ des troupes du rayon, j'ai fait déposer à Mogilany; et son intention est que je fasse accompagner ce transport par tout ce qu'il y a d'hommes disponibles à Podgórze. J'envoie de suite les ordres nécessaires au général Biegański; mais craignant, d'après l'interprétation que les autorités autrichiennes ont quelque fois donné aux stipulations de la convention, que l'exécution de ces mesures n'éprouve des difficultés, j'ose supplier Votre Majesté de vouloir bien, de Son côté, ordonner les démarches qu'Elle jugera nécessaires pour les prévenir [2]).

915. Do Berthier'a. Drezno, 22 czerwca 1813.

Rozkazem z 11-go zlecono mu pilnowanie granicy czeskiej, 19-go porozumiewanie się w tym celu z Reynier'em. Spór z nim o leże. Brak

[1]) D. St. 2954, bruljon w A. Gł.

[2]) 15 czerwca doszła do Drezna wiadomość o zezwoleniu władz austrjackich na odbiór broni (*Rapports du m^al Berthier* I 401).

paszy. Konieczność rozgraniczenia korpusu VIII-go od VII-go Z Czech nie dochodzą żadne wiadomości ciekawe [1]).

En me donnant Ses ordres le 11 de ce mois, Votre Altesse Sérénissime m'avait enjoint d'établir des postes le long de la frontière de Bohême, depuis ceux du duc de Tarente, afin d'être instruit de ce qui se passe, et d'empêcher la sortie des troupeaux, chevaux, vivres etc. Elle m'a réitéré la même disposition le 19, en m'ordonnant de me concerter avec m[r] le général comte Reynier, pour que nos deux corps exercent cette surveillance jusqu'à l'Elbe [2]). Ces dispositions devaient naturellement me faire présumer que l'intention de Votre Altesse Sérénissime était, que le 8 corps s'étendit jusqu'à la jonction des trois frontières du côté de Wiegandsthal, et je fus confirmé dans cette supposition par la réponse du duc de Tarente qui, en me faisant connaître sa position, m'informa, *qu'il n'avait point fait occuper Wiegandsthal, cette partie de la Saxe étant réservée pour le 8 corps.* J'ai donc été d'autant plus étonné, lorsque le colonel Mallet, que j'avais envoyé à m[r] le général Reynier, pour se concerter avec lui, tant sur les objets résultants des ordres de Votre Altesse Sérénissime, que pour régler la ligne que doivent occuper nos cantonnements respectifs, m'apporta sa réponse, par laquelle m[r] le général comte Reynier m'informe, qu'il fait occuper Wiegandsthal, Hartmannsdorf, Hipper, Seidenberg et Schönfeld, sur la frontière de la Bohême. Comme il m'y fait connaître en outre, qu'il dispose ses cantonnements depuis la frontière, par Marienthal, Dittersbach et la route de Herrnhuth à Lobau, où il fait établir un hôpital, il s'en suivrait de ces mesures, que, non seulement le 8[e] corps se trouverait entièrement séparé du 11[e] par le 7[e]; mais encore tellement resserré dans ses cantonnements par l'extension de ceux du dernier, qu'il lui serait impossible d'y subsister pendant 10 jours; d'autant plus que le manque de fourrages commence déjà à s'y faire sentir d'une manière très allarmante. Les contrées vers l'Elbe n'offrent plus aucune ressource sous ce rapport. Ne voulant pas

[1]) A. h. G.

[2]) *Rapports du m[al] Berthier* I 257, 276, 303.

prendre sur moi de décider quelque chose à cet égard, sans connaître les intentions de Votre Altesse Sérénissime, je La prie d'autant plus de me faire parvenir au plutôt Ses ordres pour déterminer au juste l'emplacement des troupes polonaises, ainsi que la ligne que devront occuper les cantonnements du 7[e] et 8[e] corps, afin de prévenir toute incertitude ou contestation à ce sujet [1]).

Les rapports des postes sur la frontière de Bohême n'ont annoncé jusqu'ici rien de nouveau. Ceux qui me sont parvenus aujourd'hui, portent que les habitants des endroits voisins de cette frontière commencent à apporter des vivres en Lusace.

916. Do Berthier'a. Drezno, 24 czerwca 1813.

Władze austrjackie nie chcą udzielić żywności i kwater żołnierzom, którzy ze szpitala polskiego w Cieszynie chcą przedostać się do swoich pułków, ale starają się ich wcielić do swojej armji albo zawrócić do wsi rodzinnych, a nawet skierować na Śląsk pruski. Z 230 chorych wyleczonych tylko 41 złączyło się z korpusem [3]).

J'ai l'honneur de mettre ci-joint sous les yeux de Votre Altesse Sérénissime traduction d'un rapport [3]) de l'officier, à qui j'avais confié la surveillance supérieure d'un hôpital militaire polonais, établi à Teschen, dans les états autrichiens. D'après la convention conclue pour notre passage, les convalescents devaient obtenir, en rejoignant le corps, les vivres, logements qui avaient été déterminés pour le reste des troupes; mais au lieu de se conformer à cet arrangement, les autorités autrichiennes ont non seulement mis les hommes qui composaient les transports de convalescents, dans l'impossibilité de revenir au corps, en leur refusant

[1]) Pod nieobecność księcia Józefa zastępujący go w dowództwie nad VIII korpusem Ludwik Kamieniecki pisał do Reynier'a z Zytawy 21 czerwca 1813: „J'ai reçu votre projet sur la ligne de démarcation qui doit séparer le 7[me] corps du 8[me]; cette dispósition étant contraire aux instructions que m'a laissées S. A., j'ai l'honneur de Vous prévenir, que je viens de lui adresser votre missive et l'état y joint, en lui demandant de me faire connaître ses nouvelles intentions" (A. h. G.).

[2]) A. h. G.

[3]) Por. *Rapports du m[al] Berthier* I 292—3.

les vivres et logements sur la route, et en déclarant qu'elles ne les accorderaient qu'à ceux qui voudraient prendre service en Autriche, ou s'en retourner dans leurs foyers; mais Votre Altesse Sérénissime se convaincra même par un des passeports joints en original, qu'elles en ont délivrés pour la *Silésie prussienne*. Il ne m'appartient pas de juger ces procédés, mais comme ils ont eu pour résultat, que sur deux cent trente malades laissés à Teschen un seul transport, composé de quarante un hommes, a pu rejoindre le corps, j'ai cru de mon devoir de ne point laisser ignorer à Votre Altesse Sérénissime les circonstances ci-dessus.

917. Do Berthier'a. Drezno, 24 czerwca 1813.

Przedkłada raporty straży pogranicznych od strony Czech z 21 i 22 czerwca [1]).

Conformément aux ordres de Votre Altesse Sérénissime, j'ai l'honneur de mettre ci-joint sous Ses yeux l'extrait des rapports que les postes du 8^{me} corps, établis sur la frontière de Bohême, ont envoyés des journées du 21 et 22 de ce mois et qui me parviennent dans ce moment [2]).

918. Do Fryderyka Augusta. Drezno, 24 czerwca 1813.

Przedkłada projekt dekretu uwalniającego por. Zaborskiego od kary więzienia ale i odbierającego mu stopień [3]).

Le ministre secrétaire d'état m'ayant fait parvenir la requête que le sr. Zaborski [4]), lieutenant dans le 17^{e} régiment d'infanterie, a adressée immédiatement à V. M., m'a témoigné, que Son intention était que je Lui présentasse à ce sujet un rapport, ainsi qu'un projet de décret, dans le cas où il y aurait lieu à prendre en considération la prière de cet officier. M'empressant de remplir cet ordre de V. M., j'ai l'honneur de porter à Sa connaissance, que les circonstances de l'affaire du lieutenant Zaborski sont effectivement telles qu'il les énonce lui même, savoir: que s'étant servi à l'égard du sr. Kozubski, major du même régiment, d'expressions inconvenables, il a été conformément aux lois militaires condamné à une détention de 5 années. Cette sentence en elle même n'a rien que de juste. Mais si l'on envisage d'un autre côté, que le sr. Zaborski a toujours montré devant l'ennemi une valeur à laquelle tous ses camarades se plaisent à rendre justice, que ne pouvant par suite des circonstances être détenu et ayant par conséquent la facilité d'en profiter pour demeurer dans le pays et en liberté, il a constamment de son propre gré suivi l'armée, prêt à se soumettre à l'exécution de la loi, peut-être V. M. ne le trouvera-Elle pas indigne de Sa clémence et daignera S. M. lui remettre une punition, qu'il a encourue par une vivacité qui a dû être jugée d'après la lettre de la loi, mais que plus d'une circonstance concourt à atténuer. Cependant comme le délit de l'officier mentionné ne saurait pour l'exemple demeurer entièrement impuni, il conviendrait de lui donner en même temps sa démission qui ne le privera pas de la possibilité de requérir son grade par de nouveaux services. Si V. M. jugeait ces motifs suffisants pour prononcer la grâce du lieutenant Zaborski, j'ai l'honneur de Lui présenter sur cet objet le projet de décret ci-joint.

[1]) A. h. G.
[2]) Por. *Rapports du m^{al} Berthier* I 292.
[3]) A. GŁ., bruljon.
[4]) Daniel Z., przerzucany z pułku do pułku (por. Gembarzewski *l. c*).

919. Do Berthier'a. Drezno, 25 czerwca 1813.

Od granicy czeskiej straże nie donoszą nic nowego 23 czerwca [1]).

J'ai l'honneur de porter à la connaissance [2]) de Votre Altesse Sérénissime, que les rapports des postes sur la frontière de Bohême, en date du 23, n'annoncent absolument rien de nouveau [3]).

[1]) A. N., AF^{IV} 1660.
[2]) Por. *Rapports du m^{al} Berthier* I 304.
[3]) Natomiast doniesienia następne (A. N. AF^{IV} 1660) przyniosły ciekawe szczegóły. „Extrait d'un rapport des postes établis sur la frontière de la Bohême en date du 24 juin 1813: Le poste établi à Dreylinden, sur la route qui conduit à Friedland, a envoyé au général Tolińsky un déserteur russe du régiment de hussards Alexandryjski, qui voulant

920. Do Maret'a. Drezno, 26 czerwca 1813.

Gdy cesarz obiecał dać pieniądze do rozporządzenia wojsk polskich na ich potrzeby, zapytuje, kiedy i w jakiej wysokości będą do podjęcia. Potrzebne wyjaśnienia co do dotychczasowej akcji. Sposobność nabycia wozów. Gotowy grosz konieczny. Odjeżdża do Zytawy, zostawia Rożnieckiego dla dopilnowania tych spraw [1]).

Monseigneur, S. M. l'Empereur m'ayant fait connaître que, pour accélérer la confection des divers articles nécessaires aux troupes polonaises, il ferait mettre directement à ma disposition des fonds que j'aurais à employer pour cet objet, j'ose, en portant cette décision à la connaissance de Votre Excellence, La prier de vouloir bien prendre à cet égard les ordres de Sa Majesté et de m'informer, quand je pourrais toucher ces fonds et quel en sera le montant. Pour en faire usage d'une manière conforme aux vues de l'Empereur, il devient indispensable que je sois instruit des articles pour lesquels il a déjà été passé des contrats, de leur quantité, ainsi que de l'époque à laquelle ils doivent être livrés. Cette opération ayant été confiée à M[r] le baron Bignon, je prends la liberté de prier Votre Excellence de vouloir bien me faire fournir à cet égard les renseignements qui me sont nécessaires. Il me serait bien nécessaire d'avoir les mêmes notices à l'égard des marchés qui ont pu être passés pour avoir des chevaux. Je dois porter encore à la connaissance de Votre Excellence, qu'il se trouve ici une assez grande quantité de voitures susceptibles d'être

prendre service dans l'armée polonaise a été reçu dans le 13[me] régiment de hussards. Il n'a pu répondre aux questions qui lui ont été faites, si non qu'il était natif de Dubno, qu'il a traversé la Bohême pour arriver jusqu'à nous, que tous les chevaux de la cavalerie russe sont au vert et qu'ils ne reçoivent de l'avoine que deux fois par semaine. — Le 23, il a déserté trois hommes du 13[e] régiment de hussards dont un à cheval. Un trompette du même régiment a également déserté cette nuit. Les autorités autrichiennes ont été requises de les extrader. Les autres postes n'annoncent rien de nouveau. On continue toujours à amener en Lusace de l'avoine et des vivres de la Bohême, mais en cachette; les habitants disent que cette exportation devient à présent plus difficile, vu les postes établis sur la frontière de la Bohême. Pour extrait conforme *Joseph Prince Poniatowski*".

[1]) A. N., AF[IV] 1650.

employées dans les équipages militaires à organiser pour le 8[me] corps. Ces voitures pourraient être terminées sous peu de jours; mais il est indispensable de les payer de suite, faute de quoi les fabricants se proposent de les dépecer pour en employer en détail les pièces dans la construction d'autres voitures qu'ils se sont engagés à fournir.

Cette circonstance seule suffira pour convaincre Votre Excellence, combien il serait essentiel que j'obtinsse de suite des fonds. Ils sont également nécessaires pour avoir promptement des résultats. Plusieurs entrepreneurs se présentent; mais sans cette certitude il est impossible de traiter avec eux et nous perdons ainsi un temps précieux. J'aime à me flatter que l'intérêt que Votre Excellence veut bien nous porter, et le zèle qu'Elle met à seconder les vues de Son Souverain, concourront également à lever toutes ces difficultés. Devant partir dans la journée pour Zittau [1]), je La prie de vouloir bien informer de ce qui aura été fait, M[r] le général Rożniecki, que je laisse ici pour suivre ces objets.

921. Do Berthier'a. Drezno, 27 czerwca 1813.

Na wyjezdnem do Zytawy przez Rożnieckiego posyła doniesienia z Modlina, Zamościa i okręgu podgórskiego. Przedstawia potrzeby załóg twierdz Księstwa, które możnaby wesprzeć w czasie zawieszenia broni [2]).

En partant pour Zittau, je charge le général de division Rożniecki [3]) d'avoir l'honneur de mettre ci-joint sous les yeux de Votre Altesse Sérénissime des rapports relatifs aux places de Modlin et de Zamość, ainsi qu'un autre que

[1]) Z tego czasu własnoręczny liścik do siostry (Tyszkiewiczowej) w rk. 3740 Muzeum Czartoryskich: Dresde le 27 j(uillet) 1813. Ma chère amie, je ne vous dis qu'un mot, j'ai tant d'occupation que je ne puis que vous parler de mon tendre intérêt. On m'a reçu ici avec tout plein de bonté: l'Empereur plus encore que personne. Voilà une lettre de Varsovie que je vous envoie. Plus de Zittau où je retourne aujourd'hui. Je vous embras(s)e. J. P.

[2]) A. h. G.

[3]) Por. *Rapports du m[al] Berthier* I 311, 318.

je viens de recevoir de la part du général Biegański que j'ai laissé pour commander dans le rayon de Podgórze [1]).

Votre Altesse Sérénissime verra par le rapport du général Kossecki le dénuement que les garnisons de Modlin

[1]) Traduction d'une lettre du gén. Biegański, commandant à Podgórze et dans le rayon de Wieliczka (D. St. 2954): „Je n'ai rien épargné pour faire parvenir à Modlin et Zamość les nouvelles des nouvelles victoires remportées par S. M. l'Empereur Napoléon; je suis sûr qu'on trouvera moyen de pénétrer dans ces places et rendre mes lettres à leurs adresses. Modlin et Zamość ne sont qu'observés. D'après les ordres que Votre Altesse m'a fait passer, je continue à incorporer dans le bataillon de convalescents tous ceux des militaires qui sortent des hôpitaux de Tyniec et de Cracovie; je m'occupe de leur équipement et habillement. J'ai été fortement étonné de rencontrer une opposition marquée de la part des autorités militaires autrichiennes, lorsque j'ai voulu armer ce bataillon qui, organisé en six compagnies, est déjà fort de 500 hommes. Le gén. Wimpfen, qui a son quartier général à Mogilany, où sont déposées nos armes, m'a empêché d'en disposer pour l'usage dont j'en ai voulu faire. J'ai écrit au gén. Frimont, qui également n'a pas voulu acquiescer à ma demande, et m'a fait dire de bouche, qu'il avait répondu de la conservation de ces armes comme d'un simple dépôt, mais non comme d'un magasin d'armes, et qu'il ne permettrait pas, qu'on armât nos convalescents sous aucun autre prétexte, ni pour aucun autre but que celui, de faire tenir aux détachements de convalescents la direction de la marche du corps d'armée auquel ils appartenaient, et telle, pour qu'ils le rejoignent au plus vite. J'ai demandé au gen. Frimont une réponse par écrit, je suis encore à l'attendre malgré qu'il me l'avait promise pour cet avant-midi. Il n'y a pas un seul Russe à Cracovie, ni dans tout le département; le conseiller Aweryn, avec quelques employés et quelques mouchards, réside et régit seul à Cracovie... Le pont de Podgórze est toujours barricadé et gardé par les Autrichiens, qui ont dans le rayon de Podgórze et de Wieliczka un bataillon d'infanterie et deux escadrons de cavalerie. Au moment où j'allais fermer la lettre, des nouvelles authentiques annoncent l'entrée des Français à Breslau, et le départ de l'emp. Alex. et du roi de Prusse pour Kalisz. Nous y avons de suite envoyé plusieurs émissaires". List ten był z 21 VI 1813 (*Rapports du m^al Berthier* 318—9). — Dopiero 6 lipca mógł Baum z Podgórza przesłać władzom wiedeńskim wiadomość o nadciągnięciu Rosjan; „Endlich ist die schon lang erwartete russische Garnison in Krakau eingerückt, Sie besteht aber nicht wie der Staatsrath Intendant v. Avarin die sichere Hoffnung äusserte, aus 3000 Mann, sondern bloss aus 40 irregulairen Kosaken, nebst einer Srotnik, unterdessen ist es einstweilen hinreichend um seinen Befehlen Achtung zu verschaffen". — 8 lipca (A. E., Autriche, 395 f. 317) Maret zalecił Narbonne'owi upomnieć się u rządu austrjackiego, aby

et Zamość éprouvent sous plusieurs rapports. J'ose en conséquence réclamer avec confiance Son intervention auprès de S. M. l'Empereur pour obtenir de Sa justice, autant que de Sa générosité, les secours dont elles ont si indispensablement besoin et qui pourraient leur parvenir sans obstacle pendant la durée de l'armistice.

922. Do (Maret'a). Drezno, 27 czerwca 1813.

Wyjeżdżając poleca Rożnieckiemu doręczyć raporty z Modlina i Zamościa a oraz i od Biegańskiego, dowodzącego w okręgu Podgórza. Oddaje jego pieczy załogę modlińską i zamojską [1]).

Monseigneur, en partant pour Zittau, je charge le général de division Rożniecki d'avoir l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Excellence des rapports relatifs aux places de Modlin et de Zamość, ainsi qu'un autre que je viens de recevoir de la part du général Biegański, que j'ai laissé pour commander dans le rayon de Podgórze.

L'extrême dénuement dans lequel se trouvent sous plusieurs rapports les garnisons de Modlin et de Zamość, leur donnant des droits à la justice, autant qu'à la générosité de S. M. l'Empereur, j'ose espérer de l'intérêt que Votre Excellence a toujours témoigné aux troupes polonaises, qu'Elle voudra bien obtenir de Son Auguste Souverain pour ces garnisons les secours, auxquels la bonne conduite [2]) qu'elles ont tenue jusqu'à présent, leur donne des titres bien fondés.

Frimont nie stawiał przeszkód wywiezieniu broni korpusu polskiego przez Weisfloga i Skalskiego z Mogilan i aby nie broniono powrotu wojskowym wyleczonym.

[1]) A. N., AF^IV 1650.

[2]) Dekretem z 1 lipca przyznane zostały odznaczenia honorowe załogom, ale wiadomość o tem nie zaraz miała być przesłaną, jak wynika z listu Daru do ministra wojny ks. Feltre: „Dresde, le 6 juillet. 1813. J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence l'expédition d'un décret rendu à Dresde le 1^r de ce mois, par lequel S. M. a accordé des décorations à des militaires de la garnison de Zamość. Son intention est que les avis de ces grâces ne parviennent qu'après le débloquement de cette place, ainsi que pour celles qui ont été dernièrement accordées aux troupes des garnisons de Dantzig et Stettin".

923. Do Berthier'a. Zytawa (Zittau), 30 czerwca 1813.

Przeprowadza reorganizację korpusu według dekretu z 27-go czerwca [1]).

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Altesse Sérénissime, que l'infanterie du 8e corps, que j'ai réunie aujourd'hui près de Zittau, a été complètement organisée dans la journée, conformément aux dispositions du décret du 27 de ce mois [2]). J'avais organisé dès hier le 1r régiment de chasseurs à cheval et le 3e et 6e de lanciers, dans lesquels ont été fondus le 5e de chasseurs et le 11e et 18e de lanciers. Je viens d'effectuer aujourd'hui la même opération à l'égard du 8e et 16e de lanciers, dans lesquels ont été incorporés le 12e et 20e de la même arme. On choisit dans ce moment dans toute la cavalerie pour compléter la compagnie d'artillerie à cheval les hommes de bonne volonté, ou qui ont servi autrefois dans cette arme.

924. Do Fryderyka Augusta. Zytawa (Zittau), 1 lipca 1813.

Przeprowadza reorganizację wojska polskiego według załączonego dekretu [3]).

J'ai l'honneur de mettre ci-joint sous les yeux de V. M. copie du décret [4]) par lequel S. M. l'Empereur prescrit l'organisation du 8e corps, ainsi que celle des régiments qui le composent. Conformément à ces dispositions l'infanterie

[1]) A. h. G., por. *Rapports du mal Berthier* I 352—3.

[2]) *Supplément à la correspondance de Napoléon I (L'Empereur et la Pologne)* 34—42, Skałkowski: *O cześć imienia* 180—6, *Rapports du mal Berthier* I 505—8. — Zrównanie księcia Józefa w stopniu z marszałkami cesarstwa dało powód do różnych domysłów. A. E., Autriche, corr., v. 395, f. 320 De La Blanche do Narbonne'a: „Vienne, le 8 juillet 1813... La faveur accordée par S. M. au prince Poniatowski en l'assimilant aux maréchaux de France, a fait dire, à Vienne, qu'il ne commanderait plus de Polonais, que le Duché de Varsovie cesserait d'exister. De là une foule de conjectures sur le ort d'un pays dont la cession serait, disait-on aussi, un moyen de plus qu'aurait l'empereur Napoléon pour faire la paix".

[3]) A. Gł., bruljon.

[4]) Datowany w Dreźnie 27 VI 1813 (A. M. Skałkowski): *Supplément à la correspondance de Napoléon I* 34—42.

a été complètement organisée dans la journée d'hier. J'avais organisé dès le 29 le 1er, 3me et 6e régiment de chasseurs à cheval, dans lesquels ont été incorporés le 5e de chasseurs et le 11e et 18e lithuaniens de lanciers. J'ai effectué le 30 la même opération à l'égard du 8e et 16e de lanciers, dans lesquels ont été fondus le 12e du Duché et 20e lithuanien de la même arme. J'acheverai aujourd'hui l'organisation du reste de la cavalerie et l'on choisit dans ce moment dans toute la cavalerie les hommes de bonne volonté, ou ayant servi dans l'artillerie, pour compléter la compagnie à cheval de cette arme, qui doit faire partie du 8e corps. Je ne manquerai pas de mettre sous les yeux de V. M. la situation de troupes sous mes ordres d'après cette nouvelle organisation, aussitôt qu'elle sera terminée.

925. Do Berthier'a. Zytawa (Zittau), 3 lipca 1813.

Pragnąłby ściągnąć z Wittenbergi szczęty artylerji dywizji z Hiszpanji i wcielić do korpusu VIII-go. Także artylerzyści z Legji Nadwiślańskiej byliby bardzo potrzebni [1]).

Je viens de recevoir le rapport, qu'il existe à Wittenberg les restes des compagnies d'artillerie polonaise revenues d'Espagne, et qu'il se trouve également dans les 4e, 7e et 9e régiments d'infanterie polonaise 14 canonniers faisant autrefois partie de leur artillerie régimentaire. L'artillerie du 8e corps étant loin d'être au complet prescrit par le décret du 27 juin, j'ai l'honneur de prier Votre Altesse Sérénissime de vouloir bien donner les ordres nécessaires pour que tous ces hommes soient remis à la disposition du capitaine Koryzna [2]) et que cet officier puisse les amener au 8e corps. Cette disposition est d'autant plus urgente que l'on se propose de les faire entrer comme soldats dans la nouvelle organisation des régiments mentionnés.

P. S. J'oserai prier également Votre Altesse Sérénissime de vouloir bien étendre la même mesure aux sousofficiers d'artillerie et aux canonniers qui peuvent se trouver

[1]) A. h. G.

[2]) Jan K.

encore dans la Légion de la Vistule, et qui nous seront d'une très grande utilité [1]).

926. Do Fryderyka Augusta. Zytawa (Zittau), 4 lipca 1813.

O podjęcie starań, aby władze austrjackie przepuściły buty zamówione na Morawach [2]).

Ayant consulté pendant mon séjour à Brunn S. A. R. l'archiduc Ferdinand, commandant général en Moravie, et mr. le comte Lazański, gouverneur de cette province, pour savoir s'il me serait permis de faire confectionner dans les états de S. M. l'Empereur d'Autriche les bottes et souliers nécessaires aux troupes sous mes ordres, ces autorités me témoignèrent, que cette mesure n'éprouverait aucun obstacle et qu'on ne s'opposerait à la frontière qu'à l'exportation des chevaux. Cependant, malgré cette assurance, un transport des articles mentionnés, appartenant au fournisseur Weisenburger et conduit par le nommé Auguste Sänger, a été arrêté à Gabel et S. E. mr. le comte de Kolowrat, commandant général en Bohême, auquel je me suis adressé pour en obtenir la sortie, me fait connaître, que cet objet n'est point de son ressort, mais qu'il ne croit point qu'il puisse être accordé. Les troupes polonaises ayant un pressant besoin de chaussure, j'ose d'après ces circonstances supplier V. M. de vouloir bien ordonner les démarches qu'Elle jugera nécessaires, pour que l'on permette au moins l'exportation du transport qui se trouve arrêté à Gabel.

927. Do Maret'a. Zytawa (Zittau), 7 lipca 1813.

Wnioski w sprawie oporządzenia korpusu VIII-go. Odbiór sukna w Dreźnie. Zmiany w mundurach z powodu złączenia niektórych pułków pociągną koszta. Kupno koni. Dostawy muszą być zwrócone do Zytawy, bo pułki nie mają swoich wozów. Potrzeba najściślejszego porozumienia z Bignon'em [3]).

Monseigneur, l'ordre précis que m'a donné Sa Majesté

[1]) Napoleon udzielił na to zezwolenia (*Rapports du m^al Berthier* I 357 - 8).

[2]) A. Gł., bruljon.

[3]) A. N., AF^IV 1650.

l'Empereur de prendre de mon côté toutes les mesures que je croirais convenables, pour que le 8^e corps soit pourvu au plutôt des objets qui lui sont nécessaires, et le désir que j'ai, de justifier la confiance de Sa Majesté l'Empereur, m'engagent à mettre sous les yeux de Votre Excellence quelques objets, que je crois essentiels pour y parvenir.

D'après l'avis que M^r le baron de Bignon vient de donner à M^r le général de division Rożniecki, des étoffes et d'autres matériaux d'habillement vont être délivrés par les fournisseurs. Je fais sur sa demande partir aujourd'hui pour Dresde un officier d'habillement et des garde-magasins, pour procéder, conjointement avec le commissaire des guerres polonais, à la réception de ce qui sera délivré. Les corps devant ensuite s'occuper eux mêmes de la confection des effets d'habillement, il en résulte, tant pour cet objet que pour les mêmes dépenses qu'exige le changement d'uniforme des hommes qui sont passés dans les régiments conservés, le besoin d'une somme d'aumoins 25 mille fr. pour chacun. Les confections ne pouvant être entamées sans ce fonds, je prie Votre Excellence de vouloir bien ordonner l'avance, par manière d'àbon compte, de la somme d'environ 450 mille francs, qui sera nécessaire pour cet objet, et dont il sera rendu exactement compte.

Voyant que le terme des contrats conclus par M^r le baron Bignon est très éloigné [1]), j'ai cru devoir profiter des facilités, que j'ai trouvées ici, pour contracter une fourniture de chevaux pour la cavalerie et artillerie. Il en a été délivré en peu de jours environ 200, dont il y a tout lieu d'être content. Les fournisseurs n'ayant pas le moyen de faire longtemps crédit et leur fourniture ultérieure dépendant de la possibilité qu'ils auront de payer ce qui a été jusqu'à présent délivré, j'ose prier Votre Excellence de vouloir bien faire payer à Dresde les chevaux et harnachements complets, qui ont déjà été reçus et dont ces fournisseurs présenteront les procès verbaux de réception en règle.

Pour accélérer, autant qu'il est possible, la mise en état des troupes, il serait nécessaire de stipuler dans ces con-

[1]) Por. *Corr. de Nap.* 20246.

trats, que les objets à livrer le soient à Zittau. Cette mesure devient indispensable par la nouvelle organisation; en vertu de laquelle les régiments n'ont conservé aucune voiture, et elle épargne d'ailleurs les délais occasionnés par double réception et les frais du transport depuis Dresde, qu'il faudra payer comptant.

En général, rien ne pourrait contribuer davantage à mettre de la célérité dans les opérations relatives à l'habillement et à l'équipement des troupes polonaises, qu'un entier concert à cet égard entre Monsieur le baron de Bignon et moi, et la possibilité que j'aurais de disposer pour cet effet d'une partie des fonds qui sont assignés pour objet mentionné. Il serait facile alors de se procurer soit ici, soit ailleurs, les objets qui ne pourraient pas être fournis en vertu des contrats passés à Dresde, et cette réunion d'efforts tendant au même but ne pourrait certainement avoir que des résultats avantageux.

Aimant à me persuader que tout ce qui l'est aux troupes polonaises, sera toujours favorablement accueilli par Votre Excellence, j'ose croire qu'Elle refusera d'autant moins de se prêter à ce que je juge nécessaire sous ce rapport, que ces observations n'ont d'autre but que le bien même du service de Son Souverain.

En La priant en conséquence de vouloir bien me faire part de ce qu'Elle aura déterminé pour ce objet, je saisis avec empressement cette occasion pour lui renouveler l'expression des sentiments de ma plus haute considération.

928. Do Berthier'a. (Zytawa), 8 lipca 1813.

Przedstawia do rozstrzygnięcia szereg pytań dotyczących gwardji honorowej, oficerów bez komendy, urzędników wojskowych, służby zdrowia, adjutantów Fryderyka Augusta, nominacji i dymisji, przyznania koni oficerom niezdolnym do marszów, jałmużnika, pomocy dla starszyzny [1]).

[1]) *Rapports du m^al Berthier* I 380—4. Data oznaczona według sprawozdania z 9-go lipca. Obok tych pytań (zdaje się ściśle powtórzonych z listu księcia Józefa) wnioski szefa sztabu głównego co do sposobu ich rozwiązania i na końcu: Approuvé. Napoléon.

Première question.

Il se trouve, par suite de la nouvelle organisation, un excédent d'environ 200 officiers qui, n'ayant pour le moment aucune destination, formeront la garde d'honneur.

Quel est le but et l'emploi de cette garde?

Y a-t-il une organisation prescrite pour les compagnies, ou bien M. le prince Poniatowski doit-il les organiser [1]), comme il le trouvera convenable?

Deuxième question.

Plusieurs officiers polonais ont été envoyés précédemment à Mayence. La nouvelle organisation de la Légion de Vistule, ainsi que des 4^e, 7^e et 9^e régiments d'infanterie du Duché, en laissera également un certain nombre sans destination. Ces officiers doivent-ils entrer [2]) dans le travail d'organisation actuelle?

Troisième question.

Trois officiers généraux, savoir:

le général de division Kniaziewicz,
le général de brigade Paszkowski,
le général de brigade Biegański,

sont absents du corps, le premier à la suite de ses blessures, le second pour cause de maladie grave, le troisième par ordre et ayant été laissé par le prince Poniatowski dans le rayon de Podgórze pour surveiller les hôpitaux et les dépôts d'armes et diriger sur le corps les transports de convalescents. Comment [3]) doivent-ils être considérés?

Quatrième question.

Quelle règle devra-t-on observer à l'égard des officiers

[1]) Réponses. Les compagnies de la garde d'honneur auront la même organisation que les compagnies polonaises du VIII^e corps, et l'on formera autant de compagnies qu'il y aura de gardes pour les former; les gardes d'honneur conserveront la paye accordée à leur grade primitif. Por. A. M. Skałkowski: *O cześć imienia pol.* 494—6, *Polskie gwardje honorowe 1814 R.* (Odbitka z „Księgi pamiątkowej ku czci O. Balzera"), Gembarzewski *l. c.*

[2]) Les officiers qui se trouvent de trop dans la Légion de la Vistule à Mayence, doivent entrer dans le travail de l'organisation actuelle; on en enverra l'état au Prince Poniatowski.

[3]) Ces officiers jouiront du traitement de leur grade, sans recevoir les indemnités du pied de guerre, vu qu'ils sont sans fonctions.

généraux présents au corps et qui ne seraient pas employés dans l'organisation.

Devront-ils commander les compagnies d'honneur ou[1]) demeurer avec la paie de non-activité?

Cinquième question.

Beaucoup d'officiers d'artillerie et du génie demeureront sans destination, à la suite de la nouvelle organisation.

Que[2]) deviendront-ils?

Sixième question.

Il se trouve avec le VIII[e] corps plusieurs individus appartenant à divers services administratifs, tels que sous-inspecteur aux revues, adjoints, commissaires des guerres, employés des bureaux de la guerre qui ne trouvent point place dans la nouvelle organisation.

Peut-on les comprendre dans les compagnies de la garde d'honneur? Ils seraient sans aucune ressource si l'on ne venait à leurs secours[3]).

7[e] question.

Il existe également quelques employés de classes inférieures, comme garde-magasins, etc., qui ont quitté le pays à la suite des corps. Ces individus seraient absolument dans la misère au milieu d'un pays étranger.

Pourront-ils être compris[4]) dans les états de solde?

---

[1]) Les officiers généraux qui ne sont pas compris dans l'organisation, entreront dans les compagnies de gardes d'honneur et en formeront de préférence les officiers.

[2]) Les officiers du génie et de l'artillerie qui se trouveront de trop d'après l'organisation, seront mis à la disposition, ceux du génie du général Rogniat et ceux de l'artillerie à la disposition du général Sorbier, pour être répartis dans les places de l'armée française et dans les différents corps d'armée.

[3]) On pense que tout ce qui n'entrera pas dans l'organisation, peut être compris dans les compagnies de gardes d'honneur.

[4]) Les individus dont il est question dans cet article et qui ne seront pas compris dans l'organisation actuelle du VIII[e] corps, seront mis à la disposition de l'intendant général de l'armée française pour les utiliser dans le service administratif; en attendant qu'ils soient placés, ils toucheraient la moitié de leur solde.

8[e] question.

Le décret du 27 juin ne fait aucune mention du service de santé du VIII[e] corps. Il existe cependant, outre les officiers de santé appartenant aux régiments, un officier de santé en chef, d'autres attachés aux divisions, ainsi que des infirmiers.

N'y aura-t-il aucune difficulté pour le payement[1]) de leur solde?

9[e] question.

Sa Majesté le roi de Saxe a auprès de lui deux aides de camp polonais dont l'un est général de brigade[2]) et l'autre colonel[3]). Tous deux ont leurs appointements et indemnités assignés sur la caisse militaire du Duché.

Peuvent-ils être portés[4]) sur l'état de la paix du VIII[e] corps?

10[e] question.

Jusqu'ici, les nominations et démissions, même pour les régiments polonais à la solde de France, avaient été laissées à Sa Majesté le roi de Saxe.

La même mesure aura-t-elle lieu[5]) actuellement dans le VIII[e] corps? Ou bien ces nominations et démissions seront-elles accordées par l'Empereur?

11[e] question.

Il existe dans les régiments d'infanterie quelques officiers qui, vu leurs blessures, ne sauraient faire de longues marches à pied et que leurs bonnes qualités font désirer de conserver dans les corps.

Pourra-t-il leur être alloué une ration de fourrage pour l'entretien d'un cheval[6]), quoiqu'ils n'aient pas l'âge de 50 ans prescrit par les règlements?

---

[1]) Même disposition que pour l'article 7.

[2]) Zapewne mowa tu o Kazimierzu Turno.

[3]) Hipolit Błeszyński.

[4]) Les officiers polonais employés près le roi doivent y continuer leur service et toucher leur solde de la caisse du roi.

[5]) Les Polonais composant le VIII[e] corps se trouvant en ce moment à la solde de l'Empereur, les nominations seront faites au nom du roi de Saxe, mais soumises à l'Empereur comme général en chef.

[6]) Le prince Poniatowski sera autorisé à donner la ration de

12e question.

Conformément aux ordres de Sa Majesté le roi de Saxe, chaque régiment devait avoir son aumônier. Un seul se trouve encore au corps; c'est un homme d'un grand mérite, extrêmement aimé du soldat qui, pendant la dernière campagne, l'a vu aller avec lui au feu et partager ses dangers comme ses fatigues. Son traitement n'est pas considérable. Cet aumônier contribue à entretenir le bon esprit de la troupe.

M. le Prince Poniatowski pense, qu'il serait juste autant qu'utile de conserver cet ecclésiastique, qui sert de la manière la plus exemplaire [1]).

13e question.

Beaucoup d'officiers, surtout dans la cavalerie, ayant tout perdu dans la dernière campagne, sans avoir reçu le moindre dédommagement et ayant trois mois d'arriéré de solde depuis le 1er janvier, se trouvent hors d'état de s'équiper.

D'autres qui ont commencé à servir comme soldats, parvenus dans le même régiment jusqu'au grade d'officier, réclament la gratification qu'un décret de Votre Majesté assure à ceux qui se trouvent dans ce cas [2]).

929. Do Berthier'a. (Zytawa, 8 lipca 1813).

Spełni rozkaz Cesarza co do zorganizowania bataljonu zaprzęgów artyleryjskich na modłę francuską, lecz mniema, że jest jego obowiązkiem niektóre w tym względzie poczynić uwagi. Przesądy trudne do przełamania zniechęcają Polaków do tej służby i oddalają od niej jednostki sposobne. Z tego powodu bataljon taki utworzony na wojnę r. 1809 żadnych nie oddał usług. Rozdział zaprzęgów między kompanje miał dobry skutek. Podoficerowie i żołnierze zaprzęgów nosili tensam mundur co artylerzyści i umieli obchodzić się z działami, stąd większa składność w obsłudze i dbałość o konie. Tych prawideł przestrzegano

fourrage aux officiers qui seront reconnus avoir absolument besoin de chevaux.

[1]) M. l'aumônier qui reste au corps, continuera son service et sera soldé.

[2]) A dater du jour où le VIIIe corps passe à la solde de l'Empereur, les officiers qui prouveraient avoir perdu leurs équipages, auront droit à l'indemnité accordée par les règlemens français.

na początku wojny r. 1812, gdy pomnażano zaprzęgi. Doświadczenie wykazało ich trafność. 12 kompanij artylerji polskiej w ten sposób zorganizowanych służyło sprawnie i ocaliło działa Dlatego chciałby otrzymać upoważnienie do formowania kompanij artylerji łącznie z zaprzęgami po 176 ludzi i 140 koni. Gdy zaprzęgi nie powinny przekraczać liczby tysiąca koni, ta organizacja wydaje mu się najwłaściwszą; oszczędza się też na oficerach i podoficerach potrzebnych do bataljonu zaprzęgów. Jeśli Cesarz się na to zgodzi, bataljon będzie się nazywać dodatkowym artylerji, będzie nosić tensam mundur i będzie dowodzony przez oficerów tej broni [1]).

930. Do Fryderyka Augusta. Zytawa (Zittau), 9 lipca 1813.

Wzgląd na dobro dywizji polskiej znajdującej się w Gdańsku przemawia za nadaniem orderu generałowi Rappowi [2]).

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de V. M. copie d'une lettre que vient de m'adresser l'adjudant commandant Nowicki [3]), chef de l'état-major de la division polonaise [4]) qui se trouve à Danzig. J'ai déjà, il y a quelque temps, porté à Sa connaissance le désir de mr. le général comte de Rapp d'obtenir la décoration militaire polonaise. En renouvelant aujourd'hui cette démarche auprès de V. M., j'ose La prier de vouloir bien, en prenant une détermination à ce sujet, prendre en considération le bien-être que les troupes polonaises qui se trouvent sous les ordres de cet officier général, ont éprouvé par son influence, et j'ose espérer qu'Elle daignera conserver en ceci Sa bonne volonté en condescendant au succès de ses voeux.

[1]) Treść tego listu podano według *Rapports du mal Berthier* I 385—6. Datę oznaczono na dzień poprzedzający sprawozdanie, chociaż może wypadnie przesunąć na 7 VII. Cesarz uznał słuszność tych uwag dopisując: „J'approuve ce que propose le prince Poniatowski. Napoléon". — Później Berthier (*Rapports* II 179), 27 września, donosił cesarzowi: „le comte Daru me mande que le prince Poniatowski l'a prévenu que l'intention de Votre Majesté était qu'il fût attaché au VIIIe corps d'armée une compagnie française d'équipages militaires". Trudno było jednak zadość temu uczynić, gdyż i francuskie zaprzęgi były nieliczne.

[2]) A. Gł., bruljon.

[3]) Józef N.

[4]) Pułki V, X i XI w dywizji VII generała Grandjean.

931. Do Maret'a. Zytawa (Zittau), 12 lipca 1813.

Polegając na zapewnieniach arc. Ferdynanda i hr. Lazańskiego co do wolności przewozu obuwia, poczynił zamówienia na Morawach. Teraz w Czechach zatrzymują wysyłkę. Prośba o wdanie się w tę sprawę [1]).

Monseigneur, l'Archiduc Ferdinand, commandant gén en Moravie, et M[r] le comte Lazanski, gouverneur de cette province, m'ayant assuré pendant le passage des troupes polonaises qu'une fourniture de bottes et de souliers que j'avais à contracter, n'éprouverait aucun obstacle et qu'on ne s'opposerait qu'à la sortie des chevaux, je n'hésitai pas à passer des marchés pour cet effet. Cependant, malgré cette assurance, un transport de ces articles, appartenant au fournisseur Weissenburger, se trouve depuis plusieurs semaines arrêté à Gabel, et M[r] le comte de Kollowrath, commandant g[al] en Bohême, auquel je me suis adressé pour cet objet, m'a répondu, qu'il ne pouvait prendre sur lui d'accorder la permission nécessaire. Persuadé qu'une demande de la part de Votre Excellence suffirait pour obtenir la libre sortie d'un article d'autant plus essentiel pour nous que le pays n'offre presqu'aucune ressource pour satisfaire aux ordres de Sa Majesté l'Empereur, relativement à la chaussure du soldat, j'ose à ce titre La prier de vouloir bien intervenir, où il appartiendra, pour obtenir la permission nécessaire.

932. Do Berthier'a. Zytawa (Zittau), 13 lipca 1813.

Przedkłada obraz korpusu VIII-go według nowej organizacji. Chevillard nie mógł jeszcze dokonać przeglądu, stąd opóźnienie wypłaty żołdu. Wobec palących potrzeb użył na wojsko wszelkich funduszów rozporządzalnych bez względu na ich przeznaczenie. Opóźnienia w dostawie sukna. Niebezpieczeństwo wznowienia wojny przed dostarczeniem mundurów. Gwardyj honorowych nie mógł zorganizować w braku wykazu oficerów wysłanych do Moguncji [2]).

J'ai l'honneur de mettre ci-joint sous les yeux de Votre Altesse Sérénissime un tableau de l'organisation du 8[e]

[1]) A. N. AF[IV] 1650, A. E., France, corr. 666 f. 132 (kopja przesłana 15 lipca do Pragi Narbonne'owi).

[2]) A. h. G.

corps, ainsi qu'un état de situation dressé d'après cette nouvelle organisation. J'eusse désiré pouvoir Lui en adresser en même temps le procès verbal, mais m[r] l'inspecteur aux revues Chevillard, chargé d'effectuer cette opération, n'ayant pu se rendre à Zittau que hier au soir, ce n'est qu'aujourd'hui que le travail a pu être entamé. Le même motif ayant retardé l'arrêté définitif des états de revues, le payeur envoyé au 8[e] corps n'a pu encore délivrer pour la solde les fonds qu'il a en caisse pour cet objet. Désirant accélérer, autant que cela dépend de moi, la mise en état des troupes sous mes ordres, j'avais employé tous les fonds, provenant des dépôts particuliers ou destinés à d'autres articles moins pressants, pour me procurer les objets de première nécessité. Le déplacement des dépôts et ateliers qui, d'après les derniers ordres de l'Empereur, sont déjà dirigés sur Dresde, doit mettre nécessairement dans les confections un retard considérable, auquel je n'ai nul moyen de remédier [1]). J'avais espéré d'abord, que les mesures générales prises pour l'habillement du 8[e] corps, et de l'exécution desquelles monsieur le baron Bignon a été chargé [2]), pourraient être assez promptement effectuées, pour qu'une partie au moins des

[1]) Por. *Rapports du m[al] Berthier* I 404.

[2]) Odnośne papiery zostały spalone przez zarząd archiwów wojny w Paryżu. Niektóre listy w tych sprawach przechowały się w S(askiem) A(rchiwum) W(ojennem). Z tych jest pismo Bignon'a do Gersdorfa, szefa sztabu armji saskiej, datowane w Dreźnie 13 VII 1813: „Le local que vous avez bien voulu faire mettre à la disposition du garde-magasin, chargé de recevoir les effets d'habillement et d'équipement destinés au corps polonais, ne peut, d'après les renseignements qui viennent de m'être transmis par M. l'ordonnateur Darewski, suffire pour contenir la 20[e] partie des fournitures dont le versement doit s'effectuer. D'ailleurs, par suite de nouveaux ordres donnés par S. M. l'Empereur et Roi, les ateliers de confection pour l'habillement du 8[e] corps devant être établis à Dresde, il est indispensable aujourd'hui d'avoir un local qui puisse servir d'entrepôt fixe. Il faut ainsi qu'il soit assez grand non seulement pour contenir toutes les étoffes, toiles et autres objets nécessaires à la confection, mais encore pour recevoir les effets, à mesure qu'ils seront confectionnés. Je vous prie donc de vouloir bien donner des ordres... Il serait à désirer que la désignation de ce nouveau local ne suffrît aucun retard, attendu que les fournisseurs sont prêts à faire des livraisons". Por. Handelsman 726, 728, 729, 731.

troupes fût déjà habillée, j'apprends avec regret, que les étoffes qui doivent servir à la confection, seront à peine délivrées pour le 20 de ce mois. Des mouvements pouvant survenir peu de temps après, il est difficile actuellement de prévoir l'époque où les intentions généreuses de Sa Majesté l'Empereur seraient réalisées. Je crois de mon devoir de mettre tous ces détails sous les yeux de Votre Altesse Sérénissime, afin de La convaincre, qu'il n'a pas dépendu de moi d'accélérer l'effet des intentions généreuses de l'Empereur. N'ayant touché aucun des fonds qui d'après ses ordres devaient être mis directement à ma disposition, je n'ai pu utiliser même les ressources, qui étaient à ma portée, et je dois en instruire Votre Altesse Sérénissime, afin que, si les troupes polonaises étaient dans le cas d'entrer en campagne dans l'état où elles se trouvent, Elle puisse rendre compte à Sa Majesté, que ce n'est point par ma faute que ses vues n'ont pas eu tout leur effet.

N'ayant point encore l'état des officiers envoyés à Mayence, je n'ai pu encore organiser définitivement les compagnies de la garde d'honneur.

933. Do (Maret'a). Zytawa (Zittau), 13 lipca 1813.

Rożniecki wiezie wykaz potrzeb różnych broni korpusu. Odwołuje się do jego pomocy. Dziękuje za życzliwość okazaną mu przy oznaczaniu jego stanowiska [1]).

Monseigneur, M[r] le général Rożniecki en retournant à Dresde, emporte l'état détaillé des besoins de la cavalerie, de l'artillerie, de la compagnie de sapeurs et de celle du train des équipages d'après leur nouvelle organisation. Je suis persuadé que Votre Excellence souffre comme moi qu'il n'ait pu encore y être pourvu, et j'ose espérer en conséquence de Son désir de remplir les intentions de Son Souverain, comme de l'intérêt qu'Elle a ... [2]) tout ce qui dépendra d'Elle pour écarter les difficultés qu'a éprouvées jusqu'ici leur mise en état.

M[r] Chevillard m'a fait part aujourd'hui de la manière généreuse dont S. M. l'Empereur a daigné me traiter dans

[1]) A. N., AF[IV] 1650.

[2]) Zapewne: pour les troupes polonaises.

notre nouvelle organisation [1]). Pénétré de reconnaissance de cette nouvelle preuve des bontés de Son Souverain, j'aime à penser, que je dois aux bons offices de Votre Excellence la grâce qui m'en fait un devoir, et si quelque chose peut à mes yeux en augmenter encore le prix, c'est la part que, sans doute, Elle y a eue.

Veuillez bien, Monseigneur, être persuadé, que je sens toute l'étendue des obligations que l'amitié de Votre Excellence s'est plu à me faire contracter, et que j'en conserve un souvenir aussi reconnaissant qu'Elle trouvera toujours sincères les sentiments de ma plus haute considération dont je La prie de vouloir bien agréer l'expression.

Joseph Prince Poniatowski.

934. Do Fryderyka Augusta. Zytawa (Zittau), 13 lipca 1813.

Przedkłada obraz organizacji korpusu VIII i wyciąg z rozkazu cesarskiego w odniesieniu do adjutantów królewskich, oraz mianowania i zwalniania oficerów [2]).

J'ai l'honneur de mettre ci-joint sous les yeux de V. M., dans le tableau ci-joint, l'organisation du 8[e] corps conformément au décret de S. M. l'Empereur en date du 27 juin. Tous les officiers qui n'ont point trouvé place dans cette organisation, seront formés en compagnies de garde d'honneur et continueront de jouir des appointements de leurs grades. — Ayant entre autres objets qui dans cet état des choses avaient besoin d'une décision de l'Empereur, sousmis les appointements des aides de camp de V. M., ainsi que celle des nominations et démissions à accorder aux officiers, je m'empresse de mettre sous les yeux de V., M. un extrait de l'ordre qui concerne ces deux articles.

[1]) Według § 26 dekretu z 27 czerwca: „Le VIII[e] corps ou corps polonais sera commandé par le prince Poniatowski qui aura le même rang et le même traitement que les maréchaux de notre Empire". Por. Skałkowski: *O cześć imienia pol.* 172, 182. W tym czasie, 9 lipca, z Reichenbergu donosił Neipperg Schwarzenberg'owi: „Fürst Poniatowski soll zum französischen Reichsmarschall befördert worden".

[2]) A. Gł., bruljon.

935. Do Berthier'a. (Zittau, 14 lipca 1813).

Zdaje sprawę o doniesieniach od granicy czeskiej [1]).

936. Do Berthier'a. Zittau, 15 lipca 1813.

Dąbrowski wzbrania się wyprawić do Zytawy żołnierzy, którzy mają uzupełnić pułk kirasjerów [2]).

Devant conformément aux dispositions du décret en date du 27 juin incorporer dans le 13e rég. de cavalerie les restes du 10e, et choisir dans toute la cavalerie polonaise des hommes et des chevaux pour compléter le régiment de cuirassiers, je me suis empressé d'envoyer de suite des officiers au corps du gal Dąbrowski, pour amener à Zittau, les hommes auxquels ces dispositions sont applicables. Votre Altesse Sérénissime verra par la traduction ci-jointe de la réponse du mr le gén[l] Dąbrowski à la lettre que je lui ai écrite à ce sujet, les motifs d'après lesquels il croit, pour le moment, ne pouvoir point se prêter à l'exécution de cette mesure. En la mettant en conséquence sous les yeux de Votre Altesse Sérénissime, je La prie de vouloir bien ordonner ce qu'Elle jugera convenable à cet égard.

937. Do Berthier'a. (Zittau, 17 lipca 1813).

Przedkłada sprawozdanie jednego z oficerów, który wysłany był do Księstwa Warszawskiego [3]).

938. Do Berthier'a. Zytawa (Zittau), 18 lipca 1813.

Otrzymał ostrzeżenie co do prawdopodobieństwa wypowiedzenia zawieszenia broni 20 lipca. Zakłady pułkowe odesłane do Drezna. Niema przy korpusie rzeczy niedozwolonych przepisami. Nie kupiono jeszcze koni potrzebnych. Nie można było dostać zapasów nakazanych na dni 20. Kompanja zaprzęgów ma tylko samych ludzi. Brak funduszów. Niepewność położenia utrudnia użycie szczupłych środków rozporządzalnych. Także zmiany wagomiaru dział zdają się niebezpieczne wobec bliskości wypadków. Niedostatek obuwia [4]).

---

[1]) Treść i data w przybliżeniu według *Rapports du mal Berthier* I 405.

[2]) A. h. G.

[3]) Treść i data według *Rapports du mal Berthier* I 424.

[4]) A. h. G.

J'ai l'honneur d'accuser à Votre Altesse Sérénissime la réception de la lettre qu'Elle a bien voulu m'adresser le 16 de ce mois, pour me faire part des circonstances relatives à l'armistice et de la nécessité de me tenir prêt à rentrer en campagne, si l'ennemi le dénonçait à l'époque du 20 de ce mois.

Dès la réception de l'ordre par lequel Sa Majesté l'Empereur a prescrit d'envoyer à Dresde les dépôts et les embarras du 8e corps, je me suis appliqué à écarter tout ce qui pourrait l'empêcher de marcher, au moment où il en recevrait l'ordre.

Tous les régiments ont renvoyé au parc les voitures qu'ils ne peuvent conserver d'après le nouveau règlement prescrit pour les équipages, et loin d'avoir, dans ce moment, la moindre chose au delà de ce qui a été déterminé, ils n'ont même qu'une très petite partie des bagages, qu'il leur est permis de garder. Aucun fonds n'a encore été mis à ma disposition pour l'achat des chevaux de bât, de peloton et d'ambulance, qui sont prescrits.

On s'est occupé, avec la plus grande activité, à réunir l'approvisionnement de pain et biscuit pour 20 jours, ordonné par Sa Majesté l'Empereur. Mais tel est l'épuisement de toutes les contrées occupées par le 8e corps, qu'une petite partie seulement de cet approvisionnement se trouve prête. On continue cependant à prendre toutes les mesures nécessaires pour le compléter. Une recherche générale a lieu dans les moulins, et tant avec les versements qu'on attend, qu'avec ce qui existe déjà en magasin, la plus grande partie de l'approvisionnement mentionné pourra être réunie sous peu. La grande difficulté cependant sera de le transporter. De la compagnie des équipages militaires, décrétée par Sa Majesté l'Empereur pour le 8e corps, le personnel seul existe, et nous n'avons encore ni les chevaux, ni les harnais, ni les voitures. Il a été passé pour ces dernières un contrat par mr le bon de Bignon, mais il n'a pas encore été pourvu au reste. Avec de l'argent, il serait possible de s'en procurer bientôt, au moins une partie; mais je n'ai aucun fonds à ma disposition pour l'employer à cette dépense.

Ayant fait donner à l'artillerie tous les chevaux propres à ce service, qui se trouvaient dans les corps, nous avons dans ce moment de quoi atteler le matériel qui se trouve au corps; mais celui-ci n'étant qu'environ la moitié de ce qui lui est destiné, il nous manquera, pour atteler le tout, environ 400 chevaux harnachés. Il est d'autant plus essentiel de pourvoir à cet objet, dans le cas d'un mouvement prochain, que la plus grande partie du matériel qui nous est destiné, est en route, pour arriver au corps, et y sera sous très peu de jours.

Pour amener ce matériel nous sommes obligés d'envoyer les attelages de l'artillerie aux parcs de Dresde et Naumburg. De retour d'un premier voyage, ces attelages doivent, pour amener le reste, en faire un second, qui selon toute apparence, ne pourrait être terminé que vers le 10 ou 12 du mois prochain. Faut-il, dans l'incertitude de la continuation de l'armistice, envoyer une seconde fois ces attelages au parc de Dresde, ou les garder ici, pour ne point être pris au dépourvu, si la dénonciation avait lieu?

Il a été décidé en outre, que les 18 pièces de 6 qui existent au 8^{e} corps, doivent être mises au calibre français. On n'en peut envoyer que 6 à la fois à la fonderie à Dresde. Les premières ne seront de retour que dans quelques jours. Peut-on, dans la possibilité d'un mouvement très prochain, se hasarder à entreprendre pour les autres la même opération, pour laquelle il faut 7 jours, sans compter la route?

Je n'ai pas besoin de dire à Votre Altesse Sérénissime, combien la décision de toutes ces questions est importante et pressante. J'ose croire en conséquence qu'Elle voudra bien m'honorer au plutôt de Ses ordres.

Un objet non moins essentiel c'est le manque de souliers pour l'infanterie. Un transport de quelques milliers, qu'un fournisseur amenait au corps, a été arrêté à la frontière d'Autriche: je n'ai aucun fonds, pour en faire confectionner, et loin d'avoir le nombre prescrit de souliers, beaucoup de soldats n'en ont pas même une seule bonne paire aux pieds. Il serait indispensable d'y pourvoir à temps dans le cas d'un mouvement prochain.

939. Do Maret'a. Zytawa (Zittau), 18 lipca 1813.

Czekał na fundusze przyobiecane przez Cesarza cierpliwie, gdy nadchodzi ostrzeżenie o możliwości wypowiedzenia zawieszenia broni 20 lipca, a połowa jego artylerji bez koni i reszcie brak uprzęży. Wyczerpał wszystkie środki. Część koni zakupionych otrzymał, ale wstrzymano dostawę, gdy ustały wypłaty gotówką. Także obuwia nie dostarczono. Wzywa więc jego pomocy [1]).

Monseigneur, espérant chaque jour qu'il serait mis à ma disposition les fonds que Sa Majesté l'Empereur m'avait promis de me faire payer directement, pour que je tâchasse de mon côté d'accélérer la mise en état des troupes polonaises, j'avais jusqu'ici jugé superflu d'importuner Votre Excellence de mes sollicitations. Venant maintenant d'être prévenu par S. A. S. le prince major général de me tenir prêt à marcher, si l'armistice était dénoncé le 20, j'ose supplier Votre Excellence de vouloir bien me tirer de la position la plus embarrassante où l'on puisse se trouver. La moitié de mon artillerie n'est point attelée, et les chevaux qui doivent servir au reste, sont en grande partie sans harnais. Le décret du 27 juin portant que le 8^{e} corps fournirait lui même les chevaux, j'ai fait faire des contrats sur lesquels j'en ai déjà reçu quelques centaines; mais ayant dépensé jusqu'au dernier sou, la fourniture ultérieure se trouve arrêtée faute de payement. Il en est de même des harnais et des souliers pour l'infanterie, et j'aurai ainsi, sans le vouloir, trompé l'attente de l'Empereur.

J'ose penser, Monseigneur, que ce peu de mots suffira pour inspirer à Votre Excellence le désir de me tirer d'une pareille position. Qu'Elle veuille donc bien me faire fournir les fonds que je réclame. Je n'ai pas besoin, je crois, de Lui dire, combien Elle ajoutera par là à la reconnaissance, dont je La prie d'agréer d'avance l'expression avec celle de ma plus haute considération.

940. Do Bignon'a. Zytawa (Zittau), 18 lipca 1813.

Niewypłacenie należności dostawcy koni powoduje opóźnienie zgubne dla różnych gałęzi służby. Nalega na dopełnienie zobowiązań [2]).

[1]) A. N. AF^{IV} 1650.
[2]) A. N. AF^{IV} 1650, kopja.

Mr le général Rożniecki en m'apprenant son départ, m'a fait connaître en même temps que le fournisseur Weissenburger n'a point encore touché les payements qu'il réclame. Je crois en conséquence de mon devoir de vous représenter, Monsieur le Baron, que son séjour à Dresde ayant arrêté entièrement les délivraisons des chevaux d'artillerie et de cavalerie, ainsi que des équipements, qu'il est chargé de fournir, ce retard devient du plus grand préjudice pour les progrès de la mise en état des différents services [1]). D'après cette considération, je vous conjure, Monsieur le Baron, de vouloir bien faire tout ce qui dépendra de Vous pour que le fournisseur mentionné puisse être payé de suite. Je n'aurais pas pris sur moi d'écrire pour cet objet, s'il ne s'agissait que de l'intérêt du fr Weissenburger; mais son prompt retour étant intimement lié avec le bien du service, j'ose me promettre de Votre zèle pour le bien général, que Vous voudrez bien presser, le plus qu'il sera possible, son acquittement.

941. Do Berthier'a. (Zittau, 18 lipca 1813).

Donosi, że według raportu z Jung-Buntzlau 15-go lipca przeszło wiele artylerji i taborów kierując się ku Śląskowi austrjackiemu [2]).

942. Do Berthier'a. Zytawa (Zittau), 19 lipca 1813.

Przedkłada wiadomości o wojskach austrjackich. Doniesienia straży z nadgranicy czeskiej nie zawierają nic ciekawego [3]).

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Altesse Sérénissime les renseignements ci-joints sur les armées autrichiennes. Les rapports des postes placés sur la frontière de Bohême ne contiennent rien de nouveau aujourd'hui.

943. Do Berthier'a. Zytawa (Zittau), 20 lipca 1813.

Straże z nad granicy czeskiej nie doniosły nic nowego [4]).

[1]) Por. *Cor. de Nap.* 20.904.
[2]) Treść i data według *Rapports du mal Berthier* I 437.
[3]) A. h. G.
[4]) A. h. G.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Altesse Sérénissime, que les avant-postes sur la frontière de Bohême n'ont rien annoncé de nouveau aujourd'hui.

944. Do Fryderyka Augusta. Zytawa (Zittau), 23 lipca 1813.

O przechowanie planów, zdjęć i materjałów topograficznych [1]).

Le bureau topographique militaire établi à Varsovie a dans l'espace de quelques années rassemblé des plans, des levés et des matériaux qui se sont accrus encore en 1809 par ceux que l'armée de V. M. a trouvés en Galicie. Il eût été fâcheux de les perdre et on les a en conséquence amenés jusqu'ici à la suite du 8e corps. Mais le nouveau règlement des équipages ayant considérablement réduit le nombre des voitures que les corps peuvent avoir à leur suite, et celle où se trouvent les plans et cartes mentionnés ne pouvant effectivement qu'embarrasser pendant la campagne, il me paraît que la mesure la plus convenable à prendre, serait de les déposer quelque part où ils seraient en sûreté. C'est dans cette vue qu'en soumettant à V. M. les circonstances ci-dessus, j'ose La supplier, si Elle le trouve bon, de vouloir bien donner ordre qu'il soit assigné à Dresde un local où ces objets pourraient être conservés.

945. Do Berthier'a. Zytawa (Zittau), 26 lipca 1813.

Dziękuje za objaśnienia dotyczące ostatecznej organizacji korpusu VIII-go. Dokona jej za przeglądu 1-go sierpnia. Strzelania ćwiczebne. Zabawy dla żołnierzy. Ustało zbiegostwo [2]).

J'ai reçu les lettres que Votre Altesse Sérénissime m'a fait l'honneur de m'adresser le 23 de ce mois, et je m'empresse de La remercier des éclaircissements qu'Elle a eu la bonté de me donner relativement à l'organisation définitive du 8e corps.

Je prends de suite les mesures nécessaires pour que tous les remplacements d'officiers soient effectuées à la revue de rigueur qu'Elle me prescrit de passer le 1er août.

[1]) A. Gł., bruljon.
[2]) A. h. G.

J'ai déjà depuis quelque temps fait tirer à la cible, et l'artillerie tire également au blanc. Je ferai continuer ces exercises qui sont de la plus grande utilité dans une troupe nouvelle. Les prix que Votre Altesse Sérénissime ordonne d'établir pour les meilleurs tireurs, ne peuvent que contribuer beaucoup aux progrès, en excitant l'émulation. Je prie Votre Altesse Sérénissime de vouloir bien ordonner que l'on remplace les munitions qui seront consommées pour cet effet.

Je prendrai soin également d'établir, conformément aux intentions de Sa Majesté l'Empereur, des jeux pour le soldat. Jusqu'à présent il paraît content et même la désertion qui avait commencé à se manifester, a depuis quelques jours entièrement cessé.

946. Do Gersdorf'a. Zytawa (Zittau), 26 lipca 1813.

Prosi o pomieszczenie w Torgawie lub Königsteinie trzech zbiegów wojskowych polskich, na których wyrok nie może być dopełniony w jednej z twierdz Księstwa Warszawskiego [1]).

Trois déserteurs polonais, traduits devant une commission militaire, ont été condamnés, pour plusieurs années, au boulet, et ne peuvent être conservés à la suite du corps. Dans cet état des choses, où il est impossible de les renvoyer dans une des places du Duché, j'ose, Monsieur le Général, vous prier de vouloir bien les faire recevoir, soit à Torgau, soit à Königstein, et je ne doute point que l'intérêt que vous prenez à une armée qui se glorifie de servir le même souverain, ne vous engage à vous prêter à une mesure tendante à sa conservation. Je ne manquerai pas de faire partir les condamnés sous escorte, aussitôt que j'aurai reçu votre réponse...

947. Do Berthier'a. Zytawa (Zittau), 27 lipca 1813.

Wielu marszałków pospolitego ruszenia opuściło kraj wraz z oficerami niższych stopni. Ostatnich pomieścił w gwardjach honorowych. Prosi, aby przyjąć tam i marszałków w stopniu generałów brygady. Gdy jeden już otrzymał takie zabezpieczenie, pozostaje trzech jeszcze [2]).

[1]) S. A. W., Kap. II L[a] A. N° 21 Loc. 874.
[2]) A. h. G.

A l'époque où les troupes polonaises ont quitté le Duché, plusieurs maréchaux de la pospolite ne pouvant, vu les marques généralement connues de zèle qu'ils avaient donnés pour réunir les levées, se hasarder à demeurer dans un pays occupé par l'armée russe, l'ont quitté à la suite du 8[e] corps, ainsi que les officiers de grades inférieurs employés dans ces levées. Vu les intentions généreuses de Sa Majesté l'Empereur, et le très petit nombre de ces derniers, je me suis permis de les placer dans les compagnies de la garde d'honneur; mais n'osant prendre la même mesure à l'égard des maréchaux, j'ose supplier Votre Altesse Sérénissime de vouloir bien me faire connaître, si Sa Majesté l'Empereur ne daignerait pas leur accorder le traitement de général de brigade qu'Elle a alloué à m[r] Grabiński [1]), maréchal du département de Varsovie. Ces maréchaux sont m[r] Szołdrski [2]) du départ. de Posen, Jeżewski [3]) du départ. de Płock, et Stubicki [4]) du départ. de Bromberg.

948. Do Berthier'a. Zytawa (Zittau), 28 lipca 1813.

Donosi o trudnościach stawianych przez Austrjaków przewiezieniu broni z Mogilan [5]).

[1]) *Rapports du m[al] Berthier* I 469, II 4. Antoni Grabiński, prezes trybunału I instancji departamentu warszawskiego.
[2]) Wiktor Szołdrski, sędzia trybunału apelacyjnego.
[3]) W spisach wymieniany Jezierski (por. Gembarzewski *l. c.*, A. M. Skałkowski: *Polskie gwardje honorowe 1814 R (Księga pamiątkowa ku czci Oswalda Balzera).*
[4]) August Stubicki, radca Izby obrachunkowej.
[5]) *Rapports du m[al] Berthier* II 1—2. — Jeszcze większe trudności napotykał przemarsz żołnierzy wychodzących ze szpitali. Opóźniano ich pochód, aby po rozpoczęciu kroków wojennych rozprószyć ich oddziały. Dwa wówczas zdążały ku granicom saskim, złożoue głównie z Polaków ale i z Francuzów. Pierwszy z nich liczył 300, drugi 350 ludzi, por. Rapport général fait par M[r] le colonel Bardzki, commandant la 1[re] colonne de convalescents du Grand Duché de Varsovie, à S. E. M[r] le comte de Wrede, commandant en chef l'armée bavaroise. Ce 14 septembre 1813: „Ces troupes se trouvaient à Podgórze... et devaient être dirigées par Teschen et Colin à Zittau en Saxe. Arrivés à Teschen le 21 juillet, on reçut une feuille de route par Switau (? Zwittau, Ćwitawa) et Leitomischl (Litomyśl), mais à Switau on reçut l'ordre d'aller par Brünn, Iglau à Czaslau; à Habern arriva encore contre-ordre et une feuille de

route pour Znaym. On arriva à Znaym le 27 août; des ordres de la cour d'Autriche y étaient arrivés; nos armes portées d'après des conventions sur des voitures, nous furent enlevées, on s'empara de même de nos soldats, nous disant qu'ils seraient conduits à Brünn, d'où on nous assura qu'ils auraient le choix ou de retourner en Pologne ou de rester dans le pays. D'après ce même ordre de S. M. l'empereur d'Autriche, on laissa m^{s} les officiers libres ou de retourner en Pologne ou d'aller rejoindre l'armée. L'armée fut adoptée à l'unanimité (M^{r} le commandant de Znaym nous prévint que la route était à nos frais). On partit de Znaym le 28 août et arriva le 2 septembre à Amstetten, où on reçut l'ordre de partir sur-le-champ pour retourner à Krems, on en repartit le 8, arriva le 11 à Linz et enfin le 14 septembre à Braunau. La 2^{e} colonne, commandée par m^{r} le major Poganowski, était arrivée à Znaym un jour avant nous, m^{s} les officiers de cette colonne sont repartis pour leurs foyers. — Nous avons rencontré en route plusieurs déserteurs français et alliés ayant tous des passeports pour aller dans l'intérieur de l'Autriche. Plusieurs soldats de première colonne étant restés aux hôpitaux, n'ont pu obtenir de rejoindre leurs corps. — Ayant reçu à Amstetten l'ordre de retourner à Krems, je fis un rapport à M^{r} le général Strauch, commandant à Linz, pour lui annoncer, que les fonds me manquaient, ainsi depuis ce jour jusqu'à l'entrée en Bavière les vivres, fourrages et voitures ont été fournis par l'Autriche". Do tego sprawozdania załączony z 11 IX 1813:

État nominatif de m^{s} les officiers, sous-officiers et soldats polonais et français.

Noms	Grades et numéros des régiments	Observations
Bardzki	colonel d'état-major	Il commandait dép. Bromberg.
Kochanowski	capitaine au 1er de ligne	M^{r} Wybranowski, cap. au 17^{e} de ligne, de la 1re colonne, n'a pu passer, ayant été reconnu avoir servi en Autriche.
Jannasch	capitaine adjoint	
Swinci(c)ki	„ „	
Bogucki	lieut. au 2^{e} hulans	
Kosiński	lieut. au 14^{e} de ligne	M^{r} Lubetski, officier russe, né Polonais, a quitté l'armée russe et nous a rejoint à Neu-Titschein.
Malodecki	lieut. d'art.	
Żubr	lieut. du 17^{e} de ligne	
Pietroski	lieut. au 7^{e}	
Szellikowski	lieut. au 11^{e} hulans	
Bartizelli	adj. aux c^{res} des g.	Ces Français, prisonniers de guerre, blessés dans la dernière campagne, sont parvenus à s'échapper et à se jeter en Pologne où, après un accueil amical, ils ont par la bienveillance des habitants rejoint les Polonais à Podgórze.
De La Marche	lieut. au 24^{e} de chass.	
Antoine	lieut. au 4^{e} de ligne	
Cavalle	sergent au 111^{e} de lig.	
Iwanicki	chirurgien polonais	
Il y a en outre 10 sous-officiers et soldats polonais, 1 soldat français et 7 domestiques.		

949. Do Berthier'a. Zytawa (Zittau), 31 lipca 1813.

Przedkłada wyciąg z raportu generała Biegańskiego z okręgu podgórskiego [1]).

Venant de recevoir de la part de m^{r} le général de b^{de} Biegański, laissé par moi dans le rayon de Podgórze, le rapport dont ci-joint l'extrait [2]), je m'empresse de le mettre sous les yeux de Votre Altesse Sérénissime.

950. Do Berthier'a. (Zytawa lub Drezno, między 1 a 4 sierpnia 1813).

Pułkownik XVI-go pułku piechoty polskiej Konstanty Czartoryski prosi o zwolnienie ze służby, aby się leczyć. Zdrowie jego jest tak złe, że nie mógłby służyć czynnie [3]).

951. Do Fryderyka Augusta. Drezno, 3 sierpnia 1813.

Przedkłada wyciąg z raportu gen. Biegańskiego z okręgu Podgórza [4]).

---

[1]) A. h. G.

[2]) D. St. 2954, z 22 VII 1813 (por. *Rapports du m^{al} Berthier* II 3): „...M^{r} le conseiller Baum... témoigna, qu'ayant été improuvé par la cour de Vienne pour avoir laisser partir mon aide de camp, il ne délivrerait plus aucun passeport pour Dresde, même sur une réquisition formelle de ma part. M^{r} Baum accompagna cette déclaration des paroles suivantes: „Cessez de Vous imaginer que Vous ayez ici une représentation quelconque ou le droit de disposer de quelque chose; il n'existe ici d'autre autorité que notre gouvernement militaire. Le roi de Saxe a cessé d'être votre souverain et vous n'avez rien à lui écrire. Vos estafettes même seront décachetées".... J'ai formé une nouvelle compagnie de convalescents à laquelle je joins les hommes revenant de Russie: elle est forte de 130 hommes. Il se trouve encore à l'hôpital 140 malades. J'ai gardé en réserve à Mogilany 250 fusils pour en armer les convalescents; on en pourrait au besoin trouver autant à Cracovie. On pourrait en peu du temps former un second bataillon de marche des déserteurs et des hommes qui reviennent de Russie; mais les Autrichiens les empêchent d'entrer dans le rayon, et c'est un des principaux motifs, pour lesquels ils veillent si sevèrement à ce qu'il n'y ait aucune communication entre Cracovie et Galicie.... Les troupes autr. et même les bataillons de dépôt ne cessent de se porter en marche forcée en Bohême".

[3]) Treść według *Rapports du m^{al} Berthier* II 4. Oczywiście rozstrzygające były względy polityczne. Pułkiem dowodził major Ignacy Bolesta.

[4]) D. St. 2954.

Sire, j'ai l'honneur de mettre ci-joint sous les yeux de Votre Majesté l'extrait d'un rapport [1]) que je viens de recevoir de m[r] le général Biegański [2]), commandant dans le rayon de Podgórze.

952. Do Berthier'a. (Drezno, 3 sierpnia 1813).

Przedkłada wyciągi z raportu generała Biegańskiego z Podgórza z 25-go lipca i z listu komendanta Zamościa Haukego [3]).

953. Do Berthier'a. (Drezno, 4 lub 5 sierpnia 1813).

Straże z pogranicza czeskiego nie donoszą nic nowego [4]).

954. Do Berthier'a. Drezno, 5 sierpnia 1813.

Porucznik Urbanowski na żądanie wydania zbiega otrzymał od komendanta najbliższego posterunku austrjackiego odpowiedź załączoną w przekładzie [5]).

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Altesse Sérénissime que le lieutenant Urbanowski du régiment d'avant-garde, ayant réclamé un déserteur auprès de l'officier autrichien, commandant le poste le plus proche sur la frontière, en a reçu la réponse ci-jointe en traduction [6]).

955. Do Berthier'a. Drezno, 7 sierpnia 1813.

Zapytywał swego czasu, czy oficerowie z gwardyj honorowych mogą zatrzymać zaprzęgi należne ich stopniowi, czy mają mieć konie wierzchowe i rzędy jednolite. Nie dostaje im środków po temu. Nie otrzymał dotąd odpowiedzi [7]).

J'avais eu, il y a quelque temps, l'honneur d'écrire à Votre Altesse Sérénissime, pour La prier de me faire

[1]) Zapewne z 25 VII.
[2]) Łukasz Biegański.
[3]) Według *Rapports du m[al] Berthier* II 11.
[4]) Dwa listy tej treści bez oznaczenia daty wspomniane 8 VIII w *Rapports du m[al] Berthier* II 23.
[5]) A. h. G.
[6]) Tej treści, że nic mu nie wiadomo o umowie co do wydawania zbiegów polskich i że przeciwnie ma rozkaz odsyłania ich w głąb kraju, *Rapports du m[al] Berthier* II 24.
[7]) A. h. G.

connaître si les officiers compris dans la garde d'honneur, pourront conserver les équipages alloués à leurs grades; s'ils doivent tous avoir des chevaux de selle, et s'il leur sera prescrit une tenue et un équipement de cheval uniforme. J'avais pris en même temps la liberté d'observer à Votre Altesse Sérénissime, que dans ce dernier cas la plus grande partie d'entr'eux n'aurait point la possibilité de faire la dépense nécessaire.

Des affaires plus importantes ayant sans doute empêché jusqu'ici Votre Altesse Sérénissime de s'occuper de ces objets, j'ose en les rappelant à Son souvenir, La prier de vouloir bien me faire connaître à cet égard les intentions de S. M. l'Empereur.

956. Do Berthier'a. (8—10 sierpnia 1813).

Przedkłada doniesienia generała Biegańskiego z okręgu Podgórza, że według wszystkich wiadomości, które zdołał zebrać o korpusie odwodowym Benningsena i Tołstoja, kieruje się on do Prus [1]).

957. Do Berthier'a. Zytawa (Zittau), 15 sierpnia 1813.

Otrzymał rano rozkaz z 13-go. Wybrał miejsce dla wojsk, które mają go wesprzeć. Opróżnił okolice Zytawy. Piechota stanie nazajutrz w Ostritz, dokąd przenosi się artylerja i główna kwatera. Rozłożenie innych oddziałów [2]).

J'ai reçu aujourd'hui à 6 heures et demie du matin la lettre que Votre Altesse Sérénissime m'a fait l'honneur de m'adresser le 13 à minuit [3]).

[1]) Według *Rapports du m[al] Berthier* II 40.
[2]) A. h. G.
[3]) Co do rozkazów, które doszły w tym czasie ks. Józefa por. najpierw w *Rapports du m[al] Berthier* (II 47) sprawozdanie o rozporządzeniach wydanych 12 sierpnia: „Au prince Poniatowski, de réunir ses troupes, de bien s'éclairer depuis Neustadt jusqu'aux postes du duc de Tarente: de se préparer à évacuer Zittau sans pertes, s'il est nécessaire, et de choisir, pour placer ses troupes, une bonne position militaire". Następnie w *Lettres de l'emp. Napoléon du 1 août au 18 octobre 1813 non insérées dans la correspondance* publiées par X... (Paryż-Nancy 1909) polecenia cesarza z 13 sierpnia z Drezna (str. 62 i 65, dok. 139 i 143) dane Berthierowi: „Faites connaître au prince Poniatowski que mon quartier général sera demain 14 à Bautzen et le 16 à Goerlitz, et que

Conformément aux dispositions qu'elle contenait, je me suis rendu sur le champ sur le terrain pour reconnaître la position que devra occuper le corps destiné à soutenir les troupes sous mes ordres, et je n'en ai point trouvé de plus propre à remplir ce but que celle que la division Durutte a occupée près de Kuhna à 1 meile environ de Görlitz.

Les environs de Zittau ont été entièrement évacués dans la journée d'aujourd'hui.

Ma division d'infanterie sera demain à Ostritz, où je fais porter également l'artillerie et mon quartier général.

Le général de b^de^ Grabowski avec le 12^e^ régiment d'inf^te^ est placé à Hirschfelde et mis jusqu'à nouvel ordre, à la disposition de m^r^ le comte de Valmy.

Quatre comp^ies^ de ce régiment et une section d'artillerie légère prennent poste à Rosenthal, pour lui servir de réserve.

La 27^e^ b^de^ de cavalerie se porte à Leube et observe la frontière depuis Rusdorf jusqu'aux premiers postes du duc de Tarente.

Le 4^e^ corps de cavalerie est disposé de la manière suivante.

Une division entre Hirschfelde et Zittau, surveillant la partie de la frontière entre les débouchés de Gabel, Krottau[1]) et Friedland, jusqu'à la rencontre des postes de la 27^e^ b^de^ avec lesquels elle se lie et demeure en communication.

Sur la droite, une brigade de cavalerie prend poste de manière à pouvoir observer le débouché de Romburg[2]) et le chemin qui conduit de Loebau à Herrnhuth.

---

mon intention est qu'il prenne des positions entre Zittau et Goerlitz où son corps pourra être réuni pour former l'avant-garde de l'armée, éclairer la marche de l'ennemi, la retarder et donner le temps à l'armée de se réunir à Goerlitz. Il éclairera aussi la route de Lobau... Faites lui connaître... la position de l'armée". „Donnez ordre au prince Poniatowski de faire remplacer les postes que le général Reynier a ôtés de la frontière". — Także *Corr. de Nap.* 20354, Umińskiego: *Mémoire sur les opérations de l'avant-garde du huitième corps de la Grande Armée formé de troupes polonaises en 1813* (Paryż 1829) 11, *Mittheilungen des k. u. k. Kriegsarchivs* VIII 314.

[1]) Grottau.

[2]) Rumburg.

La garde d'honneur sera dans la journée de demain à Bernstädtel.

958. Do Berthier'a. Ostritz, 17 sierpnia (o pierwszej popołudniu)[1]) 1813.

Natychmiast ruszy na Eckartsberg. Rzuci do Zytawy kilka kompanij piechoty; osłania się IV-ym korpusem jazdy odwodowej. Cofanie się Austrjaków ku Gabel i dalej. Pogłoska o obecności Rosjan koło Sobótki[2]).

Je reçois à l'instant même l'ordre de Votre Altesse Sérénissime de me porter sur la position d'Eckartsberg. Je vais l'exécuter sur le champ[3]).

Je compte jeter dans Zittau quelques compagnies d'infanterie, et le 4^e^ corps de réserve de cavalerie, porté en avant, me couvrira, en observant la frontière devant moi et sur mon flanc.

Tous les postes autrichiens qui se trouvaient du côté de Friedland, à l'exception de quelques faibles détachements, se sont repliés sur Gabel: ils font rompre les ponts et retirent leurs moyens de subsistance. Un particulier venant de Gabel assure que les troupes autrichiennes se retirent en grande partie sur Melnick: il dit qu'il y a un camp russe à Sobotka, à quelques lieues de Jung-Bunzlau.

959. Do Napoleona. Ostritz, 17 sierpnia (o 1½ popołudniu)[4]) 1813.

Otrzymał list cesarza. Wyjaśnienia co do stanowisk. Marsz naprzód. Kresy. Opis położenia. Obronność Eckartsbergu. Ustępowanie Austrjaków. Wiadomość o Rosjanach[5]).

J'ai reçu la lettre que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'adresser aujourd'hui à 11 heures du matin[6]).

Je crains de m'être bien mal expliqué dans mon rapport d'hier, relativement à la position que j'ai prise aujourd'hui. Je n'ai point proposé de celle de Goerlitz; mais en prenant moi même celle que j'occupe à Ostritz, j'avais

---

[1]) (À une heure du matin.)

[2]) A. h. G.

[3]) Por. Umiński 12, Kołaczkowski II 20.

[4]) (À 1 heure et ½ du matin).

[5]) A. h. G., bruljon A. Gł.

[6]) *Corr. de Nap.* 20392.

pensé qu'il serait convenable que le corps destiné à me soutenir se portât sur celle de Kuhna que la division Durutte a occupée, à 1 meile environ de Goerlitz.

Conformément aux ordres de Votre Majesté, je me reporterai en avant et me placerai de suite sur les hauteurs d'Eckartsberg. Je jeterai dans Zittau quelques compagnies d'infanterie, et le 4e corps des réserves de cavalerie, porté en avant, me couvrira, en observant la frontière devant moi et sur mes flancs. Je vais faire disposer de suite des postes de cavalerie sur la route de Bautzen, pour accélérer la marche de la correspondance.

Il n'existe, autant que je connais les localités, près de Zittau, aucune autre position que celle d'Eckartsberg. Elle m'a paru très forte, lorsqu'elle peut être suffisamment occupée. Il n'existe point, à distance, d'accidents de terrain qui puissent favoriser l'ennemi. Depuis Zittau jusqu'à Gabel le terrain va toujours en montant. À moitié chemin, c'est à dire à environ mie lieue de Zittau, la route devient de plus en plus un défilé; il se trouve des bois des deux côtés de la chaussée. Il n'existe outre celle-ci que des sentiers impraticables pour l'artillerie. La ville même de Gabel est dans un fond dominé de tout côté par les hauteurs environnantes, et qui n'offrent pour le débouché d'une armée, que la seule route qui passe par Gabel.

Il s'en suit de ces localités, que pour entreprendre quelque chose de front contre la position de l'Eckartsberg, l'ennemi serait forcé de déboucher par Gabel et ne pourrait le faire que lentement et à une trop petite distance de l'armée qui occuperait l'Eckartsberg, pour ne pas risquer beaucoup, vu surtout le peu d'usage qu'il pourrait faire de sa cavalerie. Il paraît donc d'autant moins possible que l'ennemi entreprenne de déboucher par Gabel, en présence d'une forte armée occupant l'Eckartsberg, que par cette opération il se mettrait à dos un défilé qui, quoique praticable, n'est cependant rien moins que facile à franchir. Il ne lui resterait par conséquent d'autre parti à prendre que de tourner cette position. Dans celle qu'occupent actuellement les armées de Votre Majesté, il ne paraît guère probable qu'il tente de le faire par la droite, ce serait donc par Rumbourg qu'il aurait à déboucher. Le chemin qui conduit de là à Zittau, est étroit, pierreux et difficile; il passe par plusieurs villages et suit le lit de quelques torrents qui descendent des montagnes. Entre Rumbourg et Dresde se trouve une montée considérable.

Le terrain entre Zittau et Schandau est également montagneux; et dans toute cette étendue de frontières, on ne pourrait employer que peu de cavalerie et encore n'y serait-elle pas d'un grand effet. En général, je pense que l'ennemi ferait une grande faute que de diriger ses opérations sur ce terrain. Je vais l'étudier encore et prendre sur cet objet tous les renseignements que je pourrai me procurer.

Mr le colonel Bertrand a passé ici aujourd'hui à 5 heures du soir, allant à Goerlitz. Il avait le projet de se rendre de suite auprès de Votre Majesté et il dévancera probablement cette dépêche.

D'après tous les rapports que je viens de recevoir, les troupes autrichiennes qui se trouvaient du côté de Friedland, ont pris leur direction vers Leutmeritz [1]). Leurs postes se sont repliés sur Gabel et sont actuellement moins forts des deux tiers. Ils font rompre leurs ponts et retirer leurs moyens de subsistances.

Mr le comte de Valmy me fait connaître de son côté les mêmes circonstances. Un poste qu'on a fait causer, a répondu à l'officier polonais, qu'ils n'avaient aucun ordre d'attaquer, mais seulement de repousser la force par la force.

Un particulier venant de Gabel assure que les troupes qui étaient là et à Hirschberg, se sont portées sur Melnik. Il dit qu'il y a un camp russe à Sobotka, à 2 lieues de Jung-Bunzlau.

960. Do Berthier'a.

W obozie w Eckartsbergu, 17 sierpnia (o 11 w nocy) 1813.

Otrzymał list z 16-go, gdy wojska były w pochodzie na Eckartsberg. Wysłał do Frydlandu generała Umińskiego ze strażą przednią.

[1]) Leitmeritz.

Prawdopodobne zajęcie tej miejscowości. Pomoc od gen. Roguet'a. Droga z Zytawy do Reichenbergu trudna, jak i stamtąd do Goerlitz[1]).

J'ai reçu la lettre que Votre Altesse Sérénissime m'a fait l'honneur de m'adresser le 16 [2]), ce matin, au moment où les troupes sous mes ordres s'étaient mises en mouvement pour se porter sur la position d'Eckartsberg qu'elles occupent actuellement.

N'ayant aucune raison fondée pour supposer que les Autrichiens eussent des forces considérables à Friedland, j'ai dirigé sur ce point le général de b^de^ Umiński avec le rég^t^ d'avant-garde, celui de cuirassiers, 400 hommes d'inf^ie^ et deux pièces d'artillerie légère. À 6 heures du soir, il avait passé la frontière, après avoir chassé les postes de cavalerie et de chasseurs qui gardaient le débouché, et continuait son mouvement sur Friedland. Je n'ai point encore la nouvelle de son arrivée dans cette ville; mais comme au départ de l'officier porteur du premier rapport la fusillade s'éloignait, il est à présumer que nos troupes y sont actuellement. Devant, d'après les ordres de Sa Majesté l'Empereur, garder la position d'Eckartsberg et me tenir prêt à appuyer au besoin m^r^ le général Lefebvre, qui ne fait que demain son mouvement sur Rumbourg, je n'ai pu, comme je l'aurais désiré, soutenir celui du général Umiński sur Friedland, et je me suis vu obligé de demander au général Roguet de le faire, s'il en était besoin. Il a prévenu mon désir à cet égard, en portant une brigade à Seidenberg, sur la nouvelle que je lui avais donnée de cette entreprise sur Friedland.

Le chemin de Zittau à Reichenberg, sur lequel Votre Altesse Sérénissime me demande des renseignements, est étroit et parcourt un pays montueux et pierreux. Les voitures du pays y passent difficilement.

Le chemin de Reichenberg à Görlitz est de même nature et présente les mêmes inconvénients.

[1]) A. h. G.; por. *Rapports du m^al^ Berthier* II 67.
[2]) Por. *Corr. de Nap.* 20384, 20388.

961. Do Napoleona.

W obozie w Eckartsbergu, 17 sierpnia (o 11 w nocy) 1813.

Przed 2 godzinami otrzymał rozkaz dzisiejszy. Dobre stanowiska między Görlitz a Bautzen, ale wymagają kilkudziesięciu tysięcy żołnierza. Jeszcze jutro objedzie tę pozycję z pułkownikami Montfort'em i Mallet'em i przeszle szczegółowe sprawozdanie [1]).

J'ai reçu, il y a deux heures, la lettre que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'adresser aujourd'hui [2]). Je prends de suite les mesures nécessaires pour l'exécution des dispositions qu'elle contient relativement à la position d'Eckartsberg.

Cette position, entre la route de Goerlitz et celle de Bautzen, présente un excellent front à cause de sa pente peu allongée, et par la quantité de maisons, jardins et haies qui se trouvent sur presque toute la longueur du revers du front. Mais les flancs sont entièrement à découvert. Si l'on appuie la gauche à la Neisse, cette rivière, qui n'a que 10 à 12 toises de largeur et se trouve presque partout guéable, ne présente point un obstacle suffisant.

Sur la droite, la position s'appuierait à la route de Bautzen; mais il faudrait occuper un vaste plateau qui est entre la route et le ruisseau sur les bords duquel est le village de Herwigsdorf. Il semble même que, pour se protéger et présenter plus d'obstacles, les deux plateaux devraient être occupés ensemble; mais cela exigerait une armée bien au delà de 30,000 hommes.

J'ai déjà parcouru cette position; mais comme elle est très étendue et fort intéressante, je la reconnaîtrai encore demain, dans tous ses détails, conjointement avec les colonels du génie Montfort et Mallet. J'aurai alors l'honneur d'en mettre sous les yeux de Votre Majesté un rapport détaillé, accompagné d'un croquis, avec les solutions des différentes questions, qu'Elle a bien voulu me faire.

[1]) A. h. G., bruljon w A. Gł.
[2]) *Corr. de Nap.* 20399; por. także *Lettres de l'emp. Nap.* d. 209 (do Rogniat z 16 sierpnia).

962. Do Berthier'a.

W obozie w Eckartsbergu, 18 sierpnia o 10 rano 1813.

Umiński zajął Frydland po utarczce dość żywej. Obustronne straty. Podjazdy i patrole. Potrzeba posiłków. Wiadomości od hr. Valmy. Zeznania Francuza, który uciekł z niewoli [1]).

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Altesse Sérénissime que le g^al de b^de Umiński est entré hier à 8 heures du soir à Friedland, après un combat assez vif. L'ennemi, qui n'a cédé le terrain que pas à pas, a déployé en forces environ 400 hommes de cavalerie et 3 à 400 chasseurs, qui ont beaucoup incommodé nos troupes et prolongé le combat par la justesse de leur tir. Nous avons eu 1 officier du régiment d'avant-garde et 25 hommes tués, 2 officiers et 45 hommes blessés [2]). Le chef de bataillon Rybiński et le chef d'escadron Płoszczyński ont eu chacun un cheval tué. L'ennemi a perdu une trentaine de tués et 10 hommes faits prisonniers; on ne peut évaluer le nombre de ses blessés par ce qu'il a eu le temps de les enlever.

D'après un rapport que je reçois dans ce moment même, nos troupes sont en position devant Friedland. Le major Rzuchowski, poussé avec une reconnaissance sur Herrnsdorf et Dittersbach, avait délogé l'ennemi de ces deux endroits. On ignorait encore s'il pourrait s'y maintenir.

Une forte patrouille que le g^al Umiński a envoyée vers la fin de la nuit, dans la direction de Seidenberg, a rencontré un détachement de cavalerie et de chasseurs, beaucoup plus fort, et a dû se replier sur notre position, sans avoir pu remplir l'objet de sa mission. J'ai écrit de suite au général Boyeldieu, que m^r le général Roguet a porté à Seidenberg avec une b^de d'infanterie, pour lui faire connaître l'entrée de nos troupes à Friedland et l'inviter à établir, sans perdre un moment, ses communications avec le g^al Umiński et à les assurer de manière à pouvoir se porter sur le champ à son secours, s'il était attaqué par des forces supérieures.

[1]) A. h. G.

[2]) Umiński (12—3) podaje mniejsze liczby strat swoich.

De mon côté, j'ai envoyé un bataillon à Hirschfeld pour garder le passage de la Neisse et assurer sa retraite, s'il était dans le cas de la faire. Cette précaution m'a paru d'autant plus nécessaire qu'excepté un petit espace près du débouché par lequel nos troupes sont entrées en Bohême, les Autrichiens ont conservé, malgré l'occupation de Friedland, toutes leurs vedettes et grandes gardes sur la frontière, ce qui doit faire supposer une réserve pour les soutenir. Mais je prie Votre Altesse Sérénissime de vouloir bien considérer qu'ayant déjà un détachement éloigné à Friedland, et forcé par là de placer des échelons pour le secourir, ayant de plus un bataillon à Zittau pour soutenir la cavalerie du 4^e corps, je me trouve tellement affaibli que je ne suis dans le fait en état ni de tenir la position que j'occupe, ni d'appuyer efficacement m^r le g^al Lefebvre, s'il trouvait l'ennemi en forces. D'après ces circonstances, ne serait-il pas convenable que le détachement que j'ai à Friedland, fût remplacé par un autre de la d^on Roguet, afin que je puisse me concentrer d'avantage, pour me porter où le besoin l'exigerait [1]).

Comptant que le mouvement du g^al Lefebvre sur Romburg aurait lieu hier, la b^de de cavalerie portée à Ober- et Nieder-Oderwitz a poussé des détachements sur cet endroit. Je n'en connais point encore le résultat.

M^r le comte de Valmy me fait connaître que les rapports des grandes gardes et des reconnaissances ne donnent rien de nouveau. Les patrouilles et vedettes parlent avec les Autrichiens qui leur disent n'avoir point encore ordre d'agir aggressivement.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Altesse Sérénissime l'extrait de la déposition d'un employé français pris par l'ennemi et qui est parvenu à s'évader.

[1]) Por. *Rapports du m^al Berthier* II 71 (rozkazy z 19 VIII dane pułkowi Nadwiślańskiemu złączenia się z Poniatowskim w Gabel a ks. Bellune wsparcia go, wreszcie gen. Vandamme utrzymania z nim połączeń), *Lettres de l'emp. Napoléon* d. 244. (Görlitz 19 VIII do Berthier'a: „Envoyez au p^ce Poniatowski la copie de la lettre du général Roguet par laquelle il verra combien ses plaintes sont peu fondées, puisque ce général veut, de sa personne, se porter à Friedland").

963. Do Berthier'a. W obozie w Eckartsbergu, 18 sierpnia 1813.

Zbierać będzie żądane wiadomości. Załącza zeznania jeńców wziętych we Frydlandzie. Inne doniesienia [1]).

J'ai reçu la lettre que Votre Altesse Sérénissime m'a fait l'honneur de m'adresser aujourd'hui pour me prescrire de parlementer, et de Lui transmettre les nouvelles que je pourrais recueillir tant ici qu'à Friedland [2]). Je ne manquerai pas de me conformer à ces dispositions.

Votre Altesse Sérénissime trouvera ci-jointes les dépositions des prisonniers autrichiens faits à Friedland.

La patrouille envoyée à Gross-Schönau rapporte qu'une compagnie d'infanterie et un petit détachement de cavalerie sont stationnés à une lieue de cet endroit. Les habitants disent que Leutmeritz est occupé par un grand corps d'armée et qu'à Leypa on attendait des troupes russes en force.

La patrouille qui avait été poussée jusqu'à Wettersdorf, a annoncé que les piquets autrichiens placés à Böhmisch-Leypa et Neuschloss avaient été retirés et placés à une lieue en arrière.

La patrouille dirigée sur Luckendorf rapporte que les piquets autrichiens se sont avancés jusqu'à 200 pas de cet endroit et qu'à une lieue de là cantonne un régiment de hussards et un régiment d'infanterie.

964. Do Berthier'a. (Gabel, 19 sierpnia 1813).

Posyła papiery znalezione przy huzarze ordonansie wyprawionym do dowódcy austrjackiego w Gabel. Załącza także raport generała Umińskiego o zajęciu Frydlandu. Gwardja honorowa znajduje się jeszcze w Bertelsdorf, byłby za odesłaniem jej do Drezna. Czy brygada jazdy i bataljon pieszy mają jeszcze pozostać we Frydlandzie i czy nie będą zastąpione, jak o to prosił [3]).

[1]) A. h. G.

[2]) Por. *Lettres de l'emp. Nap.* d. 230.

[3]) Według *Rapports du m^al Berthier* II 72; por. Umiński 13—4. Co do gwardyj honorowych, 20 sierpnia z Görlitz cesarz wydał Berthier'owi takie rozporządzenie: „Donnez ordre aux gardes d'honneur polonais qui paraissent être tous montés et armés, de se rendre à Goerlitz, pour y servir à éclairer les environs, et à la défense de la place". (*Lettres de l'emp. Nap.* 250).

965. Do Napoleona.
W obozie w Eckartsbergu, 19 sierpnia (o 9 rano) 1813.

Doniesienia zbiega. Wywiady [1]).

Sire, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de V. M.[2]) qu'un déserteur autrichien, arrivé aujourd'hui à 5 heures du matin, a assuré que les Autrichiens avaient eu hier le projet de se porter de Reichenberg sur Friedland en forces et avec du canon, mais que s'étant convaincu que les Russes qu'ils attendaient, ne pouvaient les joindre le même jour, ils avaient remis à aujourd'hui 19 leur projet d'attaque. — On a vu hier beaucoup de feux du côté de Friedberg.

Le général Umiński avait poussé une patrouille du côté de Neustadt, qui n'était pas encore rentrée au départ de mon rapport. — Daignez agréer, Sire, l'hommage de mon profond respect.

966. Do Napoleona. Gabel, 20 sierpnia 1813.

Spełni polecenia w rozkazie dzisiejszym. Załącza zeznania inwalidy austrjackiego [3]).

Sire, je viens de recevoir la lettre que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire en date d'aujourd'hui [4]). Je

[1]) A. Gł., bruljon. W nagłówku: À S. M. l'Empereur et Roi. Skreślone wstępne zdanie: que le g^al Umiński n'ayant vu depuis hier au soir aucun mouvement assez inquiétant de l'ennemi, a conservé sa position de Friedland.

[2]) W bruljonie jest: V. A. S., alc raport nie był skierowany do szefa sztabu tylko do cesarza jak wskazuje jego początek i zakończenie.

[3]) A. N. AF^IV 1661.

[4]) Por. *Lettres de l'emp. Napoléon* d. 248. Zittau, 20 VIII: Je donne ordre au duc de Bellune d'envoyer deux bataillons, sa cavalerie légère et six pièces à Reichenberg. Même ordre au général polonais qui est à Reichenbach; de Reichenberg, l'infanterie et l'artillerie polonaise retourneront à Gabel. La cavalerie restera avec le général Bruno. Il lui restera 1,400 hommes. Cette brigade polonaise devra toujours rester attachée au duc de Valmy ou à votre corps; cela ne dérange rien. — Les trois compagnies de sapeurs du duc et la vôtre doivent déjà travailler au col. Il est important de terminer sous trois jours. Je pense qu'il est nécessaire de remuer la terre à l'entrée de la gorge et d'établir un pont pour passer sur la rive gauche du ruisseau afin de débousquer l'ennemi s'il se présentait. Si on n'en a pas le temps, faire un abatis qui sera

ne manquerai pas de remplir strictement les dispositions qu'elle contient.

Votre Majesté trouvera ci-joint la déposition d'un invalide[1]) autrichien arrivé aujourd'hui à Gabel.

967. Do Berthier'a. Gabel, 20 sierpnia 1812.

Odparł Austrjaków o milę za Gabel. Rozkład wojska. Zbiera wiadomości przez straż przednią, której komendę oddał hr. Valmy. Zeznania starego mieszkańca Gabel[2]).

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Altesse Sérénissime qu'ayant poussé à la pointe du jour des reconnaissances de tous les côtés, j'ai chassé les avant-postes autrichiens jusqu'à près une lieue de Gabel, où j'ai établi ma chaîne de vedettes.

Une brigade de cavalerie est placée en avant de Gabel, un bataillon d'infanterie occupe la ville et tout le reste des troupes sous mes ordres sont en position en arrière de la ville.

J'ai fait battre la campagne à des détachements de cavalerie pour recueillir des renseignements sur l'ennemi[3]), et j'ai chargé le général comte de Valmy de prendre le commandement de l'avant-garde du 8e et 4e corps.

---

utile pour défendre l'entrée de la gorge. Commander une réquisition pour réparer le chemin à l'entrée de Gabel. D'après les renseignements que j'ai reçus hier, il paraît que le quartier général était le 18 à Schlan, il faut voir ce qu'ils feront. Le général Vandamme a dû passer ce matin le col de Rumbourg. — Il a ordre d'y faire des retranchements; le général Lefebvre y restera et battra l'estrade de son côté. Les détachements de cavalerie arrivés à Reichenberg et à Hirschberg feront de même; cela donnera des nouvelles et mettra de l'incertitude dans les mouvements de l'ennemi. Il serait possible que je quitte.... à Goerlitz... revenir demain. Bellune commandera tout... Mon intention n'étant pas que vous quittiez Gabel à moins d'être attaqué par toute l'armée ennemie. Tâchez de nous envoyer de nouveaux renseignements sur les Russes et Prussiens.

[1]) Wacław Gersdorfer zeznał: „Les endroits que les Autrichiens fortifient, sont Melnik, Leitmeritz, Holm et Hirschberg, c'est dans ce dernier qu'il y avait quatorze régiments„.

[2]) A. h. G.

[3]) Por. *Corr. de Nap.* 20413.

Votre Altesse Sérénissime trouvera ci-joint la déposition d'un habitant de Gabel qui a travaillé pendant huit jours au camp retranché de Melnik.

P. S. Je n'aurai(s) pas manqué d'envoyer au quartier de S. M. l'homme qui a fait la déposition ci-jointe, mais il est très vieux, cassé et ne sait rien de plus que ce qui est contenu dans sa déposition.

968. Do Berthier'a. W obozie pod Gabel, 24 sierpnia 1813.

Ks. Bellune powiadomił go, że odchodzi ku Dreznu i że tam skierowany będzie także gen. Vandamme. Pozostawiony własnym siłom u przełęczy pod Gabel rozpoznał położenie i przesyła wyniki. Możność obejścia pozycji. Konieczność obsadzenia wyniosłości sąsiednich. Brak mu sił do tego. W razie natarcia mocnego bronić będzie tylko samej przełęczy. Trzeba mu przynajmniej jeszcze brygady pieszej. Według hr. Valmy Austrjacy czekają na piechotę rosyjską, aby działać zaczepnie. Załącza list gen. Gobrechta na dowód nieodzowności wsparcia. Słabo jedynie obsadza Röhrdorf[1]).

S. E. le maréchal duc de Bellune m'a fait connaître ce matin que les ordres de S. M. l'Empereur lui prescrivent de se porter sur Dresde, je demeurais seul chargé de la défense du débouché de Gabel[2]). Il m'a fait part en même temps qu'il n'était point douteux que mr le général comte Vandamme n'eût reçu l'ordre de prendre la même direction. Abandonné ainsi à mes propres forces, je n'ai pas perdu un moment pour reconnaître avec soin les contrées à droite et à gauche de la position que j'occupe, et je m'empresse de mettre sous les yeux de Votre Altesse Sérénissime une note contenant le résultat de ces reconnaissances[3]).

---

[1]) A. h. G.; por. *Rapports du mal Berthier* II 84.

[2]) Z Goerlitz 23 VIII dał cesarz następującą wskazówkę Victor'owi: „Le pce Poniatowski pourra rester pour garder le débouché de Zittau en se concentrant et en agissant avec la plus grande prudence; il masquera à l'ennemi le plus longtemps qu'il lui sera possible". (*Lettres de l'emp. Napoléon* d. 276).

[3]) Note sur les communications à droite et à gauche de la route entre Zittau et Gabel.

La route de Zittau à Gabel est très belle, à l'exception d'une partie à une demi-lieu avant d'arriver à Gabel; là c'est un chemin ordinaire, cependant l'artillerie peut y passer. De Gabel part un chemin qui va à Pankrotz; à ce point il y a plusieurs chemins pour les voitures.

Elle verra par là qu'il existe des deux côtés du débouché de Gabel plusieurs autres qui, quoique moins considérables, n'en sont pas moins praticables pour l'artillerie, et dès lors il faut s'attendre que, dans le cas où l'ennemi aurait le projet de déboucher de ce côté, il prendrait immanquablement, au lieu de venir attaquer la position de Gabel, le parti, plus facile et plus court, de la tourner sur ses flancs, et de nous forcer ainsi à l'abandonner, en nous menaçant d'arriver avant nous à Zittau. Dans cet état des choses, il est indispensable non seulement de faire observer

L'un se dirige sur Krottau et Zittau, le 2e va à Kratzan et Reichenberg; le 3e se dirige sur Olschwitz. Entre le chemin de Pankrotz et Krottau, et la route de Zittau à Gabel, il y a des chemins parallèles à la route, qui vont aboutir dans la plaine devant Zittau; il y a en outre quantité de chemins pour les voitures qui traversent en différents sens le pays compris entre la route de Gabel et la communication de Gabel à Pankratz et à Krottau. De Gabel va un chemin pour les voitures qui va à Zittau; là il se divise en plusieurs parties; entre autres il y a un chemin qui va à Zittau directement. Entre ce chemin et celui de Gabel il y en a un assez difficile dans quelques endroits pour les voitures, qui va directement à Oybin, de là au village d'Olbersdorf et Zittau. — Plusieurs chemins traversent celui de Gabel à celui de Zwickau à Zittau. Sur la droite et la gauche du village de Petersdorf, il y a différents chemins qui y aboutissent. Quoique le pays soit montagneux dans cette partie, les montagnes ne sont pas assez élevées et escarpées pour forcer l'ennemi à déboucher dans la Lusace par un seul endroit. Il y a une foule de communications qu'il est important d'occuper, afin d'empêcher l'ennemi de tourner les positions que nous occupons sur la route de Gabel. Il y a à craindre, en occupant seulement la position devant Petersdorf, que l'ennemi ne manoeuvre sur nos flancs et parvienne à Zittau avant nous. Il semble que la vraie position, vu la force du corps d'armée, est à Lückendorf; la position est beaucoup plus concentrée; mais cette disposition n'empêcherait pas d'occuper la position que nous tenons, et de la défendre, si l'ennemi se présentait avec des forces pas trop supérieures. Deux points importants sur nos flancs sont Zwickau et Pankrotz: il convient de les occuper, et que les commandants soient bien attentifs à tout ce qui se passe autour d'eux. Dans le cas que l'un de ces points serait forcé, il faudrait se réunir à Lückendorf, comme point central, et de là aller sur l'ennemi dans la partie où il tenterait tourner la position. S'il fallait défendre la position avantageuse entre Gabel à Petersdorf, il faudrait beaucoup plus de monde que nous n'en avons, et il faudrait sur les points de Zwickau et Pankrotz deux brigades pour éclairer les mouvements que l'ennemi pourrait tenter sur nos flancs.

avec soin les points de Zwickau et de Reichenberg, mais même de les occuper assez en forces pour qu'à l'aide des obstacles qu'on pourrait y faire par des abatis, coupures etc. on puisse arrêter l'ennemi assez longtemps pour porter du secours au point qui serait reconnu être le vrai point d'attaque. C'est ce que je ne suis nullement en état de faire, et la force des troupes sous mes ordres me permettant à peine de placer à la distance de Zwickau et de Reichenberg des postes d'observation assez forts pour ne pas être enlevés, me donne encore moins la possibilité de songer à les défendre.

Je n'ai pas besoin de dire à Votre Altesse Sérénissime, que, quoique pour ne point laisser soupçonner à l'ennemi toute ma faiblesse et éviter d'être reserré, je continue encore, tant que je le pourrai, à tenir toute la position que j'occupais jusqu'ici, je dois, dans le cas d'une attaque sérieuse, me restreindre à la défense du col même du débouché, sans songer à conserver ni Gabel ni le terrain entre cette ville et les montagnes.

C'est d'après ces considérations fondées, que j'oserais prier Votre Altesse Sérénissime de représenter à S. M. l'Empereur le besoin de me renforcer au moins d'une brigade d'infanterie, qui me donnerait le moyen d'assurer mieux mes flancs et de couvrir les débouchés qui s'y trouvent. Laissés au hasard, ils compromettent évidemment et rendent inutile ma position.

Votre Altesse Sérénissime trouvera ci-joint les renseignements et rapports qui me sont parvenus. Monsieur le comte de Valmy me fait connaître que d'après ceux qu'il a de son côté, les Autrichiens attendent de l'infanterie russe pour s'avancer vers nous.

P. S. La lettre ci-jointe[1]) en copie que je reçois à l'instant de mr le gal baron Gobrecht, commandant la cavale-

[1]) 24 VIII à 11 heures du matin de Röhrsdorf: En vertu des ordres de S. E. mr le lieut. gén. comte de Vandamme, j'ai pris position depuis trois jours avec une brigade à Röhrsdorf, avec ordre de défendre cette position jusqu'à la dernière extrémité. Aujourd'hui à 6 h. du matin, j'ai reçu l'ordre de quitter Röhrsdorf pour me rendre avec ma

rie légère du 1er corps, convaincra Votre Altesse Sérénissime du besoin, où je me trouve, d'être renforcé. Je n'ai pu envoyer qu'un régiment de cavalerie et quelque peu d'infanterie pour occuper le poste Röhrsdorf.

969. Do Berthier'a.

W obozie pod Gabel, 24 sierpnia, o 8 wieczorem 1813.

Stosownie do odebranych w tym dniu poleceń niczego nie zaniedba, aby utrzymać przełęcz pod Gabel, ale odwołuje się o pomoc, bo nieprzyjaciel może przedrzeć się w jednym z trzech punktów. Broni głównie przełęczy pod Gabel. Potrzeba jeszcze brygady piechoty. Stara się ukryć ustąpienie ks. Bellune [1]).

J'ai reçu la lettre que Votre Altesse Sérénissime m'a fait l'honneur de m'adresser aujourd'hui à 9 heures et demie du matin pour me prescrire de garder avec soin les débouchés de Gabel et de Georgenthal [2]). Je prie Votre Altesse Sérénissime d'être bien convaincue que je ne négligerai rien pour remplir à cet égard les intentions de Sa Majesté l'Empereur; mais je ne puis du reste que me référer à ce que j'ai eu l'honneur de Lui exposer dans mon rapport d'aujourd'hui. Je pense, comme Votre Altesse Sérénissime, que les forces ennemies que j'ai devant moi, ne sont point assez considérables pour me donner de l'inquiétude. Mais il est également certain que si je les [3]) divisais pour garder à la fois trois débouchés, l'ennemi prenant l'initiative, pourrait assez facilement pénétrer sur un de ces points, d'autant plus qu'il ne tentera certainement une opération de cette nature qu'autant qu'il aura des troupes pour la soutenir et en tirer quelqu'avantage, en donnant au moins de l'inquiétude. D'après ces considérations, j'ai pris le parti de ne rien changer à mes dispositions et je continuerai, si Votre Altesse Sérénissime le trouve bon, à occuper le col de Gabel en observant fortement les deux autres débouchés, de manière à pouvoir me porter rapidement à celui qui serait menacé et en m'éclairant avec soin pour ne perdre aucun des mouvements de l'ennemi. Ces mesures pourraient être beaucoup mieux assises et consolidées si j'avais à ma disposition une brigade d'infte de plus.

Je fais mon possible pour dérober à l'ennemi le mouvement de S. E. le mal duc de Bellune, et les feux sont allumés cette nuit sur les positions qu'il occupait, comme s'il ne les avait pas quittées.

brigade à Dresde. Le général en chef me mande qu'une brigade du corps d'armée de Votre Altesse doit venir me remplacer...

[1]) A. h. G.

[2]) Por. *Corr. de Nap.* 20450.

[3]) = mes forces.

970. Do Berthier'a. W obozie pod Gabel, 26 sierpnia 1813.

Obrona posterunku w Kratzau. Żądanie od Macdonald'a osłony dla Frydlandu. Kellermann donosi o posunięciu się straży austrjackich, co jest zapowiedzią natarcia na jedną z przełęczy, frydlandzką lub w Georgenthal. Nieprzyjaciel ukazuje się także w Zwickau [1]).

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Altesse Sérénissime que le poste intermédiaire établi à Kratschau pour assurer mes communications avec le général de brigade Umiński, qui est à Reichenberg, a été attaqué ce matin par deux escadrons de hussards et trois compagnies de chasseurs [2]). La vigoureuse résistance de la compagnie d'infanterie qui l'occupait, a donné le temps de venir à son secours et de la dégager. Nous avons perdu dans cette affaire 9 hommes et un officier. J'ai envoyé dans la journée deux autres compagnies d'infanterie pour renforcer ce poste essentiel; mais malgré cette mesure je ne puis m'empêcher d'avoir de l'inquiétude pour ce côté, sur lequel l'ennemi paraît avoir des desseins plus prononcés.

S. E. le maréchal duc de Tarente m'ayant fait connaître que, pour assurer nos communications, il faisait porter une division sur Buntzlau, Görlitz et Lauban, je l'ai prié d'envoyer à Friedland un régiment pour assurer ce débouché plus que je ne suis à même de le faire, étant obligé de couvrir en même temps celui de Georgenthal.

Mr le général comte de Valmy me fait connaître dans ce moment que les vedettes autrichiennes qui étaient jusqu'à présent à une lieue de distance, sont venues ce soir s'établir à vue des nôtres. Cette circonstance donne lieu

[1]) A. h. G.

[2]) Umiński (19) podaje cyfry odmienne.

à supposer que l'ennemi a été renforcé, et qu'il tentera demain quelque entreprise sur un des détachements qui couvrent les débouchés de Friedland et de Georgenthal.

P. S. D'après le rapport que je reçois à l'instant, l'ennemi a aussi paru sur le point de Zwickau.

971. Do Berthier'a.

W obozie pod Gabel, 27 sierpnia 1813, o 9 wieczorem.

Nie był atakowany, lecz nieprzyjaciel wzmacnia się, podobno nadciągnęły wojska rosyjskie. Nowe rozmieszczenie sił polskich. Z trudnością będzie bronić dróg na przestrzeni dotąd zajmowanej, ale zostają inne nieokryte. Szczegóły obrony Kratzau zaszczytne dla kompanji Legji Nadwiślańskiej [1]).

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Altesse Sérénissime que quoique l'ennemi n'ait rien entrepris contre nous pendant la journée d'aujourd'hui, sa tendance à nous resserrer et la force de ses reconnaissances me confirment dans l'idée qu'il doit avoir reçu des renforts. Les renseignements ci-joints donnent lieu à croire que des troupes russes seraient arrivées sur cette ligne. Quoique je n'aie encore aucune inquiétude sur ma position, principalement au centre, j'ai cru cependant, pour ne rien donner au hasard, devoir disposer mes troupes de la manière suivante:

Droite: Le général Weyssenhoff avec un rég[t] de cavalerie, 9 compagnies d'infanterie et une demi-batterie d'artillerie légère, occupant Röhrdorf, Rumburg [2]) et ayant un poste d'avis à Zwickau.

Centre: Le général de d[on] p[ce] Sułkowski avec trois régiments de cavalerie, 3 compagnies d'infanterie, et une demi-batterie d'artillerie légère, en avant du camp retranché de Gabel, occupant Gabel et ayant ses grandes gardes devant Lemberg. Au camp retranché 3 régiments d'infanterie, 3 batteries d'artillerie, — à Luckendorf 2 régiments d'infanterie, une batterie et demie d'artillerie,

Gauche: Le général de brigade Umiński avec 800 chevaux, 500 hommes d'infanterie et une demi-batterie d'artillerie légère occupant Kratschau, Reichenberg et Pankratz.

[1]) A. h. G.
[2]) „Romberg".

Réserve: Le général Sokolnicki avec deux régiments de cavalerie et une batterie d'artillerie légère sur la droite de la route qui de cette ville mène à Gabel.

En disposant mes troupes de cette manière, je crois que je puis défendre chacun des points que nous occupons, autant que le permet le peu de forces que j'ai à ma disposition, et empêcher l'ennemi de se porter par ici sur nos communications. Mais je dois répéter encore à Votre Altesse Sérénissime qu'il existe sur ma droite, au-delà du terrain que je puis occuper, plusieurs chemins qu'il m'est impossible de couvrir.

D'après les rapports plus détaillés que j'ai reçus sur l'affaire d'hier, on ne saurait donner trop d'éloges à la conduite de la compagnie du régiment de la Vistule postée à Kratschau. Assaillie par près d'un millier d'hommes, elle s'était renfermée dans une maison où elle s'est défendue pendant trois heures, en se retirant de chambre en chambre, et n'a pas même songé à se rendre après que l'ennemi y eut mis le feu, et ayant perdu 19 hommes et un officier: résistance qui a donné le temps de venir à son secours et de la dégager [1]).

972. Do Berthier'a. Gabel, 29 sierpnia 1813.

Nieprzyjaciel zajmuje zawsze te same stanowiska i stara się go codziennie ścisnąć więcej, lecz bezskutecznie. Nie potwierdza się wiadomość o ukazaniu się w okolicach Rumburgu trzech dywizyj rosyjskich. Wysyła przecież w tym kierunku daleko na zwiady, aby zupełnie się upewnić [2]).

973. Do Macdonald'a. W obozie pod Gabel, 30 sierpnia 1813.

Współczuje z jego nieszczęściem wyrządzonem przez żywioły. Będzie bronić przełęczy, jak długo to będzie możliwem. Jego odwrót za Łabę zmusiłby także wojska polskie do cofnięcia się, dlatego prosi o powiadamianie dwa razy na dobę o dalszych postanowieniach [3]).

J'ai reçu la lettre [4]) que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 29, et je La prie de croire que

[1]) Por. Kołaczkowski II 24—5.
[2]) *Rapports du m[al] Berthier* II 97.
[3]) A. h. G.
[4]) Buntzlau, le 29 août à minuit 1813: „J'ai eu l'honneur d'informer Votre Altesse de la situation malheureuse dans laquelle nous nous som-

je prends autant de part à ce que les éléments Lui ont fait éprouver de fâcheux, que persuadé que Ses talents et Son expérience Lui feront retrouver en peu de temps les avantages que des obstacles aussi insurmontables pouvaient seuls Lui arracher.

Je remercie infiniment Votre Excellence de ce qu'Elle veut bien me dire sur Ses projets ultérieurs. Mon extrême gauche soutenant Son extrême droite, et les instructions que j'ai reçues de S. A. S. le p^ce^ major général, me prescrivant de garder les débouchés que j'occupe, autant que cela sera possible, c'est par suite de ces motifs que je continue à occuper Kratschau, et que je ne quitterai la position de Gabel que lorsqu'il me sera impossible de faire autrement. D'après ces considérations, je prie V. E. de vouloir bien me faire connaître, si en parlant de repasser successivement la Neisse, la Sprée et l'Elbe, Elle prévoit d'avance la nécessité dans laquelle Elle se trouvera de faire ce mouvement rétrograde, ou si Elle a l'espérance de pouvoir opposer à l'ennemi assez de résistance pour n'être point obligée de rétrograder, ce mouvement entraînerait nécessairement le mien; mais dans cette hypothèse la route que je suivrais, ne croiserait point la direction de Ses colonnes, et les forces ennemies que j'ai devant moi, ne me paraissent pas en état de changer quelque chose à cette détermination.

mes trouvés par suite des éléments; ces malheurs viennent d'être augmentés par la défection d'une division dont les débris ont été culbutés ce soir dans les inondations de Löwenberg. La majeure partie des forces de l'ennemi se trouve sur le Bober. Ne pouvant plus tenir cette ligne, par le motif qu'elle est trop étendue et que nos traînards et fuyards ne sont pas encore ralliés, je vais passer la Queist et choisir une position pour livrer bataille à l'ennemi, si toutefois nos forces peuvent se balancer. Dans le cas contraire, je repasserai successivement la Neisse, la Sprée et l'Elbe, mais le plus lentement possible, pour donner le temps à l'Empereur de prendre telles mesures que S. M. jugera à propos d'adopter. Je ne manquerai pas de prévenir Votre Altesse de tous les événements, et je La prie de me faire savoir, si, dans la supposition où je repasserai les fleuves dont je viens de parler, Elle a la possibilité de se retirer sur l'Elbe par la Bohême, ce que je crois, puisqu'une route de Dresde conduit à Zittau et à Gabel par Neustadt; car un mouvement en arrière de Zittau pourrait compromettre les troupes, si j'étais un peu pressé".

Je prie en conséquence Votre Excellence de vouloir bien me faire part dès à présent de toutes les probabilités qu'Elle croit voir relativement à Ses desseins ultérieurs, pour me mettre à même de prendre d'avance mes mesures en conséquence, et de me prévenir de Ses mouvements assez à temps pour que je puisse les suivre sans donner prise sur moi. La célérité et la fréquence des communications ne pouvant qu'être très avantageuse dans de semblables circonstances, Votre Excellence m'obligerait infiniment de me faire part de 12 en 12 heures de ce qui se passera chez Elle, et de ce qu'Elle croira nécessaire de me faire savoir pour ma direction.

974. Do Berthier'a. W obozie pod Gabel, 30 sierpnia 1813.

Załącza list Macdonald'a i swoją odpowiedź. Nie cofnie się aż w ostateczności. Zdaje się, że przeważną część sił ściągnął nieprzyjaciel ku naszemu prawemu skrzydłu, ale może zastąpił je nowem wojskiem, bo widziano Kałmuków i Baszkirów i straże były atakowane. Może będą usiłowania oskrzydlenia Macdonald'a i opanowania przejść z Frydlandu. Wzmacnia straże [1]).

Venant de recevoir de S. E. le maréchal duc de Tarente la lettre ci-jointe en copie, je m'empresse de la mettre sous les yeux de Votre Altesse Sérénissime, ainsi que la réponse que j'y ai faite, en l'assurant que ce ne sera qu'à la dernière extrémité, que je quitterai la position que j'occupe.

D'après les renseignements qui me sont parvenus dans la journée, il paraît que l'ennemi a porté vers notre droite la plus grande partie des troupes qu'il avait devant nous, et qu'elles se dirigent sur Tetschen et l'Elbe. Il est probable cependant que ces troupes ont été remplacées par d'autres, venues soit de l'intérieur de la Bohême, soit de l'armée qui agit contre le maréchal duc de Tarente, car mes postes de gauche ont éte continuellement attaqués et l'on a cru distinguer les Calmoucks et Baschkirs. En combinant ces circonstances, il ne serait pas impossible que l'ennemi profitant de ses avantages momentanés, cherchait à tourner

[1]) A. h. G.

la droite du maréchal duc de Tarente et à se rendre maître des débouchés de Friedland. Je ne négligerai rien pour découvrir les projets de l'ennemi. En attendant, j'ai renforcé les postes menacés en y envoyant de l'infanterie et du canon.

975. Do Berthier'a. Eich-Grube koło Zytawy, 1 września 1813.

Zmiany w stanowiskach celem związania się z wojskami Macdonalda i osłony jego prawego skrzydła. Przybycie korpusu rosyjskiego. Nie może ułożyć marszów, jak tylko na dwa dni, nie wiedząc o dalszych zamiarach ks. Tarentu [1]).

S. E. le maréchal duc de Tarente m'ayant fait connaître qu'il se retirait sur Görlitz et qu'il serait demain à Bautzen, j'ai fait, pour lier mes mouvements avec les siens et couvrir sa droite, les dispositions suivantes:

Les troupes sous mes ordres ont quitté aujourd'hui leurs positions, et sont en marche pour se rendre à Rumbourg que j'occuperai cette nuit avec le 8me corps, ainsi que Georgenthal [2]).

Le 4me corps de cavalerie se porte sur la haute Neisse et observera de ce côté les mouvements de l'ennemi et le col de Gabel.

Si d'ici à demain matin il n'arrive rien qui exige des mesures différentes, je compte me porter avec le 8me corps à Schluckenau, et le 4me corps de cavalerie à Rumbourg et Löbau.

Je me trouverai par là à même d'observer tous les débouchés qui sont à portée de la direction des colonnes de S. E. le maréchal duc de Tarente, et de couvrir sa droite contre ce qui pourrait venir de la Bohême. Cette mesure me paraît d'autant plus nécessaire que la déposition du prisonnier autrichien dont j'ai fait mention à Votre Altesse Sérénissime dans mon rapport d'hier, ne laisse guère de doute sur l'arrivée d'un corps russe à Böhmisch-Leipa.

N'ayant point encore connaissance des projets ultérieurs de S. E. le maréchal duc de Tarente, je ne puis indiquer que pour ces deux jours la marche que je tiendrai.

[1]) A. h. G.
[2]) Por. **Umiński 23.**

976. Do Berthier'a. Rumburg, 2 września 1813.

Odebrał dwa listy jego z wczoraj i małą szyfrę. Dla złej drogi późno zdążył na stanowiska pośrodku wąwozów wiodących z Czech. Spóźnione życzenia Macdonald'a co do zajęcia Löbau. Złączenie się korpusu IV-go. Ruch Sokolnickiego. Spokój, tylko patrol rosyjski odparto. Zeznania jeńców [1]).

J'ai reçu, il y a deux heures, les lettres que Votre Altesse Sérénissime m'a fait l'honneur de m'adresser le 1r de ce mois, ainsi que le petit chiffre de l'armée [2]).

Elle aura vu par mon rapport d'hier le mouvement que j'avais ordonné. Le chemin presqu'impraticable qu'il y a entre Zittau et Rumbourg, m'a empêché d'y arriver avant minuit. S. E. le maréchal duc de Tarente prenant aujourd'hui position derrière la Labische, je garderai celle que j'occupe, pour agir d'après les circonstances. Elle est au centre des communications venant de la Bohême et couvre encore mieux la droite de S. E. le maréchal duc de Tarente, que si je m'étais porté à Loebau où il désirait que je vinse; mais je n'ai reçu que ce matin sa lettre. Mr le comte de Valmy vient de me joindre avec le 4e corps de cavalerie. Pour assurer nos communications avec S. E. le maréchal duc de Tarente, le général Sokolnicki reçoit l'ordre de se porter sur Alt-Gieradorf et Kolmarsdorf à gauche de Ober-Kunersdorf. Il poussera des reconnaissances sur Loebau et tâchera de se procurer des nouvelles d'Ostritz et des partis qui pourraient se trouver entre la Sprée et la Neisse. Mr le comte de Valmy se porte à Neusalza et envoie un régiment à Ober-Durr-Hennersdorf.

Nous n'avons point été inquiété ici par l'ennemi. Un escadron de dragons russes qui en a attaqué hier un du 1r régmt posté à Hirschfeld, a été vigoureusement repoussé et poursuivi pendant l'espace d'une lieue. On lui a pris un officier et 2 hommes, tous tellement blessés qu'on n'en a pu tirer que peu de renseignements. Cette reconnaissance avait été envoyée avec ordre de pousser jusqu'à notre rencontre. Le corps auquel elle appartient, était à 6 meiles en ar-

[1]) A. h. G.
[2]) *Rapports du mal Berthier* II 43, *Corr. de Nap.* 20498.

rière. C'est celui de Pahlen. Il est composé de 3 régiments de dragons, qui sont ceux de Mitau, Kargopol, et Petite Russie, et de 4 régiments de chasseurs à pied. Les régiments de dragons sont de 4 escadrons, l'escadron auquel appartenaient les prisonniers était de 140 hommes.

977. Do Berthier'a. Schluckenau, 3 września 1813.

Przesyła raporty o obecności Austrjaków i Rosjan w Zytawie. Brak wiadomości od Macdonald'a. Czeka na rozkazy cesarza. Pozostawiony własnym siłom musiałby cofać się ku Dreznu. Parlamentarz z listem do ks. Schwarzenberga przekonał się o ustąpieniu wojsk austrjackich prawdopodobnie w kierunku Zytawy. Ich obwarowania [1]).

J'ai l'honneur de mettre ci-joint sous les yeux de Votre Altesse Sérénissime les rapports et renseignements qui me sont parvenus dans la journée d'aujourd'hui. Elle verra par leur contenu, ainsi que par le rapport de l'émissaire que j'envoie avec l'officier porteur de cette dépêche, qu'un corps russe s'est porté de ce côte, et qu'il existe également des forces russes et autrichiennes à Zittau. S. E. le maréchal duc de Tarente ne m'ayant point écrit aujourd'hui, quoique l'officier que je lui avais envoyé hier, soit revenu aujourd'hui, je me suis porté ce soir à Schluckenau, ainsi que j'en avais prévenu Votre Altesse Sérénissime. S. E. le maréchal duc de Tarente étant arrivé aujourd'hui à Bautzen et devant, ainsi que cela m'a été rapporté, continuer son mouvement, je vais me porter demain à Neustadt avec le 8me corps, en laissant encore, tant que les circonstances le permettront, le 4me à Schluckenau, et continuant ainsi de couvrir de ce côté l'extrême droite de S. E. le maréchal duc de Tarente. N'ayant point encore d'instruction sur ce que j'ai à faire ultérieurement, je prie Votre Altesse Sérénissime de vouloir bien me faire connaître au plutôt les intentions de S. M. l'Empereur. Si S. E. le maréchal duc de Tarente jugeait nécessaire de se rapprocher de Dresde, il ne me resterait, vu les forces considérables qui se réunissent de ce côté, d'autre parti à prendre que de suivre son mouvement.

[1]) A. h. G.

Mon aide de camp que j'avais envoyé hier en parlementaire avec la dépêche que Votre Altesse Sérénissime m'a envoyée pour le Pce Schwarzenberg, est revenu ce matin, après avoir, comme l'atteste le reçu ci-joint, remis cette lettre au major autrichien St Quentin, commandant les avant-postes. Il a pénétré jusqu'à Sandau, au delà de Böhmisch-Leipa, sans rencontrer aucun poste ni parti autrichiens. Il n'y avait également pas des troupes à Böhmisch-Leipa, où il a parlé au major St Quentin. Ainsi qu'il l'apprit des habitants qui le croyaient Russe, toutes les troupes qui étaient dans les environs, s'étaient portées à Hoida [1]), ce qui fait supposer qu'elles ont pris leur direction sur Zittau: circonstance qui se trouve confirmée par le rapport de l'émissaire mentionné qui a vu dans cette ville quelques bataillons et deux régiments de cavalerie. Mon aide de camp a également appris par des travailleurs qui revenaient de Leitmeritz, qu'on continuait à y travailler à des retranchements et qu'il s'y trouvait un corps considérable. Il paraît qu'il n'y a point des troupes depuis Böhmisch-Leipa jusqu'à cet endroit. On doit avoir fortifié également Tetschen et Hühnerwasser.

978. Do Berthier'a. Schluckenau, 4 września 1813.

Rozkaz doszedł go dopiero o 8-ej rano. Dlatego nie mógł równo ze świtem dostarczyć żądanych wiadomości. Wysyła Mallet'a. Zrobi wszystko, na co mu pozwoli szczupłość sił przy złych drogach i nazbyt licznej artylerji [2]).

Je n'ai reçu aujourd'hui qu'à 8 heures du matin la lettre que Votre Altesse Sérénissime m'a fait l'honneur de m'adresser hier pour me donner connaissance des projets de S. M. l'Empereur [3]), et il n'a par conséquent plus été possible que l'officier qu'Elle me prescrit d'envoyer à Bautzen pour donner des renseignements sur ma position, fût arrivé à la pointe du jour. Pour remplir cependant, autant qu'il a dépendu de moi, les intentions de S. M. l'Empereur, je fais partir de suite le colonel Mallet, qui connaissant

[1]) Poprawiono z „Heida".
[2]) A. h. G.
[3]) Por. *Corr. de Nap.* 20512,

bien notre position, est à même de donner à cet égard les détails qui seront nécessaires.

J'avais projeté, ainsi que j'en ai prévenu Votre Altesse Sérénissime par mon rapport d'hier au soir, de me porter aujourd'hui à Neustadt. Les nouveaux ordres de S. M. l'empereur rendant ce mouvement inutile, je reste encore à Schluckenau et je me tiendrai prêt à agir comme cela m'est prescrit. Votre Altesse Sérénissime peut compter que je ferai tout ce que me permettra l'état presqu'impraticable des débouchés que j'ai devant moi, le peu de forces que j'ai à ma disposition, et les embarras qu'occasionne dans l'espèce de terrain sur lequel j'agis, la nombreuse artillerie que j'ai avec moi, en proportion des troupes dont je puis disposer.

979. Do Berthier'a. Schlukenau, 4 września 1813, o 8 wieczorem.

Rozkaz odebrał o 7 wieczorem i poczynił odpowiednie zarządzenia. Wysyła oddział dla zajęcia Neusaltza. Korpus VIII i IV pójdą razem, ale ze względu na artylerję nie ruszą aż o świcie. Stanowiska, które zajmie. Nie ma nowych wiadomości o wojsku austrjackiem [1]).

J'ai reçu aujourd'hui à 7 heures de soir la lettre que Votre Altesse Sérénissime m'a fait l'honneur de m'adresser dans la journée, et j'ai fait de suite les dispositions nécessaires pour exécuter les ordres qu'elle contenait [2]).

Une colonne, composée de 2 régiments d'infanterie, d'un régiment de cavalerie et de 4 pièces d'artillerie, sous les ordres du général Małachowski, part dans ce moment, 8 heures du soir, pour occuper Neusaltza.

Le 8e corps et le 4e de cavalerie marcheront réunis. Les chemins étant mauvais au point qu'on éprouve les plus grands embarras à y faire passer de nuit l'artillerie, ils ne pourront se mettre en mouvement qu'à la pointe du jour. Je compte déboucher au village de Kotmersdorf [3]), position d'où l'on découvre Loebau, Herrnhuth et même Rumbourg.

Les deux corps seront flanqués sur leur droite par un

[1]) A. h. G.
[2]) Por. Umiński 24—5.
[3]) Kottmansdorff (Umiński).

fort détachement de cavalerie et d'infanterie avec du canon sous les ordres du général Umiński qui observera en même temps la route de Schluckenau à Rumbourg.

Je n'ai sur les troupes que l'Autriche peut avoir fait déboucher de la Bohême, d'autres renseignements que ceux que j'ai déjà transmis à Votre Altesse Sérénissime par mon rapport d'hier, savoir: que les généraux Neipperg et Zlohendorf étaient entrés, il y a trois jours, à Zittau avec 7 bataillons d'infanterie au grand complet, 2 régiments de hussards et de la cavalerie russe dont on ignorait la force.

980. Do Berthier'a. Löbau, 5 września 1813.

Korpusy VIII i IV ruszyły 5 września o świcie na prawo od Löbau, gdzie zdążyły równocześnie z korpusem V-m. Zajął stanowiska tymczasowe i czeka na dalsze wskazówki [1]).

981. Do Berthier'a. Löbau, 6 września 1813.

Zmienił stanowiska według otrzymanych wskazówek. Przybycie ochotników wybranych z pośród jeńców austrjackich. Zbiera oderwańców francuskich. Posyła wykaz siły korpusu. Zniósł się z Macdonald'em. Wiadomość o ruchu wojsk austrjackich na tyłach armji [2]).

J'ai reçu la lettre que Votre Altesse Sérénissime m'a fait l'honneur de m'adresser hier, et je me suis empressé de rectifier ma position, d'après les données qu'elle contenait. Une brigade de cavalerie, commandée par le général Toliński, est partie ce matin pour occuper Warschen: elle fournira un poste à Hochkirch, et enverra une patrouille de quelques centaines de chevaux sur Weissenberg pour surveiller les cosaques qui se montreraient sur cette route.

Une forte reconnaissance a été poussée sur Herrnhuth avec ordre de s'avancer vers Zittau, autant que cela serait possible. Une autre reconnaissance a été poussée par Hrawalde et Burkersdorf sur Hirschfeld [3]).

Le détachement polonais que S. M. l'Empereur a fait choisir parmi les prisonniers autrichiens, est arrivé ici, il y a quelques heures. Il n'était que de 800 hommes à son

[1]) *Rapports du mal Berthier* II 116—7.
[2]) A. h. G.
[3]) Por. *Rapports du mal Berthier* II 122.

départ de Dresde, et les hommes qui le composaient, étant très fatigués, il en est resté en route 165, dont la plus grande partie sera probablement ramassée en route par les cadres que je renvoie de suite à Dresde. Le détachement arrivé a été réparti de suite dans les 4 régiments les plus faibles, de manière que ces régiments ont actuellement chacun un effectif de 1025 hommes [1]).

[1]) Por. *Lettres de l'emp. Napoléon* d. 307, w następstwie zwycięstwa pod Dreznem. Ordre, Dresde, 29 août 1813. Article premier. Il sera distrait des prisonniers de guerre tous les hommes qui seront reconnus Polonais. Art. 2. Ces Polonais seront réunis aujourd'hui au camp de la jeune garde. Art. 3. Le général de brigade Paszkowski, commandant le dépôt polonais, occupera lui-même une des baraques du dit camp. Art. 4. Les quatre compagnies des dépôts polonais se rendront au dit camp. Chacune de ces compagnies sera portée à 500 hommes, ce qui fera 2.000 hommes. Art 5. Il sera sur-le-champ formé une compagnie pour le 4e régiment dont le dépôt est à Magdebourg, une compagnie pour le régiment de la Vistule et deux compagnies pour les régiments du général Dombrowski dont les dépôts sont à Dusseldorf. Ces quatre compagnies seront commandées par un major polonais et les cadres en officiers et sous-officiers seront formés sans délai par les soins du général Paszkowski qui, à cet effet, sera autorisé à appeler des officiers et sous-officiers qui se trouveraient dans les dépôts de cavalerie et même dans les régiments de la jeune garde. Art. 6. Les 4.000 hommes incorporés dans les huit compagnies, tant d'ancienne que de nouvelle formation, seront habillés et équipés sans délai. Art 7. Les 2.000 hommes incorporés dans les dépôts des régiments du prince Poniatowski seront envoyés au fur et à mesure de leur habillement pour recruter les cinq régiments du VIIIe corps d'armée. Les 2.000 des nouvelles compagnies iront également à mesure renforcer le 4e polonais, le régiment de la Vistule et les deux régiments du général Dombrowski. Art. 8. Sous la responsabilité du général Paszkowski, aucun prisonnier allemand ne pourra se glisser dans ces dépôts où il n'y sera admis que des Polonais de bonne volonté. Art. 9. Il sera placé quelques brigades de gendarmerie aux issues du camp, et il y sera placé des hommes déguisés pour surveiller les dispositions de ces recrues. Art. 10. Notre major général fera toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution du présent ordre. — Co do wykonania tego rozporządzenia A. h. G. Troupes polonaises, doc. généraux, list Paszkowskiego, dowodzącego zakładami pułków polskich, do Berthier'a. „Dresde, ce 29 août 1813 à 10 heures du soir. Monseigneur, je viens dans le moment de recevoir par Mr le général comte Durosnel l'ordre de Sa Majesté l'Empereur de ce jour portant l'organisation des différents dépôts des corps polonais. Je ne pourrai exécuter les quatre premiers articles de cet ordre que demain

J'ai trouvé Loebau et les villages environnants remplis de maraudeurs français. J'ai fait rassembler ceux qui étaient près de la ville par la gendarmerie, et j'ai envoyé des piquets de cavalerie pour ramasser ceux qui se trouvent dans des villages un peu plus éloignés. J'en ai déjà fait partir un détachement escorté par de la cavalerie pour Görlitz, et un autre pour Bautzen, selon les corps auxquels ils appartiennent. On en amène encore à tout moment, et

dans la journée lorsque j'aurai reconnu et reçu les Polonais parmi les prisonniers de guerre. Pour l'exécution de l'article cinq, j'ai l'honneur de présenter à Votre Altesse Sérénissime ci-joint la liste nominative des officiers pour former le grand cadre de nouvelles compagnies, savoir un major, quatre capitaines et deux lieutenants qui se trouvent à Dresde sans autre emploi, et que j'ai reconnu capables de répondre aux intentions de S. M. l'Empereur. Je prie V. A. S. de faire expédier à ces officiers leurs commissions. Il manquera encore deux lieutenants et quatre sous-lieutenants pour remplir le cadre de ces quatre compagnies, et comme elles formeront un dépôt général, qui devra avoir son conseil d'administration, et quant au service représenteront un bataillon, je prendrai la liberté de demander à V. A. un adjudant-major, un officier payeur et un officier d'habillement, ce qui fera en tout neuf officiers, que j'aurai l'honneur de Lui présenter aussitôt que je les aurai reconnus. Quant à l'article six, je prie V. A. S. de m'informer à qui je dois m'adresser pour l'habillement et équipement des compagnies des dépôts. L'ordre de S. M. ne fait point mention de l'armement, cependant d'après l'article sept des hommes de ce dépôt doivent être renvoyés à leurs régiments respectifs à fur et mesure qu'ils seront habillés, on ne pourra les envoyer sans armes et je prie V. A. S. de vouloir bien m'indiquer, où je devrai les prendre. Ayant été chargé ici par le prince Poniatowski du commandement des dépôts du 8me corps, tant de l'infanterie que de cavalerie, mais pour la dernière particulièrement quant à la surveillance de confection d'habillement, équipement et harnachement, ordonnée par Sa Majesté l'Empereur sur un fond assigné aux relations extérieures sous la direction de S. E. Mr le bon Bignon... je me trouve dans le cas de prier V. A. de m'informer, si je dois continuer encore à m'occuper de ce soin pour la cavalerie (Na marginesie decyzja: oui)... Il se trouve encore ici sous mes ordres un dépôt pour l'artillerie du 8me corps tant à pied qu'à cheval... Faut-il que je l'amène au camp et sera-t-il dans les intentions de S. M. l'Empereur de lui donner aussi des hommes pour recruter l'artillerie du 8me corps (Na marginesie: oui)..." Pod datą 31 sierpnia w *Lettres de l'emp. Nap.* (d. 330) jest rozkaz, aby wszystkich Polaków przeznaczonych do pułków polskich wyprawić z oficerami Polakami do Torgawy i tam także zakład artylerji polskiej z Drezna. Por. Kołaczkowski II 23.

il y en aura probablement d'ici à demain matin un millier que je renverrai de même.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Altesse Sérénissime la situation du 8me corps au 1er de ce mois.

Je n'ai pas manqué d'envoyer un officier à S. E. mr le maréchal duc de Tarente pour l'informer des détails de ma position.

P. S. L'émissaire que S. M. l'Empereur a fait envoyer en dernier lieu à la frontière de Bohême, arrive dans ce moment à Loebau et me prie de transmettre la nouvelle d'un mouvement considérable que les Autrichiens préparent sur les derrières de l'armée en débouchant par Rumbourg et pour lequel il arrive outre d'autres troupes 18 mille hommes de Landwehr. Pour vérifier ces circonstances, il repart de suite pour Rumbourg.

982. Do Berthier'a. Loebau, 7 września 1813, o 9 rano.

Przedkłada wiadomości o nieprzyjacielu zgodne z wczorajszemi. Jego stanowiska są nie do utrzymania z siłą tą jedynie, którą rozporządza. Wobec czego oczekuje rozkazów na wypadek, gdyby był atakowany [1]).

J'ai l'honneur de mettre ci-joint sous les yeux de Votre Altesse Sérénissime les renseignements que j'ai recueillis sur l'ennemi; ils s'accordent entièrement avec ceux que je Lui ai transmis par mon rapport d'hier soir.

La reconnaissance que j'avais fait pousser hier sur Herrnhuth, y a trouvé de la cavalerie prussienne, avec laquelle elle s'est battue sans pouvoir pénétrer au delà. Elle a ramené un hussard prussien. Il appartenait à un parti détaché de Goerlitz, il y a 3 jours, et n'a pu donner aucun renseignement.

Pour vérifier ceux que j'ai obtenus, j'ai fait pousser aujourd'hui une forte reconnaissance avec de l'infanterie sur Schluckenau et une autre sur Herrnhuth. Celle qui avait été portée dans la nuit sur Ebersdorf, n'est pas encore rentrée.

[1]) A. h. G.; por. *Rapports du mal Berthier* II 123, Kołaczkowski II 28.

Après avoir bien reconnu les environs de Loebau, je dois dire à Votre Altesse Sérénissime que quoique le terrain soit susceptible d'une bonne défense pour un corps un peu considérable, il n'offre aucune position tenable pour les forces que j'ai à ma disposition, quand elles ne sont appuyées par rien. J'attends par conséquent les ordres de Votre Altesse Sérénissime, pour le cas où je devrais être attaqué.

983. Do Berthier'a. Loebau, 7 września 1813.

Przedkłada wiadomości o nieprzyjacielu. Utarczka podjazdu pułkownika Sokolnickiego [1]).

J'ai l'honneur de mettre ci-joint sous les yeux de Votre Altesse Sérénissime les renseignements que me sont parvenus depuis mon rapport de ce matin. Le colonel Sokolnicki [2]), envoyé avec une forte reconnaissance sur Rumbourg revient dans ce moment. Il n'a rien trouvé dans cet endroit et ce n'est qu'à une demi-lieue au delà qu'il a aperçu deux escadrons de hussards, qu'il a poursuivis après un combat dans lequel nous avons perdu un officier et cinq cavaliers. Il n'y a du reste rien de nouveau de ce côté.

984. Do Berthier'a. Loebau, 8 września 1813, o 9 wieczór.

Odebrał rozkaz i stosownie do niego nie zaniedba niczego, aby bronić przestrzeni między Bautzen a Neustadt, lecz siły ma niedostateczne. Nie chciałby odsłonić prawego skrzydła Macdonald'a. Czeka na wskazówki. Załącza wykazy dywizyj rosyjskich. Starcia podjazdowe. Domniemania co do siły Moskali. Tak brak palnej broni w kawalerji polskiej, że z trudem walczy w utarczkach. Trzeba zaradzić temu. Odsyła depesze przeznaczone dla Macdonald'a [3]).

J'ai reçu la lettre que Votre Altesse Sérénissime m'a fait l'honneur de m'adresser aujourdhui à 4 heures du matin [4]). Je La prie d'être convaincue que je ne négligerai

[1]) A. h. G.

[2]) Józef Sokolnicki z XIII pułku huzarów, którym dowodził od 3 lutego 1813 (por. Gembarzewski *l. c.*).

[3]) A. h. G.

[4]) Por. *Corr. de Nap.* 20527.

rien pour remplir les intentions de S. M. l'Empereur, et Elle aura vu que je fais mon possible pour éclairer les mouvements de l'ennemi. Cependant Votre Altesse Sérénissime voudra bien considérer que les points de Bautzen et Neustadt que je dois couvrir également, sont tellement éloignés qu'avec le peu de forces que j'ai à ma disposition, il m'est impossible de pourvoir également à la sûreté de l'un et de l'autre, d'autant plus que dans un pays aussi coupé je puis facilement être trompé sur les vrais projets de l'ennemi, si ayant l'air de menacer également les deux points ils réunissait ses efforts contre un seul.

En tout cas, la destination que S. M. l'Empereur vient d'assigner au corps sous mes ordres, exigerait que je me portasse ailleurs qu'à Loebau; mais ce mouvement découvrant entièrement la droite de S. E. le m^{al} duc de Tarente et la mettant dans le cas d'être au moins continuellement inquiétée par la nombreuse cavalerie légère de l'ennemi, je dois hésiter à prendre ce parti, sans savoir s'il aura l'approbation de S. M. l'Empereur. C'est sur quoi je prie Votre Altesse Sérénissime de vouloir bien me faire parvenir des instructions.

Elle trouvera ci-joints les renseignements et rapports qui me sont parvenus dans la journée. Je mets également sous Ses yeux traduction de quelques situations russes qui me sont tombées entre les mains et qui peuvent donner une idée de la force de leurs divisions en général.

L'ennemi a fait cet après midi une reconnaissance sur notre position. M'étant porté avec un détachement vers Herrnhuth, j'y ai trouvé 6 à 700 Cosaques qui ont manoeuvré de manière à faire supposer qu'ils étaient soutenus. Cependant ayant fait avancer la 27^{e} brigade de cavalerie, l'ennemi a été arrêté, après avoir montré de plus sur notre gauche environ 400 dragons et de l'infanterie dont il a été impossible de juger la force dans un terrain coupé et boisé. Comme d'après les renseignements que j'ai sur Zittau, il n'y avait point de troupes russes depuis 2 jours, je suppose que cette reconnaissance vient de l'extrême gauche de la ligne de l'ennemi, ou qu'il a détaché de là des troupes

pour les porter sur moi. Un Calmoucke que l'on a pris dans cette affaire, n'a su donner aucun renseignement.

Il existe si peu d'armes à feu dans la cavalerie polonaise que ce n'est qu'avec beaucoup d'efforts qu'elle tient tête à l'ennemi dans les escarmouches. Comme il est indispensable de mettre en cela de l'égalité, je prie Votre Altesse Sérénissime de vouloir bien faire mettre à ma disposition autant de carabines et pistolets qu'il sera possible.

Je reçois dans ce moment et en même temps la dépêche en chiffre que Votre Altesse Sérénissime a adressée aujourd'hui à S. E. le maréchal duc de Tarente, ainsi que son duplicata. Je fais partir l'un et l'autre pour leur destination par des officiers envoyés successivement. Je renvoie à Dresde le courrier qui m'a apporté un de ces paquets.

985. Do Berthier'a.

W obozie pod Loebau, 9 września 1813, o 4-ej popołudniu.

Był atakowany koło południa przez korpus rosyjski Langerona. Utrzymał dotąd stanowiska, lecz wobec ruchu oskrzydlającego nieprzyjaciela ustępuje za Loebau i okrywa drogę do Bautzen. Lewe skrzydło opiera o korpus Lauriston'a [1]).

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Altesse Sérénissime qu'à la suite de la reconnaissance faite hier par les Russes sur ma position, j'y ai été attaqué aujourd'hui à 11 heures et $^1/_2$ du matin par le corps de Langeron, j'y ai soutenu le combat jusqu'à ce moment sans perdre de terrain; mais l'ennemi se renforçant considérablement en même temps qu'un corps, que je crois autrichien, débouche du côté de Rumbourg pour tourner ma droite qui n'est appuyée à rien, la position que j'occupe, cesse entièrement d'être tenable et je me vois forcé à me replier en arrière de Loebau, de manière à couvrir la route de Bautzen. M^{r} le général comte Lauriston s'étant avancé pour me soutenir, je vais appuyer ma gauche à son extrême droite et j'attendrai dans cette position provisoire que j'aie la possibilité de juger des mouvements de l'ennemi afin de régler en conséquence celui qui m'est prescrit.

[1]) A. h. G.

986. Sprawozdanie o bitwie pod Löbau. 9 września 1813.

Rozpoznanie stanowisk polskich przez Rosjan 8. IX. Nazajutrz starł się Umiński z kozakami i dragonami. Wzięcie sztandaru. Bitwa regularna zaczęła się o 11½ atakiem kawalerji. Walka harcowników wsparta z obu stron. Zeznania kapitana wziętego w niewolę. W środku szyku wioska Ebersdorf broniona mężnie i szczęśliwie. Ruch korpusu kilkotysięcznego okrążającego skrzydło prawe. Cofnięcie się wobec zapadającej nocy i po myśli rozkazu. Cel ubezpieczenia pochodu Macdonald'a już był osiągnięty. Korpus IV odparł liczne ataki jazdy. O 6-ej wieczorem zajęto nowe stanowiska, mając oparcie o korpus V, z którym ucierali się harcownicy rosyjscy. Odmarsz o 9-ej. Ochotnicy wybrani z pośród jeńców austrjackich bili się dobrze. Zaleca do Legji podoficera Godlewskiego. Innych wymieni później [1]).

L'ennemi ayant fait le 8 une forte reconnaissance sur la position que le 8e corps et le 4e de cavalerie occupaient à la droite de Loebau, avait pris poste à une petite demi-lieue en avant, derrière un rideau. Le général Umiński qui occupait avec la 27e bde de cavalerie légère un poste en avant du camp, s'y trouvant encore le lendemain 9 septembre, résolut de le chasser [2]) et se porta sur lui avec le régiment d'avant-garde, en se faisant soutenir par le 14. La contenance que faisaient les Cosaques russes, indiquait assez qu'ils étaient appuyés par d'autres troupes encore que le régiment de dragons qui avait pris part à la reconnaissanc de la veille et était resté à portée, mais cette circonstance même exigeant d'autant plus que l'on s'assurât de la force qui était devant nous, le général Umiński reçut l'ordre de pénétrer plus loin et fut soutenu par un bataillon d'infanterie. Le régiment d'avant-garde ayant chargé alors les Cosaques, tandis que le 14e manoeuvrait contre celui de dragons, les premiers furent culbutés et on leur prit un étendart. Les dragons russes s'étant alors également mis en retraite, l'ennemi fut poursuivi (à) l'espace d'une lieue, on lui tua environ 80 hommes, on fit plusieurs prisonniers. On aperçut alors que plusieurs colonnes, tant d'infanterie que de cavalerie, arrivaient par la route de Herrnhuth et d'Ostritz

[1]) Rapport sur l'affaire de Loebau. A. h. G.
[2]) Umiński 28—32, Kołaczkowski II 29—31.

et le géneral Umiński, obligé de cesser sa poursuite, revint dans sa position avant du 8e corps à 10 heures.

Une heure et demie après, l'ennemi parut devant notre position et sa cavalerie légère fit de suite sur la 27e brigade une charge que celle-ci soutint et repoussa, en s'ébranlant pour charger à son tour. La cavalerie russe n'attendit pas l'attaque pour rétrograder; mais comme on s'aperçut alors que des tirailleurs ennemis tâchaient de gagner les hauteurs sur notre gauche en longeant le bois, les nôtres qui l'occupaient, furent portés en avant et soutenus par deux compagnies, tandis qu'une troisième se glissait à la faveur d'un ravin, dans un chemin creux pour prendre en flanc les Russes, si les nôtres venaient à être repoussés. L'ennemi voyant nos tirailleurs renforcés, et paraissant avoir l'intention de s'établir sur l'élévation qui dominait à une très petite distance et la ville de Loebau et une partie de la gauche de notre position qu'elle prenait en flanc, y fit marcher deux bataillons qui s'engagèrent successivement et repoussèrent nos tirailleurs; mais s'étant, en s'avançant, trouvés à portée de la compagnie cachée dans le chemin creux, sa fusillade bien ajustée, jointe au feu de notre batterie avancée de gauche, leur fit perdre tant de monde, que forcés de rétrograder ils donnèrent aux nôtres la possibilité de reprendre l'avantage et de faire des prisonniers, parmi lesquels un capitaine de chasseurs. Nous apprîmes alors que le corps qui nous avait attaqué, était de Langeron, auquel s'était réuni celui de Kapcewicz, tous deux aux ordres du premier; qu'ils avaient à portée de nous 40 bouches à feu, et que d'autres troupes, dont ils ignoraient la force, s'étaient également mises en mouvement de Bernstaedtel pour se porter sur nous.

Tandis que ceci se passait sur notre gauche, l'infanterie russe protégée par une batterie de 12 établie sur une hauteur en avant de notre centre, attaquait le village d'Ebersdorf, tandis que 2 pièces de 6 qu'on avait avancées jusqu'à la lisière du bois, tiraient sur notre cavalerie qui déployée sur la droite pouvait prendre en flanc la colonne d'attaque. Les tirailleurs qui étaient en avant, furent forcés de se replier sur le village; mais le bataillon qui occupait

celui-ci, résista aux efforts de plusieurs, et protégé par 2 pièces d'artillerie légère, non seulement il se soutint jusqu'à la fin dans le village que les obus de la batterie de 12 avaient incendié, mais la compagnie de voltigeurs profita plusieurs fois du terrain pour se porter en avant et tuer du monde à l'ennemi. Notre batterie démonta une des pièces de l'ennemi.

Les choses s'étaient soutenues dans cet état jusqu'à 4 heures de l'après-midi, quoique les Russes se fussent considérablement renforcés, et malgré la supériorité de l'ennemi nous n'avions pas perdu un pouce de terrain, lorsque nos reconnaissances de droite donnèrent l'avis qu'une forte colonne s'avançait du côté de Rumbourg. Un quart d'heure après, on put discerner environ 6.000 hommes tant d'inf^{ie} que de cavalerie avec 12 bouches à feu. Cette circonstance quoique très défavorable, puisque notre position n'étant appuyée par rien de ce côté, pouvait être prise en flanc, ne m'aurait pas cependant engagé à faire de suite un mouvement rétrograde, si, ayant depuis la nuit dernière l'ordre de me porter entre Neustadt et Bautzen, je n'eusse tenu uniquement pour donner à S. E. le maréchal duc de Tarente le temps d'effectuer le sien, sans être inquiété sur sa droite. Ce but étant atteint, puisque d'après ce qu'il m'avait fait connaître, ses troupes s'étaient mises en marche à la pointe du jour, je jugeai inutile de perdre plus longtemps de monde, et en retirant successivement mes troupes du combat, je vins prendre à 6 heures du soir position en arrière de Loebau, après que la cavalerie du 4^{e} corps qui tenait la droite, eut soutenu plusieurs charges consécutives qui restèrent sans aucun effet. J'appuyai ma gauche à la droite de m^{r} le gén^{l} comte Lauriston qui s'était avancé pour me soutenir.

L'ennemi après plusieurs tentatives inutiles pour déboucher au delà de Loebau, cessa enfin le combat au jour tombant après avoir lâché ses nombreux tirailleurs contre le 5^{e} corps. Je restai dans ma position en arrière de Löbau, jusqu'à 9 heures du soir. N'ayant point été suivi par l'ennemi, je me mis en marche pour aller prendre conformément aux ordres de S. M. l'Empereur une position entre Neustadt et Bautzen.

Le 8^{e} corps a eu dans cette affaire environ 500 hommes et 23 officiers hors de combat. Au dire même des prisonniers, l'ennemi a dû éprouver une perte au moins triple de la nôtre.

Les officiers louent beaucoup la manière dont (les) volontaires polonais pris parmi les prisonniers autrichiens et qui étaient arrivés l'avant-veille au corps, ont combattu dans cette journée.

Je supplie Sa Majesté l'Empereur de vouloir bien accorder la décoration de la Légion d'honneur au maréchal des logis Godlewski du régiment d'avant-garde, qui a pris l'étendart cosaque. Je prendrai plus tard la liberté de recommander à Sa bienveillance ceux qui se sont plus particulièrement distingués.

987. Do Berthier'a. Putzkau, 10 września 1813, o 9 wieczór.

Ponieważ adjutant Kamieniecki, wysłany z raportem o bitwie i ze zdobytym sztandarem, został prawdopodobnie wzięty do niewoli, przeto donosi pokrótce, jaki był przebieg zdarzeń. Plan marszu [1]).

J'avais eu l'honneur d'adresser ce matin à 2 heures un rapport à Votre Altesse Sérénissime pour porter à Sa connaissance les résultats de la journée d'hier. Comme il y a apparence que le chef d'escadron Kamieniecki, mon aide de camp, que j'avais chargé de Lui porter cette dépêche, ainsi qu'un étendart que le régiment d'avant-garde a enlevé hier aux Cosaques, a été pris entre Bautzen et Bischofswerda, je crois devoir répéter en substance à Votre Altesse Sérénissime, que l'ennemi ayant tenté en vain pendant plusieurs heures de déboucher sur la position dans laquelle je m'étais retiré en arrière de Loebau, je la gardai jusqu'à ce que le jour fut entièrement tombé. Je commençais alors mon mouvement rétrograde pour me porter sur un point d'où je puisse couvrir en même temps Neustadt et la droite de S. E. le maréchal duc de Tarente. Mais comme il n'existe point de route intermédiaire qui

[1]) A. h. G.

conduise à cet endroit, je me suis vu obligé d'aller jusqu'à Bautzen. Après y avoir fait reposer les troupes pendant quelques heures [1]), je me suis remis en marche aujourd'hui à 6 heures du matin et après avoir reconnu les routes qui conduisent à Neustadt, j'ai jugé convenable de m'arrêter à Putzkau, village situé à moitié chemin de Bautzen. Je puis de ce point observer avec facilité les communications de Bautzen, Neustadt, et Bischofswerda, et je m'y arrêterai provisoirement, en prenant une position militaire pour agir d'après les circonstances. J'ai poussé jusqu'à Neustadt même le général Weyssenhoff avec un régiment d'infanterie, un de cavalerie et deux pièces de canon, et j'attends les résultats des reconnaissances qu'il a eu ordre de pousser dans toutes les directions. Je n'ai point été inquiété par l'ennemi, quoique les Cosaques aient encore été ce matin dans la plus grande partie des endroits par lesquels j'ai passé.

988. Do Berthier'a. Neustadt, 11 września 1813, o 9 wieczorem.

Posyła odpis sprawozdania o bitwie pod Löbau. Wobec przejścia Sprei przez Macdonald'a cofnął się dalej. Korpus IV w tylnej straży. Wiąże się oddziałkami z Macdonald'em, aby wyprzeć jazdę nieprzyjacielską przerywającą połączenia. Wiadomości o nieprzyjacielu. Wnosząc z szybkości doręczenia listu adjutanta Kamienieckiego, korpus Bubny jest w Rumburgu. Myśl wymiany jeńców [2]).

J'avais eu l'honneur d'adresser à Votre Altesse Sérénissime le 9 de ce mois un rapport détaillé sur l'affaire que le 8e corps et le 4e de cavalerie ont eue ce jour près de Loebau. M'étant convaincu aujourd'hui que le chef d'escadron Kamieniecki, mon aide de camp, porteur de cette dépêche, ainsi que du drapeau enlevé aux Cosaques, a été pris entre Bautzen et Dresde, je m'empresse de mettre ci-joint sous les yeux de Votre Altesse Sérénissime copie du rapport mentionné.

S. E. mr le maréchal duc de Tarente m'ayant fait connaître qu'il repasserait la Sprée ce soir ou demain matin, j'ai cru devoir me porter avec le 8e corps à Neustadt même,

[1]) Tej nocy powstał popłoch, o którym wspomina Umiński (33) i Kołaczkowski (II 32—3).

[2]) A. h. G.

où il est arrivé, il y a une heure. Le 4e de cavalerie garde jusqu'à demain sa position de Putzkau, et suivra mon mouvement dans la journée. Mr le maréchal duc de Tarente ayant porté une division à Bischofswerda, je vais me lier avec ce point et pousser des détachements dans la direction de Schmiedefeld et vers l'Elbe, pour écarter les partis de cavalerie légère ennemie, qui s'étaient jetés sur ces chemins et interceptaient nos communications. Les reconnaissances qui ont été poussées dans la journée, n'ont point rencontré d'ennemi. D'après les renseignements qu'elles ont recueillis, il se trouve à Sebenitz un parti de 5 à 6 cents Cosaques. Une lettre que j'ai reçue du chef d'escadron Kamieniecki, mon aide de camp, pris hier par l'ennemi, m'apprend qu'il a vu les généraux Bubna et Neipperg. On avait déchiré la date de l'endroit; mais vu la promptitude avec laquelle cette lettre m'est parvenue, je suppose que le corps du comte Bubna est à Rumburg, s'il n'a déjà dépassé cet endroit.

P. S. Ne serait-il point possible, vu le grand nombre d'officiers autrichiens qui ont été faits prisonniers, d'obtenir l'échange du chef d'escadron Kamieniecki que je désirerais beaucoup de revoir auprès de moi.

989. Do Berthier'a. Stolpen, 12 września 1813.

Spełnił rozkazy i porozumiał się z Macdonald'em co do odwrotu. Nacisk nieprzyjaciela wskazuje na jego siły. Nie zna przeznaczenia jazdy księcia Tarentu zebranej na drodze do Drezna. Potrzeba wyjaśnień. W Stolpen znalazł małe obwarowania ze szczupłą załogą. Chcąc ten punkt utrzymać trzebaby go umocnić. Nieprzyjaciel stracił kilku ludzi; ranni nie udzielili żadnych wiadomości [1]).

J'ai l'honneur d'accuser à Votre Altesse Sérénissime la réception des trois lettres qu'Elle a bien voulu m'adresser hier et aujourd'hui. Conformément à Ses ordres, j'ai dirigé sur Nollendorf une brigade de cavalerie [2]), et je me suis mis en correspondance avec mr le général Mouton-Duvernet.

Après m'être entendu avec S. E. Mr le maréchal duc de Tarente qui m'avait fait connaître que, prenant position

[1]) A. h. G.

[2]) Por. *Corr. de Nap.* 20545.

à Forsten, il serait convenable que je me portasse sur Stolpen, j'ai effectué ce mouvement dans la journée. J'ai été suivi par l'ennemi qui a débouché par Neustadt et Neukirch. Il n'a pas été possible de connaître le nombre de ses troupes; mais à en juger par la manière dont elles ont talonné mon arrière-garde, il doit avoir ici quelques forces. Il paraît dans ce moment (6 heures du soir) s'être arrêté à une petite demi-lieue en avant de Stolpen. J'ai aperçu dans le même temps la grosse cavalerie de S. E. le maréchal duc de Tarente se porter sur la route de Dresde et se placer sur ma gauche en arrière de ma seconde ligne. J'ignore le but de ce mouvement, et je lui écris pour savoir à quoi m'en tenir sur cet objet, et éviter de mettre de la confusion et de l'encombrement dans les mouvements.

J'ai trouvé à Stolpen un petit fort encore imparfait qui n'a que 5 pièces de canon de quatre et environ 200 hommes de garnison, composée d'hommes faibles, convalescents et isolés. J'ai prévenu S. E. le m[al] duc de Tarente que s'il mettait quelqu'importance à ce point, il faudrait nécessairement mieux armer ce fort et renforcer sa garnison [1]). L'ennemi a eu dans la journée 7 à 8 hommes de tués et deux prisonniers si gravement blessés qu'on n'en peut tirer aucun renseignement.

990. Do Berthier'a. W obozie poza[2]) Stolpen, 14 września 1813.

Ruchy wojsk nieprzyjacielskich. Żądanie Macdonald'a utrzymania Stolpen. Jaką jest wola cesarza. Połączenia na prawem skrzydle nie są ubezpieczone. Wzmocnienie Stolpen. Nazajutrz ogólne rozpoznanie sił nieprzyjaciela. Oficerowie niepłatni w nędzy [3]).

J'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Altesse Sérénissime dans mon rapport précédent de la reconnaissance que l'ennemi a faite hier sur ma position. Il avait réuni dans la soirée d'hier dans la vallée de Neustadt deux bataillons de chasseurs russes, deux régiments d'infanterie trop nombreux pour appartenir à l'armée russe, deux bataillons de chasseurs à pied autrichiens, un régiment de dragons et d'hussards russes, un régiment de hussards autrichiens et quelques polks de Cosaques; lorsque toutes ces troupes étaient à vue, environ 1500 hommes, tant infanterie que cavalerie, avaient marché sur la route qui de Neustadt mène à Honnstein. Une grande partie du camp ci-dessus mentionné a disparu aujourd'hui; quelques chevaux de main et des voitures de bagages qui marchaient dans la direction de Neustadt à Honnstein, font supposer qu'ils appartenaient aux troupes qui ont disparu du camp. Sur les 4 heures de cet après-midi et lorsque S. E. le duc de Tarente était à Stolpen, un régiment de cavalerie avait pris la même direction, marchant par la même route. Les troupes qui avaient quitté le camp, ont été en partie remplacées par d'autres rendues à Neustadt, venant de Neukirchen et Lobenau. — L'ennemi a attaqué à 5 heures du soir nos avant-postes. Un général ennemi de marque s'était rendu sur le terrain pour nous reconnaître. À six heures, tout était rentré dans l'ordre accoutumé. Les reconnaissances du 4[me] corps de cavalerie rapportent qu'elles ont trouvé deux régiments de cavalerie autrichienne à Honnstein.

S. E. le maréchal duc de Tarente m'a fait connaître qu'il désirait que je conservasse à tout prix Stolpen, et aujourd'hui dans la journée la division Marchand est venue prendre poste à $^1/_2$ lieue en arrière de ma position à Wilschdorf, de manière que je me trouve faire partie de la ligne occupée par les troupes de S. E. le maréchal duc de Tarente. Les instructions que j'ai reçues de Votre Altesse Sérénissime, portaient de flanquer Sa droite et d'observer en même temps le débouché de la Bohême; je La prie de vouloir bien me faire connaître, combien ma position actuelle peut être compatible avec les ordres de Sa Majesté. Cette décision m'est d'autant plus nécessaire que m[r] le général Mouton-Duvernet n'ayant laissé qu'un bataillon à Liliensteín, l'ennemi est par là resté absolument le maître de toutes les communications sur notre droite, qu'il m'est impossible d'observer si je dois garder ici ma position. Dans ces circonstances, je ne puis risquer de faire tomber entre les mains de l'ennemi le bataillon que m[r] le général Mouton-

[1]) Por. *Corr. de Nap.* 20607.
[2]) en arrière.
[3]) A. h. G.

Duvernet m'a demandé aujourd'hui d'envoyer à Lilienstein [1]).

Conformément aux ordres de S. M. l'Empereur j'ai renforcé l'artillerie du fort de Stolpen par deux pièces de 12 et j'y ai envoyé de l'infanterie.

S. E. le maréchal duc de Tarente faisant demain une reconnaissance générale sur toute la ligne, j'en ferai une de mon côte sur Neustadt pour avoir des renseignements positifs sur les forces que l'ennemi a de ce côté.

P. S. Oserai-je prier Votre Altesse Sérénissime de recommander à la bienveillance de S. M. l'Empereur les officiers tant du 8e corps et du 4e de cavalerie que de la garde d'honneur, qui n'ayant point reçu d'appointements depuis deux mois et demi, se trouvent, sans aucune exagération, dans la plus grande misère. Ce payement n'exigerait que peu de fonds, et serait pour eux un vrai bienfait [2]).

991. Do Berthier'a. 15 września 1813.

Sprawozdanie podjazdów pchniętych ku Neustadt i Ruckersdorf [3]).

992. Do Berthier'a.

W obozie w Stolpen, 16 września 1813, o 1 popołudniu.

O treści otrzymanego listu zawiadamia natychmiast Macdonald'a i Lauristona. Załącza odpis raportu tego ostatniego z wczorajszego rozpoznawania nieprzyjaciela. Jeńcy rosyjscy zeznali, że generał Langeron ma 4 korpusy, ale o pułkach bardzo słabych w piechocie. Kawalerję rosyjską stojącą naprzeciw zastąpiły po części lekkie pułki pruskie. Langeron należy zawsze do armji Śląska. Warunki ataku. Spokój na linji posterunków [4]).

Je reçois dans ce moment la lettre que Votre Altesse Sérénissime m'a fait l'honneur de m'adresser aujourd'hui à 8 heures et demie du matin, et je fais part de suite de son contenu tant à S. E. le maréchal duc de Tarente qu'à mr le général comte Lauriston. Elle trouvera ci-joint copie

[1]) Por. *Corr. de Nap.* 20555.

[2]) Por. *Lettres de l'emp. Nap.* 508; 21 IX cesarz polecił Berthier'owi, aby hr. Lobau wypłacił należytość brygadzie polskiej przy jego korpusie.

[3]) *Rapports du mal Berthier* II 147.

[4]) A. h. G.

d'une lettre que ce dernier m'a écrite hier au soir pour me faire part du résultat de sa reconnaissance [1]). Je ne l'ai point mise de suite sous Ses yeux dans la persuasion qu'Elle recevrait un rapport direct sur cet objet.

Les prisonniers russes que nous avons faits dans la journée d'hier, appartiennent à l'armée du général Langeron qui commande 4 corps russes. Chaque corps est composé de deux divisions d'infanterie; chaque division de 6 régiments, forts chacun de 1000 hommes au plus. Il y en a qui n'en comptent que 5 à 6 cents.

La cavalerie qui est devant nous, était hier toute composée de Russes. Ce matin les troupes légères prussiennes ont remplacé quelques Cosaques.

L'armée de Langeron faisait toujours partie de l'armée de Silésie. Ce même corps a combattu à Loebau et s'est présenté devant Hochkirchen. C'est encore le même qui a été vu hier à Neustadt et environs.

La cavalerie régulière russe qui est de ce côté, peut s'élever à 3000 hommes. Les Autrichiens ont sur ce point à peu près 1500 chevaux. Les troupes légères russes et prussiennes peuvent monter à 2500 chevaux.

Si l'on veut opérér contre l'ennemi, on ne peut déboucher de Stolpen sur Neustadt, à moins que le troupes qui sont à ma gauche, ne s'emparent des sommets qui dominent Bertelsdorf et Ottendorf, notamment du Seifberg. Une tentative entreprise sans ces précautions coûterait infiniment de monde et aurait plus d'un moment douteux.

L'ennemi ne nous a point inquiété aujourd'hui dans notre position.

993. Do Berthier'a.

W obozie w Stolpen, 16 września 1813, o 4 popołudniu.

Rozkaz wczorajszy okrycia drogi z Königsteinu do Stolpen doszedł go z opóźnieniem. Nie ma sił potrzebnych do uskutecznienia tego. Czeka więc rozstrzygnięcia, jak postąpić [2]).

J'ai reçu, il y a une demi-heure, c'est à dire, plus de 2 heures après la dépêche de Votre Altesse Sérénissime en

[1]) Kołaczkowski II 36—7.

[2]) A. h. G.

date d'aujourd'hui, celle qu'Elle m'a fait l'honneur d'adresser hier pour me prescrire de couvrir la route de Königstein à Stolpen, de manière qu'elle soit bien libre.

Votre Altesse Sérénissime aura vu par le rapport de ma reconnaissance d'hier [1]) que précisement dans cette direction l'ennemi a des forces considérables; qu'il occupe le Hohnstein, et qu'il a fait construire entre ce point et Neustadt des ouvrages qui doivent être actuellement complètement terminés et en état. Les renseignements que je viens de recueillir, et que je mets ci-joint sous les yeux de Votre Altesse Sérénissime, confirment entièrement l'idée conçue d'après la reconnaissance d'hier, que l'ennemi est en forces de ce côté. Le chasser de ses positions, pour rendre libre la route de Königstein, exige par conséquent une opération en règle pour laquelle je ne sais si le 8e corps et le 4me de cavalerie seraient suffisants; mais qu'en tout cas je me verrais par là dans le cas d'abandonner entièrement le point que j'occupe.

En attendant que Votre Altesse Sérénissime ait bien voulu me faire connaître à cet égard les intentions de S. M. l'Empereur, je La prie de vouloir bien agréer l'expression de mon respectueux dévouement.

994. Do Berthier'a.

W obozie w Stolpen, 16 września 1813, o 9 wieczorem.

Doniesienia Umińskiego o poruszeniach wojsk nieprzyjacielskich [2]).

Je m'empresse de porter à la connaissance de Votre Altesse Sérénissime que d'après un rapport du général Umiński, commandant l'avant-garde du 8e corps, il est arrivé ce soir à Neustadt par la route de Sebnitz 4 régiments de cavalerie autrichienne et beaucoup de train dont on n'a pu distinguer la nature. D'après le même rapport, une grande partie du camp de Neustadt s'est portée vers ma gauche [3]).

[1]) Umiński 36—40.
[2]) A. h. G.
[3]) Także 17 IX Poniatowski zdał sprawę o poruszeniach wojsk nieprzyjacielskich (*Rapports du mal Berthier* II 148).

995. Do Berthier'a.

W obozie w Stolpen, 18 września 1813, o 8 wieczorem.

Cofnięcie się straży austrjackich. Mgła utrudnia rozpoznanie, lecz widocznie zwolniały roboty obronne. Pod Neustadt huzarów pruskich zastąpili austrjaccy. Biegunka panuje zwłaszcza wśród nowo przybyłych do korpusu VIII-go. Powodem wilgoć. Potrzebaby wódki. Możeby ją mieć z Drezna. Należałoby także sprowadzić wozy kompanji zaprzęgów [1]).

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Altesse Sérénissime que les avant-postes autrichiens se sont repliés sur Hohnstein et Cunersdorf. Ils occupent le grand ravin qui de Schandau passant par Hohnstein se perd proche de Cunersdorf. Nos patrouilles ont été à Sturza, Häslicht et Burkersdorf. Le brouillard, très épais aujourd'hui, empêche de bien discerner ce qui se passe aux redoutes entre Hohnstein et Neustadt, mais d'après les renseignements que j'ai pu me procurer, les travaux sont très rallentis, s'ils n'ont entièrement cessé.

L'ennemi n'a rien changé dans sa position de Neustadt qui est toujours garnie d'artillerie. Les hussards autrichiens ont partout remplacé les hussards prussiens [2]).

La diarrhée commence à se manifester considérablement dans les troupes sous mes ordres, surtout parmi les nouveaux venus. L'eau de vie arrêterait probablement les progrès de ce mal qu'occasionne l'humidité; mais il n'y a pas moyen de s'en procurer. Ne serait-il point possible d'en obtenir des magasins de Dresde?

Par une précaution mal entendue les voitures de la compagnie du train du 8e corps ont suivi les bagages lors de leur renvoi de Dresde. Le retour de ces voitures nous serait de la plus grande utilité maintenant, et je m'empresserai de les faire revenir, si Votre Altesse Sérénissime voulait bien m'y autoriser. J'attends Sa décision à cet égard [3]).

[1]) A. h. G.
[2]) Por. *Rapports du mal Berthier* II 149.
[3]) Por. *Lettres de l'emp. Nap.* 473, rozkaz dany Berthier'owi 19 IX z Pirny: „Faites donner de l'eau-de-vie au pce Poniatowski. Je ne sais ce qu'il demande, quand il parle dans sa lettre „de faire revenir la compagnie du train"; cette compagnie est toujours restée à son corps".

996. Do Napoleona.

W obozie w Stolpen, 19 września 1813, o 1½ popołudniu.

W myśl rozkazu posuwa naprzód jazdę celem osłonięcia ruchu gwardji. Macdonald wobec nacisku nieprzyjaciela miał skupić swe siły; nie rozumie jednak, dlaczego wojska jego ustępują poza stanowiska polskie odsłaniając ich skrzydło. Ruchy nieprzyjaciela. Nocą udaje się do Pirny po rozkazy cesarza. W załączeniu raport straży [1]).

Sire, je viens de recevoir la lettre que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'adresser aujourd'hui à 11 heures du matin. Je vais de suite, ainsi qu'Elle me l'ordonne, porter en avant de la cavalerie, pour masquer le mouvement de la garde.

S. E. le maréchal duc de Tarente m'avait prévenu que ses flanqueurs de gauche ayant été attaqués, il croiait devoir se concentrer davantage, en se portant vers sa gauche, et il m'avait communiqué les dispositions qu'il avait faites pour ce mouvement, qui s'est effectué ce matin. Cependant dans ce moment même les troupes sous ses ordres, qui sont à ma gauche, filent en arrière de ma position, sans que je sache le motif de ce changement, et comme je me trouve par là tout à fait en pointe et entièrement découvert de ce côté, j'ai été obligé, jusqu'à ce que... s'éclaircisse, d'y envoyer de la cavalerie.

Autant que j'ai pu l'apercevoir, 2 divisions russes sont effectivement portées sur leur droite; mais tout ce qui était devant moi, ainsi que le camp de Neustadt, se trouve ici, quoique, ainsi que j'en ai rendu compte à S. A. S. le prince major général, les avant-postes de Hohenstein se soient un peu repliés.

Je vais conformément à l'intention deVotre Majesté me rendre cette nuit à Pirna pour prendre Ses ordres.

P. S. Votre Majesté trouvera ci-joint un rapport que je reçois dans ce moment du poste de Lohmen.

997. Do Berthier'a. W obozie w Stolpen, 20 września 1813.

Rozpoznawanie przez nieprzyjaciela linji Harta i Schmiedefeld. Siły do tego użyte. Niektóre szczegóły [2]).

[1]) A. N. AF^{IV} 1662.

[2]) A. h. G.; por. *Rapports du m^{al} Berthier* II 156.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Altesse Sérénissime que l'ennemi a fait aujourd'hui vers midi une reconnaissance sur Harta et Schmiedefeld. Les troupes qu'il a mises en mouvement, consistaient en 5 à 6,000 hommes d'infanterie et une très nombreuse cavalerie qui n'a été engagée qu'en partie, et dont nous avons aperçu toute la force que lorsqu'elle eut commencé son mouvement rétrograde. Vers les 3 heures de l'après-midi, l'ennemi a pris position, partie en avant et partie en arrière de Harta.

Pendant que les troupes employées à la reconnaissance se portaient en avant, d'autres détachements ont pris poste sur les hauteurs qui dominent les débouchés de Bühla et de Lauterbach. Ils ont surtout occupé une élévation très importante entre ce dernier endroit et Neudorf. Vers 5 heures du soir, ils y ont amené du canon qui a joué contre les tirailleurs de la division Marchand en avant de laquelle cette élévation se trouve.

Pendant la reconnaissance, un corps nombreux de cavalerie a été remarqué entre Goldberg et Bischofswerda. Entre 3 et 4 heures, il avait dépassé Goldbach, pour prendre position entre cet endroit et Harta et en partie en arrière de Bühla.

Un officier général de marque a été pendant tout le temps de la reconnaissance sur la hauteur en avant de Bühla et y est resté jusqu'au soir.

Il n'y a rien de changé dans le reste des positions de l'ennemi qui continue à occuper les camps de Neustadt, de Rückerdorf et d'Ottendorf. Il ne paraît pas que sa force soit diminuée de ce côté.

Vers 4 heures, une reconnaissance autrichienne d'environ 300 chevaux s'est portée sur les hauteurs en avant de Sturza d'où l'on découvre Dobra et Lohmen. Elle s'est tenue hors de la portée du canon.

998. Do Berthier'a. W obozie w Stolpen, 20 września 1813.

Wobec przewidywanego natarcia nazajutrz prosi o wskazówki. Dla utrzymania fortu w Stolpen, trzeba bronić także miasta, to zaś jest za szeroko rozłożone, aby można obsadzić je siłami polskiemi. Miał dotąd pilnować prawego skrzydła Macdonald'a [1]).

[1]) A. h. G.

J'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Altesse Sérénissime de la reconnaissance que l'ennemi a faite aujourd'hui. Ses feux très multipliés sur les points où il a paru prendre position, annoncent qu'il est en force de ce côté, et il est en conséquence possible qu'il tentât quelque chose demain. D'après ces circonstances, je prie Votre Altesse Sérénissime de vouloir bien me faire connaître, au plutôt, les intentions précises de l'Empereur, tant sur la destination des troupes sous mes ordres, que sur la manière dont je dois considérer le point de Stolpen [1]).

Si Sa Majesté n'attache d'intérêt qu'à la conservation du fort, il devient alors un poste entièrement détaché, pour commander les environs à la portée du canon, et empêche l'ennemi de faire des mouvements considérables autrement, qu'à une certaine distance. Mais si alors on n'occupe pas en même temps la ville, des détachements ennemis pourront, à la faveur des accidents du terrain, se glisser jusqu'à la gorge du fort, et faire beaucoup de mal à la garnison.

Si au contraire Sa Majesté l'Empereur veut conserver la position même de Stolpen, pour avoir la facilité de déboucher de ce côté sur l'ennemi, je dois observer à Votre Altesse Sérénissime que cette position est beaucoup trop étendue pour les troupes que j'ai à ma disposition, et que toute l'armée aux ordres de S. E. le maréchal duc de Tarente se trouvant, depuis hier, derrière la Wesnitz, ma position en avant attirerait nécessairement tous les efforts de l'ennemi, auxquels je ne suis rien moins qu'en état de résister.

Les instructions que j'ai reçues jusqu'ici de Votre Altesse Sérénissime, portant seulement de flanquer la droite de S. E. le maréchal duc de Tarente, je La prie d'autant

[1]) Por. *Lettres de l'emp. Nap.* 498, do Berthier'a 21. IX: „Donner ordre sur-le-champ au p^ce^ Poniatowski de faire évacuer son artillerie de Stolpen sur Dresde et de faire une forte reconnaissance... et de se tenir prêt à se diriger sur Dresde en évacuant tous les hommes éclopés". 511, do Sorbier'a, 23 IX: „L'artillerie de la forteresse de Stolpen doit être aujourd'hui, par les soins du p^ce^ Poniatowski, transportée jusqu'à la redoute de Bautzen".

plus de vouloir bien me prescrire ce que j'aurai à faire dans l'état actuel des choses, que le point que j'occupe, forcé, compromettrait nécessairement toute la ligne.

999. Do Berthier'a. Rennersdorf, 21 września 1813.

Otrzymał powtórny rozkaz wysunięcia kawalerji celem osłonięcia ruchu gwardji na prawym brzegu Łaby. Już za pierwszym wysłano pułk jazdy jedyny, jakim można było rozporządzać. Następnie cofnął go Kellermann, gdyż nieprzyjaciel z górujących stanowisk widział zmiany. Opuszczenie Lohmen [1]).

J'ai reçu la lettre que Votre Altesse Sérénissime m'a fait l'honneur de m'adresser hier pour me réitérer l'ordre de porter en avant de la cavalerie pour couvrir le mouvement de la garde sur la rive droite de l'Elbe [2]). Aussitôt après la réception de la première disposition, il avait été envoyé pour cet objet un fort régiment de cavalerie, le seul dont on put encore disposer, après que le mouvement rétrograde des troupes aux ordres de S. E. le maréchal duc de Tarente, qui se trouvaient à ma gauche, eut entièrement découvert ma position de ce côté. Le très grand nombre de feux que l'ennemi a vus sur ma droite, pouvant d'autant moins le laisser dans l'ignorance de l'arrivée de nouvelles troupes de ce côté que les positions qu'il occupe, lui permettent de découvrir une grande étendue de pays, m^r^ le comte de Valmy avait le lendemain cru superflu de laisser en avant le régiment qu'il avait détaché la veille, mais il l'a renvoyé hier occuper sa première position. Le poste de 25 chevaux et de 2 compagnies d'infanterie, qu'on a vu à Lohmen, s'y trouvait depuis quelques jours, non pour couvrir le mouvement, mais pour assurer la correspondance avec la quartier général Impérial à Pirna; il a été retiré depuis.

[1]) A. h. G.

[2]) Por. *Lettres de l'emp. Napoléon* 487, do Berthier'a, Pirna, 20. IX: „Écrivez au p^ce^ Poniatowski d'envoyer 500 à 600 chevaux à Sturza près Lohmen, afin de couvrir toute la jeune garde, comme je lui ai ordonné, et que cette division puisse disparaître sans que l'ennemi s'en aperçoive; je l'avais chargé de couvrir toutes ces troupes; il ne l'a pas fait, puisqu'il n'y a envoyé que 25 hommes". I nazajutrz, 21 IX, ponowił ten rozkaz (*ibidem* 491).

1000. Do Berthier'a. (Rennersdorf, 22 września 1813).

W odpowiedzi na rozkaz formowania polskiego bataljonu gwardji zauważa, że niema w korpusie VIII 1800 żołnierzy, którzyby służyli dłużej niż dwa lata. Czyby nie można czynić zaciągi także w dwu pułkach dywizji Dąbrowskiego? Ułatwiłoby to utworzenie tego bataljonu [1]).

1001. Do Berthier'a. Rennersdorf, 22 września 1813.

Otrzymał list dzisiejszy, w którym wyrażono zdumienie cesarza z powodu zajęcia Lohmen przez nieprzyjaciela. Wiadomość ta błędna [2]).

J'ai reçu la lettre que Votre Altesse Sérénissime m'a fait l'honneur de m'adresser aujourd'hui à 5 heures et demie du matin, pour me faire part de la surprise de Sa Majesté l'Empereur de ce que S. E. le m^{al} duc de Tarente a dû trouver hier soir Lohmen occupé par l'ennemi [3]).

[1]) *Rapports du m^{al} Berthier* II 158. Por. *Lettres de l'emp. Napoléon* 443 i 466, Kołaczkowski II 13, 15. Postanowienia dekretu z 14 września 1813 były w art. 12.: Le bataillon polonais de la Garde sera réuni sans délai à Dresde. A cet effet le prince Poniatowski formera sur-le-champ les cadres et enverra les hommes nécessaires, en choisissant les hommes ayant plus de 23 ans et au moins 2 ans de de service. Art. 18. Ce bataillon aura l'uniforme de l'infanterie polonaise avec des bonnets de grenadiers. Il sera équipé au moyen des magasins établis à Dresde par le ministre des relations extérieures pour le corps polonais; mais une fois qu'il aura été équipé, il sera soldé et entretenu par le conseil d'administration des grenadiers de la Garde... (A. N. AF^{IV} 1650 kopja sporządzona dla ks. Bassano). *Ibidem* list Bignon'a dc Maret'a z Drezna 28 września 1813: „J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Excellence que le Prince Poniatowski a exprimé vivement le désir que le bataillon de grenadiers Polonais qui entre dans la garde Impériale, soit habillé d'étoffes de la même qualité que celle de l'habillement des grenadiers français de ce corps, et qu'il a dû faire des démarches pour obtenir à cet égard une détermination favorable de Sa Majesté"... Handelsman 738. Formacja ta nie przetrwała klęski pod Lipskiem. Por. raport Drouot'a dla cesarza: „Mayence, 5 novembre 1813. J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de V. M. le rapport de la division de vieille garde et la situation des présents au 4 novembre. Votre Majesté remarquera que plusieurs régiments sont aussi forts qu'au départ de Dresde. Le bataillon polonais a 15 officiers et 82 sous-officiers et soldats présents. Les officiers de ce bataillon sont restés fidèles à l'exception du commandant...".

[2]) A. h. G., por. *Rapports du m^{al} Berthier* II 160.

[3]) Por. *Corr. de Nap.* 20611.

Je m'empresse de porter à la connaissance de Votre Altesse Sérénissime que la cavalerie du 4^{e} corps des réserves envoyée pour couvrir le mouvement rétrograde des deux div^{ons} de la jeune garde qui ont quitté Sturza, Lohmen etc., s'est avancée jusque vis-à-vis de Hohnstein et n'a vu sur ce point que fort peu de troupes. En outre un officier porteur de la lettre par laquelle S. E. le m^{al} duc de Tarente me prévenait de son arrivée à Pirna, est venu cette nuit à 11 heures de Lohmen avec une escorte de 50 hommes, et n'a ni trouvé d'ennemis nulle part ni même en entendu parler. La cavalerie du 4^{e} corps fourrage ce matin sans être inquiétée à Radewald, village situé sur la route de Lohmen à Hohnstein.

D'après ces circonstances, Votre Altesse Sérénissime trouvera sans doute Elle même qu'il est impossible de croire que l'ennemi ait été hier à Lohmen, ou que tout au plus, quelque patrouille s'est égarée de ce côté.

1002. Do Napoleona. Rennersdorf, 23 września 1813.

Przedkłada zeznania huzara austrjackiego. Według raportu Umińskiego spodziewane przybycie licznej piechoty austrjackiej. Nie wykryto oderwańców rosyjskich. Powiadomił Mortiera o wynikach działań wczorajszych [1]).

Sire, j'ai l'honneur de mettre ci-joint sous les yeux de Votre Majesté la déposition d'un hussard autrichien du régiment de Lichtenstein qui, se voyant serré de près pendant qu'il était en vedette, s'est déclaré déserteur.

D'après le rapport d'un émissaire envoyé par le général de b^{de} Umiński, commandant l'avant-garde du 8^{e} corps, on attendait beaucoup d'infanterie autrichienne à Ehrenberg, village situé entre Neustadt et Hohnstein.

Les troupes françaises ayant passé dans tous les endroits abandonnés hier par l'ennemi, on n'a point trouvé de traîneurs russes, quoique j'ai fait battre l'estrade de tous côtés [2]).

[1]) A. N. AF^{IV} 1662 (dossier: 8^{e} corps (polonais), command. le p^{ce} Poniatowski).

[2]) Por. *Lettres de l'emp. Napoléon* 508, do Victor'a 23 IX: „Le p^{ce} Poniatowski passe demain sur la rive gauche avec le 4^{e} corps de cavalerie".

Conformément aux ordres de Votre Majesté, j'ai fait connaître à S. E. le maréchal duc de Trévise Son arrivée à Harta et le résultat des opérations d'hier. L'officier que je Lui ai envoyé, n'est pas encore de retour. Daignez agréer, Sire, l'hommage de mon profond respect.

1003. Do Napoleona. Rennersdorf, 24 września 1813, o 1 rano[1]).

Na zapytanie, ile wojsk nieprzyjacielskich widział podczas natarcia Lauristona, podaje ich wykaz [2]).

Sire, je viens de recevoir la lettre par laquelle M[r] le général Flahaut me fait connaître que Votre Majesté désire savoir, combien j'ai vu des troupes ennemies pendant l'attaque du général Lauriston; combien il y a vis-à-vis Neustadt et combien du côté de Hohnstein?

Je m'empresse de porter à la connaissance de Votre Majesté, que l'ennemi a montré:

depuis le Drebnitzberg jusqu'à Neustadt 6 bat[ons] d'infanterie russe.

2 bat[ons] sur la montagne de Herrnhof.

2 bat[ons] sur la position de Rehwalde.

1 bat[on] autrichien au débouché qui de Neustadt conduit à Langen-Wolmsdorf.

1 bat[on] sur Herrnhof.

4 bat[ons] qui sortis du camp de Neustadt se sont portés à mi-côté pour protéger les routes qui de Neustadt conduisent à Putzkau, et celle qui va à Rumbourg.

2 bat[ons] qui (s)ont resté(s) au camp.

Le camp en arrière de Herrnhof n'a pu être reconnu, la montagne en dérobait la vue et empêchait d'en juger de la force.

1 millier d'hussards autrichiens et quelques Cosaques ont été seuls en cavalerie aux avant-postes.

500 chevaux en réserve dans la vallée de Neustadt. Au moment où le général Lauriston semblait presser l'ennemi, celui-ci a fait filer ses bagages sur Putzkau par la route directe de Neustadt.

[1]) à une heure du matin.

[2]) A. N. AF[IV] 1662, dos. Pon., d. 6.

Il a de même retiré une partie de son artillerie pour la porter en arrière de Herrnhof. Cette montagne dérobe la vue des emplacements.

Ceux de Hohnstein n'ayant pas quitté leur position, et l'ennemi n'ayant pas été reconnu en force de ce côté, on n'a pu juger de la force qu'il y a. Les bataillons russes n'ont parus que d'environ 400 hommes; mais les autrichiens au moins doubles en force. Daignez etc.

1004. Do Berthier'a. Drezno, 25 września 1813.

Stosownie do życzenia cesarza wydał rozkaz, aby wszyscy z polskich zakładów pułkowych zdolni do marszu złączyli się ze swymi komendami. Pozostaną tylko niezdolni do służby. Jest korzystnem, aby zakłady zostawić w Dreźnie wraz z magazynami odzieży. Przyśpieszy to uformowanie bataljonu gwardji. Jeśli korpus VIII będzie miał szybko poruszać się, zawadą mu będzie zbyt liczna artylerja. Należałoby zostawić baterję dwunastofuntową w Dreźnie na wałach, żołnierzy jednak chciałby zachować jak i zaprzęgi. Konieczność pośpiesznego rozstrzygnięcia [1]).

Conformément aux intentions de Sa Majesté l'Empereur, j'ai fait les dispositions nécessaires pour que tous les hommes en état de marcher qui se trouvent dans les dépôts polonais, rejoignent leurs corps dans la journée, il ne restera que les cadres des compagnies de dépôt composés de s[s]-officiers qui sont hors d'état de faire un service actif, d'hommes éclopés, et de convalescents qui sortiront des hôpitaux aussitôt que leurs blessures pourront le permettre. Pour habiller et mettre promptement en état les hommes qui seront envoyés au dépôt, il est essentiel qu'il puisse être laissé à Dresde avec les magasins d'habillements. Le peu de force de ce dépôt ne le rendant guère embarrassant, j'ose prier Votre Altesse Sérénissime de vouloir bien obtenir cette mesure de Sa Majesté l'Empereur, et je sollicite d'autant plus Sa condescendance à cet égard, qu'un déplacement du dépôt mentionné mettrait beaucoup de retard dans l'habillement et l'équipement du bataillon polonais de la garde imp[le].

Il est encore un objet sur lequel il est de mon de-

[1]) A. h. G.; por. *Rapports du m[al] Berthier* II 172.

voir d'appeler l'attention de Votre Altesse Sérénissime. J'ignore encore quelle sera la destination qu'il plaira à S. M. l'Empereur de donner actuellement au 8e corps [1]). Mais si elle était de nature à occasionner de fréquents changements, déplacements et des mouvements très rapides, je pense que l'artillerie que j'ai avec moi, est trop considérable pour ne point devenir quelquefois embarrassante dans l'état actuel des chemins. Si en conséquence la destination du 8e corps était telle qu'il fallût mettre beaucoup de célérité dans ses mouvements, je serais d'avis de laisser ma batterie de 12 à Dresde où elle servirait utilement sur les remparts. Mais comme ni le nombre des canonniers ni celui des chevaux d'artillerie du 8e corps n'est complet, il serait indispensable, en prenant cette mesure, de laisser au corps le personnel et les attelages de la batterie mentionnée.

P. S. L'exécution des mesures que je demande, devenant beaucoup plus facile tant que le corps se trouve à proximité de Dresde, je prie Votre Altesse Sérénissime de vouloir bien en transmettre au plutôt la décision de l'Empereur.

1005. Do Napoleona. Drezno, 26 września 1813.

Wydał rozporządzenia stosownie do odebranych rozkazów [2]).

Sire, venant de recevoir la lettre [3]) que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'adresser aujourd'hui pour me faire connaître Ses intentions sur les opérations des troupes sous

[1]) *Corr. de Nap.* 20620, a także *Lettres de l'emp. Nap.* d. 558, z Drezna 25 IX do Poniatowskiego: „Je vous envoie copie d'une lettre que je reçois du général Lefebvre-Desnoëttes. Vous sentez l'importance de pousser promptement votre cavalerie dans cette direction. Faites écrire à Colditz au général Lorge que vous gardez ce point, et qu'il peut se porter sur Altenbourg pour soutenir le général Lefebvre-Desnoëttes".

[2]) A. N. AF^{IV} 1662 (doss. Pon., d. 7).

[3]) *Corr. de Nap.* 20641; także *Lettres de l'emp. Nap.* 527, do Berthier'a 25 IX: „Donnez ordre au pce Poniatowski de passer sur le pont de Dresde en aval et de se cantonner dans les villages entre Dresde et Nossen. Il enverra toute sa cavalerie légère sur Nossen. Dans la journée d'aujourd'hui, il prendra tout ce que les magasins de Dresde peuvent lui fournir Après cela, ce corps continuera son mouvement sur Nossen où le pce Poniatowski placera son quartier général".

mes ordres, je m'empresse de Lui témoigner que j'ai fait de suite les dispositions nécessaires pour les mouvements qu'Elle me prescrit. Daignez etc.

1006. Do Berthier'a. Nossen, 27 września 1813.

Otrzymał rozkazy, co robić z bydłem spędzonem z prawego brzegu Łaby. Wykaz jego. Wydano za nie bony, połowę wysłano do Paryża. Kellermann zapewne złożył sprawozdanie o zabranem bydle wprost sztabowi jeneralnemu [1]).

J'ai reçu la lettre que Votre Altesse Sérénissime m'a fait l'honneur de m'adresser le 26 de ce mois pour me faire part des intentions de S. M. l'Empereur [2]) relativement au bétail que j'ai eu ordre de faire enlever de la rive droite.

D'après le rapport de l'ordonnateur du 8me corps, on a enlevé:

Dans la ville de Stolpen	55	pièces
(Le 5me corps en a pris en outre dans la même ville	55	pièces)
Dans le village de Langenwolmsdorf	52	„
Dans la ferme royale de Rennersdorf	27	„
Dans le village du même nom	38	„
Total	172	pièces

sur laquelle quantité il a été délivré des bons en règle de la manière prescrite. La moitié en a été envoyée au Paris de Dresde.

Mr le comte de Valmy ne m'ayant pas fait connaître jusqu'ici le nombre de bestiaux enlevés par le 4me corps de cavalerie, je suppose qu'il en aura rendu compte directement à Votre Altesse Sérénissime.

1007. Do Berthier'a. Nossen, 27 września 1813.

Doszły go wskazówki co do użycia wojsk pod jego rozkazami. Sprzeczność rozporządzeń dotyczących obrony zamku w Nossen. Stąd potrzeba zmian w rozkazach. Potrzeba 15 dni do obwarowania. Dopiero wieczorem mieć będzie wiadomości z podjazdów. W Nossen dowodzi Sierawski. Po rozpoznaniu stanowisk sam udaje się do Waldheim [3]).

J'ai eu l'honneur d'accuser hier à Votre Altesse Sérénissime la réception de la lettre qu'Elle a bien voulu m'adres-

[1]) A. h. G.

[2]) *Corr. de Nap.* 20638.

[3]). A. h. G.

ser pour me faire part des intention de l'Empereur relativement à la destination des troupes sous mes ordres [1]). Elle m'y fait connaître que je dois laisser simplement à Nossen [2]) un poste d'infanterie et de cavalerie pour maintenir la communication avec Dresde. Dans l'instruction qu'Elle a adressée au commandant du château de Nossen, il est prévenu qu'il doit y être formé un approvisionnement pour 250 hommes pendant un mois, et que le poste de Nossen sera armé de deux pièces de canons. Enfin un ordre que j'ai reçu directement de l'Empereur, me prescrit de laisser à Nossen un bataillon et six pièces de canon et une compagnie de sapeurs pour mettre le château en état. Tous ces trois ordres étant datés du 26, j'ai cru, dans l'incertitude qu'ils devaient naturellement faire naître, m'en tenir pour l'exécution à celui que j'ai reçu de Sa Majesté Elle même; mais comme ce changement de disposition en exige pour l'approvisionnement, je prie Votre Altesse Sérénissime de vouloir bien donner les ordres nécessaires pour le faire augmenter en proportion de la force de la garnison que je vais y laisser.

Je m'empresse de mettre ci-joint sous Ses yeux un croquis de la position et du château, ainsi qu'un rapport du commandant du génie sur les travaux à exécuter. Votre Altesse Sérénissime verra par là, que cette position n'est guère favorable pour la défense de ce point, et que les ouvrages à exécuter pour le mettre en état, demanderont au moins une quinzaine de jours. Je ferai, comme de raison, commencer par ceux qui mettront le poste à l'abri d'un coup de main.

Les reconnaissances que l'on a envoyées dans toutes les directions, ne pouvant être de retour que d'ici à quelques heures, ce n'est que dans mon rapport de ce soir que je pourrai rendre compte à Votre Altesse Sérénissime de ce qu'elles auront appris sur l'ennemi. Les renseignements que j'ai jusqu'à présent, se bornent à ce que l'ennemi doit être en force à Ebersbach au delà de Mitweyda.

[1]) Kołaczkowski II 39.

[2]) Por. *Corr. de Nap.* 20664.

Le général de brigade Sierawski commande le poste de Nossen; après avoir bien reconnu la position, je vais de ma personne rejoindre le quartier général qui est, selon les ordres reçus, depuis ce matin à Waldheim [1]).

1008. Do Napoleona. Waldheim, 28 września 1813, o 4 popołudniu.

Powiadamia o wysłaniu kolumn i dotarciu do miejsc przeznaczenia. Zajęcie Nossen i umocnienie. Zostawiony tam oddział ruchomy. Wiadomości od ks. Padwy. Zagony kozackie w Grimma. Nie zaszło nic nowego od raportu rannego. Podjazdy Kellermanna wrócą dopiero nocą [2]).

Sire, je reçois dans ce moment la lettre que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'adresser le 27 de ce mois pour me demander si les colonnes qu'Elle m'a ordonné de former, sont arrivées dans leurs positions [3]).

J'ai informé S. A. S. le prince major général par mon rapport d'hier au soir [4]):

Que j'avais porté M^r^ le général de div^on^ comte Valmy à Colditz, avec une b^de^ de cavalerie, 1 régiment d'inf^ie^ et 6 bouches à feu.

Que M^r^ le g^al^ de div^on^ prince Sułkowski avait été dirigé sur Mitweyda, avec une colonne pareille.

Que le général de b^de^ Umiński avait marché sur Rochlitz avec 1 régiment de cavalerie, 1 régiment d'inf^ie^ et 6 pièces de canon.

Toutes ces colonnes sont arrivées hier au soir à leur destination et j'ai transmis ce matin à S. A. S. le prince major général les rapports qu'elles m'ont envoyés [5]).

[1]) Kołaczkowski II 42. *Lettres de l'emp. Nap.* 530, do Berthier'a 25 IX: „Instruisez le duc de Padoue de l'arrivée aujourd'hui à Waldheim du VIII^e^ corps commandé par le p^ce^ Poniatowski et que ce corps aura ce soir une colonne mobile de 3000 h., cavalerie, infanterie et artillerie â Colditz et une pareille colonne à Mittweyda".

[2]) A. N. AF^IV^ 1662 (doss. Poniatowski, d. 8).

[3]) *Lettres de l'empereur Napoléon* d. 575, z Drezna 27 IX: „Le gén. Lefebvre-Desnoëttes me mande d'Altenbourg le 26 que Thielmann et Mensdorf se sont réfugiés sur Zwickau. Ils disent que des partis ont trouvé un poste de cavalerie à Waldenbourg. Je suppose que les deux colonnes du 4^e^ corps seront arrivées aujourd'hui dans leur position". Por. *Corr. de Nap.* 20655.

[4]) *Rapports du m^al^ Berthier* II 180.

[5]) Umiński 42.

J'ai laissé à Nossen le général de b^de Sierawski avec un bataillon d'inf^ie, 100 chevaux et 6 pièces de canon.

Les ordres que j'ai reçus dans la journée, m'ayant fait connaître d'une manière plus précise la destination de ce détachement, je viens d'envoyer pour le renforcer 150 hommes et 2 pièces:

de manière que la garnison du château de Nossen sera actuellement de 250 hommes, avec 2 pièces de canon et qu'il y aura dans la ville une colonne mobile, d'un bataillon, de 100 chevaux et de 6 bouches à feu, pour assurer les communications avec Dresde et se porter où les circonstances pourront l'exiger.

Je viens de recevoir par estafette une lettre de S. E. M^r le duc de Padoue par laquelle il m'informe des mêmes circonstances qu'il a déjà mises sous les yeux de Votre Majesté. D'après le rapport du maître de poste, le postillon qui portait cette dépêche de Leipsic à Grimma, a dû faire un détour pour éviter un parti de Cosaques qui avait paru à Neuernhof et ont enlevé des chevaux appartenant à la poste de Grimma.

Je n'ai rien de nouveau à annoncer à Votre Majesté depuis le rapport que j'ai adressé ce matin à S. A S. le prince major général. Les reconnaissances que le comte de Valmy a poussées aujourd'hui sur Altenbourg et Leipsic, ne pourront être de retour que dans la nuit. Daignez etc.

1009. Do Berthier'a. Waldheim, 28 września 1813, wieczorem.

Rozlega się silny bardzo huk dział od strony Altenburga. Wysyła w tę stronę podjazdy [1]).

1010. Do Napoleona. Waldheim, 29 września, o 10 rano.

Przesyła raport Kellermanna. Umiński donosi o utracie Altenburga. Lefebvre-Desnouettes cofnął się ku Lipskowi, jakby wskazywał wczorajszy huk dział. Umiński wstrzymał gońca z rozkazem cesarza do Altenburga i pchnął tam podjazd. Schwytani przez patrole ks. Sułkowskiego Kozacy nie umieją nic powiedzieć. Nowe doniesienia od hr. Valmy i ks. Padwy załącza w oryginale [2]).

[1]) *Rapports du m^al Berthier* II 182.

[2]) A. N. AF^IV 1662 (doss. Pon., d. 9).

Sire, l'ai l'honneur de mettre ci-joint sous les yeux de Votre Majesté copie d'un rapport que vient de m'adresser M^r le général comte de Valmy. Il ne me paraît pas contenir des détails bien intéressants, mais comme quelques unes des particularités qu'il contient, peuvent servir à confirmer les indications qu'Elle a de Son côté, j'ai cru devoir ne point négliger de le Lui transmettre.

Le général Umiński m'écrit de Rochlitz qu'une patrouille qu'il avait envoyée sur Altenbourg, a trouvé des Cosaques à Geydhain [1]). Il est donc à croire qu'à la suite de l'affaire d'hier, le général Lefebvre a été obligé de quitter Altenbourg pour se replier du côté de Leipsic [2]). Cette supposition paraît confirmée par la direction de la canonnade qu'on a entendue hier et qui s'est éloignée de plus en plus vers cette ville. Ces circonstances ont engagé le général Umiński a retenir à Rochlitz un courrier de Votre Majesté expédié au général Lefebvre. Il l'a fait partir aujourd'hui à 3 heures du matin avec une forte reconnaissance d'infanterie et de cavalerie qui a ordre de pousser sur Altenbourg jusqu'à ce qu'elle soit arrêtée par une force supérieure.

Une patrouille envoyée par le p^ce Sułkowski sur Lunzenau a rencontré à Hohnkirchen une patrouille de Cosaques à laquelle elle a enlevé un homme qui malheureusement se trouve une espèce d'imbécile qui ne sait rien du tout, sinon qu'il est arrivé avec environ 4,000 Cosaques à peu de distance de là. La direction qu'il indique, paraît celle d'Altenbourg.

Une autre patrouille du p^ce Sułkowski, envoyée sur Burgstädt, en a enlevé une autre de 3 Cosaques à Janru. Ils disent qu'ils appartiennent au corps de Platow; qu'ils sont arrivés actuellement en Saxe par la Bohême et que depuis quelques jours une grande armée autrichienne marche dans la même direction. Ils ne savent le nom d'aucun endroit par où ils ont passés. D'autres partis, envoyés de Mitweyda jusqu'à Chemnitz et au delà de Frankenberg, n'ont point rencontré l'ennemi.

[1]) Umiński 43 5.

[2]) Por. *Corr. de Nap.* 20680.

Je reçois dans cet instant même un nouveau rapport du général comte de Valmy, aussi qu'une lettre de S. E. le duc de Padoue. Pour ne point perdre de temps je mets ces pièces en original sous les yeux de Votre Majesté et j'attends Ses ordres[1]). Daignez etc.

1011. Do Napoleona. Waldheim, 30 września 1813.

Przedkłada list ks. Padwy. Zadanie polegać będzie nie na odpieraniu oddziałów partyzanckich, ale całej armji. Musi więc czekać na rozkazy w tej mierze. Nie opuszcza stanowisk, a tylko kolumnę Kellermanna zwraca w kierunku Lipska, ale ostrożnie, aby nie została odciętą[2]).

Sire, je m'empresse de mettre sous les yeux de Votre Majesté la lettre que je viens de recevoir de S. E. M[r] le duc de Padoue. Ayant relu avec attention les instructions qu'Elle m'a fait l'honneur de me donner, j'ai trouvé que, comme il ne s'agit plus ici d'assurer les communications contre les partisans de l'ennemi, mais de résister à une armée entière qui paraît avoir pris sa direction de ce côté, cette combinaison nouvelle donnerait sans doute lieu, de la part de Votre Majesté, à des mesures différentes, proportionnées aux circonstances. Ne connaissant en conséquence pas suffisamment l'ensemble des opérations pour juger combien il peut être nécessaire de me maintenir sur la ligne que j'occupe, j'ai répondu à S. E. M[r] le duc de Padoue que je ne croyais pouvoir la quitter sans avoir reçu les ordres de Votre Majesté; d'autant que ni les forces qu'il commande, ni celles que j'ai à ma disposition, ne sont suffisantes pour résister à une armée entière[3]). Mais désirant cependant concilier ces circonstances avec l'exigeance de la position de S. E. M[r] le duc de Padoue, j'ai autorisé M[r] le général comte de Valmy à se porter avec sa colonne dans la direction de Leipsic, s'il voyait que ce mouvement peut être d'une utilité marquée. Mais je lui ai prescrit en même temps de ne point s'avancer assez pour compromettre sa colonne et s'exposer à être coupé sans avoir rempli le but.

[1]) Por. *Corr. de Nap.* 20662.
[2]) A. N. AF[IV] 1662 (doss. Pon., d. 14).
[3]) Por. *Corr. de Nap.* 20671, 20672.

1012. Do Napoleona. Waldheim, 30 września 1813, o 9 rano.

Donosi o wyniku podjazdów. Altenburg zajęty przez nieprzyjaciela, Zeitz nie zostało opanowane; widziano pół tysiąca jeńców i 2 działa wzięte generałowi Lefebvre; koncentracja wojsk sprzymierzonych; zamknięcie przejść z Saksonji do Czech. — Połączenia korpusu VIII-go z Lipskiem zapewnione[1]).

Sire, je m'empresse de porter à la connaissance de Votre Majesté le résultat des rapports et renseignements qui me sont parvenus cette nuit.

Le commandant d'une forte reconnaissance envoyée de Rochlitz sur Altenbourg rapporte qu'après avoir rencontré les partis de l'ennemi à une lieue en avant de Rochlitz, il les a poussés jusqu'au village de Wendisch-Leybe éloigné d'une demi-lieue seulement d'Altenbourg. Il a vu au delà de ce village un camp de 1000 Cosaques. Des gens qui venaient d'Altenbourg, lui ont dit que cette ville était occupée par 3000 hommes d'infanterie et de cavalerie avec quelques pièces de canon.

Il a appris en outre que dans la journée du 28 l'ennemi s'était porté avec quelques troupes dans la direction d'Altenbourg à Zeitz; mais qu'à la suite d'une forte canonnade qui avait eu lieu le 29 dans les environs de Zeitz, l'ennemi s'était retiré sur Altenbourg. Les habitants ont vu conduire sous une très forte escorte 500 hommes et 2 pièces de canon enlevés au général Lefebvre dans l'affaire d'Altenbourg[2]).

L'ennemi a suivi la reconnaissance pendant environ une heure. Le rapport qui contient ces détails, est daté de Frohbourg hier à 4 heures après midi.

Le général de div[on] prince Sułkowski, commandant la colonne de Mitweyda, annonce que les corps des généraux Thielmann[3]) et Klenau[4]) avaient seuls passé la Saale, pour se réunir, à ce qu'ils disaient, au prince royal de Suède qu'ils supposaient déjà arrivé sur cette rivière. Trente six heures

[1]) A. N. AF[IV] 1662, doss. Pon., d. 10 i d. 13.
[2]) Kołaczkowski II 42.
[3]) Jan Adolf T. (1765—1824) z saskiej w służbie ros.
[4]) Jan hr. K. (1758—1819).

s'étaient écoulées sans que les troupes que commandent ces deux généraux, eussent été suivies par d'autres colonnes.

Une autre reconnaissance envoyée sur Zankenberg, laquelle a enlevé 2 hussards autrichiens, rapporte qu'une forte colonne a dû se diriger sur Oederan. Les deux prisonniers confirment ce rapport et déclarent que les généraux prince Schwarzenberg et Klenau s'étaient trouvés, il y a quelques jours, en personne à Marienberg, et qu'on travaillait sur ce point à des fortifications. Les mêmes prisonniers disent qu'on travaille à fortifier ou combler toutes les communications entre la Saxe et la Bohême.

La colonne de Colditz continue à entretenir et assurer la communication entre Leipzig et les troupes du 8e corps. La route est actuellement libre et par les prisonniers qu'on fait tous les jours à l'ennemi, on est à même d'obtenir des renseignements positifs.

Le général Normann est arrivé avec une colonne mobile à Leissnig, ce qui achevera d'assurer les communications avec Leipsic. Daignez etc.

1013. Do Napoleona. Waldheim, 30 września 1813, o 4 popołudniu.

Odbiera rozkaz marszu na nieprzyjaciela. Rusza, ale nie zdąży do Frohburga, lecz zatrzyma się w drodze pod noc. Ruchy kolumn. Podjazdy. Stosownie do ich wyniku może podejmie próbę wyparcia nieprzyjaciela. Pisze o tem do Marmont'a. Wiadomości od kolumny Sułkowskiego i Umińskiego [1]).

Sire, je viens de recevoir la lettre que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'adresser aujourd'hui à 2 heures du matin [2]) pour me prescrire de me porter sur l'ennemi. Je me mets de suite en mouvement pour me conformer à cette disposition. Ne pouvant cependant arriver à Frohbourg que très avant dans la nuit, je ne marcherai aujourd'hui que jusqu'à Rochlitz pour éviter de m'engager, avant le jour, dans un terrain que je ne connais pas, et je verrai, en poussant plus loin demain les troupes sous mes ordres, ce

[1]) A. N. AF[IV] 1662 (doss. Pon., d. 17).

[2]) Por. *Corr. de Nap.* 20661. (z Drezna 30 września o 3-ej rano).

qu'il sera possible d'entreprendre contre l'ennemi. Cependant je me porterai, si je puis, plus loin, dès aujourd'hui. Dans tous les cas, le g[al] de div[on] prince Sułkowski se porte aujourd'hui avec sa colonne de Mitweyda à Penig. Le général comte de Valmy marchera avec la sienne à Frohburg et enverra un fort détachement sur Borna. Le général Umiński arrivera dans le même temps avec la colonne de Rochlitz à Rohda, village situé sur la route de Geythein à Altenbourg. Je ferai pousser de tous côtés de fortes reconnaissances sur ce point, et si l'ennemi ne s'y est point considérablement renforcé j'entreprendrai demain de l'en déloger. Je viens d'écrire à S. E. le m[al] duc de Raguse en lui faisant part de ces détails et en lui demandant les renseignements qui peuvent m'être utiles pour mon expédition de demain.

Une forte reconnaissance que le prince Sułkowski a poussée au jour sur Chemnitz, n'a pu arriver que jusqu'à Ebersdorf où elle a trouvé une force ennemie supérieure. D'après les renseignements que le commandant de cette reconnaissance s'est procurés, Chemnitz était occupé par une colonne ennemie composée de toute arme. On y attendait un passage de troupes qui viennent de Marienberg et devaient se porter sur Altenbourg. D'autres troupes venant de la Bohême étaient annoncées à Marienberg.

Le général de b[de] Umiński ayant poussé vers Penig, a fait prisonniers 7 hussards du régiment Palatin qui occupaient un poste en avant de Penig. Je mets ci-joint sous les yeux de Votre Majesté les renseignements qu'on a pu en tirer. Le rapport de cette reconnaissance confirme qu'il y a un grand mouvement de troupes dans les environs de Penig, Chemnitz et Lunzenau. — Daignez agréer, Sire, l'hommage du plus profond respect.

1014. Do Weyssenhoffa.

Dziękuje za wiadomości o żołnierzach jego komendy. Obowiązki Polaka w tej dobie. Poprze zasłużonych, ale chciałby znać i nazwiska tych, o których mówi z naganą [1]).

[1]) *Pamiętnik generała Jana Weyssenhoffa* 241. Bez daty; niewątpliwie własnoręcznie; pisownię poprawił pierwszy wydawca.

Mille remercîments, mon cher Général, des détails que vous me donnez, vous savez, combien tous mes enfants me sont chers. Je n'ai que le temps de vous répondre ce petit mot: bon courage et continuez à faire bien sonner le nom de Polonais. Nous pouvons et nous devons tenir à ce dicton: tout peut être perdu sauf l'honneur. Salut et amitié.

Je tâcherai dès que l'occasion se présentera, d'appuyer les propositions que vous me faites, mais je voudrais aussi connaître les individus dont vous me parlez d'une manière peu satisfaisante.

1015. Do Berthier'a. (Rochlitz), 1 października 1813, o 7-ej rano.

Dwie kolumny posunęły się do Roda i Penig; przednia straż korpusu idącego na Frohburg nie mogła dotrzeć 30-go września jak tylko do Ebersbachu z powodu złych dróg i nocy. Sam z przeważną częścią korpusu swego zatrzymał się w Rochlitz, gdzie czekał na wiadomości od podjazdów, aby wydać zarządzenia dotyczące dalszego marszu na Frohburg [1]).

1016. Do Berthier'a. Frohburg, 1 października 1813.

Zajął stanowiska we Frohburgu. Podjazdy ucierają się pod Altenburgiem, dokąd skieruje swe siły nazajutrz [2]).

1017. Do Napoleona. Frohburg, 1 październîka 1813, o 8 wieczorem.

Otrzymał list dzisiejszy. O świcie Kellermann i Umiński ruszyli do Frohburga, jeden na Ebersbach, drugi na Roda, którędy poszła i reszta korpusu. Widziano wiele kozaków, ale Frohburg opanowano bez oporu. Sułkowski tylko o milę zdołał się posunąć za Penig wobec licznej jazdy nieprzyjacielskiej. W Borna nikogo nie znalazł podjazd. Wiadomości z Altenburga i Chemnitz. Zeznania kozaków. Schwytanie jednego z zaufanych kwatery sprzymierzonej. Doniesienia o ruchu nieprzyjaciela od podjazdu z Alt-Morbitz [3]).

Sire, j'ai reçu la lettre que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'adresser aujourd'hui à 4 heures du matin. — À la pointe du jour, M[r] le général de division comte Valmy et le général Umiński se sont portés en même temps sur Frohbourg, l'un d'Ebersbach et l'autre de Roda [4]): j'ai appuyé le mouvement en me dirigeant sur ce dernier endroit

[1]) *Rapports du m[al] Berthier* II 201.
[2]) *Rapports du m[al] Berthier* II 201—2.
[3]) A. N., AF[IV] 1662, doss. Pon., d. 20.
[4]) Umiński 47.

avec le reste des troupes sous mes ordres. On a vu beaucoup de Cosaques; mais l'ennemi n'a tenu nulle part, et il a évacué de suite Frohbourg à l'arrivée de la colonne du comte de Valmy. J'y ai pris de suite position conformément aux ordres de Votre Majesté.

Le général de division p[ce] Sułkowski qui était arrivé hier au commencement de la nuit à Alt-Penig, ayant poussé à la pointe du jour une reconnaissance composée d'infanterie et de cavalerie sur Altenbourg, elle n'a pu pénétrer qu'à une lieue de Penig, et s'est trouvée engagée d'abord avec une centaine de Cosaques qu'elle repoussa, après avoir fait quelques prisonniers; mais ce détachement ayant été renforcé par 500 Cosaques en avant de Wechselbourg, et le prince Sułkowski ayant appris par les prisonniers qu'un corps de 8000 chevaux, commandé par les généraux Platow et Orlow, se trouvait à Altenbourg et avait détaché environ 1000 chevaux pour renforcer le point de Penig, il retira sa reconnaissance et se porta sur Roda.

Un parti poussé cette nuit à Borna n'y a trouvé personne.

J'ai envoyé dans la journée deux fortes reconnaissances sur Altenbourg. Le major Rzuchowski qui commandait la première, a pénétré, en poursuivant les grandes gardes de l'ennemi, jusque dans les faubourgs d'Altenbourg. L'ennemi a montré de ce côté 4 escadrons et un bataillon d'infanterie hongroise. Le chef d'escadron Korn [1]) qui commandait la seconde composée de 300 chevaux, a poussé également jusque sous la ville, et a vu à peu près la même force. J'ai ordonné que ce détachement prît poste à Wendisch-Leibe, et demain à la pointe du jour, je compte soutenir ce mouvement et entrer, s'il est possible, à Altenbourg.

Une reconnaissance portée ce matin sur Chemnitz est rentrée à 6 heures du soir par Lunzenau [2]). Elle a trouvé 150 hussards autrichiens à Hilbersdorf, et s'est assurée que Chemnitz est encore occupé par un régiment d'infanterie et un régiment de cavalerie autrichienne.

Je mets ci-joint sous les yeux de Votre Majesté la déposition d'un des Cosaques faits prisonniers. Nous avons

[1]) Ludwik Korn de Segiert, ze służby austr., szef szw. XV p. ułanów.
[2]) W tekście: Lungenau.

pris également un homme que l'ennemi a évidemment employé à des missions secrètes. Votre Majesté trouvera ci-joint les renseignements qu'on en a tirés.

Une reconnaissance poussée sur Alt-Morbitz rentre au moment où je termine cette dépêche, et rapporte que quelques régiments de cavalerie russe, 500 chevau-légers autrichiens et 8 pièces de canon qui s'étaient d'abord dirigés sur Penig, se sont rejetés ensuite par des chemins de traverse sur Waldenbourg et Glaucha(u).

1018. Do Lauriston'a. Frohburg, 1 października 1813, o 9 wieczorem.

Zajęcie Frohburga. Wiadomości od strony Altenburga przez Sułkowskiego. Nazajutrz tam się skieruje. Różnych podjazdów doniesienia[1]).

Monsieur le Comte! Je m'empresse de Vous informer, qu'aujourd'hui à la pointe du jour, m[r] le général comte de Valmy et le général Umiński se sont portés en même temps sur Frohbourg; le premier d'Ebersbach et l'autre de Roda. J'ai appuyé le mouvement, en me dirigeant sur ce dernier endroit, avec le reste des troupes sous mes ordres. Nous avons vu beaucoup de Cosaques, mais l'ennemi n'a tenu nulle part et il a évacué Frohbourg au moment où la colonne du c[te] de Valmy y est arrivée. Conformément aux ordres de Sa Majesté l'Empereur, j'ai pris position dans cet endroit.

Le général de division p[ce] Sułkowski, qui était arrivé hier au soir à Alt-Penig, a poussé, à la pointe du jour une reconnaissance sur Altenbourg. Elle n'a pu pénétrer qu'à une lieue de Penig et s'est trouvée engagée avec 5 ou 6 cents Cosaques avec lesquels elle s'est battue pendant une heure. Le prince Sułkowski s'étant convaincu qu'il existait sur ce point des forces bien supérieures aux siennes, s'est porté sur Roda, où (il) a appris par les prisonniers qu'il y avait à Altenbourg entre autres troupes un corps de 8000 Cosaques aux ordres des généraux Platow et Orlow.

J'ai envoyé dans la journée deux fortes reconnaissances sur ce point, qui ont pénétré toutes deux jusqu'aux faubourgs d'Altenbourg, après avoir culbuté les grandes

[1]) A. h. G., kopia.

gardes de l'ennemi. L'ennemi a montré de ce côté 4 escadrons et un bataillon d'infanterie hongroise. J'ai ordonné que le détachement qui composait la seconde reconnaissance, prît poste à Wendisch-Leyba, et demain à la pointe du jour, je compte soutenir ce mouvement et entrer, s'il est possible, à Altenbourg.

Un parti poussé cette nuit sur Borna n'y a trouvé personne.

Une reconnaissance portée ce matin sur Chemnitz est rentrée à 6 heures du soir par Lunzenau. Elle a trouvé 150 hussards autrichiens à Hilbersdorf et s'est assurée que Chemnitz est encore occupé par un régiment de cavalerie autrichienne.

1019. Do Napoleona. Altenburg, 2 października 1813, o 6 wieczorem.

Z powodu spóźnienia rozkazów dopiero nocą 1 października mógł ruszyć do Altenburga. Niepogoda. Dzięki jej nieprzyjaciel wycofał się bez strat z miasta, tylko tylna straż została dopadnięta. Szczegóły o nieprzyjacielu z ostatniego miesiąca. Słowa Thielmann'a do urzędu miejskiego Altenburga przy pożegnaniu. Rozmieszczenie wojsk. Potrzeba wzmocnienia połączeń z Dreznem. Sprawozdanie Platowa o bitwie pod Zeitz. Starania okazane rannym Francuzom przez mieszkańców [1]).

Sire, ayant reçu fort tard l'ordre de Votre Majesté d'occuper Frohbourg dans la journée du 30 septembre, je n'ai pu, partant de Waldheim, y arriver que le 1[er] octobre, et marcher avec la moitié de mes troupes sur Altenbourg que dans la nuit du même jour.

Le mauvais temps a empêché l'infanterie et l'artillerie d'arriver au rendez-vous à l'heure donneé; attendre et par conséquent tarder aurait facilité au général Thielmann, ainsi qu'au colonel Mensdorff[2]), les moyens d'évacuer Altenbourg tranquillement et sans perte. 1500 hommes de cavalerie aussitôt arrivés furent portés sur l'ennemi; le brouillard et une très forte pluie a empêché de voir ses dispositions. Chassé de la ville et des faubourgs à coups de sabre et de lance, il effectua sa retraite par la route de Zwickau. Quelques compagnies de voltigeurs ayant rejoint

[1]) A. N. AF[IV] 1662, doss. Poniatowski d. 21. Przy dacie było pierwotnie: midi, co przemazano wpisując: à 6 heures du soir.

[2]) Mensdorff-Pouilly Emanuel hr. (1777—1852).

la cavalerie au village de Mockern, toute l'arrière-garde de l'ennemi fut chargée avec impétuosité, rejetée sur le pont et les marais qui sont en avant du village, et tout ce qui ne put passer par un pont d'une toise de largeur, a été sabré ou pris; à peine 50 Cosaques sont transportables, le reste est tué ou grièvement blessé.

Tous les renseignements qu'on a pu se procurer, portent que depuis les derniers jours d'août le colonel comte de Mensdorff est arrivé à Altenbourg avec un détachement de 1500 chevaux, composé de Prussiens, Autrichiens et Russes. Le général Thielmann vint rejoindre le comte de Mensdorff avec 3500 chevaux. Cette troupe entra à Altenbourg le 10 septembre.

Bientôt après, ce général poussa des partis sur Zeitz, Borna, Frohbourg, Weissenfels, Mersebourg et Gera. Le général Thielmann, ainsi que le comte de Mensdorff, obligés par la marche du général Lefebvre-Desnouettes de replier leurs partis, furent, à la suite d'un combat, forcés d'évacuer Altenbourg même.

Le hetman Platow déboucha sur Altenbourg le 28 septembre et attaqua la division du général Lefebvre avec 3000 hommes d'infanterie autrichienne, 20 régiments de Cosaques dont 14 régiments d'élite, ainsi que sa garde, une brigade de hussards autrichiens, et quelques pièces d'artillerie tant russes qu'autrichiennes. Lorsque le hetman Platow attaquait le général Lefebvre de front, et par la route directe qui de Penig mène sur Altenbourg, le général Thielmann marcha de Zwickau par Meuselwitz sur Zeitz pour couper la retraite au général Lefebvre. Votre Majesté connaît les détails et les résultats de cette affaire.

Dans la soirée même du 28 septembre le hetman Platow était de retour à Altenbourg. Le général Thielmann n'y revint que le 29. Leurs troupes furent éparpillées pour battre la campagne. Le hetman Platow rentre avec ses troupes à Chemnitz, en partie dans la nuit du 29 et en partie dans la journée du 30 septembre. Le général Thielmann, ainsi que le comte Mensdorff, portèrent dans la nuit d'aujourd'hui une partie de leurs forces sur Zwickau; le reste fut culbuté et sabré ce matin par la cavalerie de mon

avant-garde. J'envoie de forts partis tant sur ma droite que sur ma gauche pour nettoyer le pays et rétablir les communications. Je pousse de même des reconnaissances vers [1]) Chemnitz et Zwickau pour prendre langue et connaissance du mouvement de l'ennemi.

En faisant ses adieux au magistrat d'Altenbourg, le général Thielmann dit aux habitants que, d'après ce qu'il voyait, il jugeait que l'ennemi ferait des efforts pour occuper la ville; mais pour lui faire éviter les dangers qu'elle pourrait courir, il préférait l'évacuer, et recevoir le combat en plein champ; mais que le point d'Altenbourg était trop important pour qu'on ne fasse tous les efforts possibles pour le reprendre. Il faut, dit-il, ou rentrer avec toute l'armée en Bohême, ou il faut rentrer à Altenbourg et tenir Chemnitz; que saurions-nous autrement ce qui se passe chez l'ennemi, et quand est arrivée l'heure de la Bérézina d'Allemagne. Voilà ses dernières paroles. Il partit.

L'infanterie, ainsi que la cavalerie autrichienne qui avait été employée avec le hetman Platow, appartient au corps du général Klenau qui commande la gauche de l'armée du prince Schwarzenberg. Le général Klenau a tout son monde en deça des montagnes de la Bohême. Chemnitz, Marienberg [2]) (qu'on fortifie), Oederan, Zwickau, Augustenbourg etc., en doivent être remplis. On évalue sa force à 50,000 hommes, non compris le corps de Platow qui n'a fait son expédition sur Altenbourg qu'avec le tiers de son monde.

J'ai fait occuper Altenbourg par mon avant-garde avec six pièces de canon.

Le prince Sułkowski avec une brigade de cavalerie, et un régiment d'infanterie se trouve placé à Wendisch-Leybe; le reste de ma troupe occupe Frohbourg.

Ayant rempli les ordres de Votre Majesté, j'en attends de nouveaux, prenant la liberté de Lui observer que voulant faire tête à l'ennemi qui pourrait revenir sur Altenbourg, je ne puis assez fortement observer Penig, et si Chemnitz est encore occupé par l'ennemi, et qu'entre Wald-

[1]) Przekreślono: sur.
[2]) W tekście: Marienbourg.

heim, où se trouve l'avant-garde du 5me corps, et Frohbourg il n'y a aucune troupe intermédiaire, il sera facile à l'ennemi de se jeter par Penig sur Rochlitz et Geithain, et couper ainsi mes communications directes avec Dresde.

Le hetman Platow a fait imprimer après l'affaire de Zeitz un bulletin que j'ai l'honneur de joindre au présent rapport. On a trouvé à Altenbourg presque tous les Français et alliés blessés à la même affaire. Il n'y a pas de soins que les magistrats et les habitants d'Altenbourg ne leur aient prodigués. C'est vraiment des gens recommandables.

Daignez agréer, Sire, l'hommage de mon profond respect.

Le général commandant en chef le 8e corps
Joseph Prince Poniatowski.

1020. Do Lauriston'a. Frohburg, 2 października 1813.

Otrzymał wiadomość o jego poruszeniach. Przednia straż VIII korpusu jest w Altenburgu, a nie w Penig. Porażono kozaków. Odwrót nieprzyjaciela do Zwickau. Stanowiska korpusu polskiego [1]).

J'ai reçu la lettre que Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser aujourd'hui pour me faire part des mouvements que Vous effectuez. Mon avant-garde n'est point à Penig qui paraît encore fortement occupé par l'ennemi, mais à Altenbourg où ma cavalerie a pénétrée aujourd'hui, après en avoir chassé l'ennemi qui a effectué sa retraite par la route de Zwickau. Nous avons tué beaucoup de monde aux Cosaques et nous en avons pris 60 à 70 [2]). D'après les renseignements que je recueillis, le hetman Platow qui a avec lui 20 régiments de Cosaques dont 14 se trouvaient ici, paraît s'être dirigé dans la journée du 30 sur Chemnitz. Le général Thielmann et le colonel Mensdorff ont porté dans la nuit d'aujourd'hui une partie de leurs forces sur Zwickau. Le reste a été presque entièrement culbuté et sabré ce matin par la cavalerie de mon avant-garde. J'envoie de forts partis tant sur ma droite que sur ma gauche pour nettoyer le

[1]) A. h. G.
[2]) Umiński 48.

pays et rétablir les communications. Je fais pousser également des reconnaissances vers Chemnitz et Zwickau pour prendre langue et connaissance du mouvement de l'ennemi.

En quittant Altenbourg, le général Thielmann a dit au magistrat que ce point était trop important pour qu'on ne fasse des efforts pour le reprendre.

J'ai fait occuper Altenbourg par mon avant-garde avec 6 pièces de canon. Le prince Sułkowski avec une brigade de cavalerie et 1 régiment d'infanterie a pris poste à Wendisch-Leybe. Le reste du 8e corps et du 4e de cavalerie occupe Frohbourg.

1021. Do Berthier'a. Frohburg, 3 października 1813, o 7-ej wieczorem.

Wyparcie nieprzyjaciela z Penig przez Sokolnickiego. Jego raport. Cofnie go jako ze stanowisk nadto wysuniętych. Doniesienia Umińskiego potwierdzają domniemania o ustąpieniu Thielmann'a ku Zwickau. Wiadomość od Lefebvre'a [1]).

Je m'empresse de porter à la connaissance de Votre Altesse Sérénissime qu'ayant donné ordre au général de division Sokolnicki de se porter ce matin sur Penig avec sa colonne et deux pièces de canon et de tâcher d'en déloger l'ennemi, mes troupes y sont entrées après en avoir chassé le colonel Mensdorff qui y était avec son corps volant [2]).

J'ai l'honneur de mettre ci-joint sous les yeux de Votre Altesse Sérénissime le rapport que le général Sokolnicki m'adresse sur cette expédition, ainsi que sur les renseignements qu'il a recueillis. Le point de Penig étant beaucoup trop avancé pour me laisser sans inquiétude sur les troupes qui s'y trouvent, et que je ne suis guère à même de soutenir, je les fais replier la nuit sur Goldene(r)-Pflug où se trouve l'embranchement des routes qui mènent vers l'ennemi.

Les rapports que j'ai reçus du général Umiński qui commande mon avant-garde à Altenbourg, confirment entiè-

[1]) A. h. G.; por. *Rapports du mal Berthier* II 207.
[2]) Por. Alphonse: *Journal hist. des opérations milit. de la 7-me division de cavalerie légère polonaise.* (Paryż 1814).

rement la supposition du général Sokolnicki que le général Thielmann s'est retiré sur Zwickau. Une reconnaissance poussée hier au soir dans cette direction l'a trouvé en arrière de Gössnitz vers Neuschenke. L'officier évalue à 2,000 hommes la cavalerie qu'il avait avec lui.

Une patrouille du général Lefebvre-Desnouettes qui est arrivée ce matin à Altenbourg, a informé le général Umiński qu'il se trouvait à Freybourg.

1022. Do gen. dywizji hr. **Belliard'a.** Frohburg, 4 października 1813.

Otrzymał uwiadomienie o przejściu pod komendę Murat'a. Donosi zatem o stanowiskach zajętych przez wojska polskie w Penig, Altenburgu i Frohburgu. Pościg za Thielmannem. Porozumienie z Lefebvrem. Wiadomości o nieprzyjacielu. Zapowiedź Thielmann'a odebrania Altenburgu. Sokolnicki utrzymuje się w Penig, mimo że miał się stamtąd wycofać [1]).

J'ai reçu la lettre que Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser pour me faire connaître que les troupes que je commande, sont sous les ordres de S. M. le roi de Naples. Conformément à la demande qu'elle contient, je m'empresse de Vous informer que d'après les ordres de S. M. l'Empereur, j'occupe Frohbourg; mon avant-garde se trouve depuis le 2 de ce mois à Altenbourg, après en avoir chassé le général Thielmann et battu son arrière-garde. J'ai fait attaquer hier Penig par le général Sokolnicki qui en a délogé le colonel Mensdorff. Mais ce point étant beaucoup trop avancé pour qu'il fût possible d'y laisser des troupes, d'autant que je n'ai point assez de forces pour les soutenir, j'ai donné ordre au général Sokolnicki de se replier la nuit sur Golden(er)-Pflug où se trouve l'embranchement des routes qui mènent vers l'ennemi, s'il avait lieu de craindre d'être attaqué par une force supérieure.

D'après les renseignements que l'on a recueillis, il paraît que le général Thielmann, après avoir quitté Altenbourg, s'est dirigé sur Zwickau. Un des partis envoyés pour le suivre, l'a trouvé le 2 au soir, campé en arrière de Gössnitz vers Neuschenke.

[1]) A. h. G.

Une patrouille du général Lefebvre-Desnouettes qui est venue hier matin à Altenbourg, a donné la nouvelle qu'il se trouve à Freybourg.

On a remarqué hier de grands feux entre Waldenbourg et Chemnitz à la hauteur de Hohenstein.

On prétend que c'est le corps du général Klenau, qui occupe Chemnitz. Le hetman Platow qui, avant notre arrivée, était à Altenbourg avec 14 pulks de Cosaques, s'est porté, dit-on, sur Glaucha(u).

En quittant le 2 de ce mois Altenbourg, le général Thielmann a dit au magistrat que le point d'Altenbourg était trop important pour les opérations des alliés pour qu'ils ne fissent des efforts pour le ravoir, et qu'il fallait ou s'y maintenir ou rentrer en Bohême.

P. S. D'après le rapport que j'occupe (!) du général Sokolnicki, il occupe toujours Penig.

1023. Do Berthier'a. Frohburg, 4 października 1813, o 8 wieczór.

Potwierdza odbiór uwiadomienia o przejściu pod komendę Murata. Patrole nie spotkały nieprzyjaciela. Wiadomości o Thielmannie i Platowie. Sokolnicki utrzymał się w Penig a nawet dalej wysłał oddziały na zwiady. Zeznania zbiega austrjackiego [1]).

J'ai l'honneur d'accuser à Votre Altesse Sérénissime la réception de la lettre qu'Elle a bien voulu m'adresser pour me faire connaître que je me trouve sous les ordres de S. M. le roi de Naples.

Des patrouilles envoyées d'Altenbourg ont pénétré aujourd'hui au delà de Neuschenke à Me(e)rane et Panitz sans rencontrer l'ennemi.

Un émissaire qui a été jusqu'à Zwickau, rapporte que le général Thielmann s'est porté hier de Neuschenke sur Crimmitschau [2]) et de là à Mosel, village distant d'une lieue de Zwickau. D'après le même rapport le général Platow a pris position de manière que sa gauche touche à Mosel.

Cette nouvelle se trouve confirmée par le rapport d'une patrouille qui ayant poussé jusqu'à ce village, y a trouvé les avant-postes du général Thielmann.

[1]) A. h. G., por. *Rapports du mal Berthier* II 212.

[2]) W tekście: Grimmitschau; na mapach: Krimmitschau.

D'autres reconnaissances dirigées sur Gera et Schmölln n'ont trouvé personne dans ces deux endroits.

Le général Sokolnicki qui avait eu hier ordre de se replier sur Goldne(r) Pflug, s'il avait lieu de s'attendre à être attaqué par une force supérieure, n'ayant point vu lieu à concevoir quelque inquiétude, s'est maintenu à Penig, et sur la nouvelle que l'ennemi faisait un mouvement rétrograde, a fait occuper Waldenbourg par un détachement et pousser des partis sur Zwickau. Je n'ai point encore de rapports sur le résultat de cette reconnaissance.

P. S. Votre Altesse Sérénissime trouvera ci-joint la déposition d'un caporal autrichien qui a déserté.

1024. Do Marmont'a, ks. Raguzy.
Frohburg, 4 października 1813, o 10 i $^1/_2$ wieczór.

Odebrał list wczorajszy. Sokolnicki utrzymuje się w Penig i rozsyła patrole, od których brak jeszcze wiadomości. Wyprawione z Altenburga nie spotkały nieprzyjaciela. Doniesienia o Thielmanie i Platowie [1]).

J'ai l'honneur d'accuser à Votre Excellence la réception de la lettre qu'Elle a bien voulu m'adresser hier à 11 heures du soir, et que je reçois dans ce moment. Je La remercie des détails qu'Elle a bien voulu me communiquer.

Le général Sokolnicki s'est jusqu'à présent maintenu à Penig. Il a poussé aujourd'hui un détachement pour occuper Waldenbourg et des partis vers Zwickau. Je n'ai point encore de rapport sur les résultats de ces reconnaissances.

Des patrouilles envoyées d'Altenbourg ont pénétré aujourd'hui au delà de Neuschenke à Me(e)rane et Panitz sans rencontrer l'ennemi.

Un émissaire qui a été jusqu'à Zwickau, rapporte que le général Thielmann s'est porté hier de Neuschenke sur Crimmitschau et de là à Mosel, village distant d'une lieue de Zwickau. D'après le même rapport, le général Platow a pris position de manière que sa gauche touche à Mosel. Cette nouvelle se trouve confirmée par le rapport d'une

[1]) A. h. G,

patrouille qui ayant poussé jusqu'à ce village, y a trouvé les avant-postes du général Thielmann.

D'autres reconnaissances dirigées sur Gera, Schmölln et Zeitz n'ont trouvé personne dans ces endroits [1]).

1025. Do Belliard'a. Frohburg, 4 października 1813, o 10 i $^1/_2$ wieczór.

Sokolnicki utrzymuje się w Penig i rozsyła oddziałki na zwiady. Nie powróciły jeszcze. Doniesienia o Thielmannie i Platowie. Wiadomości od Marmont'a, który rusza z pomocą korpusowi IV-u [2]).

Monsieur le Comte, je m'empresse de Vous informer à la suite de la lettre que j'ai eu l'honneur de Vous adresser dans la journée, que le g^{al} de d^{on} Sokolnicki n'ayant point trouvé lieu à avoir de l'inquiétude sur sa position à Penig, s'y est maintenu jusqu'à ce moment. Il a poussé des reconnaissances sur Waldenbourg, où il n'a plus trouvé l'ennemi, et d'autres jusque vers Zwickau. Je n'ai pas encore de rapport sur les résultats de cette découverte.

Un émissaire qui a été jusqu'à Zwickau, rapporte que le général Thielmann s'est porté hier de Neuschenke sur Crimmitschau et de là à Mosel, village distant d'une lieue de Zwickau. D'après le même rapport, le général Platow a pris position de manière que sa gauche touche à Mosel. Cette nouvelle se trouve confirmée par le rapport d'une patrouille qui ayant poussé jusqu'à village, y a trouvé les avant-postes du général Thielmann.

D'autres reconnaissances dirigées sur Gera, Schmölln et Zeitz, n'ont trouvé personne dans ces endroits.

S. E. le maréchal duc de Raguse m'écrit que le 4^e corps d'armée a été repoussé de Wartenberg, que l'ennemi a débouché sur ce point, et qu'il a marché avec son corps d'armée pour le forcer à repasser l'Elbe et couvrir le flanc droit du prince de la Moskowa.

1026. Do Berthier'a. Frohburg, 5 października 1813.

Stanowiska zajmuje wciąż te same. Zapowiedzi ruchu zaczepnego nieprzyjaciela. Murat wyraził chęć opanowania Penig przez korpus V.

[1]) Umiński 48.

[2]) A. N. AF^{IV} 1662, plik p. t. Le roi de Naples, commandant la cavalerie de l'armée, d. 18.

W takim razie miałby możność sięgnięcia dalej podjazdami od strony prawego skrzydła [1]).

J'ai l'honneur de porter à la connaissance à Votre Altesse Sérénissime que ma position est encore la même. Je continue à faire éclairer Zeitz, Gera, ainsi que les routes de Chemnitz, Crimmitschau et Zwickau.

D'après le rapport d'une de ces reconnaissances, le général Thielmann, réuni au général russe prince Gortchakoff, occupe Werda(u). Ce point étant intermédiaire entre Zwickau et Gera, le mouvement que l'ennemi a effectué, devrait faire supposer qu'il a l'intention de prendre l'offensive sur toute la ligne ou au moins d'inquiéter fortement la haute Saale et Elster. Si, comme on le dit, le prince Gortchakoff a reçu des renforts en infanterie, il ne serait pas impossible que le mouvement offensif de l'armée de Bohême, dont le bruit court parmi les habitants, eût lieu effectivement.

S. M. le roi de Naples avait annoncé l'intention de faire occuper Penig par le 5e corps. Si cette mesure avait lieu en effet, je me trouverai à même d'éclairer ma droite plus au loin et de mieux appuyer mes éclaireurs que je ne saurais le faire actuellement, ayant une bde de cavalerie détachée au 1er corps et devant occuper suffisamment plusieurs points pour pouvoir et couvrir nos communications intérieures et surveiller le mouvement de l'ennemi.

1027. Do Belliard'a. Frohburg 5 października 1813.

Odwołuje się do raportów poprzednich. Prócz Altenburga zajmuje Penig czekając, aż go zastąpi korpus V. Rozsyła podjazdy. Zapowiedzi ruchu zaczepnego nieprzyjaciół. Jeńcy z pułku kałuskiego muszkieterów. Osłabienie korpusu polskiego [2]).

Monsieur le Comte, mes rapports d'hier et avant-hier seront sans doute déjà parvenus à Votre Excellence.

J'occupe effectivement Altenbourg; j'occupe même Penig, attendant qu'une avant-garde du 5e corps qui, d'après l'avis que j'ai reçu de S. M. l'Empereur, devait y être dirigée, n'y arrive; ce point ne pouvant pas être occupé faiblement, le sacrifice que je suis obligé de faire de ma troupe pour le garder, me prive d'une partie signifiante de mes forces.

[1]) A. h. G., *Rapports du mal Berthier* II 214.

[2]) A. N. AFIV 1662, doss. Pon. d. 22.

Zeitz, Gera, les routes de Chemnitz, de Crimmitschau et de Zwickau sont éclairées. Je fais pousser de fortes reconnaissances sur plusieurs directions, afin de voir jusqu'à quel point sont fondés les rapports des espions, des patrouilles, et les nouvelles qui circulent dans le pays.

On m'annonce que le général russe prince Gortschakow, réuni au général Thielmann, occupent Werdau; comme ce point se trouve être intermédiaire entre Zwickau et Gera, s'il est aussi fortement occupé qu'on le dit, l'ennemi a l'intention de prendre l'offensive sur toute la ligne, ou d'inquiéter, fortement appuyé (sur) la haute Saale et l'Elster. Le pce Gortschakow commandant de l'infanterie régulière et non des partisants, on serait fondé de croire que le mouvement offensif de l'armée de Bohême, annoncé par les habitants, est fondé. — On m'annonce deux hommes faits prisonniers et appartenant au régiment de Kaługa mousquetaires. Ils ont été pris, à ce qu'on dit, entre Zwickau et Waldenbourg; sitôt qu'ils seront arrivés à mon quartier général, je ne manquerai pas de les examiner. On a trouvé à Crimmitschau des postes d'infanterie russe; on y poussera une forte reconnaissance. Si Penig était occupé par le 5e corps, comme il devait l'être, je pourrais éclairer ma droite au loin, et appuyer fortement mes éclaireurs. Peu nombreux dès organisation du 8e corps, affaibli par les fatigues de la campagne et les accidents de la guerre, ayant une brigade de cavalerie détachée avec le 1r corps, et trois régiments d'infanterie avec une autre brigade de cavalerie détachés à l'armée du prince de la Moskowa; surchargé d'artillerie, étant obligé encore de garder en ce moment Penig, avec un fort détachement, je me trouve souvent empêché de faire ce que mon zèle pour le bien du service de l'Empereur me dicterait.

1028. Do Belliard'a. Frohburg, 6 października 1813, o 11 wieczór.

Walka o Penig. Wywiady co do zamiarów zaczepnych nieprzyjaciela. Starcia z dywizją Palena. Zeznania jeńców. Ruch korpusu Witt-

gensteina. Marsz ks. Lichtensteina. Wiadomości zdobyto krwią przeszło stu ludzi. Dla niedostatku sił opuszcza Altenburg i ustępuje do Rochlitz; zatrzymuje Penig. Powiadamia o tem ks. Padwy i Raguzy [1]).

Monsieur le Comte, j'ai l'honneur de Vous informer que le général de division Sokolnicki a été attaqué ce matin à Penig par 3,000 hommes avec du canon et de l'infanterie. L'ennemi a été repoussé.

Comme depuis quelques jours les rapports des espions, ainsi que les bruits publics annonçaient un mouvement général sur toute la ligne ennemie, j'ai fait pousser des reconnaissances sur toutes les communications, par lesquelles l'ennemi avait à marcher: si tel a été son mouvement, comme les nouvelles du pays et les rapports des espions l'annonçaient. — Ainsi la reconnaissance poussée sur Zwickau, ayant été jusqu'au delà de Gössnitz, a été ramenée par l'ennemi jusqu'à la position de nos avant-postes. Enfin après midi l'ennemi s'est présenté devant Zehme; c'était la division du g^{al} Pahlen, composée de 1000 Cosaques, de 3 régiments d'hussards, d'un régiment d'hulans avec du canon. On s'est battu fortement, plusieurs charges heureuses pour nous ont eu lieu; on a fait à l'ennemi 30 prisonniers, en partie Cosaques et 17 hussards, dont un officier. Les prisonniers déclarent que la division du g^{al} Pahlen sert d'avant-garde au corps du général Wittgenstein, qui aujourd'hui est arrivé à Zwickau et qui devait marcher en avant [2]).

L'autre reconnaissance a été envoyée sur Werdau pour prendre des renseignements sur ce qui a pu marcher par la route qui de Zwickau mène à Gera. On est parvenu jusqu'à Werdau même; on y a fait prisonniers un cuirassier, 2 chevau-légers, trois employés aux vivres autrichiens. On a appris soit par les prisonniers, soit sur les lieux que le général prince Maurice de Lichtenstein a passé hier avec un corps de 6,000 hommes par Gera, et annonçant marcher vers Jéna. Le corps du p^{ce} Lichtenstein a été suivi par celui du général Thielmann.

[1]) A. N. AF^{IV} 1662, dossier: Le roi de Naples, d. 25. Tej samej treści list (A. h. G.) wysłany został do szefa sztabu głównego (por. *Rapports du m^{al} Berthier* II 216).

[2]) Umiński 51.

Ces nouvelles sont positives et indiquent les projets de l'ennemi; elles ont été achetées au prix du sang; les différents engagements qui ont eu lieu aujourd'hui, coûtent au delà de 100 hommes, tant infanterie que cavalerie.

Le corps du général Wittgenstein marchant indubitablement sur Altenbourg, et de là dans les positions rapprochées de ce point, que j'occupais jusqu'à ce moment, et ne pouvant, après avoir eu ordre d'occuper Penig, et après l'avoir échelonné, avec 3,000 hommes qui me restent à Frohbourg, faire tête à l'ennemi qui se présente, j'ai pris la résolution de faire abandonner Altenbourg, et de faire toujours garder Penig par le même détachement qui s'y trouve et qu'on échelonnera sur Rochlitz, où je compte réunir ma troupe et attendre de nouveaux ordres. Je préviens du mouvement que l'ennemi fait, ainsi que de celui qu'il m'a obligé de faire, le duc de Padoue, ainsi que le duc de Raguse.

P. S. J'ai reçu [1]) de S. E. le duc de Castiglione une lettre datée hier de Jéna. Je n'ai eu aujourd'hui point de nouvelles de S. E. M^{r} le maréchal duc de Raguse.

1029. Sprawozdanie o walkach we Frohburgu. 8 października 1813.

Natarcia jazdy na nieprzyjaciela w Roda i Greyffenhayn bez trwałych wyników dlatego, że nie mogła nadążyć piechota i artylerja. Walka w uliczkach Frohburga. Trudność oznaczenia strat nieprzyjaciela. Unikanie własnych. Wiadomość o pobycie Wittgensteina ze znacznemi siłami w Altenburgu [2]).

Les avant-postes ennemis occupaient Roda, au moment où je marchais pour remplir les ordres de Votre Majesté. Un régiment de Cosaques couvrait la position, mes troupes légères délogèrent l'ennemi de Roda et le poussèrent jusqu'à Greifenhain: une charge de cracus rejeta l'ennemi au delà de ce village où, ayant reçu des renforts, il chercha à reprendre son ancienne position. Les troupes légères soutenues du 14^{me} de cavalerie, le jetaient dans les marais au bas de la ville. Les renforts arrivaient à l'ennemi par les

[1]) Przekreślono: hier.

[2]) A. N. AF^{IV} 1662, dossier: Roi de Naples, d. 32. (Rapport sur l'affaire de Frohbourg).

rues de Frohbourg, lorsque par d'autres nos troupes poursuivaient l'ennemi mis en déroute. Il y eut plusieurs mêlés; nous avons eu partout de l'avantage. L'ennemi obligé de mettre le reste de ses forces en action pour dégager ses troupes et les rallier, montra un régiment de dragons et trois régiments de Cosaques [1]). Jusqu'à ce moment, je n'avais que 600 chevaux avec moi; la trop grande ardeur des troupes, et toutes les charges ayant chacune été coulées à fond, il était impossible de retenir le soldat, et l'ennemi n'eut de mal que celui qui fut possible de lui faire avec le peu de monde que j'avais là. L'ennemi comptait sur sa supériorité en monde, et mes troupes légères ne voulaient pas attendre l'infanterie et le canon.

L'ennemi prit position après avoir rallié son monde; quelques compagnies d'infanterie coulées sur un de ses flancs, et une vingtaine de coups de canon le firent plier; je fis déboucher la cavalerie légère par la ville, charger ce qui tenait encore. On poursuivit l'ennemi à une bonne portée de canon. Je ne puis dire au juste la perte que l'ennemi a essuyée; ses morts sont épars dans la campagne; 13 cadavres sont étendus dans les rues de Frohbourg, et les habitants disent avoir vu un bon nombre de blessés; nous avons fait quelques prisonniers. Ces prisonniers disent qu'au moment où ils ont vu que leurs corps allaient être attaqués sérieusement, on a envoyé demander des secours à Altenbourg; mais que nous les avions trop pressés, et que nous avions fini, avant qu'ils aient eu une réponse de là. Nous n'avons perdu qu'un homme de tué, et nous avons quelques blessés. Le reste de l'avant-garde est à la hauteur de Greifenhain. Ce qui me reste du 8e corps, est en position à Roda, et à portée de Penig comme d'Altenbourg. On se gardera bien, et je ne crains pas d'être surpris. L'ennemi s'est retiré sur la route d'Altenbourg, où il paraît annoncer l'intention de s'arrêter. Nos postes avancés sont à vue les uns des autres.

Le jour tombant, et ayant rempli les ordres que j'avais reçus, j'ai fait arrêter la poursuite à mon avant-garde,

[1]) Por. Umiński 55—6.

car les chevaux des cracus sont exténués de fatigues, et n'étant pas assez fort pour la faire agir sans la soutenir par de l'infanterie, je n'ai pas voulu l'exposer inutilement à une perte considérable, si elle était ramenée.

Les renseignements qu'on a cherché à se procurer, portent: que le général Wittgenstein était aujourd'hui à Altenbourg et qu'il a avec lui des forces considérables.

Daignez agréer, Sire, l'hommage de mon profond respect.

Le général commandant en chef le 8e corps

Joseph Prince Poniatowski.

1030. Do (Murat'a). Roda, 8 października 1813.

Odebrał list dzisiejszy. Przedkłada raport o starciu na skutek ruszenia do Frohburga. Pragnąłby zająć także Altenburg, ale nie podobna mu tego dokonać wobec oddalenia i braku sił. Wysyła tylko podjazdy. Domniemania co do kozaków w okolicy Penig potwierdzają wszystkie doniesienia [1]).

Sire! J'ai reçu la lettre que V. M. m'a fait l'honneur de m'adresser aujourd'hui. Je m'empresse de mettre ci-joint sous Ses yeux le rapport de l'affaire qui a eu lieu à la suite de mon mouvement sur Frohbourg. J'ai fait occuper la ville (par) mon avant-garde. Je désirerai être à même de pouvoir, comme le souhaite V. M., me rendre également maître d'Altenbourg; mais l'ennemi ayant montré aujourd'hui 2,000 chevaux ici et ayant très vraisemblablement des forçes plus considérables sur ce point, éloigné de 4 lieues de Frohbourg, il m'est, pour le moment, impossible de tenter cette entreprise avec le peu de troupes dont je pourrais disposer pour cet effet, sans les exposer à un échec probable. Je vais cependant faire pousser de suite des reconnaissances sur Altenbourg pour avoir des renseignements sur les forces que l'ennemi y a portées.

La conjecture que V. M. a énoncée sur les Cosaques que Son aide de camp a vus du côté de Penig, est, on ne saurait plus, juste et elle se trouve confirmée par tous les renseignements qui me sont parvenus... [2]).

[1]) A. N. AF^{IV} 1662, *Bibljoteka Warszawska* 1902 IV 372—2.

[2]) Co do dalszych działań por. *Corr. de Nap.* 20808, 20813, 20815, 20830.

1031. Do Berthier'a. Dösen, 17 października 1813.

VIII korpus wzmocniony przez dywizją Semelé utrzymał się na stanowiskach. Wieczorem przy pomocy dywizji Curial ostatecznie oczyszczono z nieprzyjaciela lasek przy wsi Dölitz. Wielokrotne natarcia piechoty i jazdy; zapał i wytrwałość wojska. Siły przeciwnika składały się z 18 do 20,000 piechoty i licznej jazdy. Jeńców wzięto do 2,000 z pośród Austrjaków, Rosjan i Prusaków, a pośród nich jenerała austrjackiego i wielu wyższych oficerów. Koleje walki. Korpusy VIII i IV odwodowy straciły $^1/_3$ swej siły i wielu oficerów. Obecne stanowiska. Amunicja wyczerpana, gwałtowna potrzeba jej dostarczenia. Czeka na rozkazy i złoży nazajutrz szczegółowy raport o zdarzeniach na prawem skrzydle armji [1]).

Monseigneur, le 8e corps, renforcé par la division du général Semelé [2]), s'est maintenu constamment dans sa position; l'ennemi n'a jamais gagné un seul pouce de terrain; telles chances qu'il y ait eu sur d'autres points de la ligne; au soir à l'arrivée de la division du général Curial [3]) les bois du village de Dölitz ont été nettoyés et définitivement occupés. Beaucoup de charges de cavalerie et d'infanterie ont eu lieu; la troupe a montré une ardeur surprenante et une constance à toute épreuve. L'ennemi a déployé devant moi dix huit à vingt mille hommes et beaucoup de cavalerie. L'artillerie a très bien servi. Les prisonniers qu'on a faits au nombre de deux mille hommes, sont en partie Autrichiens, Russes et Prussiens, parmi lesquels un général autrichien [4]) et plusieurs officiers supérieurs. Le général autrichien Bianchi a tenté en vain de passer la Pleisse. Il a mis beaucoup d'entêtement et malgré le peu de forces que j'avais à lui opposer, on a tenu jusqu'à l'arrivée de la division du général Curial. Un moment avant, l'ennemi avait mis en batterie une nombreuse artillerie, mais on a tenu bon et l'arrivée de la jeune garde ayant rétabli l'équilibre, mit fin à la lutte, pendant laquelle nous avons occupé quatre fois la position de l'ennemi. Ce fut dans un moment bien critique, car vu les attaques réitérées de l'ennemi tou-

[1]) A. h. G.; por. A. M. Skałkowski: *O cześć imienia polskiego* Lwów 1908) str. 188—190.

[2]) 51-a dywizja rezerwy pieszej.

[3]) Por. Skałkowski: *O cześć* 189.

[4]) Maksymiljan Merveldt.

tes mes troupes étaient engagées [1]) et je n'avais plus de réserve. À la nuit tombante, la première division du 3e corps arriva; elle consolida ma position.

Le 8e corps, aussi bien que le 4e de réserve, a perdu un tiers [2]) de son monde et beaucoup d'officiers. Il se trouve dans ce moment réuni à Dösen ayant en avant du village une brigade de la division Semelé, dont l'autre occupe Dölitz. La division Curial occupe Markersdorf et la première division du 3e corps se trouve à ma droite. Le 4e corps de cavalerie de réserve est rallié à la gauche de Dösen. Toutes mes munitions sont consommées. Il ne me reste qu'un approvisionnement incomplet pour la batterie de douze, sept caissons de six et deux d'obusiers de cinq pouces; toutes les cartouches de l'infanterie sont brûlés; les gibernes ne sont pas remplis et tous les caissons sont vidés. Le commandant de l'artillerie en a fait son rapport au général comte Sorbier. Le moindre de retard qu'on ferait éprouver pour nous approvisionner, exposerait la troupe à une perte évidente, n'ayant pas de quoi soutenir une heure de combat. J'attends les ordres de Votre Altesse Sérénissime et dans la journée de demain j'aurai l'honneur de Lui présenter un rapport circonstancié de tout ce qui s'est passé à la droite de l'armée.

Agréez, Monseigneur, l'expression de mon respectueux dévouement.

Le général commandant en chef le 8e corps

Joseph Prince Poniatowski.

[1]) Pierwotnie było: toute notre troupe était engagée.

[2]) W tekście: entier. Także nazwisko Curial'a błędnie napisane, oraz kilka innych przeoczeń trzymającego pióro.

SPIS NAZWISK OSÓB

Abramowicz, 322—3, 325.
Agricola, 221.
Aleksander I, 38, 57, 61, 105, 121, 125, 190—1, 214, 218, 342.
Alphonse, 439.
Anstett (Amstetten), 60—1.
Antoine, 366.
Arrighi, duc de Padoue, 425—6, 428, 446—7.
Auen, 274—5.
Augereau, duc de Castiglione, 447.
Augustin, 291.
Aweryn (Averin), 315, 342.
Axamitowski, 43, 112, 114.

Barclay de Tolly, 222.
Bardzki, 365—6.
Bartizelli, 366.
Bastendorf, 242.
Baum, 217, 342, 367.
Bayerl, 123.
Beckel, 270.
Belke, 250.
Bellegarde, 200, 202, 298.
Belliard, 440—1, 443—7.
Bellune ks. zob. Perrin.
Bennigsen, 369.
Bereźniewicz, 138.
Bernadotte, 429.
Berthier, 5—10, 14—5, 17—21, 32, 36, 39, 41—3, 51, 53, 60, 229—30, 232, 235—6, 238—44, 247—9, 263—6, 273—8, 282—4, 289—92, 308—11, 314—6, 322—7, 329—39, 341—6, 348—56, 358—74, 376—8, 380—401, 405—19, 421—6, 432, 439—44, 450—1.
Bertrand, 373.
Bianchi, 46, 75, 225, 227, 243, 250, 255—6, 264, 266, 269, 450.
Biegański, 13, 253—4, 260—1, 330, 335, 342—3, 349, 367—9.
Biernacki, 89, 91.
Bignon, 33, 49, 57, 60, 66, 81, 88, 90, 93—5, 107, 116, 120—1, 124, 126, 145, 149, 157, 163, 167, 169—70, 173, 178, 190—2, 197, 213, 215, 217—8, 222, 225—6, 235, 237, 241—3, 252, 255, 262—3, 266, 267, 269—71, 280, 283, 290, 295, 300—1, 306, 311, 324, 328—9, 340, 346—8, 355, 359, 361—2, 397, 418.
Biron, 105, 125—6.
Bisping, 86, 142, 154.
Błeszyński, 351.
Blumer, 84, 140, 151—2.
Bogucki, 266.
Bolesta, 84, 140, 302, 318, 367.
Bontemps, 302, 318, 329—30.
Bourcier, 107.
Bourdet, 270.
Boyeldieu, 376.
Breza, 135, 338.
Briatte, 109.
Broglie, 33, 191, 228—9.
Bruno, 379.
Brzechwa, 140.
Bubna, 121, 292, 300, 406—7.
Buhot, 197.
Bujalski, 84, 140, 154, 302, 318.
Bukowski, 86 113.
Bulatow, 222.
Butrot zob. Buhot.

Ca(i)lhasson, 95, 304, 319.
Cavalle, 366.
Chevillard Jan Chrzciciel, 22—4, 148, 354—6.
Chevillard Jan Józef, 23.
Chodkiewicz, 86, 140, 154.
Cichocki, 151.
Clarke, duc de Feltre, 22—4, 147, 343.
Clérice, 322.

Cordier, 242, 320.
Curial, 450—1.
Cypriar, 194.
Czaplitz, 8, 10.
Czapski, 86, 142, 154, 320—1.
Czarnecki, 314.
Czartoryski (A. K., pułk im.) 242.
Czartoryski Konst., 151—2, 367.
Czernozubow, 121.
Czotek, 60—2.
Czyczagow, 68—9.

Dąbrowski, kapitan, 113.
Dąbrowski J. H., 43, 106—7, 110—1, 150, 304, 306, 316—7, 322, 325, 358, 396, 418.
Daendels, 53.
Darewski, 327, 355.
Daru, intend. gen., 107, 111, 148, 343, 350, 353.
Davout, prince d'Eckmühl, 4, 9—11, 15—7, 24—5, 27, 31—3, 38—41, 45, 50—1, 102, 106, 113, 160.
Dejean, 304.
De La Blanche, 344.
De La Marche, 366.
Desaix, 45.
Dessolle, 43.
Drouot, 418.
Dulfus, 84, 113—4, 140, 152.
Dumas, 148.
Durosnel, 396.
Durutte, 7, 93, 95, 325.
Dutaillis, 26, 51, 66.
Dwernicki, 113, 142.
Dziekoński, 86, 113, 142, 154.

Escherich, 274—6.
Eugenjusz-Napoleon (Beauharnais), wicekról włoski, 38—9, 43—8, 50, 58—60, 62—9, 72—3, 77—83, 88—90, 94—6, 98—103, 107, 110—1, 128—9, 132—6, 138, 149—50, 158, 160—7, 177, 179, 191—4, 196, 198—9, 202, 207, 209—13, 218—20, 241—4, 262, 316.

Fain, 125, 183, 255.
Falęcki 319.
Fechner, 288—9, 294.
Feeder, 217.
Ferdynand, arcyksiąże, 287—8, 295—301, 307—9, 346, 354.
Ferino, 107.
Fichte, 242.
Fiszer, 52.
Flahaut, 235, 420.
Franciszek I austr., 10—11, 57, 60—1, 88, 94, 96, 103, 119, 127—8, 132, 156, 163, 193, 195, 198, 200, 204, 220, 225, 245, 253—4, 259, 292, 295—6. 298—301, 307, 309, 346, 365.
Frimont, 46, 75, 88—9, 94, 96—101, 103—4, 115—37, 144—5, 149, 157—9, 161—5, 167—72, 174—80, 183—204, 206—12, 214—5, 218—34, 236—50, 253—61, 263—6, 268—72, 274, 276—9, 284—8, 298—9, 342—3.
Fröhlich (Frelich), 58, 75, 89, 92, 95, 115, 129, 134, 156, 223.
Fryderyk August, 11—3, 22, 26—8, 30, 38, 42, 51—7, 63—4, 72—4, 89—93, 97, 99—100, 103—11, 127—129, 136—9, 144—5, 150—1, 158, 160—4, 166, 178, 185, 194—7, 199—200, 204—8, 212, 231, 234—8, 240, 247—8, 251, 255, 257, 259—63, 267, 277—9, 288, 291, 312, 327—8, 335, 338—9, 344—6, 348, 351—3, 357, 363, 367.
Fryderyk Wilhelm III, 15—6, 103, 105, 119, 136, 139, 342.

Gablen(t)z, 67, 75, 77, 89, 92—3, 95—6, 100, 127—9, 133, 138, 157, 160, 187, 205, 208, 238, 276.
Gall, 242.
Geritz, 84.
Gersdorf, 355, 364.
Gersdorfer, 380.
Giedrojć, 83.
Giełgud, 86, 142, 154.
Gifflingat, 58.
Gliszczyński Ant., prefekt bydg. 45.
Gobrecht, 381, 383—4.
Godlewski, 402, 405.
Golinofski, 170.
Gorayski, 277.
Gorczakow (Gortchakoff), 186, 444—445.
Górski, komend. Częstochowy, 92, 122, 135, 151.
Grabiński, 365.
Grabowski (Józef), por., 314—6.
Grabowski Stefan, 74, 76, 370.
Grandjean, 353.
Grekow, 121, 129, 134, 136, 138, 186.
Grotowski, 113.
Gugenmus, 84.
Gutakowski, 84, 140, 152, 302, 318.

Hauke, 25—6, 32, 101, 103, 105 135, 138, 368.
Hebdowski, 53—4.

Hieronim-Napoleon, król westfalski, 13–4, 27, 95–6.
Hoffman(n), 304, 319.
Hohenlohe, 228—9, 274, 276, 282, 286, 295–8, 301, 307.
Hryniewicz (Hoyniewicz), 142, 154, 304, 319.
Humbert, 23.
Hurtyg, 84, 113, 140, 154.

Iwanicki, 366.

Jannasch, 366.
Jeżewski-Jezierski, 365.
Junk, 7.
Jurkowicz(tz), 186.

Kalinowski, 159.
Kamieniecki Jan, 199, 225, 227, 250, 270, 405–7.
Kamieniecki Ludwik, 11, 13, 74, 76, 156, 275, 330, 337.
Kapcewicz, 403.
Kellermann, hr. Valmy, 329, 370, 373, 376–7, 380. 383, 385, 391, 417, 423, 425—9, 431–4.
Klenau, 429–30, 437, 441.
Kniaziewicz, 349.
Kobylański, 319.
Kochanowski, 366.
Kołaczkowski, 10, 83, 197, 371, 387, 397—8, 406, 411, 418, 429.
Kolowrath, 321, 346.
Konstanty, W. Ks., 121, 136, 138.
Korff, 58, 65.
Korn de Segiert, 433.
Korytowski, 304, 319.
Koryzna, 345.
Kosiński, por., 366.
Kossecki (Ferdynand), major, 140, 152, 304, 319.
Kossecki Ksawery, gen., 48, 342.
Koszarski, 84, 140, 152.
Kotuliński (pułk.), 242.
Kozubski, 339.
Krasiński (Izydor), 52, 75—6, 81–3, 330.
Krasiński (Wincenty), 42, 333.
Krukowiecki, 84, 106—10, 113—4, 140, 150—1.
Kurcyusz, kom. pol. bat. gw., 418.
Kurnatowski, 77, 84, 140, 152, 302, 318.
Kuszel (Kutzell), 98.
Kutuzow, 56—7.

Lacuée, hr. Cessac, 147—8.
Łączyński, 75, 77, 79, 91, 106, 112.
Lajard, 2—4, 242.
Langenau, 267.
Langeron, 401, 403, 410—1.
Latour, 125, 129, 134, 189, 241, (256—7).
Latour-Maubourg, 111, 283.
Lauriston, 401, 404, 410–1, 420, 434—5, 438—9.
Lazański, 346, 354.
Lebzeltern, 178, 190, 214, 218.
Lecoq, 7.
Lefebvre, ks. Gdańska, 74.
Lefebvre-Desnouettes, 374, 376–7, 380, 422, 425–7, 436, 439–41.
Leo, 274–6.
Lichtenstein (pułk. im.), 419.
Lichtenstein Maurycy, 446.
Lorge, 422.
Lubetski, 366.
Łubieński (Feliks), 170, 300–1.
Lubomirski H., 135.

Macdonald, duc de Tarente, 332–3, 336, 369—70, 385, 387—92, 395, 398–402, 404—10, 414–9.
Małachowski, 394.
Malinowski, 152.
Mallet, 18–9, 302, 318, 336, 375, 393–4.
Malodecki, 366.
Marchand, 409, 415.
Marcien, 283.
Maret, duc de Bassano, 1, 28–31, 36–7, 73, (106—9), 110–1, 114, 144–9, 173, 177–83, 193, 225, 251, 311, 315–8, 322–5, 327—9, 333–4, 340–3, 346–8, 354, 356—7, 361, 418.
Marmont, duc de Raguse, 332–3, 430–1, 442—3, 446—7.
Matuszewic, min. skarbu, 28—30, 54–5, 196.
Melas, 256.
Mensdorff-Pouilly, 425, 435–6, 438—40.
Mercy, 235, 283.
Merveldt, 450.
Metternich-Winneburg, 60–2, 127, 132, 135, 157, 160, 162–3, 170, 176—7, 183, 191–2, 200, 203, 211, 225, 227, 245, 267, 291—2.
Miłoradowicz (Miloradowitch), 58, 65, 121, 262.
Monfort, 375.
Monthion, 21, 59, 109, 111.
Mortier, duc de Trévise, 419–20.
Mostowski, min. spraw wewn., 43, 173, 219, 262.

Moussin-Pouschkin, 8, 11, 89.
Mouton, hr. Lobau, 410.
Mouton-Duvernet, 407, 409–10.
Müller, 65.
Murat, król Neapolu, (Grand Maréchal, 10), 11, 14–7, 21–2, 24—6, 34—6, 38—9, 43–4, 440–1, 443–4, 446—9.
Mycielski, 107.

Napoleon I, 1–2, 4, 13, 16, 20, 22–4, 28—32, 43–4, 54, 64, 66, 68–9, 72, 79–80, 83, 98, 102, 107, 109–11, 113, 117–20, 126—8, 133—134, 139, 145, 147—8, 159–60, 162, 166, 170—2, 175, 177–80, 182, 184, 189—191, 193, 195, 199, 202, 207, 210, 218, 220, 225–6, 228—33, 235–7, 239, 241, 244–7, 249, 251–2, 258—60, 262–6, 269–72, 274—5, 278, 280–4, 289–95, 298—300, 309—12, 315—7, 322–9, 331–5, 340—8, 351–7, 359, 361, 365, 369—375, 377–81, 383–4, 388, 392–400, 405, 408, 410, 412–4, 416–38, 440, 444—5, 449.
Napoleon II, 126.
Narbonne, 127—8, 133, 159–60, 170—9, 188—91, 193, 196, 198—206, 209–11, 214—20, 225—35, 237, 242–3, 245, 247—53, 266—73, 277–8, 280–301, 306—14, 316, 319—21, 326–7, 342, 344, 354.
Neipperg, 357, 395, 407.
Ney, ks. Moskwy, 443, 445.
Niemcewicz, 91, 105, 160.
Nitecki, 274—5.
Normann, 430.
Nosarzewski, 302, 318.
Nowicki, 353.

Obertyński, 304, 319.
Oborski 302, 318.
Obuchowicz, 86, 142, 154.
Orłow, 433–4.
Oudet, 23.

Pa(h)len, 58, 65, 392, 445—6.
Pakosz, 26—7.
Paszkowski, 349, 396–7.
Pawłowski, 86, 140, 154.
Perrin, 20.
Pieczarski, 9.
Pietroski (Piotrowski Jan), por. 366.
Piotrowski (Tadeusz), pułk., 84, 140, 152, 302, 318.
Platow, 427, 433–8, 441—3.
Płoszczyński, 376.
Pogonowski, 366.
Poitevin, 18.
Potocka A., 10.
Potocki hr., 160.
Potocki Aleks., min. policji, 196.
Potocki Alfred, 294—5.
Potocki Antoni, 142, 154, 302, 318.
Potocki Artur, 23–4, 294–5, 312.
Potocki Stanisław, 86.
Potocki Stanisław Kostka, prezes Rady min., 169, 194, 255.
Przebendowski, 52.
Przeppurejew, 65.
Przeździecki, 86, 142, 154, 302, 318.
Przykaski, 9.

Radoński, 142, 154.
Radziwiłł Ant., 217.
Rakowiecki, 142, 152, 319.
Rapp, 353.
Rath, 89, 187.
Rautenstrauch, 52, 115–7, 119, 123, 222, 224, 226, 231–3, 237, 254, 268–9, 278, 299, 320.
Raytan zob. Reytan.
Redel, 142, 154, 304, 319.
Reklewski, 318.
Rembieliński, prefekt płocki, 48.
Reuss-Plauen, 217, 287.
Reynhold, 84.
Reynier, 5—8, 11, 14–5, 17, 24—5, 38—9, 44, 47—50, 58, 60, 62—3, 66–7, 75—83, 89–92, 95, 102, 106, 335—7, 370.
Reytan, 167.
R(ochechouart), 256.
Rogniat, 350, 375.
Roguet, 374, 376–7.
Romanowski, 302, 318.
Romerskirch, 89.
Rościszewski 302, 318.
Rostworowski 49.
Rostworowski Stanisław, 302, 318.
Rożniecki, 11, 13, 20, 38, 95, 111, 115, 156, 187, 287, 300—1, 306, 308–9, 311, 322, 324, 326—32, 340—1, 343, 347, 356, 362.
Rumigny, 179, 229—31, 233, 235, 237, 241, 244, 249, 284, 289, 292–3.
Rybiński, 376.
Ryklewski, 302.
Ryssel, 76.
Rzodkiewicz, 7, 14, 21—2, 49, 113, 142, 154.
Rzuchowski, 86, 142, 154, 302, 318, 376, 433.
Rzykowski, 274—6.
Rzyszczewski, 84.

Sacken, 8, 11, 14, 58, 120–1, 185–7, 189—192, 194—5, 225, 238—9, 250, 290, 293, 315.
Saint-Quintin, 115–6, 393.
Sałacki, 84.
Sänger, 346.
Sanguszko, 53, 144—5.
Scheiter, 75.
Scherer, 242.
Schwar(t)zenberg, 5–6, 8, 10–1, 17, 27–8, 31–3, 38–9, 46, 48—50. 56—8, 60—7, 72, 74—5, 88, 177–9, 264, 266, 270, 291, 357, 392–3, 430. 437.
Semelé, 450—1.
Senfft de Pilsach, 30, 73–4, 98, 109—10, 135, 157, 160, 170, 176—7, 183, 190–1, 199—200, 208—9, 211, 260, 262—3, 267, 279—80.
Serra, 107, 109—11, 234—5, 246—7, 282—3, 286.
Siegenthal, 46, 75, 223.
Siemiątkowski, 113.
Sierawski, 52, 75—6, 423, 425–6.
Skalski, 343.
Skarzyński, 302, 318.
Sobolewski, 256.
Sokolnicki Józef, puik., 84, (86), 140, 152, 304, 319, 399.
Sokolnicki Michał, gen., 52, 256, 258, 260—3, 265, 269—70, 273, 275, 387, 391, 439—43, 446.
Sołtyk, 332, 335.
Sorbier, 350, 416, 451.
Soult, 24.
Straka, 224.
Straszewski, 140, 152, 302, 318.
Strauch, 366.
Straus, 242.
Strubiński, 76.
Stryjeński, 113.
Strzyżowski, 52.
Stuart, 84, 140, 151—2, 302, 318.
Stubicki, 365,
Stutterheim, 157—62, 164—6, 174, 183, 187–8, 222, 224, 226.
Suchecki, 304, 319.
Suchorzewski, 86, 146, 154, 302, 318.
Sułkowski, 52, 75, 77, 81, 98, 116—20, 122—4, 276, 330, 386, 425, 427, 429—34, 437, 439.
Święcicki (Swincicki), 366.
Szczerbiński, 329.
Szellikowski (Szelechowski), 366.
Szołdrski, 365.
Szumlański, 23—4, 296–8.
Szymaniecki, 13, 96.
Szymanowski, 113, 152.
Szymański, 154.
Tarnowski, 86, 140, 154, 304, 319.
Thielmann, 425, 429—30, 435—46.
Toliński, 53, 75, 77, 98, 150, 330, 339, 395.
Tołstoj, 369.
Tomicki, 86, 142, 154.
Trauchenberg (Trautenberg), 46, 75, 223.
Trzecieski, 86.
Turno, 72—3, 351.
Tyszkiewiczowa z Poniatowskich, 15, 17, 23, 283, 320–1, 341.
Uczakow, 65.
Umiński, 53, 77, 150, 277, 370—1, 373–4, 376, 378, 380, 385–6, 394—5, 402—3, 406, 412, 419, 425–7, 430—2, 434, 439—40, 443, 448.
Urbanowski, 368.
Uwarow, 65.
Vandamme, 377, 380—1, 383.
Vauban, 15, 17.
Victor, duc de Bellune, 377, 379–381, 384–5, 419.
Wasilejkow, 65.
Wasilczykow (Wasiltsikoff), 58.
Watzdorf(f), 96—8, 103, 126–37, 157—60, 162—4, 166, 170, 174—7, 183, 185, 190—2, 195—6, 199–200, 203, 207, 209, 212, 231, 235, 260, 267, 273, 278, 280—1, 287, 319–21.
Weis(s)enburger, 346, 354, 362.
Weysflog, 84, 142, 154, 302, 318, 343.
Weyssenhoff, 52, 74, 76, 386, 406, 431—2.
Wężyk, 76—(7).
Wielhorski J., 2—4, 55.
Wieniawski, 101, 302, 318.
Wierzbicki, 26, 70, 89, 91.
Wierzbiński, 84, 140, 152, 304, 319.
Wimpfen, 342.
Winkler, 274—6.
Winnicki, 84, 140.
Winzingerode, 58, 65.
Wittgenstein, 446—7, 449.
Wodzicki Stan., prefekt krak., 91.
Woyczyński, 98, 102—3, 107, 144.
Wrede, 58, 75, 365—6.
Wybranowski, 366.
York, 15—6, 34, 36, 38, 136, 139.
Zabielski, 152, 302, 318.
Zabłocki, 113.

Zaborski, 338—9.
Zadera M. A., 24.
Zajączek J., gen., 52.
Zakrzewski T., 73—4.
Zamoyski, 256.
Zawadzki, 75, 86, 113—4, 146, 154.
Zbijewski, 76—(7).
Zdębiński, 113.
Zechmeister, 75.
Ziethen, 92.
Ziffer, 274—5.
Zimmermann, 113.
Zlohendorf, 395.
Żmijewski, 138.
Żółtowski, 10, 66, 75—6, 79, 81, 102, 106, 110, 112.
Żubr, 366.
Żymirski, 84, 140, 152.

Uniwersytet Warszawski BIBLIOTEKA Wydz. Hum. Filia w Białymstoku
126089